UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/sciencespolitiqu29pari

1179

REVUE

DES

SCIENCES POLITIQUES

COULOMMIERS

Imprimerie Paul BRODARD

REVUE
DES
SCIENCES POLITIQUES

Publiée avec la collaboration des professeurs et des anciens élèves de l'École libre des Sciences politiques

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

COMITÉ DE RÉDACTION

M. EUGÈNE D'EICHTHAL, de l'Institut, Directeur de l'École libre des Sciences Politiques;
M. R. STOURM, de l'Institut, ancien Inspecteur des Finances et Administrateur des Contributions indirectes;
M. AUGUSTE ARNAUNÉ, Ancien directeur de l'administration des Monnaies Conseiller maître à la Cour des Comptes;
M. A. RIBOT, de l'Académie française, Sénateur, ancien Président du Conseil des Ministres;
M. LOUIS RENAULT, de l'Institut, Professeur à la Faculté de droit de Paris;
M. ROMIEU, Conseiller d'État;
M. ÉMILE BOURGEOIS, Professeur à la Faculté des lettres de Paris;
M. CHRISTIAN SCHEFER;
M. MAURICE CAUDEL, Secrétaire de l'École libre des Sciences Politiques;
M. CHARLES DUPUIS, Secrétaire général de l'École libre des Sciences Politiques;
M. ACHILLE VIALLATE, ancien Rédacteur en chef des *Annales des Sciences Politiques*,
Professeurs à l'École libre des Sciences Politiques.

RÉDACTEUR EN CHEF :
M. MAURICE ESCOFFIER, Professeur à l'École libre des Sciences Politiques.

VINGT-HUITIÈME ANNÉE

XXIX — JANVIER A JUIN 1913

133245
25/6/14

LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

ANATOLE LEROY-BEAULIEU

ET L'EMPIRE DES TSARS

La mort d'Anatole Leroy-Beaulieu, qui a frappé d'un deuil général la science française, a été pour les études russes une perte particulièrement cruelle. Comme l'écrivait Eugène-Melchior de Vogüé en 1889, « il faut faire dans le mouvement de notre génération une place hors de pair à l'auteur de cette œuvre capitale, *L'Empire des Tsars et les Russes*[1] ». Sans doute, les profondes études d'Anatole Leroy-Beaulieu sur le grand Empire slave n'ont pas absorbé toute son activité scientifique. Il serait vain de vouloir dessiner d'un seul trait la complexe physionomie de son œuvre. Des écrivains éminents ont souligné la finesse pénétrante de ses études religieuses, la fermeté — en paroles et en actes — de ses convictions libérales. Mais nous ne croyons pas nous tromper en disant que son grand ouvrage sur la Russie, complété par une série d'articles et de monographies[2], constitue le point

1. Cf. E.-M. de Vogüé, *Regards historiques et littéraires*, Paris, 1889, p. 85.

2. Les trois volumes de *L'Empire des Tsars et les Russes* parurent successivement de 1881 à 1889 (Paris, Hachette). Les deux premiers ont été réédités pour la quatrième fois en 1897-1898, et le dernier pour la troisième fois en 1898. Les autres ouvrages d'Anatole Leroy-Beaulieu relatifs à la Russie sont les suivants : *Un Homme d'État russe (Nicolas Milutine) d'après sa correspondance inédite, étude sur la Russie et la Pologne pendant le règne d'Alexandre II*, Paris, Hachette, 1884; *La France, la Russie et l'Europe*, Paris, Calmann-Lévy, 1888; *Études russes et européennes*, Paris, Calmann-Lévy, 1897. Beaucoup d'articles d'Anatole Leroy-Beaulieu, publiés notamment dans la *Revue des Deux Mondes*, ont trouvé place dans ces ouvrages, mais beaucoup d'autres n'ont pas été réunis en volumes. Parmi ses derniers travaux consacrés à la Russie, on peut signaler d'abord quatre articles de la *Revue des Deux Mondes* : *Entre deux rives, la Russie devant la troisième Douma* (15 septembre 1907); *La Russie nouvelle et la liberté religieuse* (1er et 15 avril 1910); *Léon Tolstoï* (15 décembre 1910); puis quelques conférences, *La crise russe et l'alliance franco-russe*, publiée dans la *Revue hebdomadaire* (22 juin 1907) et dans les *Questions actuelles de politique étrangère en Europe*, Paris, F. Alcan, 1907 (nouvelle édition en 1911); *Le Peuple russe, le Moujik et la Révolution*, conférence sténographiée dans le *Journal de l'Université des Annales* (25 février 1909); enfin deux préfaces, l'une pour le livre de Pierre Chasles, *Le Parlement russe, son organisation, ses rapports avec l'Empereur*, Paris, A. Rousseau, 1910, publiée en même temps dans le *Journal des Débats*

culminant de ses travaux scientifiques et apparaîtra de plus en plus, avec le recul du temps, comme la pièce maîtresse de l'œuvre entière.

L'importance des ouvrages d'Anatole Leroy-Baulieu sur la Russie vient d'abord, en première ligne, de leurs remarquables qualités scientifiques et littéraires, du patient labeur des analyses et de la force magistrale des synthèses. Mais elle est également venue de la nouveauté et de l'actualité du sujet.

On a souvent reproché à la France du dernier siècle son ignorance de l'étranger. Si nous savions peu de chose de la psychologie nationale des peuples voisins, quelle n'était pas *a fortiori* notre ignorance radicale du monde russe? L'islam était certainement mieux connu. Aujourd'hui encore, quelque paradoxal que cela puisse paraître, les sociologues, qui s'occupent tant de législation comparée, connaissent mieux par exemple les usages des indigènes australiens que les institutions coutumières des paysans russes. C'est que les uns ont été soigneusement décrits dans des livres anglais, dont la lecture nous est généralement facile, tandis que les autres, étudiées principalement par des auteurs russes, demeurent en quelque sorte inaccessibles sous le voile d'une langue fort peu connue.

Anatole Leroy-Baulieu possédait ce remarquable instrument de travail qu'est la langue russe. Assurément la connaissance des langues étrangères n'est rien sans le talent qui en tire parti, mais c'est un coefficient qui en multiplie la productivité. Et s'il est permis de transporter dans le domaine de la pensée certaines expressions de l'économie politique, nous dirons que, la connaissance du russe étant très « rare », sa « valeur » s'en trouve augmentée d'autant. Armé de cet indispensable outil, Anatole Leroy-Beaulieu put défricher l'excellent terrain d'observation que la Russie présente au sociologue; il put causer avec les habitants, depuis le « moujik » dans son « izba » jusqu'au « tchinovnik » de Pétersbourg, lire les journaux de différentes nuances, ausculter en un mot sous toutes ses formes l'opinion du pays.

Que l'on songe un instant à ce que pouvait évoquer le mot

(14 octobre 1909); l'autre pour la traduction française du livre de R. Dmowski, *La Question polonaise*, Paris, A. Colin, 1909, publiée en même temps dans la *Revue hebdomadaire*.

« Russie » dans la conscience d'un français cultivé, vers 1870! Quelques souvenirs historiques et quelques visions de paysages, voilà tout. Sans doute les cartes de l'Empire russe étaient couvertes de toute une nomenclature de fleuves, de villes et de provinces. Mais quels étaient les sentiments, les pensées, les besoins de la grande agglomération humaine, qui vivait sur cet immense continent? A ce point de vue plus sociologique que géographique, la Russie demeurait *terra incognita*. C'est à la découverte de ce monde nouveau qu'Anatole Leroy-Baulieu consacra dix ans de travail et quatre voyages successifs, de 1872 à 1880. Il fut ainsi, dans la pleine acception du terme, un initiateur. Suivant le témoignagne du vicomte de Vogüé « bien avant nous, dès le lendemain de la guerre, il a vu, prévu, il nous a graduellement et complètement révélé le grand pays ignoré, il nous a stimulés à marcher sur ses traces pour glaner le peu qui restait après lui. Si la vérité et la justice ne sont pas de vains mots, quand on fera l'histoire de la découverte du monde slave par les Français, on rapportera à ce ferme et persévérant esprit le gros œuvre, la meilleure part d'honneur, la cause première des plus grands effets[1]. »

En partant pour la Russie, Anatole Leroy-Beaulieu accédait à la proposition de François Buloz, le célèbre directeur de la *Revue des Deux Mondes*, qui lui avait demandé de publier ses observations sous forme d'articles. En 1873, Ivan Tourguénev, le maître incomparable de la prose russe, qui vivait alors en France, lui remit une lettre de recommandation pour Michel Stassioulévitch, directeur du *Vestnik Evropy*, revue mensuelle, correspondant par certains côtés à notre *Revue des Deux Mondes*. Nous croyons intéressant de reproduire ce court billet de l'illustre écrivain, publié tout récemment dans la correspondance de Stassioulévitch[2]. Il prouve à quel point Tourguénev possédait notre langue :

Paris, 48, rue de Douai.
Mercredi, 5 février (24 janvier), 1873.

« Cher monsieur Stassulewitch, le porteur de la présente, M. Anatole Leroy-Baulieu est un écrivain français très distingué, qui se

1. Lettre publiée dans la *Revue hebdomadaire* du 9 avril 1910.
2. *M. M. Stassioulévitch i ego sovremenniki v ikh perépiskè*, t. III, Saint-Pétersbourg, 1912, p. 30.

rend en Russie pour étudier notre histoire et nos questions sociales. — Il était tout naturel que je l'adressasse à vous, qui par votre position dans la presse et les lettres êtes le plus à même de lui faciliter ses recherches et de la mettre en relations avec nos savants et nos littérateurs. Je vous en remercie d'avance, sûr de l'accueil cordial que vous lui ferez et vous prie d'accepter l'expression de mes meilleurs sentiments.

« Votre tout dévoué,

« J. Tourguéneff. »

On sait comme il est facile de pénétrer dans la société russe, si curieuse de l'étranger, si hospitalière, et qui sait mettre tant de charme dans la simplicité de l'accueil! Une seule lettre de recommandation permet d'y voir cent personnes. Anatole Leroy-Beaulieu parcourut la Russie de la Finlande au Caucase, écoutant, voyant et retenant. On peut dire, pour reprendre le parler savoureux de Montaigne, qu'en ce « païs estrangier », il se « frotta et lima la cervelle contre celle d'aultruy »[1]. De ses observations, tout à la fois profondes et fines, devaient sortir les trois volumes de *L'Empire des Tsars et les Russes*.

Cet ouvrage vint merveilleusement à son heure. Dire qu'il fut d'actualité serait trop peu : il devina en quelque sorte l'actualité du lendemain. La France, après le coup de massue de 1870, sans perdre de vue la réfection de ses propres forces, chercha anxieusement sur quel concours diplomatique elle pourrait, le cas échéant, compter, c'est-à-dire, en dernière analyse, sur quelle puissance militaire elle pourrait s'appuyer. Elle se tourna, d'abord avec quelque hésitation, puis d'une allure franche et résolue, vers la grande puissance de l'Orient moderne, la Russie. Mais comment peser avec justesse cette puissance diplomatique et militaire, si l'on ignore le milieu politique et social dont elle est nécessairement solidaire? « Tout se tient, en effet, dans les États, comme dans les corps vivants, et les défauts d'une administration peuvent avoir sur les champs de bataille un retentissant contre-coup[2]. » Anatole Leroy-Beaulieu nous a fait comprendre pourquoi la force de la Russie, essentiellement défensive,

1. Cf. Montaigne, *Essais*, livre I, chap. xxv.
2. Cf. *L'Empire des Tsars et les Russes*, t. II, p. 59-60 (édition de 1898).

n'est pas « en proportion de sa masse »[1]. Quel meilleur service pouvait-il rendre à notre diplomatie?

Plus tard, nous nous sommes faits les banquiers de la Russie, de l'industrie privée comme du trésor public, passant ainsi de nouveaux fils dans la trame des relations franco-russes. Là encore, ne devions-nous pas surveiller attentivement le gage de notre créance, et le pouvions-nous sans savoir quelles étaient au juste les ressources matérielles et morales de l'immense Empire, la santé de l'organisme russe dans son ensemble, ou, si nous y découvrions quelque mal plus ou moins caché, les forces internes tendant à rétablir l'équilibre?

*
* *

L'Empire des Tsars, dont la dernière édition remonte à une quinzaine d'années, nous offre un tableau général de la société russe sous Alexandre III. Sans doute il s'est passé depuis lors des événements graves, qui ont transformé la vie politique et sociale de la Russie, mais on peut dire qu'en un sens, l'ouvrage d'Anatole Leroy-Beaulieu n'a pas vieilli : on reviendra toujours à cette admirable description de l' « ancien régime » russe, tel qu'il était avant la crise révolutionnaire de 1904-1907. Ce n'est plus, au xxe siècle, un livre d'actualité : c'est un livre d'histoire. Le présent est devenu le passé, voilà tout. Une œuvre aussi solide reste toujours jeune, de cette jeunesse qui caractérise les « classiques ».

Les trois gros volumes de *L'Empire des Tsars*, Anatole Leroy-Beaulieu le reconnaissait lui-même[2], n'embrassent pas toutes les questions que peut suggérer la Russie. Mais, si l'on y joint de nombreux articles de revue, qui, remaniés et complétés, auraient pu donner matière à un quatrième volume, cette œuvre imposante apparaît comme un monument d'une singulière richesse dans sa belle unité.

L'auteur nous décrit d'abord le sol russe et les races qui l'ont peuplé. Quelle qu'ait pu être l'exagération des théories naturalistes de Taine, il est bien certain que toute étude sociologique doit être

1. Cf. *La crise russe et l'alliance franco-russe*, dans les *Questions actuelles de politique étrangère en Europe*.
2. Cf. préface de la première édition du premier volume de *L'Empire des Tsars et les Russes*.

assise sur la base solide de la géographie. L'un des maîtres de la « géographie humaine[1] » l'a constaté récemment : « Tout travail historique de haute et forte qualité débute par un excellent tableau géographique, comme... *L'Empire des Tsars* d'Anatole Leroy-Beaulieu. » Le « sens géographique » dégrise l'esprit, en le ramenant au contact du réel.

Après la nature et les races, le caractère national et l'histoire : tels sont les facteurs primordiaux qu'Anatole Leroy-Beaulieu pose en tête de son ouvrage. Il analyse notamment, avec une rare finesse qui l'apparente à Boutmy, la psychologie infiniment complexe du peuple russe, puis il en ramasse les traits épars en une figure historique, essentiellement nationale : celle de Pierre le Grand. « A travers sa demi-barbarie, dans ses excès et ses contradictions même, avec ses faiblesses et ses engouements, avec ses hardiesses novatrices et son bon sens pratique, son dédain des obstacles et ses instincts positifs, avec sa large ouverture d'esprit et sa merveilleuse habileté de main, avec son aptitude universelle à tous les arts et tous les métiers, Pierre Alexèiévitch reste le type national par excellence. Il est peu des défauts russes qui ne percent dans le grand réformateur, et beaucoup y ont été poussés à l'extrême; il est peu des qualités russes qui ne se fassent jour en lui, et plusieurs s'y sont élevées jusqu'au génie. L'impérial charpentier de Saardam a beau sembler d'une trempe plus forte et plus dure que la plupart de ses compatriotes, c'est visiblement le même métal. Dans le grand réformateur, les deux extrémités de la nation, les deux Russes, encore si différents que l'un ne semble pas toujours provenir de l'autre, le moujik et le noble civilisé, le premier avec sa lourde et massive opiniâtreté, le second avec son alerte et mobile souplesse, semblent confondus et combinés pour se corriger l'un l'autre. Pierre a montré que la flexibilité russe pouvait ne rien coûter à l'énergie, et que la ductilité slave se pouvait allier à la solidité[2]. »

Les quatre premiers livres de *L'Empire des Tsars* forment en quelque sorte une introduction, qui sert de clef à tout le reste.

L'auteur commence sa description proprement dite par l'étude des

1. Cf. Jean Brunhes, *La Géographie humaine*, Paris, 1910, 1re édition, p. 774.
2. Cf. *L'Empire des Tsars et les Russes*, t. I, livre III, chap. III.

différentes classes sociales et de l'inégalité civile en Russie, insistant d'une façon particulière sur les paysans, qui, dans ce pays essentiellement rural, constituent l'ossature même de la nation. Puis il aborde l'étude des institutions, de la bureaucratie et du *self-government*, de la justice, de la presse et des idées révolutionnaires. Enfin, pour couronner l'ensemble, il consacre tout un volume à la religion : c'est peut-être le plus neuf et le plus profond. En tout cas, c'est celui qui porte le plus nettement la marque de son auteur. La pensée d'Anatole Leroy-Beaulieu se mouvait en quelque sorte dans deux directions : les études russes et les études religieuses. Le troisième volume de *L'Empire des Tsars* en est, pour ainsi dire, le point d'intersection. Un livre d'Anatole Leroy-Beaulieu sur la religion en Russie ne pouvait être qu'un chef-d'œuvre.

Avec quelle maîtrise il nous a révélé l'âme religieuse du peuple russe, peuple mystique jusqu'en ses révoltes et ses négations ! Il nous a fait connaître, avec une érudition surprenante, l'infinie variété des sectes, qui prouve, chez les Russes comme chez les Anglo-saxons, la vitalité créatrice du sentiment religieux. Et son dernier article sur *Léon Tolstoï*, publié dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 décembre 1910, n'était-il pas encore, par certains côtés, une étude sur la psychologie religieuse du Grand-Russien ? La mort de Tolstoï « ressemble tant au dernier chapitre d'un roman russe » ! « L'excommunié, en quête de paix et de solitude, frappant, comme un pèlerin égaré, à la porte d'un obscur couvent orthodoxe » finit par mourir « sur un lit de hasard, dans une gare perdue... en « errant » ou *strannik*, comme avant lui sont morts, inconnus et oubliés, tant d'humbles prophètes du peuple, sur les chemins où, comme lui, ils cherchaient la vérité et la paix du cœur. »

Son impartialité se doublait d'une ardente sympathie pour toutes les manifestations du sentiment religieux, dont il saisissait par là même d'autant plus profondément la richesse intime. Il n'était pas que tolérant : chez lui, suivant la belle expression de M. Boutroux, le sentiment religieux avait « transformé la tolérance en amour »[1].

1. Cf. E. Boutroux, *Science et religion*, p. 391 (Paris, 1908).

*
* *

Ce qui frappe, dans toute l'œuvre d'Anatole Leroy-Beaulieu, dans le fond comme dans la forme, dans la méthode, dans les développements et les conclusions, c'est la justesse, la pondération, l'*équilibre*. Cette qualité maîtresse est d'une telle évidence que tout le monde l'a remarquée. Mais nulle part elle n'éclate avec plus de force que dans *L'Empire des Tsars* et les autres études sur la Russie.

Ces études, si on en saisit bien l'esprit, sont essentiellement abstraites. Anatole Leroy-Beaulieu n'est pas un historien qui raconte des événements précis, c'est un philosophe ou, si l'on préfère, un sociologue qui décrit un milieu social, des usages, des institutions, des sentiments collectifs. Rien de tout cela ne peut être daté avec précision, car ce sont des états qui *durent*. Qu'on ne s'y trompe pas, le livre d'Anatole Leroy-Beaulieu sur *Un homme d'Etat russe, Nicolas Milutine* n'est pas lui-même un livre d'histoire, au sens strict du mot. La biographie n'est qu'un cadre : ce que l'auteur veut étudier, ce sont les réformes d'Alexandre II, l'affranchissement des serfs, la question agraire en Pologne; il veut saisir sur le vif une évolution. C'est peut-être de l'histoire sociale : ce n'est pas de l'histoire « pragmatique ».

S'il est vrai qu'il n'y a de science que du général, ces études sont éminemment scientifiques. Leur écueil habituel, c'est la sécheresse, l'inconsistance et, pour tout dire, l'absence de vie. Anatole Leroy-Beaulieu y échappe par son admirable sentiment de l'équilibre. Il sait illustrer par des exemples concrets l'institution abstraite qu'il analyse. On sent qu'il a vu lui-même, au cours de ses voyages, les hommes et les choses dont il parle. On a partout l'impression du vivant et du vécu. Voici, par exemple, comment, dans un chapitre sur les sources du sentiment religieux[1], il décrit la mystérieuse « terre russe » :

« Vues d'en haut, du sommet des falaises abruptes ou des collines boisées qui bordent le Dniepr, le Don ou le Volga, vues des tours de Kief ou des murailles de Nijni, ces plaines russes donnent la même

1. Cf. *L'Empire des Tsars*, t. III, livre I, chap. II.

sensation d'infini qu'ailleurs la mer. Ce paysage, tout horizontal, laisse généralement au ciel la plus grande place. Souvent le ciel occupe seul tout le tableau ; la terre, à force d'être plate, s'efface ; les regards, que rien n'arrête, vont dans tous sens se perdre dans le ciel. Les diffuses forêts du Centre ou du Nord donnent d'une autre manière une impression analogue. L'œil, à travers les noires aiguilles des pins dénudés ou le grêle feuillage des trembles et des bouleaux, se sent invinciblement attiré vers le ciel. La forêt, comme la nuit, est partout mystérieuse. Les songes habitent la vivante solitude des bois. Leur silence, fait de bruissements confus, a une solennité grave dont l'âme se sent enveloppée ; et, quand le vent du pôle passe sur leur tête, les forêts du Nord ont tour à tour les gémissements et les grondements de la vague sur la grève. »

A cette citation, digne d'une anthologie, on nous saura gré d'ajouter la suivante. Par un tableau de quelques lignes, mieux que par de longs développements, Anatole Leroy-Beaulieu nous fait saisir le contraste de la bureaucratie officielle et de la jeune représentation populaire. Il nous décrit l'inauguration de la première Douma « dans la fastueuse salle Saint-Georges, au Palais d'hiver » :

« J'assistais à cette séance unique, un des spectacles les plus grandioses et un des plus impressionnants qu'il m'ait été donné de contempler en ma vie déjà longue.

« D'un côté, à la droite du trône, étaient rangés les ministres, les hauts fonctionnaires, les généraux, les membres du Conseil de l'Empire, en grand uniforme chamarré d'or, la poitrine étincelante de décorations ou coupée de grands cordons. De l'autre côté, à la gauche de l'Empereur, les nouveaux élus du peuple, les membres de la Douma, un petit nombre en habit, davantage en redingote, beaucoup en veston ou en simple kaftan de paysan, beaucoup en grosses bottes. C'étaient comme deux Russies adverses, l'ancienne et la nouvelle, la Russie officielle et la Russie populaire, qui se regardaient, se toisaient, se défiaient l'une l'autre. Et debout, devant ces deux Russies hostiles comme affrontées, se tenait l'Empereur, l'impératrice mère à sa droite, l'impératrice régnante à sa gauche, les grands-ducs, la main sur leur épée, derrière lui. Et quand, après les prières et les hymnes en vieux slavon, après les solennelles invocations sur le Tsar et sur le pays, par le métropolite et les évêques

aux lourdes chapes d'or, l'Empereur, d'une voix nette et d'un ton ferme, avec plus de résolution qu'on n'en attendait de lui, eut lu un discours assez terne, où, se félicitant de voir réunis autour du trône les élus de la nation, il leur rappelait que l'ordre n'était pas moins nécessaire que la liberté, un formidable hourrah éclata du côté droit de la vaste salle, dans les rangs des hauts dignitaires, des généraux, des membres du Conseil de l'Empire, pendant que, à la gauche du trône, les nouveaux élus, et parmi eux jusqu'aux paysans, demeuraient presque tous muets et raides, sans même s'incliner sur le passage du Tsar, à la sortie du cortège impérial. Aux fonctionnaires et aux gens de Cour, cette attitude hautaine parut une provocation; l'Empereur en fut sans doute froissé. Dès ce premier jour, avant sa première séance, le sort de la première Douma d'Empire était peut-être décidé; en se retrouvant sur l'immense place du Palais d'hiver, en face des escadrons de la Garde, plus d'un spectateur se demandait à quand la dissolution[1]. »

On voit aussi comme Anatole Leroy-Beaulieu savait unir harmonieusement l'art littéraire et la rigueur scientifique. Avant toute chose, il aimait la vérité. Nous ne croyons pas qu'il eût jamais, comme Renan, admis les petits mensonges et « faux-fuyants littéraires exigés, en vue d'une vérité supérieure, par les nécessités d'une phrase bien équilibrée[2] ». Comme Gaston Boissier le recommandait à ses élèves, il évitait de se mettre artificiellement dans « l'état d'esprit littéraire ». Il fuyait l'esprit de système, qui donne parfois aux tableaux historiques « plus de relief et plus d'éclat[3] », mais qui fausse gravement la réalité. A ce point de vue, il échapperait même aux critiques tatillonnes qu'on s'est plu à formuler sans bienveillance contre le grand ouvrage historique de Taine. Il n'hésitait pas à corriger, le cas échéant, ses appréciations personnelles, pour les adapter de plus en plus exactement à la complexité mouvante de la vie. Ses premières études sur l'Empire des Tsars ayant paru par fragments dans la *Revue des Deux Mondes*, il accueillit toujours avec une parfaite modestie les observations des lecteurs russes ou

1. Cf. dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 septembre 1907, l'article intitulé *Entre deux rives; la Russie devant la troisième Douma*, p. 365-366.
2. Cf. Renan, *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*, Paris, 1883, p, 363.
3. Cf. préface de la première édition du premier volume de *L'Empire des Tsars*.

étrangers, n'hésitant pas à remanier ses propres articles, avant de les réunir en volume.

Mais, s'il ne voulait pas sacrifier la science à l'art, Anatole Leroy-Beaulieu sentait fort bien que l'histoire et la sociologie ne sont vraiment complètes que si l'art se surajoute à la science. L'histoire n'est pas une marqueterie dont les différentes pièces seraient puisées dans les mémoires, les chartes ou les archives. On a bien fait de réagir contre un certain genre historique qui suppléait à l'érudition par le prestige du style, mais c'est un aveuglement de ne pas voir tout ce qui manque à une œuvre scientifique dénuée de talent littéraire. Cet aveuglement n'est d'ailleurs, dans bien des cas, qu'une justification de l'impuissance.

Anatole Leroy-Beaulieu s'appliquait à saisir la vérité, mais comme il savait ensuite l'exprimer dans toute sa plénitude, la présenter au lecteur sous ses faces les plus diverses, la développer tout en la précisant! Il n'avait pas le style incisif et concis. Quiconque a fréquenté ses livres, connaît le balancement de sa phrase un peu longue. Mais il nous semble que les réticences, les incises, les parenthèses, dont elle est comme surchargée, traduisent merveilleusement sa pensée intime. Elles corrigent ce qu'une phrase trop courte pourrait avoir de trop absolu. Anatole Leroy-Beaulieu, comme tous les grands observateurs sociaux, avait éminemment le sens du relatif.

Il fuyait les extrêmes, car c'est du « centre » qu'on juge le mieux. Il se gardait à la fois des engouements aveugles et des désenchantements stériles. Partisan de l'alliance franco-russe, il signala tout de suite ce qu'il y avait en elle « de trop sentimental et, pour tout dire, de trop amoureux[1] ». Plus tard, au contraire, il la défendit contre les attaques de l'opinion désabusée.

En ce qui touche la politique intérieure russe, il combattit toujours les exagérations du nationalisme slavophile[2]. Le progrès de la Russie doit s'accomplir par une adaptation prudente des institutions

1. Cf. avant-propos des *Études russes et européennes*.

2. Il soutint notamment les nationalités allogènes opprimées. Il signa, en même temps que Boutmy, la protestation européenne contre la politique russe en Finlande. Tout récemment, il s'éleva contre l'odieuse calomnie qui charge les israélites de prétendus « crimes rituels ». Comme l'a dit si bien M. Francis Charmes dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er juillet 1912 : « Il recherchait partout les plus nobles causes, celles des nationalités affligées et opprimées, pour entretenir chez elles les espérances de justice et de liberté. »

occidentales. Anatole Leroy-Beaulieu avait annoncé, de longue date, qu'il faudrait en venir tôt ou tard à l'établissement du régime constitutionnel. « La faute capitale du gouvernement russe a été de ne pas savoir prendre les devants, de ne pas comprendre qu'on ne pouvait élever, entre la Russie et les pays d'Occident, une muraille de Chine, de ne pas reconnaître que, par-dessus tous les obstacles dressés entre l'empire autocratique et l'Europe, par-dessus la douane, la censure et la police, les vents d'ouest apportaient les graines des idées de l'Occident[1]. »

Sans doute il faut être réaliste, en politique comme ailleurs, mais quoi de plus réel qu'une idée! Anatole Leroy-Beaulieu ne pouvait admettre ce faux réalisme qui déguise mal l'opposition à toute réforme et qui se trouve lui-même fortement entaché d'idéologie.

Maxime Kovalevski, l'éminent sociologue et homme politique russe, rappela, dans un article publié le 21 juin 1912[2], qu'au moment de la révolution, aux heures de triomphe et d'enivrement, Anatole Leroy-Beaulieu avait été pour lui un « frein salutaire »; plus tard, aux heures de déboire et de découragement, il avait été le « moteur » et, en quelque sorte, l'aiguillon qui ranime les énergies faiblissantes.

***

Le grand ouvrage d'Anatole Leroy-Beaulieu est d'ores et déjà « classique[3] ». Boutmy recommandait aux jeunes élèves de l'École des Sciences politiques de « concentrer leurs lectures » sur une douzaine de livres fondamentaux. Parmi ces livres figuraient les deux premiers tomes de *L'Empire des Tsars*. A l'École des Langues orientales, où, sous la direction de M. Paul Boyer, l'on travaille suivant la bonne méthode scientifique, le programme de russe comporte, pour les trois années, l'étude approfondie des trois volumes,

Mais ce qu'il faut surtout dire, c'est qu'en Russie même, Anatole Leroy-Beaulieu est également tenu pour un classique. Tous reconnaissent qu'il a merveilleusement compris l'âme nationale et

1. Cf. *La crise russe et l'alliance franco-russe* dans les *Questions actuelles de politique étrangère en Europe*.
2. Dans les *Rousskiia Védomosti*, grand journal libéral de Moscou.
3. *L'Empire des Tsars* a été traduit en plusieurs langues étrangères.

ce jugement unanime rend un hommage d'autant plus éclatant à la science française que les Russes aiment en général à se proclamer « indéchiffrables » pour l'étranger.

La *Revue des Deux Mondes*, qu'on lit beaucoup dans la haute société russe, avait puissamment contribué à y faire connaître la pensée d'Anatole Leroy-Beaulieu, bien que ses articles aient été souvent découpés par les ciseaux de la censure ou noircis au « caviar ». Il connaissait personnellement beaucoup de ministres et de hauts fonctionnaires, de professeurs, de publicistes. Il les avait vus à Pétersbourg ou à Moscou ; il les revoyait parfois à Paris dans son salon toujours si accueillant pour l'étranger.

Il jouissait en Russie, nous l'avons bien souvent constaté nous-même, d'une glorieuse popularité. De Vogüé raconte à ce propos une anecdote bien caractéristique[1]. Aux fêtes de Gogol, à Moscou, en 1909, la délégation française venait de prendre place sur l'estrade, dans la salle des actes de l'Université. Le président de la Société Littéraire russe se mit à énumérer les membres d'honneur qu'elle venait de s'agréger. Une chaude ovation salua les noms français : tout d'abord celui d'Anatole Leroy-Beaulieu, qui était alors retenu au Congrès archéologique du Caire, mais que la plupart des assistants croyaient présent et qu'ils acclamaient de confiance !

Nous parlions tout à l'heure de l'article publié par Maxime Maximovitch Kovalevski, le lendemain de la mort d'Anatole Leroy-Beaulieu. Qu'on nous permette d'en traduire quelques phrases :

« ... La nature complexe, harmonieuse et riche d'Anatole Leroy-Beaulieu se reflète complètement dans son livre. Aussi l'apparition de cet ouvrage marque-t-elle une date dans l'histoire des études russes : il a fait comprendre notre patrie à l'Europe... *L'Empire des Tsars et les Russes* est devenu tout de suite une mine de renseignements exacts sur la Russie, non seulement pour les Français, mais pour le public infiniment plus large qui possède la langue française... Un des élèves d'Anatole Leroy-Beaulieu à l'École des Sciences politiques fut Ostrogorski, un des écrivains politiques russes les plus connus en Occident. Mais beaucoup d'autres Russes lui doivent leur éducation politique. J'ai vu bien des fois son ouvrage

1. Cf. E.-M. de Vogüé, *Les Routes*, Paris, 1910, p. 60. Cet article avait d'abord paru dans le *Figaro*.

entre les mains d'hommes politiques russes contemporains[1]... »

Maxime Maximovitch, qui est aujourd'hui membre du Conseil d'Empire, prit également l'initiative, comme il nous le rappelait récemment, d'envoyer à la famille en deuil un télégramme d'hommage, signé par un grand nombre de ses collègues. En voici la teneur exacte :

« Nous nous associons à votre douleur; la Russie perd dans la personne du défunt un de ses plus fidèles interprètes. En nous faisant connaître à ses compatriotes, Anatole Leroy-Beaulieu a été un des premiers à préparer la bonne entente qui existe entre nos deux peuples. »

Parmi les signatures, nous relevons des noms illustres : Maxime Kovalevski, comte Witte, comte Olsoufiev, Tagantsev, Stakhovitch, Timiriazev, Guérié, etc.

En 1905, 1906 et 1907, à chaque printemps, Anatole Leroy-Beaulieu était retourné en Russie, pour y observer le « nouveau régime » et pour y rafraîchir en quelque sorte ses impressions. Quand le deuil et la maladie l'empêchèrent de continuer ces visites périodiques, ce fut pour lui un profond regret. Il suivait sans partialité, mais avec passion, la nouvelle évolution politique de la Russie. La première décade du XXe siècle n'a-t-elle pas été plus riche d'événements que le dernier quart du siècle passé?

Anatole Leroy-Beaulieu n'a pas eu le temps de rééditer son grand ouvrage, dont les volumes aujourd'hui épuisés sont devenus presque introuvables. C'est une perte irréparable pour la science, pour tous ceux qui voudraient s'initier à l'étude politique et sociale de l'Empire russe. Sans que le corps de l'ouvrage fût modifié — car ce tableau de la Russie sous l' « ancien régime » doit demeurer intact —, il aurait pu être complété et remis à jour par des développements additionnels sur l'évolution des dernières années. Quel merveilleux sujet d'étude que cette évolution profonde d'un grand peuple! Les désastres d'une guerre donnant le choc initial au mouvement de réfection intérieure, le mécanisme politique reconstruit dans le désarroi révolutionnaire, la jeune représentation nationale, d'abord travaillant à vide, puis ramené violemment dans l'orbite du

1. On peut comparer sur ce point le témoignage d'E.-M. de Vogüé dans *Regards historiques et littéraires*, Paris, 1889, p. 74.

pouvoir gouvernemental, les sentiments nationalistes exaspérés, la liberté religieuse essayant de s'acclimater, les réformes d'Alexandre II reprises en sous-œuvre, enfin la vie paysanne renouvelée par la dissolution des communautés agraires et le remembrement de la « terre russe ».

Tous ces problèmes, Anatole Leroy-Beaulieu en épiait, pour ainsi dire, le développement. Dans les derniers mois de sa vie, au cours de ses conversations familières, il se préoccupait volontiers de la politique russe en Perse et en Mongolie. Mais il sentait trop bien qu'il ne pourrait voir lui-même le dénouement de ces graves questions. « Le vaste empire, disait-il avec une certaine mélancolie, n'aura pas trouvé son assiette avant quelque vingt ou trente ans, pour ne pas dire avant un demi-siècle[1]. »

Il est une pensée poignante qui obsède l'esprit, chaque fois qu'un savant disparaît : quoi! celui qui tendait toutes ses énergies vers la solution d'un grand problème, ne sera plus là demain, quand apparaîtra le mot de l'énigme. Anatole Leroy-Beaulieu s'efforçait du moins, avec un parfait désintéressement, de préparer la génération nouvelle à suivre scientifiquement dans l'avenir les évolutions politiques ou sociales qui allaient échapper en quelque sorte à sa prise. Et pour notre part, s'il est permis, en terminant, de joindre à cette étude purement objective quelques mots un peu plus personnels, nous ne pouvons nous rappeler sans émotion avec quelle bonté agissante il savait guider de jeunes efforts dans la voie scientifique, les appuyer auprès du public, les soutenir et les pondérer.

Si Anatole Leroy-Beaulieu regrettait que l'auteur du *Roman russe* ne fût plus là pour chanter la mort du grand Tolstoï, combien nous regrettons qu'Eugène-Melchior de Vogüé ne puisse rendre aujourd'hui à notre illustre maître un hommage digne de lui! Comme « il l'aurait pieusement enseveli dans le somptueux linceul d'éloquence et de poésie dont sa riche imagination se plaisait à envelopper les *grands morts*[2]! »

PIERRE CHASLES.

1. *La crise russe et l'alliance franco-russe* dans les *Questions actuelles de politique étrangère en Europe.*

2. Cf. dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 décembre 1910, l'article sur *Léon Tolstoï.*

LETTRES D'EXIL INÉDITES DU DUC D'AUMALE

(1848-1851)

On sait le vif intérêt qu'a excité, parmi ceux qui lisent encore autre chose que des magazines illustrés, la publication récente de la *Correspondance du duc d'Aumale et de Cuvillier-Fleury*, et l'on se rappelle certainement aussi l'éloquente préface mise en tête du deuxième volume de cette correspondance par son éditeur, M. René Vallery-Radot. En quelques pages inimitables, M. Vallery-Radot nous racontait là le premier exil du duc d'Aumale, après la révolution de février 1848, et je n'aurais pas jugé qu'il fût nécessaire de revenir sur ce sujet, si la bienveillante communication de quelques lettres du prince relatives à la même époque n'était venue m'encourager à le faire.

Ces lettres furent adressées par le duc d'Aumale au colonel de Beaufort qui fut, pendant de longues années, son aide de camp, servit sous ses ordres en Algérie, et avec lequel il garda jusqu'à la fin de sa vie des rapports très amicaux et très intimes[1]. Leur correspondance la plus active paraît se placer entre 1848 et 1851, car sur les quarante-cinq lettres ou billets qui m'ont été confiés plus de trente se rapportent à ces années. Même après celles des mêmes dates du duc à Cuvillier-Fleury, ces lettres offrent un réel intérêt. Elles le doivent à leur ton même qui est celui des confidences d'un soldat à un soldat, et aussi à quelques détails qui, se retrouvant là

1. Charles-Marie-Napoléon Brandoin-Balaguier, marquis de Beaufort d'Hautpoul, né en 1804, fut comme commandant, puis comme lieutenant-colonel, aide de camp du duc d'Aumale de 1842 à 1848. A ce titre, il le suivit dans toutes ses campagnes d'Afrique, et était son chef d'état-major à la prise de la Smalah. Le marquis de Beaufort est mort général de division en 1890. Les lettres à lui adressées par le duc d'Aumale m'ont été communiquées par mon beau-père, le général de Morlaincourt, neveu du marquis de Beaufort. Je lui en exprime ici ma respectueuse reconnaissance.

seulement, permettent d'illustrer une fois de plus, d'une façon vivante et saisissante, cette page douloureuse de la vie d'un grand prince.

* * *

Ce qui ressort avant tout de cette correspondance, ce qui frappe aux yeux dès qu'on l'ouvre, c'est l'amour passionné de ce fils de France pour son pays, attachement qui lui fait pardonner tout de suite l'égarement qui l'a poussé à renverser le trône de ses rois. Pas un mot de rancune personnelle, sous la plume du proscrit, pas un regret pour le haut rang dont le sort l'a précipité, même dans cette première lettre écrite de Cadix, le 8 mars 1848, sous le coup encore de l'émotion ressentie par le prince en abandonnant ce gouvernement général de l'Algérie, que sa vaillance lui avait valu autant que sa naissance. Une seule chose paraît l'inquiéter, le sort du pays, qui l' « afflige plus que tout ». « Je crains bien en effet, confie-t-il, un jour, à son correspondant, que notre pauvre patrie ne soit de longtemps aussi libre, aussi prospère, aussi respectée au dehors qu'elle ne l'a été sous le règne de mon père. » Mais c'est là une crainte qu'il s'efforce d'écarter, car il ne désire que « le bonheur et la grandeur de la France ». « Mon idée fixe, écrit-il, est toujours la France heureuse, libre et forte; rien ne peut ébranler ma foi dans ses destinées. » Et, avec une admirable abnégation, il souhaite la constitution d'un gouvernement qui puisse donner à sa patrie cette liberté, cette prospérité et cette grandeur. Sur ce point, il est prêt à faire le sacrifice même de ses traditions de famille et de ses convictions dynastiques. Il va jusqu'à reconnaître l'enthousiasme et les espoirs que peuvent inspirer les institutions républicaines et les idées démocratiques, et il est même disposé à faire crédit à ceux qui sont à la tête du nouveau gouvernement, à former des vœux sincères pour leur succès, s'ils ne veulent que le bien du pays. « La France heureuse et forte, répète-t-il encore, voilà ce que je rêve et le résultat pour lequel aucun sacrifice ne me coûterait: je bénirai toutes les institutions qui lui conserveront son rang dans le monde. Il me semble que le malheur trempe encore plus solidement le patriotisme. » Aussi, ne refuse-t-il ni son admiration, ni sa confiance à ceux des nouveaux maîtres de la France qui le méritent ou

par leur valeur personnelle, ou par leur sincérité. Il ne craint même pas d'avouer que, parmi ces derniers, il en est un qui lui inspire une sorte d'admiration. « C'est peut-être le plus dangereux ennemi de la société et je ne le regretterais guère, s'il lui arrivait malheur, mais son langage et ses allures énergiques, ses habitudes austères, si exceptionnelles de nos jours, me séduisent malgré moi; c'est Blanqui! » Que d'autres en revanche sont loin de ce désintéressement! « Je me figurais volontiers des républicains taillés sur le patron de Plutarque, ou même de nos conventionnels. Nos hommes d'aujourd'hui me désillusionnent,... car ils me paraissent beaucoup plus préoccupés de faire la curée que de toute autre chose, et je commence à croire qu'ils ne voulaient changer que la décoration et les acteurs, mais qu'ils joueront la même pièce. » Et toutefois il faut lutter contre ce découragement. « Je ne voudrais pas plus, en effet, douter de la France que de Dieu. Les nations ont, comme les hommes, leurs mauvais jours, leurs jours de vertige; mais notre pays a encore de la sève; il s'est souvent tiré de bien bas... et je répète avec confiance le refrain de la vieille chanson :

« La France ne périra pas! »

Au reste, ajoute-t-il, et le mot est admirable, « je ne confonds pas la France avec son gouvernement, je ne le fais pas plus aujourd'hui qu'autrefois ». Et son secret désir reste malgré tout d'être encore un jour utile à son pays. « Nous sommes les serviteurs du pays et nous serons toujours à ses ordres. De tous mes regrets le plus amer est de voir ma destinée séparée de celle de ma patrie, et, si je puis jamais la servir encore comme citoyen, mon vœu le plus cher sera rempli. » Et ailleurs : « Nous ne revendiquons pas de droits, nous restons à l'étranger ce que nous étions en France, des serviteurs dévoués du pays, toujours prêts pour son service à tous les sacrifices. » Pendant les premiers jours de l'exil, c'est même cette perspective qui le soutient que, peut-être, on lui permettra prochainement de reprendre son rang de citoyen. « Mon frère le marin (Joinville) et moi, écrit-il, le 31 mars 1848, nous n'avons pas renoncé encore à tout espoir de rentrer en France, non pas comme princes, nous le regarderions comme un malheur, mais comme simples citoyens; on n'en trouvera peut-être pas beaucoup de plus honnêtes

et de plus dévoués. Nous attendons une occasion, la plus prochaine possible, pour exprimer au moins nos vœux à cet égard; en attendant, nous nous tenons cois afin de ne pas motiver de mesures qui nous ôteraient tout espoir de retour, de retour privé bien entendu. »

C'est dans l'armée qu'il souhaiterait naturellement retrouver l'emploi de son activité, dans cette armée qu'il ne se console pas d'avoir quittée. « Que je voudrais être à Oran avec vous, mande-t-il un jour à Beaufort, à Oran où j'ai été bien heureux de vous savoir, ayant repris votre bon vieux métier militaire qui, surtout par le temps qui court, est encore le meilleur et le plus noble... Puissiez-vous y avoir quelque bonne chance de guerre, c'est tout ce que je peux vous souhaiter de meilleur... Je vous envie bien! L'armée n'est-elle pas ce qu'il y a encore de plus pur et de plus intact en France! N'est-elle pas le palladium? » Aussi comme il s'intéresse, en juin 1851, à l'expédition de Kabylie! Comme il est « remué », en janvier 1853, par le récit de la prise de Laghouat! « Car je n'entends jamais parler de battre la charge, sans que le cœur ne me tape bien fort! »

Mais ce rêve de revivre les jours d'autrefois, l'exilé sent bientôt que c'est un rêve irréalisable. Serait-ce alors trop exiger que de souhaiter qu'on lui permît d'aller se fixer comme colon en Algérie et d'y attendre les événements? « Si la combinaison était possible », il l'accepterait volontiers, « comme le meilleur acheminement vers l'objet constant de ses désirs ». Toutefois cette illusion, elle aussi, devait peu durer, et le prince comprenait bientôt que son exil n'était pas près de prendre fin.

***

Exil que le pays où l'avait conduit la destinée lui rendait plus dur encore. Le climat, les habitants, les mœurs de l'Angleterre lui étaient à charge. Le ciel triste et brumeux lui semblait encore plus sombre après le soleil d'Algérie. La fierté des Anglais, leur loyalisme lui faisaient faire de tristes retours sur l'ingratitude de la France à l'égard de ses souverains, et inconsciemment il était jaloux de ce peuple fidèle à ses traditions et à son rôle. « Jamais, écrit-il, le 5 mai 1848, jamais je n'ai été plus susceptible à l'endroit du

pays, et jamais aussi je n'ai été plus *ours*, pour ne pas avoir à souffrir de la pitié insolente de ces Anglais. » La vue même de « leurs beaux soldats » lui causait une douleur indicible, lui « faisait mal », et c'est ce qui peut expliquer qu'on le voit, lui si généreux d'ordinaire, se féliciter presque de l'échec de ces « beaux soldats » aux Indes. « En fait de choses réjouissantes, écrit-il à Beaufort, le 11 mars 1849, vous aurez vu que les Sikes donnent du fil à retordre aux Anglais. Les détails de la campagne sont curieux; elle a été singulièrement menée, et le moral de leur armée ne paraît pas s'être aussi bien soutenu que d'habitude. Dans leur dernière bataille, dont ce qu'on peut dire de plus poli est qu'elle a été désastreuse, ils ont perdu 93 officiers, 2,500 hommes, 7 drapeaux et 6 canons... Un régiment de cavalerie de la Reine aurait tourné bride avant d'avoir abordé l'ennemi... Je crois cela exagéré, mais l'orgueil anglais en souffre; cela ne vous fera pas de peine, ni à moi non plus. » Et il est assez piquant, d'autre part, d'entendre le fils de ce roi que l'on avait accusé de tant de complaisance pour l'alliance anglaise, critiquer, non sans amertume et sans âpreté, la politique anglophile du nouveau gouvernement. « C'est pourtant une chose singulière, constate-t-il au mois d'octobre 1849, qu'un des plus grands griefs reprochés à la monarchie de Juillet fut sa condescendance pour l'Angleterre, et que tous les gouvernements, qui se sont succédé depuis février, aient semblé renchérir les uns sur les autres dans leur soumission aux volontés de lord Palmerston, même pour les questions où les vrais intérêts de la France étaient aussi clairs que le jour en plein midi, comme dans la question de Sicile, et, encore actuellement, dans celle d'Orient. On appelle cela de la politique démocratique; moi j'appelle cela de la politique anti-française. »

*
* *

Cependant à tant de préoccupations morales et patriotiques, qui assaillaient ainsi l'exilé, étaient venus se joindre bientôt des soucis d'un autre genre qui les exaspéraient, des soucis d'argent. On sait déjà, par la correspondance du prince avec Cuvillier-Fleury, combien ces soucis eurent d'acuité. Les lettres, que j'ai sous les yeux, le confirment.

Ce fut surtout jusqu'au décret d'octobre 1848, qui leva enfin le séquestre mis tout de suite après la révolution sur les biens de la maison d'Orléans, que la situation de la famille royale resta précaire. A peine avait-elle le nécessaire. « Vous vous êtes assez souvent moqué, mon cher Beaufort, écrit le prince, le 31 mars 1848, vous vous êtes assez souvent moqué de mes goûts simples pour les connaître; ils me sont bien précieux aujourd'hui. Notre vie, elle aussi, est bien simple : deux plats de viande et des pommes de terre, de la bière, pas de vin, pas de voitures. Cependant nos modiques ressources, bien plus notre absence de ressources nous mettront bientôt plus bas encore. » Et un mois après : « Cette pauvreté, à laquelle on veut avoir l'air de si peu croire, n'en est pas moins très réelle... Je n'ai pas le sou, je cherche à réaliser les diamants de ma femme, valeur bien dépréciée aujourd'hui, la seule que nous possédions, mais je n'ai pu encore y parvenir. » Et il faut voir avec quelle satisfaction le prince reçoit de Beaufort trois billets de 500 francs, fruit, semble-t-il, de la vente de quelques effets personnels abandonnés en Algérie, pour apprécier sa détresse. L'on comprend dès lors de quelle amère ironie devaient paraître aux proscrits les bruits, qui couraient en France, qu'ils intriguaient et répandaient l'argent à pleines mains en faveur de leur cause. Au lieu de cela n'eût-on pas dû leur faire honneur de leur dénuement, qui comme le disait, non sans légitime fierté, le prince lui-même, « prouvait leur patriotisme et devait les honorer dans l'histoire ».

*
* *

Après le mois d'octobre 1848, ces pénibles tracas furent du moins épargnés aux exilés. Comprenant bien alors, par la concession même qu'on venait de lui faire, que la proscription serait longue, le duc essaie de s'en distraire et de s'en consoler par le travail, quelques voyages et les joies de la vie de famille.

Il tentait bien sans doute de s'intéresser à la politique générale du nouveau gouvernement, et certaines de ses lettres en sont une preuve remarquable. Mais bientôt « cette agitation stérile d'un grand pays lui parut un triste spectacle ». « Aussi me suis-je remis au travail, écrit-il, dès le mois de septembre 1848. J'étudie avec intérêt l'his-

toire du développement des libertés anglaises; c'est une étude qui n'est guère de saison, car le vent n'est pas à la liberté; enfin chacun a ses manies. J'entremêle cela de lectures militaires, et puis je me suis remis à dessiner. » Mais, peu après, le prince revenait au sujet d'études qui l'avait de bonne heure passionné, la vie des grands capitaines du XVIIe siècle. « Je me suis replongé, mandait-il à Beaufort, dès le 6 mai 1849, je me suis replongé dans la société de Condé et de Turenne. Je ne saurais vous dire combien je trouve d'intérêt, quel charme mêlé de tristesse il y a pour moi à étudier en détail la vie de ces deux grands hommes, le génie si sûr et la froide audace du second, le caractère si français, les résolutions rapides et énergiques du premier, l'un des plus vaillants hommes de guerre, sans doute, qui aient jamais existé! »

Cette vie laborieuse ne fut interrompue, pendant près de trois ans, que par « un tour en Écosse, au milieu des lacs et des âpres montagnes, dont la contemplation est bien faite pour rasséréner l'âme », et par un voyage en Allemagne. Encore ce dernier fut-il plutôt pour le prince un voyage d'études qu'un déplacement de pur agrément. « Si l'acte matériel d'écrire ne m'ennuyait pas tant, écrivait-il, au retour, à Beaufort, je pourrais vous en dire long sur ce que j'ai vu des troupes allemandes (car j'en ai vu de tous les pays et de toutes sortes), sur l'état des esprits dans ce pays, et sur mes émotions mêlées de tristes retours en traversant le glorieux champ de bataille d'Auerstædt... Mais, reprend le soldat, combien j'aimerais mieux vous conter tout cela autour d'un feu de bivouac, ou en parcourant ces plaines si connues du Sud, au milieu de ces braves soldats qui sont et qui resteront, j'espère, l'honneur et le salut de notre patrie! »

Au retour de chacune de ces absences, c'était pour le duc une consolation de reprendre avec les siens cette vie étroite et unie, dont l'exil n'avait pu rompre du moins l'intimité. Malheureusement, de ce côté encore devaient lui venir bien des chagrins. Le 16 août 1850, il perdait une petite fille née avant terme, et, dix jours après, le 26, expirait le roi Louis-Philippe. C'est dans une lettre du 10 septembre qu'il fait part à Beaufort de ce double deuil.

« Vous connaissez maintenant, mon cher ami, le double malheur qui m'a frappé. A peine avais-je perdu l'enfant que j'attendais avec

tant de joie et d'espérance, que la mort nous a enlevé notre excellent père. On n'est jamais préparé à un semblable coup, et vous avez assez vu l'intérieur de notre famille pour savoir quel vide affreux il y laisse. Le Roi s'est éteint dans nos bras, presque sans souffrance, sans faiblesse, sans ostentation, simple et grand comme il avait vécu. Si quelque chose peut nous consoler, nous qui l'aimions aussi pour sa gloire, c'est la noblesse et la douceur de sa fin. Je vois que tous les hommes de bien en France donnent de justes regrets à sa mémoire. Je crains que notre pauvre patrie ne soit de longtemps aussi libre, aussi prospère, aussi respectée au dehors qu'elle a été sous son règne!... »

Et à peine la famille royale se remettait-elle de ce coup cruel, qu'une nouvelle disparition venait l'attrister, celle de la princesse Louise d'Orléans, cette « pauvre sœur, dont, écrivait le duc, peu de personnes peuvent savoir ce que nous avons perdu en la perdant, car jamais cœur plus angélique et plus grand tout ensemble ne fut uni à une plus haute intelligence ».

C'est sur ces deuils répétés que se ferme la courte correspondance que je viens d'analyser, correspondance qu'il y avait, il me semble, quelque intérêt à sauver de l'oubli. De bons Français, de nobles cœurs, d'amis fidèles, d'admirables soldats, d'écrivains de race, comme le fut le duc d'Aumale, on ne recueillera jamais assez les moindres pensées, les plus intimes confidences, car de la publication de ces pensées, de ces confidences, ils ne peuvent jamais sortir que grandis!

PIERRE DE VAISSIÈRE.

L'EUROPE ET LA GUERRE BALKANIQUE

En quelques heures, du 30 septembre au 1er octobre, la nouvelle s'est répandue à travers le monde que la Bulgarie, la Serbie, le Monténégro, la Grèce mobilisaient contre la Turquie. On n'exagère pas l'impression produite en la qualifiant de stupéfaction. Pour la masse, la question d'Orient depuis des années se résumait en deux axiomes : le statut territorial de l'empire ottoman ne pouvait être modifié que par l'action d'une ou de plusieurs grandes nations européennes; les petits États balkaniques étaient frappés d'impuissance absolue par des rivalités irréconciliables. Un événement soudain renversait ces deux postulats. L'impossible se réalisait. L'union des nationalités chrétiennes, s'affirmait sous la forme la plus énergique : une alliance de guerre. De la tutelle européenne, il n'était pas plus question que si elle n'avait jamais existé. Vraiment c'était une belle surprise.

Surprise complète? Incontestablement. Et sans doute les symptômes précurseurs n'avaient pas manqué. Une opération de cette envergure ne se prépare pas dans la coulisse sans que des fuites se produisent, que des manifestations extérieures, entrevues de souverains et d'hommes d'État, sollicitent l'attention. Mais les démonstrations de ce genre sont devenues si fréquentes qu'on distingue difficilement celles qui n'ont pas un intérêt purement protocolaire. Un acte aussi caractéristique que la réunion de tous les futurs souverains des Balkans aux fêtes célébrées le 2 février dernier, à Sofia, en l'honneur de la majorité du prince Boris n'a provoqué que des commentaires de sympathie. Quelques semaines plus tard on pouvait enregistrer un phénomène plus significatif encore. Toutes les races chrétiennes de Macédoine formaient un bloc électoral. Qui donc s'est avisé de voir dans cette alliance autre chose qu'une maladresse de plus à l'actif de la politique jeune-turque.

Et pourtant dès ce moment les jalons essentiels sont posés. Le projet a pris naissance à Sofia, en septembre 1911. Dans la nuit du 11 au 12 octobre, M. Guéchoff, revenant de Vienne, a eu en gare de Belgrade une conversation décisive avec M. Milovanovitch. L'accord serbo-bulgare devient un fait accompli à la fin de mars et aussitôt M. Venizelos autorise son ministre en Bulgarie M. Panas à entrer dans les vues du tzar Ferdinand. Dans les premiers jours de mai M. Daneff est chargé d'aller communiquer les accords à Saint-Pétersbourg. Si discrètement qu'aient été menés les pourparlers, quelques indications ont transpiré. Le 30 mai le *Corriere d'Italia* annonce la conclusion d'une entente définitive entre la Bulgarie, la Serbie, la Grèce et le Monténégro contre une attaque éventuelle de la Turquie. Au début de juin, la revue russe *Saprossy Jisny* signale que deux mois auparavant la Serbie et la Bulgarie ont conclu un traité de partage de la Macédoine. Ces informations reçoivent les démentis d'usage. Elles sont d'ailleurs en partie prématurées, car, si l'accord grec-bulgare est intervenu en mai, le Monténégro n'entrera dans la combinaison qu'au mois d'août. La part de vérité est pourtant assez grande, et la signification de l'événement assez décisive pour qu'on puisse prévoir un de ces déchaînements de commentaires dont tant d'épisodes secondaires ont été l'occasion. Tout au contraire la nouvelle est étouffée sous le scepticisme ou les appréciations les plus anodines. La consigne est de se taire. Et on se tait si bien que le 14 août, le cri d'alarme du comte Berchtold ne provoque que des sourires de dédain. On se tait quand la chute du gouvernement jeune-turc découvre le gouffre plus profond que jamais de l'anarchie ottomane. On se tait quand le soulèvement des tribus albanaises signale la révolte des populations macédoniennes contre un régime plus tyrannique que l'oppression hamidienne. On se tait quand le 26 août un conseil extraordinaire réuni à Sofia arrête les dernières mesures pour l'action. Comment s'étonner après cela que l'opinion des deux mondes se soit trouvée désorientée, placée soudainement en présence de l'irréparable.

L'attitude des gouvernements est plus difficile à expliquer. Ils ont su évidemment quelque chose. Ont-ils compris l'importance des événements qui se préparaient? C'est moins certain. M. Poincaré a bien signalé dans des déclarations répétées à la commission des

affaires extérieures de la Chambre, au Palais-Bourbon et au Luxembourg que dès le début d'avril il a été informé des tractations conclues ou en voie de préparation, que dès ce moment il a été assez préoccupé pour entraver une vaste opération de crédit négociée par le gouvernement bulgare. Je suis pourtant assuré de ne pas être démenti quand j'affirme que c'est seulement au moment de son voyage en Russie, quand il a été saisi du texte des accords communiqués par M. Daneff, que le président du conseil français a saisi toute la gravité de la situation. Je suis assuré de ne pas être démenti quand j'affirme qu'à ce moment même on n'appréciait pas à Saint-Pétersbourg la signification exacte des traités qui étaient de véritables conventions de guerre. Les autres gouvernements n'ont pas été plus prompts à s'émouvoir. Aucun n'a fait le geste qui aurait suffi à prévenir la crise dans la période de gestation où la seule lumière hardiment projetée aurait déjoué une machination dont le secret était la condition indispensable du succès. Tous se sont appliqués à étouffer l'affaire. Ont-ils eu l'illusion que leur obstination d'inaction empêcherait tout le monde d'agir? Ont-ils ouvert un trop large crédit au « temps » cette suprême ressource des diplomaties impuissantes? Se sont-ils laissés prendre à une trame ourdie avec une remarquable habileté?

Fatuité, illusion, erreur de jugement et défaut d'initiative : il y a eu évidemment de tout cela. Mais il y a eu autre chose, des complicités passives et des complicités actives.

Ces dernières sont les plus claires. On comprend parfaitement que la Russie ait vu avec complaisance les efforts tentés par les États des Balkans pour étouffer des querelles dont la persistance constituait le principal obstacle à l'établissement d'un régime d'ordre en Orient. On comprend même que le gouvernement du tzar ait prêté les mains à un projet d'union qui ne pouvait manquer d'apparaître comme une victoire du slavisme et de l'orthodoxie. Tout au plus est-il permis de s'étonner que l'on n'ait pas discerné à Saint-Pétersbourg l'aboutissement fatal de la voie dans laquelle on s'engageait et que l'on ne se soit pas mieux préparé à tirer parti des circonstances. Ce reproche ne saurait être adressé à une autre puissance qui a coopéré peut-être plus activement encore à la confédération balkanique, qui, en tout cas, a deviné très habilement le parti qu'elle pourrait en

tirer. Je veux parler de l'Italie. Que la crise orientale découle directement de l'aventure tripolitaine : c'est un fait que nul ne songe à nier. Le rapprochement serbo-bulgare s'esquisse en septembre 1911, au moment même où le gouvernemant italien a arrêté sa décision d'agir. Les opérations africaines sont beaucoup plus pénibles qu'on ne l'avait prévu à Rome. Bien vite il apparaît que la résistance ottomane ne sera pas maîtrisée par une simple pression locale. Force est de chercher des diversions. Comment une diplomatie aussi avisée que celle de la Consulta n'aurait-elle pas rapidement découvert le défaut de la cuirasse? comment n'aurait-elle pas saisi le levier formidable qui s'offrait? L'historien futur devra rechercher les origines du bloc balkanique dans la coopération de l'Italie et de la Russie depuis les accords de Racconigi jusqu'aux menées de M. Isvolsky et de M. Tittoni. Ce n'est pas le trait le moins curieux de cette intrigue qu'elle ait été conduite par deux ministres des Affaires étrangères en disponibilité, l'un escomptant une revanche obstinément poursuivie, l'autre résolu à user de tous les moyens pour acculer la Turquie à la paix. L'événement a prouvé que de ces deux calculs, l'un au moins était remarquablement établi.

La combinaison balkanique a donc reçu des encouragements, et des encouragement très effectifs. Raison de plus, semble-t-il, pour que des réactions se soient produites. Il n'en a rien été. Les autres puissances ont laissé faire.

Passe encore pour la France dont la cause est si étroitement liée à celle de la Russie qu'elle n'aurait pu songer un seul moment à assumer une initiative contraire. Ses moyens d'action étaient très limités. Décourager les aspirations belliqueuses ; essayer de convaincre la Turquie de la nécessité de traiter rapidement avec l'Italie : elle ne s'en est pas fait faute. Mais l'Angleterre, mais l'Allemagne, l'Autriche, la Roumanie, n'étaient pas tenues par les mêmes scrupules. Et elles ont en Orient des enjeux autrement exposés que les grands intérêts économiques et moraux, facteurs permanents de l'influence française.

L'Angleterre? Ah! les événements extérieurs étaient le cadet de ses soucis. Parlez-nous du Home rule, du désétablissement de l'Église du Pays de Galles, de la réforme électorale. Jamais ne s'est affirmée avec plus d'éclat la paralysie dont la politique étrangère

britannique est frappée depuis que la mort d'Édouard VII laisse le gouvernement libéral livré à lui-même.

L'Allemagne? Elle a montré assez clairement après coup sa crainte des aventures pour que l'on comprenne maintenant qu'elle se soit gardée, d'avance, de rien faire qui pût les provoquer. A peine sortie de l'alerte d'Agadir, en plein travail économique, elle a vu venir, laissant à l'Autriche le premier rôle, peut-être dans le fond assez satisfaite de la voir recueillir des fruits assez amers de son initiative de 1909, en tout cas pleine de confiance dans la capacité de résistance de la Turquie pour conjurer les incidents graves.

Le même calcul a été fait par la Roumanie. Aucune puissance n'était plus portée à s'émouvoir. Aucune n'est restée plus passive. Le gouvernement roumain ne s'est même pas avisé de prendre les précautions, les garanties les plus élémentaires. Avant-garde de la Triplice, il a attendu le mot d'ordre avec une discipline toute prussienne.

Et le mot d'ordre n'est pas venu. L'Autriche n'a pas bronché jusqu'à la proposition Berchtold du mois d'août. Elle aussi a été certainement victime de la colossale erreur d'appréciation qui allait se révéler sur les champs de bataille. Mais n'y a-t-il pas eu autre chose? Peut-on admettre qu'un hôte aussi assidu de Vienne que le tzar Ferdinand ait pu garder un silence absolu sur ses desseins? La diplomatie du souverain bulgare est si fertile en ressources, les dernières semaines ont apporté tant d'indices de ses ménagements à l'égard des Habsbourg que l'on en vient à se demander s'il n'y a pas eu une intrigue assez trouble où le dupeur s'est trouvé dupé. Dès lors comment apprécier l'initiative qui a cherché à ressusciter au milieu de l'été le programme de Mueszteg? Le comte Berchtold a-t-il eu véritablement conscience du péril? Mais alors pourquoi se borner à une velléité, s'arrêter à la première résistance? L'Autriche a-t-elle voulu tâter la Russie à toute éventualité? Ce qui est est certain c'est que le seul résultat a été de faire apparaître les divisions latentes et l'impuissance de l'Europe causées par la persistance des défiances austro-russes. Et cette révélation même ne pouvait que hâter le déclanchement et la crise.

La défiance austro-russe restait, en effet, l'atout maître des États balkaniques, la condition *sine qua non* de leur initiative. Tant qu'a

subsisté le pacte Mouravieff-Goluchowski de 1897, les patiences et les passions ont été contenues. Contre une Autriche et une Russie unies et résolues à maintenir le *statu quo* que pouvaient toutes les aspirations bulgares, serbes, hellènes? laisser passer les occasions, la crise mandchourienne, la crise d'Algésiras, même la révolution turque. C'est dans la journée historique de Buchlau, en septembre 1908, que s'est levée l'aube de la régénération balkanique. Dans le fossé creusé par l'ambition de M. d'Ærenthal, élargi par le geste du comte Pourtalès, maintenu ouvert par la rancune du gouvernement russe, le torrent avait libre cours. Ce n'était pas la tardive et faible tentative d'endiguement du comte Berchtold qui pouvait l'enrayer.

Un autre effort a été tenté : M. Poincaré, au cours de son voyage à Saint-Pétersbourg, a saisi sur le vif la situation. Il a assisté à la réception de la proposition autrichienne par le gouvernement du tzar, à l'enterrement de première classe qui lui a été réservé. Les conversations avec les ministres du tzar lui ont révélé la difficulté d'un rapprochement austro-russe. Pourtant le péril est imminent. Les traités qu'il a sous les yeux annoncent la guerre. Le seul moyen de l'empêcher était de tâcher d'interposer entre la Turquie et la coalition une Europe unie, résolue à imposer une solution conciliante. Telle est la combinaison que la diplomatie française soumettait le 22 septembre aux chancelleries. Trop tard. Les réponses n'étaient pas encore arrivées que l'orage éclatait.

L'initiative de M. Poincaré a-t-elle hâté l'échéance? peut-être de quelques jours, mais assurément pas de beaucoup. Le moment favorable à l'action était très limité. Les États balkaniques avaient tout avantage à attendre la fin des récoltes. Mais il leur fallait agir avant l'hiver. La fin d'octobre était le dernier délai si l'on voulait absolument marcher. Et dès la fin d'août la décision de marcher était inexorablement arrêtée. Les alliés avaient senti une double menace. L'autonomie accordée à l'Alliance laissait entrevoir l'éventualité de réformes en Macédoine. La coalition balkanique risquait de perdre son prétexte d'action. Avec la proposition Berchtold c'était le spectre du joug européen qui apparaissait. La Turquie allait-elle abdiquer ses erreurs? les puissances, leurs rivalités? Pas de temps à perdre. La motion Poincaré a pu tout au plus activer le mouvement. Un autre facteur est intervenu dans le même sens et peut-être plus activement.

Vers le milieu de septembre la Turquie commence à sortir de son incroyable inertie. Elle semble prendre conscience d'un péril dont les prodromes les plus clairs n'ont pu arracher cette nouvelle Byzance aux querelles intestines. Elle songe à armer. Lui laisser de l'avance c'est compromettre la seule chance des alliés : la rapidité d'une organisation supérieure. Plus d'hésitation possible. Le dé est jeté.

La situation est donc la suivante, à la date du 1er octobre. L'Europe totalement impuissante. Le prologue du drame a fait ressortir son inaction absolue et sa complète aboulie. L'Autriche et la Russie retranchées dans une réserve soupçonneuse. L'Italie prodigieusement intéressée à une querelle qui lui offre une occasion inespérée de sortir de ses embarras. Les États balkaniques affirmant une résolution implacable de régler leurs comptes avec la Turquie.

De cause de conflit, il n'y en a pas à proprement parler. Les coalisés ont bien fait entendre en sourdine de vagues doléances sur la position incontestablement très triste des populations chrétiennes de Macédoine. Mais ils se gardent bien de formuler le grief ouvertement tant ils redoutent de voir la Porte ou les puissances leur opposer la classique solution des réformes. Ils préfèrent dissimuler leur dessein sous le prétexte le plus futile. Ils invoquent de prétendus armements ottomans. Or les Turcs se sont contentés de rappeler quelques réserves pour remédier à la situation vraiment lamentable où ils se sont mis en renvoyant leur classe au début de septembre sur les conseils de l'Allemagne. Encore une preuve de l'incroyable illusion de certaines puissances. La Bulgarie, au contraire a mobilisé plusieurs divisions pour ses manœuvres et les a maintenues secrètement sur pied de guerre. Les opérations militaires ont fait justice de l'accusation de provocation dirigée contre la Turquie. Celle-ci a commis assez de fautes pour qu'on n'ajoute pas à son triste bilan. La vérité est que la coalition balkanique a voulu dès la première heure obtenir par tous les moyens, tous les résultats d'une victoire, qu'elle s'est préparée avec une énergie farouche, une confiance entière dans ses forces, une certitude de son entière liberté d'action, méprisant l'agitation brouillonne de l'opinion et les tardifs efforts des chancelleries, se ruant à l'aveugle sur l'obstacle.

En présence d'un tel déchaînement, que faut-il faire? Voilà la

question qui se pose le 1er octobre aux puissances. Deux voies s'ouvrent. L'une est la continuation de celle suivie depuis des mois. Aussi loin que l'on peut voir — et ce n'est pas bien loin — elle se poursuit droite. Chemin cahoteux, mais sans obstacle apparent. Par contre, à quinze ou dix-sept jours de marche — le temps de la préparation militaire de la ligue, les derniers délais de paix — un tournant brusque. Qu'y a-t-il derrière? nul ne saurait se flatter de le dire. Ce peut-être l'abîme d'une conflagration générale où la roulotte europrenne glisse à l'aventure sur la pente du laisser-faire.

L'autre route est tortueuse, accidentée. Elle monte ferme et annonce de rudes coups de collier, mais elle remonte la pente. Conduit-elle jusqu'au sommet qui domine la tempête? On ne sait, car la cime se perd dans les nues et elle est bien loin. Mais on ne peut l'espérer. En tout cas c'est la seule qui offre des chances sérieuses d'y conduire.

Un homme a eu le courage de peser le dilemme, de le poser aux puissances et de tâcher de les arracher à l'entraînement de l'inertie. C'est M. Poincaré. Il faut lui rendre cette justice que, seul, dans une heure trouble, il a montré une vue claire et de la décision. L'heure n'est pas venue de porter un jugement sur une initiative dont les résultats sont encore en suspens. Ce que l'on peut affirmer c'est que, quels que soient ces résultats, le seul fait d'avoir osé l'entreprise restera un honneur pour celui qui l'aura tentée et aura incontestablement réhaussé le prestige de la diplomatie française.

M. Poincaré a donc pensé que les puissances ne pouvaient pas assister impassibles au drame qui se préparait, qu'elles ne pouvaient pas affronter en ordre dispersé, dans le trouble de suspicions latentes, les redoutables aléas d'une réouverture de la question d'Orient. Il fallait tenter de reconstituer le bloc européen, d'abord pour tâcher d'interposer entre les parties un facteur de conciliation, ensuite pour limiter le fléau s'il ne pouvait être conjuré.

Sur la possibilité d'éviter la guerre, je ne crois pas que l'homme d'État le plus optimiste se soit jamais fait illusion. Pour atteindre ce but il n'y avait que deux moyens : imposer aux États balkaniques l'abandon de leurs ambitions, ou imposer à la Turquie l'abandon des trois quarts de ses territoires européens. Le dilemme était absolu parce qu'on se trouvait en présence d'une volonté formelle. J'éprouve d'autant plus de liberté à exprimer cette opinion que je l'ai formulée

dès les premiers jours d'octobre alors que certains parlaient d'un bluff balkanique. Il n'y avait pas de bluff balkanique, il ne pouvait pas en être question. Concevait-on un bluff poussé jusqu'à la mobilisation générale, arrêtant complètement la vie économique de quatre nations? Était-ce du bluff que l'alliance de trois nationalités, oubliant des amertumes d'hier, faisant taire des haines séculaires. Le tzar Ferdinand était-il homme à mettre à la légère la main sur la garde de l'épée, lui qui tant de fois avait résisté à l'entraînement de ses sujets? Enfin, et cet argument à lui seul aurait été décisif, les princes, les hommes d'État peuvent bluffer, les peuples ne bluffent pas. Et c'étaient les peuples qui marchaient. Les chefs devaient prendre la tête ou succomber ignominieusement. Jamais lutte n'a été acceptée, voulue d'un élan plus unanime par ceux-là qui devaient supporter les plus lourds sacrifices. Prétendre opposer à un tel torrent la fragile barrière de parchemins diplomatiques ou d'un replâtrage européen, quelle chimère! La force brutale, et le succès complet. Pas d'autres moyens d'endiguer. Et les deux solutions étaient également impossibles. La seule idée d'arrêter rudement des petits peuples qui acceptaient vaillamment les risques de leur audace aurait soulevé la réprobation de presque tous, je serais même tenté de dire de tous les peuples civilisés. Quant à violenter la Turquie, — et il n'aurait fallu rien de moins pour lui arracher une formidable amputation plus ou moins déguisée, — l'entreprise n'aurait certes pas été sans provoquer l'opposition invincible de certains gouvernements. Je ne sais même pas s'il s'en serait trouvé un seul pour prendre la responsabilité de cette opération césarienne.

La tentative de conciliation était condamnée à l'insuccès. Était-ce une raison suffisante pour y renoncer? M. Poincaré ne l'a pas pensé. Et on ne saurait l'en blâmer. Il y a d'abord une haute raison morale qui commande de tendre le rameau d'olivier entre deux partis à la veille de s'affronter, même si on sait que le geste sera repoussé. Une considération plus sérieuse s'imposait dans la circonstance. L'opportunité d'une tentative de reconstitution du concert européen n'était pas douteuse. Le concert européen a une mauvaise réputation assez justifiée. Il est tout de même très supérieur à la cacophonie dont nous avons eu dans ces dix dernières années un certain nombre d'exemples. Le moins typique n'est certes pas l'épisode de 1908-1909. Ne fallait-il

pas tout tenter pour prévenir une réédition de cette crise, aggravée des complications d'un bouleversement complet de l'Orient? N'était-il pas urgent d'établir une base d'action européenne, improvisée, imparfaite peut-être, mais dont on s'efforcerait ensuite de corriger les défauts? Quelle meilleure entrée en matière pouvait-on imaginer qu'un projet tendant à prévenir et tout du moins à limiter le conflit.

S'il avait été besoin d'une démonstration de l'utilité de l'initiative de M. Poincaré, les avatars de cette initiative l'aurait fournie.

Le président du conseil français a un point de départ tout trouvé. C'est sa note du 22 septembre qui propose aux puissances de s'unir pour conjurer le danger menaçant. Évidemment les événements ont marché. Il faut corser le programme, mais le plan reste le même : réaliser l'entente de toutes les puissances, particulièrement de l'Autriche et de la Russie sur la base d'un mutuel désintéressement; exercer une pression sur les États balkaniques pour les amener à désarmer et à se fier à la garantie de l'Europe, imposer à la Turquie des réformes sérieuses et réelles. Pour réussir, ou tout au moins pour limiter l'insuccès, il aurait fallu agir très vite. Ce n'est guère l'habitude de dame Diplomatie. Il y a des cas pourtant où elle sait se mettre dans le mouvement. L'épisode de la première quinzaine d'octobre ne doit pas être rangé parmi ces cas. On comptait beaucoup sur l'arrivée de M. Sazonoff qui débarquait à Paris le 2 octobre arrivant de Balmoral. Le ministre russe apportait les impressions anglaises. Il allait trouver dans la personne de M. Poincaré l'avocat le plus persuasif de l'entente européenne. Tout allait marcher à souhait. Vienne et Pétersbourg oublieraient leurs dissentiments à l'appel de la France. Berlin ne donnait-il pas le signal de l'approbation de la proposition française. Incontestablement l'Allemagne se montrait favorable, plus encore empressée. Et je ne crois qu'il y ait lieu de chercher dans son attitude trop de machiavélisme. Certes, elle n'était pas fâchée de laisser à d'autres le risque d'insuccès. Certes elle savait que des interventions se chargeraient d'arrondir les angles de la formule. Mais elle partageait avec la France le désir sincère de conjurer des complications internationales. Et ce n'est pas la moindre ironie de l'aventure qu'à ses débuts elle ait groupé seuls ou presque seuls... les deux éternels adversaires.

Les autres, en effet, ne marchaient pas, ou marchaient mal.

M. Sazonoff consentait bien à un rapprochement avec l'Autriche, mais un « rapprochement du bout des lèvres », selon sa propre parole. De plus, le ministre russe était revenu fort déconfit de Balmoral. Il avait trouvé le gouvernement britannique rebelle à ses suggestions persanes. Cet état d'esprit n'aurait eu qu'un intérêt secondaire, si l'Angleterre avait donné au projet Poincaré une adhésion immédiate et sans réserve. Tel n'a pas été le cas. Ceux qui ne gardent de la crise que le souvenir des très beaux discours prononcés à la Chambre et au Sénat par le président du conseil le 21 décembre, seraient tentés de croire que l'incident n'a pas existé. Qu'ils se reportent aux articles publiés par les journaux inspirés entre le 4 et le 7 octobre et ils verront à quel point a été profonde la répercussion des désillusions de M. Sazonoff. La vérité est que pendant quatre jours l'Angleterre a fait la sourde oreille. Sir Ed. Grey demeure introuvable. On a prêté au gouvernement britannique de sombres arrière-pensées, on a prétendu qu'il ne voulait ni compromettre la situation de Kiamil pacha, ni mécontenter les musulmans de l'Inde par une pression contre la Turquie. Et il est certain que le cabinet de Saint-James a exprimé des réserves catégoriques sur une des formules essentielles du projet Poincaré. Le président du conseil français proposait que les puissances « prennent en mains » les réformes, et on pensait à Londres que *to take in hand* pouvait entraîner très loin. Querelles de mots? Il y avait davantage. Au fond, la Grande-Bretagne n'était pas du tout enthousiaste de l'intervention. Avec son grand bon sens, elle comprenait que c'était un coup d'épée dans l'eau. Elle aurait préféré voir les puissances unies dans l'expectative.

Et, sans doute, il y avait dans cette philosophie une bonne part de sagesse. Si, dans l'émotion de la première heure, la velléité de conciliation avait eu sa raison d'être, chaque jour qui passait diminuait les avantages et augmentait les inconvénients de l'entreprise. Tandis que l'incendie se développait dans les Balkans les moyens de secours apparaissaient de plus en plus mesquins. Passée au crible de la critique, la formule Poincaré devait abandonner lambeau par lambeau le peu de vitalité qui lui restait. L'Angleterre avait protesté contre une intervention directe des puissances. L'Autriche s'élevait contre toute garantie, contre toute atteinte à la souveraineté du Sultan. L'Italie inquiète à la seule pensée que l'empire ottoman ne pourrait accepter

une double humiliation en Afrique et en Europe, se désintéressait totalement du conflit oriental, hypnotisée par les tergiversations d'Ouchy. L'impossibilité d'élaborer en quelques heures un nouveau plan de réponses éclatait et l'on en venait à ressusciter le cadavre de l'article 23 du traité de Berlin. Pis encore, le débat s'éternisait dans le maquis de la procédure. Tout cela pour faire renaître le mandat austro-russe de si pitoyable mémoire; pour subir l'affront de la déclaration de guerre monténégrine, servie toute chaude aux délégués des puissances se présentant, le 8 octobre, en mandataires de paix; pour souffler à la Turquie l'idée de devancer une parodie de réformes que l'on osait à peine lui proposer collectivement; pour aller au-devant du silence dédaigneux de la Bulgarie, de la Serbie et de la Grèce; enfin pour réserver à l'Europe le ridicule d'affirmer solennellement le maintien du *statu quo ne varietur* au moment même où la lutte se déchaînait. Était-ce bien la peine? N'eût il pas été préférable de laisser aller les choses, du moment que l'on avait la certitude de ne pouvoir les diriger et de limiter les efforts à la tâche la plus urgente: faire la part du feu?

De ce côté du moins l'œuvre de préservation poursuivie avec tant de ténacité trouvait quelques satisfactions. Le danger de complications immédiates était conjuré; chacun s'empressait de prendre une attitude expectante. Ceux-là mêmes dont on avait le plus de raison de craindre des initiatives grosses de conséquences, restaient l'arme au pied. L'Autriche ne manifestait aucune velléité d'entrer dans la danse. Bien plus, elle retenait énergiquement son satellite, la Roumanie, qui aurait eu pourtant un intérêt direct et évident à manifester au moins sa force, soit pour obtenir des gages, soit pour se préparer à tirer son épingle du jeu. A ce moment tout le monde est d'accord pour laisser courir. C'est peut-être parce que dans toutes les chancelleries règne la même illusion. Nulle part on n'envisage la possibilité d'un triomphe foudroyant des alliés; on croit à des succès balkaniques, au moins au début, à une guerre d'usure, à une lutte indécise. Et sur ces prévisions s'échafaudent tous les calculs. La fortune des armes aura tôt fait de les renverser.

On sait les surprises que réservait au monde la seconde quinzaine d'octobre. La guerre éclate le 17. Le 18 les Bulgares sont à Mustafa-Pacha et dessinent leur pointe vers Andrinople. Le même jour com-

mence l'offensive serbe et grecque. Le 24 est la journée décisive. Les Serbes emportent Kumanovo la clef d'Uskub et de toute la Vieille-Serbie. L'extraordinaire panique de Kir-Kilissé découvre aux Bulgares la route de Constantinople, l'armée ottomane en plein travail d'organisation sur les rives de l'Ergène, et leur livre les immenses approvisionnements indispensables à une rapide offensive. Du 29 au 31 une lutte acharnée met aux prises 300,000 hommes sur le front de Lule-Bourgas. Les Turcs vaincus se replient en désordre sur les lignes de Tchataldja. Entre temps les événements ont marché plus vite encore en Macédoine. Uskub tombe le 26, Ishtip le 27, Kuprulü, le 28. La vague serbe s'étend sur tout le sandjak de Novi-Bazar. L'armée turque disloquée bat en retraite sur Monastir. Dans le Sud, les 90,000 Grecs du diadoque ne font qu'une bouchée d'une poignée d'adversaires. Le 2 novembre, la victoire de Yénidjé leur ouvre la route de Salonique.

En Europe c'est une véritable stupeur. La situation a au moins cet avantage qu'il n'y a pas de réaction possible. On a bien d'autres soucis à Vienne que de songer aux vagues réserves formulées sur le Sandjak. Il s'agit bien maintenant de rêves d'expansion territoriale et de la route de la mer Égée quand s'affirme le triomphe du slavisme, quand une puissance hier méprisée, prouve sa vitalité par des coups de tonnerre, quand d'une poussière de nations naît un empire de taille à se mesurer avec celui des Habsbourg, quand le destin de la Turquie sonne le glas de tous les conglomérats de races et de nationalités. La perspective mérite bien quelques journées de méditation silencieuse. Pour la Roumanie, le réveil n'est pas moins douloureux. Elle était si fière de son rôle d'avant-garde de la civilisation en Orient. Elle avait tant de dédains pour de petits voisins si lents à sortir de page. Et voici que tout l'équilibre est bouleversé. Quelle figure va faire la monarchie danubienne enserrée dans l'étau slave entre la Russie et la confédération balkanique? Mais que tenter contre cet arrêt du destin? Pour jeter l'épée dans la balance, il est trop tard ou trop tôt. Les Roumains ne peuvent que se recueillir en méditant sur les erreurs où les ont induits leurs bons amis de la Triplice. Pour l'Allemagne, la déconvenue a des conséquences moins directes. Elle n'est pas moins amère. Ce qui a sombré sur les champs de bataille de Macédoine et de Thrace, c'est le prestige des méthodes militaires

allemandes, du matériel de guerre allemand. Échec singulièrement mortifiant. Avec cet échec moral est compromis tout le patient labeur d'expansion économique et politique poursuivi depuis vingt années, du Bosphore à l'Euphrate. L'Italie sourit sous cape. Sa diplomatie astucieuse se réjouit de l'entrée en ligne d'un nouveau facteur dont elle se promet de jouer. L'Angleterre s'inquiète. Elle a conscience qu'il se prépare un bouleversement de l'équilibre méditerranéen dont les grands hommes d'État du passé n'auraient pas consenti à rester les témoins impassibles. Elle ne veut pourtant pas secouer son apathie. La Russie exulte et la France éprouve un joyeux étonnement de découvrir qu'il y a dans le monde d'autres réserves de vitalité que celles du germanisme. Et pourtant à Paris comme à Pétersbourg on éprouve un vague désir d'en finir, de hâter la liquidation. La grande nation orthodoxe ose à peine s'avouer à elle-même qu'elle aurait quelque regret de voir la croix redressée sur Sainte-Sophie par l'exarque schismatique bulgare. En France les appréhensions s'étendent à de plus vastes horizons. On craint de voir la question de la Turquie d'Asie se poser avec l'action des alliés à Constantinople. On éprouve toujours la même hâte de devancer les complications internationales au risque, peut-être, d'en créer. Ainsi se prépare la nouvelle phase de l'action diplomatique.

Le déclanchement se produit le 29 novembre au moment même où commence la bataille de Lule-Bourgas. Ce jour-là, après une visite de M. Isvolsky au quai d'Orsay, une circulaire part de Paris. Elle propose aux puissances d'envisager l'éventualité d'une médiation et de prendre pour base un engagement de mutuel désintéressement. De « désintéressement » tout court, je précise. Plus tard on a corrigé, on a ajouté « territorial » pour les besoins de la cause; mais la vérité avant tout. La réserve n'existait pas dans la formule d'inspiration russe : je ne dis pas inspirée par le gouvernement russe. D'ailleurs, même avec la limitation au désintéressement territorial, la suggestion n'était-elle pas d'une opportunité contestable? La crise balkanique arrivait à un tournant. La fin de la guerre était en vue. L'heure des réalisations allait sonner. Moment critique : critique pour le bloc balkanique dont la cohésion allait être mise à rude épreuve, critique pour la Turquie à qui l'échiquier diplomatique ne pouvait manquer d'offrir un terrain beaucoup plus favorable que les

champs de batailles; critique pour les puissances exposées à toutes les tentations dans l'incertitude d'une situation imprévue. Des problèmes nouveaux se posaient. Était-il habile de rappeler ceux d'antan? Les vainqueurs d'hier étaient les vaincus d'aujourd'hui. Était-il prudent d'ajouter à l'amertume de l'échec l'humiliation d'un aveu public? L'Autriche commençait une évolution difficile. Cruellement déçue dans ses rêves d'expansion, elle était obligée de songer à sa propre conservation. Fermée la route de Salonique, elle devait se replier sur l'Adriatique. Fallait-il ajouter à l'embarras de la manœuvre la complication d'un engagement solennel liant l'avenir après le sacrifice du passé? N'était-ce pas tout cela qu'impliquait la demande de désintéressement? Du moins c'était ainsi qu'on ne pouvait manquer de l'interpréter à Vienne. Le résultat? une violente campagne de presse, dirigée non contre la France, mais contre la Russie soupçonnée de chercher sa revanche de 1909; la rentrée en scène du parti de l'action qui va plaider la nécessité de rétablir par une manifestation d'énergie le prestige de la monarchie; le début des armements. Mais, au fort même de l'agitation, pas la moindre affirmation de convoitise directe. Dés le 5 novembre le comte Berchtold répudie devant les délégations toute ambition territoriale. Le lendemain même l'ambassadeur d'Autriche à Paris le comte Szeczen de Temérin transmet à M. Poincaré une communication dans le même sens. Communication rigoureusement secrète. Le gouvernement austro-hongrois se refuse catégoriquement à un engagement public de désintéressement. Situation singulière entre toutes, où l'on se trouve amené à souligner l'apparence d'un différend qui n'existe pas dans le fond.

Malheureusement l'apparence demeure et va porter ses fruits. Tout d'abord la Turquie voit l'Europe divisée, et elle cherche à en jouer. Elle est dans l'affolement de la défaite de Lule-Bourgas. La déroute arrive aux portes de Constantinople. Elle joue son va-tout. Le 4 novembre, elle sollicite l'intervention de la France et de l'Angleterre. Non pas une médiation, une véritable intervention. Elle demande que l'on impose la paix aux vainqueurs. Pourquoi l'Angleterre et la France? l'Angleterre? évidemment en raison des sympathies de Kiamil. La France? sans doute parce qu'elle s'est mise à la tête du mouvement de pacification. Mais pourquoi pas les autres?

Ici la réponse est plus embarrassante. A-t-on pu espérer vraiment qu'il se trouverait un homme d'État assez sot pour tomber dans un piège si grossier? En tout cas la déception ne se sera pas fait attendre. La proposition est écartée séance tenante comme il convient. Et le lendemain Riffaat pacha transmet une demande formelle de médiation de toutes les puissances. Voyez pourtant comme les choses s'enchaînent d'une manière bizarre. La plupart des capitales sont sevrées de la proposition. Il faudra attendre cinq jours que Vienne et Berlin en aient reçu communication. Pendant ce temps la guerre continue. Les journaux allemands et autrichiens encouragent nettement les alliés à marcher sur Constantinople. Est-ce simple coïncidence? La diplomatie turque a-t-elle simplement participé au désarroi général, y a-t-il eu des intrigues formelles avec des arrière-pensées bien arrêtées? Il serait téméraire de l'affirmer sans preuve formelle. Tout est allé un peu à la dérive dans ces heures troublées et pas seulement en Turquie. Toutes sortes de courants s'entremêlent. Il y a l'inévitable flagornerie à l'égard des vainqueurs. Et les plus suspects sont devenus naturellement les plus enthousiastes. On entrevoit la possibilité d'un démembrement général de l'empire ottoman avec toutes les complications. A Constantinople l'alarme grandit de jour en jour. Aux menaces de l'invasion s'ajoute le péril du choléra. Du 10 au 17 novembre c'est un véritable affolement. Kiamil en vient à télégraphier au tzar Ferdinand lui-même pour implorer la paix. Si les alliés avaient saisi cet instant...

Chez eux pourtant tout ne va pas pour le mieux, du moins chez les Bulgares car les autres volent de succès en succès. Les Serbes sont maîtres de toute la vallée du Vardar et marchent sur Monastir qu'ils occuperont le 18 novembre tandis qu'avec une énergie incroyable des colonnes légères cherchent à travers la montagne la voie de l'Adriatique. Les Grecs sont entrés le 8 à Salonique. Les Bulgares ont la tâche plus rude. Andrinople résiste. La victoire de Lule-Bourgas a été très pénible et l'offensive se traîne péniblement vers Tchataldja. Décimée par le feu et par la dysenterie l'armée est à bout de souffle. Quand le 11 novembre M. Daneff se rend à Budapest, ce n'est pas seulement pour s'entretenir avec le comte Berchtold de la tension qui commence à se manifester entre l'Autriche et la Serbie, de la signification des armements austro-hongrois et du

mécontentement difficilement contenu de la Roumanie, c'est aussi pour tâter le terrain de la paix.

Pourquoi l'appel de détresse de la Turquie reste-t-il sans réponse? Pourquoi les alliés perdent-ils cinq jours à discuter l'opportunité d'accepter la médiation des puissances ou la négociation directe avec la Turquie? Pourquoi surtout les Bulgares tentent-ils ces vaines attaques des 16, 18, 19 novembre contre les lignes de Tchataldja. qui leur coûtent 10,000 hommes et donnent aux Turcs l'impression d'un succès? Tout cela serait absolument inexplicable si l'on oubliait que depuis le 3 novembre les Grecs et les Bulgares sont à couteau tiré. L'occupation de Salonique a rallumé les brandons de discorde. Ce n'est pas une simple blessure d'amour-propre, encore que les procédés des Grecs n'aient pas précisément contribué à atténuer le froissement. Il faut voir les choses comme elles sont. Les Bulgares ont supporté le gros poids de la lutte. Ils ont laissé 100,000 hommes en route, et ils n'ont rien. Ils perdent Salonique et ils ne tiennent pas Andrinople. Vous voyez la situation. Colère, exaspération. Sur ce, l'appel de Kiamil, le choléra qui ravage l'armée ottomane, les alliés qui ne veulent pas de la paix. On peut espérer avec de la chance forcer Tchataldja et trouver dans Constantinople, avec l'apothéose, les clefs d'Andrinople. On tente l'aventure.

Elle échoue. Alors il faut bien entamer les négociations. Et c'est ici qu'apparaissent les conséquences des fautes commises. La sagesse commandait impérieusement aux alliés de faire bloc, d'imposer immédiatement non pas une suspension d'armes, mais des préliminaires posant les conditions essentielles de la paix. Ainsi a agi Bismarck à Versailles. Ainsi agissent toujours les vainqueurs quand l'adversaire est sous le talon de la botte. Et peut-être la coalition balkanique aurait-elle encore pu jouer ce rôle au début de la troisième décade de novembre, alors que la réaction des succès de Tchataldja ne s'était pas encore développée à Constantinople. Au lieu de cela l'affaire traîne jusqu'au 3 décembre. Le débat ne se fixe pas. On perd du temps à discuter les conditions d'un simple armistice dont, en fin de compte la Grèce déclare ne pas vouloir. Pour un peu les Bulgares allaient consentir au ravitaillement d'Andrinople. Pour conclure, on accepte la proposition ottomane de se retrouver à Londres le 13 décembre pour délibérer, à la turque, sous le patronage de l'Europe, de cette

Europe que l'on s'était juré de tenir à l'écart. Voilà ce qu'il en coûte d'avoir laisser à la Turquie le temps de se ressaisir, aux fissures du bloc balkanique le temps de se manifester, et aux combinaisons européennes le temps de rentrer en scène.

Car il s'est passé des choses importantes pendant ce mois de novembre où la confédération balkanique plie sous le poids de ses propres triomphes. Il s'est passé surtout ceci que l'Europe a été amenée à se poser cette question : « Que veut l'Autriche? » Une question dont, en ces derniers jours de décembre où j'écris ces lignes, on n'est pas tout à fait sûr d'avoir trouvé la vraie réponse.

L'attitude de l'Autriche se présente sous une double face. Officiellement, rien de particulièrement troublant. Mais dans la coulisse les symptômes les plus inquiétants.

Le programme officiel se dessine rapidement. L'Autriche n'entend pas disputer aux vainqueurs le prix de leurs victoires, mais elle veut deux choses : d'abord que le principe des Balkans aux États balkaniques soit étendu à l'Albanie, ensuite que l'équilibre politique et militaire de l'Adriatique soit maintenu. Donc, sur les territoires conquis sera prélevé tout ce qui peut être revendiqué par les Albanais. La Serbie n'aura pas de débouché territorial sur l'Adriatique : vers la mer Égée, tout ce que l'on voudra. Le plan est d'une incontestable habileté. Il ménage au cœur des Balkans un État-tampon qui pourra devenir un jalon d'avenir. Il entretient les rivalités des alliés en cherchant à rejeter les Serbes dans la zone bulgare. Il rend hommage au principe des nationalités. Enfin et surtout, il scelle le bloc de la Triplice, il lie étroitement les intérêts de l'Autriche et de l'Italie. L'Albanie a été entre les deux alliés une source de dissentiments plus grave encore que l'irrédentisme. Pour calmer les suspicions il n'a fallu rien de moins que les deux accords de Monza et d'Abbazia. Le dernier, qui date de 1904, avait prévu la possibilité d'un effondrement du *statu quo* et l'Italie avait pris ses précautions contre l'activité du prosélytisme religieux autrichien. Les bases existaient donc et dès que la tournure de la guerre s'est dessinée le comte Berchtold s'est rendu à Pise et à San-Rossore le 22 octobre. Puis le marquis de San Giuliano s'est transporté à Berlin dans les premiers jours de novembre. Les pourparlers se sont achevés à Budapest et l'accord s'est établi complètement sur le principe d'une Albanie neutre, de

l'interdiction aux Serbes de tout autre débouché sur l'Adriatique qu'un exutoire purement commercial et dûment neutralisé. Par contre, il ne semble pas que l'entente se soit précisée sur les limites mêmes de l'Albanie.

Forte d'un dessein nettement arrêté, sûre de ses alliances, l'Autriche n'a, semble-t-il, qu'à attendre patiemment. Elle n'a aucune raison de s'émouvoir de l'attitude entièrement pacifique des autres puissances. Elle n'a pas à prendre au tragique les mésaventures arrivées à son consul de Prizrend et peut attendre les résultats de l'enquête de M. Edl sur l'incident Prochaska pour avouer galamment sa méprise. De fait, telle se présente la façade de la politique autrichienne. En apparence on n'attache pas plus d'importance qu'il ne convient aux déclarations répétées des hommes d'État serbes qui réclament une large fenêtre sur l'Adriatique : griserie bien naturelle d'une victoire inespérée. On ne se montre pas du tout pressé de causer, on serait même plutôt tenté de se dérober. Toutes les déclarations publiques du comte Berchtold portent le cachet de modération de cet homme d'État. C'est le calme, pas absolu, certes; on hausse quelquefois un peu le ton, on reconnaît que l'on fait quelques préparatifs militaires, pour ne pas rester en arrière sur les voisins, on se montre très pointilleux sur les curiosités du dehors : qu'on ne se mêle pas de nos affaires, il n'y a pas lieu de s'inquiéter.

Mais quelle tempête derrière l'écran. La Serbie n'a qu'à se bien tenir. Son attitude est arrogante. Pas de doute, elle est poussée par la Russie. Il y a à Belgrade, représentant du tzar, un certain M. de Hartwig qui souffle la tempête. Il faut mater ces résistances. Qu'on arme à outrance. Passe encore si tout cela se bornait à une agitation de presse, à des déclarations de personnalités irresponsables. On ne pourrait que s'étonner de la liberté de telles fantaisies. Il se produit malheureusement des manifestations infiniment plus compromettantes.

Tout d'abord ce sont des armements intensifs poursuivis avec une obstination et une méthode impressionnante. Dans les derniers jours d'octobre cela commence par la mise sur pied de paix renforcé des corps de l'Est. Puis sous prétexte que la Russie maintient sa classe sous les drapeaux, la préparation se précipite. En quelques semaines trois corps d'armée sont mobilisés en Galicie, quatre sur la frontière serbe.

Tous les autres corps ont augmenté considérablement leurs effectifs par des appels de réservistes et l'on a tamisé les contingents avec un soin minutieux de manière à éloigner les Slaves des zones dangereuses. Tous les ponts sont gardés militairement, 100.000 hommes sont concentrés à Semlin avec la flottille des monitors du Danube et se livrent à des manœuvres d'intimidation ouverte devant Belgrade. Depuis près de deux mois, le monarchie tient sous les armes une force qui n'est certainement pas inférieure à 750.000 hommes, le double des effectifs normaux. Un tel effort prolongé, sans cause nettement déterminée suffirait à provoquer des alarmes et a provoqué des alarmes, et en Autriche tout d'abord où des paniques financières ont ajouté au formidable bilan de l'effort.

Autres symptômes non moins caractéristiques. Le 22 novembre, au plus fort d'une rafale déchaînée par les déclarations incontestablement compromettantes de M. Pachitch et par le bruit de l'assassinat du consul Prochaska, l'archiduc François-Ferdinand se rencontre à Berlin avec Guillaume II; le chef d'état-major général autrichien, le maréchal von Schemua, arrive inopinément pour conférer avec M. de Moltke. Deux semaines plus tard, le même maréchal von Schemua est disgracié et on voit arriver à la tête du grand état-major autrichien le général Conrad von Hœtzendorf, l'homme de confiance de l'archiduc héritier, victime il y a dix-huit mois d'une italophobie un peu trop aiguë, mais à qui le poste de confiance était réservé aux heures graves. Cette manifestation se produit le 10 décembre, la veille de l'ouverture des négociations de paix, au moment où les échanges de vues très actifs poursuivis depuis des semaines ont pratiquement réglé la question de l'Adriatique, alors que l'on sait pertinemment à Vienne que la Serbie ne maintiendra pas ses prétentions sur l'Adriatique. Alors vraiment on ne comprend plus.

Pour comprendre, ou du moins pour tâcher de comprendre, il faut évidemment faire entrer en ligne de compte un certain nombre de facteurs. Que le gouvernement autrichien ait voulu et semble encore poursuivre vis-à-vis de l'Europe la petite manœuvre d'intimidation de 1909, cela ne fait pas l'ombre d'un doute. Ce système a incontestablement du bon, surtout quand il permet de mater l'opposition irréductible des parlements à certaines réformes sans cesse ajournées. Mais le profit est chèrement payé : et tout compte fait, on pourrait

l'obtenir à meilleur compte. Point n'était besoin de tant de forces pour une intimidation très suffisamment efficace. Il y a autre chose : d'abord la situation intérieure. La campagne balkanique a eu un immense retentissement dans les milieux slaves de la monarchie. C'est une masse d'une vingtaine de millions d'âmes à qui le joug des Habsbourg n'a pas été tendre. Ces sujets de second rang subissent un entraînement de sympathie qui pourrait devenir dangereux s'il n'était contenu. Les rigueurs de la censure n'ont pu étouffer la nouvelles de désordres assez sérieux en Dalmatie et en Croatie. Cette situation doit être très sérieusement considérée. Enfin il faut faire entrer en ligne de compte les rivalités des factions. Ce n'est un secret pour personne qu'il y a en Autriche un parti modéré ayant son appui officiel dans le gouvernement, groupé autour du vieil empereur, et un parti d'opposition active qui recueille son inspiration au Belvedère dans l'entourage de l'archiduc héritier. Ces deux partis se combattent, mais avec certains ménagements. François-Joseph a plus de quatre-vingts ans et l'archiduc François-Ferdinand joue dans les affaires de l'État, surtout dans les affaires militaires, beaucoup plus que le rôle d'un héritier. On imagine très bien le jeu de bascule dont nous sommes témoins. Pour calmer les partisans de l'action on leur fait des concessions. Alarme. Coup de frein. Et on recommence. Voilà ce que nous voyons depuis deux mois.

Ce qu'il y a de plus intéressant c'est que, dans l'occurrence, le rôle de frein a été joué par Guillaume II. Le Kaiser est actuellement tout à fait dans la doctrine bismarckienne. Il pense que la question d'Orient ne vaut pas les os d'un grenadier poméranien. Sa grosse préoccupation depuis le début de la guerre a été de contenir son allié et de tenir le contact entre Vienne et Pétersbourg. Le 22 novembre l'archiduc François-Ferdinand arrive à Berlin et, dans son sillage le maréchal Schemua. Le but de la visite est manifestement de solliciter un concours éventuel. L'accueil ne répond pas à l'attente. Guillaume II se montre résolument pacifique. Son hôte peut l'entendre souhaiter à ses recrues d'achever leur période de service sans avoir à tirer l'épée. La déception est vive. Elle l'est plus encore quand le 29 novembre une note de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* se permet d'affirmer que « les questions de l'Adriatique et de l'Albanie ne doivent être discutées et réglées qu'avec les autres

problèmes posés par la crise ». L'Allemagne abonde dans le sens de la conciliation et de la temporisation conseillées par M. Asquith au Guildhall et par M. Poincaré au banquet Mascuraud. Elle écarte la possibilité d'un tête-à-tête austro-serbe.

Après ce coup de caveçon, Berlin a hâte de rendre la main. Il ne s'agit pas de compromettre une intimité précieuse, encore moins de donner à l'Europe l'impression d'une Triplice divisée. Le 5 décembre, la Triple alliance est renouvelée inopinément et M. de Bethmann-Hollweg souligne avec éclat la fidélité de l'Allemagne à ses devoirs. Mais voyez les précautions accumulées du côté Russe. Le général Tatischeff, aide de camp du tzar attaché à la personne du Kaiser, fait la navette entre Berlin et Pétersbourg. La phrase du discours du chancelier qui pourrait éveiller des susceptibilités en Russie est communiquée d'avance et commentée.

C'est vraiment du beau travail. Il se poursuit sans relâche et partout où un frottement se manifeste : à Belgrade, à Cettigné, à Vienne, à Londres. Il s'ingénie à calmer les inquiétudes éveillées en Autriche par les projets de congrès européen. C'est M. de Kiderlen-Wæchter qui souffle à Sir Ed. Grey l'idée de la commission d'ambassadeurs qui enregistrera les conversations des chancelleries. C'est l'Allemagne qui triomphe des résistances du comte Berchtold. C'est à Munich le 19 décembre, alors que Guillaume II et François-Ferdinand se rencontrent autour du cercueil du régent Luitpold, que l'Autriche se décide à laisser annoncer au monde le règlement virtuel de la question de l'Adriatique. C'est à Berlin que le général Sonkhomlinoff va, le 30 décembre, chercher les moyens d'enrayer une concurrence d'armements dangereuse.

Signaler le rôle prépondérant joué par l'Allemagne dans cette phase n'est pas diminuer celui des autres puissances. Sans la largeur de vues et l'esprit de conciliation dont se sont inspirées l'Angleterre et la France, le succès de l'entreprise eût été impossible. Plus impossible encore sans l'attitude de la Russie, que l'on serait tenté de qualifier d'un autre nom que de prudence si l'immensité du triomphe slave ne dominait de très haut les menus sacrifices. L'essentiel n'est-il pas que la Serbie cesse d'étouffer, qu'elle ait des débouchés économiques sur les deux mers balkaniques? Et les débouchés garantis par les puissances ne lui donnent-ils pas plus de sécurité qu'une

extension territoriale soumise à tous les aléas des rivalités d'ambition?

L'opinion russe n'a pas rendu pleine justice à la sagesse de son gouvernement. Elle a été trop sévère pour la politique de solidarité européenne à laquelle M. Kokovtzoff s'est si franchement rallié. Il faut voir les choses comme elles sont. Cette politique peut manquer de panache. Dans les circonstances actuelles, elle est la seule voie de paix. C'est à choisir entre elle et la guerre générale. La diplomatie européenne a donné une grande preuve de clairvoyance en s'inspirant de la leçon de 1909. Elle a ainsi conjuré la seule vraie menace, le danger de jeter dans la balance les groupements internationaux affrontés. C'est la vraie, la seule raison qu'il y ait de clore sur une impression optimiste l'année 1912. Par ailleurs toutes les grosses difficultés demeurent en suspens; question albanaise, question des îles, question roumaine et combien d'autres. Les conférences de la paix se sont traînées pendant quinze jours en mesquines querelles de procédure avant que le fond du débat ait été abordé. Seul le bloc européen a réservé au monde la surprise d'une reconstitution inattendue et d'une résistance aux premiers chocs, les plus rudes.

L. de Saint-Victor de Saint-Blancard.

LES PORTS DE MANNHEIM

(*1er article.*)

L'impression qu'éprouve, aux abords de Mannheim, le voyageur qui vient du sud de l'Allemagne, lorsqu'il aperçoit sur une étendue de plusieurs kilomètres d'innombrables voies ferrées et la silhouette de nombreuses cheminées d'usines, est une forte surprise de se sentir subitement transporté dans une région toute différente de celles qu'il vient de traverser. Après avoir respiré le bon air et joui du calme reposant de la Forêt-Noire, après s'être attardé peut-être à rêver au milieu des ruines du château d'Heidelberg qui domine la belle vallée du Neckar, voici qu'en une demi-heure de chemin de fer il se trouve dans l'atmosphère et dans l'agitation d'une grande ville. Ce contraste frappant l'étonne, et excite sa curiosité : Mannheim, qu'il croyait n'être qu'un point quelconque sur la carte, serait-il un centre important?

Avec ses 190,000 habitants, Mannheim, au confluent du Rhin et du Neckar, est la ville la plus peuplée et la plus septentrionale du grand-duché de Bade. Construite à l'américaine, avec de larges rues se coupant à angle droit, la ville proprement dite n'offre à la curiosité du visiteur que son aspect inattendu et son caractère monotone : on n'y voit guère que des maisons de commerce et des magasins; la visite en est rapidement faite. Mais, si l'on traverse le boulevard, le « Ring », qui l'entoure comme d'un cercle tracé au compas (car tout ici présente le caractère géométrique), on arrive au port, qui s'impose immédiatement à l'attention et la retient tout entière.

Le port de Mannheim, au nord de la ville, s'étend sur les rives du Rhin et du Neckar jusqu'à leur confluent; il comprend en outre plusieurs bassins creusés dans la langue de terre qui sépare les deux fleuves, et il se prolonge même sur la rive droite du Neckar, dans la

boucle que formait l'ancien cours du Rhin. Ce port est l'élément vital de l'activité de Mannheim : sur lui se concentre le trafic, sur lui se greffent de nombreuses industries, en sorte que l'on ne connaît Mannheim qu'après une visite de son port.

Mais cette visite en entraîne d'autres. En face, sur la rive gauche du Rhin, dans le Palatinat Bavarois, s'est développée depuis un demi-siècle une ville, Ludwigshafen, que l'on peut regarder comme un faubourg de Mannheim, dont l'activité débordante s'est portée de l'autre côté du fleuve. Ludwigshafen, déjà peuplée de 80,000 habitants, est maintenant une ville rivale : elle a des quais, des bassins, des usines, et son trafic s'augmente tous les jours. Mannheim et Ludwigshafen sont donc deux villes différentes; mais par leur situation, par leur activité commune et analogue, elles forment au point de vue commercial et industriel un même port qui s'étend sur les deux rives du Rhin.

Enfin, à 9 kilomètres en amont, sur le Rhin, se trouve un port tout récent, important déjà par le tonnage de son trafic et par le nombre de ses établissements : c'est Rheinau, qui, sur la rive droite, en Pays de Bade, apparaît comme un *arrière-port* de Mannheim.

Mannheim, Ludwigshafen, Rheinau, que nous appellerons, pour simplifier, « les ports de Mannheim », forment ainsi un centre commercial et industriel d'une population totale de 275,000 habitants, dont l'influence s'étend sur toute l'Allemagne du sud, et dont la puissance est égale à celle d'un grand port maritime. Peu de ports fluviaux soutiennent la comparaison avec les ports de Mannheim; ceux-ci constituent même le plus grand port fluvial de l'Europe et du monde qui soit situé aussi loin dans l'intérieur des terres, puisque 600 kilomètres les séparent de la mer du Nord. Le voyageur se demande donc quels éléments, quels causes ont permis à ce point géographique de devenir peu à peu un port continental, comment ce port s'est développé pour atteindre sa puissance actuelle, comment s'effectue le trafic auquel il donne naissance, quelles sont les industries qui ont trouvé là leur raison d'être ou leur point d'appui. Telles sont aussi les quatre questions que nous allons successivement traiter.

I. — Les causes du développement.

Mannheim doit son développement, et par suite sa prospérité, à plusieurs éléments ou causes : d'abord à sa situation géographique, puis à des raisons économiques, ensuite aux progrès de la technique moderne, enfin à la possibilité où elle s'est trouvée de répondre à certains besoins précis des régions de l'Allemagne du sud dont elle est, face au nord, comme le magasin d'approvisionnements. L'étude de ces éléments nous donnera déjà une idée du caractère général de Mannheim.

C'est d'abord grâce à la situation privilégiée qu'elle occupe sur les bords du Rhin, que Mannheim est devenue un des principaux centres de navigation et de commerce sur le plus grand des fleuves de l'Allemagne, qui autrefois déjà avait été non seulement le témoin passif de l'émigration des peuples et des races germaniques, mais aussi la grande voie d'eau mettant en communication le nord avec le sud, les Pays-Bas et les Iles Britanniques avec la Suisse et l'Italie.

Ce rôle d'intermédiaire, le Rhin n'a jamais cessé de le jouer, mais de jour en jour il l'a joué avec une importance croissante. En effet la Suisse et le sud de l'Allemagne, la Bavière, le Würtemberg, le grand duché de Bade, situés au cœur de l'Allemagne, loin de la mer, et par là mal placés pour recevoir des ports maritimes les produits nécessaires à leur industrie et à leur consommation, souffrent de leur caractère continental. Choisissons une ville de ces régions, Zürich par exemple. A vol d'oiseau, elle est à 330 kilomètres de Gênes, à 510 kilomètres de Marseille et d'Anvers, à 580 kilomètres de Rotterdam. Gênes, à première vue, semble donc être pour Zürich un port avantageux ; mais comme les lignes de chemin de fer qui relient ces deux villes traversent les Alpes (par le Simplon ou par le Saint-Gothard), les conditions de transport sont relativement mauvaises et très coûteuses. Quant aux autres ports ils ont pour Zürich l'inconvénient de la grande distance à franchir en chemin de fer. Et ce que nous disons de la métropole industrielle et commerciale de la Suisse, nous pourrions le dire de Münich, de Constance, de beaucoup d'autres villes de l'Allemagne du sud. Ces pays seront-ils donc

obligés de voir les marchandises qui leur sont nécessaires ne parvenir jusqu'à eux que grevées de gros frais de transports? Devront-ils vivre isolés, sans relations commerciales? Heureusement non, grâce au Rhin. Les fleuves, en effet, restent la voie la plus économique, donc la plus avantageuse, toutes les fois qu'il s'agit de transporter des produits lourds et encombrants, parce que, si les chemins de fer ont fait et font encore une sérieuse concurrence à la navigation, leurs efforts n'ont pas encore abouti à une victoire. C'est donc la « Rheinstrasse », la rue du Rhin, comme l'ont désignée les Allemands d'une façon si imagée, que suivront les marchandises embarquées à Anvers ou à Rotterdam sur de grands chalands de rivière. Rendu navigable sur plus de 600 kilomètres, le Rhin peut alors être regardé comme une prolongation de la mer du Nord au milieu du continent, comme la grande artère du centre de l'Europe : aux pays qui étouffent à l'intérieur des terres il apporte, pour ainsi dire, l'air vivifiant de la mer, et, en leur permettant de communiquer avec elle, il les met en relations avec le monde entier. Bref il leur donne la vie et il est la source de leur richesse.

On comprend alors l'avantage que peut tirer une ville comme Mannheim de sa situation sur un fleuve commercialement aussi important que le Rhin. Mais Mannheim doit encore sa prospérité à une seconde circonstance géographique, au fait de se trouver au confluent du Neckar, navigable jusqu'à 160 kilomètres en amont, et du Rhin dont la montée devient, en ce point, impossible pour les bateaux d'un fort tonnage. Seuls les bateaux d'un faible tonnage, et allégés, remontent jusqu'à Kehl en face de Strasbourg. Sur ce parcours les ingénieurs se sont même trouvés en présence de difficultés considérables par suite des bancs de sable mouvant qui rendaient très délicats les travaux entrepris par eux pour régulariser le cours du Rhin, et ils ont beau depuis quelques années travailler à Germersheim au sud de Spire, la navigation reste très précaire.

Les marchandises venant du nord à destination de la Suisse ou de l'Allemagne du sud, et remontant le Rhin aussi loin que possible pour profiter des avantages de la voie d'eau, sont donc toutes débarquées à Mannheim, et continuent leur route par chemin de fer. De même, les produits venant du sud par chemin de fer à destination du nord sont embarqués au port le plus proche, c'est-à-

dire à Mannheim. Terminus de la navigation sur le Rhin, le port de Mannheim est vraiment, au sens étymologique du mot, une *porte*, la porte qui commande et qui ouvre tout le centre de l'Europe.

Ces avantages géographiques sont quelques-unes des causes du développement de Mannheim. Mais il y a d'autres causes, et d'un autre ordre, les causes économiques, qui donnent à Mannheim l'occasion et le moyen de profiter de ses avantages géographiques.

Considérons la situation industrielle de l'Allemagne du sud et de la Suisse, situation aujourd'hui très florissante : pour faire circuler les trains, pour alimenter les usines, il faut beaucoup de charbon; pour nourrir la population, dont la densité dépasse souvent 120 habitants au kilomètre carré, il faut du blé et du seigle en abondance. Or ces régions n'ont pas de charbon et n'ont des céréales qu'en quantité très insuffisante; elles seront donc obligées de faire venir les charbons du bassin de la Ruhr, les céréales de l'étranger et d'outre-mer par Rotterdam; et ces matières lourdes remonteront le Rhin jusqu'à Mannheim. D'autre part, le marché régional ne suffit pas à faire vivre les industries allemandes qui, de plus en plus, ont une clientèle mondiale : les produits chimiques, les machines, les bières de l'Allemagne du sud empruntent donc la voie du Rhin depuis Mannheim pour être ensuite embarqués sur paquebots à Rotterdam ou à Anvers.

C'est ce besoin de céréales, de charbons, de matières premières, ce besoin de débouchés pour les produits manufacturés qui, fournissant les éléments d'un trafic, ont été les causes économiques du développement de Mannheim. Sans les progrès économiques du dernier siècle qui ont suscité ces besoins, Mannheim, en dépit de sa situation privilégiée sur les bords du Rhin, ne serait jamais devenue un grand port.

Mais si Mannheim avait l'occasion de devenir un grand port, il fallait aussi qu'elle trouvât moyen d'en profiter.

Les industriels, les commerçants cherchent des modes de transport à bon marché : la voie du Rhin leur semble donc tout indiquée. Mais les marchandises qui empruntent la voie navigable avant ou après leur circulation sur la voie ferrée doivent en cours de

route subir un déchargement à Mannheim; or, toute rupture de charge entraîne des frais de main-d'œuvre et augmente par suite les prix de transport. Il semblait en conséquence qu'il n'y aurait plus intérêt à prendre la voie d'eau plutôt que la voie de fer. Mais cet inconvénient, qui aurait pu être fatal pour Mannheim, ne l'a pas été, grâce aux progrès de la technique. Le déchargement d'un bateau qui autrefois, en nécessitant de nombreux débardeurs, coûtait très cher et prenait beaucoup de temps, se fait aujourd'hui mécaniquement et à peu de frais, en quelques heures, car les trains se rangent le long des quais et reçoivent leur charge directement du bateau au moyen de puissantes grues électriques ou à vapeur.

D'une façon générale on peut même dire que la technique moderne, qui a developpé les industries, suscité des besoins, et qui par suite a fait naître un trafic intense, a donné parallèlement les moyens de rendre ce trafic peu coûteux, donc possible; et c'est ainsi que les puissants remorqueurs à vapeur, les vastes chalands qui contiennent la charge de plusieurs trains, ont contribué au développement de la navigation sur le Rhin, et conséquemment à la prospérité des ports de Mannheim.

Ces raisons expliquent pourquoi Mannheim est devenu un grand port. Mais si Mannheim a bénéficié de sa situation géographique et économique, et si elle a su profiter des progrès de la technique moderne pour mettre en valeur les avantages de cette situation, il lui fallait encore pouvoir répondre aux besoins précis des régions qu'elle était prête à desservir. Or l'Allemagne du sud et la Suisse manquent de charbon et de blé. Mannheim pourra-t-elle donc s'en procurer facilement en utilisant la voie du Rhin pour les leur distribuer ensuite par chemin de fer? Assurément, car à ce point de vue quelle fortune pour Mannheim que de communiquer directement par le Rhin avec Rotterdam, un des principaux ports maritimes de l'Europe, sur lequel les frets pour céréales sont à bon marché, de communiquer aussi directement avec le port de Duisburg-Ruhrort, au confluent de la Ruhr et du Rhin, à l'entrée du bassin houiller de Westphalie! Voyons la conséquence.

Il sera dès lors meilleur marché d'envoyer des blés de la mer Noire à Rotterdam que de les envoyer à Trieste, à Gênes ou à

Marseille, car les navires auront à Rotterdam la quasi-certitude de ne pas revenir sur lest et trouveront quelque marchandise à embarquer dans le port même, ou bien ils iront en Angleterre, c'est-à-dire dans des ports voisins, se faire charger de charbons. Si la position de Rotterdam n'assurait pas ces frets minimes, les blés de la mer Noire destinés à l'Allemagne du sud arriveraient des ports de la Méditerranée par chemin de fer, et le trafic de Mannheim n'en profiterait pas. Et cela n'est qu'un exemple. On comprend donc l'avantage pour Mannheim d'être reliée directement par eau à un port comme Rotterdam.

Quant aux avantages que Mannheim va retirer de sa facilité d'accès aux bassins de la Ruhr, on les a devinés : Mannheim avait besoin de charbons, elle en trouve ainsi à proximité et se les procure à peu de frais.

De ces causes du développement de Mannheim nous pouvons déjà déduire son caractère propre. Située à l'extrémité sud du long couloir formé par la partie inférieure du Rhin, étant en outre la porte qui fait communiquer ce couloir avec une vaste région, Mannheim est le lieu de passage du courant des relations commerciales entre le nord et le sud et l'orifice méridional du couloir dans lequel sont canalisées les marchandises venant du nord ; de cet orifice celles-ci rayonnent alors dans toutes les directions du sud. Ainsi Mannheim est essentiellement un lieu de transit et un centre de distribution.

Si telle est Mannheim considérée comme grand centre, l'étude de son trafic, que nous ferons plus loin, montrera les caractères particuliers du port et de la gare, dont la résultante est encore le caractère général que nous venons de définir. Mais, auparavant, il faut étudier l'histoire du développement de Mannheim.

II. — Le développement.

Comparée à Strasbourg, à Mayence, à Cologne et à d'autres villes des bords du Rhin dont les souvenirs retracent un long passé historique, Mannheim est une ville récente. Son origine remonte au

XVIIe siècle, et sa courte histoire peut se diviser en deux périodes : la première, de 1606 à 1840, période de guerres et de malheurs; la seconde, de 1840 à nos jours, période de prospérités qui vit un magnifique développement du commerce et la construction de tous les ports.

Incorporée jusqu'en 1803 dans le Palatinat Rhénan, Mannheim avant 1606 n'était qu'un village dont les habitants vivaient de la culture ou de l'élevage de leurs troupeaux. A cette époque le Grand-Électeur du Palatinat, Frédéric IV, trouvant la situation géographique excellente au double point de vue stratégique et commercial, résolut d'y élever une citadelle et d'y construire une ville, centre d'études et de commerce où il installerait aussi sa cour. Il y attira des gens de toutes nations en leur accordant des privilèges, et bientôt Mannheim eut une population, hétéroclite, il est vrai, mais nombreuse, active et laborieuse : dès 1614 se créait dans la région un courant de circulation.

Mais bientôt Mannheim eut mille épreuves à traverser. Peu de pays en effet dans les temps modernes subirent autant de dévastations que le Palatinat. Pendant la guerre de Trente Ans des généraux, croyant utile de terroriser l'Allemagne, laissèrent leurs soldats se livrer à des scènes atroces. Plus tard, pendant la guerre de la ligue d'Augsbourg, Louvois voulant faire le vide devant les armées allemandes donna l'ordre de réduire en cendres le Palatinat, acte de barbarie qui suscita des haines violentes; des villes à peine reconstruites, Spire, Worms, Heidelberg, Mannheim, furent de nouveau anéanties.

Mannheim cependant ne se laissa pas décourager. Rebâtie en quelques années, elle reprit son activité, le commerce y fut encouragé, la population augmenta, la cour y installa sa résidence, et à la fin du XVIIIe siècle elle était devenue un petit centre de trafic sur le Rhin : Worms, Spire, Mannheim commerçaient entre elles par bateaux, et les radeaux de bois venus de la vallée du Neckar descendaient le Rhin jusqu'en Hollande. C'était trop beau. Et en effet, les guerres de la Révolution et de l'Empire apportèrent de nouveau le trouble sur les bords du Rhin. Moins funestes et moins cruelles que les précédentes, ces guerres n'en causèrent pas moins

des ruines et des misères; assiégées, criblées de projectiles, presque toutes les maisons de Mannheim furent détruites ou endommagées, et toute activité rendue impossible. Une fois de plus Mannheim retournait à son état d'origine.

Enfin, à la suite du traité de Lunéville (1801), la rive droite du Rhin devenant territoire badois, Mannheim entra dans le domaine administratif du grand-duché de Bade, et ce fut pour elle le commencement d'une ère nouvelle.

En 1825 la navigation à vapeur faisant son apparition sur le Haut Rhin apporta quelque animation au trafic : le premier bateau à vapeur, le *Rhin*, fit avec un succès triomphal son premier voyage sur le parcours de Mayence à Kehl. Immédiatement des projets de services entre Rotterdan et Kehl, entre Mannheim et Cologne, sont mis à l'étude; les droits de navigation sur le Rhin et les droits de quai qui pesaient lourdement sur les armateurs sont abaissés.

En 1835, le grand-duché de Bade adhère au Zollverein, et Mannheim profite aussitôt de cette importante mesure. En effet quel obstacle plus grand à la croissance économique d'une province qu'une barrière douanière qui paralyse son commerce! Le grand-duché de Bade, en adhérant à l'Union douanière, brisait donc ses entraves. Le pays tout entier se sentit renaître, un souffle vivifiant passait sur lui. Aussitôt ses relations s'étendirent : la circulation devenant possible, un courant d'échanges s'établit entre les provinces allemandes du nord et celles du sud; et Mannheim en ressentit l'heureux contre-coup.

En 1840 était inauguré le premier port moderne de Mannheim, sur le Rhin, et à cette même date une fête était donnée en présence du Grand-Duc de Bade pour le lancement du vapeur *Mannheim*. Mannheim oubliait ses infortunes : elle voyait ses efforts aboutir, elle entrait dans la période de sa grande prospérité.

Pour nous rendre compte des transformations subies par Mannheim pendant la seconde période de son existence, et pour comprendre l'importance des travaux exécutés, jetons les yeux sur un plan de la ville et des environs en 1840, et comparons le Mannheim d'hier au Mannheim d'aujourd'hui.

Le Rhin, après avoir arrosé Mannheim, détachait à droite un petit

bras qui rejoignait le Neckar, tandis que son cours principal coulait vers le nord; puis il formait bientôt vers l'est une boucle au commencement de laquelle il recevait le Neckar. Au nord de Mannheim il y avait donc une grande île, l'île de Mülhau, enclavée entre le Rhin, son petit bras, et le Neckar. Sur la rive gauche du Rhin, là où nous voyons actuellement la ville de Ludwigshafen, il n'y avait qu'une forteresse et des champs. Quant à Rheinau, il n'existait pas du tout. Le port de Mannheim se composait seulement de quelques quais de déchargement sur le Rhin et sur le Neckar, et d'un unique port abrité, port creusé dans le petit bras du Rhin sur une longueur de 140 mètres; de simples routes carrossables mettaient en communication Mannheim et son port avec les provinces de l'intérieur; la population ne dépassait pas le chiffre de 24,000 habitants.

De tout cela qu'est-il advenu?

De grands ports ont été creusés dans le petit bras du Rhin et dans toute l'île de Mülhau, puis dans la boucle du Rhin; les cours du Rhin et du Neckar ont été modifiés et des quais construits sur les rives des deux fleuves jusqu'à leur confluent. A ces travaux s'est ajoutée la construction d'un important réseau de chemins de fer, et les ports ont été reliés à la voie ferrée, si bien que, pendant que Mannheim devenait un grand port, elle devenait aussi une énorme gare. Enfin la population passait de 24,000 à 190,000 habitants. Voilà pour Mannheim même.

Mais, de plus, les ports de Ludwigshafen et de Rheinau ont été entièrement aménagés : deux villes sont nées là où il n'y avait rien, et l'une d'elles, Ludwigshafen, a déjà 80,000 habitants.

Examinons de plus près ce développement et cette transformation.

A. **Mannheim.** — Le premier port de Mannheim, avons-nous dit, fut inauguré en 1840, et aussitôt l'on s'écria : c'est très beau, mais trop grand. Cependant le développement rapide du trafic donna raison à ceux qui avaient eu la vue large, ou plutôt leur donna un tort : celui de n'avoir pas fait assez grand. En effet un service de navigation s'étant établi entre Mannheim et Rotterdam, les bateaux à vapeur ayant commencé à remonter le Neckar, et des essais de remorquage ayant réussi, il fallut en 1845 agrandir le port devenu insuffisant. Le petit bras du Rhin fut alors régularisé, creusé, élargi,

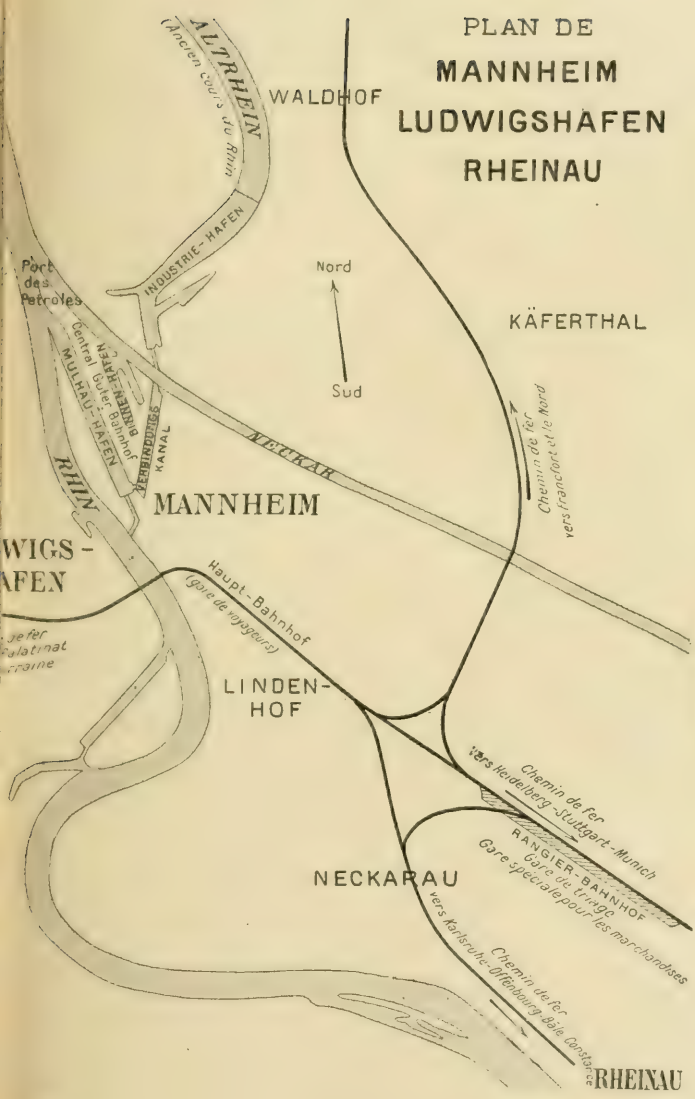
PLAN DE
MANNHEIM
LUDWIGSHAFEN
RHEINAU
ALTRHEIN
(Ancien cours du Rhin)
WALDHOF
INDUSTRIE-HAFEN
Port des Pétroles
Nord
Sud
KÄFERTHAL
Central Güter-Bahnhof
MÜLHAU-HAFEN
BIMMEL-HAFEN
KANAL
NECKAR
RHIN
MANNHEIM
WIGS-
AFEN
Chemin de fer
vers Francfort et le Nord
Haupt-Bahnhof
(gare de voyageurs)
LINDEN-
HOF
Chemin de fer
vers Heidelberg-Stuttgart-Munich
RANGIER-BAHNHOF
Gare du triage
Gare spéciale pour les marchandises
NECKARAU
Chemin de fer
vers Karlsruhe-Offenbourg et le Lac de Constance
RHEINAU

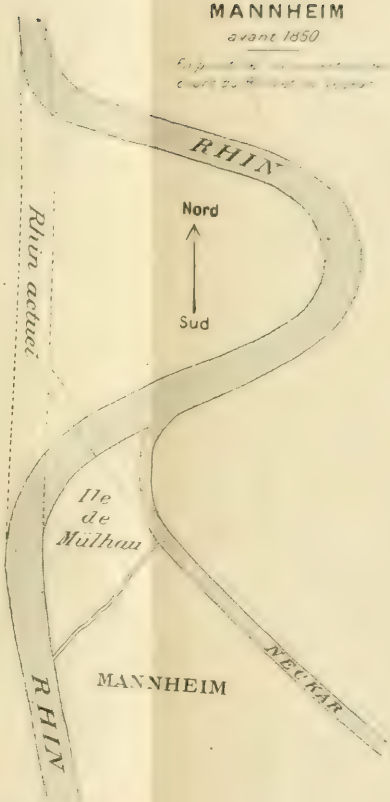
MANNHEIM
avant 1850
RHIN
Rhin actuel
Nord
Sud
Ile
de
Mülhau
MANNHEIM
NECKAR
RHIN

et sous le nom de « Verbindungskanal » (canal de jonction) il devint un vaste port. Ce fut le premier agrandissement.

Vers 1850, commencèrent les travaux de correction du Rhin et du Neckar, achevés en 1875. Si l'on songe que le nouveau lit du Rhin fut creusé sur une longueur de 4 kilomètres avec une largeur de 300 mètres et une profondeur de 4 à 5 mètres, et que le lit du Neckar fut prolongé artificiellement sur une longueur de 1,500 mètres avec une largeur de 130 mètres et une profondeur de 3 mètres, on aura quelque idée des travaux gigantesques entrepris pour cette amélioration du cours des deux fleuves.

Pendant leur exécution fut signée en 1866 la « Rheinschiffahrtsakte », convention d'après laquelle les États arrosés ou bordés par le Rhin s'engageaient à reconnaître la libre navigation sur le fleuve, supprimant ainsi d'une manière définitive et totale les droits de navigation, dernière entrave à l'épanouissement du commerce sur le Rhin. Le trafic prit immédiatement un nouvel élan, et Mannheim eut bientôt besoin de nouveaux ports.

C'est là l'origine de la transformation de l'île de Mülhau, transformation telle qu'aujourd'hui on ne soupçonne plus l'existence de cette île. Coupée dans sa longueur, elle fournit presque parallèlement au Rhin un port communiquant avec lui au nord et avec le « Verbindungskanal » au sud, port auquel on donna d'imposantes dimensions, long de 2 kilomètres, large de 120 mètres, profond de 4 mètres : c'est le « port de Mülhau » ou « Mülhau-Hafen ». Et celui-ci était à peine achevé en 1880 que déjà l'on commençait la construction du « Binnenhafen », creusé en forme de fer à cheval dans la partie de l'île située du côté du Neckar, et communiquant avec lui : la longueur des rives du Binnenhafen atteint 2,700 mètres; il fut inauguré en 1887.

En même temps des quais s'élevaient sur toute la longueur de la rive droite du Rhin et de la rive gauche du Neckar jusqu'à leur confluent, constituant ainsi le « Rheinhafen » et le « Neckarhafen ».

Vers 1892-93 ces grands travaux complètement achevés donnaient au port de Mannheim la physionomie que nous lui voyons encore aujourd'hui : au nord de la ville s'étend un grand triangle dont la base est le « Verbindungskanal », dont les côtés sont le « Rheinhafen » et le « Neckarhafen », triangle dans lequel se trouvent

creusés le « Mülhauhafen » et le « Binnenhafen ». A cette même date Mannheim était en pleine période de prospérité : tandis qu'en 1840 son port ne possédait de quais que sur une longueur de quelques centaines de mètres, en 1893 ce chiffre s'élevait à 19 kilomètres; tandis qu'en 1840 le trafic atteignait à peine 200.000 tonnes, en 1893 il s'élevait à 3,200,000 tonnes. Mannheim avait enfin acquis l'importance que lui réservaient les privilèges de sa situation, et pris définitivement le caractère de grand port de transit de l'Allemagne du sud. Elle arrivait d'ailleurs en ce même temps à un tournant de sa prospérité : voici comment.

Jusqu'alors elle avait concentré ses efforts sur un seul but : créer un port commercial pouvant répondre aux exigences croissantes d'un vaste arrière-pays; et ce but, elle le poursuit encore aujourd'hui. Mais vers 1893-95 surgissait une idée nouvelle : le projet de joindre au port commercial un port industriel.

Il y avait bien déjà à Mannheim quelques industries, mais presque toutes s'étaient établies près des gares pour recevoir directement du chemin de fer les produits nécessaires à la fabrication; et de plus, toutes les places libres du port étant occupées par des entrepôts ou par des lieux de déchargement, quelques usines seulement avaient trouvé place au bord de l'eau et jouissaient ainsi du double avantage d'être desservies par la voie de l'eau et par la voie ferrée qui pénètre dans les ports. La situation de ces dernières était idéale, et il était regrettable que si peu d'industriels aient pu en profiter. Si donc Mannheim n'avait songé jusque-là qu'à son commerce, devait-elle se désintéresser de son industrie naissante, ne pouvait-elle pas lui donner le même essor qu'à son commerce?

C'est à M. Beck, maire de Mannheim, soutenu par M. Diffene, président de la Chambre de Commerce, que revient l'honneur d'avoir développé la grande industrie à Mannheim : leurs noms resteront parmi les plus illustres dans l'histoire du développement de la ville et comme plus particulièrement dignes de la reconnaissance des industriels; les premiers ils virent tout ce que l'industrie gagnerait à s'établir largement sur les rives d'un grand port où les charbons et les matières premières lui seraient remis directement, donc à très bon marché, par le Rhin ou le Neckar.

Le projet d'un port industriel ayant été adopté en 1895, les tra-

vaux commencèrent en 1897 : ils durèrent six ans, jusqu'en 1903. Le nouveau port, l' « Industriehafen », fut creusé dans l'ancienne boucle du Rhin, à droite du Neckar, sur une longueur de 1,500 mètres et avec une largeur maxima de 300 mètres. Il justifia les prévisions de Beck et de Diffene, car, à peine achevé, il se couvrit d'usines : le Mannheim industriel venait de prendre un nouvel élan, et son activité ne cesse encore de s'accroître.

Mais en plus des ports bien aménagés il fallait des lignes de chemin de fer mettant Mannheim en communication rapide avec l' « Hinterland » ou arrière-pays, question vitale, car, étant un port de transit, Mannheim ne peut recevoir par la voie fluviale d'énormes quantités de marchandises que si elle peut les renvoyer par voie de fer, ou réciproquement : la voie de fer devait donc être la suite de la voie fluviale, la grande gare le complément du grand port. Aussi Mannheim organisa-t-elle ses chemins de fer avec autant de soin que ses ports. Parallèlement à la construction des ports se poursuivit la construction d'un réseau de voies ferrées les reliant aux lignes de l'Allemagne du sud. Plus de 50 kilomètres de voies ferrées bordent ainsi les quais de tous les ports, et deux grandes gares de marchandises ainsi qu'une gare de voyageurs assurent le trafic. Ces gares de marchandises : la « Centralgüterbahnhof » (gare centrale de marchandises, et la « Rangierbahnhof » (gare de triage), frappent l'attention par leurs dimensions colossales, signe manifeste de l'importance des mouvements de marchandises. La « Centralgüterbahnhof » est la grande gare du port : située parallèlement au « Mülhauhafen », longue de 2,300 mètres, large de 150 mètres, elle compte 50 kilomètres de voies et 200 aiguilles. Encore plus considérable est la « Rangierbahnhof » : située sur la ligne de Mannheim à Heidelberg, elle reçoit tous les trains de marchandises qui s'y rangent pour être de là dirigés de tous côtés ; longue de 5 kilomètres, large de 300 mètres, elle a plus de 50 voies parallèles et 530 aiguilles ; la longueur totale des voies est d'environ 170 kilomètres. De tels chiffres suffisent à montrer le rôle des chemins de fer dans la vie économique de Mannheim et le développement qu'ils y ont pris.

En somme l'évolution du port de Mannheim de 1840 à nos jours se résume en ceci : de 1840 à 1893, création et développement d'un port commercial, Mannheim étant essentiellement un centre de

trafic, un centre commerçant; puis, en 1903, après la construction d'un port industriel, Mannheim devient un centre à la fois commercial et industriel, mais où le caractère commercial domine encore. Quant au trafic, de 1840 à nos jours, il ne cesse de s'accroître, et depuis l'achèvement du port de commerce en 1893 il double d'importance :

En 1870	41,000	tonnes.
1893	2,200,000	—
1901	5,145,000	—
1909	6,085,000	—

Étudions maintenant l'évolution des ports de Rheinau et de Ludwigshafen.

B. **Rheinau.** — Nous avons vu que le port de Rheinau est situé sur la rive droite du Rhin, à 9 kilomètres en amont de Mannheim. Son origine est assez curieuse : vers 1890 une usine de produits chimiques, la « Rheinaugesellschaft », établie le long de la ligne de chemin de fer Mannheim-Karlsruhe, à peu de distance du Rhin, trouvant insuffisant son avantage d'être contiguë à la voie ferrée, et voulant communiquer directement avec le fleuve, construisit un canal qui la reliait au Rhin. C'est ce canal qui peu à peu devint le port de Rheinau : en effet, vers 1897, une société, dans laquelle entra la « Rheinaugesellschaft » prévoyant, l'importance que prendrait un port en cet endroit par suite de l'espace forcément limité du port de Mannheim même, fit une entreprise de spéculation en y construisant trois grands bassins. Après bien des difficultés financières, la société fut dissoute; mais l'affaire, reprise en partie par la compagnie des chemins de fer badois, finit par réussir, et aujourd'hui le port présente une grande activité.

Beaucoup d'industries certes étaient venues s'établir à Rheinau pour profiter d'une situation favorable sur le Rhin à proximité d'une ligne de chemins de fer. Mais ce qui fit la fortune de Rheinau ce fut de devenir le réservoir de charbons du sud de l'Allemagne et de la Suisse : sur les 1,790,000 tonnes du trafic de Rheinau en 1910, 1,500,000 tonnes en effet proviennent de cokes, charbons, ou briquettes, et voici pourquoi : le prix des terrains s'étant trop élevé à

Mannheim, et surtout son port étant devenu trop petit pour y permettre l'établissement de vastes entrepôts de charbons, ceux-ci s'installèrent à Rheinau où la place ne manquait pas. D'autre part, Rheinau était bien située pour devenir un entrepôt de charbons, car les frets sont les mêmes de Duisburg-Ruhrort à Rheinau que de Duisburg-Ruhrort à Mannheim, et d'autre part Rheinau étant à 9 kilomètres au sud de Mannheim, les charbons destinés au Würtemberg, à la Bavière, au duché de Bade, à la Suisse, ont en prenant le chemin de fer à Rheinau 9 kilomètres de moins à parcourir, ce qui représente une différence de prix de 1 à 2 marks par wagon de 10 tonnes, différence appréciable quand elle porte sur un fort tonnage.

Ce qu'avait prévu la « Rheinaugesellschaft » s'est donc réalisé : Rheinau est devenue une ville de 5,000 habitants, un grand port de charbon dont les rives s'étendent sur près de 10 kilomètres ; et en quelques années l'accroissement de son trafic a fait des bonds prodigieux, comme le prouvent les chiffres suivants :

1901.	562,000 tonnes.
1903-04	1,011,000 —
1909.	1,797,000 —

C. **Ludwigshafen**. — Plus grande et plus peuplée est la ville de Ludwigshafen. Si Rheinau n'est qu'un énorme dépôt de charbons, ce qui explique pourquoi sa population est faible par rapport à son trafic, Ludwigshafen est une ville industrielle et commerciale de plus de 80,000 habitants.

Avant 1850 sur son emplacement s'élevait la forteresse qui commandait le port de Mannheim. C'est donc une ville neuve. Son histoire est d'ailleurs celle même de Mannheim, et les deux villes se développèrent parallèlement. Terminus de la navigation sur la rive droite, elle dessert principalement le sud ouest de l'Allemagne ; aussi, comme Mannheim, est-elle un port de transit doté d'un important réseau de chemins de fer. Son port, commencé en 1850, achevé en 1900, se compose de trois bassins creusés dans les terres, et d'un port sur le Rhin.

Son trafic a passé de 135,000 tonnes en 1870 à 2,178,000 tonnes en 1909. Mais ce qui frappe surtout à Ludwigshafen, c'est son carac-

tère industriel : quand on la regarde de la rive droite du Rhin, on voit une cité hérissée de toutes parts de hautes cheminées d'usines. Elle évoque donc à l'esprit le type de la ville industrielle moderne, et ce spectacle nous laisse songeur et étonné, quand on se rappelle qu'il y a soixante ans Ludwigshafen n'existait pas encore.

Cette impression d'étonnement n'est-elle pas d'ailleurs celle que laisse aussi la rapidité du développement des ports de Mannheim, de date si récente ? Mais après réflexion on comprend que cette expansion prodigieuse, cette organisation méthodique, cette puissance si vite acquise qui caractérisent le centre formé par Mannheim, Ludwigshafen, Rheinau, sont l'image exacte de l'Allemagne contemporaine au travail et le résultat presque naturel de son grand effort.

Nous en savons assez maintenant sur les causes et l'histoire du développement des ports de Mannheim pour être préparés à l'étude du trafic de ces ports.

(*A suivre.*) EMILE EGGER.

LES
RELATIONS ÉCONOMIQUES AUSTRO-SERBES[1]

Les échanges de l'Autriche-Hongrie avec la Serbie se sont élevés en 1911 — année à peu près normale — au total de 95,881,000 dinars[2]. Par rapport à son commerce général — 6 milliards environ, — ce chiffre ne représente qu'une faible fraction de 1.70 p. 0/0. Il correspond, au contraire, à une participation qui n'est pas inférieure à 4138 p. 0/0 dans l'ensemble des transactions serbes — 232 millions de dinars — Ces indications sont utiles à retenir, car elles montrent immédiatement dans quelle proportion, si l'on s'en tient au point de vue strictement économique, les deux pays sont liés l'un à l'autre : lien ténu pour l'Autriche qui ne saurait être grandement affectée s'il venait à se rompre; lien très fort pour la Serbie chez qui une rupture déterminerait inévitablement un trouble profond.

Il n'en faudrait pas, cependant, déduire que l'Autriche puisse se désintéresser d'une affaire qui ne toucherait directement que la Serbie, ni que celle-ci ne doive avoir qu'un objectif : éviter en toute circonstance de s'aliéner un concours indispensable. C'est ici qu'interviennent des considérations politiques dont l'exposé dépasserait le cadre de cette étude, mais dont il est capital de faire état si l'on veut apprécier l'exacte valeur, pour les deux parties en cause, de la question de leurs rapports commerciaux. Depuis qu'au traité de Berlin, Bismarck a poussé l'Autriche vers la péninsule balkanique, l'action constante de la double monarchie a tendu à s'assurer la libre

1. René Pinon, *L'Europe et l'Empire Ottoman*, 1908. — Yves Guyot, La question d'Orient et les conflits économiques, dans le *Journal des Economistes* du 15 novembre 1912. — J. M. Boernreither, Unsere Handelsbeziehungen zu Serbien, dans la *Œsterreichische Rundschau* des 1er et 15 octobre 1911. Rapports consulaires autrichiens sur la situation économique de la Serbie en 1910 et 1911, Vienne, 1911 et 1912. — *Handelsmuseum*, années 1910, 1911 et 1912. Vienne.

2. 1 dinar = 1 franc.

disposition de la route de Salonique, route dont la Serbie est la clef. D'importantes préoccupations d'ordre intérieur sont, en outre, nées plus tard, causées par le voisinage serbe : principalement le souci d'empêcher les 7 millions de Serbo-croates, sujets autrichiens, de se détourner de Vienne pour regarder vers Belgrade comme vers un centre d'attraction et de reconstruction nationale. Ces motifs concordent pour expliquer que de tous les États balkaniques, c'est la Serbie que l'Autriche à l'intérêt le plus puissant à attirer et à maintenir dans le cercle de son influence.

Si l'on réfléchit, en pensant à l'Autriche, que la prépondérance économique constitue aujourd'hui un moyen efficace de domination; si d'autre part, l'on se rend compte, en pensant à la Serbie, que l'indépendance d'une nation est, dans une certaine mesure, en fonction de sa liberté économique, les raisons profondes apparaîtront qui déterminent la politique commerciale austro-serbe depuis quelques années, et qui marquent sa véritable portée.

***

La Serbie est essentiellement un pays de culture et d'élevage, partagé entre une multiplicité de petits propriétaires ruraux. On a calculé que la population presque entière — 84 p. 0/0 environ — se livre aux travaux des champs.

Ce sont les céréales, les fruits et le bétail (blé, maïs, pruneaux, bœufs et porcs) — les céréales surtout — qui constituent la principale richesse et le plus clair des échanges avec l'étranger. C'est au contraire du dehors que viennent, pour la plus grande partie, les autres articles de consommation, depuis certains objets d'alimentation jusqu'aux produits métallurgiques, aux tissus, aux machines, au verre, au papier, etc.

La Serbie ne peut donc pas vivre isolée et se suffire par elle-même; il lui faut nécessairement, pour lui permettre d'écouler ce qu'elle a de trop, et de se procurer ce qui lui manque, le concours d'une aide extérieure. Nul n'est mieux placé que l'Autriche pour la lui prêter. La nature même semble attirer la Serbie du côté de sa puissante voisine : toutes les facilités à portée, une longue frontière au nord, constituée par le Danube et la Save, les seuls cours d'eau navigables

de la région, une voie ferrée directe vers Vienne, alors que pour trouver des pays aussi forts, aussi riches en ressources, aussi capables d'absorption, il faut gagner la mer d'abord; faire de longs et quelquefois difficiles voyages pour atteindre l'Égée par la Turquie, l'Adriatique par l'Albanie, la mer Noire par la Roumanie et la Bulgarie. En fait, pendant longtemps, la Serbie n'a pas cherché en dehors de l'Autriche des débouchés ni des fournisseurs; l'Autriche a joui presque d'un monopole, qu'il s'agît de marchandises qui lui étaient destinées ou qu'elle envoyait elle-même, ou bien d'autres qui, venant de plus loin, ou allant ailleurs, ne faisaient qu'emprunter son territoire ou l'intermédiaire de ses commerçants.

Un premier traité de commerce avait été signé en 1881. Les deux contractants se réservaient, pour l'échange de leurs produits, un traitement privilégié : l'Autriche, pour une partie de ses importations, ne payait que des droits très réduits; la Serbie recevait, de son côté, des facilités particulières pour l'introduction de ses céréales et de son bétail. D'une façon générale, la clause de la nation la plus favorisée jouait dans tous les cas où aucune disposition spéciale n'était prévue. Ce traité fut renouvelé, avec quelques modifications, en 1892; et cet état d'union économique — auquel on peut noter que correspondait une soumission politique à peu près complète du gouvernement de Belgrade à celui de Vienne — dura jusqu'au début du XXe siècle[1].

Les difficultés commencèrent avec les premiers efforts que fit la Serbie pour s'affranchir de cette sujétion. — En 1905, la Serbie avait, en dehors de l'Autriche, conclu avec la Bulgarie une union douanière à l'intérieur de laquelle les marchandises circulaient librement sans avoir à payer de droits. L'Autriche ne supporta pas cette atteinte à la situation exceptionnelle dont elle avait joui jusqu'alors sur le marché serbe; elle prit ombrage aussi des tendances politiques nouvelles que révélait ce rapprochement entre deux états balkaniques. Son traité de commerce avec la Serbie venait à échéance le 1er mars 1906. Elle exigea que la ratification de la conven-

1. L'hégémonie autrichienne s'est exercée sans conteste sous le règne des Obrenovitch, Milan et Alexandre. C'est l'avènement de Pierre Ier Karageorges en 1903 qui a marqué l'inauguration d'une ère nouvelle en Serbie. Cf., René Pinon, *ouvrage cité*, p. 404 et suiv.

tion serbo-bulgare fût ajournée et qu'y fussent supprimées toutes les stipulations contraires à la clause de la nation la plus favorisée. C'était provoquer, en fait, la disparition de l'union douanière. La Serbie, trop faible, dut céder. Le 17 mars 1906, un « provisorium » intervint qui rétablit temporairement, et sous réserve de négociations ultérieures, les relations commerciales suspendues depuis le commencement du mois. Ce ne fut d'ailleurs pas pour longtemps. La Serbie, qui s'occupait de renouveler son matériel d'artillerie refusa d'acheter aux usines autrichiennes Skoda des canons qu'elle trouvait inférieurs à ceux du Creusot. Aussitôt, le gouvernement de Vienne dénonça (7 juillet) le provisorium du 17 mars et déclina toute reprise des pourparlers. L'absence de traité paralysait pratiquement de part et d'autre les transactions.

Cette situation se prolongea pendant plus de deux ans. Puis, en mars 1908, un nouveau traité fut conclu. Il présentait du reste certaines dispositions importantes qui le différenciaient très sensiblement des précédents. Élaboré sous l'influence des agrariens hongrois qui craignaient pour leurs porcs et pour leurs bœufs toute concurrence extérieure, il édictait d'abord la prohibition absolue de toute importation de bétail vivant venant de Serbie — prohibition nécessaire, disait-on, pour éviter le danger d'épizooties introduites du dehors. De plus, il inaugurait, pour la viande abattue, le régime de la limitation à un « contingent d'exportation », fixé, dans l'espèce, à 35,000 bœufs et 70,000 porcs. Le traité n'entra en vigueur que le 1er septembre 1908; encore fallut-il pour cela une loi provisoire valable seulement jusqu'à la fin de l'année, les lenteurs parlementaires menaçant d'ajourner indéfiniment la ratification. Malheureusement, l'horizon politique s'obscurcit presque tout de suite entre Vienne et Belgrade. L'annexion de la Bosnie-Herzégovine — 3 octobre 1908 — détermina une crise qui dressa l'une contre l'autre les deux nations. Quand il s'agit d'obtenir du Parlement autrichien la prorogation de l'accord commercial, celui-ci ne la vota que de mauvaise grâce, et seulement jusqu'au 1er mars 1909. Après quoi l'on revint à l'état de guerre. Pendant près de deux ans encore, jusqu'au 24 janvier 1911, date de la mise en application du dernier traité, l'Autriche-Hongrie opposa aux céréales et au bétail serbes l'obstacle presque infranchissable de ses tarifs protecteurs tandis que les

produits fabriqués originaires de la monarchie se heurtaient aux droits quasi prohibitifs du tarif douanier serbe.

*
* *

Ainsi, après avoir vécu pendant un quart de siècle, dans une dépendance économique étroite de l'Autriche, sans envisager pour ainsi dire autre chose que le prix qu'on serait disposé à payer ou prêt à demander à Vienne ou à Budapest, la Serbie, en 1906 et jusqu'en 1911, si l'on en excepte le court laps de temps qui se place entre le 1er septembre 1908 et le 1er avril 1909, s'est vu barrer la grande voie par où passaient jusque-là ses échanges. Pour n'avoir pas voulu sacrifier les intérêts de la défense nationale, les hommes d'État qui menaient alors, sous la direction de M. Pachitch, les destinées du pays ont dû faire face à une situation singulièrement délicate. Il leur a fallu, sous peine de ruine, renverser complètement et le plus rapidement possible les directions du commerce serbe, trouver pour lui des routes nouvelles et faire connaître à l'étranger le chemin mal connu de la Serbie. Ils ont abordé résolument la difficulté, et ont été assez heureux, pour la vaincre. C'est un bel exemple de ce que peut faire l'énergie d'un peuple et de ses dirigeants[1].

De nouveaux courants s'établirent très vite. Des relations plus étroites furent nouées avec l'Allemagne; avec l'Italie, l'Angleterre, la Belgique, la France, des traités de commerce furent signés au début de 1907 sur la base du traitement de la nation la plus favorisée.

En même temps que des diminutions de droits sur un certain nombre d'articles pouvaient faire espérer, de la part des bénificiaires, qu'ils viendraient plus volontiers vendre leurs produits sur le marché serbe, la Serbie elle-même se mettait en situation d'essayer l'envoi direct, par mer, de ses céréales et de son bétail, sans passer par l'intermédiaire obligé du transit autrichien.

Les exportations rencontrèrent toutes sortes de facilités. Elles

1. Les Serbes furent aidés aussi, par les circonstances. Les récoltes, d'où l'on peut dire que dépend la prospérité du pays, furent continuellement bonnes durant les années de crise. Ce seul fait exerça sans doute une influence décisive sur la manière dont ces années furent supportées.

descendirent le Danube vers Braïla et Constanza, ou encore purent emprunter à des prix très bas le réseau ferré bulgare jusqu'à Varna, trouvant sur les bords de la mer Noire l'aide des compagnies de navigation roumaines et russes. Plus fréquemment encore, surtout pour le bétail, profitant du trajet plus court et des tarifs préférentiels de la Compagnie des Chemins de fer Orientaux, elles embarquèrent à Salonique sur des bateaux italiens ou grecs. L'Allemagne et la Belgique devinrent de gros acheteurs de blé. Les bœufs purent être transportés vivants en Italie, en Égypte, à Malte. Les porcs supportant mal la mer, de grands abattoirs, établis en Serbie même avec les derniers perfectionnements se mirent à transformer leur chair en salaisons, en lards, en saucisses qui furent dirigés vers l'Angleterre et vers la France.

En même temps, une prompte réponse vint de l'extérieur aux sollicitations des marchands de Belgrade cherchant de nouvelles sources d'approvisionnement; pour les importations, l'Allemagne prit la première place. Toujours actifs et prêts à occuper les positions que d'autres abandonnent, ses commissionnaires vinrent à Belgrade trouver les clients. Les tissus autrichiens, les produits de la métallurgie autrichienne durent céder le pas aux tissus allemands, aux produits de la métallurgie allemande. Les cotonnades anglaises, aussi se répandirent. L'Italie s'intéressa davantage au marché serbe. La Russie même fit les frais d'une mission d'études chargée d'examiner les possibilités de vente pour les spécialités de son industrie[1].

1. Une conséquence importante des événements de 1906 a été l'impulsion donnée à l'industrie nationale. Celle-ci n'en est encore qu'au premier stade, à la mise en œuvre des ressources naturelles du pays (abattoirs, minoteries, brasseries, travail du bois, tanneries, tissages de laine, fabriques de ciment). Mais le gouvernement fait tous ses efforts pour la mettre à même de se substituer, dans la mesure du possible, à la fabrication étrangère. Le tarif douanier déjà très protecteur de 1904 a été renforcé en 1909 et 1910. Une loi a été votée qui fait bénéficier les entreprises nouvelles de toutes sortes d'avantages : exemption d'impôts directs, de droits d'entrée pour les matériaux et les machines, concession gratuite de terrain, fourniture à bon compte de charbon et de bois provenant des mines et des forêts de l'État. En 1910, la valeur des produits de l'industrie serbe était estimée à 80 millions; en 1911, à 125 millions. Les consuls autrichiens n'ont pas manqué de signaler ce développement et le danger qu'il pourrait un jour présenter pour les pays importateurs. Ils ont conseillé à leur nationaux d'essayer d'y parer en participant à la création des nouvelles entreprises en Serbie. De fait, il est remarquable que certaines banques austro-hongroises ont acquis, au cours de ces dernières années, dans les industries serbes, des intérêts assez considérables.

*
* *

Examinons maintenant de plus près le bilan commercial serbe en 1910. Quelques années ont passé depuis le commencement de la rupture avec l'Autriche. Le travail de transformation qui s'est opéré à la suite de cette rupture s'est complété, les nouveaux courants se sont affermis : les conséquences s'en peuvent mesurer plus exactement sur les relations économiques avec la double monarchie.

Une première constatation d'ordre général s'impose, c'est la prospérité qui règne en Serbie. Une bonne récolte a succédé à une récolte excellente; l'argent est venu en abondance et circule aisément; la capacité de consommation de chacun s'augmentant avec la bonne marche des affaires, le commerce a profité sous tous ses aspects de cette situation. Il s'est élevé, au total, à 183,083,669 d., en augmentation de 16,566,828 d., sur l'année précédente. Les exportations ont atteint 98,388,028 d., les importations 84,695,641 d. au lieu de 92,981,755 d. et 73,535,086 d. en 1909. Le développement du pays s'est poursuivi, en dépit des circonstances, dans des conditions très satisfaisantes.

En regard de ces plus-values, le recul de la participation autrichienne et le progrès parallèle de la concurrence étrangère ne peuvent pas ne pas frapper. Aux exportations serbes, l'Autriche n'a plus figuré que pour 17,821,873 d. soit 18.11 p. 0/0 du total, aux importations pour 16,148.247 d. soit 19.06 p. 0/0; il suffit de rapprocher ces proportions de celles qui existaient en 1905, respectivement 90.10 p. 0/0 et 60.11 p. 0/0, pour apprécier l'étendue de la régression.

Si l'on entre dans le détail, on aperçoit que l'Autriche a surtout acheté des fruits (8,247,288 d.) et des peaux (2,170,356 d.), un peu seulement de blé, d'avoine et de maïs (1,515,809 d.). En somme, les deux principaux articles d'exportation serbe ont pris d'autres voies. Pour les céréales, la Belgique figure avec le chiffre considérable de 15,548,266 d., l'Allemagne avec 9,129,171 d.[1]. Pour les bestiaux, le

1. Ces chiffres sont certainement encore au-dessous de la vérité, car il faut, semble-t-il, compter comme destinées à l'Allemagne et à la Belgique une partie des céréales enregistrées par les douanes serbes comme allant en Turquie (6,754,789 d.), en Roumanie (3,560,383 d.), en Bulgarie (2,016,416 d.) et qui, dans la réalité, n'ont fait qu'y passer en transit.

trafic, en ce qui concerne la catégorie des bœufs vivants, a fait preuve d'une remarquable activité. L'Italie, forte consommatrice de viande, est devenue une cliente de premier ordre. Les marchands viennent dans le pays même procéder à leurs achats. « Alors qu'autrefois », dit un rapport serbe, « l'éleveur menait jusqu'aux marchés de Vienne et de Budapest son bétail, pour s'en défaire sans grand bénéfice, il le vend aujourd'hui sur le pas de sa porte, à des conditions fort avantageuses[1]. » Sur 36.546 bœufs vivants sortis par Salonique en 1910 — le total le plus important qui ait été atteint depuis 1906[2] — l'Italie à elle seule en a absorbé 29,767. Et il est permis de penser qu'elle en eût acheté davantage, si une épizootie n'avait temporairement interdit au bétail serbe l'accès du territoire italien.

Le trafic vers l'Égypte sur lequel on comptait beaucoup dans les débuts n'a pas donné, il est vrai, de bons résultats : 3,072 bœufs vivants seulement, y ont été envoyés (4,439 l'année précédente). Le voyage est plus lointain, les communications par bateaux moins faciles, le port d'Alexandrie seul est ouvert sans restriction, et les exportateurs serbes ne disposent pas, là-bas, de moyens de crédit suffisants. A Malte (1,012 têtes), le marché demeurant forcément restreint n'est pas susceptible d'un gros développement. Il n'est pas contestable, toutefois, que, dans l'ensemble, les progrès ont été très notables[3].

En ce qui concerne les porcs vivants, les transactions sont restées modestes. Le commerce de la viande de porc fraîche — de même du reste que celle de bœuf — a été complètement arrêté par la fermeture de la frontière autrichienne. Mais il faut signaler l'augmentation très appréciable des exportations de viande de porc salée (2,600,981 d. au lieu de 1,042,095 d. en 1909), de lard (721,210 d. au lieu de 560,497 d.), de saucisses (696,484 d. au lieu de 566.892 d.) et de saindoux (2,622,281 d. au lieu de 1,940,800 d.)

1. *Handelsmuseum*, 9 mars 1911.
2. D'autres statistiques réduisent ce chiffre à 34,038.
3. *Handelsmuseum*, *loc. cit.* Exportation par Salonique :

1906	1.943	têtes
1907	7,956	—
1908	16,533	—
1909	29,981	—
1910	34,038	—

Les statistiques relatives aux importations montrent pour l'Autriche un recul tout pareil. En particulier, ses ventes de produits textiles sont tombées à 2,257,990 d., chiffre très bas par rapport aux années antérieures[1]; celles de produits métallurgiques à 2,264,280 d.[2]. La part allemande, au contraire, a été, pour les produits textiles de 10,815,487 d., pour les produits métallurgiques, de 8,674,497 d. La comparaison avec les chiffres autrichiens est suggestive et donnerait sur la grande majorité des articles, si elle était poursuivie plus loin, les mêmes résultats. Les ventes anglaises, de leur côté, ont passé, pour l'ensemble de 7,585,230 d. en 1909 à 11,424,915 d., les ventes italiennes se sont accrues d'une année à l'autre de la somme appréciable de 1,300,000 d. (3,644,945 d. au lieu de 2,344,989 d. en 1909).

De ce qui précède, une double conclusion se dégage. C'est d'abord que la « coupure » qui s'est assez brusquement produite entre le marché serbe et le marché autrichien n'a pas eu pour la Serbie les conséquences fatales qu'on aurait pu craindre; celle-ci a bien supporté cette pénible épreuve, ses récoltes ne sont pas restées en grange, ni ses bestiaux dans leur étables; l'offre ne lui a pas manqué du dehors pour ce qu'elle ne pouvait elle-même produire pour sa propre consommation; et l'on n'a même guère constaté un affaiblissement momentané de la vie économique qui aurait pu cependant s'expliquer[3].

En second lieu, l'Autriche a vraiment perdu beaucoup de terrain. Non seulement elle s'est volontairement privée de l'utile appoint qu'apportait la Serbie à son approvisionnement en viande; mais encore elle n'a pu résister, malgré son avantageuse position naturelle, à l'énorme désavantage que lui créait, vis-à-vis de la concur-

1. 1909 : 3,393,562 d.; 1908 : 6,509,965 d.
2. 1909 : 2,780,836 d.; 1908 : 7,730,155 d.
3. Deux particularités de l'organisation économique serbe ont certainement contribué à éviter cet affaiblissement, et il peut être intéressant de les signaler. C'est d'abord le développement du principe de l'association chez les propriétaires ruraux. Le rapport consulaire autrichien pour 1910 compte 907 associations dont 643 font elles-mêmes partie d'une union nationale. Cet état de choses communique à tout le système agricole une grande solidité et une grande souplesse. C'est ensuite la concentration entre les mains d'un certain nombre de commerçants en gros de Belgrade de toutes les affaires d'exportation et d'importation. Fortement disciplinés et groupés, ils ont pu, avec le minimum de pertes et d'efforts, aiguiller ces affaires sur des routes nouvelles.

rence étrangère, l'absence d'un tarif conventionnel et suffisamment réduit avec la Serbie. Elle a été résolument devancée par des rivaux nouveaux venus, mais entreprenants et adroits, et dont l'action a sans nul doute contribué à accentuer son propre recul.

Recul définitif, et par contre-coup, libération sans retour pour la Serbie d'une longue dépendance, ou bien au contraire éclipse momentanée, relâchement dû aux circonstances de liens destinés à se renouer et à se resserrer dans l'avenir? — A cette interrogation — qui résume en elle tout l'intérêt que présente l'évolution des relations économiques austro-serbes — l'année 1911 peut apporter les éléments d'une réponse.

*
* *

L'année 1911, en effet, a été marquée par l'entrée en vigueur, le 21 janvier, d'un nouveau traité de commerce. Signé dès le 14 juillet 1910, adopté par la Skoupchtina au mois de décembre, les lenteurs seules de la ratification autrichienne soumise au mécanisme compliqué de deux approbations parlementaires successives à Vienne et à Budapest ont empêché sa réalisation plus rapide. Le traité, du reste, ne ressemble pas à ceux qui régissaient autrefois les rapports austro-serbes. Il correspond assez, dans le domaine économique, à l'état des relations politiques devenues, d'intimes, simplement correctes et sur qui pèse le souvenir de dissentiments tout juste calmés. La Serbie, depuis 1905, est parvenue à suppléer en grande partie au manque de produits autrichiens; aussi l'Autriche ne bénéficie-t-elle, pour ses importations, que de concessions modérées. De même l'Autriche, pour remédier à l'absence de la viande serbe, a conclu avec la Roumanie un accord donnant au bétail roumain, pour l'entrée sur le territoire hongrois, des facilités spéciales. Les agrariens ont donc pensé pouvoir non seulement maintenir la prohibition qui frappait, dès 1908, le bétail vivant venant de Serbie, mais encore ramener le contingent de viande abattue profitant des mêmes conditions que la viande roumaine, à des chiffres plus réduits : 15,000 bœufs et 50,000 porcs, au lieu de 35,000 et 70,000 en 1908[1].

1. L'exportation de cette viande est d'ailleurs soumise à une série de mesures

Aussi bien, l'intérêt du traité n'est-il pas tant dans l'octroi de privilèges réciproques. Il réside surtout dans ce simple fait qu'il substitue à un état de conflit des relations économiques normales. La Serbie reconquiert la faculté d'écouler par sa frontière nord ses céréales et une partie, au moins, de son bétail. L'Autriche n'a plus à payer, pour introduire ses marchandises les droits trop lourds, du tarif général serbe. Placée désormais, sous le régime du tarif conventionnel, dans les mêmes conditions que les pays qui, comme l'Allemagne, l'Italie, l'Angleterre, la Belgique, ont mis à profit son impuissance, elle peut reprendre à armes égales la lutte contre ses concurrents. Il reste à essayer de savoir dans quelle mesure, et malgré le nouveau traité, le marché serbe a persisté à échapper à l'Autriche, ou au contraire jusqu'à quel point l'Autriche a pu, grâce au traité, regagner le terrain perdu.

Notons d'abord, afin d'en marquer le développement continu, les édifiantes plus-values du commerce extérieur serbe : en tout 232,341,767 d.; 116,916,352 d. aux exportations, 115,425,415 d. aux importations; ce qui correspond à une augmentation globale d'environ 50 millions. Si nous passons à l'examen de la participation autrichienne dans ce commerce, nous remarquons tout de suite un essor proportionnellement aussi vigoureux qu'était accentuée la régression constatée en 1910. L'Autriche a acheté à la Serbie pour 48,433,392 d. de produits alors qu'en 1910, le chiffre n'allait pas au delà de 17,821,873 d.; elle lui en a vendu pour 47,447,981 d. au lieu de 16,148,247 d. Aux exportations, 38.31 p. 0/0 du total en 1911, et 18.11 p. 0/0 en 1910; aux importations, 41.10 p. 0/0 en 1911, 19.06 p. 0/0 en 1910. N'est-ce pas le cas de parler ici de l'éloquence des chiffres?

Les céréales sorties de Serbie à destination de l'Autriche ont atteint une valeur de 7,456,386 d. (1,515,809 d. en 1910), les fruits divers, 11,693,828 d. (8,247,288 d.). Surtout, alors que sur la viande de bœuf et de porc, il ne s'était effectué en 1910 aucune transaction,

de précautions rigoureuses. Les animaux doivent être abattus à Belgrade — à l'exclusion de tous autres abattoirs — sous la surveillance de vétérinaires autrichiens et hongrois; il ne peuvent franchir la frontière qu'après avoir subi une dernière visite en wagon fermé. Enfin, ils ne peuvent être dirigés que sur certaines villes, nominativement désignées au nombre de vingt-trois, où le besoin de viande de boucherie se fait particulièrement sentir.

l'exportation, bien que limitée au bétail abattu à l'exclusion du bétail vivant, s'est élevée pour 1911 à la somme de 14,454,856 d. Le contingent de bœufs, fixé à 15,000, par le traité, s'est trouvé épuisé dès le 3 octobre; celui de porcs, fixé à 50,000, a touché son maximum encore plus tôt, le 16 août. Et jusqu'à la fin de l'année, 5,502 bœufs et 11,054 porcs supplémentaires sont entrés « hors contingent ». — D'autre part, les statistiques donnent à l'Autriche aux importations — pour ne mentionner que les deux catégories d'articles déjà cités : — textiles, 11,123,672 d. (2,257,990 d. en 1910); produits métallurgiques, 9,019,584 d. (2,264,280 d. en 1910).

Selon l'expression d'un consul autrichien, le rôle joué par la monarchie en temps normal, est apparu à nouveau en pleine lumière. Il a suffi de l'absence de circonstances défavorables pour qu'aussitôt les avantages si grands que constituent le voisinage territorial, les facilités et les moindres frais de transport, produisent naturellement leurs effets. Le courant d'autrefois, de Belgrade vers Budapest et Vienne s'est rétabli, de même le courant contraire de Vienne et Budapest vers Belgrade. Les anciennes accoutumances se sont réveillées. La clientèle serbe est revenue à des marchands qui n'avaient pas perdu la connaissance de ses goûts et de ses besoins. Encore importe-t-il de remarquer qu'on ne saurait juger pleinement d'une reprise tout à ses débuts, à qui le temps a manqué pour élargir son expansion et qui a eu à souffrir d'avoir pu commencer à s'effectuer seulement après qu'un mois environ se fut écoulé depuis le premier jour de l'année[1].

La part des autres pays dans le commerce serbe a, par une conséquence obligée de la reprise autrichienne, baissé dans l'ensemble en comparaison avec l'année précédente. Il faut noter, cependant, qu'elle est restée fort importante.

En ce qui concerne les exportations, l'Allemagne a même augmenté son chiffre : 28,932,926 d. (21,914,849 d. en 1910). Elle a acheté pour 13,987,052 d. de céréales (+ 4,857,881 d.) et pour

1. Le traité de commerce n'est, en effet, entré en vigueur que le 21 janvier. Il convient d'ailleurs de ne pas exagérer la portée de ce retard. Car la signature du traité date du 14 juillet 1910 et des dispositions purent être prises d'avance de part et d'autre en vue de l'époque où il serait ratifié; c'est ainsi que de Serbie, beaucoup de commandes furent faites en Autriche, en stipulant que la livraison des marchandises achetées aurait lieu aussitôt après l'échange des ratifications.

6,745,132 d. de fruits (+ 2,152,217 d.). Au contraire, le chiffre belge, même si l'on y comprend la majeure partie des 4,016,942 d. de céréales portés au compte de la Roumanie et qui ont pris la voie du Danube pour continuer sur Anvers, accuse une diminution sensible : 6,137,236 d. (16,137,236 d. en 1910). — Pour l'exportation du bétail par Salonique, les résultats, d'après les statistiques fournies par l'agence commerciale serbe, ont été franchement mauvais, malgré les espérances qu'avait fait naître la progression constatée en 1909 et 1910.

Ici, le traité de commerce austro-serbe n'a pas été du reste à lui seul, cause de tout le mal, puisque comme par le passé, la frontière autrichienne est restée fermée au bétail vivant, n'admettant que la viande abattue. Il n'a joué un rôle que dans la mesure où l'exportation de cette viande ayant augmenté de tout ce qu'absorbe l'Autriche, les éleveurs ont préféré vendre aux abattoirs à des prix avantageux et limiter du même coup leurs ventes de bétail sur pied. Pour les porcs, cette influence s'est fait sentir d'une façon très notable, mais, en ce qui concerne les bœufs, la régression a été causée surtout par les conditions défavorables où la Serbie s'est trouvée placée vis-à-vis du marché italien. Conditions dues à des circonstances passagères et qui ne permettent pas d'envisager avec pessimisme l'avenir des relations économiques avec l'Italie. Les épidémies qui s'étaient déclarées dans le bétail serbe à la fin de 1910 et qui lui avaient fait interdire l'accès du territoire de la péninsule ont persisté pendant une grande partie de l'année 1911, et les marchands italiens, au lieu de venir en Serbie, ont dû s'approvisionner en Roumanie, en Sardaigne et jusqu'en Amérique. La prohibition n'a été complètement levée qu'au mois d'août. Ensuite, depuis la fin de septembre, c'est la guerre italo-turque qui a paralysé le trafic. Les compagnies de navigation italiennes rompirent toute relations avec Salonique, et les autres bateaux, grecs pour la plupart, refusèrent souvent le transport à cause des risques courus. Aussi n'y a-t-il eu, en 1911 que 15,536 bœufs exportés (36,546 en 1910) sur lesquels l'Italie en a pris 13,200, Malte et l'Égypte se partageant le reste.

En ce qui concerne les importations, l'Allemagne a figuré encore pour 31,346,860 d. (34,975,825 d. en 1910), maintenant ainsi à peu de chose près le chiffre de ses ventes qui ont consisté principalement,

comme par le passé, en produits textiles et métallurgiques, l'Angleterre pour 9,524,278 d. (11,424,915 d. en 1910), l'Italie pour 4,860,813 d. (3,644,945 d.).

Les résultats de 1911 donnent, comme ceux de 1910, des indications nettes. L'Autriche a repris, avec une rapidité surprenante, le premier rang. Un an à peine de travail lui a suffi pour réparer en grande partie les considérables dommages que lui ont fait subir six années de conflit presque ininterrompu. Ce n'est plus, il est vrai, l'exclusive prépondérance économique d'autrefois; des rivaux sont venus qui paraissent assez solidement établis pour n'avoir pas à craindre une éviction totale. La preuve est faite cependant que le lien physique, si l'on peut dire, qui lie l'un à l'autre les deux pays crée une sorte de rattachement économique nécessaire de la Serbie à l'Autriche dont les effets ne peuvent s'affaiblir ou disparaître que par suite de changements importants ou de circonstances exceptionnelles. Ces circonstances se sont produites et se sont prolongées de 1906 à 1910; elles ont cessé d'exister au début de 1911. A la fin de l'année, la question pouvait se poser déjà de savoir si la rentrée en scène de l'Autriche n'allait pas marquer le recommencement possible d'anciennes servitudes.

*
* *

La question peut-elle se poser encore à l'époque où nous sommes, après les victoires des alliés sur la Turquie en tenant compte des renouvellements qui vont se produire dans la distribution territoriale de la presqu'île des Balkans?

Il est permis de le penser. Les territoires macédoniens que s'adjoindra la Serbie l'agrandiront en surface, augmenteront sa population, mais ne modifieront pas, sensiblement ses conditions de vie. Elle restera, après comme avant, quoique dans des proportions changées, un état essentiellement agricole, où prédominera la propriété rurale, vivant de ses champs et de ses bestiaux. Et si, commercialement, tous les pays balkaniques se fondent pour ainsi dire en un seul par une union douanière, on n'aperçoit pas que ces pays, aujourd'hui très peu différenciés économiquement l'un de l'autre, très analogues quant à la nature de leurs productions, puissent, avant longtemps,

les varier assez pour qu'il s'établisse entre eux un courant d'échanges suffisamment actif.

Au contraire, la Serbie, état agraire, et l'Autriche état industriellement développé, se complétant et trouvant toujours mutuellement une utilisation profitable de leurs ressources, la Serbie continuera sans doute à posséder chez sa voisine le meilleur débouché pour ses céréales ou ses fruits, même pour la viande de ses bœufs et de ses porcs, et à y chercher, pour la plus grande part, les objets de consommation journalière qu'elle doit faire venir du dehors.

Alors, une union douanière avec l'Autriche, l'instauration du même coup d'un régime de libre-échange qui aurait, en l'espèce, l'appréciable avantage de faire baisser de l'autre côté du Danube le prix de la viande, si chère, et en Serbie, d'une façon générale, le coût de la vie[1]? Mais ce serait le retour immédiat de la prépondérance autrichienne sans contrepoids dont les Serbes ont cherché depuis cinq ans à se défaire, au prix de tous les sacrifices. Ils ne peuvent accepter cela. Ils ont, à leurs propres dépens, appris ce que valait pour un peuple de 3 millions d'habitants, ce que vaudrait encore pour lui, fût-il doublé par ses conquêtes et assuré d'appuis extérieurs, l'union, même simplement commerciale avec une nation de 50 millions d'hommes que toutes les traditions de sa politique depuis trente ans, portent, sinon à absorber, du moins à tenir sous son influence ses voisins plus faibles de l'est.

Cette union austro-serbe a existé, en fait sinon en droit, jusqu'en 1905; mais jusque-là c'est Vienne qui a régné à Belgrade; et la simple menace d'une rupture commerciale lui a suffi à maintenir sa tutelle.

Sauvegarder à l'avenir dans son intégrité son indépendance politique; ne pas être exposée, à voir, pour une commande de canons ou pour toute autre cause, sa vie économique suspendue peut-être, en tout cas profondément troublée; ce sont, semble-t-il pour la Serbie, des raisons sérieuses de ne pas vouloir avec l'Autriche plus que les bonnes relations nécessaires et d'obtenir des facilités qui lui permettent des mouvements plus aisés, qui lui donnent aussi des garanties contre le retour possible de crises susceptibles de com-

1. Cf. Yves Guyot, *art. cité.*

promettre son développement. C'est ce qui justifie les demandes qu'elle formule en vue de l'acquisition d'un débouché sur l'Adriatique. L'accès à la mer, il y a longtemps qu'elle le cherche, qu'elle le réclame avec insistance; avant qu'il ne fût question de démembrer la Turquie, déjà elle poussait activement vers l'ouest ses voies ferrées, dans l'espoir qu'elles se rattacheraient un jour à la grande artère projetée, partant du Danube pour aboutir aux rivages de l'Albanie. Et vraiment ce serait pour elle comme une prise d'air et de lumière pour une maison murée de toutes parts, une porte libre sur le monde, une frontière toujours ouverte et non plus un passage précaire, prêt à se transformer, au gré des circonstances ou des gouvernements, en une infranchissable barrière. L'accès à l'Adriatique, un port serbe, quelques bateaux serbes, ce serait en outre supprimer le trajet nécessaire en territoire étranger, par des chemins de fer étrangers, avant de gagner l'Égée ou la mer Noire, s'affranchir enfin de l'obligation d'avoir à supporter sans pouvoir s'y soustraire, les exigences des compagnies de navigation étrangères [1].

Surtout, ce changement dans l'orientation de la Serbie, dériverait d'est en ouest une portion du courant économique principal, dirigé du nord au sud, de Vienne à Salonique. L'Italie se trouverait à proximité pour recevoir les bœufs serbes, amenés directement sans un long détour par la Méditerranée. Moins lointaines et mieux placées pour nouer des relations suivies, seraient aussi les autres nations occidentales, France, Angleterre, Belgique, pays riches dont la Serbie ne peut soupçonner le désintéressement et dont elle a les sympathies.

Le désir du peuple serbe d'élargir ainsi son horizon n'est-il pas compréhensible et légitime? Les puissances, qu'il a fait juges, en doivent la réalisation, dans la plus large mesure possible, à son énergie, à sa belle vaillance et à ses récents triomphes.

6 janvier 1913.

G. LAGNY.

1. En 1911, la hausse énorme autant qu'injustifiée des frets sur les bateaux grecs a été l'une des causes du ralentissement constaté dans l'exportation du bétail par la voie de Salonique. « Si nous avions eu seulement à nous un seul vapeur », dit le rapport de l'agence commerciale serbe, « nous n'aurions pas eu à subir les arrêts auxquels nous avons été contraints. »

UN VOYAGE DANS LES BALKANS

IMPRESSIONS

Belgrade, 23 novembre 1912. — La Serbie est en guerre depuis plus d'un mois, les grandes batailles sont vraisemblablement livrées, près de huit mille hommes viennent de tomber autour de Monastir; et Belgrade conserve l'aspect le plus pacifique qui se puisse imaginer. Il y a bien, c'est vrai, un nombre anormal de Croix Rouges sur les édifices publics; dans les rues, trop de soldats, et des convois de petits canons turcs à silhouette insolite; il y a surtout, par instant, de tristes processions d'hommes très las, les vêtements en loques, des prisonniers, que la foule regarde, sans excessive curiosité. Tout cela en somme étonne, à l'arrivée.

Aujourd'hui même, la capitale fait plus; le roi arrive : elle est en fête. Le roi revient, pour la première fois, de la campagne victorieuse. Partout des oriflammes et des guirlandes, partout on dresse des arcs de triomphe, où se lisent les noms glorieux, demain historiques : Kossovo, Koumanovo, Prilep, Monastir. Des vivats sympathiques accueillent le roi qui passe, en intime, et le soir, aux flambeaux, une grande foule, massée devant le palais, témoigne, par des chants qui semblent des cantiques, son patriotisme et sa joie. Telle est l'attitude, simple et courageuse, du peuple serbe, au moment où, pour lui, se joue la grande partie.

Pourquoi du reste y aurait il quelque surprise de ce qui arrive : la guerre, et la victoire? Si les diplomates les plus avisés ne prévoyaient pas un conflit à si brève échéance, le pays, lui, s'y préparait depuis bien des années. L'armée d'abord se modernisait, par réformes successives : un jour on changeait l'artillerie, un autre, les longues baïonnettes cassantes, comme l'avait démontré la guerre de 1885, pour y

substituer de petits couteaux qui firent merveille, un autre, le costume, reconnu le meilleur parmi les alliés.

Mais les esprits, surtout, se préparaient. Non pas certes à l'idée d'une guerre possible; depuis cinq siècles les petits écoliers apprennent le douloureux poème de Kossovo. Nemania, Douchan, la grande Serbie sont, de tout temps, dans chaque famille, le thème héroïque, sur lequel épiloguent les vieux, rêvent les jeunes, au coin du feu, au coin de cette grande cheminée qui se retrouve, toute pareille, en Serbie comme en France. Depuis bien des années, ce peuple, libre d'un joug qui lui pesait, le sent encore entraver ses frères. Non, ce n'était pas à la revanche qu'il se préparait. C'était à cette idée féconde et neuve, inscrite au front du Sobranjé bulgare : « l'Union fait la force », l'union c'est-à-dire pour eux l'oubli d'une guerre cruelle et récente, l'amitié et la confiance succédant à une vieille rivalité, le rapprochement de caractères si dissemblables : l'esprit idéaliste, poétique et traditionaliste du Serbe, avec l'âme bulgare, positive, meurtrie et farouchement énergique.

Pour réaliser cette sorte de miracle, il y eut, parallèlement a l'action toute récente des diplomates, et bien avant elle, comme pour la préparer d'abord, la seconder ensuite, un travail intime et constant sur les milieux intellectuels, tendant à faire admettre l'idée d'une fédération des peuples yougo-slaves : ce fut l'œuvre de quelques universitaires, secondés par la propagande généreuse des cercles d'étudiants.

Pour la première fois en 1905, des étudiants bulgares furent invités officiellement à Belgrade. En 1906 des Serbes et des Croates rendirent la visite; un congrès se tint à Sofia, et des manifestations sympathiques eurent lieu dans la ville. A la tête de ce mouvement était M. Milovanovitch, professeur de droit à l'Université de Belgrade. Quand il arriva au pouvoir, il se mit en pourpalers avec les hommes d'État bulgares, en sa qualité de ministre du commerce, pour faire aboutir une union au moins douanière. Mais le fait suivant montre bien combien, il y a 6 ou 7 ans, il eût été prématuré de parler d'entente : en 1906, à propos d'une guerre de tarifs entre l'Autriche et la Serbie, la Bulgarie propose, par son territoire, une issue aux marchandises serbes ; la Serbie refuse pour ne pas tomber sous la dépendance de sa voisine. Mais le germe était semé, il s'affermit pendant ces cinq

années. Une double circonstance le fit brusquement éclore : la politique d'Ottomanisation à outrance des Jeunes-Turcs; l'attitude européenne, que les peuples balkaniques interprétèrent en ce sens qu'ils ne devaient compter que sur eux-mêmes. Tout s'use, l'amour comme la haine; on avait tout avantage à s'entendre, le danger commun précipita les choses.

On doit reconnaître combien l'action diplomatique, commencée probablement un peu avant la mort de M. Milovanovitch, fut facilitée. Elle put s'employer plus spécialement à la tâche complémentaire : délimiter l'alliance, en déterminer les participants, ce qui parut fait lors des fêtes qui eurent lieu à Sofia pour la majorité du prince Boris, auxquelles furent conviés les princes héritiers de Serbie, de Grèce et de Monténégro. Elle donna enfin caractère officiel à l'alliance par les conventions comportant partage éventuel des territoires à conquérir : convention bulgaro serbe de mars 1912, attribuant Uskub aux Serbes; bulgaro-grecque, en août, laissant Salonique en dehors de la zone partagée; bulgaro-monténégrine; une convention militaire, et une dernière relative à Constantinople.

De tout cela on peut, je crois, dégager la réponse à cette question qui s'est posée : cette alliance offensive balkanique, œuvre des diplomates, répond-elle à un sentiment réel d'amitié entre les deux peuples; y a-t-il ce qu'on pourrait appeler un *sentiment national fédéral?* Ce sentiment né dans les milieux intellectuels, s'est développé par une propagande universitaire (en ce qui concerne particulièrement les deux peuples slaves, âme de la confédération), il s'est révélé devant le danger commun, il est passé dans les masses populaires, pendant ce mois de confraternité d'armes, et de communes souffrances; il existe, actuellement.

Quant à son avenir, il faut entendre parler ceux qui le firent naître, pour se laisser aller à la confiance, et voici ce qu'un professeur à l'Université de Sofia, ancien ministre de l'Instruction publique, M. Chichmanoff, écrivait à la fin d'octobre : « Notre espoir est grand; la guerre actuelle, quelle que soit sa fin, créera entre les enfants des Balkans des liens encore plus solides. Le Balkanique n'est plus l' « homonculus » de Faust; il est un être en chair et en os, né dans les difficultés, sous le grondement des canons : il grandira, sans cesse, et occupera un jour la place qui lui est due parmi

les grands peuples civilisés. La fédération des États Balkaniques, sinon aujourd'hui, sera réalisée demain, car elle est une nécessité historique.

*
* *

Sofia, 13 décembre. — Après Kirk-Kilissé, après Lule-Bourgas, la plus grande bataille de la campagne, Sofia est devenue un peu plus vide encore; on transforme quelques écoles de plus en hôpitaux; il ne viendrait à personne, certes, l'idée de pavoiser les rues, et la gaîté de quelques Serbes qui, à la gare, passent bruyants, surprend. Ici, on la sent bien, la guerre, on la sent toute proche, cruelle et sans merci et le peuple bulgare, levé tout entier, fait en ce moment son plus grand effort et se saigne à blanc. Matin et soir, de longs régiments traversent la ville, 5,000 hommes s'en vont tous les jours. Aujourd'hui ceux qui défilent sont tous vieux ou très jeunes; ils vont, conduits par un petit tambour de dix ans, vêtus de capotes de tous modèles (la Serbie en a prêté des milliers), chacun une fleur dans le canon de son fusil; les femmes et les enfants accompagnent; on chante des hymnes qui paraissent tristes. Derrière chaque compagnie deux infirmiers, avec, en bandoulière, la petite lanterne qui, chaque nuit, servira pour identifier les morts.

Cheminent aussi de longs cortèges de bœufs étiques, traînant des charrettes de foin. Le foin n'est qu'un trompe-l'œil; par-dessous, sont rangées de petites caisses très lourdes, en bois blanc avec la souscription « Schneider » que tous ici comprennent.

L'armée bulgare est celle qui a le plus souffert de la campagne. On compte actuellement 400 officiers tués. Cette forte proportion tient, dit-on, au costume : les Serbes ont un petit bonnet de police, et une tunique sans insignes; l'officier bulgare porte une casquette à large bordure rouge ou bleue, et les attributs de son grade apparaissent de loin, sur les épaules; au champ de bataille ils marchent en tête; on a vu des compagnies entières, au bout de quelques heures, n'être commandées que par un sous-officier.

On explique aussi tant de morts par la psychologie du paysan bulgare : il s'expose trop, la tâche de l'officier consiste surtout à le retenir, à ne pas le laisser courir à l'ennemi « na noje » au couteau, comme ils disent; et s'il assiège un monticule, il est, paraît-il, impos-

sible de l'arrêter tant qu'il ne se sera pas massé tout en haut, autour de son drapeau; beau geste, mais souvent coûteux et inutile. Il n'aime pas s'arrêter à mi-chemin, la guerre de siège lui est plus pénible que l'assaut, et les lignes de Tchataldja, devant lesquelles il faut se fortifier, si voisines de ce « Tsarigrad » inconnu, sont pour lui une cruelle pénitence.

Il y a aussi le service sanitaire dont il faut parler quand on compte les pertes; et là une grande différence sépare le service des ambulances de celui des hôpitaux. Les ambulances donnent les premiers soins, relèvent les blessés, les évacuent le plus vite possible dans l'intérieur du pays. Ce service sans doute pour des raisons de force majeure, presque partout, à en juger par l'état dans lequel arrivent les blessés dans les hôpitaux, gagnerait à être amélioré. On a vu transporter jusqu'à Philippopoli, pendant deux et trois jours, en voiture et en chemin de fer, des soldats atteints de fracture compliquée d'un membre, sans pansement immobilisateur, cependant assez rapide à faire. Celui qui a fréquenté seulement une fois un hôpital sait que cette souffrance-là est la plus intense qu'un homme soit capable de supporter. Du reste le blessé ne facilite nullement cette tâche si lourde; il est trop souvent, quant au traitement de son mal, d'une ignorance complète. Chaque soldat porte un petit paquet de pansement dans son paquetage : on a constaté qu'une proportion d'un sur dix s'en était servi; la plupart appliquent sur les plaies les substances les plus étranges parmi lesquelles une prédilection sensible est marquée en faveur du tabac. Quant à l'identification des morts, elle donne trop fréquemment lieu aux plus déplorables méprises.

Le service des hôpitaux donne toute satisfaction : pour les privilégiés qui arrivent jusque-là, c'est le salut. La mission de la Croix-Rouge française installée chez les frères des écoles chrétiennes à Sofia, au collège des Assomptionnistes à Philippopoli, utilise d'inlassables bonnes volontés. Par la compétence des chirurgiens, par la bonne humeur qu'ils ne cessent de préconiser comme meilleur remède et qui surprend invariablement chaque visiteur, elle jouit ici de la plus enviable réputation.

La maladie qui va se développer à la faveur de l'armistice a sévi jusqu'à présent moins qu'on ne le dit dans les journaux d'Occident. Le choléra n'a jamais atteint du côté turc les proportions fabu-

leuses qu'on lui attribuait au moment de la marche des alliés contre les lignes de Tchataldja, est très peu sensible sur le front des troupes. Les précautions salutaires que le soldat bulgare a enfin voulu prendre, sont dues à l'action personnelle du roi Ferdinand. Il n'a, dit-on, dans le monde, qu'un ennemi irréconciliable : le microbe.

Le roi Ferdinand est partout, toujours présent et toujours introuvable. Cette grande figure de la crise actuelle, est ici, à deux pas de son palais, assez mal connue; on porte sur son compte les jugements les plus divers. Sa réputation de diplomate avisé est bien établie, mais on ne sait au juste dans quel sens il se dirige. Tantôt rappelant ses relations si étendues, l'activité dont il fit preuve avant la guerre, les belles fêtes qui eurent lieu en l'honneur des dix-huit ans du prince Boris, on entend dire qu'il est l'âme de la confédération. Tantôt d'autres affirment, particulièrement dans les milieux serbes, que l'alliance n'est pas son œuvre; il ne vint pas personnellement, ni à Belgrade, ni à Athènes, et les visites des princes n'ont pas le sens qu'on leur attribue. Elles font partie d'un plan qu'il exécute systématiquement : mettre toujours en vue la Bulgarie et sa dynastie, et ceux-là mêmes ajoutent avec malice, qu'il préfère les photographes aux journalistes. Ces propos assez contradictoires s'expliquent : entre son peuple et lui la différence est sensible : un lettré, un mondain, un étranger qui prit autrefois quelque service dans l'armée autrichienne et dut vaincre bien des résistances pour affermir son trône, au-dessus de l'agitation violente d'un peuple neuf. Sa haute valeur l'a compris, aidée par ce fait que dans ce pays qui n'a rien de monarchique, aucun Bulgare ne souffrirait qu'un autre Bulgare prît la tête. Cette guerre le fera-t-elle mieux connaître de son peuple? Il attend, tout entier, avec impatience l'issue de négociations que le soldat, ennemi né du diplomate, subit avec contrainte.

*
* *

Philippopoli, 16 décembre. — La lumière éclatante d'un ciel très bleu de Provence, la complication inextricable d'un réseau de petites rues, le bazar, les femmes voilées, les minarets d'un blanc de chaux, et noirs à la pointe, voilà le premier faubourg de Constantinople. La Maritza fougueuse rappelle, seule, la Bulgarie.

La ville est très animée, pleine de Turcs. Ils ont été, les premiers jours, arrêtés par centaines; on les a ensuite relâchés car il n'y a pas, à leur égard, à prendre les précautions nécessaires avec d'autres populations. J'ai vu quotidiennement cette petite scène : des convois de prisonniers passent dans la rue encombrée; arrivés sur la place, le gardien les arrête, et pour plaire à quelques Bulgares qui sont dans la foule, les oblige à crier « Hourrah à la Bulgarie, vive le roi... » Ils s'exécutent de bonne grâce, et les assistants turcs regardent avec indifférence; il y a un monde entre ces deux catégories de paysans rouméliotes. Ils se traitent réciproquement de barbares, au même titre qu'ils se considèrent les uns les autres comme des infidèles, et chacun d'eux ne sort pas d'une certaine vraisemblance. A Philippopoli, du reste, les têtes sont très montées, la situation a été, ces jours derniers, très critique. Les hostilités ont commencé à 14 kilomètres d'ici, au guet-apens de Tomroche, petit village, actuellement monceau de ruines. Y habitaient, depuis des siècles, d'anciens chrétiens convertis à l'Islam, des Pomaques, bandits les plus redoutés. Au moment de la mobilisation ils arborèrent le drapeau blanc, puis, quand la première armée passa, allant à la frontière, elle fut fusillée là, à bout portant. La ville ne dut son salut qu'à quelques canons trouvés, bien par hasard, à l'arrière-garde.

La présence de ces hordes, dans les montagnes de Macédoine a contribué, très fâcheusement, à faire accréditer dans les rangs des armées alliées les récits les plus fantaisistes sur la prétendue cruauté du soldat turc. On ne saurait trop regretter une pareille confusion, on ne saurait trop dire que les armées régulières n'ont rien de commun avec ces bandes d'insoumis, se battant pour leur propre compte.

Ce furent là les premiers blessés de la guerre. Les Assomptionnistes français les recueillirent dans leur vaste collège, chacun se mit à l'œuvre tant et si bien que la Croix-Rouge à son arrivée ne put trouver meilleure installation. Le professeur de physique avait poussé l'ingéniosité jusqu'à établir dans son laboratoire toute une installation radiographique, la seule dans toute la contrée, objet de la plus unanime envie? Ils possèdent en temps de paix un collège de 150 et bientôt de 300 élèves qu'ils conduisent jusqu'au seuil des grandes écoles et des facultés; le roi y vient chaque année, ses filles

y séjournent souvent, et les meilleures familles bulgares y font instruire un fils. Cet établissement répand dans toute la Bulgarie notre culture; c'est en même temps la première station de l'influence que nos religieux exercent dans tout l'Orient. Quand on a vu fonctionner cette œuvre si dignement patriotique, on revient pénétré du désir que toutes les activités s'unissent à la faire prospérer.

Après Philippopoli, c'est Mustapha Pacha, la frontière, qu'il ne fut donné qu'à de bien rares privilégiés de franchir. Combien le désirèrent! Ils furent expulsés, systématiquement; ils revinrent. Le commandant de la place les fit alors réquisitionner, et prier de s'employer à la corvée de balayage de la chaussée. Certes, les opérations militaires furent conduites dans la plus grande discrétion; il n'y eut pas de ces reportages que pendant la campagne russo-japonaise, les Japonais surent utiliser. Et si, par aventure, certain correspondant fit des comptes rendus merveilleux d'imagination, on savait là-bas quelle créance il fallait leur attribuer.

*
* *

Belgrade, 21 décembre. — Belgrade est bien changé depuis un mois, Belgrade est nerveuse, inquiète et agacée. Mes bons amis serbes me démontrent, avec une agitation contenue, qu'il y a bien un peu de quoi : les petites canonnières autrichiennes accrochent les pontons, bousculent les marchandises, d'un air assez narquois; le soir venu, les projecteurs de Zemelin, qui n'ont aucun fort à explorer car Belgrade n'est pas fortifiée au sens moderne, posent avec une précision et une fixité gênantes leur rayon éblouissant sur le Konak (palais royal) et sur les habitations notoires. On a été obligé de disposer des cordons de troupe le long des quais pour empêcher qu'un Serbe trop véhément ne provoque un incident de frontière.

Ici, il n'est plus question que du port. Les journaux et les publications actuelles, dans un louable concours d'activité, s'emploient à prouver au monde que non seulement le port est indispensable à la Serbie, mais qu'une telle requête est juste, naturelle, conforme au droit des gens. Ils exhument à l'envi tous les documents du temps de la Vieille Serbie et proclament cette thèse : « nous ne voulons en somme reprendre qu'une partie de ce qui était à nous » comme si

l'histoire future devait se proposer comme idéal de revoir ce qu'elle a autrefois enregistré.

De nombreuses études approfondies ont été faites sur l'ancienne Serbie et l'Albanie; il n'en est pas moins, cependant, de quelque intérêt, je crois, de reproduire les arguments historiques à l'aide desquels ils affermissent leur requête. Tout revient à prouver, en résumé, que l'Albanie n'a jamais été qu'à la Serbie et aux Turcs, qu'elle ne s'est même pas appartenue à elle-même, car il ne saurait y avoir de nationalité albanaise. Saint-Jean de Médua, au XIe siècle Stéphane Nemania, qui avait soumis l'ancienne Arbana dont le centre est à Croia, la possédait. Durazzo appartint à son fils Miloutine qui fut couronné à Uskub en 1282. Et l'on cite le témoignage d'un contemporain italien affirmant « que le roi serbe possède sur la côte adriatique environ 250 lieues ». Ils n'en demandent, aujourd'hui, pas autant. L'influence serbe devient alors tellement prépondérante qu'elle transforme l'Albanie, qui ne s'en défend pas, en une sorte de province serbe. Sous Douchan, surgit la famille Topia, oscillant entre les Serbes, les Grecs et les d'Anjou; ce fut Douchan qui réussit à s'attirer les sympathies des notables albanais, par des privilèges qu'il accorde en 1343 à Croia; et s'il put étendre sa domination jusqu'à Ochrida, Orfano, et Serès clef de la route de Constantinople, ce fut grâce à l'appui des Albanais, qui trouvaient insupportable la domination grecque. Le premier, il entrevit tout le danger qui menaçait l'Europe du fait des Turcs, car dans les guerres civiles de Byzance, ils combattaient comme alliés des Cantacuzène. Les troupes serbes qui faisaient cause commune avec Paléologue furent battues par les Turcs, de sorte que Douchan était convaincu de la nécessité de prendre Constantinople. Dans ce but il entreprit des pourparlers avec Innocent VI le priant de le nommer capitaine de la Chrétienté; et le pape et l'empereur Charles IV accueillirent favorablement sa requête. Quelques dix ans après sa mort, les Turcs avançaient en Europe, et bientôt l'Albanie tombait entre leurs mains. Mais elle sortait immédiatement des mains serbes et pas une seule fois elle ne fit de tentative pour se séparer, pour se former en entité indépendante. Du reste qu'avaient été les souverains albanais avant la conquête? Des Serbes, comme Douchan, Balcha Balchitch, Mrkcha Jarcovitch, ou des princes soumis entiè-

rement à l'influence serbe comme Jean Comnène Assen, Charles et Tanasius Topia. Et un document curieux nous révèle que les Ragusains écrivirent un jour à l'Empereur, pour se plaindre de ce fait qu'André Topia régnant sur le littoral albanais ne comprend que le serbe, n'a que des secrétaires serbes, de sorte que les autres chancelleries écrivant en latin, on doit recourir à des interprètes, et qu'il n'est ainsi pas possible de rien tenir caché.

« Si donc » et j'entends encore le Serbe qui me tient ce langage, un fin lettré, comme on en trouve tant à Belgrade, à l'élocution française si douce et si correcte, au patriotisme éclairé et si sincère qu'il trouve pour convaincre des mots qui vont au cœur. « Si donc quelqu'un a régné en Albanie, ce sont des Serbes, s'il est parmi ces peuplades un souvenir historique, les Serbes l'ont fait naître; s'il y a au fond de l'âme des Albanais un sentiment de piété c'est en faveur d'un saint qui repose à Elbassan, en pleine Albanie, saint Vladimir, un Serbe aussi. Et s'ils célèbrent encore un culte en l'honneur de ce souverain albanais, ce n'est pas parce qu'il était Serbe, n'est ce pas, mais parce qu'il était bon souverain, et qu'ils l'aimaient.

Tout cela vaut bien un mauvais petit port sur l'Adriatique!

JEAN FIGARD.

LES ACCORDS FRANCO-ESPAGNOLS

DE 1902 A 1912

C'est en 1496, quatre ans après la prise de Grenade, que les Espagnols, emportés par l'impulsion de la *Reconquista*, mirent le pied pour la première fois sur la terre d'Afrique en s'emparant de Melilla. Dans le courant du XVIe siècle et au début du XVIIe ils continuèrent leurs conquêtes, prirent successivement les autres presidios de la côte du Riff, le Peñon de Velez de Gomera en 1508, Alhucemas en 1557. Ceuta, aux Portugais, sur le détroit de Gibraltar, fut cédée par le traité de Lisbonne en 1668. Dans l'intervalle l'Espagne avait remplacé le Portugal — après qu'elle en eut effectué la conquête en 1580 — dans la plupart de ses possessions sur la côte de l'Atlantique, comme en témoignent encore tant de vieux canons écussonnés aux armes de Castille, qui voisinent avec ceux des Bragance dans les anciennes batteries éparses sur la côte depuis Tanger jusqu'à Saffi. De sorte qu'un moment la domination du Roi Catholique s'étendit dans les pays du Moghreb depuis le Maroc central jusqu'à Tripoli et qu'un empire espagnol semblait devoir se fonder dans l'Afrique du nord.

Mais ce n'étaient là que les apparences de la puissance. En réalité ces positions restaient précaires. Elles étaient sans relation avec l'intérieur et ne vivaient que grâce aux secours de la métropole. L'Espagne ne sut pas concevoir ou n'eut pas les moyens d'exécuter la politique qui devait la rendre maîtresse du pays. Sa situation déclina et la décadence suivit immédiatement la conquête. Oran est évacué en 1792 et l'Espagne ne possède plus que Ceuta, Peñon de Velez, Alhucemas et Melilla où elle s'est maintenue jusqu'à ce jour non sans frais ni difficultés.

En 1844 la conquête de l'Algérie entraînait la France dans une

guerre avec le Maroc qui donnait asile à Abd-el-Kader. Les traités de Tanger et de Lalla Marnia mirent fin à ce conflit. Peu après elle voulut occuper les îles Zaffarines qui abritent l'unique bon mouillage de la côte. Mais elle fut prévenue par l'Espagne qui s'en empara en 1847.

A son tour l'Espagne s'engagea dans une guerre avec le Maroc en 1859-60. La campagne de Tetouan aboutit au traité de Ouad-Ras qui spécifiait au profit de l'Espagne le paiement d'une indemnité qui ne fut jamais versée et la concession d'un établissement de pêcheries à Santa Cruz de Mar Pequeña au sud d'Agadir, dont on ne réusssit pas à identifier l'emplacement.

Aucun de ces traités n'avait donné d'avantage positif et la politique pleine de duplicité du Maghzen avait réussi à protéger le Maroc contre les empiétements de l'étranger.

Au début du XXe siècle, commence la phase décisive. L'Algérie entièrement colonisée, très prospère, commence à déborder sur son voisin de l'ouest, tandis qu'au même moment celui-ci est arrivé à un état de délabrement tel qu'aucune force interne ne paraît pouvoir l'empêcher de s'effondrer.

Alors se pose la question des confins algéro-marocains, région vague, nominalement sous l'autorité du Sultan mais en fait dominée, comme le reste du pays, par une anarchie profonde qui avait sa répercussion sur notre frontière.

Les oasis sahariennes du Touat sont occupées de 1899 à 1902 et deux accords de 1901 et de 1902 sont signés avec le Sultan, envers qui la France s'engageait à collaborer pour maintenir l'ordre dans les confins.

Mais l'activité nouvelle de notre politique éveilla l'inquiétude de l'Espagne dont l'objection principale à une conquête éventuelle du Maroc par la France était que l'occupation de la rive méridionale du détroit de Gibraltar complétait l'encerclement déjà commencé par Gibraltar même. Désormais l'Espagne méditerranéenne ne pourrait plus communiquer par mer avec l'Espagne océanique et les Canaries que sous le contrôle non seulement de l'Angleterre, mais aussi de la France, déjà sa voisine au nord des Pyrénées. De plus un Maroc organisé comme l'Algérie devenait, au point de vue militaire, un danger pour les provinces méridionales de l'Espagne et un

rival économique à cause de la similitude des productions du sol et du sous-sol. Enfin l'Espagne invoquait une série de droits historiques basés sur son ancienne domination, mais sans valeur dans la réalité. Incapable d'absorber le Maroc, elle aurait voulu conserver le *statu quo*, mais cela n'était possible qu'avec un état fort et l'état chérifien se décomposait.

Disposé à calmer des craintes que l'on peut cependant taxer de chimériques, le gouvernement français négocia en 1902 avec celui de Madrid et l'on aboutit à un projet de traité.

Après avoir constaté que la France et l'Espagne ont un égal intérêt à voir l'ordre régner au Maroc par suite de la contiguïté de leurs possessions avec cet État, les deux puissances tombent d'accord pour en éloigner toute influence étrangère et déterminer en cas de partage leurs sphères d'action.

La France reconnaissait à l'Espagne, au sud, une extension de sa colonie du Rio de Oro dont la frontière orientale venait rencontrer le cours supérieur de l'oued Draa, puis gagnait la ligne de faîte du Haut Atlas qu'elle suivait jusqu'au cap Guir. Dans la région septentrionale la frontière longeait le cours de Sebou, puis ceux de l'oued Mikkès, de l'oued Medhouma, puis regagnait ensuite l'oued Innaouen pour atteindre la Moulouya dans la région des Haouara.

La part ainsi offerte à l'Espagne était belle puisqu'elle lui donnait, au sud, le Sous tout entier et que sa frontière devenait voisine du Tafilelt. Toutes les régions du Sud marocain avaient leurs débouchés sur la mer en zone espagnole. Au nord l'Espagne était mise en possession de Fez et avec cette ville de l'influence considérable qu'elle représente. De plus la grande voie de communication algéro-marocaine par Taza et Fez tombait entièrement sous le contrôle de nos voisins.

Il est certain qu'une méconnaissance complète de la topographie du Maroc influa, en ce qui nous concerne, sur les négociations. Et puis les avantages consentis pouvaient paraître à ce moment secondaires en regard des préoccupations européennes. Il semblait suffire que le Maroc ne fût partagé qu'entre les deux voisins et qu'au prix de cette certitude on devait se montrer généreux.

Mais les hésitations et la lenteur de la diplomatie espagnole servirent nos intérêts et l'accord franco-anglais du 8 avril 1904 vint cla-

rifier la situation en amenant le désintéressement de l'Angleterre. Le gouvernement français reprit alors la conversation commencée avec l'Espagne sur des bases plus précises. Mieux éclairé, il put conclure le traité du 3 octobre 1904.

Les mêmes droits étaient reconnus à chacune des deux puissances dans leurs sphères respectives en cas de partage, mais rien ne réglait la nature de leurs rapports entre elles. Les limites des zones espagnoles étaient profondément modifiées, la France ayant réclamé des compensations pour avoir obtenu le désintéressement de l'Angleterre moyennant des concessions en Égypte et à Terre-Neuve.

Au nord la frontière partant d'un point au-dessus de la Zergha gagnait le Loukkos près d'El-Kçar et, restant au nord de la région de Fez, elle laissait à l'Espagne le cours moyen et supérieur de l'Ouergha pour aboutir sur la Moulouya très au nord de la limite précédente. Cette solution avait l'avantage de nous laisser Fez et la voie de Taza ainsi que la majeure partie du fertile Gharb.

La frontière méridionale partant de l'oued Mesa suivait à peu près la ligne de partage des eaux entre l'oued Draa et l'oued Sous jusqu'au méridien 10° ouest de Paris. Elle descendait ce méridien jusqu'à sa rencontre avec l'oued Draa et suivait ensuite à peu de chose près l'ancien tracé, c'est-à-dire qu'elle laissait à la France toute la vallée du Sous et réduisait très sensiblement l'hinterland de la zone espagnole.

Mais en même temps l'influence de l'Angleterre se révélait dans l'article 14 confirmant l'article 7 de la déclaration franco-anglaise signée la même année, et spécifiant qu'aucune fortification ni ouvrage stratégique ne serait élevé sur la partie de la côte marocaine comprise entre Melilla et les hauteurs qui dominent la rive droite du Sebou exclusivement. Ainsi, en ce qui concerne la partie septentrionale du Maroc, il ne sera plus question seulement d'intérêts français ou espagnols, mais d'intérêts franco-anglo-espagnols.

Le traité du 1er septembre 1905 conclu entre la France et l'Espagne complète et précise celui de 1904 pour la police des ports confiée à des cadres français ou espagnols suivant les lieux, mixtes à Tanger. Il règle également la question de la surveillance et de la répression de la contrebande des armes, l'égalité économique entre les ressortissants de chaque pays contractant, la création d'une Banque

d'État dont la présidence sera réservée à la France et la deuxième place à l'Espagne. Enfin les deux gouvernements conviennent de se prêter un mutuel appui à la conférence d'Algésiras qui est prochaine.

L'Allemagne, en effet, est entrée en scène à son tour; son intervention ajourne momentanément les réalisations prévues et le traité franco-espagnol de 1907 homologue les décisions de la conférence. Il est relatif à l'application des mesures prévues pour le fonctionnement d'une police dans les ports.

Le régime non viable ainsi institué dure cinq ans, puis les Français sont obligés d'intervenir à Fez. L'État marocain se disloque de toutes parts. L'Allemagne tente le coup d'Agadir. Les Espagnols débarquent à Larache et occupent El-Kçar. Enfin l'accord franco-allemand du 4 novembre 1911 écarte l'Allemagne du Maroc comme celui de 1904 avait enregistré le désintéressement de l'Angleterre, et le dernier obstacle tombe sur le chemin des réalisations franco-espagnoles.

*
* *

Mais la situation était nouvelle. D'une part la France réclamait de l'Espagne une indemnité proportionnelle au prix dont elle avait dû payer la renonciation de l'Allemagne et d'autre part elle contestait à sa partenaire la validité de son occupation conformément à l'article 2 du traité de 1904, qui prévoyait une première période de quinze années pendant laquelle l'Espagne ne pourrait opérer dans sa zone qu'après s'être entendue avec la France, ce qui n'avait pas été fait. Toutefois ces stipulations, d'une application d'ailleurs assez délicate, pouvaient être contredites par l'article 3 qui spécifiait que, dans le cas où l'état politique de Maroc ne pourrait plus subsister, l'Espagne deviendrait libre dans la sphère dévolue à son action. Aussi le gouvernement français, après une assez molle protestation, ne retint que l'incorrection commise par l'Espagne, et de nouvelles négociations s'ouvrirent pour le partage définitif du Maroc et sur la base d'une compensation territoriale à donner par l'Espagne à la France.

La France demandait :

La cession de la sphère méridionale, sauf l'enclave d'Ifni avec un rayon de 10 kilomètres, Ifni étant identifié avec Santa Cruz de Mar

Pequeña. La frontière suivrait alors le 27° 40′ de latitude au nord du Rio de Oro;

La rive gauche de Loukkos jusqu'à 10 kilomètres de Larache;

La cession de Cap de l'Eau et du territoire des Beni-Bou-Yahi, ou du moins de la fraction sud de cette tribu, située sur la rive gauche de la Moulouya en face du massif des Beni-Snassen. La première partie de cette demande tendait à nous assurer l'emplacement d'un bon port qui ne fût pas soumis à la servitude concernant l'interdiction de fortifier. La deuxième nous assurait un passage facile d'une rive à l'autre de la Moulouya.

Une rectification dans la vallée de l'Ouergha, nœud géographique de la région de Fez;

La formation d'une compagnie unique franco-espagnole exploitant les deux tronçons de la ligne Tanger-El-Kçar, El-Kçar-Fez avec un apport de capitaux proportionnel pour chaque partie à la longueur du rail sur son territoire;

Enfin la nomination par la France du Khalifat, représentant du Sultan dans la zone espagnole.

Mais l'Espagne ne consentait à abandonner, dans le sud, que l'arrière-pays, en conservant la côte, ce qui annulait pratiquement la concession ainsi faite.

Elle opposait un refus total à notre demande au sujet du Cap de l'Eau et du territoire des Beni-Bou-Yahi.

Pour l'Ouergha et la frontière du Loukkos, l'Espagne discutait avec beaucoup d'intransigeance.

En ce qui concerne la voie ferrée de Tanger à Fez, elle proposait la formation d'une seule compagnie qui serait chargée de la construction de la ligne en totalité, mais l'exploitation serait assurée par deux compagnies, l'une française et l'autre espagnole, chacune d'elles abandonnant à l'autre 30 p. 0/0 de ses recettes, ce qui était inadmissible, puisque le rail français sera beaucoup plus long que le rail espagnol.

De plus l'Espagne désirait être complètement maîtresse dans sa zone. A cet effet elle réclamait la nomination du Khalifat directement par le Sultan sur la présentation de son candidat. En vertu du même principe elle voulait que les règlements élaborés par le Sultan pour le Maroc entier soient concertés à l'avance entre les deux gouverne-

ments; que le contrôle des douanes lui soit confié, et elle offrait en échange de payer d'avance les coupons des obligations de la dette.

Enfin elle refusait de céder sur la question des Franciscains espagnols.

L'écart entre ces propositions et les points de vue opposés où se plaçaient les deux gouvernements rendirent les négociations très ardues. Malgré l'abandon des prétentions françaises sur le Cap de l'Eau et des concessions sur le Loukkos et les territoires au sud du Draa, l'intransigeance de l'Espagne fut telle qu'on craignit un moment la rupture. Enfin l'énergie et la ténacité des réclamations françaises sur les autres points l'emportèrent. Une commission mixte fut chargée de résoudre les problèmes techniques relatifs aux douanes et à la dette. Ces questions réglées, l'hésitation de l'Espagne sur les cessions territoriales, des contre-propositions inacceptables, le chemin de fer Tanger-Fez et le régime international de Tanger retardèrent encore longtemps la conclusion de l'accord.

*
* *

Le traité de 1912 stipule d'abord que la zone espagnole restera placée sous l'autorité civile et religieuse du Sultan. Cela écarte, au moins théoriquement, l'inconvénient qui résulterait de la coexistence d'un protectorat avec un pays d'annexion directe et maintient, en principe, l'unité du Maroc. Le Khalifat sera choisi par le Sultan sur une liste de deux candidats présentés par le gouvernement espagnol. Cette satisfaction donnée ainsi à l'Espagne présente surtout l'avantage, par l'autonomie qu'elle concède aux territoires de nos voisins, de supprimer une source de froissements graves. Un haut commissaire espagnol sera l'intermédiaire obligé dans les rapports que le Khalifat, délégué de l'autorité impériale, entretiendra avec les agents officiels étrangers, c'est-à-dire les consuls et agents consulaires dans la zone espagnole. Mais il ne sera pas dérogé à l'article 5 du traité du 30 mars 1911 signé à Fez entre M. Regnault et Moulay-Hafid, lequel précise que le commissaire résident général français sera le seul intermédiaire du Sultan auprès des représentants étrangers et dans les rapports que ces représentants entretiennent avec le gouver-

nement marocain, et qu'il sera notamment chargé de toutes les questions intéressant les étrangers dans l'empire chérifien.

Aucune confusion n'est donc possible sur ce point important : la France seule peut parler au nom du Sultan. Cela d'ailleurs est légitime puisqu'elle est responsable de l'exécution des traités signés antérieurement par le Maroc et des engagements pris à son sujet.

Le paragraphe 7 de l'article premier apporte d'ailleurs une nouvelle précision par l'engagement que prend l'Espagne de veiller à l'observation des traités et spécialement des clauses économiques et commerciales de l'accord franco-allemand de 1911.

En outre (§ 8), et cette clause vise l'avenir puisque le traité sera communiqué à tous les signataires d'Algésiras, le gouvernement chérifien décline toute responsabilité du chef des réclamations motivées par des faits qui seraient susceptibles de se produire sous l'administration du Khalifat, dans la zone espagnole.

Il y a donc dans cet article premier tout un jeu de garanties pour l'exercice normal du protectorat exercé par la France, pour l'exécution des engagements qu'elle a pris et pour que l'autonomie de chaque zone s'exerce librement sans porter préjudice à sa voisine.

Les compensations territoriales portent, dans la région de la Moulouya, sur un déplacement vers le nord du point où aboutissait sur le fleuve la frontière de 1904.

La vallée de l'Ouergha est cédée à la France à partir de la Djemaa des Cheurfa Tafraout. La frontière, laissant ce point en zone française, suit vers l'ouest la ligne des hauteurs dominant immédiatement la rivière.

Enfin entre El-Kçar et la mer la limite est légèrement redressée à notre profit suivant le 35e parallèle. Mais la France abandonne à l'Espagne le mont Ghani qui domine El-Kçar sur la rive gauche du Loukkos, à condition qu'il ne soit pas fortifié.

Ces concessions sont importantes. La première nous assure le libre accès à la Moulouya et dégage complètement la voie de Taza dont l'intérêt pour nous est capital. La seconde était la condition indispensable du maintien de la tranquillité dans la région de Fez, car c'est dans cette vallée que se trouvent les centres des tribus belliqueuses qui entourent la ville au nord.

Dans la région sud enfin, la ligne de démarcation des possessions

espagnoles est reportée à l'oued Draa, sauf l'enclave d'Ifni avec un hinterland de vingt-cinq kilomètres.

D'autre part les questions relatives à la Banque d'État, à la Régie des tabacs, aux indemnités de guerre réclamées par la France et par l'Espagne sont réglées équitablement.

Le gouvernement espagnol fait droit, en ce qui concerne le privilège des Franciscains, à nos réclamations légitimes. Des religieux français remplaceront leurs collègues espagnols en zone française.

Pour le chemin de fer Tanger-Fez la thèse française est adoptée. Une compagnie unique sera chargée de l'étude du tracé, de la construction et de l'exploitation. Le capital sera pour 60 p. 0/0 français et pour 40 p. 0/0 espagnol avec une part éventuelle de 8 p. 0/0 aux capitaux étrangers prélevée, par moitié, sur chacune des parts réservées à la France et à l'Espagne. L'avantage de cette solution, au point de vue pratique, est de hâter la construction de la ligne. L'établissement ultérieur du réseau marocain, dont le besoin se fait vivement sentir, en dépend. La ligne construite, la compagnie unique pourra rétrocéder à l'Espagne le tronçon situé sur son territoire.

La question des douanes enfin, importante au point de vue de nos intérêts puisque leur revenu sert à garantir les emprunts de 1904 et de 1910, est réglée comme suit (art. 12) :

L'Espagne en aura le contrôle, mais elle contribuera aux charges des emprunts suivant une proportion de 7.95 p. 0/0, basée sur les résultats de l'année 1911, proportion qui pourra varier suivant la revision annuelle qui en sera faite. En outre l'Espagne versera annuellement à la France une somme de 500,000 pesetas hassani pour les marchandises transitant par les douanes espagnoles à destination de la zone française.

Enfin l'Espagne, par l'article 21, donne son acquiescement à la revision de la convention de Madrid relative à la question des protégés et des associés agricoles. Comme, d'autre part, la France est d'accord avec les principales puissances, et notamment avec l'Allemagne, par l'article 12 du traité de 1911 relatif au Maroc, sur la nécessité de cette revision, on peut prévoir dans un avenir prochain la modification et probablement la suppression d'un régime essentiellement préjudiciable à l'exercice de notre autorité.

De même la France et l'Espagne s'engagent à soumettre leurs nationaux et leurs protégés aux tribunaux que l'une et l'autre nation institueront dans leurs zones respectives (art. 24). Cet exemple entraînera, comme le fait s'est produit en Tunisie, les nations ayant le moins d'intérêts au Maroc à renoncer à leurs juridictions consulaires et ce mouvement, en se généralisant, amènera peu à peu la disparition des autres.

***

C'est donc une œuvre capitale que les négociateurs du traité de Madrid ont édifiée. Elle leur fait le plus grand honneur et cependant, comme il est à prévoir lorsqu'il s'agit de résoudre un ensemble de problèmes si complexes, elle n'est point sans défauts.

Sans doute la France a été jusqu'au maximum de ses concessions, mais il serait injuste de ne pas reconnaître que, de son côté, l'Espagne, malgré une attitude souvent intransigeante, a consenti des sacrifices. Tel qu'il est, le traité franco-espagnol semble équitable. Il accorde aux Espagnols chez eux une autonomie dont ils se montraient jaloux et à la France les compensations territoriales et les garanties auxquelles elle avait droit. Sa conclusion annonce la clôture d'une période de difficultés qui entravait l'essor d'un pays riche qui s'annonce prodigieux.

Cependant, et bien qu'il ne soit guère de mise de ratiociner sur un accord très complet et remarquable, il convient de noter dès à présent certaines difficultés qui pourront surgir lorsque l'heure viendra de parachever dans la pratique l'œuvre élaborée dans les chancelleries.

La délimitation de la frontière sur la rive droite de l'Ouergha, suivant la ligne des hauteurs qui bordent immédiatement le cours de la rivière, sera difficile. Aucun accident géographique ne semble de nature à la fixer de façon certaine. Or, une bonne frontière contribue dans une notable mesure à l'excellence des rapports entre voisins.

En second lieu le règlement financier relatif aux douanes ne paraît pouvoir fonctionner normalement, à cause de sa complication, que grâce à une entente parfaite entre les gouvernements et les

autorités de chaque pays. C'est un instrument délicat que les heurts, s'il s'en produit, dérangeront facilement.

Puis, si l'Espagne ne se trouve pas en mesure d'empêcher la contrebande, surtout celle des armes, pour laquelle ses nationaux ont toujours montré une prédilection native, le Maroc français entouré de deux zones espagnoles, habité de tribus guerrières qu'il faudra un temps assez long pour réduire, se trouvera dans une situation très défavorable. Les îles Canaries notamment sont un foyer actif de contrebande qui, si elle n'est pas réprimée, pourra s'exercer par la zone sud en toute sécurité et se répandre au Maroc et dans le Sahara. Nos adversaires de l'Adrar, pour ne citer qu'eux, s'approvisionnaient dans le Rio de Oro. Or toute arme vendue aux tribus représente un surcroît de sang français versé et un retard dans la pacification.

*
* *

En supposant ces difficultés résolues par une bonne volonté mutuelle, on ne peut s'empêcher d'imaginer quelles seront, dans un avenir relativement prochain, les destinées de cet acte diplomatique. Le Maroc se développe trop rapidement, l'importance qui s'attache à sa possession est trop grande pour que la situation qui lui est faite n'entraîne pas de nouvelles conséquences.

Ce que l'on peut prévoir assez facilement c'est le progrès inégal des deux sphères de domination. La partie française, plus féconde, plus facilement accessible aux moyens de communication, voisine d'une colonie à l'étroit dans ses frontières, échue en partage à un peuple riche ayant l'expérience des choses d'Afrique, a tous les éléments d'une prospérité rapide. Au contraire l'autre zone, est plus pauvre et il semble d'ailleurs que les Espagnols, satisfaits d'un arrangement qui leur en garantit la possession, ne soient pas disposés à donner l'effort nécessaire pour se rendre maîtres du pays. Les campagnes autour de Melilla leur ont coûté cher. Aussi ont-ils cherché plutôt des succès sur le terrain diplomatique. Leur activité militaire est actuellement, et depuis longtemps, à peu près nulle. A côté, le Maroc français se pacifie et se développe. Il souffrira naturellement de plus en plus du voisinage d'un pays inorganique et sera dans le cas même où l'Algérie s'est trouvée avant l'occupation des confins.

Et puis enfin, lorsque les colons espagnols auront peuplé certaines des vallées du Riff qui sont en même temps des voies d'accès vers les régions de Fez et de Taza, un danger ethnique naîtra par suite de l'influence que ce noyau de population ibérique exercera sur les nombreux Espagnols établis en Oranie et sur ceux, plus nombreux encore, qui ne manqueront pas d'être attirés par les capitaux employés dans le Maroc français. Un tel danger est d'autant plus évident que la fiction du Maghzen disparaîtra sous la tendance que les Espagnols manifestent pour l'action directe dans leur zone.

Le Maroc septentrional ne manquera pas — on l'affirme déjà outre-Pyrénées — d'être considéré comme une province d'Espagne. Il est donc inévitable qu'il en résulte pour nous un obstacle sérieux à l'assimilation de ces étrangers. C'est là un problème qui mérite, de notre part, une attention soutenue, étant donnée la faiblesse numérique de la population française en Berbérie.

Cependant l'opinion espagnole ne semble pas avoir eu jamais d'avis très arrêté au sujet du Maroc. La masse est restée profondément indifférente. Les Africanistes seuls se sont agités. Leur mouvement, très superficiel au début, a eu, par la suite, quelque influence auprès du parti militaire surtout et par celui-ci sur le roi et le gouvernement. Leur tactique, notamment, a été pour quelque chose dans l'intransigeance montrée par le gouvernement espagnol à plusieurs reprises. Mais, en général, l'opinion éclairée ne cherchait pas au Maroc une extension de la métropole ; elle réclamait seulement des garanties de sécurité.

Or ce qui a puissamment contribué au succès de nos voisins c'est le parallélisme de leurs prétentions avec celles de l'Angleterre.

L'article 6 du traité de 1912 reproduit l'interdiction formulée par l'article 7 de la déclaration franco-anglaise de 1904 déjà reproduite dans le traité franco-espagnol de la même année : à savoir la non-édification d'ouvrages fortifiés ou stratégiques sur la rive méditerranéenne du Maroc. L'article 7 détermine les frontières de la banlieue de Tanger et reconnaît par avance son régime spécial. Ici apparaît enfin l'influence occulte de la Grande-Bretagne. C'est pour la satisfaction exclusive de ses intérêts qu'elle a voulu faire de Tanger une ville neutre couverte, comme on l'a dit, par un glacis espagnol.

L'importance de cette ville est considérable non seulement au

point de vue marocain, mais pour toute l'Afrique du Nord. Le jour où des voies ferrées la relieront à l'Algérie, Tanger deviendra le principal point de contact entre l'Europe et l'Afrique, l'endroit où s'agiteront toutes les influences étrangères, toutes les menées hostiles à notre protectorat, telles que l'affaire du journal *El Hacq* n'en démontre que trop bien déjà le caractère. Cette feuille, dirigée par des Égyptiens, prêchait la révolte contre la France. Elle était inspirée par une légation européenne. Et ce point nous échappe! Sa neutralité, dès lors, n'est plus qu'un mot. Tanger en réalité deviendra un foyer d'intrigues dirigées contre nous.

Coïncidence singulière, c'est au moment où l'Angleterre est contrainte, peut-être pour toujours, de restreindre son rôle dans la Méditerranée, tandis que celui de la France y prend plus d'ampleur, qu'elle défend contre elle une situation dont l'importance décline et qui constitue pour nos intérêts grandissants une servitude des plus lourdes. La valeur stratégique de Gibraltar, comme sentinelle de la route des Indes, déjà sensiblement réduite par la position de Bizerte, par la croissance des flottes secondaires, le sera davantage encore le jour où seront achevés les chemins de fer de Bagdad et de Perse. Et, d'autre part, l'empire français d'Afrique, désormais homogène, organisé et prospère tiendra, comme l'ancienne France à absorber les enclaves étrangères. Cette direction qui déjà s'indique est trop conforme à la loi de développement naturelle pour qu'on puisse songer à en contester sérieusement la légitimité.

Ce sont là des éventualités qui sont peut-être assez lointaines. Pour le moment le traité de 1912 règle la question marocaine à la satisfaction des trois puissances; mais, ainsi que nous l'avons exposé, il ne semble pas qu'il en puisse constituer la solution définitive sur tous les points. Il est néanmoins remarquable que cette œuvre ardue ait réussi à mettre provisoirement d'accord des intérêts aussi opposés. C'est pourquoi, si une liquidation analogue à celle de 1904 intervient dans l'avenir, elle aboutira sans aucun doute à un accord équitable, établi sur la base de compensations réciproques, et ne manquera pas de consolider encore, entre les trois grandes puissances de l'Europe occidentale, la bonne entente, un moment compromise, entre l'Espagne et la France.

GEORGES JARY.

EN MARGE DES SCIENCES POLITIQUES

UNE ÉTUDE DE GÉOGRAPHIE URBAINE : GRENOBLE

Les études de villes sont dans le goût du jour. Ce serait vraisemblablement une raison pour n'en parler point, si par ailleurs cette faveur ne se trouvait justifiée par les considérations les plus décisives. L'énorme extension actuelle des sociétés urbaines, à laquelle l'histoire ne peut rien opposer qui en approche même de loin, passera certainement dans l'avenir pour l'un des phénomènes les plus grandioses de ce temps : le fait est trop connu pour qu'il convienne d'insister. Aussi bien y a-t-il autre chose à dire.

Trop longtemps les seules études intéressantes sur les villes n'ont porté que sur des points spéciaux : une époque historique, un budget communal, une industrie. La monographie, au contraire, n'aboutissait bien souvent sur ces sujets qu'à une énumération de chapitres auxquels un lien factice enjoignait de faire plus ou moins bonne compagnie les uns avec les autres et de former un tout bon gré mal gré. La géographie, qui ne s'est emparée qu'à une date récente de ce domaine en a fait surgir une fécondité imprévue naguère. Par l'examen des conditions naturelles et de leurs influences sur les agglomérations urbaines, elle reportait l'attention, — non certes sur une cause primordiale, panacée universelle propre à lever tous les voiles, — mais sur une cause d'un degré de généralité tel qu'elle se traduit par des effets d'abord insoupçonnés, tel aussi qu'on n'en aperçoit pas d'autre qui soit douée du privilège de pénétrer autant de mystères, tel encore qu'elle puisse témoigner que la coexistence de plusieurs phénomènes en un même endroit, loin d'être l'effet du hasard, trouve souvent son explication dans la vertu même du lieu.

L'*Étude de géographie urbaine*[1] que M. Raoul Blanchard vient de consacrer à *Grenoble* est à coup sûr un des modèles du genre. L'auteur, par son ouvrage sur *la Flandre*, s'était imposé comme un maître de la jeune géographie. Il présente aujourd'hui un petit livre nourri de faits et d'idées, solide, concis, où toutes choses sont si bien mises au point qu'il s'adresse avec autant de bonheur au lecteur spécialiste ou non.

*
* *

A tort ou à raison, l'auteur dédaigne les introductions. Il entre directement dans le vif du sujet. Et d'abord, pourquoi une agglomération humaine considérable, — 85,000 habitants aujourd'hui, — est-elle venue se constituer au point où nous la voyons? Lieu d'échange entre divers pays de leurs productions différentes, et nœud de routes; cela est vrai, mais ces conditions générales ne suffisaient pas à expliquer le site de Grenoble. La *ville* eût pu hésiter entre bien des emplacements, s'établir par exemple sur le rocher de Montmélian si la défense contre les eaux et les hommes avait été l'objet de la recherche principale; ou bien en aval si les conditions économiques s'étaient trouvées favorables au contact de la montagne et de la plaine : et cependant Moirans que nous voyons installée là dès avant l'époque romaine n'est restée qu'une très petite ville.

C'est l'idée maîtresse du livre d'avoir donné une originalité à une idée d'apparence banale en l'éclairant d'un jour tout nouveau : c'est le confluent de l'Isère et du Drac qui est cause de la création de Grenoble. — Mais le Drac n'est-il donc plus ce torrent redoutable, contre les inondations duquel la ville n'a réussi que depuis peu à se protéger? — Si, mais l'accumulation de ses apports dans la vallée du Grésivaudan, en un vaste plan incliné qui descend jusqu'à Grenoble, exhaussa légèrement le sol, refoula l'Isère contre la montagne, et rendit possible la construction du seul pont qui existât, jusqu'au XIXe siècle, sur 130 kilomètres du cours de l'Isère.

Le *site* donnait la cause de l'*installation première*, non du développement ultérieur. Ce fut le rôle de l'*industrie* d'expliquer la *grande ville*.

1. Raoul Blanchard, professeur de géographie à l'Université de Grenoble, *Grenoble. Étude de géographie urbaine*, Paris, Librairie Armand Colin, 1911, 162 p.

***

Mais comment une ville d'industrie a-t-elle pu naître, avant l'utilisation en grand des forces hydrauliques, dans les *montagnes du XVIIe siècle* [1], bien plus éloignées de la plaine qu'aujourd'hui, loin des régions de production et de consommation? Et pourquoi fut-ce d'abord par la ganterie? — Il fallait pour cela une matière première sur place : les chèvres de la montagne donnèrent les peaux ; un produit léger et cher, double condition permettant d'affronter la dépense des transports lointains : c'était le cas ; une manipulation s'accommodant d'un moteur économique étant donné la rareté du combustible local à cette époque : longtemps tout le travail de la ganterie, aujourd'hui la plus grande partie encore, se fait à la main.

Bien entendu tout n'est pas géographique dans les conditions qui président aux progrès et aux crises. Il en est de caractère général, ou purement économique, ou purement technique. Voici le recul dû à la concurrence au XVIIIe siècle, puis à la crise des industries de luxe sous la Révolution et l'Empire. Et pour les progrès : voilà le libre échange du second Empire qui permet les bonnes relations avec l'étranger, vendeur de peaux, acheteur de gants ; et voilà la technicité, à laquelle on doit vers 1840 la fameuse mécanique de Jouvin, et de nos jours la machine à coudre, ainsi que la concentration industrielle de certaines opérations. Mais aujourd'hui encore presque toute la ganterie se fait à domicile, « industrie de surcroît qui vient augmenter les ressources de la famille en permettant à la femme de l'ouvrier ou du cultivateur de gagner quelque argent sans abandonner ses occupations ordinaires ». A la dissémination relative de la main-d'œuvre s'oppose la concentration croissante de cette industrie en une soixantaine seulement de maisons [2]. Parmi elles quatre ou cinq grandes installations qui s'accroissent sans cesse en absorbant à la fois des industries connexes et la commission : l'usine se double ainsi d'un véritable établissement de commerce.

Mais que devient dans cette grande création moderne transformée le rôle des conditions géographiques? N'est-il pas aboli? En aucune manière : *bien plus qu'autrefois* par la proximité des chèvres de la montagne, la ganterie est localisée à Grenoble par une main-d'œuvre

1. Je ne veux pas laisser à l'auteur la responsabilité d'une expression que j'emploie ici à dessein.
2. Fabriquant un peu plus d'un million de douzaines de paires.

exercée là de père en fils, armée ouvrière de 40,000 personnes dans la région. Et ce phénomène appartient au premier chef à la géographie, si on me permet d'ajouter que l'émigration de la montagne est toujours prête à envoyer de nouveaux contingents à l'embauchage, dès que le besoin s'en fait sentir.

Bien que la ganterie soit aujourd'hui encore l'industrie capitale de Grenoble, les dangers de l'industrie unique n'y sont plus à craindre. Sans parler des fabrications secondaires, chapeaux de paille, meubles de noyer ou de sapin, imprimerie, lingerie, alimentation, des industries considérables sont nées au XIXe siècle, et c'est en poursuivant chacune ses destinées qu'elles se sont prêté un mutuel appui : tantôt en occupant et en retenant sur place une main-d'œuvre momentanément contrainte au chômage par une crise dans une industrie voisine, tantôt, plus directement, parce qu'il était dans leur nature même de se rendre des services réciproques.

C'est ainsi que M. Raoul Blanchard a distingué dans le Grenoble du XIXe siècle deux sources d'activité nouvelle qui viennent successivement s'ajouter à l'industrie gantière, si bien que toutes prospèrent aujourd'hui. La physionomie urbaine a été recomposée, tandis que les fortifications, reculées à diverses reprises, élargissaient le cadre matériel.

C'est d'abord (1830-75 environ) une période caractérisée par l'*extraction des minéraux*. Voici l'heureux concours de circonstances par lequel sous la monarchie de Juillet l'exploitation du bassin d'*anthracite* de la Mure met le combustible à portée des calcaires qui entourent Grenoble. Il permet la préparation des *pierres à chaux et à ciment*, dont certaines sortes comme le ciment de la Porte de France sont aujourd'hui célèbres dans le monde entier.

C'est enfin l'apparition de la *houille blanche*. « Grenoble est heureusement située pour l'utilisation des forces hydrauliques, au point de confluence de deux rivières abondantes renforcées de quantité de gros torrents. Cette abondance des eaux est due à plusieurs causes : pour les rivières de la Chartreuse et du flanc de Belladonne, au chiffre élevé des précipitations; pour la Romanche, à la présence des glaciers de l'Oisans; pour le Drac, à l'étendue de son bassin » (p. 123). Toutes les variétés d'utilisation sont représentées, depuis les basses chutes à fort débit, jusqu'aux hautes chutes à faible volume.

Malgré l'installation vers 1860 des premières conduites de force, le grand développement de cette cavalerie hydraulique est tout

contemporain : aujourd'hui 100,000 chevaux-vapeur, en eaux moyennes, travaillent dans les usines du rayon de Grenoble. Sans doute aucune usine hydraulique n'est établie dans la ville, mais d'abord elles lui envoient la lumière, et la force qui actionne les moteurs et les moyens de transport. Et surtout, c'est à Grenoble que ces installations de houille blanche demandent leur matériel. Ainsi s'est installée à Grenoble une puissante industrie métallurgique, et cela en dépit des conditions du milieu. « La matière première, fonte, fer, acier, venait de loin, de l'étranger ou de Lorraine ; le combustible de la Mure ne convenait ni en quantité ni en qualité : il fallait s'adresser aux houillères de la Loire, d'où de coûteux transports. *Mais le client était tout près*, dans des conditions d'accès que les métallurgistes de Grenoble étaient seuls à même d'utiliser facilement : et il s'agissait d'une clientèle très spéciale pour laquelle les autres usines françaises n'étaient pas outillées. Cela suffisait à rétablir l'équilibre et permettre à cette nouvelle industrie un développement remarquable (p. 126). »

Ainsi s'est formée une grande ville industrielle d'un caractère un peu spécial. « On n'a pas ici le spectacle des longues cheminées fumantes, ni des foules ouvrières circulant dans les rues aux heures de relève, car les industries les plus importantes font faire le travail à domicile et les autres sont installées à la périphérie. »

*
* *

Une ville peut se limiter au rôle industriel. Ce n'est pas le cas pour Grenoble qui fait figure de *capitale régionale*.

Le site, au point de convergence des routes d'invasion des Alpes avait fixé l'emplacement d'un *grand centre militaire* qui est resté.

Il convient de reconnaître aussi dans quelle mesure les conditions géographiques ont apposé leur cachet sur certaines directions données à l'*Université* : la création de l'Institut Électro-technique, de l'École de Papeterie, en sont la preuve. J'en verrais une autre, — et il n'est que juste de combler ici une lacune due à la modestie de l'auteur — en signalant la grande place qu'a prise à l'Université l'étude de la région alpine autour de sa rayonnante activité.

Véritable *capitale économique* enfin : « C'est-à-dire pour une région plus ou moins étendue, la ville d'où viennent les directions, où sont les capitaux, et par laquelle se font les transactions. » Notons le contraste entre la faible importance de Grenoble, soit en tant que

transitaire, soit comme vendeur de la région aux acheteurs du dehors[1], et son grand rôle au contraire comme intermédiaire pour l'approvisionnement de la région par les produits du dehors.

Peut-on fixer le rayon d'influence d'une ville? M. Raoul Blanchard a fait en ce sens un essai curieux. Il n'y a plus en effet de commune se suffisant à elle-même. Toutes elles pivotent dans l'orbite d'une capitale, qui se superpose de plus en plus, pour les besoins complexes, à la petite ville désormais insuffisante. Mais il s'en faut, cela va de soi, qu'il suffise de tracer un cercle autour des grandes villes pour circonscrire l'aire de leur rayonnement. Vers le Nord-Ouest, c'est dès l'arrivée dans la plaine, dès Voiron, à 20 kilomètres de Grenoble que cesse son influence : en dépit des divisions administratives tout le Bas-Dauphiné ressortit à Lyon. Et au Sud-Est la présence lointaine de Marseille se fait sentir, par la vallée de la Durance, jusque vers Briançon.

Mais le champ reste large à l'activité grenobloise : Mateysine, Trièves, Champsaur, Oisans; et par la Maurienne et la Tarantaise la Savoie montagneuse elle-même (tandis que la Haute-Savoie regarde vers Genève). Le vrai domaine grenoblois, ce sont donc les grandes vallées dont les eaux se mêlent sous les flancs des montagnes qui lui créent son site : vallées de l'Isère, de l'Arc, de la Romanche et du Drac. M. Raoul Blanchard retrouve donc dans l'expansion commerciale de Grenoble, les mêmes influences qui ont présidé à la naissance de la cité. Il valait ainsi la peine d'expliquer comment les conditions naturelles ne se sont pas bornées à fixer le site de la ville, mais délimitent aujourd'hui encore le cadre dans lequel s'inscrivent les activités complexes d'une capitale régionale. Ce livre, qui évite toute discussion théorique, permet au lecteur de dégager lui-même cette conclusion : à savoir que la géographie, si elle éclaire le passé, jette un jour aussi lumineux sur le temps où nous sommes.

C. Robert-Muller.

1. Les produits d'exportation *des environs* gagnent presque tous *directement* les points de consommation.

CHRONIQUE INDUSTRIELLE

(1912)

L'élévation du prix de revient des constructions. L'emploi du béton et du béton armé; ses avantages et ses abus. Les nouveaux procédés de moulage rapide et en série des éléments des constructions; la coulée des murailles d'une seule pièce et leur mise en place rapide. — La maison à bon marché par coulée simultanée de tout l'édifice; l'invention d'Edison et les procédés analogues. Les villes de béton coulé; les murailles légères et bon marché. — L'abaissement nécessaire du prix d'établissement des voies de transport légères. Le câble porteur aérien; la ligne sur pylônes réduite à sa plus simple d'expression. Les grandes lignes aériennes pour marchandises. L'application du principe au transport des voyageurs. La réduction de l'infrastructure au minimum.

Bastiat (qu'il est de mode de ne plus lire maintenant) a dit, en parlant plus spécialement du commerce et des échanges internationaux, que les hommes s'ingénient à créer des obstacles artificiels dont ils essayent ensuite de triompher. On pourrait étendre cette pensée plus largement. Le fait est que la cherté du loyer, la difficulté, pour les gens à bourse modeste, de se loger à l'heure présente, résulte en très grande partie des mesures que l'on a prises dans la réglementation du travail, des exigences qu'ont eues les ouvriers de presque toutes les corporations, et qui ont fait monter démesurément le prix de la main-d'œuvre et des matériaux. Comme conséquence naturelle, le propriétaire ne peut pas louer bon marché ce qui lui revient très cher. On cherche un remède à la situation dans la construction de maisons ouvrières par les municipalités; mais, sous peine de surcharger lourdement le contribuable destiné à équilibrer le budget de ces entreprises, les municipalités, payant très cher les bâtiments qu'elles font édifier, ne sauraient les louer à bas prix.

Suivant le phénomène indiqué par Bastiat, des inventeurs, des ingénieurs, des constructeurs de toutes sortes s'efforcent d'imaginer des procédés de construction plus rapides, moins coûteux, pour abaisser le prix trop élevé de l'établissement des maisons. C'est en somme dans ce but que l'emploi du ciment armé a été inventé : on se rappelle sans doute que ce matériau, dont nous avons parlé ici à propos de la construction de certains édifices particuliers, ponts, viaducs, est constitué par du béton de ciment enrobant des tiges métalliques qui forment une charpente relativement légère. C'est l'association du métal, travaillant très bien à la traction, et de la maçonnerie de béton travaillant, elle, à la compression surtout, qui permet de réaliser des sortes de *paradoxes* architecturaux : d'immenses voûtes, par exemple, qui semblent en maçonnerie, et qui pourtant ne pourraient tenir, sous leur propre poids seulement, si elles ne contenaient l'armature métallique à laquelle nous faisions allusion. On doit bien reconnaître que, pour les maisons d'habitation, le ciment et le béton armés (le matériau employé étant surtout du béton armé, c'est-à-dire du ciment associé à des cailloux petits ou gros) n'est pas sans présenter des inconvénients réels. C'est d'abord l'aspect tout spécial que cette substance donne aux constructions qu'elle sert à établir : l'œil est troublé par des surfaces absolument unies que l'on sent être faites d'une seule pièce; il est surpris également de façon désagréable par les conditions invraisemblables d'équilibre dans lesquelles on peut établir des édifices de béton armé. Nous pourrions ajouter que la coloration même et l'aspect superficiel du béton sont assez tristes. A ce dernier égard, les Américains ont cherché un remède à cet inconvénient; ils ont imaginé de recouvrir d'une couche de mica pulvérisé les surfaces en ciment, en béton, armé ou non, pour lui donner du brillant rappelant un peu l'éclat micacé du granit. Ils mélangent également le mica en poudre avec du granit rouge pulvérisé lui-même; et ces poussières colorées et brillantes sont répandues à la surface du béton, avant qu'il soit complètement sec, de manière à y adhérer. Mais il y a un autre inconvénient aux maisons et bâtiments d'habitation construits en béton armé : c'est que ce matériau est particulièrement sonore. D'un étage à un autre, à plus forte raison d'une pièce à une autre, et aussi d'une maison même à une autre, on entend les bruits, ce qui est souvent fort gênant.

Quoi qu'il en soit, en même temps que se multiplient les applications diverses du béton armé servant aussi bien à faire des poteaux

télégraphiques, des poteaux de distribution de courant électrique que des barrières de fermes ou autres, la construction des maisons en béton armé se vulgarise de plus en plus. Peut-être même en fait-on abus; en ce sens, voulons-nous dire, que souvent l'armature métallique, l'enchevêtrement compliqué de tiges de métal noyées dans la masse de béton, n'est pas toujours indispensable, quand il s'agit de murailles verticales notamment. En tout cas, si simple et si rapide que paraisse être la mise en œuvre du béton armé, elle nécessite une série d'opérations et de travaux préparatoires qui ne sont pas sans coûter cher. C'est ainsi que, en dehors de l'enchevêtrement des armatures dont nous parlions, il faut naturellement, pour tous les éléments de maçonnerie armée que l'on veut constituer, établir des moules dont les parois sont en bois; moules qui deviennent coûteux quand on est forcé de les installer à grande hauteur, pour de vastes surfaces. Ajoutons de plus que le béton qui va venir enrober peu à peu l'armature métallique, à l'intérieur de ces moules, doit être placé par couches successives que l'on pilonne soigneusement, de façon à ce que toute la masse soit homogène; il faut prendre garde d'ailleurs qu'une couche soit versée sur une autre à un moment où l'union intime de ces deux masses puisse se faire.

Tout un ensemble d'inventions et de procédés nouveaux viennent apporter des modifications à cette méthode classique, et naturellement de façon à abaisser le fameux prix de revient; c'est-à-dire, en parlant le langage économique, à diminuer l'effort nécessaire pour la production de la richesse « maison ». C'est ainsi qu'un ingénieur américain, M. Ransome, vient de lancer, avec succès, semble-t-il, un système, « unic system », qui est une application du béton armé, mais dans des conditions toutes particulières. Il construit à l'avance des panneaux, des poutres, des pièces diverses de béton armé, qui vont entrer dans la constitution des murailles, des planchers, des plafonds, des charpentes principales. Toutes ces pièces étant exécutées à l'avance en série, en grand nombre, suivant un type commun dans des chantiers ou ateliers où les ouvriers se spécialisent; tout le travail de préparation des armatures, du montage de moules toujours identiques, de la coulée du béton se faisant à terre, dans des installations très bien organisées, avec faculté notamment de préparer le béton par grandes masses et de le livrer rapidement et simplement aux ouvriers mouleurs, tout ceci fait que le prix de revient de ces éléments est relativement très bas. Comme de juste des précautions sont prises, des dispositifs sont adoptés pour que la

solidarisation de tous les éléments puisse se réaliser de la façon la plus effective, la plus simple et la plus rapide, quand on monte une construction à l'aide de ces poutres, panneaux, etc. Poutres et poutrelles sont percées longitudinalement d'un trou dans lequel on passe une tige de fer débordant suffisamment de chaque bout pour qu'elle puisse former liaison avec d'autres poutres, ou des sortes de poutres verticales qui ne sont autres que des colonnes. Quand on a monté tous les éléments, en faisant pénétrer dans les évidements des uns les prolongements des autres, on obtient un enchevêtrement que l'on consolide, et que l'on rend définitif et homogène en coulant quelque peu de ciment dans les joints. Tout dernièrement une grande usine de trois étages, appartenant à la compagnie *United Shoe* dans le Massachusetts, a été élevée de la sorte sur une superficie énorme et avec une rapidité remarquable. La manipulation des poutrelles, des poutres, dès plaques, des panneaux de murailles se fait à l'aide d'une grue installée au milieu du chantier, et permettant de tout mettre en place sans grande peine ni grand effort. Il existe à Saint-Louis une compagnie dite « *Unic construction* », qui établit des bâtiments quelque peu analogues, et a construit récemment une usine de la *National Lead Company* à Saint-Louis même : bâtiment de cinq étages, long de trente-sept mètres, large de trente mètres, haut de vingt-huit mètres. On économiserait de la sorte sur les constructions habituelles quelque 25 p. 0/0.

On pratique également un autre système, peut-être encore plus rapide, qui procède un peu de la même idée : couler les éléments de la construction sur le sol même, les mettre en place très rapidement, une fois qu'ils ont fait prise. Mais, cette fois, ces éléments que l'on coule et que l'on met en place en une seule opération, ne sont plus seulement des panneaux de murailles ou des poutrelles; ce sont des murailles tout entières. On établit sur le sol un immense moule en bois, dont, encore une fois, la construction est simple, puisqu'on se trouve sur une surface unie, horizontale, offrant un point d'appui continu à ce moule. Celui-ci peut être plus ou moins compliqué suivant les reliefs, les ornementations que l'on veut donner à la muraille. On y loge ces armatures logiquement enchevêtrées et dont la mise en place est assez simple elle aussi, étant données les conditions où l'on se trouve. En réalité ce n'est pas exactement sur le sol, mais sur une sorte de plancher métallique que l'on établit les moules, et que l'on va couler la muraille. Ce plancher, grâce à des bras métalliques eux-mêmes, à des appareils de soulèvement étudiés

spécialement dans ce but, pourra prendre très facilement une position verticale, en partant de la position horizontale. Il suffit pour cela d'une série de vérins hydrauliques agissant sur les bras, qui soulèveront une des extrémités du plancher, tandis que celui-ci pivotera sur son autre extrémité. Bien entendu, avant de couler la muraille, on y ménage la place des portes, des fenêtres, des ouvertures diverses; on peut même loger à l'avance les cadres des fenêtres et des portes, de manière à ce que le béton que l'on coulera dans le moule vienne prendre sur le bois de ces cadres, qui sera incorporé dans la muraille. C'est ainsi que l'on a procédé récemment pour une église dont les deux façades extrêmes avaient neuf à dix mètres de haut. Les quatre murailles ont été construites sur ce principe : bien entendu la situation du plancher où on les établissait avait été minutieusement repérée. Et quand elles ont été relevées toutes les quatre, elles sont venues se rencontrer à peu près exactement par leurs arêtes. Il a suffi alors de quelques travaux de maçonnerie en béton, pour former les massifs d'arête mêmes. Ce procédé très curieux, mais parfaitement pratique, a déjà été employé plusieurs fois aux États-Unis. Dernièrement une usine de Rogers Park, dans l'État d'Illinois, a été bâtie suivant cette méthode. Les murailles construites sur le sol, une fois bien sèches et ayant pris une homogénéité parfaite, ont été relevées cette fois à l'aide d'une grande grue d'un type spécial, dont le câble de soulèvement s'accrochait au pignon du mur. Il s'agissait là d'une construction d'une douzaine de mètres de hauteur. Les extrémités des murailles laissaient dépasser un certain nombre de tiges métalliques, dépendant de l'armature, métallique elle-même, du mur; si bien que, dans les piliers formant les quatre angles de la construction, et formés eux-mêmes de béton aggloméré après coup, on a pu solidariser les quatre murailles en noyant les extrémités des armatures. Pour mener à bien des constructions de ce genre, il faut des connaissances techniques un peu spéciales; nous n'avons pas besoin d'insister sur ce qui n'est qu'un détail, l'intéressant étant le principe.

Une solution tout autre de la maison en béton à bon marché a été trouvée ces temps derniers par divers inventeurs américains : à commencer par l'illustre Edison, qui poursuit constamment ses recherches dans son admirable laboratoire de Mengo Park. On peut dire d'ailleurs que c'est Edison qui a donné l'exemple en la matière, d'autres constructeurs ayant suivi quelque peu la même voie, en imaginant des procédés différents. La maison de béton est tout à la

fois une maison coulée à peu près d'une seule pièce, et une maison essentiellement économique. On est arrivé à y supprimer la méthode des couches successives, et soigneusement raccordées les unes aux autres, à laquelle nous faisions allusion tout à l'heure, et qui normalement s'impose quand on veut remplir de béton les moules formant les murailles, les cloisons, les portions diverses d'une construction. Pour cela, il fallait donner au béton employé une fluidité particulière, lui permettant de descendre jusqu'au fond du moule, quelle que soit la hauteur de celui-ci, sans se solidifier en cours de route; le mettant à même d'épouser exactement les reliefs, ou plus exactement les dépressions du moule, tout en gardant son homogénéité, qui est nécessaire à la solidité du bâtiment. Pour parvenir à ce résultat et laisser cependant au béton employé ses caractéristiques et ses avantages, Edison l'additionne, une fois qu'il a fait prise, d'un colloïde spécial, qui donne fluidité d'une part, homogénéité de l'autre. Dans ces conditions, il est possible de couler le béton, d'un seul coup, dans un moule qui présentera en creux la forme de la maison à élever, des murailles à construire. Ce qui est aussi un très gros avantage de la méthode Edison, c'est que le moule est constitué d'une série de plaques métalliques interchangeables, qui resserviront indéfiniment, peut-on dire. Ce sont des plaques de fonte, présentant des nervures à leur surface extérieure et à leur pourtour; ces nervures permettent de les assembler les unes aux autres au moyen de boulons. Il y a du reste des plaques spéciales pour fermer le moule latéralement, en ménageant dans la muraille des vides aux emplacements qui correspondent aux châssis des fenêtres ou des portes. Certaines des plaques peuvent porter à leur surface intérieure des décorations en creux, qui se traduiront par des décorations en relief à la surface des murailles. Avec cette méthode, une fois les fondations et les caves établies, on assemblera complètement toutes les plaques qui vont constituer le moule d'ensemble des murailles, depuis le rez-de-chaussée jusqu'à la toiture; on disposera au sommet de la future maison un mélangeur préparant le béton, et c'est de là que celui-ci s'écoulera pour remplir, dans tous leurs recoins, les diverses portions du moule. Rien n'est plus facile, si on le désire, que de former de la même façon les cloisons intérieures séparant les différentes pièces de la maison. Pour une construction de 7 m. 50 sur 9 mètres et comportant deux étages, dont un étage mansardé, il faut quatre jours pour l'assemblage des plaques métalliques du moule; en six jours on coulera le béton, puis on le laissera faire

prise; quatre jours après on pourra démonter, et la construction sera terminée. Il est vrai que le jeu des moules représente un capital de quelque 200,000 francs; mais rien n'est plus simple que de l'appliquer aux constructions en série d'un assez grand nombre de maisons, pour que l'intérêt et l'amortissement de ce capital ne grèvent que peu le prix de chaque édifice.

Nous avons dit que d'autres inventeurs avaient combiné des procédés analogues. C'est ainsi que M. Wilson Dana Morrill, de Washington, se fait actuellement, pour les grandes compagnies charbonnières, minières, métallurgiques, une spécialité de la construction de maisons ouvrières (ce que l'on appelle des corons dans le nord de la France), à l'aide de béton coulé dans des moules. A la vérité, ici, il ne construit pas immédiatement le moule complet de la maison dans toute sa hauteur. Il établit d'abord deux jeux de plaques superposées, et c'est dans ce premier moule qu'il fait couler du béton. On démonte les plaques, on les remonte plus haut, en leur faisant prendre appui par un dispositif assez ingénieux sur la maçonnerie déjà construite, et l'on recommence. On retrouve bien là quelque peu le procédé de la maçonnerie du béton par couches, dont nous parlions plus haut; mais le démontage et le remontage des plaques métalliques formant moule s'exécutent avec une rapidité curieuse. Toutes les murailles monteront uniformément de 1 m. 20 par jour, même dans une construction assez importante; il va de soi que les moules peuvent s'ajuster à une épaisseur de muraille quelconque. Au fur et à mesure de l'élévation de la construction, on insère dans les murailles les cadres des portes et des fenêtres. C'est à l'aide de ces plaques que l'on établit les planchers et les cloisons. La compagnie de chemins de fer dite Delaware Lackawana and Western Railroad a fait construire tout récemment, pour une partie de ses agents, une véritable ville ouvrière à Nanticoke, en Pensylvanie. Les qualités de ce procédé de construction ont même entraîné à faire les toitures de ces maisons sous forme de terrasses en béton. Comme, d'ailleurs, il s'agissait de construire toute une série de maisons, on avait installé une sorte de convoi roulant à fabriquer le béton, qui se déplaçait le long des futures rues de la ville, au fur et à mesure que les constructions se succédaient. Nous trouverions un autre exemple d'une de ces agglomérations formées de maisons construites suivant ces méthodes rapides, à High Lake, un des faubourgs de Chicago. D'une façon générale, il suffit de quatre jours, un peu comme avec le procédé d'Edison, pour édifier les murailles d'une maison de

9 mètres sur 12 mètres. On peut estimer que le mètre carré superficiel d'une muraille ainsi établie, et présentant une épaisseur de 15 centimètres, ce qui est l'épaisseur normale des maisons à bon marché, est d'environ 4 francs. C'est très peu, surtout aux États-Unis où la main-d'œuvre coûte si cher. Des renseignements numériques très complets ont été fournis récemment par M. Marc Goodnow au sujet d'une série de maisons ouvrières construites à Gary, dans l'État d'Indiana, pour le compte de l'*American Sheet and Tin Plate company*. Si nous examinons un groupe de 14 de ces maisons monolithiques, susceptibles d'abriter 74 familles d'ouvriers, nous verrons qu'elles ont coûté ensemble 850,000 francs; cela met le prix de la maison dans les environs de 67,000 francs: d'autre part, le prix de revient du logement pour une famille ouvrière est de moins de 9,000 francs. Et encore une fois, pour le milieu américain, c'est très peu; ce prix est inférieur à ce que revenaient les maisons en bois construites pour les cités ouvrières. Nous n'avons pas besoin de dire que l'on peut facilement armer les murailles et les planchers que l'on construit suivant ces méthodes et dans ces moules métalliques interchangeables. La compagnie dont nous venons de parler a acheté les moules nécessaires, et elle va amortir dans d'excellentes conditions les dépenses de premier établissement, en construisant plusieurs séries de ces maisons ouvrières en béton.

Ces procédés de construction rapides et bon marché sont en train de pénétrer, lentement il est vrai, en Europe. Tout dernièrement, à Sautfoort, en Hollande, un ingénieur spécialiste, M. Harms, a construit une première maison en ciment coulé, et coulé dans un moule correspondant aux murailles de toute la maison. Celle-ci a été élevée d'un seul coup à l'aide de plaques métalliques formant moule, un peu suivant le système que nous avons indiqué, et d'un béton liquide d'une composition particulière, sans doute analogue à celle du béton imaginé par Edison. Il est curieux d'ajouter que, de côté et d'autre, notamment aux États-Unis grâce à M. Akeley, en Allemagne grâce à M. Von Vass, on peut mettre à contribution des appareils à air comprimé permettant d'aider étrangement à la construction rapide des édifices d'habitation ou autres. Ces appareils sont susceptibles de projeter une bouillie, soit de ciment, soit de plâtre, par exemple sur des cloisons de bois, des murailles de bois également, telles qu'on en emploie souvent pour les maisons légères et bon marché. L'enduit s'étend ainsi avec une rapidité véritablement vertigineuse et réduction de la main-d'œuvre au minimum; et s'il

s'agit surtout de projections de ciment, on obtient rapidement des murailles résistant très bien aux agents atmosphériques, ou encore des cloisons légères, mais très rigides et très suffisantes, que l'on peut à la rigueur constituer tout uniment d'une toile métallique doublée d'un papier goudronné et revêtue sur ses deux faces d'une ou deux couches du ciment ainsi projeté mécaniquement.

Il y a là encore une manifestation de ces méthodes bon marché, rapides, exigeant peu de main-l'œuvre, qui deviennent de plus en plus nécessaires à notre époque.

***

Les voies ferrées rendent à la civilisation, aux transports en général, des services signalés. Néanmoins, et quelle que soit leur supériorité sur tous les autres moyens de transport imaginés soit auparavant, soit depuis l'invention de la locomotive, on est bien forcé de constater que l'établissement d'une voie ferrée coûte relativement cher. C'est d'ailleurs pour cela qu'une foule de lignes d'intérêt local, de petits chemins de fer légers ou secondaires (le nom importe peu), n'ont pas un rendement suffisant pour couvrir l'intérêt et l'amortissement de leurs dépenses de premier établissement. Sans doute, la traction électrique, qui est adoptée dans bien des circonstances, est susceptible d'abaisser du moins les frais d'exploitation des voies ferrées. Mais il y a mieux à faire dans beaucoup de cas : limiter la dépense de premier établissement, en recourant aux voies aériennes, aux câbles porteurs, à ces transporteurs funiculaires qui sont caractérisés par ce fait qu'il n'y a plus besoin pour eux d'une double file de rails, que les travaux d'infrastructure sont réduits au minimum, n'exigeant plus les remblais ou les déblais des voies ferrées ordinaires. La voie devient ici un simple câble, métallique bien entendu, parfois double il est vrai, mais ne représentant jamais qu'un capital de premier établissement faible; sur cette voie aérienne roulent des poulies, des galets, sous lequels sont fixés des bennes ou des wagonnets. Le câble aérien n'a pas besoin d'être soutenu sur toute sa longueur, il s'en faut de beaucoup; on se contente de lui ménager de place en place des appuis, des piliers, soit en maçonnerie, soit en métal, des pylônes que l'on fait plus ou moins hauts, suivant les circonstances locales et les dénivellations du sol, dont on peut varier l'espacement dans des limites assez larges, pour choisir l'endroit où ils seront le plus faciles à installer. C'est, pour ainsi dire,

une série ininterrompue de travées de ponts, dont les piles sont particulièrement simples. Bien entendu, le câble porte sur chaque pylône par une console disposée latéralement, et les poulies et galets assurant la circulation des bennes ou des wagonnets peuvent continuer de rouler sur le câble, là où il prend son appui, grâce à des dispositions assez simples, depuis longtemps déjà expérimentées pour le transport des marchandises. Comme, le plus souvent, les wagonnets sont tirés par un câble sans fin, qui s'enroule, d'une part, sur le tambour moteur de la station formant l'extrémité de la voie ou d'une section de la voie; que ce câble va passer, d'autre part, sur une énorme poulie qui se trouve à l'extrémité opposée de cette section; les trains de wagonnets ou wagonnets trouvent un point d'appui solide, et les pentes les plus raides peuvent être remontées par les convois, du moment où la machine imprimant le mouvement de rotation au tambour dont nous parlions est suffisamment puissante. Il n'y a pas à craindre le glissement, le patinage, comme avec la traction au moyen d'une locomotive ou même de voitures automotrices, si la pente est trop forte. Fréquemment, d'ailleurs, les piliers ou pylônes, s'ils présentent une solidité suffisante, pourront supporter deux voies aériennes parallèles, posées côte à côte, ce qui réduit encore les frais de premier établissement. Avec une voie aérienne de ce genre, et du fait qu'on se trouve constamment, comme nous le disions, en présence de travées de pont lancées au-dessus des obstacles, on franchit directement les dénivellations du sol, les gorges, on évite les descentes inutiles en même temps que les remblais, on passe au plus court partout où il n'y a pas un point spécial à desservir. Il va de soi, en outre, que le câble de traction, le câble continu dont nous parlions et qui sert à la montée d'un convoi, peut, par son autre brin qui se déplace en sens inverse, assurer la descente d'un convoi venant du point le plus haut de la ligne. Les deux brins contribuent même à s'équilibrer.

On peut, au surplus, appliquer la propulsion électrique aux wagonnets circulant sur les câbles aériens, tout en conservant l'avantage du point d'appui donné à l'avancement de ces convois. Parfois les wagonnets eux-mêmes sont dotés d'un moteur, auquel le courant arrivera par un fil aérien disposé parallèlement à la ligne, ce moteur ayant la possibilité de procéder par touage, sur un câble tendu de façon fixe et fournissant le point d'appui voulu. Mais, le plus souvent, on aura intérêt à ce que la traction se fasse par le câble sans fin; la machinerie de commande du tambour d'enroulement de

ce câble pouvant être facilement actionnée par une usine hydraulique, quand on se trouve en pays montagneux et qu'on a quelque chute à sa disposition.

Les installations de transporteurs aériens, de ces câbles porteurs, ont été faites d'abord sur des proportions assez réduites, pour le transport des marchandises, des matières premières, du charbon, etc., à l'intérieur des usines, ou tout au plus entre l'usine et la voie ferrée, le quai d'un port ou d'un canal voisins de cette usine. Les petits chemins de fer aériens ainsi utilisés ne représentaient qu'un développement de quelques dizaines, tout au plus de quelques centaines de mètres. Mais on s'est dit avec raison que, puisque le système réussissait sur ces distances, il était très facile de lui donner une extension considérable. La fabrication des câbles métalliques se fait avec pleine sécurité à l'heure actuelle, et l'on a la possibilité de créer des voies aériennes d'un développement énorme : quitte à les diviser en plusieurs sections successives, avec des dispositifs d'échange des wagons, permettant à ceux-ci de passer d'une section sur une autre. C'est ainsi que dans le nord de l'Espagne, pour l'exploitation du minerai de fer, on a installé des câbles aériens transportant ce minerai sur des kilomètres et des kilomètres et l'amenant jusqu'au port d'embarquement. S'il avait fallu établir, dans la région montagneuse où se trouvent ces mines, de véritables voies ferrées, on eut ainsi majoré de façon déplorable pour le consommateur le prix du minerai. C'est un peu suivant le même principe que la grande maison Bleichert, de Leipzig, qui s'est fait une spécialité de ces transports aériens, a installé en Nouvelle-Calédonie, pour la Société française de nickel, tout un réseau aérien de câbles pour le transport et le chargement direct des minerais de nickel jusqu'au chemin de fer de la vallée du Thio; puis pour le transbordement de la gare terminus jusqu'à une estacade construite en mer même et le long de laquelle s'amarrent les navires venant charger du minerai. L'emploi du transporteur aérien a évité la construction d'un port véritable, et donne la possibilité de transporter en pleine mer, jusque dans la cale des bateaux, 100 tonnes de minerai par heure. En trois jours, le plein d'un bateau est fait, alors qu'autrefois il fallait jusqu'à 60 jours avec mise à contribution de multiples chalands pour assurer le chargement. Des installations du même genre rendent de très grands services pour transporter les matériaux sur les chantiers de construction; c'est ce que l'on fait notamment dans les travaux actuels du grand canal de l'Érié. L'évacuation des terres et des déblais peut

se faire au-dessus des champs et jusqu'à une assez longue distance, les trains de retour amenant sur le chantier les pierres, le mortier, le ciment et les matériaux divers.

Ce qui prouve les avantages exceptionnels que ces transporteurs aériens peuvent présenter là où l'établissement d'une voie ferrée serait difficile, coûteux, peut-être même impossible; ce qui montre l'envergure extraordinaire vraiment que l'on peut donner à un réseau aérien de ce genre; c'est l'installation qui a été faite dans la région des Andes de l'Argentine, à moins de 40 kilomètres de Chilecito, pour assurer l'exploitation des mines de cuivre argentifère d'Upalungos. Il faut dire que ces mines se trouvent à une altitude de près de 5,000 mètres et que jusqu'à l'installation du chemin de fer aérien, due également à la maison Bleichert que nous citions tout à l'heure, ces gisements particulièrement riches ne pouvaient guère être exploités : c'est qu'en effet le transport d'une tonne de minerai, depuis la mine jusqu'à la station du chemin de fer la plus voisine, ne coûtait pas moins de 62 francs; aujourd'hui, grâce au câble transporteur à deux voies aériennes, le coût de ce transport ne dépasse pas 6 fr. 50 et la ligne peut débiter 40 tonnes à l'heure. Il y a d'ailleurs un certain nombre de stations sur le parcours de la ligne, et celle-ci dessert toute la région comprise entre Upalungos et Chilecito, sur une distance de près de 36 kilomètres, en franchissant une différence de niveau de plus de 3,500 mètres. Naturellement, il faut plusieurs stations de force motrice pour mettre en mouvement les tambours qui entraînent les câbles de traction tirant les wagonnets à la montée ou les retenant à la descente. L'exécution de cette ligne a été certes très difficile; il fallait l'établir en terrain absolument neuf, franchir fréquemment des précipices; mais cette exécution n'a demandé qu'une année, ce qui est bien peu pour 35 à 36 kilomètres de voie ferrée en montagne. Souvent l'inclinaison des deux voies aériennes est vertigineuse; il n'y a cependant aucun danger, puisque l'exploitation se poursuit déjà depuis plusieurs années sans que le moindre accident se soit produit. Non seulement les câbles ont été éprouvés de la façon la plus effective, mais encore les wagonnets et les petits trains sont munis de dispositifs de freinage automatiques.

C'est la sécurité de cette exploitation des voies aériennes qui a donné l'idée audacieuse, mais logique, de les utiliser pour le transport des personnes. Aussi bien, sur la ligne argentine dont nous parlions à l'instant, un des wagonnets, à certaines heures du jour, sert à la remontée du personnel qui veut se rendre aux mines, au transport

des postes et du convoyeur postal, etc. On s'est dit logiquement que l'économie dans le coût d'établissement et, par suite, dans les dépenses d'exploitation que donnait l'emploi des câbles porteurs aériens, devait les mettre à même de rendre des services précieux pour le transport des personnes. C'est le complément de l'évolution déjà commencée : la voie aérienne, réduite comme infrastructure à des pylônes de maçonnerie, et à un ou plusieurs câbles métalliques tendus entre ces pylônes et roulant sur les poulies disposées sur les consoles dépendant de ces pylônes, se substitue, avec une économie précieuse, à la voie classique composée de deux files de rails reposant sur des massifs de maçonnerie ou de ballast et des terrassements coûteux et longs à établir. Et quand il ne s'agit pas de transporter un volume de marchandises énorme ou de nombreux voyageurs, cette voie, avec ses wagonnets, sans doute relativement légers et de capacité modérée, suffit amplement aux besoins.

Depuis quelque temps, et de jour en jour pour ainsi dire, on voit se créer de nouvelles voies aériennes servant au transport des personnes. C'est le cas du chemin de fer funiculaire, au sens absolument strict du mot, qui permet, en Suisse, l'ascension facile du sommet du Wetterhorn, près du glacier supérieur de Grindelwald. Ici, par mesure de précaution, on a tendu deux câbles parallèles dans un même plan vertical, c'est-à-dire disposés l'un au-dessus de l'autre; et chaque véhicule transportant des voyageurs roule sur un double jeu de roues prenant appui sur ces câbles; comme toujours, un autre câble assure la traction et la remontée, ou au contraire la descente du wagonnet en le maintenant. Ces câbles ont 44 millimètres de diamètre et offrent une solidité exceptionnelle; ils sont visités minutieusement chaque jour; leur tension est assurée par un contrepoids, et leur ancrage est aussi solide qu'on peut le désirer. Cette voie du Wetterhorn permet aux voyageurs et touristes de franchir une distance en hauteur de plus de 800 mètres à très vive allure, et sans que pourtant ce voyage revienne très cher. La force dépensée pour remonter un wagonnet est assez faible, parce que le wagonnet descendant lui fait partiellement équilibre. Les wagonnets sont d'ailleurs de dimensions réduites; néanmoins on peut transporter au moins 200 personnes à l'heure dans chaque sens. Si l'on avait voulu établir une voie de montagne ordinaire pour atteindre le sommet à desservir, on se serait heurté à des difficultés et surtout à des dépenses d'établissement énormes.

Nous pouvons citer d'autres exemples de ces chemins de fer aériens

s'appliquant au transport des voyageurs. Dans le Tyrol, par exemple, près de Bozen, on a mis en service régulier un nouveau funiculaire à voie suspendue, à câble aérien, pour monter au mont Kohler. Ce qui est assez curieux, c'est que primitivement il existait dans cette direction un câble porteur qui servait à l'exploitation des bois : au bout d'un certain temps, quand cette exploitation a été terminée, on l'a tranformé en chemin de fer aérien pour le transport des personnes, en utilisant la voie un peu primitive qui avait été établie sur des pylônes de bois. Depuis lors, le succès ayant répondu à cette première tentative, on a tout modifié, de manière à constituer définitivement, sur pylônes métalliques, une voie des plus solides qui s'élève au milieu des bois, sans qu'on ait eu à abattre presque aucun arbre, les câbles passant aisément par-dessus le sommet de ces arbres. Comme nous le disions, l'infrastructure est réduite au minimum et presque supprimée ; on enjambe les difficultés et les dénivellations de terrain. La différence de niveau entre les deux stations terminales est de 850 mètres pour une longueur de voie de 1,600 mètres seulement.

En France nous possédons un exemple très caractéristique de ces funiculaires, de ces voies aériennes à établissement si simple ; c'est le funiculaire de l'Aiguille du Midi, qui dessert une partie de la région du Mont-Blanc. Cette voie aérienne a été établie par une autre maison étrangère qui s'est faite elle aussi une spécialité des constructions de ce genre : la maison Cerreti et Tanfani de Milan, ou du moins de la région de Milan (Bovisa). Pour cette voie devant desservir l'Aiguille du Midi, on avait d'abord prévu un funiculaire sur rails, autrement dit une voie ferrée de montagne établie à peu près suivant le système classique, entre Chamonix et le Glacier des Bossons ; mais l'on s'est aperçu que l'on se heurterait à des difficultés très sérieuses, entraînant des frais extrêmement élevés ; et c'est pour prévenir ces inconvénients que l'on a eu recours aux câbles aériens. On franchit ainsi en deux tronçons la distance verticale de 1,500 mètres environ qui sépare Chamonix du Glacier que nous venons de nommer. On a d'ailleurs l'intention d'établir deux autres tronçons, qui conduiront jusqu'au col du Midi, et un cinquième qui aboutira à l'Aiguille du Midi, à 3,850 mètres. Les deux tronçons déjà construits et exploités donnent d'excellents résultats : la voie aérienne est soutenue par des pylônes métalliques qui ont pu être établis à des distances de quarante à quatre-vingt-dix mètres, les portées des travées atteignant même souvent deux cents mètres. Le

treuil d'enroulement du câble tracteur est commandé électriquement, le courant nécessaire étant fourni par une chute d'eau utilisée à faire tourner des turbines, et à entraîner la mise en mouvement de dynamos. La vitesse normale des voitures est de 9 kilomètres à l'heure; des dispositifs de freinage divers, au nombre de quatre, réduisent les chances d'accidents au minimum.

Nous pourrions encore citer, parmi les lignes du même genre récemment construites, la voie aérienne de Lana au Vijiljoch, dans le sud du Tyrol; voie aérienne dont l'établissement est dû à cette même maison Cerreti et Tanfani. Bien d'autres projets sont déjà en exécution ou sur le point de se poursuivre. C'est ainsi qu'on doit établir un chemin de fer aérien pour franchir la gorge du Chauderon, près de Montreux; que, au Japon, on vient d'accorder une concession pour la construction d'un autre chemin de fer aérien de Harada-Mura à Maya-Mura, dans les environs de Kobé.

En somme le funiculaire aérien, le câble porteur appliqué au transport des voyageurs, c'est tout à la fois comme un ascenseur d'un genre très spécial, et aussi un pont transbordeur. On peut l'appliquer aussi bien à la traversée des dénivellations profondes, mais peu larges, qu'à l'établissement de voies de transport d'un très grand développement. Grâce à ce système, on peut desservir et doter de moyens de transport et de communication relativement rapides, des contrées particulièrement sauvages, difficiles, par suite des mouvements du sol, des dénivellations du terrain. C'est une nouvelle application, avec des procédés à bon marché, de cette transformation des moyens de transport si féconde dont, avec raison, notre maître M. de Foville a montré il y a déjà longtemps les prodigieuses conséquences.

DANIEL BELLET.

LEVAVASSEUR DE PRÉCOURT

L'École des Sciences politiques, si durement éprouvée au cours de l'année qui vient de finir, a perdu en M. Levavasseur de Précourt, un de ses amis de la première heure et un des maîtres dont l'enseignement, poursuivi pendant plus de trente années, a grandement contribué au succès de la Section administrative.

M. Levavasseur de Précourt avait fait toute sa carrière au Conseil d'État. Il venait d'y entrer lorsque éclata la guerre. Tout de suite il abandonne ses fonctions pour aller se battre. Il fait comme lieutenant des Mobiles de la Marne la rude campagne de l'armée du Nord. A la bataille de Saint-Quentin il est grièvement blessé et il reçoit pour sa belle conduite la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

La guerre finie il se remet au travail et, lorsqu'en 1872, on réorganise le Conseil d'État, il se présente à nouveau au concours, il y réussit brillamment et il est nommé auditeur de première classe. — Maître des requêtes en 1875 il est chargé, dès 1879, des lourdes et délicates fonctions de commissaire du gouvernement au contentieux, qu'il va occuper pendant tout le reste de sa carrière judiciaire avec un éclat incomparable. M. Levavasseur de Précourt fut, en effet, avant tout et surtout un éminent commissaire du gouvernement.

Il avait une connaissance approfondie de notre droit public, mais il ne la faisait point trop apparaître. Il savait simplifier les affaires, masquer l'aridité des détails et dégager les points essentiels des litiges qu'il exposait. Comme il était très fin lettré et qu'il parlait une langue à la fois souple et élégante il conquérait son auditoire qui l'écoutait avec un plaisir véritable et finissait par trouver d'une limpidité parfaite les questions les plus obscures du droit administratif.

Mais cette science juridique et cette grande autorité de parole, M. Levavasseur de Précourt ne les mit jamais qu'au service des nobles causes. Il contribua largement pour sa part à l'évolution de la jurisprudence du Conseil d'État dans le sens de l'équité et au

développement du recours pour excès de pouvoir. A toutes les époques de sa carrière il eut à cœur, tout en sauvegardant les prérogatives de l'État, la défense des droits individuels et des libertés publiques. Jamais magistrat ne fut plus indépendant et plus respecté. Il fut un exemple précieux pour de nombreuses générations de maîtres de requêtes et d'auditeurs qui lui gardent un souvenir fidèle.

De bonne heure il avait compris qu'un commissaire de gouvernement ne doit pas se confiner dans l'étude des espèces et des cas particuliers, mais qu'il doit soumettre la thèse juridique qu'il compte appliquer pour la solution d'un procès à une rigoureuse critique théorique, qu'il doit en contrôler l'exactitude par des applications à d'autres hypothèses; en un mot, il s'était rendu compte que, pour orienter une jurisprudence prétorienne comme celle du Conseil d'État, il faut savoir généraliser et dégager des principes directeurs et c'est ainsi qu'il fut amené, comme la plupart de ceux qui ont marqué d'une trace durable leur passage dans le commissariat, à systématiser le droit administratif et à l'enseigner.

Vers l'époque où il assumait la charge de représenter le ministère public au Conseil d'État, il était appelé par M. Boutmy à l'École des Sciences politiques pour occuper l'une des deux chaires de droit administratif alors existantes. — A son cours, M. Levavasseur de Précourt n'était plus le même homme qu'au Conseil d'État. — Ici, plus d'improvisations brillantes et entraînantes, mais un exposé serré et fortement documenté des institutions des lois et de la jurisprudence. Cet enseignement, d'une clarté parfaite et pourtant plein d'une documentation et de renseignements qu'on n'aurait pu trouver nulle part ailleurs, il le continua fidèlement jusqu'en 1909. Chaque année il le modifiait, le complétait et le tenait au courant avec une conscience et une méthode qui ne se sont jamais démenties. Aussi ressentit-il un chagrin véritable dont je fus le confident lorsque, sa vue, fatiguée par un trop long labeur, l'obligea à abandonner son cours.

M. Levavasseur de Précourt avait quitté le Conseil d'État en 1894. Il était entré presque aussitôt au conseil de la Cie P.-L.-M., et bientôt après plusieurs autres sociétés s'étaient disputé l'honneur de le compter au nombre de leurs administrateurs.

Mais le souci des affaires ne lui firent jamais abandonner l'étude et la pratique de droit qui fut la passion de sa vie. Non seulement il continua à professer à l'École des Sciences politiques, mais il accepta, malgré ses multiples occupations, de présider le Bureau

d'assistance judiciaire du Conseil d'État. C'était encore pour lui une occasion de collaborer à l'œuvre de la haute juridiction administrative qu'il avait quittée avec tant de regrets.

Le Conseil d'État et l'École des Sciences politiques que M. Levavasseur de Précourt a beaucoup aimés et qu'il a grandement honorés, doivent à sa mémoire un juste tribut d'admiration et de reconnaissance

GEORGES TEISSIER.

FERNAND DE COLONJON

La longue et forte amitié qui m'unissait à M. de Colonjon m'a fait désigner pour lui rendre ici le dernier hommage. Je trouve quelque douceur, dans mon très grand chagrin, à rappeler ce qu'il fut dans l'Administration, à l'École, dans sa vie d'homme de bien.

M. de Colonjon était né le 18 avril 1841 à Annonay. Il avait fait ses études au collège de Tournon. Le 2 janvier 1860, à dix-neuf ans, il entrait comme surnuméraire dans l'administration de l'enregistrement, à laquelle il fut toujours très fidèlement attaché et où il devait parcourir une brillante carrière. Son bureau de début fut Aiguilles, bourgade des Hautes-Alpes, en pleine montagne. Entraîné à tous les exercices du corps, ardent chasseur, marcheur infatigable, M. de Colonjon n'y connut pas l'ennui qui gagne trop souvent le jeune receveur dans les petits bureaux où la besogne administrative n'est pas très absorbante. Il parlait toujours avec plaisir de sa première résidence. Après bien des années, il y revint en visiteur, avec sa fille aînée, et il y retrouva plusieurs des compagnons de ses chasses et de ses excursions alpestres. Ils le reconnurent et lui firent fête. Son affabilité, la bonne humeur qu'il avait mise à s'accommoder de conditions d'existence assez rudes et quelque peu primitives lui avaient jadis gagné les cœurs. Le temps n'avait pas aboli ces bons souvenirs. Il en eut une légitime joie.

Au mois d'août 1870, M. de Colonjon, alors receveur à Paulhaguet (Haute-Loire), fut nommé, en Seine-et-Marne, à Villiers-Saint-Georges. Le 5 septembre, il remettait le service à son successeur dans la Haute-Loire et se rendait aussitôt à Paris. Il ne songeait pas à rejoindre son poste de fonctionnaire. Il aspirait à prendre place dans les troupes que le gouvernement de la défense nationale organisait à la hâte, et à se battre pour le pays. Il sollicita de ses chefs l'autorisation de s'engager. Aucune décision ne lui fut notifiée par l'administration. Il n'en suivit pas moins son patriotique dessein et s'engagea comme volontaire dans le 40e régiment de mobiles (dépar-

tement de l'Ain). Il fut de toutes les affaires auxquelles ce régiment prit part durant le siège de Paris, notamment au combat de Clamart et à la bataille de Champigny. Ce que M. de Colonjon fit pendant la guerre, il le fit toute sa vie : uniquement occupé de ce que commande le devoir, il l'exécuta courageusement et simplement.

Nommé vérificateur en 1872, M. de Colonjon fut appelé, la même année, à en exercer les fonctions dans le département de Seine-et-Marne, puis dans la Seine en 1875. Il profita de son séjour à Paris pour compléter ses études de droit et pour se faire recevoir licencié. Il avait alors trente-cinq ans. Il cherchait moins à conquérir un titre qu'à développer et à fortifier ses connaissances en droit civil, base essentielle de l'instruction professionnelle d'un fonctionnaire de l'enregistrement. Dans ce but, il suivit longtemps les cours que professait M. Demante à la Faculté de droit. Il voulut en même temps s'instruire de l'ensemble de la science financière et s'inscrivit à l'École des Sciences politiques (1878). Les élèves de l'École étaient, en ce temps-là, bien moins jeunes qu'ils ne le sont aujourd'hui. Néanmoins M. de Colonjon, alors âgé de trente-sept ans, était de beaucoup notre aîné. Il avait une autorité naturelle que tempérait son extrême bienveillance pour ses jeunes camarades. Tout le monde l'estimait et l'aimait. La Société des Anciens Élèves le lui prouva en le choisissant pour son président (janvier 1880).

Entre temps, M. de Colonjon avait été attaché comme rédacteur à la direction générale de l'enregistrement. Il devint sous-chef de bureau en 1881. En 1887, il fut nommé chef de bureau et chargé du personnel. Les fonctions de chef du personnel d'une grande administration sont extrêmement délicates et importantes; la carrière des agents, la bonne marche de l'administration elle-même dépendent de l'esprit de justice et du jugement de l'homme qui prépare les nominations. Pendant huit années, M. de Colonjon s'acquitta de sa tâche, avec le souci constant du bien du service et des droits des agents que l'on pouvait attendre de son esprit éclairé et de sa conscience. Ses services furent justement récompensés en 1895 par sa nomination à la direction de l'enregistrement de la Seine. Cette direction est un énorme service, beaucoup plus important que maintes directions de ministère. Au moment ou M. de Colonjon en fut chargé, elle assurait la perception de 315 millions de francs de produits sur un total de 798 millions pour l'ensemble des départements. En 1906, dernière année de sa gestion, sur 987 millions, la direction de la Seine faisait rentrer 423 millions. Ce n'est pas sans raison que la langue admi-

nistrative qualifie de produits les recettes de l'enregistrement. Elles sont le résultat du travail des agents de tout ordre : receveurs, à qui incombe la mission de constater les droits; inspecteurs et sous-inspecteurs qui contrôlent et revisent au besoin les liquidations des receveurs; directeur enfin, chargé de veiller au fonctionnement régulier du service, de prendre l'initiative des mesures qui doivent en fortifier l'action, de signaler aux agents par des instructions d'ensemble les points sur lesquels leurs investigations peuvent être le plus fructueuses, à qui il appartient surtout de donner à ses collaborateurs la certitude qu'ils seront toujours soutenus, dans l'accomplissement d'une mission où ils heurtent fatalement des intérêts parfois puissants, par un chef qui les couvre en assumant sur lui toutes les responsabilités. C'est ainsi que M. de Colonjon comprenait ses fonctions, c'est ainsi qu'il les remplit jusqu'au jour de son admission à la retraite, en novembre 1906.

Depuis 1897, M. de Colonjon était chargé à l'École de conférences sur l'enregistrement, dont le caractère était surtout juridique et technique. Après son admission à la retraite, il transforma du tout au tout son enseignement et lui donna pour objet l'étude des questions économiques que soulève l'application des impôts de l'enregistrement et du timbre. Sa connaissance approfondie des lois sur la matière, les observations qu'il avait eu le soin de recueillir dans l'exercice de ses fonctions et spécialement quand il dirigeait le service du département de la Seine, où se trouve concentrée une masse prodigieuse de richesse mobilière et immobilière, où les mutations de biens à l'occasion desquelles s'ouvre la dette de l'impôt sont incessantes et très variées, donnaient à ses leçons une valeur singulière. Les auditeurs vinrent nombreux. M. de Colonjon trouva dans ce succès une grande et juste satisfaction. Il prenait à la préparation de ses cours, aux lectures nombreuses, aux recherches de tout ordre par lesquelles il rajeunissait sa documentation, un intérêt toujours croissant. Ce fut l'une des principales occupations d'une vie qui avait toujours été laborieuse.

A côté de l'étude, M. de Colonjon avait fait dans sa vie une large part aux œuvres de charité. Il avait été introduit à la *Société des Visiteurs des pauvres* de Paris par M. Boutmy, qui le connaissait bien et qui lui avait donné sa précieuse amitié. Il fut l'un des membres les plus zélés de cette société; après son admission à la retraite, il accepta d'en devenir le président. Il se consacra à ces fonctions avec toute sa bonté et toutes ses facultés d'administrateur. Au témoignage

de M. Dejean, il fut, « comme président, l'œuvre même... Sous sa direction, la société fit de merveilleux progrès, se développant dans des proportions inattendues ». Et M. Dejean a rappelé, en termes émus, dont tous ceux qui ont connu notre ami apprécieront la rare justesse, ce que la Société des Visiteurs « devait à la délicatesse de ses sentiments, à la méthode de sa direction, à ce charme particulier qui émanait de lui et qui était comme le parfum d'un temps ancien ».

Le même sentiment de bonté, autant que le goût des questions juridiques, l'avaient déterminé à conserver la place qui lui avait été attribuée comme directeur de l'enregistrement, dans le comité d'assistance judiciaire près la Cour de cassation. Il continua de prendre une part active aux travaux du Comité. C'est pendant une de ses séances qu'il ressentit la première et soudaine atteinte du mal qui devait nous l'enlever.

Les dernières pensées de M. de Colonjon ont été pour l'École et pour ses élèves. Il acheva, dans le courant de l'été dernier, la rédaction de ses leçons qui nous seront ainsi conservées. Puis, sans vouloir écouter les avis de son médecin, réunissant ses dernières forces, il revint à Paris pour l'ouverture des cours de l'École. Par un prodige de volonté, il put faire ses deux premières leçons. Il demandait ses notes pour préparer la troisième quand survint la crise finale. Il nous laisse, avec le souvenir d'une vie parfaitement droite et loyale, le noble exemple d'une grande énergie morale et d'un attachement passionné pour l'École.

A. Arnauné.

ERRATUM

Note de la rédaction. — Dans l'article de M. Combes de Patris, sur *l'Esprit de la Nouvelle jeunesse*, paru dans le numéro de novembre-décembre 1912, il s'est glissé une erreur typographique, que nous nous empressons de rectifier.

Page 391, ligne 28, au lieu du mot *nuisible*, il faut lire : **sensible.**

Nos lecteurs auront déjà certainement rectifié, le mot imprimé dénaturant complètement la phrase et étant en contradiction avec tout le reste de l'article.

COMPTES RENDUS CRITIQUES

HISTOIRE

L. Maisonnier et G. Lecarpentier. *L'Irlande et le Home Rule.* 1 vol. in-8, Paris, Marcel Rivière et Cie, 1912.

Le cabinet libéral britannique, désireux de remplir l'engagement souscrit au profit des Irlandais en échange de leur appui au cours des dernières luttes électorales a déposé au début de l'année 1912 un projet de loi conférant dans une certaine mesure l'autonomie politique à la verte Erin. Si l'adhésion de la Chambre des Communes, malgré quelques résistances des libéraux eux-mêmes, est acquise au projet ministériel, la Chambre des Lords lui sera probablement hostile et le cabinet Asquith, s'il n'est pas auparavant victime d'un changement de l'opinion publique, devra, sans doute, pour vaincre cette résistance, recourir à la procédure récemment admise par le *Parliament act* de 1911. Il semble, d'ailleurs, que même si les conservateurs reconquéraient la majorité aux Communes, ils ne pourraient se soustraire à la nécessité de modifier, dans un sens équitable, les relations entre l'Irlande et la métropole. Pour apprécier la portée du bill de 1912 et de ceux qui seront présentés au cours des prochaines sessions et pour mesurer l'étendue des concessions faites aux Irlandais, il importe de connaître les conditions dans lesquelles l'Irlande a été dépouillée de son indépendance politique et les revendications présentées depuis lors par ses habitants pour recouvrer la direction des affaires intérieures de l'île.

C'est le but que MM. Maisonnier et Lecarpentier se sont proposé en écrivant leur livre sur le Home Rule et l'Irlande. Après avoir brièvement rappelé les luttes qui précédèrent le vote de l'acte d'Union, ils exposent, dans un style clair et vivant, la propagande faite par O'Connell dans la première moitié du siècle, puis, par Parnell, à partir de 1875 pour obtenir du Parlement anglais la reconnaissance de l'autonomie Irlandaise. La conversion de Gladstone au principe du Home Rule put faire espérer aux Irlandais la réalisation prochaine de leurs vœux. Mais, à deux reprises, en 1886 et en 1892, le grand homme d'Etat ne put faire voter les projets transactionnels qu'il avait élaborés et ces échecs entraînèrent son éloignement du pouvoir. Cependant, les gouvernements conservateurs se rendirent compte que des concessions devaient être faites aux Irlandais. La loi du 12 août 1898 remit à des conseils élus l'administration locale jusque-là confiée par le gouvernement anglais à des administrateurs de son choix. Cinq ans après, une loi agraire favorisa le morcellement des domaines des landlords au profit de leurs tenanciers et atténua ainsi l'animosité existant entre l'aristocratie foncière d'origine anglaise et la population rurale autochtone. Si les députés irlandais acceptèrent ces réformes favorables à leurs commettants, ils continuèrent à réclamer avec force l'autonomie politique, seule mesure susceptible de les réconcilier de façon définitive avec la métropole. Le retour aux affaires des libéraux en janvier 1906 leur fit espérer un moment la réalisation du Home Rule, spécialement visé dans le programme politique de sir Campbell Bannermann; mais la majorité considérable, obtenue par le nouveau gouvernement, lui permit, pendant les premières années d'exercice du pouvoir, de se passer de l'appui du parti irlandais. Une réforme de l'enseignement supérieur en Irlande et une modification de la loi agraire de 1903 destinée à hâter la vente des terres aux paysans marquèrent seulement les années 1908 et 1909. Au contraire, depuis les élections de 1910, les libéraux ne se maintiennent plus au pouvoir que grâce à l'appoint

des voix nationalistes et ils ont dû promettre aux Irlandais de présenter un projet de Home Rule pour faire voter par les Communes la réforme parlementaire réduisant les droits législatifs de la Chambre des Lords. En donnant à la Chambre basse, le moyen de faire prévaloir sa volonté, le *Parliament act* permet aux Irlandais de ne plus craindre le veto invincible des conservateurs anglais, formant la majorité de la Chambre des Lords. Tel est, rapidement analysé, le plan de l'intéressant ouvrage de MM. Maisonnier et Lecarpentier. Ils ont su, grâce à une documentation abondante, faire passer sous les yeux des lecteurs, les aspects successifs de ce problème passionnant qui a joué un rôle si important dans toute l'histoire politique du Royaume-Uni. A une heure où, en Orient, le principe des nationalités se pose avec une nouvelle acuité et où presque toutes les nations civilisées applaudissent à la reconstitution des anciens peuples balkaniques, l'Angleterre ne voudra, sans doute pas qu'une des populations de son empire puisse continuer à se dire opprimée. N'a-t-elle pas montré par sa générosité envers les Canadiens français et les Boërs de l'Afrique australe, que, tout en maintenant ses légitimes pérogatives de puissance impériale, elle sait concéder aux pays unis sous son scèptre, une complète indépendance politique.

ALEX. DE LAVERGNE.

G. Alexinsky. — *La Russie moderne*, 1 vol. in-18 de 383 p., Paris, E. Flammarion, 1912. — **P. Poléjaïeff**, *Six années, La Russie de 1906 à 1912*, adapté du russe et précédé d'une introduction par GASTON DRU, 1 vol. in-8 de 258 p., Paris, Plon-Nourrit, 1912. — **E. Taris**, *La Russie et ses richesses*, 1 vol. in-16 de 252 p., Paris, Pierre Roger, 1912. — **G. Striékloff**, *La Fraction Social-démocrate dans la Troisième Douma*, 1 vol. in-18 de 88 p., Paris, Marcel Rivière, 1913.

Deux livres très intéressants, quoique d'inspiration bien différente, viennent d'être consacrés à l'étude de la Russie contemporaine. Ils ont paru, l'un et l'autre, en langue française, bien que les auteurs, M. Alexinsky et M. Poléjaïeff, soient tous deux de nationalité russe.

M. Alexinsky, ancien député à la Douma, est un social-démocrate qui s'efforce très sincèrement d'être impartial. Son livre traite de la Russie moderne sous toutes ses faces, de la littérature et de la musique aussi bien que de la politique et de la religion. Certains chapitres sont par là même nécessairement superficiels, notamment le livre III qui traite en vingt pages de l'organisation du pouvoir central, de la bureaucratie et des finances. Mais l'ouvrage contient de fines observations de psychologie collective et de très intéressantes études sur le développement de la Russie économique, sociale et capitaliste. Aussi bien l'auteur, partisan du matérialisme historique, attache-t-il une importance particulière à ces questions [1]. Il nous explique fort bien pourquoi l'industrie russe et le gouvernement lui-même se trouvent dans la dépendance du capital étranger. Il n'est pas douteux que la bourgeoisie russe, fort peu nombreuse, aurait disposé d'un pouvoir politique beaucoup plus grand, si elle avait été créancière de l'État. L'autocratie russe a été, pour ainsi dire, « délivrée de l'ennui qu'aurait présenté pour elle l'existence d'une forte opposition capitaliste à l'intérieur du pays » (p. 120).

Bien que russe, M. Alexinsky s'exprime en un français généralement très correct, mais on sent que la phrase ne coule pas « de source », et le lecteur en éprouve parfois une certaine fatigue. Mais il faut savoir gré à l'auteur d'avoir fait un pareil effort pour développer et préciser les notions souvent confuses du public occidental sur l'évolution interne de la Russie.

L'ouvrage de M. Poléjaïeff sur les six dernières années de l'histoire russe apparaît comme bien différent. M. Gaston Dru, à qui nous devons la traduction ou, plutôt, l' « adaptation » de l'original russe, déclare lui-même dans son introduction : « Écrit avec un esprit de parti évident et défendant, ouvertement d'ailleurs, en toute circonstance, le point de vue du gouvernement, l'ouvrage de M. Poléjaïeff présente, en dehors de ce côté polémique dont la

1. Certains chapitres avaient déjà paru dans le *Mouvement socialiste*.

valeur varie naturellement en raison des opinions politiques de chaque lecteur, un résumé extrêmement attachant de l'œuvre déjà accomplie en Russie. »

M. Poléjaïeff étudie successivement la question agraire, l'industrie et le commerce, les finances, l'armée et la marine, l'école, les libertés publiques, l'administration, les zemstvos et les questions nationales.

La documentation du livre est en général très solide : peu ou pas d'erreurs positives. Mais ce tableau économique ou politique se trouve gravement faussé par ce que l'auteur passe sous silence. Ce sont là des erreurs en quelque sorte *négatives*. M. Poléjaïeff nous expose par exemple avec beaucoup de clarté la politique agraire du gouvernement russe. C'est là, nous n'en doutons pas, une politique bienfaisante qui tend à renouveler jusque dans ses bases la vie économique et sociale du paysan. La dissolution des communautés rurales et le remembrement des lopins de terre faciliteront le passage à la culture intensive, mais rien n'est pour le mieux dans le meilleur des mondes, et n'est-il pas arbitraire de supprimer les ombres du tableau? M. Poléjaïeff affirme sans démonstration que les opérations de la Banque paysanne ne provoquent pas de hausse des prix; il ne parle pas des graves inconvénients sociaux que présentent la dislocation des villages et la dissémination des *izbas*. Ces inconvénients, qu'une étude objective aurait dû signaler, ne peuvent d'ailleurs empêcher de méconnaître la portée de cette véritable révolution agraire. Sans doute cette opération gigantesque et, pour ainsi dire, chirurgicale ne laisse pas d'entraîner à sa suite des souffrances temporaires, mais c'est là une conséquence inéluctable de toute réforme profonde : il faut parfois tailler dans le vif pour faire solide et grand.

C'est à la question agraire que M. Poléjaïeff consacre très justement le plus grand nombre de pages, mais on lira également avec profit les autres chapitres du livre, tout en se gardant de prendre un plaidoyer pour un travail de mise au point scientifique. En ce qui touche la politique du gouvernement russe vis-à-vis des Universités (p. 207-211), l'éloge est d'une évidente partialité. L'auteur parle très brièvement des libertés publiques (212-222), car c'est le domaine où les progrès réalisés ont été jusqu'ici le plus lents. La Russie est loin encore d'être un « État de droit ».

Le livre de M. Poléjaïeff est heureusement précédé d'une introduction de M. Gaston Dru, qui expose, avec une remarquable clarté, le point de vue des principaux griefs que les constitutionnels-démocrates notamment formulent contre la politique ministérielle. La justice la plus élémentaire exige de les prendre en sérieuse considération.

La Russie et ses richesses de M. Étienne Taris est un livre de lecture agréable, bien illustré et bien écrit. C'est l'œuvre d'un impressionniste qui a su observer en voyageant plutôt qu'un travail scientifique appuyé sur des faits bien contrôlés. L'auteur connaît surtout les questions économiques, et ses chapitres sur le développement agricole, industriel et commercial de la Russie présentent par là même un intérêt tout particulier. Il insiste très heureusement sur la nécessité de développer le commerce franco-russe. Les industriels français devraient, comme les Allemands, « inonder toute la Russie de catalogues rédigés *dans la langue du pays* » (p. 71).

Il ne faut par contre utiliser qu'avec prudence les indications que M. Taris nous donne sur les institutions du pays. Les pages consacrées au nouveau régime constitutionnel (p. 37-39) sont tout à fait inexactes. La Douma d'Empire n'est pas un organe purement « consultatif ». Le Conseil d'Empire n'est pas entièrement nommé par le Tsar. Le centre *octobriste* n'est pas ainsi appelé « à cause de son (!) manifeste du 17 octobre ». La Diète de Finlande n'est plus composée de quatre chambres élues pour cinq ans (p. 190). Les *Ossètes* du Caucase ne sont pas du tout parents des Géorgiens (p. 207); etc.

L'auteur conclut très sagement qu'il faut *pratiquer* nos alliances et nos amitiés, sans abandonner à d'autres « le soin d'explorer la Russie et ses richesses inconnues ».

Nous signalons enfin, à titre documentaire, la brochure de M. Striékloff sur le groupe ou, comme disent les Russes, sur la « fraction » sociale-démocrate à la troisième Douma. Il nous aide à mieux comprendre le programme et la tac-

tique d'un parti, sans doute peu important, mais qu'il serait injuste de négliger. La Russie est jusqu'à présent trop peu industrialisée, la classe ouvrière y est trop peu différenciée de la classe paysanne pour que la démocratie socialiste y joue un rôle de premier plan. Nous regrettons que les autres partis, d'effectif plus nombreux, n'aient pas également publié en langue française un compte rendu de leur activité politique depuis cinq ans.

P. Chasles.

ÉCONOMIE SOCIALE

Léon Bourgeois. — *Solidarité*, 7e édition, revue et augmentée. 1 vol. in-18, Paris, F. Alcan, 1912.

Il serait superflu, sans doute, de rappeler aux lecteurs de cette revue qu'elle date capitale la publication, en 1896, de la première édition de *Solidarité* a marquée dans l'histoire de la pensée contemporaine et de reprendre, aujourd'hui, l'analyse détaillée de la doctrine de M. Léon Bourgeois : il me suffira, à cet égard, de reproduire ici le lumineux résumé que l'un des maîtres de la philosophie française en présenta au Congrès international de philosophie de 1908 : « La solidarité, disait M. Boutroux, est donnée comme fait. Nul homme n'est ce qu'il est que grâce au labeur de millions d'individus qui l'ont précédé ; chacun est débiteur de ses devanciers. Or ceux-ci sont actuellement représentés par leurs descendants : c'est donc entre les mains de ses contemporains que l'homme peut et doit s'acquitter de la dette qu'il a contractée en usant des biens de la civilisation. Le livre de M. Léon Bourgeois offre ainsi un moyen de faire rentrer la morale dans le cadre des sciences positives : il est, par là même, l'affirmation et comme le spécimen d'une morale purement laïque et, à ce titre, il a une grande importance. »

La 7e édition de l'ouvrage de M. Léon Bourgeois vient de paraître, mais il ne s'agit plus, cette fois, d'une simple réédition du texte primitif : c'est en présence d'un livre nouveau, d'un livre considérablement augmenté — d'un livre complet — que nous nous trouvons aujourd'hui. Les quatre études que M. Bourgeois a réunies en 1896 sous le titre *Solidarité* n'avaient encore qu'un caractère essentiellement théorique : une doctrine infiniment noble s'en dégageait, sans doute, qui, partant de l'examen des conditions de fait dans lesquelles les sociétés modernes vivent et se développent et constatant que ces conditions sont loin de donner satisfaction au besoin supérieur de justice que tout être humain trouve dans sa conscience, enseignant selon quels principes directeurs — principe de solidarité et principe de la dette sociale — les sociétés parviendraient « à la réalisation du bien, c'est-à-dire à la satisfaction du sentiment moral, dans les conditions du vrai, c'est-à-dire avec l'approbation de la raison ». Mais, comment devraient jouer ces principes, à quels rapports entre les hommes leur observation conduirait, quelles modifications ou quelles innovations ils entraîneraient dans les institutions et dans la législation : voilà ce que l'on n'apercevait pas encore très nettement, et voilà ce que déterminent les chapitres nouveaux où M. Bourgeois étudie les rapports de la solidarité avec les idées de justice et de liberté, montre les conséquences sociales et les applications pratiques de la solidarité, précise, enfin, les limites dans lesquelles celle-ci doit se maintenir. Notamment — et c'est peut-être, au point de vue pratique, le point le plus important, nous savons désormais, comment, par quel moyen, selon l'auteur, les hommes devront, pour assurer le règne de la justice, s'acquitter de la dette dont chacun d'eux est tenu envers tous ses semblables : le moyen se résume en trois termes principaux :

1° Assurance contre le défaut de culture des facultés individuelles. Que l'instruction soit offerte gratuitement à tous dans des conditions telles que tous puissent, en réalité, en profiter et non pas seulement au degré primaire, mais jusqu'au point où l'aptitude intellectuelle de chacun lui permet d'en tirer profit.

2° Assurance contre les incapacités naturelles. Que la vie matérielle soit

assurée à ceux qui sont, comme l'enfant ou l'infirme ou le vieillard, dans l'impossibilité de se l'assurer eux-mêmes.

3° Assurance contre les risques sociaux. Que tous les membres de la société soient assurés mutuellement contre les risques sociaux (accidents, chômage involontaire, etc.). Nous trouvons là, on le voit, tout un plan d'une législation sociale. Déjà, dans notre pays, certaines parties de ce plan ont été réalisées : la fin du XIXe siècle et les premières années du XXe ont vu l'essor progressif de l'assistance et de la prévoyance. Il reste encore beaucoup à faire, mais l'on peut beaucoup espérer de l'avenir. Chaque jour, on constate que les idées de M. Bourgeois portent leurs fruits : à la conception purement individualiste se substitue de plus en plus rapidement celle du groupement des forces, de l'action collective : les associations les plus diverses, sous toutes les formes et pour tous les objets se constituent. Ce mouvement, d'ailleurs, pourrait présenter quelque danger, s'il sortait de certaines limites, et c'est pourquoi M. Bourgeois a dû se préoccuper de définir ce qu'il appelle les excès de la solidarité : « 1° Il y a excès dans l'intérieur d'un groupe quand le groupe veut imposer à ses membres des actes qui rompent les liens de la solidarité de chacun des membres de ce groupe avec les autres individus ou les autres groupements sociaux; 2° Il y a excès au dehors d'un groupe chaque fois que ce groupe, n'invoquant que la solidarité intérieure de ses membres, néglige la solidarité supérieure de tous les groupes sociaux entre eux. »

Plus on se pénètre du livre, de la doctrine de M. Léon Bourgeois, plus on doit rendre un juste hommage à l'élévation des idées qu'y développe l'éminent philosophe, à la grandeur et à la beauté des sentiments où il veut que les hommes trouvent leur ligne de conduite. Comme le disait M. Boutroux, c'est bien, une morale, une morale nouvelle, qui est offerte à l'humanité. Souhaitons que celle-ci sache s'en rendre compte et, surtout, veuille s'y conformer pour, qu'un jour enfin, la justice règne parmi les hommes et que, suivant le vœu de l'auteur, le législateur n'ait plus à intervenir dans le domaine des relations sociales que pour consacrer définitivement, en quelque sorte, des institutions, des modes d'assistance ou de prévoyance spontanément acceptés et organisés.

Peut-on espérer que ce jour soit proche? Ce n'est pas, peut-être, faire preuve de trop de scepticisme que d'émettre un doute à cet égard, si un jour vient, en effet, où les hommes accepteront de se conformer à la doctrine de la solidarité, ce jour-là, ils seront Dieu, près d'avoir atteint la perfection... et la perfection peut-elle être de ce monde?

P. Pinot.

ANALYSES

P.-L.-F. Philastre. — *Premier essai sur la genèse du langage et le Mystère antique*, 1 vol. in-8, Paris, Ernest Leroux.

Les progrès qui s'accomplissent de plus en plus dans la Philologie nous font un devoir de rappeler ici une œuvre de la plus grande valeur, mais qui a le tort, peut-être, de ne s'adresser qu'à une élite. Son auteur, homme hors de pair, savant des plus modestes, mais tenace, consacra sa vie à étudier, en Extrême-Orient, les origines et les développements de l'humanité dans les domaines de l'esprit, de la philosophie, de la sociologie, des langues, et ses travaux, sous leurs thèmes asiatiques, sont de grandes leçons pour l'humanité entière.

P.-L.-F. Philastre, officier de notre marine, mit au service du pays, en Indo-Chine durant la meilleure partie de sa vie, des qualités et des aptitudes rares, qui firent de lui un précurseur, un maître dans toutes les matières qu'il aborda : administration, législa-

tion, linguistique, philosophie, politique, etc. D'une intelligence très élevée et d'une droiture plutôt sévère, il ne manqua pas, naturellement, d'exciter l'envie et jusqu'à une sorte de haine chez les médiocres, qui s'unirent dans leurs hostilités et organisèrent autour de ses travaux une réelle conspiration du silence. Mais il est permis de penser qu'aujourd'hui le temps a dû apaiser ces animosités; beaucoup ont disparu de ces médiocres, bien incapables de s'élever à la hauteur des conceptions du « maître » et d'en pénétrer les arcanes; Philastre aussi est mort. C'est pourquoi nous jugeons que le moment semble venu de tirer d'un inconcevable oubli une œuvre si digne d'arrêter les penseurs et les savants.

Dans la première de ses études, que Philastre livra à la publicité. — « Premier essai sur la Genèse du langage et le Mystère Antique », — l'auteur nous avertit que son livre n'est qu'une ébauche incomplète et, très modestement, il avoue que son unique but, en présentant cette revue de la pensée humaine dans son développement depuis le premier jour de l'humanité, n'a été que de signaler cet important sujet à d'autres, qui puissent en tirer des faits plus précis et plus étendus.

Prenant comme guides la tradition et l'histoire du langage en Chine, s'appuyant sur l'autorité des grands philosophes toujours vivants dans leurs enseignements millénaires, depuis les *Koua* symboliques de *Fou-Hi* et passant par *Lao-Tse* et *Không-Tse*, pour en arriver aux temps modernes, il étudia les lois de la parole, la vie du langage et ses transformations chez divers peuples asiatiques, les lois de la pensée et de la mémoire. De cette étude, l'auteur tire des conséquences des plus suggestives touchant l'histoire de l'homme sur les routes diverses qu'il a suivies depuis l'origine, et ce chapitre donne lieu à d'intéressantes critiques historiques et littéraires.

Telle qu'elle est présentée, cette première œuvre de Philastre révèle en lui un penseur profond, une intelligence mûrie en des recherches, des méditations dont le fruit est offert très sincèrement à d'autres maîtres plus éclairés sans doute et qui sauront, espérons-le, lire, comprendre et développer la masse des données, un peu confuses peut-être en ce premier jet, que ce précurseur s'est fait un devoir de faire connaître en ce livre remarquable. — J. S.

Pierre Clerget. — *Géographie économique. L'exploitation rationnelle du globe*, 1 vol. gr. in-18 jésus, 480 p. (Dans l'*Encyclopédie scientifique* publiée sous la direction du Dr Toulouse), Paris, O. Doin, 1912.

Le nouvel ouvrage de M. P. Clerget a tous les mérites de clarté, de précision dans la documentation et dans l'exposé qui caractérisent les travaux de cet auteur. Comme ses livres antérieurs, il répond aussi à un besoin, il comble une lacune de notre littérature scientifique. Comme eux encore, c'est une œuvre de vulgarisation, mais dans le meilleur sens du mot.

Le livre de M. Clerget nous apporte en quelque sorte une géographie économique *théorique* complètement utile, ou, peut-être plutôt, propédeutique nécessaire de l'étude de la géographie économique descriptive. A quoi bon, en effet, connaître les productions naturelles, la direction des grands courants commerciaux, si l'on ignore à quoi servent les matières premières et pourquoi bien souvent elles décrivent de longs circuits avant de revenir, sous forme de produits manufactures, au point de départ? Les échanges internationaux résultent à la fois des facteurs naturels — qui ne se modifient qu'avec les découvertes de la géographie et de la science — et des institutions sociales; aussi M. Clerget étudie-t-il systématiquement les éléments du milieu naturel et ceux du milieu humain.

Assurément, il y a dans le livre de M. Clerget bien des chapitres où l'auteur n'entend point innover; mais il groupe et réunit des documents épars, il rassemble dans un volume répondant à une question précise des éléments jusqu'ici dispersés; et c'est un travail d'agencement où il excelle.

Signalons en terminant des chapitres qui méritent de fixer tout spécialement l'attention des économistes, et où l'on voudrait voir l'annonce d'un ouvrage ultérieur : ce sont ceux, tels que les chapitres VII, VIII, XI, XIII, XIV, où l'auteur, empruntant à des sources variées des notions de technologie in-

dispensable, en retient précisément ce qu'il importe de retenir pour comprendre l'évolution économique. — BERTRAND NOGARO.

P. Cultru. — *Les origines de l'Afrique Occidentale : Histoire du Sénégal du XVe siècle à 1870.* 1 vol. in-8 de 376 p., Paris, Emile Larose.

A peine avait-il publié son ouvrage sur l'Indo-Chine française que M. P. Cultru donnait une nouvelle preuve de son inlassable activité scientifique en offrant au public français cette contribution nouvelle à l'histoire de notre épopée coloniale.

Le premier chapitre est consacré à une savante et attachante discussion sur la découverte du Sénégal, et la part qu'on y attribue aux marins dieppois. Les chapitres suivants étudient la colonisation par les Compagnies et le rôle de leurs directeurs. Puis, vient l'étude de l'administration directe par les gouverneurs (1763-1789); et, après un chapitre sur la traite, l'auteur trace un tableau dramatique de la situation du Sénégal pendant la Révolution. Enfin, il consacre un avant-dernier chapitre au développement de la colonie de la Restauration au début du second Empire, et le dernier au gouvernement de Faidherbe.

L'ouvrage est écrit tout entier dans un style narratif et vivant. L'histoire du Sénégal est en grande partie une histoire de conquête et de coups de fusil. P. Cultru la dépeint telle quelle, avec un vif sentiment des choses, des hommes et de l'action. Sous l'apparente simplicité du récit, il cache d'ailleurs une profonde érudition : il ne s'est pas, en effet, borné à consulter des sources abondantes; il les a contrôlées, disséquées; il a, en comparant les manuscrits, reconstitué les récits dénaturés par la fraude et la fantaisie de narrateurs peu scrupuleux. En somme il a, sous la forme attrayante d'un livre de lecture, fait un livre de science. — BERTRAND NOGARO.

L. Naudeau. — *Le Japon moderne.* Son évolution. 1 vol. in-12, Paris, 1909.

Beaucoup d'observations et de choses vues dans ce volume, qui n'est pas un livre, car bien ténu est le lien des différentes sections. Beaucoup trop peut-être de formules : qu'est-ce, par exemple, que ce « tempérament frénétique » qui doit expliquer tant de choses. « Quoi que ce peuple fasse, il le fait avec une sorte de fougue et d'exorbitance ; il le fait avec outrance, avec rage, avec frénésie.... S'agit-il de dissimuler? le Japonais dissimule avec frénésie.... Quand il est doux, le Japonais est excessivement doux.... Appliquant leur frénésie à l'observation des armées étrangères, puis à l'organisation de leur propre armée, les Japonais se donnèrent l'armée la mieux ordonnée et la mieux disciplinée de l'univers » et ainsi de suite. N'est-ce pas abuser d'un mot que d'en étendre à tel point l'emploi? Ne serait-il pas plus clair, dans plusieurs cas, de parler de la ténacité de cette élite qui a fait la Restauration, de la pénétration politique par laquelle un bon nombre d'hommes (beaucoup sont morts aujourd'hui) ont démêlé les conditions nécessaires, en face de l'étranger, pour assurer le progrès, la durée, la vie même du Japon? Et ailleurs, s'il s'agit de violences telles que la « folie de septembre 1905 », tant d'étonnement est-il de mise, quand nos pays d'Occident ont vu tant d'émeutes et de révoltes et quand on se souvient de tous les désordres qui ont précédé la Restauration de 1868? De plus, il est illusoire, je le crains, de tâcher à enfermer dans une formule, le caractère du peuple japonais, caractère complexe, riche, fuyant peut-être, ou plutôt difficilement intelligible à l'Européen par l'opposition même des qualités.

D'ailleurs cette « folie de septembre » est un tableau qui méritait d'être écrit et l'ensemble des études de M. Naudeau (je citerai encore la *Question sociale*, la *Femme japonaise*) est digne de considération, quand même on n'en accepterait pas tout. — MAURICE COURANT.

Ouvrages envoyés à la rédaction.

T.-N. CARVER. — *La répartition des richesses*, traduit de l'anglais par R. PICARD. 1 vol. in-8 de VII-241 p., Paris, Giard et Brière, 1912.

E. CHÉNON. — *Histoire des Rapports de l'Église et de l'État du Ier au XXe siècles.* 1 vol. in-18 de 252 p., Paris' Bloud, 1913.

GÉNÉRAL E. DAUMAS. — *La femme arabe.* 1 vol. in-8 de VIII-155 p., Alger, A. Jourdan, 1912.

F. DEVILLE. — *Les contrôles financiers internationaux et la souveraineté de l'État.* 1 vol. in-8 de 248 p., Paris, Lavauzelle, s. d. (1912).

ANDRÉ DUBOSCQ. — *Budapest et les Hongrois* : le pays, les mœurs, la politique, préface de M. RENÉ MILLET. 1 vol. in-18 de 103 p., Paris, M. Rivière, 1912.

R. W. EMERSON. — *Essais politiques et sociaux*, traduction de M. DUGARD. 1 vol. in-16 jésus de 331 p., Paris, A. Colin, 1912.

GEORGES CAHEN. — *Le logement dans les villes : La crise parisienne.* 1 vol. in-16 de 292 p., Paris, F. Alcan, 1913.

MARIO GOVI. — *Il socialismo internazionalista e la guerra italo-balcanico-turca.* 1 vol. in-8 de XVI-208 p., Modena, G.-T. Vincenzi e Nipoti, 1912.

A. HOCK. — *L'agriculture au Katanga; possibilités et réalités.* 1 vol. in-8 de 305 p., Bruxelles, Misch et Thron, 1912.

C. HUART. — *Histoire des Arabes*, t. I, 1 vol. in-8 de IV-381 p., Paris, P. Geuthner, 1912.

Lt R. JACOMET. — *Les lois de la guerre continentale*, préface de M. L. RENAULT. 1 vol. in-16 de 160 p., Paris, Fournier et Pedone, 1913.

L. LAMBEAU. — Histoire des communes annexées à Paris en 1859, *Vaugirard.* 1 vol. in-4 de 538 p., Paris, E. Leroux, 1912.

HENRY LEYRET. — *Le président de la République, son rôle, ses droits, ses devoirs.* 1 vol. in-18 jésus de 282 p., Paris, A. Colin, 1913.

A. LORIA. — *Les bases économiques de la justice internationale.* 1 vol. in-4 de 96 p., Paris, F. Alcan (Publications de l'Institut Nobel norvégien, t. II, fasc. I), 1912.

A.-C. MCLAUGHLIN. — *The courts, the constitution and parties (sudies in constitutional history and politics).* 1 vol. in-8 de 299 p., Chicago, University Press, 1912.

Dr ANDRÉ DE MADAY. — *Sociologie de la paix* (introduction à la philosophie du droit international). 1 vol. in-16 de 136 p., Paris, Giard et Brière, 1913.

CH. MARCAULT. — *L'art de tromper, d'intimider et de corrompre l'électeur.* 1 vol. in-8 de IX-522 p., Paris, Bloud, 1912.

LOUIS PASSY. — *Histoire de la Société nationale d'apiculture de France*, t. I, 1761-1793. 1 vol. in-8 de 472 p., Paris, F. Alcan, 1912.

S. PÉRISSÉ. — *Sciences et Religions à travers les siècles*, 3e édit. 1 vol. in-8 de X-480 p., Paris, Fischbacher,

P. POLÉJAIEFF. — *La Russie de 1906 à 1912*, adapté du russe par G. DRU. 1 vol. in-8 de 258 p., Paris, Plon, 1912.

G. ROEDER. — *L'arbitrage international chez les Hellènes.* 1 vol. in-4 de 322 p., Paris, F. Alcan. (Publication de l'Institut Nobel norvégien, t. II), 1912.

A. RAMBAUD. — *Etudes sur l'histoire byzantine*, préface de CH. DIEHL. 1 vol. in-18 jésus de XI-219 p., Paris, A. Colin, 1912.

W. SODERHJELM ET DIVERS. — *Finlande et Finlandais.* 1 vol. in-18 jésus de 330 p., Paris, A. Colin, 1913.

L. VARLEZ, C. PICQUENARD, DARCIS, G. ALFASSA ET M. LAZARD. — *Le placement public à Paris, situation actuelle et projets de réforme.* 1 vol. in-16 de VII-325 p., Paris, M. Rivière, 1913.

S. ET B. WEBB. — *La lutte préventive contre la misère*, traduit de l'anglais par H. COUDRAIE. 1 vol. in-8 de X-345 p., Paris, Giard et Brière, 1912.

MOUVEMENT DES PÉRIODIQUES

(Dépouillement de novembre et décembre 1912).

A. — QUESTIONS HISTORIQUES ET POLITIQUES

I. — Histoire.

XVIIe siècle. — D. Carli, Le cardinal Mazarin, *Riv. d'Italia*, nov.
R. H. Murray, Cromwell à Drogheda. *Nineteenth Cent.*, déc.
Cte J. d'Elbée, Louis XIV à trente ans, *R. Hebd.*, 9 nov.
Th. Malley, Colbert et Seignelay contre la religion réformée, *Etudes*, 5 nov.
C.-G. Picavet, Les préliminaires de la conversion de Turenne. *R. de Paris*, 1er nov.
L. Delavaud, Un projet d'établissement français à Arkhangel. *R. des Sc. Pol.*, nov.-déc.

XVIIIe siècle. — A. Pilot, Réflexions d'un Vénitien sur la guerre entre Venise et les Turcs en 1716, *Riv. d'Italia*, nov.
R. van Rhyn, Lettres inédites de l'Impératrice Marie-Thérèse (1745-1756). *Œsterr. Runds.*, 1er et 15 nov.
De Lanzac de Laborie, Un grand pape du XVIIIe siècle : Benoît XIV, *Corresp.*, 25 nov.
E. A. Poperte, La Russie et le Saint-Siège sous Catherine II, *Russeg. Naz.*, 16 déc.
P. Courteault, Un académicien de province au XVIIIe siècle, *R. Hebd.*, 23 nov.
A. Girard, Une négociation commerciale entre la France et l'Espagne en 1782. *R. Histor.*, nov.-déc.
Mis de Ségur, Au couchant de la monarchie. La guerre d'Amérique; le renvoi de Sartine; l'apogée de Necker; la chute de Necker, *R. des D. Mondes*, 1er et 15 nov., 1er et 15 déc.

Révolution française. — O. G. de Heidenstam, Lettres de Marie-Antoinette et de Barnave, *R. de Paris*, 1er et 15 nov.
M. Rouff, Le peuple ouvrier de Paris aux journées du 30 juin et du 30 août 1789. *Révol. Fr.*, 14 nov. et 14 déc.
G. Lenôtre, Bleus, blancs et rouges. — Mlle de la Chauvinière. II. *Corresp.*, 10 nov.
Mrs A. Le Blond, Le mystère d'Eishausen : un secret des Bourbons, *Nineteenth Cent.*, déc.
R. Anchel, Cinq procès de religion dans l'Eure (1791-1799), *Revol. Fr.*, 14 déc.
***, Les papiers de Daunou à la Bibliothèque Nationale. *Révol. Fr.*, 14 nov.
A. Lods, Un journaliste de la Révolution : le petit Gauthier. *Revol. Fr.*, 14 déc.
M. Fosseyeux, La maison de Scipion : boulangerie des hôpitaux de Paris sous la Révolution, *Révol. Fr.*, 14 nov.
A. Fribourg, « Made in » en 1790, *Opinion*, 14 déc.

Consulat et Empire. — L^t-C^l Rousset, Iéna, *R. des Et. Nap.*, nov.
L. Villat, Napoléon à Nantes (9-11 août 1808). *R. des Et. Nap.*, nov.

E. W. de Baumbach, Souvenirs de la campagne de Russie, 1812, *Deutsch. Runds.*, déc.

M^al P^ce Ch. de Schwarzenberg, Lettres à sa femme, 1812, Russie, *Œsterr. Runds.*, 15 déc.

E. Salaris, Malo-Jarvolavetz. Les Italiens à la guerre de Russie, *Nuov. Antolog.*, 1er nov.

C^l Béchaud, Journal de l'armée de Portugal, oct. 1812, *R. des Et. Nap.*, nov.

E. Driault, Souvenirs du centenaire, nov.-déc. 1812, *R. des Et. Nap.*, nov.

D. Renaud, Souvenirs d'un témoin de la retraite de Russie et des campagnes de 1813 et 1814, *R. Hebd.*, 23 et 30 déc.

L. Blaison, La place de Belfort en 1813, *R. Bleue*, 2 nov.

J. Vidal de la Blache, La Préfecture des Bouches de l'Ebre, *R. de Paris*, 1er nov.

A. C. Bellanti, Napoléon législateur, *Rasseg. Raz.*, 1er nov.

G. Napoli, Francesco Lomonaco et le sentiment national à l'époque napoléonienne, *Nuov. Antolog.*, 1er nov.

Depuis 1814. — P. Lebrun, Les derniers jours du premier Empire, *R. Bleue*, 7, 14 et 21 déc.

L. Radiguet, Les votes des conventionnels en 1795 et en 1815, *R. des Et. Nap.*, nov.

H. Maunoury, Un préfet de la Manche en 1814-1815, *R. de Paris*, 15 déc.

A. Fournier, La police secrète au Congrès de Vienne, *Deutsch. Runds.*, nov.-déc.

Chateaubriand, Supplément au Congrès de Vérone (Lettres au prince de Polignac, 1823-1824), *R. Rleue*, 2 nov.

F. Rousseau, Une conspiration bonapartiste en 1820, *Corresp.*, 25 nov.

Ch. M. Couyba, Le Parlement sous le régime censitaire, *Gr. Revue*, 10 nov.

***, Cobourg et Orléans. Lettres inédites du roi de France Louis-Philippe, *Deutsch. Runds.*, nov.

Lefebvre Saint-Ogan, Un mouvement provincialiste en 1830, *Corresp.*, 10 nov.

F. Blanc, Le Comité exécutif de Lyon en 1848, *Révol. de 1848*, nov.-déc.

J.-F. Jeanjean, La première consultation du suffrage universel dans le département de l'Aude, *Révol. de 1848*, nov.-déc.

R. Lévy, Le milliard des émigrés et les 45 centimes, *Révol. de 1848*, nov.-déc.

L. Walras, Lettres inédites (1860), *Révol. de 1848*, nov.-déc.

M. de Préaudeau, La ligue de la paix et de la liberté. Le congrès de Berne (1868), *R. des Sc. Pol.*, nov.-déc.

C.-N. Desjoyeaux, L'abrogation des lois d'exil en 1871, *Corresp.*, 10 nov.

M. Belin, Une tentative de restauration monarchique dans la principauté de Neuchâtel, 1856, *R. des Et. Hist.*, nov.-déc.

K. Th. Zuigeler, Lettres du prince Charles-Antoine de Hohenzollern à sa femme Joséphine (1857-1858), *Deutsch. Rev.*, déc.

C^sse Wedel, Souvenirs sur Charles-Alexandre, grand-duc de Saxe, *Deutsch. Rev.*, nov. et déc.

M. André, Quelques figures de Wittelsbachs : Maximilien-Joseph, Louis Ier, Maximilien II, Louis II, *Corresp.*, 25 déc.

H. Welschinger, L'agonie d'un empereur (Frédéric II), *R. Hebd.*, 7 déc.

P. Matter, Les origines de Cavour, *R. Histor.*, nov -déc.

G. Gonni, Garibaldi vers l'exil (1873), *Rasseg. Naz.*, 1er nov.

M. Sokolnicki, Les Polonais et la révolution projetée de 1833, *R. des Sc. Pol.*, nov.-déc.

W. S. Robertson, La doctrine de Monroe et l'étranger en 1823-1824, *Amer. Pol. Sc. Rev.*, nov.

II. — Biographie.

France. — F. Strowski, Mme du Deffand et Horace Walpole, *Corresp.*, 10 déc.

H. Roujon, Mme Vigée-Lebrun, *R. Hebd.*, 28 déc.

P. Bonnefon, Duvergier de Hauranne. Lettres inédites, *R. Pol. et Parl.*, 10 nov.

Cte Fleury, Le prince impérial, *R. Hebd.*, 30 nov.
A. Poggiolini, La comtesse de Castiglione dans le roman et la réalité, *Rasseg. Naz.*, 1er et 16 déc.
A. Sorel, Correspondance (1870-1871), *R. des D. Mondes*, 15 déc.
H. Perreyve, Lettres inédites à Charles Ozanam, *Corresp.*, 25 nov.
G. Milhaud, Henri Poincaré, *Gr. Revue*, 10 déc.
C^sse A. Teleki, Mme Pierre Curie, *R. de Hongrie*, 15 déc.
H. Massis, M. Émile Boutroux, *Opinion*, 2 nov.
E. Dimnet, Le général Lyautey, *Sat. Rev.*, 7 déc.

Belgique. — C^sse H. de Reinach-Foussemagne, S. A. R. Mme la comtesse de Flandre, *Corresp.*, 25 déc.

Allemagne. — H. Welschinger, Frédéric II jugé par Napoléon Ier, *R. de Hongrie*, 15 nov.

Autriche-Hongrie. — Les mémoires d'Ernest v. Plener, *R. de Hongrie*, 15 nov.

Espagne. — A. Marvaud, Don José Canalejas, *Opinion*, 16 nov.
A. Munoz, Le comte Romanones, *Opinion*, 23 nov.

Grande-Bretagne. — W. T. Stead, Le général Booth, *Fortnight Rev.*, déc.

Italie. — R. de Cesare, Le cardinal Alfonso Capecelatro, *Nuov. Antolog.*, 1er déc.

Norwège. — L. Delavaud, L'explorateur Roald Amundsen, *Corresp.*, 10 déc.

Russie. — L. Pingaud, L'empereur Paul Ier de Russie, *Corresp.*, 10 déc.

S. Tolstoï, Le mariage de Léon Tolstoï, *Nuov. Antolog.*, 1er déc.

Serbie. — R. Henry, M. Pachitch, *Opinion*, 30 nov.

Japon. — C. de Banzemont, L'empereur Mutsu-Hito, *Revue*, 1er nov.

III. — **Politique intérieure.**

France. — M. Colrat, Affaires intérieures, *Opinion*, 2, 9 et 16 nov., 7, 14, 21 et 28 déc.
E. Fournol, D'un esprit nouveau dans la politique française, *R. Bleue*, 14 déc.
H. Lagardelle, La démocratie et les partis politiques, *Mouv. Socialiste*, nov.
P. Beauregard, La situation politique, *Monde Econ.*, 30 nov.
M. Camin, Le congrès radical de Tours, *R. Socialiste*, 15 nov.
J.-L. Bonnet, Le congrès de Tours, *Gr. Revue*, 10 nov.
F. Faure, La réforme électorale après la campagne de ses adversaires, *R. Pol. et Parl.*, 10 nov.
F. Buisson, Où en est la réforme électorale? *R. Hebd.*, 23 nov.
Andrieux, La Constitution contre la R. P., *Gr. Revue*, 25 nov.
H. Monin, Les idées de Taine sur la manière de voter, *Gr. Revue*, 10 déc.
P. Beauregard, Le statut des fonctionnaires, *Monde Econ.*, 2 nov.
J.-B. Séverac, Le gouvernement contre les instituteurs syndicalistes, *Mouv. Socialiste*, nov.
A. Lefas, Le syndicalisme dans les fonctions publiques et le retour au moyen âge, *R. Pol. et Parl.*, 10 déc.

Allemagne. — H. R. Savary, Le malaise allemand, *R. des Français*, nov.
E. Rivière, Les embarras de l'Allemagne, *Réf. Soc.*, 16 nov.
G. Blondel, A propos du malaise allemand, *Monde Econ.*, 7 déc.
G. v. Below, Un jugement de l'historien K. W. Nitzsch sur les libéraux et les conservateurs en Prusse, *Preuss. Jahrb.*, déc.
G. Blondel, La nouvelle loi d'expropriation en Pologne, *Réf. Soc.*, 16 nov.
A. Schellenberg, Les tendances du mouvement féministe, *Preuss. Jahrb.*, nov.
B. von Nell, Le droit de suffrage des femmes et leur opinion sur les affaires publiques, *Preuss. Jahrb.*, déc.

Alsace-Lorraine. — C. Effertz, La question d'Alsace, *Gr. Revue*, 25 déc.
G. Delahache, Mulhouse-Belfort, *R. de Paris*, 15 déc.

M. Leroy, Le nouveau droit municipal de Strasbourg, *Gr. Revue*, 10 déc.

Autriche-Hongrie. — R. Perraud, La question d'Autriche, *Opinion*, 16 nov.
E. Treumund, Le rapprochement allemand-magyar, *Œsterr. Runds.*, 15 déc.
J. Penizek, Un compromis mort (le compromis germano-tchèque), *Œsterr. Runds.*, 15 nov.
F. Ilwof, Les Allemands dans les Carpathes (Galicie, Bukovine, Transylvanie), *Preuss. Jahrb.*, déc.
Un Croate Loyaliste, Le régime militaire en Croatie, *Œsterr. Runds.*, 1er nov.
L. C., Les suites du système du ban Cuvaj (en Croatie), *Œsterr. Runds.*, 1er déc.
P. Gonnard, Le trialisme. Le point de vue slave et le point de vue autrichien, *R. Pol. et Parl.*, 10 nov.

W. Ginz-Key, Quelques réflexions sur la réforme administrative, *Œsterr. Runds.*, 15 déc.
M. Hainisch, Le mouvement féministe en Autriche, *Œsterr. Runds.*, 1er déc.

Belgique. — H. Dumont, La vie politique et parlementaire en Belgique, *R. Pol. et Parl.*, 10 nov.

Espagne. — ***, L'assassinat de M. Canalejas, *Economist*, 16 nov.
S. Canals, M. Canalejas et son rôle dans la politique espagnole, *Corresp.*, 25 nov.

Grande-Bretagne. — ***, La politique intérieure et la situation internationale, *Economist*, 30 nov.
Curio, La crise. Point de vue rétrospectif, *Fortnight. Rev.*, déc.
***, Projets et politique du gouvernement et de l'opposition, *Economist*, 16 nov.
M. D. Sale, Impressions de piétinement politique, *Nat. Rev.*, déc.
***, Décadence constitutionnelle, *Sat. Rev.*, 30 nov.
Curio, Perspectives unionistes, *Fortnight. Rev.*, nov.
***, Vers la faillite (Affaiblissement du gouvernement libéral), *Sat. Rev.*, 16 nov.
A. G. Gardiner, Vers le fédéralisme, *Fortnight. Rev.*, nov.
Scrutator, La ploutocratie radicale, *Nat. Rev.*, nov.
***, L'attaque contre la terre, *Sat. Rev.*, 28 déc.
J. F. Williams, La réforme électorale : le débat sur la représentation proportionnelle, *Contemp. Rev.*, déc.
C. D. Sharp, Objections démocratiques à la représentation proportionnelle *Contemp. Rev.*, déc.

I. Zangwill, La période malencontreuse du mouvement féministe, *Fortnight. Rev.*, nov.
H. Hamilton, Comptoirs de suffragettes, *Nat. Rev.*, déc.

E. Lémonon, Le Home Rule. Son histoire, *R. Bleue*, 28 déc.
W. G. Laprade, L'état actuel de la question du Home Rule, *Amer. Pol. Sc. Rev.*, nov.
E. Childers, Le Home Rule au Parlement, *Contemp. Rev.*, déc.
***, Optimisme et Home Rule, *Sat. Rev.*, 2 nov.
L. Cope Cornford, Home Rule et guerre civile, *Nat. Rev.*, nov.
P. Beauregard, Le Home Rule et l'Ulster, *Monde Econ.*, 16 nov.
***, « Plague on both » (à propos du Home Rule), *Sat. Rev.*, 9 nov.
S. Rosenbaum, Finances de Home Rule, *Sat. Rev.*, 7 déc.

Italie. — E. Faelli, Les parties, les élections politiques et l'ermite de Lampedusa, *Nuov. Antolog.*, 16 nov.

Portugal. — E. Théry, La République portugaise, *Econ. Eur.*, 1er et 22 nov.
A. Marvaud, Le deuxième anniversaire de la République portugaise, *Quest. Dipl. et Col.*, 16 nov.

Russie. — P. Chasles, La vie politique et parlementaire en Russie, *R. Pol. et Parl.*, 10 déc.
***, Les récentes élections à la quatrième Douma, *Corresp.*, 25 déc.

Turquie. — E. Pears, La crise en Turquie, *Contemp. Rev.*, nov.
Cte de Mülinen, La ruine de la Jeune-Turquie, *Deuts. Rev.*, déc.

P. A., Turcs et Arméniens, *Etudes*, 20 nov.

États-Unis. — A. Maurice Low, Affaires américaines, *Nat. Rev.*, nov. et déc.
***, Parallèles historiques, *Nation*, 24 oct.
***, Le progrès et la constitution, *Nation*, 7 nov.
Aristote, L'issue de 1912 : démocratie ou démagogie, *No. Amer. Rev.*, nov.
***, Prédictions de la dernière heure (Élections présidentielles), *Nation*, 31 oct.
S. Brooks, L'élection présidentielle américaine, *Fortnight Rev.*, nov.
***, L'élection triangulaire américaine, *Sat. Rev.*, 2 nov.
***, L'élection présidentielle, *Statist.*, 9 nov.
J. Bardoux, L'élection américaine, *Opinion*, 9 nov.
***, Les élections américaines, *Statist.*, 23 nov.
E. Lamy, J. E. Sharkey, A. Tardieu, G. Hanotaux, Les candidats présidentiels et les élections aux États-Unis, *Fr.-Amérique*, déc.
***, La chance du Dr Wilson, *Sat. Rev.*, 9 nov.
D. Lewis Dorrsh, Le Président Taft et le Sud fidèle, *Nineteenth Cent.*, nov.
***, La victoire des démocrates, *Economist*, 9 nov.
E. Bouchery, Le Président Wilson, *Econ. Eur.*, 15 nov.
XXX, Une élection présidentielle aux États-Unis : M. Woodrow Wilson, *R. Hebd.*, 7 déc.
A. Dennis, Woodrow Wilson., *Contemp. Rev.*, déc.
Pierre Leroy-Beaulieu, Les élections américaines et leurs conséquences, *Econ. Fr.*, 9 nov.
***, Est-ce une révolution ? *Nation*, 14 nov.
***, La Californie et la présidence, *Nation*, 21 nov.
***, La formation d'un parti d'opposition, *Nation*, 5 déc.
***, Le message présidentiel, *Nation*, 12 déc.
***, La conférence des « Gouverneurs », *Nation*, 12 déc.
***, La retraite de M. Bryce, *Nation*, 14 nov.
***, M. Bryce dans le Sud-Amérique, *Economist*, 2 nov.
***, Le verdict de Becker, *Nation*, 31 oct.
***, Les juges bougent, *Nation*, 14 nov.

Amérique latine. — Dolores Butterfield, La situation au Mexique, *No. Amer. Rev.*, nov.

Japon. — E. W. Clement, Les partis politiques au Japon, *Pol. Sc. Quart.*, déc.

IV. — Politique extérieure.

Politique internationale. — H. Joly, La civilisation est-elle en progrès. *La Revue*, 8 déc.
O. Nippold, La politique étrangère est-elle en progrès? *Deuts. Rev.*, déc.
M. Waechter, Une fédération européenne est-elle possible? *Contemp. Rev.*, nov., *Deuts. Rev.*, nov.
A. Hurd, La grande désillusion, *Fortnight. Rev.*, déc.
W. Caldwell, La situation politique envisagée par un Anglais du Canada, *Nineteenth Cent.*, nov.
E. Daniels, Racconigi-Ouchy-Andrinople, *Preuss. Jahrb.*, nov.
***, Le renouvellement de la Triple Alliance, *Statist.*, 14 déc.
Cte Davin, Autriche et Italie : les rapports des deux alliées, *Corresp.*, 10 déc.

Question d'Orient.

Récits du passe.
A. Fribourg, La grande aventure des fils d'Othman, *Opinion*, 9 nov.
— , Un partage de la Turquie au xviie siècle, *Opinion*, 23 nov.
Ch. de la Roncière, Un précurseur du Tsar Ferdinand, *R. Hebdom.*, 23 nov.
Ch. Schmidt, Napoléon et les routes balkaniques, *R. de Paris*, 15 nov.
A. Fribourg, Les Albanais et la France (1er Empire), *Opinion*, 30 nov.

P. DE MOLÈNES, Lettres d'Orient (1854-1855), *R. Bleue*, 1er et 15 déc.
***, A propos du « projet Berchtold »; M. de Beust et les Affaires d'Orient, *Deuts. Rev.*, nov.
N. G. KNOX, Un officier subalterne dans les Balkans pendant la campagne de 1877. *Nineteenth Cent.*, nov.

Récits de voyage.

F. FUNCK-BRENTANO, En remontant le Danube : Parmi les Roumains, les Bulgares, les Serbes et les Turcs, *R. Hebd.*, 7 déc.
L. LÉGER, Une excursion à Sofia, *R. du Mois*, nov.
***, De Sofia à Constantinople, *Economist*, 16 nov.
E. FOURNOL, Dans Stamboul mobilisée, *R. Bleue*, 16 nov.
P. LABBÉ, En Serbie, *B. de la Soc. de Géog. Com. de Paris*, nov.
A. SPAITS, L'Albanie (esquisse), *Œsterr. Runds.*, 1er déc.
H. VIVIAN, Le Montenegro, *Fortnight. Rev.*, nov.
Cesse DE COURSON, Au Montenegro : la montagne noire, *R. Hebd.*, 2 nov.
G. LOUIS-JARAY, Uskub, *Corresp.*, 10 nov.
— , Cités interdites d'Albanie, *Corresp.*, 10 déc.
— , En vieille Serbie : d'Uskub à Prichtina et Mitrovitza, *Quest. Dipl. et Col.*, 1er déc.
***, Le paysan bulgare, *Economist*, 2 nov.
L. DE LAUNAY, Légendes et traditions de la Bulgarie, *R. Bleue*, 28 déc.

La guerre : point de vue militaire.

A. HINNENBURG, La guerre, *Œsterr. Runds.*, 1er et 16 nov., 1er et 15 déc.
***, Les progrès de la guerre balkanique, *Sat. Rev.*, 2 nov., *Statist.*, 2, 9, 16, 23 et 30 nov.
***, Dangers de guerre dans les Balkans, *Deuts. Rev.*, nov.
J. ELLIS BARKER, La guerre dans les Balkans, *Fortnight. Rev.*, nov.
S. TOUJOROFF, La guerre dans las Balkans, *No. Amer. Rev.*, déc.
UN HOMME POLITIQUE AUTRICHIEN, La guerre des Balkans, *Deuts. Rev.*, nov.
***, Une guerre trompeuse, *Nation*, 24 oct.
***, La guerre en Macédoine et en Albanie, *Economist*, 9 nov.
J. BARDOUX, La guerre, *Opinion*, 16 nov.
R. RECOULY, Dans les Balkans, événements militaires, *R. Pol. et Parl.*, 10 déc.

H. CHARLES WOODS, Les armées de la ligne balkanique, *Fortnight. Rev.*, déc.
— , L'armée turque réorganisée, *Fortnight. Rev.*, nov.
L. CRUCHON, Les flottes turque, grecque et bulgare, *R. Pol. et Parl.*, 10 nov.
E. PALARIS, Les forces des armées belligérantes, *Nuov. Antol.*, 16 nov.
J. DE MAU, Les fautes militaires de la Turquie, *Opinion*, 9 nov.
***, La pratique des prises grecques, *Economist*, 9 nov.

E. POISSON, Le prolétariat et la guerre, *R. Socialiste*, 15 déc.
A. et H. HAMON, Le socialisme et la paix, *Gr. Revue*, 10 déc.
P. LÉVY, Le Congrès de Bâle, *Opinion*, 30 nov.
M. COBRAT, Méditation sur le congrès de Bâle, *Opinion*, 30 nov.
A. LEBEY, Réflexions sur le congrès de Bâle, *R. Socialiste*, 15 déc.
E. LÉMONON, Les Socialistes italiens et la guerre, *Quest. Dipl. et Col.*, 16 déc.
***, L'armistice rejeté, *Statist.*, 23 nov.
***, La signature de l'armistice, *Statist.*, 7 déc.
Cte DE THOMASSON, L'armistice et l'ouverture des hostilités diplomatiques, *Quest. Dipl. et Col.*, 16 déc.

La situation internationale.

F. DE LA HARPE, La crise et le droit des peuples, *La Revue*, 1er nov.
A. DAUZAT, La Nouvelle Europe, *La Revue*, 1er déc.
E. ROSSIER, L'Europe et les nationalités, *Bibl. Univ. et R. Suisse*, déc.
***, La situation internationale, *Statist.*, 2 nov., *Sat. Rev.*, 7 déc.
H. ILGENSTEIN, Jeu dangereux : les risques de guerre européenne, *Gegenwart*, 30 nov.
***, La paix de l'Europe, *Statist.*, 30 nov.

POLITICUS, La question d'Orient et la guerre européenne, *Fortnight Rev.*, déc.
L. DE CHLUMECKY, La guerre (situation internationale), *Œsterr. Runds.*, 1er déc.
. CHERADAME, Du conflit balkanique à la crise européenne, *Corresp.*, 25 déc.

P. LOUIS, Les difficultés d'une guerre générale, *R. Bleue*, 28 déc.
***, Il faut résoudre la question d'Orient, *La Revue*, 1er nov.
E. THÉRY, La liquidation de la question d'Orient, *Econ. Eur.*, 8 nov.
UN SPECTATEUR, La vraie tempête (démembrement de l'Empire ottoman), *Fortnight. Rev.*, déc.
R. PINON, Du Congrès de Berlin à la Confédération Balkanique, *R. des D. Mondes*, 15 nov.
E. FOORD, Le passé et le présent dans l'Orient Balkanique, *Contemp. Rev.*, déc.
G. CORA, La péninsule balkanique dans les circonstances présentes, *Nuov. Antol.* 16 nov.
J. W. OZANNE, La crise balkanique dans une coque de noix, *Nineteenth Cent.*, déc.
A. GAUVAIN, La ligue balkanique, *R. de Paris*, 15 déc.
S. BONSAL, Un point de vue américain (sur la crise), *No. Amer. Rev.*, déc.
PAUL LEROY-BEAULIEU, Conjectures sur la crise, *Econ. Fr.*, 2, 9 et 30 nov., 7 déc.
E. THÉRY, La guerre balkanique et l'Europe, *Econ. Eur.*, 6 déc.

W. MORTON FULLERTON, La Triple-Entente et la crise actuelle, *Nat. Rev.*, nov.
UN DIPLOMATE FRANÇAIS, La France et la guerre des Balkans, *Œsterr. Runds.*, 1er nov.
J. BARDOUX, Les Balkans et la Triplice, *Opinion*, 9 nov.
***, L'Allemagne et la guerre des Balkans, *Corresp.*, 10 déc.
J. M. BAERNREITHER, Les événements des Balkans et les Allemands en Autriche, *Œsterr. Runds.*, 1er déc.
E. DANIELS, La guerre des Balkans et la tension austro-russe, *Preuss. Jahrb.*, déc.
***, L'Autriche, la Russie et la guerre, *Statist.*, 9 nov.
E. DANIELS, Russie, Angleterre et Allemagne, *Preuss. Jahrb.*, déc.
C. DE STEFANI, Les rapports des Balkans et de l'Italie, *Nuov. Antol.*, 16 nov.

B. MOLDEN, L'Autriche-Hongrie et la guerre des Balkans, *Preuss. Jahrb.*, nov.
H. ILGENSTEIN, En avant, brave Autriche! *Gegenwart*, 9 nov.
A. CHÉRADAME, La guerre des Balkans et l'intervention autrichienne, *Corresp.*, 10 nov.
. DE CHLUMECKY, L'Autriche-Hongrie et la nouvelle distribution des territoires dans les Balkans, *Œsterr. Runds.*, 15 nov.
R. W. SETON-WATSON, L'Autriche-Hongrie, puissance balkanique, *Contemp. Rev.* déc.
R. GONNARD, L'Autriche et la paix dans les Balkans, *R. des Français*, déc.
L. KORODI, Les Balkans et la Hongrie, *Preuss. Jahrb.*, déc.
***, L'Autriche-Hongrie et la guerre, *Economist*, 14 déc.
R. PERRAUD, Les Habsbourg et le poste de la guerre, *Opinion*, 14 déc.
***, La force menaçante de l'Autriche, *Opinion*, 21 déc.
***, L'Autriche-Hongrie (et la guerre), *Economist*, 28 déc.

A. GAUVAIN, La question turque, *R. de Paris*, 1er nov.
R. RECOULY, La guerre balkanique et l'effondrement de la Turquie, *R. Pol. et Parl.*, 10 nov.
***, La débâcle turque, *Nation*, 7 nov.
Be N. DE STETTEN, L'écroulement de la Turquie, *Œsterr. Runds.*, 15 nov.
A. GABRIEL, Les Turcs et l'opinion, *R. Socialiste*, 15 nov.
CH. LOISEAU, La revanche des Balkans, *R. de Paris*, 1er déc.
Cne BATTINS, La débâcle turque, *Fortnight. Rev.*, déc.
***, Difficultés turques, *Nation*, 12 déc.
A. EVANS, Le drame des Balkans et les dernières scènes, *Contemp. Rev.*, déc.

M. PY, L'irrédentisme slave, *R. Bleue*, 30 nov.
UN CROATE, Les Sud-slaves en deçà et au delà des frontières de la monarchie des Habsbourg, *Œsterr. Runds.*, 15 déc.

M. Adler, La révolution sud-slave, *Gegenwart*, 28 déc.

Mrs E. Sellers, Le Roi qui tient la balance dans les Balkans (Roi de Roumanie), *Fortnight. Rev.*, déc.

Ch. Simond, Chefs d'État des Balkans, *La Revue*, 15 nov.

W. Peacock, Nicolas de Montenegro et le tsarisme des Serbes, *Nineteenth Cent.*, nov.

***, L'Autriche et la Serbie, *Economist*, 9 nov., *Statist.*, 16 et 30 nov.

***, La Serbie et l'Europe, *Sat. Rev.*, 16 nov.

***, La folie serbe et l'obstination turque, *Sat. Rev.*, 23 nov.

***, La Serbie et l'Albanie, *Economist*, 16 nov.

***, L'Europe et le problème albanais, *Sat. Rev.*, 30 nov.

***, Questions albanaises, *Nuov. Antol.*, 1er déc.

F. Guicciardini, La Serbie et la Grèce en Albanie, *Nuov. Antol.*, 15 déc.

R. Perraud, La délimitation de l'Albanie, *Opinion*, 28 déc.

L'évolution diplomatique.

Cte de Thomasson, La campagne diplomatique et militaire des Balkans, *Quest. Dipl. et Col.*, 1er nov.

D. Georgiadès, Cruelles déceptions de la diplomatie dans le conflit balkanique, *Monde Econ.*, 2 nov.

***, Intervention et règlement, *Sat. Rev.*, 2 nov.

J. Bardoux, Les victoires balkaniques et la diplomatie française, *Opinion*, 2 nov.

***, La gaucherie de M. Poincaré, *Sat. Rev.*, 9 nov.

***, Diplomatie balkanique, *Nation*, 14 nov.

***, Une éclaircie dans l'horizon international, *Statist.*, 16 nov.

Cte de Thomasson, Les prodromes de la crise diplomatique, *Quest. Dipl. et Col.*, 16 nov.

G. Hanotaux, Vers l'entente, *R. Hebd.*, 16 nov.

J. Bardoux, L'évolution de la crise diplomatique, *Opinion*, 23 nov.

— — , Rumeurs et démentis : le vrai péril, *Opinion*, 30 nov.

Cte de Thomasson, Le développement de la crise orientale, *Quest. Dipl. et Col.*, 1er déc.

***, Complications balkaniques, *Nation*, 5 déc.

***, La guerre, l'armistice et la diplomatie, *Economist*, 7 déc.

J. Bardoux, La proposition de Sr Edward Grey, *Opinion*, 7 déc.

***, Le discours du chancelier allemand, *Statist.*, 7 déc.

J. Bardoux, Le discours du chancelier allemand, *Opinion*, 7 déc,

R. Recouly, Dans les Balkans; événements diplomatiques, *R. Pol. et Parl.*, 10 déc.

G. Hanotaux, L'occasion manquée, *R. Hebd.*, 14 déc.

***, Les négociations de paix, et la réunion des Ambassadeurs; *Economist Statist.*, 14 déc.

J. Bardoux, La France à la conférence de Londres, *Opinion*, 14 déc.

***, Le discours du Premier Russe, *Statist.*, 21 déc.

***, Perspectives de paix, *Statist.*, 21 déc.

J. Bardoux, Les délibérations de Saint-James's Palace et de Downing Street, *Opinion*, 21 déc.

P. Millet, Le quatuor de Londres, *Opinion*, 21 déc.

***, Le discours de M. Poincaré, *Statist.*, 28 déc.

J. Bardoux, Une éclaircie en Europe et en France (discours Poincaré), *Opinion*, 21 déc.

***, Les négociations de Paix, *Statist.*, 28 déc.

Le point de vue économique.

P. Louis, A propos de la crise balkanique : les causes économiques des guerres, *R. Bleue*, 16 nov.

H. von Sauter, Commentaires économiques à propos de la guerre, *Œsterr. Runds.*, 15 nov.

Y. Guyot, La question d'Orient et les conflits économiques, *J. des Econ.*, 15 nov.

Y. Guyot, La Serbie et l'Adriatique : Constantinople et les Détroits, *Monde Econ.*, 7 déc.
***, Les relations économiques austro-hongroises avec les Balkans, *Statist.*, 9 nov.
A. Baldacci, L'Albanie économique et politique à la veille de la guerre, *R. Econ. Intern.*, 15-20 nov.
G.-Louis Jaray, L'avenir des communications entre Uskub, Scutari et l'Adriatique, *R. Econ. Int.*
F. W. H., Le chemin de fer oriental, Nisch-Uskub et Salonique, *Economist*, 2 nov.
***, Durazzo et les ports de l'Albanie, *Economist*, 23 déc.
***, Les ports macédoniens : Salonique, Cavallah et Dedéagach, *Economist*, 16 nov.
***, Les effets économiques de la guerre en Bulgarie, *Economist*, 28 déc.
J. Vulturesco, Rapport sur la situation économique de la Bulgarie pendant la guerre, *Mouv. Econ.*, 1er déc.
***, La guerre et l'industrie de la soie, *Monde Econ.*, 16 nov.
***, La mobilisation autrichienne et les affaires, *Economist*, 21 déc.
***, Le coût de la guerre, *Economist*, 21 déc.
R. Gonnard, La politique douanière des États Balkaniques, *Mouv. Econ.*, 1er nov.
M. Labordère, Crise orientale et marchés financiers, *R. de Paris*, 1er nov.
Dr E. Hantos, L'État financier de l'Autriche-Hongrie, en cas d'une guerre, *R. de Hongrie*, 15 nov.
***, Des mesures prises pour les échéances par les gouvernements balkaniques, *Monde Econ.*, 9 et 30 nov.
R.-G. Lévy, Les finances des États balkaniques et les Bourses, *R. des D. Mondes*, 1er déc.
D. E. Prahova, La répercussion des lois moratoires des États balkaniques sur le marché européen, *Mouv. Econ.*, 1er déc.
***, Les finances bulgares, — serbes, *Mouv. Econ.*, 1er déc.
***, Le problème de la dette turque, *Economist*, 23 nov.
***, La dette publique ottomane, *Economist*, 21 déc.
***, Les Dardanelles en tant que route commerciale, *Der Economist*, 28 déc.
***, Quelles leçons peut-on tirer de la guerre balkanique, *Economist*, 7 déc.
J. Ladreit de Lacharrière, La guerre des Balkans et ses conséquences islamiques, *Opinion*, 30 nov.
M. Pickthall, La situation en Orient (pour l'islam), *Nineteenth Cent.*, déc.
S. M. Mitra, L'Angleterre, l'Inde et la guerre balkanique, *Nineteenth Cent.*, nov.
E. Lémonon, L'ouverture des Dardanelles, *Gr. Revue*, 10 déc.
L. von Przibram, L'histoire de la question des détroits au point de vue du droit international, *Deuts. Rev.*, déc.

Les affaires marocaines.

***, Le Livre Jaune sur le Maroc, *Afr. Fr.* (*suppl.*), nov.

Les accords franco-espagnols.

Armatte, La délimitation franco-espagnole au Maroc et ses conséquences, *Quest. Dipl. et Col.*, 16 nov.
A. Tardieu, France et Espagne, *R. des D. Mondes*, 1er déc.
R. Recouly, Le traité franco-espagnol. *R. Pol. et Parl.*, 10 déc.
J. Ladreit de Lacharrière, Les clauses territoriales du traité franco-espagnol, *Opinion*, 14 déc.
Armatte, Le traité franco-espagnol. *Quest. Dipl. et Col.*, 16 déc.
***, Le traité franco-espagnol, *Econ. Fr.*, 21 et 28 déc.
Paul Leroy-Beaulieu, La situation au Maroc, *Econ. Fr.*, 21 déc.

La paix de Lausanne.

L. de Chlumecky, La paix de Lausanne, *Œsterr. Runds.*, 1er nov.
R. Recouly, La paix italo-turque, *R. Pol. et Parl.*, 10 avr.

E. Capel Cure, Le traité de Lausanne, *National Rev.*, déc.
A. Dauzat, Le bilan de la guerre italo-turque, *Gr. Revue.* 10 nov.
***, La politique extérieure et les finances de la guerre en Italie, *Economist*, 21 déc.

Le canal de Panama.

***, Le procès anglais du canal de Panama, *Statist.*, 14 déc.
***, Encore Panama, *Sat. Rev.*, 14 déc.
***, La controverse sur le canal de Panama, *Economist*, 21 déc.
G. Kaufmann, La loi américaine du 24 août 1912 sur le canal de Panama et le droit international, *R. de Dt Int. et de Lég. Comp.*, nov. déc.
A. Marvaud, Les trafics du canal de Panama, *Mond. Econ.*, 14 déc.

Questions asiatiques.

***, La situation de la Perse, *Asie Fr.*, oct.
E. G. Browne, La situation actuelle en Perse, *Contemp. Rev.*, nov.
***, Les intérêts britanniques en Perse, *Economist*, 23 nov.
***, Nos relations (Angl.), avec la Chine, *Statist.*, 7 déc.
Kat, La situation dans les dépendances extérieures de la Chine, *Asie Fr.*, oct.

France. — A. Lichtenberger, France et Angleterre : les ombres du passé, *Opinion*, 30 nov.
A. Lichtenberger, France et Angleterre : l'entente cordiale, *Opinion*, 7 déc.
***, La faillite de la diplomatie, *Corresp.*, 25 nov.
Ch. Branet-Millon, Cheik-Saïd, monnaie d'échange, *Quest. Dipl. et Col.*, 1er nov.
Gl de Bernhardi, La question de l'entente avec l'Angleterre, *Deuts. Rev.*, nov.

Grande-Bretagne. — S. Low, Vers une politique extérieure impériale, *Fortnight Rev.*, nov.
P. Morell, Le contrôle des affaires extérieures, *Contemp. Rev.*, nov.

Italie. — A. Pompili, La civilisation européenne et l'avenir de l'Italie, *Nuov. Antol.*, 1er déc.

Suisse. — ***, La Suisse en cas de guerre, *Der Economist*, 9 nov.

États-Unis. — E. J. Dillon, Affaires extérieures, *Contemp. Rev.*, nov. et déc.
***, Les vues extérieures du Président Wilson, *Nation*, 26 nov.

Amérique Latine. — A. Marvaud, Brésil et Portugal; un projet d'accord luso-brésilien, *Fr.-Amér.*, déc.

V. — Questions coloniales.

Colonies françaises. — G. Schelle, La politique coloniale, *J. des Econ.*, 15 nov.
J. de Byans, Le goût des aventures lointaines et les aptitudes coloniales chez les Français, *Bibl. Univ. et Rev. Suisse*, nov.
Cultru, Un colonial ignoré : Abdallah Menou, *Quinz. Col.*, 10 nov.
S. Gsell, L'histoire de l'Afrique du Nord, *R. Bleue*, 21 et 28 déc.
A. T., Le Journal de route du Docteur Emily (mission Marchand), *Afr. Fr.*, nov.
Ch. Depincé, Revue des Questions coloniales, *R. Pol. et Parl.*, 10 déc.
Cte E. de Warren, Nos provinces du Nord de l'Afrique : l'opinion publique française et le monde musulman, *R. Pol. et Parl.*, 10 déc.
***, La session de la Conférence consultative tunisienne, *Quinz. Col.*, 25 nov.
Gl Laperrine, Le Sahara, notes et souvenirs, *Quest. Dipl. et Col.*, 16 nov.
Cultru, Le Soudan français, *Quinz. Col.*, 25 nov.

PONTY, La situation générale de l'Afrique occidentale Française, *Afr. Fr.* (*suppl.*), déc.
A. GUIGNARD, Zigzags en A. o. Fr., *Afr. Fr.*, nov. et déc.
Cte MORNET, Le chemin de fer de l'Océan à Brazzaville, *Afr. Fr.* (*suppl.*), nov.
E.-F. GAUTIER, Une insurrection à Madagascar, *R. de Paris*, 1er nov.
M. AUGAGNEUR, Impressions de Madagascar, *R. Bleue*, 14 déc.
CULTRU, La première colonisation française aux Antilles, *Quinz. Col.*, 10 déc.
R. DALCAN, Le conseil du gouvernement de l'Indo-Chine, *Asie Fr.*, oct.
G. FROMENT-GUIEYSSE, La Nouvelle-Calédonie, *Océanie Fr.*, nov.
A. FRAYSSE, La situation agricole de la Nouvelle-Calédonie, *Océanie Fr.*, nov.
***, L'archipel des Gambier, *Océanie Fr.*, déc.
ARMATTE, Les opérations militaires au Maroc, *Quest. Dipl. et Col.*, 1er nov. et 1er déc.
J. FABRE, Journal de route d'un aumonier militaire au Maroc, *Etudes*, 20 déc.
***, L'aube du protectorat marocain, *Afr. Fr.*, nov. et déc.
P. LEROY-BEAULIEU, La situation au Maroc, *Econ. Fr.*, 28 déc.
J. BARDOUX, L'œuvre du général Lyautey, *Opinion*, 23 nov.
***, La ruée vers le Maroc, *Afr. Fr.*, nov.
M.-A. LEBLOND, Les Arabes au Maroc, *R. Hebd.*, 2 nov.
BELLOT, Les travaux géographiques au Maroc, *Afr. Fr.*, nov.
E. AMAR, L'organisation de la propriété financière au Maroc, *Afr. Fr.* (*suppl.*), nov. et déc.
F. GERMAIX, La question du chemin de fer au Maroc, *Gr. Revue*, 25 déc.
A. COLLIER, Le port du Maroc, *R. Pol. et Parl.*, 10 déc.
LAGORIO, Le port de Mehediya, *Afr. Fr.* (*suppl.*), nov.
E. FALLOT, La politique de la « Porte ouverte » au Maroc et les conséquences du protectionnisme dans les colonies françaises, *R. Pol. et Parl.*, 10 nov.
H. GEOFFROY SAINT-HILAIRE, L'élevage au Maroc, *Afr. Fr.* (*suppl.*), déc.

Colonies allemandes. — C. MARTIN, La Cameroun en 1911, *Quinz. Col.*, 10 nov.
C. MARTIN, La Nouvelle-Guinée, *Quinz. Col.*, 25 nov.

Colonies anglaises. — Dc DE WESTMINSTER, Impérialisme pratique, *Nineteenth Cent.* nov.
***, La défense impériale et les colonies anglaises, *Quinz. Col.*, 25 nov. et 25 déc.
E. B. O., Affaires canadiennes, *National Rev.*, nov. et déc.
***, M. Borden à la rescousse, *Sat. Rev.*, 14 déc.
***, Le speak de M. Borden, *Statist.*, 7 déc.
CH. WARIN, L'Ungara (Canada), *Fr.-Canada*, nov.
J. SOLINIER, Le Canada et la France, *B. de la Soc. Géogr. de Bordeaux*, oct.
E. MONPETIT, Le Canada et la délégation Champlain, *Fr.-Canada*, déc.
***, Le parti nationaliste et le gouvernement en Égypte, *Quinz. Col.*, 10 nov.
ARMINJON, La vie politique en Egypte, *R. Pol. et Parl.*, 10 déc.
E. B. HAVELL, Le message d'espérance pour les Indes, *Nineteenth Cent.*, déc.
ASIATICUS, Dans l'Inde : Lord Hardinge, vice-roi, *Nat. Rev.*, déc.
***, L'outrage de Dehli, *Sat. Rev.*, 28 déc.
H. LEBEAU, A Ceylan : une visite aux plantations de thé, *R. Hebd.*, 16 nov.
A. WHITE, L'avenir du Sarawak, *Nineteenth Cent.*, déc.
H. JOHNSTON, Un livre sage sur l'Afrique du centre occidentale, *Contemp. Rev.*, déc.
P. DREYFUS, L'Afrique anglo-sud-africaine, *Econ. Fr.*, 2 et 16 nov.
***, La crise sud-africaine, *Sat. Rev.*, 21 déc.
P. DREYFUS, La Nigérie méridionale, *Econ. Fr.*, 23 nov.
***, Une fédération des Indes occidentales, *Statist.*, nov.
***, L'Australie en 1911, *Quinz. Col.*, 10 déc.
***, Les réformes du ministre en Nouvelle-Zélande, *Quinz. Col.*, 10 nov.
G. D'HEILLY, L'archipel de Coock, *Océanie Fr.*, déc.

Colonies italiennes. — A. DUBOSCQ, La situation des Italiens en Tripolitaine. *Quest. Dipl. et Col.*, 1er déc.

A. Ciaccheri-Bellanti, La Libye d'aujourd'hui et celle de demain, *Rasseg. Naz.*, 16 nov.
E. Oberti, L' « hinterland » de la Tripolitaine et de la Cyrénaïque, *Rasseg. Naz.*, 16 nov.
A. B. Amati, Les premiers pas de notre colonisation en Libye, *Nuov. Antol.*, 1er déc.

Colonies américaines. — A. Martin, Les îles Philippines, *B. de la Soc. de Géog. Com. de Paris*, sept., oct. et nov.
H. Marchand, Les Américains aux Philippines, *Quest. Dipl. et Col.*, 1er nov.
***, La situation aux Philippines, *Nation*, 21 nov.

Colonies japonaises. — Pierre Leroy-Beaulieu, La colonisation japonaise, *Econ. Eur.*, 16, 23 et 30 nov.

VI. — Questions militaires et navales.

Généralités. — L. Haffner, L'évolution du cuirassé, *Corresp.*, 25 nov.
M. Laubeuf, La situation dans la Méditerrannée au point de vue maritime, *Deuts. Rev.*, déc.

France. — S. Robert, Revue des questions militaires, *R. Pol. et Parl.*, 10 nov.
G. Hébert, Des qualités viriles de l'officier, *Opinion*, 16 nov.
— —, La culture de la force, *Opinion*, 9 et 30 nov.
J. de Mau, L'examen des recrues, *Opinion*, 14 déc.
Cne Z., La crise du recrutement des officiers, *R. des Français*, déc.
Ch. Humbert, La loi des cadres de l'Infanterie, *Gr. Revue*, 25 nov.
J. de Mau, La nouvelle loi des cadres, *Opinion*, 7 déc.
— —, Artillerie française et artillerie allemande, *Opinion*, 2 nov.
A. Dussange, Les troupes indigènes; l'organisation, l'encadrement, les effectifs, *Quest. Dipl. et Col.*, 1er déc.
H. Rollin. La répartition de nos forces navales et la maîtrise de la Méditerranée, *R. Pol. et Parl.*, 10 nov.
***, La défense du Pas-de-Calais, *R. de Paris*, 15 nov.
Lt-Cl P. Renard, La flotte aérienne de la France, *R. Hebd.*, 21 déc.
Cne Charlot, Les engins de guerre aériens, *R. des Français*, nov.

Allemagne. — H. Bernay, La marine allemande, *Opinion*, 28 nov. et 28 déc.
A. Touchard, Une opinion allemande sur l'aviation militaire, *R. des Français*, nov.

Autriche-Hongrie. — XXX, Les forces militaires de l'Autriche-Hongrie, *Opinion*, 16 nov.

Belgique. — L. Hennebicq, La défense de la Belgique en matière militaire, *R. Econ. Intern.*, 15-20 nov.

Grande-Bretagne. — ***, Nos besoins militaires, *Sat. Rev.*, 7 déc.
Gl Roberts, Service militaire national, *Nat. Rev.*, nov.
M. Willoughby de Broke, Pour et contre « le service intérieur », *Nat. Rev.*, nov.
Gl Roberts, La force territoriale, *Nat. Rev.*, déc.
Cl Alsager Polloch, L'état-major général impérial, *Fortnight Rev.*, nov.
H. Bernay, La marine anglaise, *Opinion*, 2 nov.
Trafalgar, L'esprit de la marine, *Nat. Rev.*, nov.
***, La paye augmentée dans la marine, *Statist.*, 7 déc.
Navalis, Nos « Jeunes Turcs », *Nat. Rev.*, déc.
***, La contribution navale du Canada et les armements allemands, *Economist*, 7 déc.
***, Une politique navale insatiable (Canada), *Nation*, 26 déc.
***, Le Canada et la marine, *Economist*, 30 nov.
***, Les cadeaux navals (Malaisie et Canada), *Economist*, 14 déc.

Italie. — E. Dipietro, Études militaires, *Rasseg. Naz.*, 16 nov.

E. Rebaudi, Pour une plus grande Marine, *Rasseg. Naz.*, 16 déc.

États-Unis. — R. W. Neeser, Artillerie navale américaine, *No. Amer. Rev.*, déc.

B. — QUESTIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES.

I. — Questions économiques.

Doctrines et généralités. — B. Combes de Patris, Un économiste ignoré : l'abbé Raynal, *R. des Et. Hist.*, nov.-déc.
E. Faguet, Une étude sur Le Play, *R. des D. Mondes*, 15 déc.
A. Raffalovich, P. List et les polémiques autour de ses travaux en 1912, *J. des Econ.*, 15 déc.
A.-P. Serça, L'analphabétisme et la propriété, *Gr. Revue*, 25 déc.
A. Lorio, Phénomènes et lois récentes relatives à la propriété foncière, *R. Econ. Int.*, 15-20 oct.
R. Michels, Considérations sur le progrès, *Nuov. Antol.*, 1er nov,
***, Le coût du progrès, *Nation*, 19 déc.
K. Wiendenfeld, L'organisation obligatoire (les syndicats), *Preuss. Jahrb.*, nov.
I. Fisher, Le prix de la vie va-t-il augmenter ? *No. Amer. Rev.*, déc.
F. A. Fetter, La définition du prix, *Amer. Econ. Rev.*, déc.
H. R. Leager, L'impatience, théorie de l'intérêt, *Amer. Econ. Rev.*, déc.
E. Chatelain, Le problème de la variation du revenu total croissant entre le capital et le travail, *R. Econ. Int.*, 15-20 nov.
N. Mondet, Prévisions économiques pour 1913, *J. des Econ.*, 15 déc.
***, Une crise ? *Der Economist*, 30 nov.

France. — Aspe-Fleurimont, L'argent français et la naissance économique de la vie provinciale, *B. de la Soc. de Géog. Com. de Paris*, oct.

Allemagne. — A. R., Études sur l'Allemagne, *Econ. Eur.*, 22 nov., *Econ. Fr.*, 6 déc.
W. Stöwesand, La législation économique des états confédérés dans l'Allemagne en 1911, *Jahrb. f. Nat. Œk.*, déc.

Autriche-Hongrie. — W. Stöwesand, La législation économique en Autriche en 1911, *Jahrb. f. Nat. Œk.*, nov.

Belgique. — V. Brants, La société belge d'économie sociale, *Réf. Soc.*, 1er déc.

Grande-Bretagne et colonies. — L. Dechenne, La réalisation de l'Empire britannique, *R. Econ. Intern.*, 15-20 oct.
***, Le développement de la Malaisie britannique, *Economist*, 23 nov.
P. Dreyfus, La Jamaïque, *Econ. Fr.*, 14 déc.
— —, La Gambie, *Econ. Fr.*, 21 déc.
— —, Hong-Kong, *Econ. Fr.*, 26 déc.

Portugal. — ***, La situation économique du Portugal, *Economist*, 23 nov.

Roumanie. — N. Xénopol, La situation économique de la Roumanie, *Mouv. Econ.*, 1er nov.

Suisse. — Gariel, Le rôle économique des municipalités en Suisse, *Réf. Soc.*, 16 déc.

Turquie. — Pierre Leroy-Beaulieu, La Turquie d'Asie, *Econ. Fr.*, 7 déc.

États-Unis. — Pierre Leroy-Beaulieu, Le mouvement économique et social aux États-Unis, *Econ Fr.*, 14 et 21 déc.

Amérique Latine. — J. Turpeau, L'extra-territorialité au Brésil, *Monde Econ.*, 28 déc.
R. Picard, La mise en valeur d'un pays neuf, *R. d'Eco. Soc.*, nov.-déc.
***, Défense économique du caoutchouc au Brésil, *Monde Econ.*, 30 nov.

V. Cayla, Le développement économique de l'Amazonie, *B. de la Soc. de Géog. Com. de Paris*, sept.
P. Dreyfus, La Bolivie, *Econ. Fr.*, 30 nov. et 7 déc.

Chine. — G. Blondel, A propos des transformations de la Chine, *Monde Econ.*, 26 déc.

Japon. — T. Durakami, Le Japon, la Corée et les pays étrangers, *Econ. Fr.*, 21 déc.

II. — Questions agraires.

(*Cultures, Élevages, Forêts, Pêches, etc.*)

Généralités. — C. C. Colintineano, Les Syndicats agricoles, *Mouv. Econ.*, 1er nov.
J. C. Medd, Education rurale et agricole, *Nineteenth Cent.*, nov.
L. Dop, L'Institut du droit international d'agriculture, *R. Pol. et Parl.*, 10 déc.
***, Le coût du transport du blé, *Economist*, 23 nov.
***, La situation du marché du sucre, *Economist*, 30 nov.
E. Payen, Le caoutchouc, *Econ. Fr.*, 9 nov.
G. Finot, La production de la soie en 1911, *Econ. Fr.*, 27 déc.
E. Rouland, La consommation agricole des engrais et produits chimiques, *Econ. Fr.*, 14 déc.

France. — D. Zolla, Revue des questions agricoles, *R. Pol. et Parl.*, 10 déc.
D. Zolla, La part des propriétaires dans la production agricole de la France, *R. des Français*, déc.

Allemagne et colonies. — A. Grégoire, Les fruits en Allemagne, *R. Econ. Int.*, 15-20 nov.
G. de Gironcourt, Résumé d'une enquête agricole au Cameroun, *B. de la Soc. de Géog. Com. de Paris*, nov.

Grande-Bretagne. — ***, La justice pour l'I. A. O. S. (Irish Agricultural Organisation Society), *Sat. Rev.*, 28 déc.
Ld H. Bentinck, La disette des cottages pour les agriculteurs, *Nineteenth Cent.*, déc.

Italie. — M. Ferraris, Pour le bilan de 1913-1914, *Nuov. Antol.*, 1er déc.
O. Valentini, Les nouveaux horizons de l'irrigation à l'exposition et au Congrès de Vercelli, *Nuov. Antol.*, 15 déc.
C. de Giorgi, L'irrigation de la houille, *Rasseg. Naz.*, 16 déc.

États-Unis. — J. V. Hogan, Quel est l'avenir du coton américain? *J. of Pol. Econ.*, nov.
E. W. Kemmerer, Le crédit agricole aux États-Unis, *Amer. Econ. Rev.*, déc.

Japon. — E. Clavery, Le marché du riz au Japon, *Monde Econ.*, 2 nov.
E. Clavery, L'industrie de la pêche maritime au Japon, *Monde Econ.*, 16 nov.

III. — Questions commerciales.

Généralités. — R. Doucet, Études d'histoire commerciale, *Monde Econ.*, 14, 21 et 28 déc.
***, Répartition des échanges entre les divers pays, *B. de Stat.*, nov.
***, Le commerce de l'opium, *Statist.*, 21 déc.

France et colonies. — P. Clerget, L'activité commerciale de la France, *R. des Français*, nov.
***, Le commerce de la France en 1911 et 1912, *Econ. Fr.*, 2 nov. et 7 déc., *Econ. Eur.*, 22 nov., *Bull. de Stat.*, nov.
H.-L. Guy, Le commerce extérieur de Bordeaux, *B. de la Soc. de Géog. de Bordeaux*, nov.
J. Normand, Le commerce de la boucherie, *Econ. Fr.*, 28 déc.

***, Le commerce de la France avec ses colonies, *Quinz. Col.*, 10 nov.
***, Le commerce extérieur en 1911 : France et Algérie, *B. de Stat.*, nov.
***, Le commerce de l'Algérie, *Monde Econ*, 16 nov.
***, La navigation et le mouvement commercial de l'Indo-Chine en 1911, *Asie Fr.*, oct.

Allemagne. — ***, Le commerce extérieur en 1912, *Bull. de Stat.*, oct.
M. Mayer, L'industrie et le commerce en Bavière d'après le recensement des exploitations industrielles du 12 juin 1907, *Jahrb. f. Nat. Œk.*, nov.
***, Le commerce et le mouvement de Hambourg, *Economist*, 16 nov.

Autriche-Hongrie. — ***, Le commerce extérieur austro-hongrois en 1911, *B. de Stat.*, nov.
G. de Kalman, L'activité récente du ministère R. H. de Commerce, *R. de Hongrie*, 15 déc.

Grande-Bretagne. — ***, Notre commerce extérieur, *Statist.*, 9 nov.; — *Monde Econom.*, 2 nov.; — *Econ. Fr.*, 2 nov. et 7 déc.; — *Economist*, 14 oct.
***, Le commerce extérieur de l'Irlande, *Statist.*, 9 nov.
***, Le rapport d'octobre et la direction du commerce extérieur, *Economist*, 9 nov.
C' Meillet, La concurrence allemande en Grande-Bretagne et les primes à l'exportation, *Monde Econ.*, 7 déc.
***, Le Commerce anglais avec l'Europe sud-orientale, *Economist*, 14 déc.
***, Le Royaume-Uni et ses colonies en 1911, *B. de Stat.*, oct.
***, Le commerce extérieur de l'Australie en 1911, *Economist*, 16 nov.

États-Unis. — P. E. Smets, Le commerce extérieur des États-Unis, *R. Econ. Int.*, 15-20 nov.
***, Les rapports commerciaux des États de Baltimore et de l'Ohio, *Economist*, 23 nov.
J. Lippincott, Le commerce du sel dans la vallée de l'Ohio, *J. of Pol. Econ.*, déc.
J. V. Hogan, Les relations commerciales russo-américaines, *Pol. Sc. Quart.*, déc.

IV. — Questions industrielles.

Généralités. — ***, Production et consommation de l'alcool en 1911, *R. gén. d'Adm.*, nov.
E. Rouland, Le pétrole, *Econ. Fr.*, 2 nov.

France. — ***, L'État industriel, *Monde Econ.*, 14 déc.
H. de Peyerimhoff, Les charbonnages français, *R. Fin. Univ.*, 15 nov. et 15 déc.
M. Vignes, Le bassin de Briey et la politique de ses entreprises sidérurgiques, *R. d'Econ. Pol.*, nov.-déc.
Jourdana, L'industrie de la houille blanche (projet de transport des forces motrices du Rhône à Paris), *R. des Sc. Pol.*, nov.-déc.
G. Cadoux, L'avenir de l'industrie du gaz à Paris, *R. Econ. Int.*, 15-20 oct.

Allemagne. — C' Meillet, La grande industrie sidérurgique et le commerce de l'Allemagne, *Monde Econ.*, 9 nov.
***, La production et la consommation de l'alcool en Allemagne de 1897 à 1910, *Bull. de Stat.*, nov.

Grande-Bretagne et colonies. — ***, Le marchand et l'industriel, *Economist*, 9 nov.
***, Les mines en Cornouailles, *Economist*, 16 nov.
W. R. Lawson, Aperçus pour le comité de la télégraphie sans fil, *Nat. Rev.*, nov.
— —, L'enquête Marconi, *Nat. Rev.*, déc.
***, Les progrès industriels de l'Etat de Victoria, *Océanie Fr.*, nov.

Roumanie. — P. Kertsch, L'industrie du pétrole en Roumanie par rapport aux intérêts de l'Allemagne, *Mouv. Econ.*, 1er déc.

Suisse. — E. Kurne, Deux trusts électriques à Zurich et à Genève, *Econ Fr.*, 9 nov.

États-Unis. — R. Maclaurin, Candidats présidentiels et le problème des trusts, *Contemp. Rev.*, nov.
***, L'issue des monopoles, *Nation*, 24 oct.
***, La décision de l' « Union Pacific », *Nation*, 5 déc.
***, L' « Union Pacific » et la Cour Suprême, *Economist*, 7 déc.
Amérique Latine. — H. Lorin, Un trust nord-américain dans l'Amérique du Sud, *Quest. Dipl. et Col.*, 16 déc.

V. — Questions de transports.

(*Voies de communication, Navigation, Ports, etc.*)

Généralités. — ***, La sécurité dans les voyages en chemins de fer, *Nation*, 19 déc.

France et colonies. — C. Colson, Revue des questions de transports, *R. Pol. et Parl.*, 10 nov.
E. Théry, Les grands travaux publics, *Econ. Eur.*, 15 nov.
E. Théry, La situation des grandes compagnies de chemins de fer, *Econ. Eur.*, 29 nov. et 13 déc.
C.-E. Louis, Les compagnies de chemins de fer et leur personnel, *Réf. Soc.*, 1er déc.
***, Le statut des agents des chemins de fer de l'Etat, *R. Pol. et Parl.*, 10 déc.
***, Le chemin de fer de l'Ouenza, *R. Pol. et Parl.*, 10 nov.
R. Chudeau, Mission d'études des chemins de fer transafricains, *B. de la Soc. de Géog. Com. de Paris*, oct.
H. Paulin, Les chemins de fer de la Guyane Française, *Fr.-Amér.*, nov.
R. La Bruyère, Revue des questions maritimes, *R. Pol. et Parl.*, 10 déc.
A. Rivoire, Projet de rétablissement de la navigation pour voyageurs sur le Rhône, *Monde Econ.*, 16 et 23 nov.
E. Payen, Le port de Marseille, *Econ. Fr.*, 23 nov.
F. Farjon, Les relations de Boulogne-sur-Mer avec l'Amérique, *Fr.-Amér.*, nov.

Autriche-Hongrie. — ***, Les nouveaux projets de chemins de fer en Bosnie, *Œsterr. Runds.*, 15 déc.

Grande-Bretagne et colonies. — D. Bellet, Les compagnies de chemins de fer britanniques, *R. Econ. Int.*, 15-20 oct.
***, La situation des chemins de fer anglais, *Statist.*, 7 déc.
***, La grève du North Eastern Railway, *Sat. Rev.*, 14 déc.
M. Guénard, Les chemins de fer au Canada, *Fr. Canada*, nov.
J. H. Longford, L'équipement de notre marine marchande, *Nineteenth Cent.*, déc.
***, Le trafic de Londres, *Economist*, 23 nov.
***, Les facilités du trafic de Londres, *Statist.*, 30 nov.
Cte Meillet, Les agrandissements du port de Londres, *Monde Econ.*, 21 déc.
***, Hull et la Humber, *Economist*, 23 nov.
E. Hamilton Ceirrey, Un plaidoyer pour le Mid Scotland ship canal, *Nat. Rev.*, nov.

Hollande. — ***, Ports hollandais et navires à vapeur, *Economist*, 2 nov.

Suisse. — ***, Une opinion sur le rachat de Gothard, *Der Economist*, 2 nov.
***, Le rôle de l'Automobile dans notre vie économique, *Der Economist.*, 7 et 14 déc.

États-Unis. — F. W. Powell, L'évolution des chemins de fer américains, *R. Econ. Intern.*
H. Parker Willis, Questions de transport et de concurrence sur les marchés sud-américains, *Amer. Econ. Rev.*, déc.

Amérique Latine. — ***, Chemins de fer argentins, *Economist*, 2 et 9 nov.
G. Lafond, Les chemins de fer argentins, *R. Fin. Univ.*, 15 nov.
P. Denis, Les chemins de fer chiliens, *Fr.-Amér.*, déc.

VI. — Questions douanières.

Généralités. — H. Herzberg, Les défauts de la protection, *No. Amer Rev.*, nov.
G. de Leener, L'unification des régimes douaniers, *R. Econ. Int.*, 15-20 oct.

France. — D. Bellet, Le protectionnisme honteux et les indications d'origine, *J. des Econ.*, 15 nov.
A. Artaud, Le dégrèvement douanier des cafés et des cacaos, *Monde Econ.*, 23 nov.
***, Le projet de réforme du régime douanier colonial, *Quinz. Col.*, 25 déc.
***, Le régime douanier de Saint-Pierre et Miquelon, *Quinz. Col.*, 25 nov. et 7 déc.

Belgique. — ***, Conversion des droits belges ad valorem en droits spécifiques, *B. de Stat.*, oct.

Espagne. — ***, Le nouveau tarif douanier espagnol, *B. de Stat.*, sept., oct. et nov.

Grande-Bretagne. — ***, La protection mène-t-elle à la faillite, *Statist.*, 9 nov.
***, L'avenir des droits alimentaires, *Sat. Rev.*, 21 déc.
G. H. Powell, Le conservatisme et la force-trade, *Fortnight. Rev.*, nov.
***, Les conservateurs et le Tariff-Reform, *Economist*, 28 déc.
***, Le succès de la Ligue pour le Tariff-Reform, *Economist*, 23 nov.
***, Le plan de campagne en faveur du Tarif, *Sat. Rev.*, 28 déc.
***, La dernière phase du Tariff-Reform, *Economist*, 21 déc.
***, L'absurdité des douanes irlandaises, *Sat. Rev.*, 23 nov.
***, Le Tariff-Reform et son application à l'Inde, *Economist*, 7 déc.
***, L'Inde, le Lancashire et le Tariff-Reform, *Economist*, 14 déc.

Hollande. — G. K. Anton, La réforme douanière hollandaise et les perspectives d'une union douanière entre la Hollande et l'Allemagne, *Deuts. Rev.*, déc.

Italie. — G. Marchetti, Vers l'abolition des droits internes de consommation, *Nuov. Antolog.*, 16 nov. et 1er déc.

États-Unis. — ***, L'élection présidentielle et le tarif, *Economist*, 2 nov.
***, Le tarif des Etats-Unis et la session extraordinaire, *Economist*, 23 nov.
***, Le Tariff-Reform dans les Etats, *Economist*, 36 nov.

VII. — Questions sociales.

Doctrines et Généralités. — C. Bouglé, Saint-Simoniens et ouvriers, *R. de Paris*, 15 nov.
S. Webb, La théorie économique du minimum légal du salaire, *J. of. Pol. Econ.*, déc.
Claes, Le congrès international des mineurs, *Mouv. Socialiste*, nov.
W. G. Simkhovitch, Le marxisme contre le socialisme, *Pol. Sc. Quart.*, déc.
J. A. R. Marriott, Syndicalisme et socialisme, *Nineteenth Cent.*, nov.
J. de la Brière, L'encyclique « Singulari Quadam » sur les syndicats confessionnels et interconfessionnels, *Etudes*, 5 déc.
L. March, Deux congrès intéressant l'hygiène sociale (Londres, juillet 1912; Washington, sept. 1912), *R. Pol. et Parl.*, 10 déc.
A. H. Doty, Hygiène moderne, *No. Amer. Rev.*, nov.

France. — E. Faguet, 1890-1912 (Etude sociale), *La Revue*, 15 nov.
H. Clément, Les classes moyennes, *Réf. Soc.*, 16 déc.
E. Fournière, Conformisme de classe et de catégorie, *R. Socialiste*, 15 nov.
H. Lagardelle, La liberté de pensée et la moralité politique dans le parti socialiste, *Mouv. Socialiste*, nov.
E. Chaillé, Parti socialiste et C. G. T., *R. Socialiste*, 15 nov.
F. Rey, Le syndicalisme et les Jeunes, *Mouv. Socialiste*, nov.
G. Lévy, Le congrès syndical du Havre, *Mouv. Socialiste*, nov.

E. Fournière, La grève et la verrerie ouvrière, *R. Socialiste*, 15 déc.
E. Payen, La réglementation du travail des employés, *Econ. Fr.*, 7 déc.
Y. Guyot, La réglementation du travail des employés, *J. des Econ.*, 15 déc.
R. Picard, Travail à domicile et salaire minimum, *Gr. Revue*, 10 nov.
Hubert-Valleroux, Les coopératives socialistes, *Econ. Fr.*, 16 nov.
H. Lagardelle, L'unité coopérative, *Mouv. Socialiste*, nov.
J. Gaumont, Vers l'unification coopérative, *R. Socialiste*, 15 nov.
Waseige, La fusion des coopératives, *R. Socialiste*, 15 déc.
R. Picard, L'unité coopérative, *Gr. Revue*, 25 nov.
— —, La réparation des maladies professionnelles et les projets de lois français, *R. Socialiste*, 15 nov.
G. Renard, La question du chômage, *R. Bleue*, 7 déc.
C. Rist, Relation entre les variations annuelles du chômage, des grèves et des prix, *R. d'Eco. Po.*, nov.-déc.
***, Les caisses de chômage, *R. Gén. d'Adm.*, nov.
P. de Las-Cases, Les subventions municipales aux caisses de chômage, *Réf. Soc.*, 16 nov.
De Boyer-Montégut, Les bureaux de placement municipaux et les Bourses de Travail, *Réf. Soc.*, 16 nov.
M. Lazard, Les bureaux de placement en France et à l'étranger, *Réf. Soc.*, 16 nov.
J. Turpeau, Le pré-apprentissage, *Monde Econ.*, 16 nov.
P. Juillerat, La lutte contre le logement malsain, *Réf. Soc.*, 1er nov.
A. Rendu, La construction et la gestion des habitations populaires, *Réf. Soc.*, 1er déc.
E. Martin Saint-Léon, Les logements à bon marché, *Opinion*, 21 déc.
A. Fouchard, Ce qu'on apprend aux « jardins ouvriers », *Corresp.*, 10 nov.
E. Levoux, La misère, *Monde Econ.*, 14 déc.
***, Les dons et legs en faveur d'œuvres d'assistance et d'instruction (exercice 1911), *B. de Stat.*, nov.
H.-C. Moreau, La recherche de la paternité, *Gr. Revue*, 25 nov.
XXX., Notes sur le jury par un président d'Assises, *R. Hebd.*, 9 nov.
***, Statistique criminelle pour 1910, *R. Geis. d'Adm.*, nov.
***, La criminalité en France, *Econ. Fr.*, 23 nov.
J. Reinach, Anti-alcoolisme et R. P., *R. Bleue*, 9 nov.
Ruche, Coppeaux, Roussel, Enquête sur l'alcoolisme et la classe ouvrière, *Mouv. Socialiste*, nov.
J.-R. de Fursac, Débilité mentale, alcool et revolver, *R. Bleue*, 9 nov.
Dr A. Lahille, La déclaration obligatoire de la tuberculose, *R. du Mois*, déc.
J. Méline, La désertion des campagnes, *R. Econ. Int.*, 15-20 oct.
H. Couget, L'évangélisation de Paris et l'immigration, *Corresp.*, 25 nov.

Allemagne. — P. Lang, Le socialisme allemand et le congrès de Chemnitz, *Mouv. Socialiste*, nov.
Urbanus, Jaurès à Berlin, *Gegenwart*, 30 nov.
K. Waltemath, L'état des petits paysans de la moyenne Allemagne, *Preuss. Jahrb.*, nov.
A. Raffalovich, Les régies municipales intéressées en Allemagne, *Econ. Fr.*, 30 nov.

Belgique. — G. Polet, Les régies municipales en Belgique et la question des distributions d'eau, *Réf. Soc.*, 1er nov.
E. Vandervelde, La liberté syndicale et le personnel de l'Etat en Belgique, *R. Socialiste*, 15 déc.
C. Collard, La protection de l'enfance en Belgique, *Réf. Soc.*, 1er et 16 déc.

Danemark, Le syndicalisme en Danemark, *R. du Mois*, déc.

Grande-Bretagne. — ***, Le gouvernement et la réforme sociale, *Sat. Rev.*, 23 nov.
E. Winterton, Les Trade-Unions et les droits de minorités, *Sat. Rev.*, 14 déc.
***, Les unionistes et le bill sur les Trade-Unions, *Sat. Rev.*, 30 nov.

***, Le mensonge du pays, *Sat. Rev.*, 7 déc.
A. Gigot, La grève noire de 1912 en Angleterre, *Réf. Soc.*, 1er nov.
B. Taylor, Les accidents dans l'industrie, *Fortnight. Rev.*, déc.
Martin Saint-Léon, L'œuvre sociale du général Booth, *Réf. Soc.*, 1er nov. et 16 déc.
J. Gaulke, L'armée du salut, *Gegenwart*, 2 nov.
L. de Bernouville, L'association publique en Angleterre, *R. Gén. d'Adm.*, nov.
***, Le désespéré, le malheureux et le fainéant (réforme de la Poor-Law), *Sat. Rev.*, 14 déc.
***, La réforme de la Poor-Law, *Sat. Rev.*, 20 déc.
J. H. Whitehouse, Le Parlement et le bill sur la traite des blanches, *Contemp. Rev.*, nov.

Italie. — L. Luzatti, Les garanties constitutionnelles de la liberté individuelle et les nouveaux devoirs de la législation sociale, *Nuov. Antol.*, 15 déc.
J.-B. Sévérac, Le Congrès socialiste italien de Reggio Emilia, *Mouv. Socialiste*, nov.
Lepelletier, Une enquête sur le travail à domicile en Italie, *Réf. Soc.*, 1er déc.
Gualberta, L'école des infirmières « Princesse Yolande », *Rasseg. Naz.*, 1er nov.
S. de Pilato, Le brigandage en Basilicate, *Rev. d'Italia*, déc.
Rossana, Maisons pénales pour femmes, *Nuov. Antolog.*, 19 déc.
A. Agabiti, La réforme moderne des cimetières, *Rasseg. Naz.*, 1er déc.

Suède. — E. Payen, La grève générale en Suède, *Econ. Fr.*, 30 nov.

États-Unis. — F. Kelley, Lois de salaire minimum, *J. of Pol. Econ.*, déc.
***, Les salaires des chemins de fer, *Nation*, 28 déc
***, M. Gompers philosophique (procès ouvrier à Indianapolis), *Nation*, 21 nov.
H. T. Levis, La base économique pour la lutte de la fermeture des magasins, *J. of Pol. Econ.*, nov.
J. Barth, Les associations nord-américaines de Paris, *Fr.-Amér.*, nov.

Chine. — Lady Blake, La situation des femmes en Chine, *Nineteenth Cent.*, nov.

VIII. — Assurances. Mutualité. Retraites.

France. — ***, Les sociétés d'assurances mutuelles agricoles, *R. Gén. d'Adm.* nov.
Dr P. Cazeneuve, Les sociétés d'assurances mutuelles sur la vie, *Gr. Revue*, 10 nov.
P. Nabholz, Le crédit ouvrier pour l'assurance : une combinaison de l'épargne avec l'assurance mutuelle sur la vie, *R. d'Eco. Pol.*, nov.-déc.
G. F., Les compagnies françaises d'assurances sur la vie. *Econ. Eur.*, 20 déc.
E. Payen, L'assistance aux vieillards infirmes et incurables et la loi des retraites, *Econ. Fr.*, 21 déc.
P. Rémond, L'amélioration des conditions générales de l'assurance-incendie, *Monde Econ.*, 21 déc.
P. Beauregard, Les retraites ouvrières, *Monde Econ.*, 28 déc.
M. Bellom, La nouvelle législation française sur les retraites ouvrières et paysannes, *R. Econ. Int.*, 15-20 oct.
***, Le projet de remaniement à la loi des retraites ouvrières et la jurisprudence actuelle, *Econ. Fr.*, 23 nov.
M. Bellom, Une nouvelle imprévoyance dans les institutions de prévoyance, *Econ. Fr.*, 21 déc.
J.-H. Ricard, La loi des retraites et les syndicats agricoles, *R. Pol. et Parl.*, 10 déc.
***, L'assurance obligatoire des employés étrangers, *Econ. Fr.*, 2 nov.

Allemagne. — M. Bellom, Les résultats de l'assurance sociale en Allemagne, *Econ. Fr.*, 9 nov.
***, Les résultats des assurances sociales en Allemagne, *B. de Stat.*, nov.

Belgique. — M. Bellom, L'assurance populaire en Belgique, *Econ. Fr.*, 28 nov. et 7 déc.

Grande-Bretagne. — ***, La loi anglaise sur l'assurance contre la maladie, l'invalidité et le chômage, *B. de Stat.*, sept.
M. Bellom, La loi anglaise d'assurances sociales, *J. des Econ.*, 15 déc.
***, La profession médicale et l'Insurance Act, *Economist*, 26 déc.

Italie. — C. R., Monopole des assurances sur la vie en Italie, *R. Gén. d'Adm.*, oct.

IX. — Races. Population. Émigration.

France. — Cholet, L'expansion bretonne en France, *Réf. Soc.*, 1er et 16 nov.
***, Mouvement de la population (1er semestre 1912), *Econ. Fr.*, 16 nov.
Dr Lowenthal, Un péril national : la dépopulation, *Revue*, 1er nov.
E. Bouchery, La question de la dépopulation, *Econ. Eur.*, 29 nov.
***, La santé de la France de 1906 à 1910, *R. Gén. d'Adm.*, nov.

Allemagne. — J. de Goïtisolo, L'Allemande chez elle, *R. Hebd.*, 23 nov.

Grande-Bretagne. — G. Parker, Terre et émigration britanniques, *Nineteenth Cent.*, nov.
C. Kinloch-Cooke, La migration à l'intérieur de l'Empire *Nineteenth Cent.*, déc.

Italie. — C. R., Recensement de la population italienne pour 1911, *R. Gén. d'Adm.*, oct.

Russie. — E. Taris, État actuel des problèmes ethnographiques au Caucase, *Asie Fr.*, oct.

États-Unis. — H. E. Hoagland, Le mouvement de la population rurale dans l'Illinois, *J. of Pol. Econ.*, nov.
T. W. Page, Quelques aspects économiques de l'immigration avant 1870, I, *J. of Pol. Econ.*, déc.

Chine et Japon. — H. Mylès, Instantanés d'Extrême-Asie, *R. des Sc. Pol.*, nov.-déc. et *R. des Et. Hist.*, nov.-déc.
H. Bunde, Chinois et Japonais aux Etats-Unis, *Monde Econ.*, 16 et 23 nov.
***, Un recensement officiel de la population de la Chine, *Asie Fr.*, oct.

C. — QUESTIONS FINANCIÈRES

I. — Questions fiscales.

Généralités. — E. R. A. Pelizman, Récentes réformes fiscales à l'étranger, II, *Pol. Sc. Quart.*, déc.

France. — R. Doucet, Le pressoir fiscal, *Monde Econ.*, 30 nov.
Paul Leroy-Beaulieu, Le pillage du pays par les pouvoirs publics, *Econ. Fr.*, 14 déc.
***, Les Revenus de l'État, *B. de Stat.*, sept., oct. et nov.
***, Contributions directes et taxes assimilées, *B. de Stat.*, oct.
***, Les octrois en 1911, *B. de Stat.*, oct.
***, Les actes enregistrés et les déclarations reçues en matière d'enregistrement pendant l'année 1911, *B. de Stat.*, sept.
J. Normand, Les contributions directes et les taxes assimilées de Paris et dans le département de la Seine, *Econ. Fr.*, 2 nov.
A. Wahl, Le régime fiscal des valeurs mobilières étrangères en France, *R. Fin. Univ.*, 15 nov.
***, La séparation des Églises et de l'État; opérations de l'administration des domaines, *B. de Stat.*, oct.

Allemagne. — ***, Le produit des impôts et les dettes des villes et des communes rurales les plus importantes de Prusse en 1910, *B. de Stat.*, oct.

***, Le projet de monopole du pétrole en Allemagne, *B. de Stat.*, nov.
E. Lanske, Le monopole du pétrole en Allemagne et la répercussion sur l'Autriche, *Œsterr. Runds.*, 1er déc.

Danemark. — ***, Modification des droits d'accise sur l'alcool et la bière en Danemark, *B. de Stat.*, oct.

Grande-Bretagne. — R. H. Inglis Palgrave, Les taxes foncières proposées, *Nat. Rev.*, nov.
H. Perrey Harris, Agitation foncière et allégement des taxes, *Nat. Rev.*, déc.
A. Raffalovich, Le procès de M. Gibson Bowles contre le fisc anglais, *J. des Econ.*, 15 nov.
***, M. Bowles et l'income-tax, *Economist*, 9 nov.
***, Le triomphe de M. Bowles, *Sat. Rev.*, 9 nov.

Suisse. — Le monopole de l'alcool en Suisse en 1911, *B. de Stat.*, nov.

II. — Questions budgétaires.

France et colonies. — P. Delombre, Le budget de 1913, *R. Bleue*, 7 et 16 nov.
C. Maclère, Le rapport de M. Dalimier et la discussion des Chambres sur le budget des Postes et Télégraphes, *J. des Econ.*, 15 déc.
Paul Leroy-Beaulieu, Le budget des colonies pour 1913, *Econ. Fr.*, 28 déc.
J. Feillet, Le rapport de M. Violette sur le budget des colonies, *Océanie Fr.*, déc.
Paul Leroy-Beaulieu, Le budget de la Ville de Paris, *Econ. Fr.*, 16 et 23 nov.
G. C., La suppression des fortifications de Paris, *Econ. Eur.*, 27 déc.
Spectator, Le projet du budget de la Ville de Paris, *Monde Econ.*, 21 déc.
— —, Le projet de budget industriel du Préfet de la Seine, *Monde Econ.*, 9 nov.
***, Le budget spécial des nouvelles Hébrides, *Océanie Fr.*, déc.

Allemagne et colonies. — C. Martin, Le budget des possessions allemandes, *Quinz. Col.*, 25 déc.

Autriche-Hongrie. — A. Zamadowski, Le budget de l'État hongrois pour 1913, *R. de Hongrie*, 15 nov.

Grande-Bretagne et colonies. — ***, La loi anglaise de Finances pour 1912-1913, *B. de Stat.*, sept.
***, Prévisions budgétaires et crédits au Canada, *B. de Stat.*, oct.
B. A., Le budget australien, *Econ. Fr.*, 23 nov.

Russie. — G. Bourgarel, Le budget russe de 1913, *Econ. Eur.*, 8 nov.
A. Raffalovich, Finances russes, *Econ. Eur.*, 13 déc.

III. — Crédit Public. Emprunts. Fonds d'État.

Généralités. — Y.-M. Goblet, La puissance financière du monde, *La Revue*, 15 déc.
H. Cruger, Le crédit à la petite industrie, *Jahrb. f. Nat. Œk.*, nov.

France et colonies. — ***, Les opérations des caisses d'épargne en 1910, *Econ. Fr.*, 2 nov.; *Bull. de Statist.*, sept.
***, Les caisses du crédit mutuel agricole en 1911, *Econ. Fr.*, 9 nov.; *Bull. de Statist.*, nov.
E. Martin Saint-Léon, Le crédit au petit commerce et à la petite industrie, *Opinion*, 7 déc.
E. Théry, L'organisation du crédit au petit et moyen commerce et à la petite et moyenne industrie en France, *Econ. Eur.*, 20 et 27 déc.
***, La dette publique, 1911-1912, *B. de Stat.*, sept.
E. Bouchery, La situation financière des départements, *Bull. de Stat.*, oct., *Econ. Fr.*, 6 déc.

E. Brousse, La situation financière des communes de France et d'Algérie en 1911, *Réf. Soc.*, 1er déc.
***, La situation financière de l'Indo-Chine, *Quinz. Col.*, 10 déc.

Allemagne. — A. Raffalovich, L'organisation du petit crédit en Allemagne, *Econ. Fr.*, 14 déc.

Belgique. — G. M., Organisation, développement et résultats du crédit agricole en Belgique, *R. gén. d'Adm.*, oct.

Grande-Bretagne et colonies. — ***, L'accroissement de la richesse publique, *Statist.*, 28 déc.
***, Les émissions des capitaux, *Statist.*, 2 et 30 nov.
***, Stocks dorés sur tranches, *Economist*, 16 nov.
***, La dette nationale anglaise en 1911-1912, *Bull. de Stat.*, oct.
***, Le crédit au Canada, *Statist.*, 16 nov.
***, La dette égyptienne, *R. Fin. Univ.*, 15 déc.
***, La critique des finance de l'Inde, *Sat. Rev.*, 9 nov.

Grèce. — ***, Les finances et le développement de la Grèce moderne, *Economist*, 30 nov.

Roumanie. — ***, La situation financière du trésor public, *Mouv. Econom.*, 1er déc.

Russie. — ***, Les caisses de crédit populaire des « Zemstvos » russes, *Monde Econ.*, 14 déc.

Suisse. — P. Charton, Chronique financière de la Suisse, *R. des Sc. et de Législ. Fin.*, oct., déc.
***, Une caisse d'épargne postale fédérale, *Der Economist*, 21 déc.

Amérique Latine. — P. Walle, Les capitaux européens en Argentine, *Fr.-Amér.*, nov.
F. Lefort, La dette publique de l'Uruguay, *R. Fin. Univ.*, 15 déc.

Chine. — E. Caumaerts, Les emprunts chinois, *R. Econ. Intern.*, 15-20 nov.
***, La question de l'Emprunt chinois, *Asie Fr.*, oct.
***, La Chine et le Foreign Office comme contrôleur des emprunts, *Economist*, 2 nov.
***, Encore un mot sur les emprunts chinois, *Economist*, 16 nov.

IV. — Banques d'émission et questions monétaires.

Généralités. — ***, Situation des principaux instituts d'émission dans les divers pays à la fin du 3e trimestre de 1912, *Bull. de Stat.*, nov.
***, La production de l'or en 1912, *Statist.*, 28 déc.

France. — ***, La circulation monétaire de la France, *Econ. Eur.*, 13 déc.
***, Les monnaies fabriquées à la Monnaie de Paris et la circulation monétaire en 1911, *Bull. de Stat.*, sept.

Allemagne. — ***, Les banques d'émission allemandes depuis 1904, *Bull. de Stat.*, sept.
W. Lotz, La Reichsbank, 1876-1910, *R. Econ. Int.*, 15-20 nov.

Belgique. — L. Polier, Le problème monétaire en Belgique, *R. Fin. Univ.*, 15 nov.

Grande-Bretagne. — ***, Le marché monétaire, *Economist*, 2, 9, 16, 23 et 30 nov., 7, 14, 21 et 28 déc.
***, Le marché monétaire et le Stock-Exchange, *Economist*, 2 nov.
***, La situation monétaire, *Statist.*, 14 déc.
***, Perspectives de la nouvelle année et la situation monétaire, *Statist.*, 28 déc.
***, La monnaie et la frappe, *Economist*, 2 nov.
***, Une circulation d'or pour l'Inde, *Statist.*, 30 nov.
***, La circulation de l'Inde et la réserve d'or, *Statist.*, 23 nov.

Grèce. — VALSORITIS, La situation monétaire et le cours du change en Grèce, *Econ. Fr.*, 14 déc.

Portugal. — ***, Le système monétaire en Portugal, *B. de Stat.*, oct.

Russie. — ***, Les opérations de la Banque Impériale Russe de 1860 à 1911, *B. de Stat.*, nov.
G. R., La banque impériale de Russie en 1911, *Econ. Eur.*, 29 nov.

Suisse. — ***, Le monnayage en Suisse en 1911, *Bull. de Stat.*, oct.

États-Unis. — H. P. WILLIS, La question des banques au Congrès, *J. of Pol. Econ.*, nov.
***, Législation bancaire, *Nation*, 28 nov.
***, La réforme monétaire aux États-Unis, *Econ. Eur.*, 22 et 29 nov.

Siam. — M. PERNOTTE, La question monétaire au Siam, *Asie Fr.*, oct.

V. — Banques et Bourses.

France. — H. VAN DEURSEN, Les établissements de crédit et les banques locales en France, *R. Econ. Intern.*, 15-20 oct.
***, L'organisation du marché financier officiel de Paris, *Der Economist*, 28 déc.

Allemagne. — ***, Les Banques allemandes en 1911, *Bull. de Stat.*, sept.
K. MULLER-WERNBERG, Banques par actions. Capitaux et dividendes, *Jahrb. f. Nat. Œk.*, nov.

Grande-Bretagne. — ***, Les banques du Royaume-Uni en 1911, *B. de Stat.*, sept.
***, Les profits des banques en 1912, *Statist.*, 21 déc.

Amérique Latine. — G. SUBERCASEAUX, Les caisses de conversion de la République Argentine et du Brésil, *J. des Econ.*, 15 nov.

VI. — Sociétés. Actions. Obligations.

France. — E. FALEK, Les sociétés anonymes françaises, *R. Fin. Univ.*, 15 déc.
A. LECHENET, Aciéries de France, *Econ. Eur.*, 1er nov.
— —, Banco el Hogas Argentino, *Econ. Eur.*, 19 nov.
— —, Banque de l'Algérie, *Econ. Eur.*, 22 nov.
— —, Compagnie française des métaux, *Econ. Eur.*, 29 nov.
— —, Le crédit mobilier Français, *Econ. Eur.*, 6 déc.
— —, La banque hypothécaire franco-argentine, *Econ. Eur.*, 13 déc.
— —, Banque française pour le Commerce et l'Industrie, *Econ. Eur.*, 20 déc.
— —, La compagnie des Chargeurs Réunis, *Econ. Eur.*, 27 déc.

Allemagne. — E. MOLL, Résultats financiers des exercices 1909-1911, pour les sociétés par actions en Allemagne, *Jahrb. f. Nat. Œk.*, nov.
***, La Société Augsbourg-Nuremberg pour la fabrication des machines, *Der Economist.*, 14 déc.

Grande-Bretagne. — ***, Le rapport de la P. et O., *Economist*, 30 nov.
***, La Banque de Montréal, *Statist.*, 21 déc.

Russie. — ***, Des mines et autres placements dans les Monts Oural, *Economist*, 23 nov.
***, La société d'éclairage électrique de Saint-Pétersbourg, *Der Economist*, 9 nov.

Suisse. — La société Suisse pour l'Industrie électrique à Bâle, *Der Economist*, 7 déc.
***, La Banque pour les chemins de fer orientaux, *Der Economist*, 2 nov.

États-Unis. — ***, La compagnie Baltimore et Ohio, *Der Economist*, 23 nov.

Amérique Latine. — ***, Compagnies foncières argentines, *Economist*, 30 nov.

VII. — **Vie Financière.**

Généralités. — J. Say, Les premiers principes du placement, *R. Fin. Univ.* 15 nov.

J. Say, Le revenu annuel et l'augmentation du capital, *R. Fin. Univ.*, 15 déc.

A. Aupetit, La vie financière en France, Belgique, Italie, Suisse, Espagne, *R. Econ. Int.*, 15-20 oct. et nov.

F. Somary, La vie financière en Angleterre, Allemagne, Autriche-Hongrie, Russie, *R. Econ. Int.*, 15-20 oct. et nov.

Ch. A. Conant, La vie financière en Amérique, *R. Econ. Int.*, 15-20 oct. et nov.

France. — A. Andréadès, Les idées financières de l'abbé de Saint-Pierre, *R. de Sc. et de Lég. Fin.*, oct.-déc.

J. Turpeau, Pour être banquier..., *Monde Econ.*, 23 nov.

L. Suret, Législation financière, *R. des Sc. et de Lég. Fin.*, oct.-déc.

***, Le projet de loi sur les émissions financières, *Monde Econ.*, 9 et 16 nov.

E. Levoux, La précaution inutile, *Monde Econ.*, 9 nov.

Allemagne. — J. Gaulke, La folie de la spéculation et de la bâtisse à Berlin, *Gegenwart*, 7 déc.

D. — QUESTIONS JURIDIQUES

I. — **Histoire du Droit.**

États-Unis. — G. Hunt, L'histoire du département d'État, IX et X, *Am. J. of Int. Law.*, oct.

II. — **Droit Public.**

France. — X. Moisant, Les droits de l'homme et du citoyen, *Études*, 5 nov. et 20 déc.

H. Mazel et Divers, La présidence de la République (enquête) : Faut-il modifier le mode d'élection et les attributions du Président de la République, *R. des Français*, nov. et déc.

Allemagne. — H. Preuss, Les commentaires d'Auschütz sur la constitution prussienne, *Preuss. Jahrb.*, déc.

Italie. — I. Tambaro, La réforme électorale italienne. *R. de Dt Pub. et de la Sc. Pol.*, oct.-déc.

États-Unis. — E. Wambaugh, Le droit constitutionnel en 1910-1911, *Amer. Pol. Sc. Rev.*

J. D. Barnett, L'accaparement des élections primaires directes dans l'Orégon, *Pol. Sc. Quart.*, déc.

D. J. Ryan, L'influence du socialisme sur la constitution de l'Ohio, *No. Amer. Rev.*, nov.

III. — **Droit International.**

G. Gidel, Chronique internationale (1911), *R. des Sc. Pol.*, nov.-déc.

A. H. Snow, La loi des nations, *Amer. J. of Int. Law.*, oct.

P. F. Martin, La doctrine de Monroe, *Fortnight. Rev.*, nov.

E. Lehr, La doctrine de Monroe et la doctrine de Drago, *Bibl. Univ. Rev. Suisse*, déc.

R. Piloty, La guerre est-elle un état de droit? *Deuts. Rev.*, déc.

***, Le cosmopolitisme des armements, *Economist*, 28 déc.

A. Bernaert, La prohibition de la guerre des airs, *R. de Dt Int. et de Lég. Comp.*, nov.-déc.

J. Neuberg, La mer et le droit, *Deuts. Rev.*, déc.

J. de Palombini, La protection internationale du commerce maritime en temps de guerre, *Deuts. Rev.*, déc.

Ld Avebury, La propriété privée sur mer en temps de guerre, *Nineteenth Cent.*, déc.

G. C. Butte, Le protocole additionnel à la convention sur la cour internationale des prises, *Amer. J. of Int. Law.*, oct.

B^n S. A. Korff, La neuvième conférence internationale de la Croix-Rouge, *Amer. J. of Int. Law.*, oct.

H. Wright, La conférence internationale de l'opium, *Amer. J. of Int. Law.*, oct.

***, Le retrait de l'Angleterre de l'Union internationale sucrière, *R. de Sc. et de Léq. Fin.*, oct.-déc.

C. C. Hyde, Notes sur les fleuves en tant que frontière, *Amer. J. of Int. Law.*

F. Jacq, Le brevet d'invention international, *J. des Econ.*, 15 nov.

Ch. R., Nouvelle loi italienne sur la nationalité, *R. gén. d'Adm.*, nov.

IV. — **Droit Administratif.**

France. — H. Coulon et R. de Chavagnes, Le bien de famille insaisissable, *R. du Mois*, déc.

***, Les subventions de l'État et la mesure de leur effet utile au point de vue départemental, *R. gén. d'Adm.*, oct. et nov.

P. de Cuttoli, Les particularités de l'organisation municipale dans la commune de plein exercice en Algérie, *R. gén. d'Adm.*, oct. et nov.

G. Jèze, Sanction des irrégularités entachant les actes juridiques, *R. de D^t Pub. et de la Sc. Pol.*, oct.-déc.

— —, Qualité requise pour exiger l'organisation régulière des services publics, *R. de D^t Pub. et de la Sc. Pol.*, oct.-déc.

— —, Régime juridique des charges des riverains de voies publiques, *R. de D^t Pub. et de la Sc. Pol.*, oct.-déc.

L. Rolland, Les réformes proposées à la loi de 1884, *R. de D^t Pub. et de la Sc. Pol.*, oct.-déc.

F. Moreau, Le fonctionnement pratique de la nullité de droit établi par les articles 63 et suiv. de la loi du 5 avril 1834, *R. de D^t Pub. et de la Sc. Pol.*, oct.-déc.

États-Unis. — H. E. Flack, Notes sur la législation courante, *Amer. Pol. Sc. Rev.*, nov.

W. B. Munzo, Affaires municipales, *Amer. Pol. Sc. Rev.*, nov.

V. — **Droit Commercial.**

VI. — **Droit Industriel et Ouvrier.**

Roumanie. — A. Théodoresco, De quelques lacunes dans notre système légal sur la Propriété industrielle, *Mouv. Econ.*, 1er nov.

États-Unis. — G. H. Montague, L'esprit du système américain pour les brevets d'invention, *No. Amer. Rev.*, nov.

E. — QUESTIONS DIVERSES

I. — **Questions religieuses.**

Catholicisme. — P. Dudon, La liberté du Pape, *Études*, 5 nov.

E. Faguet, L'inquiétude religieuse, *La Revue* 1er déc.

Y. de la Brière, La situation religieuse et la question scolaire sous le ministère Poincaré, *Etudes*, 5 nov.

Péladan, Les dix mille églises à classer, *R. Bleue*, 14 déc.

P. Teilhard de Chardin, Pour fixer les traits d'un monde qui s'efface : la première semaine d'ethnologie religieuse de Louvain, *Corresp.*, 10 nov.

Protestantisme. — R. Lethbridge, Les dotations de l'ancienne église anglicane dans le pays de Galles, *Nineteenth Cent.*, nov.
C. Mackellar, L'église négligée dans la Nouvelle-Galles du Sud, *Nineteenth Cent.*, nov.
***, L'attaque contre l'église, *Sat. Rev.*, 7 déc.
W. Ormsby-Gore, Pour le pays de Galles et l'Église, *Sat. Rev.*, 14 déc.
***, Le bill des Gallois, *Sat. Rev.*, 21 déc.
F. B. Kindersley, L'inspection d'État des couvents (réponse du Dr E. Sloan Chesser), *Nineteenth Cent.*, nov.
E. Sloan Chesser, L'inspection d'État des couvents : une réplique, *Nineteenth Cent.*, déc.
D. C. Lathbury, L'Église et la loi du mariage, *Nineteenth Cent.*, nov.
Bop Welldon et W. J. Lilly, Le problème du mariage et du divorce, *Nineteenth Cent.*, déc.
***, La réforme anglaise du divorce, *Nation*, 28 nov.
Bn de Rotours, Une enquête anglaise sur le divorce, *Réf. Soc.*, 16 déc.
***, Le rapport sur le divorce, *Sat. Rev.*, 16 nov.
H. Mazel, L'esprit puritain, *R. Hebd.*, 30 nov.

II. — Questions d'enseignement et de langues.

France. — G. Marchesini, La valeur scientifique du naturalisme pédagogique de J.-J. Rousseau, *Nuov. Antol.*, 16 nov.
G. Marchesini, La liberté d'éducation dans la doctrine de J.-J. Rousseau et à notre époque, *Riv. d'Italia*, déc.
G. Vauthier, Le baccalauréat ès lettres à Toulouse en 1835, *R. Int. de l'Ens.*, 16 déc.
A. Bauer, La morale et les universités, *R. Int. de l'Ens.*, 15 déc.
B. Combes du Patris, L'esprit de la nouvelle jeunesse, *R. des Sc. Pol.*, nov.-déc.
P. Flat, Quelques idées de M. Charles Maurras, *R. Bleue*, 14 déc.
***, L'œuvre scolaire de la troisième république, *B. de Stat.*, oct.
A. Croiset, Les Universités françaises, *R. Bleue*, 23 nov.
Un professeur, Pour une réforme des Universités françaises, *Gr. Revue*, 25 déc.
M. Monnereau, L'école désemparée, *Opinion*, 30 nov. et 21 déc.
H. Caye, Dans l'enseignement libre, *Études*, 5 déc.
Mme Louise Cruppi, Les écoles paysannes, *La Revue*, 1er et 15 déc.
E. Lavisse, Discours aux écoliers de Nouvion-en-Thiérache, *R. Int. de l'Ens.*, 15 nov.
H. Caye, La querelle des humanités, *Études*, 20 nov.
Agathon, Le prestige du français et sa filiation latine, *Opinion*, 23 nov.
V. Giraud et Th. Ruyssen, Le concours de l'école normale et la crise du français, *R. du Mois*, nov.
A. Dauzat, Langues spéciales et langues de métiers, *R. du Mois*, déc.
F. Albert, Le secret professionnel des journalistes, *Opinion*, 7 et 14 déc.

Allemagne. — Schœn, Une nouvelle université à Francfort-sur-le-Mein, *R. Int. de l'Ens.*, 15 déc.
H. S., Les femmes dans les Universités allemandes, *R. Int. de l'Ens.*, 15 déc.

Grande-Bretagne. — S. Leather, Les Universités et le service public, *Nineteenth Cent.*, déc.

Italie. — F. Vassali, La question de l'Université libre, *Nuov. Antol.*, 16 nov.
G. A. Sartini, Doit-on enseigner les langues étrangères? *Rasseg. Naz.*, 1er déc.

États-Unis. — C. H. Levermore, Une Université municipale complète (programme), *No. Amer. Rev.*, nov.

M. Escoffier, G. Lagny et L. Milhac.

Le propriétaire-gérant : Félix Alcan.

Coulommiers. — Imp. Paul Brodard.

L'ARMÉE ALLEMANDE

AU PRINTEMPS DE 1913

I

Depuis quarante ans, l'armée allemande n'a cessé d'accroître ses effectifs, mais jamais elle ne l'a fait dans une aussi forte proportion que depuis deux ans.

A la fin de 1871, l'effectif de paix de l'armée allemande, non compris les officiers, était de 401,000 hommes, dont 52,000 sous-officiers, répartis en 18 corps d'armée[1]. En 1880, il passait à 427,000 hommes, non compris les volontaires d'un an. Le Septennat de 1887 l'élevait à 468,000 hommes. En 1890, une Loi spéciale portait à 20 le nombre des corps d'armée, en en créant deux nouveaux, à Metz et à Dantzig, tandis qu'une autre loi élevait à 487,000 hommes l'effectif du pied de paix. En 1893, ce dernier montait à 550,000 hommes, dont près de 78,000 sous-officiers : la loi du 15 juillet 1893, réduisant à titre d'essai la durée du service actif à deux ans, sauf pour les hommes versés dans la cavalerie et dans l'artillerie à cheval, qui continuaient à faire trois ans, permettait ainsi, pour une même dépense, de faire passer chaque année un plus grand nombre d'hommes sous les drapeaux, portait le contingent annuel de 170,000 hommes à 230,000 hommes environ[2], accroissait en conséquence d'un tiers le nombre des hommes instruits susceptibles d'être rappelés en temps de guerre, augmentait les

1. La population de l'Empire allemand était alors de 41 millions d'habitants. La loi du 16 avril 1871 sur la constitution de l'Empire venait de spécifier que l'effectif armé devait représenter 1 p. 100 de la population.

2. Le contingent de 170,000 hommes ne représentait pas la moitié du nombre des individus reconnus bons pour le service, par suite de l'augmentation continue de la population, qui, en 1893, dépassait 50 millions d'habitants.

cadres et le nombre des unités, mesures imposées par l'autorité militaire comme compensation de la réduction du service, rajeunissait enfin l'armée de campagne, en permettant de former avec six classes seulement, dont trois de la réserve, les armées de première ligne, alors que, sous les lois précédentes, sept classes étaient nécessaires, trois de l'armée active et quatre de la réserve.

Le Quinquennat de 1899 fixait l'effectif de paix à 570,000 hommes, dont 80,000 sous-officiers, augmentait en particulier l'artillerie, et portait à 23 le nombre des corps d'armée, en créant un corps Prussien à Francfort-sur-le-Mein, un corps Saxon à Leipzig et un Bavarois à Nuremberg. Le Quinquennat de 1905 consacrait l'adoption définitive du service de deux ans pour toutes les armes autres que la cavalerie et l'artillerie à cheval, prévoyait en revanche toute une série de mesures compensatrices (augmentation du nombre des sous-officiers, augmentation des allocations de munitions, création de nouveaux champs de tir et camps d'instruction), jugées indispensables pour que l'armée active et ses réserves, très solidement encadrées, puissent « acquérir et conserver leur valeur guerrière malgré la réduction du temps de service », et portait enfin les effectifs de paix de l'armée allemande à 595,000 hommes, dont 88,500 sous-officiers, presque tous rengagés, sans compter 12,000 volontaires d'un an[1] et 35,000 officiers et fonctionnaires ou employés militaires correspondant aux personnels administratifs assimilés en France aux officiers.

*
* *

Le Quinquennat voté par le Reichstag le 7 mars 1911, et valable en principe pour la période du 1er avril 1911 au 30 mars 1916, comporta encore un nouvel accroissement. Depuis deux années déjà, la presse militaire allemande faisait remarquer que le pays était loin d'avoir sous les drapeaux 1/100 du chiffre de sa population, ainsi que le spécifiait la Constitution de 1871[2], et que, par suite de l'aug-

1. Les volontaires d'un an, jeunes gens ayant passé un examen spécial et s'étant engagés à s'entretenir à leurs frais, reçoivent dans les corps de troupe une instruction particulière, et constituent la pépinière des officiers de réserve.

2. En France, où la population est de 39 millions d'habitants environ, le

mentation continue de cette population[1], il serait aisé d'incorporer annuellement 50,000 hommes de plus[2], pour avoir, en raison de la durée du service, 100,000 hommes de plus sous les drapeaux. Mais la situation financière[3] ne paraissait pas le permettre : on venait de voter en juillet 1909 plus de 500 millions d'impôts nouveaux, et il avait fallu liquider les déficits accumulés des budgets de 1903 à 1909 et faire face à plus de 167 millions de dépenses nouvelles résultant d'une loi qui, votée en 1909, relevait les soldes, les indemnités et les pensions des officiers et des sous-officiers ainsi que celles de tous les fonctionnaires et employés de l'Empire. Le Quinquennat de 1911 ne comporta donc qu'une augmentation d'effectif de 11,000 hommes de troupe, augmentation qui ne devait être complètement réalisée qu'à la fin de 1915 : à cette date, l'effectif de paix de l'armée allemande devait atteindre 625,000 hommes, dont 90,000 sous-officiers rengagés et 14,000 volontaires d'un an. Cette loi augmentait en même temps le nombre des unités, en prévoyant la création d'un bataillon d'infanterie, de 112 compagnies de mitrailleuses (1 environ par brigade d'infanterie), qui existaient déjà presque toutes en fait, mais n'avaient pas l'existence budgétaire, de 18 batteries de campagne, de 9 bataillons d'artillerie à pied, d'une compagnie de pionniers et de 5 bataillons de troupes de communication (1 bataillon de troupes de chemins de fer, 2 bataillons d'aérostiers, 1 bataillon de télégraphistes et 1 bataillon d'automobilistes) : les deux augmentations principales concernaient donc l'artillerie à pied (9 bataillons) et les troupes de communication (5 bataillons), donnant ainsi à la loi de 1911 comme caractéristique essentielle un développement

rapport entre l'effectif armé du temps de paix et le chiffre total de la population est de 1,35 à 1,40 p. 100.

1. Au début de 1911, l'Empire allemand comptait 65 millions d'habitants environ. Le nombre annuel des naissances en Allemagne dépasse 2 millions, quoique le taux de la natalité ait baissé depuis 1875 de 42 à 33 p. 0/00 habitants : l'accroissement annuel de la population est actuellement de 880,000 âmes en moyenne.

2. Le chiffre annuel des incorporations en Allemagne en 1908, 1909 et 1910 était, y compris les engagés volontaires, de 265 à 270,000. L'armée active ne comprenait par suite, à cette époque, que 50 p. 0/0 environ des jeunes gens examinés par les conseils de revision, alors qu'en France cette proportion dépasse 75 p. 0/0. Les jeunes Allemands reconnus bons pour le service mais non incorporés sont versés dans le premier ban du Landsturm ou dans l'Ersatz-Reserve, où ils ne font aucun service actif.

3. La dette totale de l'Allemagne, obtenue en ajoutant à la dette d'Empire (près de 6 milliards) les dettes des États confédérés, dépasse 22 milliards.

important des moyens techniques mis à la disposition de l'armée, sans augmentation sensible des armes principales. A l'expiration du Quinquennat, l'armée allemande devait comprendre : 634 bataillons d'infanterie, dont 18 de chasseurs à pied, 112 compagnies de mitrailleuses et 11 détachements de mitrailleuses[1], 510 escadrons de cavalerie, 601 batteries d'artillerie de campagne (dont 22 batteries à cheval), 50 bataillons d'artillerie à pied, 29 bataillons de pionniers, 17 bataillons de troupes de communication et 23 bataillons du train.

Mais les complications politiques de l'année 1911, les polémiques de presse qui s'ensuivirent, déterminèrent une crise grave, et l'opinion publique, dont une partie avait trouvé l'Administration de la Guerre trop modérée dans ses demandes lors de l'établissement du projet de Quinquennat, poussa bientôt les pouvoirs publics dans la voie de nouveaux armements. Et c'est ainsi que le gouvernement allemand se trouva amené, alors que le Quinquennat de 1911 paraissait avoir réglé pour cinq ans la situation de l'armée, à déposer, sur le bureau du Bundesrath le 22 mars 1912, puis au Reichstag le 16 avril, un nouveau projet d'augmentation de cette armée, en même temps que de la flotte. Un mois plus tard, le 21 mai, le Reichstag, approuvant toutes les mesures proposées par le Ministre de la Guerre, général von Heerigen, adoptait l'ensemble des projets d'armement, militaire et naval[2], qui lui avait été soumis, projets consacrant une augmentation considérable des forces de terre et de mer et dont la réalisation comporte une dépense d'environ 1,100 millions de francs, échelonnée pour la plus grosse part sur six années, de 1912 à 1917.

Cette nouvelle loi militaire allemande, ou loi du 14 juin 1912, a modifié le nombre des grandes unités, en créant une nouvelle inspection d'armée[3], et deux nouveaux corps d'armée, le XXe corps

1. Les détachements de mitrailleuses opèrent avec les divisions de cavalerie; les compagnies de mitrailleuses font partie des régiments d'infanterie et opèrent avec eux.

2. La marine allemande, qui est la deuxième du monde en importance, après la marine anglaise, et qui a grandi avec une rapidité impressionnante, avait un programme naval parfaitement défini depuis 1900. La loi de 1912 a simplement renforcé, dans une importante proportion, les lois navales de 1900 et 1906. Le nombre des unités se trouve désormais fixé à : 41 cuirassés de ligne (au lieu de 38), 20 grands croiseurs-cuirassés de ligne, 40 croiseurs-éclaireurs (au lieu de 38), 144 grands torpilleurs et 72 sous-marins.

3. Le nombre des inspections d'armée se trouve ainsi porté jusqu'à 7. Ces inspections d'armée se répartissent les corps de l'armée allemande, sauf la garde. Leurs titulaires sont des princes de familles souveraines, ou des géné-

à Allenstein sur la frontière orientale et le XXIe corps à Saarbruck sur la frontière occidentale, ce qui porte à 25 le nombre des corps d'armée en temps de paix; elle a augmenté l'effectif budgétaire de 29,000 hommes environ; elle a prescrit la réalisation, dès l'automne de 1912, des mesures les plus importantes prévues dans la loi de Quinquennat de 1911, réalisation qui devait primitivement s'échelonner jusqu'à la fin de 1915; elle a créé enfin, pour compléter la loi de Quinquennat précitée, un certain nombre d'unités nouvelles dans les différentes armes, et accru les effectifs de nombreuses unités d'infanterie et d'artillerie.

En ce qui concerne l'effectif budgétaire proprement dit, la loi du 14 juin 1912 l'a fixé à 544,000 hommes, chiffre à atteindre dans le courant de 1915. Si l'on ajoute à ces 544,000 hommes le chiffre des sous-officiers, qui en 1915 atteindra vraisemblablement 95,000, le chiffre des engagés volontaires d'un an, qui dépassera 14,000, et environ 5,000 employés subalternes remplissant des fonctions confiées en France à des sous-officiers et à des soldats, on obtient un total de 658,000 hommes, représentant l'effectif net, comparable aux effectifs de paix français, qui doit résulter, pour l'armée allemande du temps de paix, de la loi du 14 juin 1912, sans compter 36,000 officiers et assimilés[1] : soit une augmentation totale de 33,000 hommes environ sur l'effectif de 625,000 hommes à atteindre en 1916, qui résultait du Quinquennat de 1911. Ce n'est pas tout d'ailleurs. Pour parer aux disparitions de toute nature qui peuvent se produire dans le courant de l'année, l'autorité militaire allemande incorpore chaque année, en plus de l'effectif budgétaire, 9 hommes p. 0/0 : en tenant compte du déchet que subissent les classes à partir de leur incorporation, on peut évaluer à près de 20,000 hommes l'excédent qui, par rapport à l'effectif budgétaire, existe de ce fait dans l'armée allemande au 1er avril de chaque année. Si l'on ajoute ces 20,000 hommes aux 658,000 sous-officiers rengagés et hommes de troupe prévus par la loi du 14 juin 1912, et aux 36,000 officiers et assimilés, on arrive pour l'armée allemande à un

raux arrivés au sommet de la hiérarchie et spécialement distingués par l'empereur. On peut admettre qu'il y aurait en temps de guerre autant d'armées que d'inspections d'armée en temps de paix.

1. En 1875, l'armée allemande comptait 21,700 officiers et assimilés.

effectif total réel environ 710,000 officiers, sous-officiers et hommes de troupe[1].

En ce qui concerne la création d'unités nouvelles, la loi du 14 juin 1912 a prévu la création de 17 bataillons d'infanterie, 106 compagnies de mitrailleuses, 6 escadrons de cavalerie, 41 batteries d'artillerie de campagne, 4 bataillons de pionniers, 1 bataillon de troupes de communication (aérostiers et automobilistes) plus 2 compagnies de télégraphie (dont 1 de télégraphie sans fil), enfin 2 bataillons du train. A la suite de toutes ces créations, l'armée allemande doit compter : 651 bataillons d'infanterie (au lieu de 634), 516 escadrons de cavalerie (au lieu de 510), 633 batteries de campagne (au lieu de 592), 50 bataillons d'artillerie à pied, 33 bataillons de pionniers (au lieu de 29), 18 bataillons de troupes de communication (au lieu de 17), 25 bataillons du train (au lieu de 23); de plus il existe un corps d'aviateurs en Prusse, une compagnie d'aviateurs en Bavière, un détachement d'aviateurs en Saxe et un autre en Wurtemberg. La loi avait réparti sur quatre années la formation de toutes les nouvelles unités : toutefois, la plus grande partie des créations nouvelles a été réalisée dès le 1er octobre 1912; le reste l'a été depuis, ou le sera avant la fin de 1913.

La loi du 14 juin 1912 caractérisait une fois de plus le souci très

1. En France, l'effectif de paix des troupes métropolitaines est d'environ 30,000 officiers (armes combattantes et services) et 535,000 hommes de troupe (France et Algérie-Tunisie). Les troupes coloniales, qui comprennent 4,130 officiers (armes combattantes et services) et 87,000 hommes de troupe (troupes françaises et indigènes) ont d'autre part dans la métropole un effectif de 26,000 hommes environ.

La France est actuellement arrivée à l'utilisation maxima de ses ressources propres, étant donnée la durée du service. Et, par suite de la diminution de la natalité, on prévoit une diminution dans le rendement des classes futures. Jusqu'en 1915, la France peut incorporer chaque année 216,000 hommes environ : vers 1920, l'incorporation annuelle ne sera plus que de 202,000 hommes, et vers 1930, de 189,000 hommes environ. Pour parer à cette « crise des effectifs », et répondre d'autre part aux armements allemands, on a adopté en France diverses mesures susceptibles de développer le nombre des engagements et des rengagements, particulièrement dans les armes à cheval, pour lesquelles le retour au service de trois ans a été envisagé dès l'an dernier; on a, en 1912, activé, par des mesures appropriées, le courant d'engagement des indigènes Algériens; on a institué en Algérie le recrutement par voie d'appel avec prime et créé de nouveaux bataillons de tirailleurs; on a organisé et développé le recrutement des troupes noires. L'utilisation des ressources en hommes, tant celles de l'Afrique du Nord que celles de l'Afrique Occidentale française, que peut procurer à la France son magnifique Empire africain, constitue pour sa puissance militaire une atténuation du danger résultant de la diminution de sa natalité.

net du Grand État-Major Allemand d'accroître constamment la valeur offensive des troupes, et de développer au maximum la préparation à la guerre de l'armée. Depuis ses victoires de 1870, l'Allemagne n'avait pas encore fait d'effort aussi considérable... Et pourtant, de nombreux députés et une partie de la presse n'ont pas manqué de faire remarquer que l'augmentation prévue par la loi de 1912 était encore loin de correspondre à l'augmentation de la population allemande, qu'en 1913 le rapport entre l'effectif armé du temps de paix et le chiffre total de la population ne serait que d'environ 0,79 p. 0/0, alors qu'en 1874 il était de 0,98 p. 0/0, et qu'on aurait dû rechercher la réalisation plus complète du service obligatoire pour tous en augmentant plus fortement encore les effectifs de paix... Une « Ligue de défense allemande », le « Wehrverein », qui s'est fondée le 28 janvier 1912 à Berlin dans le but de « développer en Allemagne la conscience patriotique et les énergies viriles », et qui aspire à jouer pour les forces terrestres de l'Empire le rôle dévolu pour la marine au « Flottenverein », a poursuivi par une ardente propagande la réalisation de « toutes les mesures susceptibles d'augmenter la force de l'Armée ». Enfin les événements des Balkans, par suite desquels l'Allemagne ne semble peut-être plus pouvoir compter, autant que par le passé sur le concours de l'Autriche-Hongrie, sont venus seconder l'action de ceux qui réclamaient un nouvel accroissement de la puissance militaire allemande.

Pour être en mesure de faire face à toutes les éventualités, et dans l'espérance de pouvoir au besoin imposer sa volonté par la force, l'Allemagne s'est donc résolue à un nouvel effort et à de nouveaux sacrifices. Le dépôt d'un nouveau projet de loi militaire, annoncé en février 1913 par la presse et entraînant 1 milliard de dépenses une fois faites, est imminent. L'effectif total de paix sera sans doute augmenté de 100 à 130,000 hommes, grâce à une incorporation annuelle plus forte de 50 à 65,000 hommes, qui entraînera avec elle une augmentation annuelle de dépenses de 150 à 200 millions; ces nouvelles ressources serviront vraisemblablement à compléter à 3 bataillons les quelques régiments d'infanterie qui n'en ont encore que deux, à accroître, dans une proportion plus ou moins forte, les effectifs d'un nombre plus ou moins élevé d'unités déjà existantes, et peut-être aussi à constituer un nouveau corps d'armée,

dont la création avait déjà été envisagée lors de l'établissement du projet de loi de 1912. L'armée allemande du temps de paix atteindra alors, y compris les officiers et assimilés, l'effectif formidable de 810,000 à 840,000 hommes[1].

***

Parallèlement à l'augmentation des effectifs a eu lieu depuis trente-six ans en Allemagne une augmentation constante des dépenses du budget de la guerre. En 1881, celles-ci étaient de 500 millions de francs à peine; en 1887, de 530 millions. En 1890, des réfections d'armement les faisaient monter brusquement et exceptionnellement à 900 millions, mais elles retombaient en 1891 à 600 millions. Elles atteignaient 775 millions en 1894, 845 millions en 1901, 885 millions en 1905. D'une façon générale, on peut dire que, de 1875 à 1905, l'augmentation moyenne des dépenses du budget de la Guerre allemand a été d'environ 18 à 20 millions par an.

A partir de 1905 et jusqu'en 1909, l'allure se précipite : le budget de la guerre atteint en effet 928 millions en 1906, 998 millons en 1907 et 1,070 millions en 1908. Dans la même période, le budget général de l'Empire s'est enflé, et on aboutit à la « réforme financière » de 1909, qui introduit plus de 500 millions d'impôts nouveaux. Il se produit alors un temps d'arrêt dans l'accroissement des dépenses militaires. Le budget de la guerre de 1909 n'est plus que de 1,020 millions, celui de 1910, de 1,010 millions, celui de 1911, de 1,020 millions et demi. Cette réduction n'est obtenue que par une réduction

1. L'annonce des projets allemands a suscité en France, en même temps qu'une légitime émotion, un véritable élan national. Le rétablissement du service de trois ans dans toutes les armes est apparu à tous comme la seule solution possible pour contre-balancer les efforts militaires des Allemands : cette mesure nous donnerait 160,000 hommes de plus sous les armes, soit, en chiffres ronds, une armée métropolitaine active de 730,000 hommes, y compris le cadre permanent (officiers et rengagés); tout en augmentant ainsi le *nombre*, elle améliorerait d'autre part d'une façon indiscutable la *qualité* de notre armée, surtout dans les armes montées. D'autre part un crédit hors budget de 70 à 80 millions a été demandé d'urgence au Parlement afin d'achever avant la fin de 1913 un certain nombre de réformes dans le matériel et l'outillage, réformes que les derniers budgets avaient échelonnées sur plusieurs exercices. Un second crédit de 500 millions a été également demandé aux Chambres, en vue d'accomplir de plus importantes réformes et améliorations d'ordre matériel, comportant certains délais et relatives à l'armement, aux munitions d'artillerie, à l'artillerie lourde, aux places fortes, à l'aéronautique et au développement des camps d'instruction.

momentanée des dépenses « accidentelles » et « extraordinaires » de casernement, d'approvisionnements, de travaux de fortification, les dépenses permanentes correspondant aux effectifs entretenus continuant à croître. Le budget de la guerre de 1912[1], grevé d'une augmentation de près de 100 millions résultant des dépenses prévues par la nouvelle loi militaire du 14 juin 1912 (dont plus de 16 millions aux dépenses permanentes d'entretien et 82 millions et demi aux dépenses une fois faites), s'élève à 1,186.334.327 francs, soit un accroissement total de 166 millions sur le budget de 1911. Sans rien abandonner de la recherche de l'amélioration constante du matériel, qui est à la base de tous les projets de l'administration allemande, le budget de 1912 consacre le développement considérable de la valeur numérique et tactique de l'armée allemande, tant par l'accroissement énorme des effectifs que par l'augmentation du nombre des unités et des cadres qu'il comporte[2].

Avec les dépenses du budget de l'armée, les dépenses militaires de l'Empire comprennent celles du budget de la Marine. Ces dernières, qui n'étaient en 1875 que de 107 millions, atteignaient dès 1900 près de 209 millions, dépassaient, en 1905, 307 millions et demi, et montaient en 1910 à plus de 552 millions et demi. En 1911, elles ont été

1. L'année budgétaire en Allemagne commence au 1er avril et se termine au 31 mars de l'année suivante.

2. Supérieures aux dépenses allemandes jusque vers 1887, les dépenses du budget de la guerre français, déduction faite de celles relatives aux troupes coloniales, leur ont été constamment inférieures depuis 1892. De 1892 à 1900, elles ont oscillé de 630 à 675 millions environ, ont dépassé en 1901 700 millions, sont retombées en 1904 à 660 millions, et depuis lors ont crû d'une façon continue : 680 millions en 1906; 748 millions en 1907; 775 millions en 1908; 790 millions en 1909; 835 millions en 1910; 855 millions en 1911; 877 millions en 1912. Ces chiffres ne sont d'ailleurs pas comparables aux chiffres du budget allemand : il faut les réduire de plus de 60 millions qui, prévus dans notre budget de la guerre (dépenses relatives au service des poudres et salpêtres, au service de la gendarmerie, etc.), n'ont pas leur équivalent dans le budget de la guerre allemand.

Le budget de la guerre français pour 1913, dans lequel la nouvelle charge la plus importante a trait au développement des services de l'aéronautique militaire (19 millions et demi), comporte les dépenses suivantes :

1re *section* : Troupes métropolitaines.	1° Intérieur : 731.318.537 2° Algérie-Tunisie : 81.500.656	812.819,193
2e *section* : Construction des matériels neufs; approvisionnements de réserve		101.051.374
Total des troupes métropolitaines (France et Algérie-Tunisie).		913.870,567
3e *section* : Troupes coloniales		41,287.364
Total général		957.157.901

de 572 millions et demi, en 1912, de 590,296,250 francs. Les dépenses totales consenties par l'Empire allemand pour la défense nationale se sont donc montées à 1,593 millions en 1911, pour atteindre en 1912 le chiffre énorme de 1,776,630,577 francs... En 1875, elles n'étaient, pour la guerre et la marine réunies, que de 513,457,500 francs...

*
* *

La force matérielle des armées modernes dépend non seulement des effectifs de paix qu'elles entretiennent, mais aussi de l'organisation de ces effectifs, du nombre et de la valeur des réserves qui viendront les renforcer à la mobilisation, enfin de l'outillage mis à la disposition des combattants.

La durée du service dans l'armée active en Allemagne est, depuis la loi de 1893, de deux ans pour 90 sur 100 des jeunes soldats appelés chaque année sous les drapeaux : les hommes versés dans la cavalerie et l'artillerie à cheval font trois ans de service, ceux versés dans le train ne font qu'un an environ. A l'expiration du service actif, l'homme qui a fait deux ans de service dans l'armée active, passe cinq ans et demi dans la réserve de l'armée active, cinq ans dans le premier ban de la Landwehr, six ans dans le deuxième ban de la Landwehr ; il est ensuite versé pour six ans dans le Landsturm. Pour les hommes ayant fait trois ans de service, ces durées sont un peu différentes : quatre ans et demi dans la réserve, trois ans dans le premier ban de la Landwehr, huit ans dans le deuxième ban de la Landwehr, six ans dans le Landsturm.

En additionnant le nombre des hommes contenus dans les différentes catégories de l'armée, on constate que l'Allemagne dispose actuellement de plus de 4,600,000 hommes instruits[1], âgés de vingt à quarante-six ans, en dehors desquels elle possède plus de 5 millions d'hommes du même âge, dont une partie a bien été sommairement exercée, mais dont l'immense majorité n'a reçu aucune instruction militaire. Le Quinquennat de 1911 et la loi de 1912, faisant passer chaque année 40,000 hommes de plus sous les drapeaux, augmenteront de 650 à 700,000 environ le nombre des hommes exercés.

1. Total des forces mobilisables en France : 4 millions et demi d'hommes.

Sur le pied de paix, les forces actives sont réparties depuis le 1er octobre 1912 en 25 corps d'armée : 19, dont la Garde, sont Prussiens ; 1, Wurtembergeois ; 2, Saxons ; 3, Bavarois. Aux termes de la Constitution, ils forment une armée unique placée en temps de guerre comme en temps de paix sous les ordres de l'Empereur. Toutefois la Saxe, le Wurtemberg et la Bavière ont conservé certaines prérogatives militaires, qui n'ont d'importance réelle que pour la Bavière. L'armée bavaroise constitue une sorte d'armée autonome ayant conservé son organisation et son administration propres sous l'autorité militaire du roi de Bavière ; en temps de paix, elle est simplement tenue d'appliquer les règlements en vigueur dans le reste de l'armée allemande, et soumise au droit d'inspection dévolu à l'Empereur en tant que chef de la Confédération : mais en temps de guerre elle passe dès le début de la mobilisation sous l'autorité absolue de l'Empereur.

Les 25 corps de l'armée allemande sont tous à deux divisions. Avant la loi du 14 juin 1912, deux corps d'armée, le Ier à Kœnigsberg et le XIVe à Karlsruhe, étaient à 3 divisions. Les deux corps d'armée créés par la loi de 1912 ont été formés : le XXe avec la 3e division du Ier corps et une division nouvelle ; le XXIe avec la 3e division du XIVe et une division nouvelle. Le nombre des corps d'armée massés sur la frontière française est désormais de 4 (XIVe, XVe, XXIe et XVIe corps[1] celui des corps d'armée massés sur la frontière russe également de 4 (Ier, Ve, VIe, et XXe corps).

Sur les 50 divisions d'infanterie, six sont à 3 brigades d'infanterie, les autres à deux : toutes comprennent en plus une brigade de cavalerie et une brigade d'artillerie. Sur les 106 brigades d'infanterie, 4 sont à 3 régiments, les autres à deux : sur les 216 régiments d'infanterie, 197 sont à 3 bataillons, 18 à deux bataillons seulement[2]. Les 630 bataillons d'infanterie et les 18 bataillons de chasseurs sont actuellement divisés en trois catégories au point de vue budgé-

1. Il y aurait lieu d'y ajouter d'autre part le VIIIe corps, établi le long des frontières luxembourgeoise et belge.

2. Antérieurement à la loi de 1912, 32 régiments étaient à 2 bataillons. Sur les 17 bataillons créés par la loi de 1912, 14 ont été affectés à un nombre correspondant de régiments à 2 bataillons. Les 18 « petits régiments » qui restent recevraient à la mobilisation un troisième bataillon de réserve. L'un des accroissements actuellement envisagés pour l'armée allemande consisterait à doter ces 18 « petits régiments » d'un troisième bataillon actif.

taire de leur effectif de paix : bataillons à effectif fort (18 officiers, 641 sous-officiers et hommes de troupe); bataillons à effectif moyen (18 officiers, 571 sous-officiers et hommes de troupe); bataillons à effectif faible (18 officiers, 551 sous-officiers et hommes de troupe) : la loi de 1912 porte de 96 (70 stationnés en Alsace-Lorraine et 26 bataillons de la Garde) à 219 le nombre des bataillons à effectif fort.

La cavalerie allemande est répartie tout entière en brigades, rattachées aux divisions d'infanterie : il n'existe pas dès le temps de paix, comme en France, de divisions de cavalerie, sauf une au corps de la Garde. A la mobilisation, il est à présumer que, en plus de celle-ci, il serait constitué, par la réunion du nombre voulu de brigades, une dizaine de divisions de cavalerie : mais cet amalgame, exécuté au dernier moment, précisément pour des unités qui sont appelées à agir dès le début des opérations et auraient par conséquent besoin d'une cohésion permanente, n'est pas sans présenter des inconvénients[1].

L'artillerie de campagne allemande est, comme la cavalerie, rattachée tout entière aux divisions d'infanterie : le nombre des pièces d'artillerie de campagne de chaque corps d'armée est de 144, réparties en 21 batteries de 6 pièces de canon à tir rapide et 3 batteries de 6 obusiers légers, auxquelles il faut encore ajouter 16 obusiers lourds de campagne[2]. La loi de 1912 a porté le nombre des batteries de campagne de 592 à 633, et augmenté l'effectif de paix de 111 batteries, en portant 24 batteries de l'effectif moyen (attelages pour 6 pièces) à l'effectif fort (attelages pour 6 pièces et 2 caissons) et 87 batteries de l'effectif faible (attelages pour 4 pièces seulement) à l'effectif moyen : cette mesure, après achèvement complet, ne laissera que 125 batteries à effectif faible, c'est-à-dire dans une situation défavorable très critiquée par la presse militaire.

1. En France, il existe dès maintenant, en plus des 20 brigades de cavalerie de corps d'armée et des 3 brigades de cavalerie d'Afrique, 8 divisions de cavalerie constituées dès le temps de paix, dont 6 à 4 régiments et 2 à 6 régiments. La nouvelle loi des cadres de la cavalerie prévoit un nouveau groupement de notre cavalerie, aboutissant à la formation de 10 divisions à 6 régiments. Mais notre cavalerie, sur qui a lourdement pesé l'adoption du service de deux ans, a surtout grand besoin d'une augmentation de l'effectif de ses unités.

2. En France, le corps d'armée possède, depuis l'augmentation de l'artillerie réalisée par la loi des cadres de l'artillerie du 24 juillet 1909, 30 batteries à 4 pièces, soit 120 pièces (canon de 75 millimètres). Les armées disposent en plus d'artillerie lourde. Il est question en ce moment de l'adoption d'un obusier léger de campagne.

En temps de guerre, l'Allemagne peut actuellement, si elle veut dédoubler le corps de la Garde, dont l'effectif est particulièrement fort, disposer de 26 corps d'armée; elle peut disposer également de 11 divisions de cavalerie; l'importance des ressources en réservistes lui permettra vraisemblablement, une fois les corps actifs complétés à l'effectif de guerre, de former par corps d'armée 30 à 40 divisions de réserve tout en laissant à chaque corps de troupe des unités de dépôt largement pourvues; elle peut enfin y ajouter une cinquantaine de brigades mixtes de landwehr. Ces masses énormes seraient vraisemblablement réparties en armées de première ligne, composées des unités de l'armée active et des réservistes des plus jeunes classes et dont l'effectif pourrait s'élever à 1,400,000 hommes, en armées de seconde ligne, formées des classes les plus anciennes de la réserve et des plus jeunes de la landwehr, en troupes de landwehr destinées à constituer certaines garnisons et à fournir les troupes d'étapes, — sans compter les formations du landsturm chargées de la garde du territoire. A ces forces, la France pourrait sans doute dès maintenant, malgré l'infériorité de sa population, opposer des forces à peu près égales : une plus large utilisation de ses réserves, aux unités desquelles la loi des Cadres de l'Infanterie[1], récemment votée par le Parlement, assure un meilleur encadrement, le lui permet en effet, et, pour le moment, il n'en résulterait pour elle d'autre désavantage que d'avoir une armée un peu moins jeune que l'armée allemande[2].

1. La pensée maîtresse de cette loi des cadres, c'est que la force de notre armée réside principalement dans ses réserves, et que, dès lors, il faut tout mettre en œuvre pour organiser solidement ces dernières. Les Allemands, en raison des effectifs qu'ils atteignent sur le pied de paix ont toujours porté leur effort principal sur la qualité de leur armée active : « L'armée active, disait Clausewitz, est le fer de la lance guerrière : partout où sa pointe passe, le reste suit. » Toutefois la loi du 14 juin 1912 a prévu un accroissement du nombre des officiers du cadre complémentaire des régiments d'infanterie, accusant ainsi le souci des Allemands de fortifier l'encadrement des unités de réserve appelées à faire partie des armées de campagne.

2. A titre d'exemple, si les Allemands comptent affecter actuellement 9 ou 10 classes à leurs troupes de 1re et de 2e ligne, la France peut, avec 13 classes, leur opposer des forces sensiblement égales. Mais, en raison du nombre plus considérable d'hommes qui passera dorénavant chaque année sous les drapeaux en Allemagne, les armées allemandes de 1re ligne auront besoin d'un nombre moins élevé de réservistes, tandis que les armées de 2e ligne se trouveront par suite également rajeunies. L'augmentation de la durée du service actif peut seule nous permettre en France de trouver les ressources nécessaires pour parer au danger d'une irruption allemande, susceptible d'être effectuée désormais par des forces de 1re ligne composées en majeure partie d'éléments actifs : sans

*
* *

Pour doter leurs masses d'un armement puissant et perfectionné, les Allemands ne reculent devant aucun sacrifice. C'est ainsi que, dans l'espace de vingt-cinq ans, il n'ont pas hésité à mettre en service deux modèles de fusil[1], un matériel de mitrailleuses[2], deux matériels d'artillerie de campagne[3], deux matériels d'obusiers légers[4], un matériel d'obusiers lourds[5]. Il semble d'ailleurs qu'en France nous ayons obtenu, à bien moins de frais, un résultat au moins égal en qualité, et que, dans son ensemble, notre armement n'ait à redouter aucune comparaison.

D'autre part, les Allemands, instruits par les guerres les plus récentes, la campagne de Mandchourie en particulier, n'ont rien négligé depuis quelques années pour accroître dans leur armée les moyens matériels de transmission, en développant l'emploi des

elle, si cette irruption se produisait en automne ou en hiver, c'est-à-dire à une époque où les recrues ne sont pas mobilisables, notre couverture courrait à l'avenir le risque de craquer, suivant l'expression du général Hartschmidt, « comme une toile d'araignée craque sous le choc d'un gros frelon ».

1. Toute l'infanterie active est armée du fusil modèle 1898, du système Mannlicher, à répétition, avec chargeur de 5 cartouches. Cette arme n'est qu'une modification du fusil modèle 1888, encore prévu pour les corps de réserve et de landwehr. Depuis quelques années, elle tire une balle nouvelle, dite balle S, possédant une tension de trajectoire et une force de pénétration à peu près équivalentes à celles de la balle D que tire notre fusil. En Allemagne comme en France, on a déjà envisagé l'adoption d'un fusil automatique.

Dans la cavalerie, la carabine modèle 1891 ne diffère du fusil modèle 1888 que par sa longueur réduite et son poids inférieur. Toute la cavalerie allemande, quelle que soit la subdivision d'arme, porte la lance, le sabre et la carabine.

2. Le Quinquennat de 1911 avait créé par brigade d'infanterie 1 compagnie de mitrailleuses à 3 sections de 2 mitrailleuses modèle 1908 du type Maxim. La loi de 1911 a doté chaque brigade d'infanterie d'une nouvelle compagnie de mitrailleuses, de manière à en avoir une par régiment.

3. Le canon de campagne actuellement en service est le canon modèle 1896 modifié, à tir rapide et à boucliers, du calibre de 77 millimètres : le mouvement de recul du canon est limité par un frein hydraulique (piston mobile), et recupéré par des ressorts en acier, qui doivent asssurer le retour en batterie sans dépointage. Ce matériel sort des usines Krupp. La récente guerre des Balkans a semblé mettre en relief la supériorité du matériel d'artillerie à tir rapide Schneider-Canet, analogue à notre matériel de guerre (frein hydropneumatique) et en service dans les armées bulgare, serbe et grecque, sur le matériel Krupp à tir rapide utilisé par les Turcs.

4. L'obusier léger de campagne en service est du modèle 1898 et du calibre de 105 millimètres. Sa transformation en pièce à tir rapide se poursuit actuellement.

5. L'obusier lourd de campagne modèle 1902 est du calibre de 15 centimètres, à frein hydraulique et ressorts récupérateurs.

automobiles, en créant de nouvelles troupes de télégraphie, en augmentant leur matériel télégraphique et téléphonique. Ils ont donné une grande extension à l'utilisation des automobiles à poids lourd, et accordent des subventions aux maisons de construction de camions automobiles remplissant certaines conditions fixées par l'autorité militaire. Ils ont décidé en 1912 de pourvoir chacun de leurs 26 bataillons de pionniers d'une section de projecteurs puissants, mesure qui marque une tendance très nette à développer les attaques de nuit et à leur donner plus d'ampleur, en permettant de les appuyer par des feux ajustés d'artillerie et d'infanterie. Ils viennent d'adopter un nouvel équipage de ponts, dont les avantages résident dans une capacité de support plus grande, une meilleure stabilité, une construction simplifiée, une plus grande mobilité des voitures de transport. Ils ont, d'autre part, doté leurs troupes d'un nouvel uniforme de campagne de couleur grise, peu visible, qui a fait sa première apparition aux manœuvres impériales de 1910.

Depuis quelques années enfin, l'Allemagne n'a négligé aucun effort en vue de conquérir la suprématie dans le domaine de l'air. Dès 1909, quelques semaines à peine après la catastrophe du dirigeable français « République », elle mobilisait une véritable escadre aérienne qui évoluait triomphalement au-dessus de Cologne et de la vallée du Rhin. Depuis lors, elle a connu à son tour des heures sombres, et les catastrophes ont succédé aux catastrophes, sans parvenir toutefois à ébranler sa confiance dans le succès final. Les vides causés par certaines pertes ont toujours été comblés, et elle n'a cessé malgré tout de perfectionner et de développer sa flotte aérienne. Elle possède aujourd'hui des dirigeables du « type souple » (tels les « Parseval »), du « type semi-rigide » (tels les Gross-Basenach), et surtout du « type rigide » (tels les « Zeppelin », avec carcasse en aluminium englobant un certain nombre de ballons sphériques qui procurent au système sa force ascensionnelle) : au total une vingtaine de dirigeables, dont 10 à 12 du type « grand croiseur ». Les plus récents « Zeppelin » cubent jusqu'à 18, 20, et même 22.000 mètres cubes, atteignent des vitesses de 70 à 75 kilomètres à l'heure, possèdent un rayon d'action d'environ 500 kilomètres, distance moyenne des ports d'attache du Rhin au méridien

de Paris, peuvent transporter, en dehors d'un nombreux personnel, du combustible nécessaire pour 15 ou 20 heures de marche et des munitions destinées aux mitrailleuses dont ils sont armés, 12 à 1,500 kilogrammes d'explosifs, et constituent ainsi de puissants organes d'exploration stratégique et en même temps des engins offensifs de premier ordre[1]. Le stationnement et l'entretien de cette flotte aérienne a conduit à l'organisation de véritables ports aériens (hangars à dirigeables et installations annexes), organisation complétée en 1912 par la création de « places d'ancrage », susceptibles d'assurer aux dirigeables la possibilité de s'arrêter momentanément dans des conditions de sécurité suffisantes pour pouvoir effectuer des réparations urgentes ou s'approvisionner en combustible.

En ce qui concerne l'aviation, l'Allemagne a été le plus lente à trouver sa voie, mais depuis deux ans et demi elle a fait de grands efforts pour chercher à regagner en partie l'avance prise par la France dans ce domaine. Actuellement, elle possède environ 125 à 130 appareils militaires, sans compter une centaine d'avions appartenant à des sociétés ou à des particuliers, et elle peut disposer d'une centaine de bons pilotes, tant civils que militaires. Diverses mesures ont été prises en vue de développer le goût de l'aviation et la construction des appareils, et de favoriser l'instruction des officiers pilotes ainsi que celle des officiers observateurs. Des stations d'aviation ont été projetées dans un certain nombres de places-frontières, celles de Metz et de Strasbourg organisées dès 1912 : les escadrilles d'avions commencent ainsi à apparaître sur les frontières, véritables avant-gardes de l'armée aérienne allemande[2].

1. Le budget supplémentaire pour 1913 affecte 22 millions et demi à l'aéronautique, dont 12 millions et demi pour les « Zeppelin ». L'Allemagne est actuellement outillée pour construire 10 à 12 dirigables par an.

2. Au point de vue de l'aérostation, la France ne possède qu'une dizaine de dirigeables, de dimensions très inférieures à la plupart des dirigeables allemands, d'une vitesse et d'une force ascensionnelles moins grandes : aussi les unités récemment mises en commande sont-elles des croiseurs aériens d'un type plus puissant. Au point de vue de l'aviation, elle a conquis dès le début une grande avance et occupe de beaucoup la première place. Elle dispose actuellement d'environ 500 avions, a déjà un nombre important d'escadrilles organisées, et possède pour cette flottille un personnel entraîné dont les qualités « font l'envie de ses voisins » : les grandes manœuvres de 1912 ont permis de constater dans une certaine mesure les services qu'elle peut dès à présent

*
* *

Telle qu'elle vient d'être sommairement exposée, la puissance matérielle de l'armée allemande apparaît comme imposante, grâce aux gros effectifs dont cette armée peut disposer, aux ressources en hommes du pays et aux sacrifices pécuniaires si largement consentis par la nation, grâce à la valeur scientifique de son organisation, à la méthode qui préside à cette organisation, à l'esprit de suite avec lequel l'autorité militaire s'applique à la faire bénéficier sans tarder de tous les progrès de la science et de l'industrie, et à en perfectionner sans cesse tous les détails. Or l'armée allemande est celle d'une nation chez laquelle un parti influent et puissant professe, suivant l'avis des Clausewitz[1], des Moltke[2], des Falkenhausen[3], des Schlieffen, des Bernhardi, des Von der Goltz, que la guerre est un bien, qu'elle est nécessaire, que tous les efforts de la nation doivent tendre à sa préparation. Elle est celle d'un gouvernement autoritaire pour lequel l'action extérieure peut devenir un jour un dérivatif excellent à des embarras intérieurs. Et, depuis deux ans, elle vient de procéder à des accroissements considérables, elle en prépare de plus considérables encore, à un moment où, de même qu'en 1869 Prévost-Paradol annonçait « la rencontre de la France et de la Prusse lancées comme deux locomotives sur la même voie », il semble qu'on puisse dire que « l'Europe tout entière, incertaine et troublée, s'apprête pour une guerre inévitable qui s'avance vers elle avec l'implacable sûreté du destin... »

Mais la force réelle d'une armée ne dépend pas seulement de sa

attendre de ses appareils, des pilotes qui les conduisent et des observateurs qui les montent.

1. « La guerre, a dit Clausewitz, est une partie de la politique : la paix ne doit servir qu'à la préparation de la guerre qu'il faut pousser aussi loin que possible, car la préparation à la guerre est une partie de la guerre elle-même ».

2. « La guerre, a dit de Moltke, est sainte et d'institution divine : elle entretient chez les hommes tous les nobles sentiments...; elle empêche le monde de tomber dans la pourriture. »

3. « La guerre, a écrit le général von Falkenhausen, est aussi vieille que l'espèce humaine, et un moment viendra où, avec la puissance des forces naturelles, le fleuve péniblement endigué rompra sa barrière, et avec d'autant plus de violence qu'on aura mis plus d'art à le contenir : malheur alors au peuple qui ne se sera pas élevé à la hauteur de la lutte, qui aura prêté l'oreille aux élégies pacifistes, qui ne se sera pas préparé au combat!... »

puissance matérielle, si grande que soit cette dernière : elle dépend aussi, et surtout, de sa valeur professionnelle, intellectuelle et morale aux différents degrés de la hiérarchie, de la Doctrine qui l'inspire et de l'esprit qui l'anime.

(*A suivre.*) JACQUES DANY.

LA CHAMBRE DES COMPTES DE PRUSSE

ET LA COUR DES COMPTES DE L'EMPIRE ALLEMAND

(*1er article.*)

A l'occasion du deuxième centenaire de la Chambre des comptes de Prusse, un auteur allemand, qui est en même temps un praticien[1], a publié un ouvrage substantiel sur l'histoire et l'organisation actuelle de la juridiction des comptes en Allemagne.

C'est en nous inspirant de ce livre et de nos propres recherches que nous allons étudier la Chambre des comptes de Prusse et la Cour des comptes de l'Empire allemand, institutions siamoises, peut-on dire, puisque ces deux corps ne sont que les deux parties d'un même tout, et que, sous la direction du Président de la Chambre des comptes de Prusse, la Cour des comptes de l'Empire allemand est une institution prussienne utilisée pour le contrôle des finances de l'Empire allemand et de la Terre d'Empire, trait qui marque, ici comme ailleurs, l'hégémonie prussienne[2].

Le livre de M. de Ditfurth a d'abord un intérêt historique. Il montre en effet la marche en avant de la Chambre supérieure des comptes de Prusse, émancipée peu à peu du directoire général, c'est-à-dire de l'autorité ministérielle, pour devenir un organe de contrôle indépendant de cette autorité et directement subordonné au roi. Il marque l'évolution de cette Chambre à l'avènement du régime constitutionnel, puis au moment de la création de l'Empire allemand.

1. *Zur Geschichte der königlich Preussischen Ober-Rechnungskammer*, von Theodor von Ditfurth, kaiserlichem geheimen Oberregierungsrat und vortragendem Rat beim Rechnungshof des Deutschen Reichs. Imprimerie impériale, 1909.

2. Les divers États formant l'Empire allemand ont conservé néanmoins leurs Cours des comptes comme elles ont conservé d'une façon générale, leurs institutions administratives, leurs assemblées représentatives, leurs budgets propres.

M. de Ditfurth cite avec conscience les sources où il a puisé. C'est un travail d'un caractère scientifique et non une compilation. Il a puisé dans Hertel, qu'il cite souvent. Il cite aussi Walter, et un travail de Jacobi paru dans la Revue mensuelle des fonctionnaires allemands en 1903, mais l'auteur nous donne pour une bonne part un travail neuf parce qu'il a fouillé des documents inédits, les archives secrètes d'État. Il a utilisé à l'Académie de Berlin les *Acta Borussica*, qui contiennent des documents essentiels pour l'histoire constitutionnelle et administrative de la Prusse au XVIIIe siècle.

L'auteur a donc mis en lumière l'évolution de la Cour des comptes. Il a voulu aussi perpétuer le souvenir des hommes éminents qui, pendant deux cents ans, ont consacré le meilleur de leurs forces à cette institution. Il a voulu leur payer une dette de reconnaissance.

Aussi ce livre contient de courtes biographies des présidents, vice-présidents, directeurs et conseillers rapporteurs. C'est au surplus une œuvre artistique qui contient des reproductions de gravures fort belles du XVIIIe siècle. Ce sont les portraits des présidents en costume, ce sont les bâtiments de la Chambre supérieure des comptes de Prusse et de la Cour des comptes de l'Empire allemand.

Ce livre n'a pas seulement un intérêt historique. Il a aussi un intérêt actuel car il étudie l'organisation présente de ce double organe de contrôle : corps de magistrature ou collégial indépendant de l'administration et subordonné au souverain, mais travaillant aussi pour le compte du Landtag de Prusse ou du Reichstag, c'est-à-dire mis en harmonie avec le régime constitutionnel.

Et dans cet ordre d'idées, notre étude nous entraînera à rechercher en quoi diffèrent la Cour des comptes allemande, instrument du contrôle des Chambres sous le régime d'une monarchie constitutionnelle, et la Cour des comptes de France, instrument de ce contrôle sous le régime parlementaire.

M. de Ditfurth voit un intérêt particulier à l'exposé du fonctionnement actuel de la Cour des comptes d'Allemagne; cet intérêt, c'est de tâcher de dissiper certains préjugés : « Puisse ce livre recevoir un accueil amical, dit cet auteur, puisse-t-il contribuer à dissiper les préjugés qui existent encore malheureusement dans beaucoup de milieux contre la Chambre supérieure des comptes. »

« Le cercle des lecteurs d'un semblable livre est limité par sa

nature, car la Chambre supérieure des comptes est l'autorité la plus détestée (die bestgehaszte Behörde), et l'on n'a pas volontiers affaire à elle, mais son utilité, sa nécessité sont à peine contestées même par celui qui a été touché par ses observations redoutées, et qui en a gardé une rancune durable, car une autorité de revision ne tire pas seulement son importance essentielle de son rendement effectif ou des reversements dans les caisses de l'État, obtenus par la procédure de vérification : par sa seule existence elle exerce une influence bienfaisante que rien ne saurait remplacer. Chacun des fonctionnaires gérants de deniers publics étant poussé à l'accomplissement plus strict de son devoir par la pensée constante qu'une vérification soigneuse et impartiale de sa gestion découvrira toutes les fautes ou incorrections commises, la Chambre des comptes devient, dans le sens éminent du mot, *une éducatrice*; et dans le fait, on peut lui appliquer le mot d'Ovide : *ipsa sua melior fama*. Elle est meilleure que sa réputation, car personne ne se sent appelé à la défendre quand, dans la presse, on raille, par des anecdotes plus ou moins bien imaginées, sa prétendue petitesse d'esprit ou sa prétendue pédanterie, mais celui qui a su comprendre la puissante action de cette machine d'une efficacité constante sera rempli d'admiration devant la somme de travail utile qu'elle donne d'une façon ininterrompue et sans recevoir d'autres témoignages de reconnaissance que celui qui lui est décerné chaque année par le souverain. »

Ce que dit M. de Ditfurth pour l'Allemagne peut être dit pour la France, où la Cour des comptes, même dans les milieux éclairés, ne jouit pas toujours d'une bonne réputation, faute d'être connue et appréciée à sa valeur; où le Parlement cependant et l'opinion paraissent mieux comprendre depuis quelque temps l'importance du contrôle judiciaire et sa portée.

I. — L'histoire de la Chambre des comptes de Prusse et de la Cour des comptes de l'Empire allemand.

1. — Généralités.

Le livre de M. de Ditfurth est venu avant son heure, ce qui est rare, et ce qui m'excuse de présenter en 1912 un ouvrage daté de 1909.

Je m'explique : le livre de M. Théodor von Ditfurth, conseiller supérieur du gouvernement impérial et conseiller rapporteur à la Cour des comptes de l'Empire allemand, a eu pour but de fêter un centenaire, le deuxième centenaire de la fondation de la Chambre supérieure des comptes de Prusse, devenue, en 1871, la Cour des comptes de l'Empire allemand. Mais la date de la fondation de cette Chambre des comptes c'est en vérité 1714 et non 1709 de sorte que le livre de M. de Ditfurth est en avance, si je suis en retard, et cette publication anticipée a un grand avantage. Elle sera d'actualité, et mon compte rendu aussi, jusqu'en 1914.

M. de Ditfurth reconnaît lui-même que le deuxième centenaire de la fondation de la Chambre des comptes de Prusse n'arrivera qu'en 1914. Voici ce qu'il nous dit : « En 1909 deux siècles s'étaient écoulés depuis l'époque où pour la première fois on pensa à créer dans le jeune royaume de Prusse, qui commençait, de s'élever une autorité de revision des comptes indépendante. Il s'écoula encore cinq années avant que cette pensée ait été réalisée. C'est en 1714 que naquit la Chambre générale des comptes de Prusse dont la mission était de vérifier l'ensemble des comptabilités de l'État, mission que, après de nombreux avatars, elle remplit encore aujourd'hui sous le nom de Chambre supérieure des comptes. Le jour de son centenaire n'a pas été chanté et s'est passé sans bruit, il m'est apparu que le retour du centenaire était une occasion de résumer et de sauver de l'oubli ce qui dans son histoire est d'un intérêt général. »

Par une coïncidence curieuse, le livre de M. de Ditfurth a paru peu de temps après la publication par la Cour des comptes de France d'un beau volume qui a vu le jour à propos du centenaire de la loi organique de notre Cour des comptes, en date du 16 septembre 1807. A Berlin comme à Paris, la Cour des comptes a fêté scientifiquement son centenaire, par l'édition de deux volumes fort intéressants tous deux, et qui, conçus sur le même plan, font honneur aux Cours des comptes des deux pays.

Mais dans cette comparaison, nous réclamons pour la France la priorité d'origine. Si la Cour des comptes de France a fêté en 1907 son premier centenaire, la Chambre des comptes allemande en 1909 son deuxième centenaire, observons que notre Cour des comptes, héritière des Chambres des comptes, remonte par ses origines à

saint Louis ou tout du moins à Philippe le Bel, et que la Révolution, puis l'Empire n'ont fait qu'adapter aux nouveaux régimes politiques le principe d'une juridiction des comptes indépendante de l'administration qui a géré les deniers publics.

2. — La Chambre des comptes de Prusse sous la monarchie absolue.

A. *La Chambre des comptes au XVIIIe siècle.* — Dès qu'un État ordonné existe, le besoin se fait sentir de tenir le compte des recettes et des dépenses de cet État, de faire vérifier ce compte par une autorité désintéressée, chargée de prononcer sur la décharge à accorder ou à refuser aux agents qui ont manié les fonds et établi la comptabilité. Et pour le montrer, M. Von Ditfurth remonte à la république athénienne, aux λογισταί, et il compare avec raison le λογιστήριον à la Chambre supérieure des comptes.

Dans une étude sur l'institution de la Cour des comptes en France et dans les principaux États étrangers[1], que M. Von Ditfurth me fait l'honneur de citer, j'ai montré que tous les grands États ont possédé et possèdent sous des noms divers une Cour des comptes, c'est-à-dire un organe de contrôle de la comptabilité publique, séparé et indépendant de l'administration qui gère les deniers publics. Il en a été et il en est ainsi en Prusse.

Le royaume de Saxe, dans cet ordre d'idées, a devancé la Prusse. Dès le milieu du XIVe siècle, il existait en Saxe une autorité de revision des comptes séparée de l'administration. Cette autorité en vertu d'un rescrit de Frédéric-Auguste Ier, du 24 mai 1707, prit le nom de Chambre des comptes ou de collège des comptes, *Ober Rechnungskammer*; ce collège était directement subordonné au souverain comme les autres autorités supérieures. Une ordonnance royale du 9 avril 1877 a réorganisé la Chambre supérieure des comptes de Saxe, *Ober Rechnungskammer*, avec le caractère d'une autorité collégiale subordonnée au Conseil des ministres, mais indépendante des divers départements ministériels considérés isolément.

En Prusse et dans le Brandebourg c'est Frédéric-Guillaume qui, pour la première fois, réalisa le principe d'une Cour des comptes.

1. Publiée en 1890 par le *Bulletin sur la Société de Législation comparée.*

La première pensée d'une autorité de contrôle séparée de l'administration, M. von Ditfurth la trouve, pour la Prusse, dans un rapport du 12 décembre 1709, œuvre d'un secrétaire privé, Christian Müller, qui propose la création d'une autorité de revision semblable à celle de Saxe, dont il avait admiré le fonctionnement à Dresde. Dans ce rapport, Christian Müller fait connaître que son projet d'ordonnance, rédigé en 24 paragraphes, s'inspire des principes des Chambres des comptes souveraines qui fonctionnaient et fonctionnent en France, en Angleterre, en Hollande et en Saxe, en les adaptant à la situation administrative spéciale de la Prusse.

Ce n'est cependant qu'en 1714 que la Chambre des comptes de Prusse (*Reckenkammer*) est fondée, à titre de collège séparé de l'administration (ordonnance du 22 novembre 1714). La Cour des comptes conserve le nom de *General Reckenkammer* jusqu'en 1723. Elle est installée à Berlin dans les bâtiments de la vieille poste.

Le fonctionnement de la nouvelle autorité fit naître chez les chefs d'administration ce que, de nos jours encore, le prince de Bismarck a appelé la « mauvaise humeur avec laquelle un ministre tout-puissant est obligé à une conversation avec d'autres personnes sur les affaires de son propre département ». Cependant une ordonnance du 16 juin 1717 reconnaît encore une fois, en termes non douteux, la complète indépendance de la Chambre générale des comptes.

Plusieurs auteurs allemands, Bornhak et Isaacsohn, admettent que la Chambre générale des comptes de Prusse a été formée à l'image de celle d'Angleterre, de France et de Saxe. En effet dans l'organisation de 1714 la Chambre des comptes est un collège; les comptes sont vérifiés par les divers conseillers (Räten), et la décision sur les observations faites est prise dans les séances de chaque section ou en séance plénière; le collège est responsable directement envers le roi et n'a à prendre d'ordres que de lui. La compétence de la Chambre est fort étendue; elle décharge les comptables de toute responsabilité. Ce sont bien là des traits du système français.

En 1723, la Chambre générale des comptes est remplacée par la Chambre supérieure des comptes de la guerre et des domaines, subordonnée au directoire général (*General Direktorium*). Cette nouvelle Chambre des comptes est divisée en deux sections totalement séparées, celle de la guerre et celle des domaines.

Ces sections vérifiaient les comptes principaux des provinces, mais leurs observations étaient soumises au directoire général qui prenait les décisions. Seuls les comptes d'accises et les comptes peu importants restaient soumis aux autorités administratives provinciales. Les comptes des deux caisses principales d'État à Berlin n'étaient vérifiés et certifiés par la Chambre des comptes qu'au point de vue des calculs; ces comptes étaient contresignés par les cinq ministres dirigeants, et le roi en personne donnait la décharge.

Cette organisation faisait un grand pas en arrière au point de vue du principe de l'indépendance de la Chambre des comptes par rapport aux administrations contrôlées.

Après la mort de Frédéric-Guillaume Ier, le 31 mai 1740, Frédéric II s'occupa de réorganiser la Chambre des comptes. En mars 1744, il réunit les deux départements de comptabilité de la guerre et des domaines en un seul collège de contrôle, divisé en trois groupes, chacun sous la présidence d'un directeur; mais le collège tout entier se réunissait pour examiner les rapports. Toutefois pour l'examen des comptes principaux, un membre du directoire général prenait la présidence. Un ordre de cabinet du 12 avril 1744 donne à l'un des directeurs le titre de président et lui confère le pouvoir de traiter personnellement, au sein du directoire général, les affaires de son ressort.

A cette époque donc, la Chambre des comptes a repris quelque indépendance par rapport au directoire général. Frédéric II aime à appeler la Chambre des comptes « l'œil du monarque ». Il attache une grande importance au choix du personnel de la Chambre des comptes. Il ne veut pas y placer des incapables (ohnvermögende Leute). Il y veut des hommes qui soient bien choisis (recht geschickt) et qui puissent travailler. Et, quand le directoire général en 1779 recommande au roi un auditeur supérieur pour une place à la Chambre des comptes, il écrit de sa propre main en marge du rapport : « 1° Est-il honorable? 2° Comprend-il les affaires de comptabilité? 3° Est-il appliqué? » Et il ajoute : « Un juriste n'est pas un maître dans les comptes », ce qui ne veut pas dire, n'en déplaise à l'ombre du grand Frédéric, qu'il ne faut pas de juristes à la Cour des comptes, chargée d'apprécier chaque jour, sans pouvoir propre il est vrai dans le système allemand, des questions de respon-

sabilité ou de légalité. Mais si cela veut dire qu'il ne suffit pas d'être juriste pour être un maître dans les comptes, alors nous donnons raison au grand roi.

Il veut assurer l'apurement approfondi des comptes, il veut que cet apurement soit prompt. A cet effet il prend des mesures un peu mesquines, mais peut-être pratiques. Il est attribué au calculateur qui découvre une erreur, une récompense de 8 groschen, qu'il touche du comptable en défaut.

Par son instruction du 30 mai 1768, Frédéric donna à la Chambre supérieure des comptes un rang immédiatement inférieur au directoire général. « Il en fait une partie même du directoire, et lui donne un rang supérieur à celui de toutes les Chambres provinciales de la guerre et des domaines. Le roi décide aussi que le président de la Chambre sera toujours en même temps conseiller financier secret dans le Directoire général. En 1768 il augmente le personnel de la Chambre de 6 membres, et crée un personnel de fonctionnaires subordonnés. Enfin, en 1770, la Chambre des comptes s'adjoint un nouveau personnel de référendaires et d'assesseurs, lesquels en partie restèrent dans les postes de conseillers, en partie furent placés dans les administrations, après avoir été formés à l'école de cette Chambre des comptes. Une instruction de 1784 concerne la répartition des conseillers de la Chambre supérieure des comptes pour la revision des caisses publiques de Berlin et les revisions extraordinaires.

« Pendant quarante ans le monarque organisateur se préoccupa d'améliorer la comptabilité de l'État, et d'élever la situation de l'autorité de revision... Quand Frédéric II termina à Sans-Souci, le 17 août 1786, sa glorieuse carrière, les membres de la Cour supérieure des comptes pleurèrent la disparition non seulement d'un maître incomparable, mais aussi d'un protecteur et d'un bienfaiteur. »

A cette époque cependant, en Allemagne comme d'ailleurs en France, les budgets et les comptes de deniers publics restent secrets : une ordonnance du 2 avril 1750 prend des mesures pour mieux assurer le secret des budgets et des comptes. Et cette ordonnance a été prise à la suite d'un incident qu'il est curieux de noter. Plusieurs années après la mort d'un conseiller secret de la Chambre supérieure des comptes, la veuve de ce conseiller trouve chez elle dans un coffre

un état général du domaine, chose grave à une époque où les comptes d'État sont entourés de mystère. Aussitôt des mesures sont prises et l'on réclame de la Chambre plus d'attention et de vigilance en ce qui concerne le secret des budgets et des comptes. On interdit aux membres de la Chambre et aux agents subalternes de la Chambre d'en donner connaissance à des étrangers.

Aussi bien, en 1745, car, par une vraie fatalité, les Cours des comptes de tous pays ont grand'peine à s'installer, la Chancellerie secrète du roi médite de s'emparer des bâtiments de la Chambre des comptes de Berlin. Elle l'obtient du roi et la Chambre des comptes resta plus de soixante-dix ans jusqu'à son transfert à Potsdam, dans un local étroit, en partie obscur et malsain, exposé à des risques d'incendie et où elle manquait de la place nécessaire pour ses archives.

B. *La Chambre des comptes au XIXe siècle.* — C'est au XIXe siècle que la Chambre supérieure des comptes prend sa forme définitive. L'instruction du 18 décembre 1824, en effet, document très complet et détaillé sur le fonctionnement et la procédure de la Chambre des comptes, est encore en vigueur dans ses grandes lignes[1].

Cette instruction est due à une commission instituée le 3 juin 1823 par Frédéric-Guillaume. Cette commission avait émis des propositions sur la situation à donner à la Cour des comptes et sur son organisation générale. Ces propositions furent adressées au président de la Chambre des comptes, M. de Ladenberg avec l'ordre d'élaborer une nouvelle instruction pour lui-même, ainsi que pour la cour des comptes, qui pût être soumise à l'approbation souveraine. Avec un zèle plein de feu, ce président commença un travail dont les résultats furent soumis au roi le 6 décembre; le projet d'instruction fut retourné à son auteur en vertu d'un ordre de cabinet qui donna à ce travail la suite qu'il comportait.

« On a considéré comme un modèle cette instruction pour la Cour des comptes de 1824, à raison de sa perfection, de sa clarté, de sa précision. Cette instruction avec laquelle nos lois nouvelles, si vite édifiées, ne peuvent se mesurer, est vraiement complète. Le plus grand éloge qu'on puisse lui décerner, c'est qu'elle a une valeur pra-

1. Voir le commentaire de Hertel dans son livre sur la Chambre des comptes de Prusse.

tique, réputée encore de nos jours. Car elle ne donne pas seulement un sec enseignement sur la manière dont les affaires de la Chambre des comptes doivent être expédiées; elle contient encore une codification complète des principes légaux d'administration et de comptabilité, qui jusque-là étaient établis par des règlements particuliers ou qui étaient conservés ou développés par la seule pratique. »

D'après cette instruction, la mission de la Chambre était de déterminer l'exactitude des comptes de toutes les caisses d'État de Prusse sur la base de pièces justificantives, afin de découvrir les déficits, malversations et dépenses illégales, et de veiller à ce que chaque dépense d'État fût imputée sur le fonds à ce destiné par le budget, et n'excédât pas ce fonds, enfin de signaler toutes les fautes d'administration relevées dans la vérification des comptes.

Dans toute cette mission, et cela montre l'importance décisive de la nouvelle instruction, la Chambre des comptes fonctionne désormais comme *organe du Roi*. Celui-ci se réserve la décision sur les questions formant l'objet d'un différend entre la Chambre et les ministres. En effet l'instruction (§ 50) pose avec une concision lapidaire le vieux principe toujours de nouveau contesté et criblé de critiques au cours du siècle : « La Chambre supérieure des comptes est un collège *indépendant, qui n'est subordonné qu'à notre propre pouvoir souverain.* » Par ce moyen, dit M. Ditfurth, cette autorité a regagné en définitive cette pleine indépendance, sans laquelle elle ne peut remplir efficacement la haute mission qui lui a été assignée dans l'organisme de l'État.

Il est vrai qu'auparavant la Chambre des comptes avait déjà le devoir d'examiner la partie matérielle des comptes, ainsi que d'exercer un contrôle administratif des mêmes comptes. Mais son action devait rester sans résultat aussi longtemps que les chefs d'administration eux-mêmes pouvaient se soustraire à tout contrôle sérieux. Car, si les ministres sont des autorités administratives supérieures, la conduite de leurs affaires doit être néanmoins soumise à une vérification ultérieure; laquelle, conséquemment, ne peut être bien faite que par une autorité supérieure de revision, autonome et indépendante de ces autorités administratives et responsable seulement envers le souverain. C'est à cette époque que le principe a été formulé d'une façon précise et a pris une valeu

permanente; car la législation ultérieure n'a plus ébranlé les principes nouveaux. Elle n'a fait que les étendre et les fortifier.

Cependant le § 5 de *l'instruction concernant le chef président de la Chambre supérieure des comptes, en date du 16 mars 1831* donne à ce président seul un vote décisif (*votum decisivum*), et aux directeurs et conseillers un vote seulement consultatif (*votum consultativum*). Par ce moyen, la constitution collégiale était supprimée, sauf dans les cas rares, où il s'agissait de la fixation d'un déficit, ou lorsque le président lui-même demandait une votation. Pour apprécier la grave portée de cette mesure, on doit se souvenir que la Chambre supérieure des comptes n'a pas à prendre des mesures administratives, mais à vérifier et à juger des faits accomplis, que par conséquent son action est à comparer non avec celle des autorités administratives, mais avec celle des juges. De même que, pour les juges, la forme collégiale est considérée comme une garantie contre la partialité de la décision, et cela parce que les influences de toutes sortes, qui sont propres à mettre en péril l'indépendance du jugement, peuvent être exercées plus facilement sur une seule que sur plusieurs personnes, de même, la Chambre supérieure des comptes a été organisée par son fondateur royal comme un Collège dont les membres ont voix égale au chapitre, et dont le président n'est que *primus inter pares*.

Sans doute, porte l'exposé des motifs d'une loi sur la Cour des comptes (Hertel, p. 233), chaque affaire et spécialement la revision des comptes n'est pas susceptible sur tous les points d'une délibération collégiale, mais le principe ne peut être abandonné, à savoir que chaque décision, prise au nom de la Cour des comptes, doit être considérée comme l'expression de la conviction et de l'opinion du Collège.

Malgré la valeur des arguments formulés contre la suppression de la constitution collégiale, l'instruction concernant le chef président resta plus de quarante ans en vigueur et, pendant cette période, on maintint cette règle anormale que les rapports pouvaient être approuvés, les ordonnances et les décisions prises au nom de la Chambre supérieure des comptes et au nom du Collège, en apparence sur la base de l'opinion concordante de tous les membres de la Chambre, en réalité par le président seul, dans l'exercice d'un

pouvoir personnel. Néanmoins les successeurs du président, de Ladenberg, ne firent qu'un emploi discret ou nul de leur pouvoir de décision. La suppression, formelle sur ce point de l'instruction de 1831, fut l'œuvre du § 40 du règlement sur la procédure de la Chambre supérieure des comptes du 22 septembre 1873.

D'autre part cette instruction du 16 mars 1831, faisait un devoir aux conseillers du département de vérifier après coup, chaque mois, un ou deux des comptes vérifiés préalablement par les reviseurs de leur bureau; ils devaient le faire article par article en faisant une comparaison avec les budgets et les pièces justificatives. Cette prescription qui, dit M. de Ditfurth, était, somme toute, plus nuisible qu'utile, fut supprimée par une décision du président de la Chambre en date du 15 juin 1869.

Il est intéressant de noter que notre loi du 16 septembre 1807 contient une disposition analogue. Les conseillers maîtres doivent vérifier par eux-mêmes quelques parties des comptes et leurs pièces justificatives afin de s'assurer par épreuve que les référendaires ont bien rempli leur mission. Mais en fait depuis longtemps, faute de temps et peut-être aussi parce que leur vérification ferait double emploi avec celle des référendaires, les conseillers maîtres se fient aux travaux de recherches des référendaires sans qu'aucune disposition de loi ou de règlement ait supprimé leur droit de contrôle.

Pour achever de décrire l'organisation de la Chambre des comptes de Prusse sous la monarchie absolue, disons que le roi avait le droit, dont il n'aurait usé d'ailleurs qu'une fois depuis 1850 et par l'entremise d'un membre de la maison royale de Prusse, de prendre connaissance personnellement des travaux de la Chambre des comptes. Satisfaisant un désir autrefois exprimé par un prince de Prusse, le roi Frédéric-Guillaume IV, en 1852, voulut que le prince héritier du trône, le prince Frédéric-Guillaume, devenu plus tard l'empereur Frédéric apprît à connaître de ses yeux la marche des affaires de la Chambre des comptes. Tous les membres et les employés de la Chambre furent présentés au prince en son palais, puis le prince assista à la séance du collège du 11 novembre 1853 et suivit les délibérations.

Voilà la formule et le fonctionnement de la Cour des comptes sous le régime de la monarchie absolue. Les corps judiciaires n'y exercent

qu'un pouvoir délégué; le pouvoir juridictionnel y est retenu par le roi quand il le juge à propos.

Cette formule, notre ancienne monarchie l'a appliquée, mais en déléguant aux Chambres des comptes un pouvoir propre de juridiction sous la simple réserve du droit d'évocation ou de revision. Nos Chambres des comptes étaient indépendantes des autorités administratives; elles exerçaient un pouvoir propre de juridiction et rendaient des arrêts, mais le roi pouvait évoquer les affaires en son conseil et à son gré retenir ce pouvoir judiciaire. C'était l'organisation des Parlements appliquée au contrôle des finances publiques. Le pouvoir de tous nos grands corps judiciaires, Parlements, Chambres des comptes, Cours des aides respectait le pouvoir du monarque, mais le tempérait en lui servant de contrepoids.

En Allemagne, sous la monarchie absolue, le pouvoir personnel du souverain n'est pas tempéré de la même manière par la Chambre des comptes. Celle-ci n'a pas de pouvoir personnel ou propre. Elle est complètement subordonnée au roi. Sous l'ancien régime, l'organisation prussienne est donc inférieure à l'organisation française au point de vue de l'équilibre des pouvoirs. La monarchie prussienne n'a pas connu le contrepoids des Parlements judiciaires.

Il reste que la monarchie prussienne a compris, comme la monarchie française, la nécessité d'un corps de contrôle indépendant de l'administration; c'est le principe essentiel de la Cour des comptes, réduit à sa plus simple expression.

3. — L'Évolution de la Chambre des comptes sous le régime constitutionnel.

En 1810, une constitution représentative est promise à la Prusse; mais cette promesse n'est pas sérieusement tenue; cependant on réclame de plus en plus haut un changement dans l'ordre constitutionnel et la réforme corrélative de l'organisation administrative, encore soumise au régime du pouvoir absolu.

Aussi quand, le 7 juin 1840, Frédéric-Guillaume IV monte sur le trône, il règne en Prusse une atmosphère orageuse qui aboutit à la tempête de l'année 1848 « laquelle dévaste mais aussi purifie la Prusse et l'Allemagne ». La réorganisation politique qui eut lieu à

cette époque conféra à la Chambre supérieure des comptes de nouveaux devoirs, dont l'importance doit être mise en lumière.

Le 5 décembre 1848, Frédéric-Guillaume IV donna à l'État prussien la constitution dite octroyée. L'article 103 de ce document prévoyait que l'ensemble des comptes de l'administration de l'État serait présenté aux Chambres par la Chambre supérieure des comptes En même temps on prévoyait l'élaboration d'une loi sur la Chambre supérieure des comptes. L'article 104 de la constitution du 31 janvier 1850 portait : « Pour les dépassements du budget, l'approbation rétroactive des Chambres est nécessaire. Les comptes de l'exécution du budget sont vérifiés et arrêtés par la Chambre supérieure des comptes. Le compte général de l'administration de l'État et une vue d'ensemble sur la dette publique sont présentés chaque année aux Chambres, avec les observations de la Chambre supérieure des comptes à fin de décharge du gouvernement. Une loi spéciale déterminera l'organisation et les attributions de la Chambre supérieure des comptes. »

Encore aujourd'hui la loi fondamentale d'État en vigueur n'établit pas les rapports immédiats auxquels on avait pensé tout d'abord entre la Chambre des comptes et la représentation du peuple nouvellement créée. Cependant la Chambre des comptes devait servir dorénavant non plus exclusivement le gouvernement mais aussi la représentation du peuple. Outre le contrôle des comptes et de l'administration qui lui était jusque-là seulement confié, un contrôle politique ou parlementaire lui était donné, c'est-à-dire qu'elle avait à communiquer à la représentation du peuple les résultats de sa vérification en tant que ces résultats touchaient l'intérêt constitutionnel et pouvaient servir de base à la décision parlementaire sur la décharge à accorder ou à refuser au gouvernement.

La loi ne disait pas ce que les observations devaient contenir dans ce but, et comment elles devaient être élaborées. La Chambre des comptes était elle-même dans le doute à ce sujet. Les deux Chambres du Landtag se plaignirent de la façon dont la Chambre des comptes remplissait son devoir constitutionnel. Notamment en 1857, la Chambre des Seigneurs fit des observations sur ce point.

Vérifier l'exactitude matérielle, la légalité et la régularité de chaque recette et de chaque dépense était évidemment chose impossible pour

le Landtag, auquel était seulement présenté un compte appuyé d'un certificat de régularité. Il lui fallait l'aide de la Chambre des comptes. Aussi, sur les instances de la Chambre des députés et sur la proposition correspondante du ministère d'État, le roi Guillaume Ier par ordonnance du 21 juin 1862 dota la Chambre des comptes d'une instruction spéciale concernant les observations qu'elle avait à présenter au Landtag.

Mais cette ordonnance prêtait à la critique; elle écartait de toute communication à la représentation du peuple les remarques essentielles de la Chambre. Car cette communication ne devait concerner que les dépassements du budget et les dépenses sans crédit, en un mot les seules infractions aux fixations du budget. Les infractions à la Constitution et aux autres lois étaient exclues des observations de la Chambre, qui ne devaient contenir qu'une énumération des virements de fonds, laquelle n'offrait que peu d'intérêt pour la représentation du pays.

La Chambre des comptes refusa de reconnaître la définition de ses devoirs, donnée par une autorité qu'elle jugeait incompétente; elle posa en principe que l'objet de ses observations destinées au Landtag ne pouvait être réglé que par la loi.

Aussi bien, de la limitation de son droit de présenter des observations au Landtag découlait pour l'autorité de revision l'inconvénient d'un jugement défavorable sur les résultats de son contrôle.

De leur côté, les deux Chambres demandèrent énergiquement, presque à chaque session, la loi sur la Cour des comptes prévue par la Constitution. En 1862 le gouvernement présenta un premier projet, qui fut délibéré par une commission de la Chambre des députés, mais la dissolution vint, et le projet n'aboutit pas.

C'est dans la séance de la Chambre des députés du 1er décembre 1871 que fut présenté le projet qui devint la loi du 27 mars 1872 sur l'organisation et les attributions de la Chambre supérieure des comptes.

Cette loi étend le champ des observations de la Chambre des comptes destinées au Landtag. Elle ne limite plus ces observations aux virements de crédits. Elle autorise et par conséquent engage la Chambre des comptes à signaler au Landtag toutes les infractions aux lois et règlements financiers.

Cependant la tradition monarchique survit, et la Chambre des

comptes remet au roi seul, et non au Landtag, le rapport qui contient l'état de ses travaux et ses vues de réforme et d'amélioration. La loi de 1872 crée une Chambre des comptes constitutionnelle mais non parlementaire.

C'est cette loi qui est encore en vigueur et qui a été étendue à la Cour des comptes d'Allemagne. Elle a résisté à l'épreuve du temps et son champ d'action s'est étendu. Il faut en conclure que cette législation est en harmonie avec les institutions politiques prussiennes et allemandes, qu'elle est appliquée suivant l'esprit de ces institutions et qu'elle répond aux besoins du contrôle administratif et parlementaire tel qu'il s'exerce dans ces monarchies constitutionnelles.

(*A suivre.*) VICTOR MARCÉ.

LES DÉBUTS DE LA RÉVOLUTION

DANS LES PROVINCES CHINOISES

Depuis longtemps dans l'Empire Chinois les nominations dues à la faveur ou à l'argent, la fiscalité capricieuse, les concussions, le manque de force aux mains des autorités, l'oubli des principes dans la hiérarchie mandarinale, la rupture d'équilibre entre les classes de la société, le relâchement des liens entre les diverses parties du pays, par-dessus tout l'absence d'esprit public faisaient prévoir de graves changements. Malgré les révoltes et la guerre étrangère, malgré la mort de tous les hommes d'État de formation purement chinoise, l'empire des Mantchous restait debout; il ne paraissait pas ébranlé au décès même de la grande Impératrice douairière qui l'avait relevé et soutenu près de cinquante ans. Il semblait qu'une vertu secrète tînt assemblées les pièces de ce corps que l'on voyait prêtes à se disjoindre. La création d'une armée nationale, la nationalisation des grandes voies ferrées, l'augmentation des dépenses, la tendance à la centralisation, comme des médecines trop fortes, ont eu raison du colosse affaibli.

Des mouvements comme les séditions de Ngan-khing (novembre 1908), de Canton (printemps 1911), comme les émeutes de Han-kheou, de Yi-tchhang, de Fou-tcheou en 1911, ébranlent le monde officiel qui doute de sa force et de son droit, qui se laisse intimider par les théoriciens constitutionnels et révolutionnaires. L'insurrection toute provinciale du Seu-tchhwan (septembre 1911) est aussitôt suivie de la révolte organisée; l'incendie s'allume à Wou-tchhang, en quelques semaines il a gagné les trois quarts du pays; là où manque l'organisation révolutionnaire, l'anarchie s'installe spontanément. La lutte entre le pouvoir impérial et les révolutionnaires de Wou-tchhang et de Nanking a surtout attiré l'attention. on a

trop oublié la chute simultanée, et bien caractéristique, de l'armature officielle dans toutes les provinces, presque dans chaque ville. C'est cet effondrement soudain que je veux rappeler ici.

*
* *

Le gouvernement militaire a Wou-tchhang.

Le 9 octobre 1911 dans l'après-midi, une explosion avait eu lieu dans une maison de la concession russe de Han-kheou et avait été suivie d'un commencement d'incendie. Les agents de police découvrirent dans l'immeuble des produits propres à la fabrication d'explosifs, de la fausse monnaie, des effets d'équipement militaire, des cartes et tout un plan pour l'attaque de Wou-tchhang, des guidons et des manifestes révolutionnaires. Le consul russe avisa les autorités chinoises et ses agents arrêtèrent plusieurs Chinois, contre lesquels des charges sérieuses furent relevées. Depuis plusieurs semaines, le vice-roi Jwei-tcheng était averti de la présence de révolutionnaires dans ses troupes et, par des appels fréquents, par une surveillance continuelle, il s'était efforcé de découvrir les meneurs et de maintenir la discipline; mais les événements du Seu-tchhwan, l'ayant privé d'une partie de ses soldats, affaiblirent sa position et surexcitèrent les esprits, les désertions devinrent de plus en plus fréquentes. Une mutinerie décidée pour le 1er octobre avait été découverte avant d'avoir éclaté; le 9 octobre, un ordre de soulèvement du comité révolutionnaire fut par erreur remis au général Tchang Pyeou. Doublement le complot était découvert; les portes de Wou-tchhang furent fermées, on procéda à des perquisitions, arrestations et exécutions. Mais le 10, à deux heures du matin, les révoltés attaquèrent une première fois sans succès le yamen du vice-roi; il est probable que l'on combattit la plus grande partie du jour; à huit heures du soir, la sédition était maîtresse des tours de guet de la muraille; le yamen du vice-roi, bientôt celui du gouverneur-trésorier étaient en flammes; Jwei-tcheng et le général Tchang Pyeou durent se retirer devant l'émeute. Ce dernier, avec quelques troupes fidèles, gagna la rive gauche du Yang-tseu et s'établit sur la voie

ferrée au nord de Han-kheou; le vice-roi passa le fleuve sur une canonnière qui jeta l'ancre devant Han-kheou, à proximité des navires de guerre étrangers. Les concessions européennes étaient gardées par les compagnies de débarquement et par des volontaires de toutes nationalités. Le 12 au matin, les troupes rebelles s'emparèrent de Han-yang et de l'arsenal, qui sont situés sur la rive gauche du Yang-tseu, en face de Wou-tchhang, en amont et au sud de Han-kheou; traversant ensuite le Han, elles entrèrent sans difficulté dans la ville chinoise de Han-kheou et s'apprêtèrent à couper la ligne du chemin de fer. Profitant de l'arrivée des rebelles, une bande de vauriens se porta sur la prison et ouvrit les portes aux détenus, environ 2,000, qui se ruèrent immédiatement au pillage et à l'incendie; l'armée des rebelles se joignit aux étrangers pour mettre fin à ce désordre. Les brigandages de la populace, des réfugiés très nombreux (40,000) et dénués de tout étaient infiniment plus à craindre que la lutte des partis organisés; dès le début du soulèvement, les révolutionnaires avaient assuré les Européens de leurs intentions pacifiques, n'en voulant qu'à la dynastie mantchoue. Le 13, l'assemblée provinciale réunie à Wou-tchhang déclarait se séparer du Trône; un gouvernement provisoire fut constitué; on nomma un délégué aux affaires civiles (ce fut le président de l'assemblée), un délégué aux affaires étrangères et un président. Cette charge fut confiée à Li Yuen-hong, le général en second des troupes du Hou-pei : cet officier né au Hou-pei avait servi sous Li Hong-tchang, puis sous Tchang Tchi-tong et avait pour ce dernier organisé l'armée moderne de la province; il avait séjourné au Japon et y serait entré en relations avec les révolutionnaires; Tchang Pycou avait toujours réussi, surtout sous le vice-roi Jwei-tcheng, à le rejeter dans l'ombre. Un personnage peut-être encore plus important, mais qui resta d'abord au second plan, était Hwang Hing, natif du Hou-nan, protégé de Tchang Tchi-tong; après avoir étudié au Japon, il fonda en rentrant une société antidynastique et il était le commandant en chef des rebelles de Wou-tchhang. L'un des premiers soins du gouvernement insurrectionnel (14 octobre) fut d'adresser au consul anglais une communication, lui promettant le respect des traités et des engagements pris par le gouvernement des Tshing ainsi que la protection pour les personnes et les biens des étrangers. Ces promesses furent

tenues, dans la mesure du possible; la population chinoise ne fut pas non plus molestée. Quelques jours avaient suffi pour substituer aux autorités officielles un gouvernement nouveau d'apparence régulière[1].

Les troupes mutinées, organisées à l'européenne, étaient, avec celles du Tchi-li, les meilleures de l'Empire; tenant les trois villes de Wou-tchhang, Han-yang, Han-kheou, elles s'appuyaient sur le premier point stratégique de la vallée du Yang-tseu. Deux divisions furent envoyées du nord (12 octobre) sous les ordres de Yin-tchhang, ministre de la Guerre; l'amiral Sa Tchen-ping dut amener ses bateaux; deux jours après, le commandement en chef avec la charge de vice-roi des Deux Hou, fut confié à Yuen Chi-khai, le créateur des troupes modernes du Tchi-li, assuré du dévouement de ses anciens soldats : il ne fallait pas moins que cette considération et la gravité de la situation pour décider le Régent et l'Impératrice douairière à recourir à l'homme qu'ils avaient condamné à la retraite. Yuen correspondit avec la Cour, fit ses préparatifs, se mit en route et, finalement, avant d'avoir rejoint son poste, fut nommé premier ministre tout en gardant son commandement en chef (1er novembre); il entra à Péking le 13. Yin-tchhang, arrivé le 17 octobre à Sin-yang, sur la frontière du Hou-pei, s'y tint invisible dans un train dont la machine restait sous pression; il fut rappelé à Péking le 27 et laissa la direction de l'expédition aux généraux Fong Kwe-tchang et Twan Khi-jwei. Malgré les changements de chefs et malgré les mutineries militaires de Tsi-nan, Te-tcheou, Pao-ting, Thai-yuen, les troupes impériales étaient entrées dans la province révoltée, avaient fait leur jonction avec Tchang Pyeou. Mais les matelots de l'amiral Sa étaient peu sûrs, une des canonnières fut coulée par son propre équipage qui se joignit aux rebelles; ceux-ci trouvèrent aussi moyen de se procurer quelques bateaux; les communications fluviales étaient maintenues par les compagnies étrangères. Du 18 octobre au milieu de novembre, Han-kheou fut le centre de la lutte, bombardé et incendié à chaque nouvel engagement; dès le début les impériaux avaient été repoussés et, malgré leurs efforts répétés, ne ressaisissaient pas l'avantage; le 19 octobre, l'ex-vice-roi Jwei-tcheng sur une

1. *North China Herald*, 14 octobre 1911, pp. 65, 86, 101, 103, etc.; 21 octobre, pp. 133, 136, 141, 145, 151, 157 à 159, 174.

canonnière avait descendu le fleuve jusqu'à Kyeou-kyang. Tandis que Yuen Chi-khai poursuivait des négociations avec Li Yuen-hong à partir du 11 novembre, le général Fong Kwe-tchang commençait une marche en avant sur le Han, reprenait Han-yang le 27, grâce au désaccord qui s'était mis entre les troupes du Hou-nan et celles du Hou-pei : les premières s'étaient retirées en bon ordre dans leur province. Quelques jours plus tard (4 décembre), un armistice de trois jours fut conclu[1].

***

Sécession de Tchhang-cha, Chang-hai; prise de Nanking.

A ce moment le Yang-tseu formait en gros la limite entre la Chine impériale et la Chine révoltée. La rébellion en effet ne s'était pas arrêtée aux trois grandes villes du Hou-pei; comme une traînée de poudre, elle s'était allumée dans toutes les provinces soit par la force de l'exemple ou par l'action des comités, dans quelques cas par les expéditions des troupes soulevées; et elle paraissait plus dévastatrice là où elle naissait sans organisation, d'une anarchie spontanée. A Yi-tchhang, en amont de Han-kheou, dix mille coulis employés sur les chantiers du chemin de fer devenaient des hôtes inquiétants du jour où les combats autour de Wou-tchhang avaient fait fermer les banques et suspendre les arrivages de riz; les corporations de marchands organisèrent une police volontaire; mais ce fut avec soulagement que tous les habitants, et même le préfet et le sous-préfet, virent le 19 octobre paraître des révolutionnaires qui avaient annoncé leur arrivée; quelques Mantchous, hommes et femmes, furent mis à mort; chacun mit sur sa manche l'insigne blanc et travailla de concert à payer et à rapatrier les coulis, mais il fallut plusieurs semaines pour éclaircir la situation[2]. A Kyeou-

1. *North China Herald*, 14 octobre 1911, p. 103; 21 octobre, pp. 143, 157; 28 octobre, pp. 212, 215, 217; 4 novembre, pp. 285, 291, 292, 295, 303; 11 novembre, pp. 355, 358, 364; 18 novembre, pp. 431, 433, 437; 25 novembre, pp. 505, 511, 516, 517; 2 décembre, pp. 580, 583, 585, 594; 9 décembre, pp. 653 à 657, 666, etc. — *L'Asie française*, 1911, p. 535.

2. *North China Herald*, 28 octobre 1911, pp. 217, 220; 4 novembre, pp. 289, 290; 11 novembre, p. 360; 18 novembre, p. 439, etc.

kyang, en aval de Han-kheou, le yamen fut incendié par les rebelles (24 octobre), la ville se soumit aussitôt ainsi que le fort de Hou-kheou au débouché du lac Pho-yang; l'ex-vice-roi des Deux Hou descendit donc jusqu'à Chang-hai; Nan-tchhang, capitale du Kyang-si, après plusieurs mouvements réprimés, passa à la révolution presque sans lutte le 1er novembre[1]. Yo-tcheou déclara sa sécession le 25 octobre, ouvrant au parti réformateur le district du lac Tong-thing; Wou-hou et Ngan-khing, au Ngan-hwei, suivirent l'exemple dans la première quinzaine de novembre, mais le désordre persista si longtemps dans la seconde de ces villes que des troupes furent envoyées de Kyeou-kyang (24 novembre) pour y mettre fin[2]. Un avantage plus important fut l'accession à la révolution de Tchhang-cha, la capitale du Hou-nan. Au milieu d'octobre, les demandes de remboursement affluèrent à la banque d'État (Ta tshing) et à la banque provinciale; une proclamation destinée à calmer les esprits, amena des troubles assez sérieux pour que le consul de Grande-Bretagne jugeât utile de mettre ses nationaux sur leurs gardes. Le gouverneur, sentant l'opposition des deux régiments impériaux exercés à l'européenne, appela quelques milliers d'hommes de la milice provinciale, troupe depuis longtemps rivale des régiments nouveaux; le 22 octobre au matin, ceux-ci se présentèrent devant le yamen du gouverneur qui, se voyant impuissant, défendit de faire feu. Le général de la milice, saisi par les réguliers, fut exécuté; le gouverneur s'esquiva par un trou fait dans le mur de sa résidence. Aussitôt fut arboré le drapeau blanc de la révolution (quelques-uns par erreur mirent un drapeau rouge); des proclamations parurent, signées du président de l'assemblée provinciale, un homme de l'aristocratie, et annonçant l'indépendance du Hou-nan, promettant protection aux étrangers; des affiches furent apposées portant les mots *Ta han*, Chine (par opposition à *Ta tshing*, nom de la dynastie), ou *Ta han min kwe wan swei*, Vive la république de Chine. Dans l'après-midi, un gouverneur militaire, *tou-tou*, fut nommé, mais il fut remplacé deux jours après et le successeur fut le lendemain tué par des soldats. En quelques jours, le drapeau blanc flotta dans

1. *North China Herald*, 28 octobre 1911, pp. 220, 226; 18 novembre, p. 440.
2. *North China Herald*, 11 novembre 1911, p. 363; 18 novembre, p. 447; 25 novembre, pp. 504, 585.

toute la vallée du lac Tong-thing et de la rivière Syang; les recrues, en grand nombre, furent exercées pendant une quinzaine, puis dirigées vers le Hou-pei, où affluèrent aussi les hommes du Kyang-si. L'ordre fut d'abord maintenu partout; peu à peu les luttes d'influence se firent sentir; au début de décembre, des établissements allemands (Arnhold et Karberg) furent attaqués; vers la même époque, les troupes du Hou-nan firent défection à Han-yang et laissèrent les impériaux reprendre l'avantage[1]. A Chang-hai, les soldats de la milice locale, après un essai infructueux le 3 novembre, s'emparèrent le 4 de l'arsenal du Kyang-nan, malgré la résistance courageuse d'une partie des réguliers; les officiers des forts de Wou-song s'esquivèrent sans bruit, plusieurs canonnières et torpilleurs passèrent aux rebelles; dans l'action on remarqua un certain nombre de soldats distingués par un ruban blanc qui portait inscrit le vœu de mourir pour la cause révolutionnaire[2]. Dès le 4, le « gouvernement militaire du peuple chinois » adressa au consul général de Grande-Bretagne une communication pour le prier de coopérer au maintien de l'ordre; cette pièce était datée de l'an 4609 de Hwang-ti, le fondateur de l'État chinois. Le lendemain, une réunion convoquée par quelques membres de l'Assemblée nationale et de l'assemblée provinciale décida d'inviter le général commandant à Sou-tcheou à proclamer l'indépendance et les préfets de Sou-tcheou, Song-kyang, Tchen-kyang, etc. à maintenir l'ordre. Un gouvernement local fut organisé sans retard, comprenant un magistrat civil, qui se mit à juger les procès et supprima l'emploi de la question, et un commandant militaire ayant sous ses ordres, disait-on, 7,000 hommes; des renforts lui furent envoyés par les révolutionnaires de Nanking. L'autorité impériale étant abolie à Chang-hai, le magistrat de la Cour mixte était dépouillé de son autorité; pour assurer l'administration de la justice sur les concessions, le corps consulaire représenté par son doyen s'entendit (11 novembre) avec le pouvoir

1. *North China Herald*, 28 octobre 1911, p. 224; 4 novembre, pp. 288, 295; 11 novembre, p. 368; 25 novembre, p. 506; 2 décembre, p. 590; 9 décembre, p. 661; etc.

2. Les soldats « voués » apparurent dans d'autres corps et dans d'autres régions; il y eut aussi à Chang-hai et ailleurs des femmes armées et combattantes, quelques-unes à cheval. Le gouvernement révolutionnaire découragea les uns et les autres (*North China Herald*, 2 décembre 1911, p. 583; 16 décembre, p. 725; 30 décembre, p. 865; 20 janvier 1912, p. 175; 3 février, p. 300).

révolutionnaire pour charger provisoirement des fonctions de juge trois anciens magistrats de la Cour mixte[1]. Sou-tcheou suivit immédiatement l'impulsion de Chang-hai, le gouverneur acceptant des révolutionnaires un sceau pour exercer sa charge sur les cinq préfectures du sud du Kyang-sou; parmi celles-ci, la place de Tchen-kyang offre une importance particulière par le voisinage de Nanking et parce qu'elle commande le débouché du grand canal dans le Yang-tseu; c'est à Tchen-kyang que le 13 novembre une bande de révolutionnaires « voués à mourir » obtint la défection de treize des vaisseaux de l'amiral Sa : les équipages touchèrent double solde[2]. Le Tche-kyang est contigu au Kyang-sou méridional; sa capitale, Hang-tcheou, fut prise (5 novembre), les habitants, qui n'avaient pas envie de résister, furent méthodiquement désarmés par les soldats de la garnison passés à la rébellion, sauf les Mantchous; le gouverneur, un Mantchou, fut mené prisonnier à Chang-hai. Les principales villes, Kya-hing, Chao-hing, Ning-po, Thai-tcheou, Wen-tcheou firent accession à la révolution du 6 au 8 novembre; presque partout les magistrats furent d'accord pour se rallier au nouveau régime et le changement se passa avec ordre, sauf dans la région de Thai-tcheou, qui fut désolée par une bande de brigands se donnant pour une troupe du gouvernement populaire; d'autres bandes parurent bientôt dans la campagne[3].

Restaient sur la rive sud du fleuve Nanking et sa banlieue entourés de tous côtés par les territoires rebelles. Le vice-roi, Tchang Jen-tsyun, peut-être moins résolu que fidèle, était soutenu par l'énergie du général chinois Tchang Hyun[4]; ces chefs avaient sous leurs ordres dans le ressort environ 800 soldats mantchous, 9,000 hommes des anciennes troupes de la province, en outre des troupes de nouvelle formation, soit une division et une brigade plus quelques régiments d'artillerie, génie, etc.; mais à part les Mantchous, sur

1. *North China Herald*, 11 novembre 1911, pp. 348 à 353, 369; 18 novembre, p. 435.

2. *North China Herald*, 11 novembre 1911, pp. 358, 360, 368; 18 novembre, p. 444.

3. *North China Herald*, 11 novembre 1911, pp. 357, 359, 362, 363, 365, 367; 18 novembre, pp. 432, 435, 440, 441; 25 novembre, pp. 511, 517; 9 décembre, p. 654; 30 décembre, p. 866; 27 janvier 1912, p. 231.

4. A fait une carrière toute militaire; se distingua près de l'Impératrice douairière lors de la fuite de la Cour en 1900 (*North China Herald*, 18 novembre 1911, p. 451).

combien de ces hommes pouvait-on compter? Dès la fin d'octobre, des troubles graves étaient prévus et toute la population aisée avec meubles et vêtements encombrait le chemin de fer de Chang-hai. Le 8 novembre, une rencontre sanglante se produisit entre la nouvelle armée révolutionnaire et une partie fidèle des anciennes troupes; les révolutionnaires avaient déjà lancé des proclamations signées de Syu Chao-tcheng, un mandarin militaire, prenant le titre de gouverneur pour le gouvernement populaire et militaire. Le général Tchang avait, dit-on, entamé des pourparlers avec les rebelles qui ne voulurent pas le payer assez cher; il prit alors le commandement suprême, enferma dans leurs yamens le vice-roi et le maréchal mantchou Thye-lyang, mit à mort une partie de ses gardes, dont il se défiait, proclama l'état de siège, ferma les portes et lança dans la ville ses fidèles qui commencèrent à massacrer et à piller; il fit ensuite recruter de nouveaux soldats dans les alentours. Les « nouvelles » troupes campées dans les environs de la ville reçurent des renforts révolutionnaires provenant de Tchen-kyang et de Soutcheou à partir du milieu du mois; le siège était imminent. Le Dr Timothy Richard et le Dr Gilbert Reid, deux missionnaires connus par leur long dévouement aux Chinois, essayèrent d'amener une trêve (11 et 12 novembre) en publiant à Chang-hai deux appels auxquels Wou Thing-fang et Wen Tsong-yao, deux Cantonais, répondirent par une lettre ouverte exposant l'impossibilité d'une entente avec les Mantchous; ce manifeste tirait beaucoup de force de sa rédaction modérée, de son libéralisme élevé, aussi bien que de la qualité des signataires. Wou Thing-fang étant docteur en droit (anglais), ex-ministre de Chine aux États-Unis, Wen Tsong-yao, ancien élève de Queen's College (Hong-kong), ayant rempli des fonctions officielles à Canton, au Tibet et à Nanking. Une démarche personnelle de M. Reid près du général Tchang Hyun resta vaine. Cependant les troupes des trois provinces Ngan-hwei, Kyang sou, Tche-kyang, environ 13,000 hommes, étaient arrivées près de Nanking; des combats se succédèrent du 20 novembre au 1er décembre; le 2 au matin, la ville fut rendue aux assaillants qui ne s'abstinrent ni d'exécutions ni de pillage. Le général Tchang avec des troupes loyalistes, emmenant le maréchal mantchou et le vice-roi, avait traversé le fleuve et se dirigeait vers le Chan-tong ou vers Thyen-

tsin[1]. Cette armée en retraite allait sans doute accroître le désordre d'une région profondément troublée. Dans tout le nord du Kyang-sou et du Ngan-hwei, en effet, le mouvement révolutionnaire ne semble pas avoir été organisé avec la même méthode qu'au sud du Yang-tseu; plusieurs villes adoptèrent le drapeau blanc, mais ce qu'on vit surtout, ce furent des scènes de pillage, depuis Phou-kheou et Yang-tcheou jusqu'à Tshing-kyang phou, Sou-tshyen, Syu-tcheou et Hwai-yuen; les mandarins cédaient la place, ou étaient chassés par l'émeute, le parti réformateur n'avait pas de force pour saisir le pouvoir, les assemblées municipales essayaient en vain de maintenir l'ordre; soldats les uns contre les autres, malandrins ouvrant les prisons, déclarant les impôts abolis, tous attaquant les cultivateurs et les citadins, ceux-ci à leur tour se réunissant en bandes pour résister, parfois profitant de l'occasion pour exercer une vengeance ou piller quelque village moins misérable; tout ce trouble, durant de longs mois, dans un pays dévasté déjà par deux ans d'inondations, de famine, d'épidémie, y a porté la misère au comble[2]. Dans combien de régions en a-t-il été de même, sans que les communications, trop rares, aient laissé connaître les faits? ce n'est pas la face la plus visible de la révolution, c'est peut-être la plus répandue; les lettrés, les mécontents ont péroré contre le gouvernement mantchou qui ne valait pas grand'chose; le peuple, qui ne s'inquiétait guère des Mantchous, a été pillé et massacré : sera-t-il moins pressuré à l'avenir?

***

Canton et le midi.

La chute de Nanking compensait et au delà la reprise de Han-yang par les impériaux; d'ailleurs tout le midi était révolutionnaire

1. *North China Herald*, 28 octobre 1911, p. 213; 4 novembre, p. 283; 11 novembre, pp. 364, 367; 18 novembre, pp. 420, 430, 431, 434, 446, 449, 450; 25 novembre, pp. 506, 507, 511, 512; 2 décembre, pp. 580 à 583, 586, 591; 9 décembre, pp. 652, 654, 657, 661, 665; 16 décembre, pp. 726, 732; 15 décembre, p. 739; 23 décembre, p. 806.

2. *North China Herald*, 11 novembre 1911, p. 365; 18 novembre, pp. 439, 442, 443, 446, 447; 25 novembre, p. 503; 2 décembre, pp. 587, 590, 592; 9 décembre, p. 661; 16 décembre, p. 734; 30 décembre, p. 865; 6 janvier 1912, p. 28; 27 janvier, p. 230; 10 février, p. 369; 27 avril, p. 246; 29 juin, p. 917; 3 août, p. 315. — *Relations de Chine*, avril et juillet 1912.

et républicain. Canton, la ville orgueilleuse, impatiente de l'autorité, patrie des principaux révolutionnaires et réformateurs de Swen Wen à Khang Yeou-wei, avait le 24 octobre accueilli par une bombe le nouveau maréchal mantchou Fong-chan à son débarquement; l'effet de l'engin fut si terrible que, parmi les trente-trois victimes, il fut difficile d'identifier le corps du maréchal : les gardes mantchous tirèrent sur la foule; puis l'ordre se rétablit. Le 28, au milieu de l'enthousiasme général, le drapeau des rebelles fut arboré sur la maison d'assemblée des soixante-douze corporations; le vice-roi Tchang Ming-khi, qui jouissait d'une grande considération, ordonna qu'on le fît disparaître. Malgré la tranquillité de la rue, le peuple restait effrayé et troublé, les Mantchous et les mandarins se sentaient menacés et n'étaient pas en force, la faiblesse de Péking les paralysait; beaucoup d'entre eux, beaucoup de riches marchands prenaient le bateau pour Hong-kong où ils rencontraient des révolutionnaires exilés qui attendaient l'heure de rentrer; le port britannique était encombré d'hôtes de passage que l'on ne savait où loger. Le 8 novembre, la chambre de commerce proclama la république indépendante du Kwang-tong : d'après une autre version, la proclamation fut faite le 9 par l'assemblée provinciale : le drapeau cantonais (bleu avec une étoile blanche) fut hissé; le vice-roi proposa de recourir à un plébiscite, puis refusa l'offre qui lui était faite de prendre charge du nouveau gouvernement; le lendemain il quitta la ville avec 600,000 taëls du Trésor, déclarant qu'il se retirait provisoirement à Hong-kong. Un nommé Wou Hao-man, précédemment étudiant au Japon, employé dans une maison anglaise, puis éditeur de divers journaux, fut nommé chef du gouvernement cantonais : il fit part (12 novembre) de sa nomination aux consuls et promit de protéger les étrangers. Les consuls de France et de Grande-Bretagne avaient fait mettre à terre des compagnies de débarquement. Mais 5,000 prisonniers avaient été relâchés et 40,000 pirates, de diverses bandes unies, étaient en fait les maîtres de la ville où ils maintenaient l'ordre, entre les troupes régulières anciennes et nouvelles et contre les autres bandes[1]; leurs patrouilles parcouraient la ville armées de

1. *North China Herald*, 4 novembre 1911, pp. 290 à 294; 11 novembre, p. 366; 18 novembre, pp. 416, 431, 434, 436, 437, 448, 449; 25 novembre, pp. 508, 515; 2 décembre, p. 584. — Jean Rodes, dans *L'Asie française*, 1912, p. 186, *Le Temps*, 26 février et 9 mars.

revolvers et tenant des bombes dans le creux de la main. Le gouvernement républicain local s'était en effet accordé avec une partie des brigands et s'appuyait sur eux pour remplir son office; mais lorsqu'un nouveau vice-roi voulut prendre sa garde et sa police dans une autre bande, il eut pour ennemis tous ceux qu'il écartait. Des dons volontaires très importants étaient faits par tous les commerçants. Dans ces conditions spéciales, le vice-roi président prit quelques bonnes mesures, décida d'administrer d'après les lois et règles établies, maintint le likin pour faire face aux dépenses les plus urgentes, simplifia le mode de compte en usage pour la perception des impôts et droits; un peu plus tard, en janvier, son successeur osa même faire emprisonner deux directeurs de journaux, ce qui fut jugé contraire aux principes républicains; les deux directeurs furent défendus par le chef des pirates de l'ouest. Toute la province avec une partie des mandarins s'était, avant le 15 novembre, ralliée au nouveau régime. L'ordre régnait à peu près dans quelques grands centres, Fat-chan, Wou-tcheou; mais à Canton même, les soldats se battaient souvent dans la rue, quelques-uns entrèrent dans des temples, sortirent et décapitèrent toutes les statues et en firent des feux de joie; plusieurs yamens furent pillés sans qu'on pût connaître les coupables. A Swa-tao, la discorde existait entre les révolutionnaires hoklo et hakka qui avaient assumé la direction des affaires locales; un peu plus tard (15 février), les troupes locales s'opposaient au débarquement des Cantonais venus pour percevoir des taxes; Lyen-tcheou, dans le nord, suppliait qu'on envoyât des troupes pour défendre les gens paisibles; Pak-hoi, Lyen-tcheou fou, au sud, furent dévastés par des miliers de brigands au début de décembre; à Hai-nan longtemps calme, Khyong-tcheou ferma ses portes au tao-thai envoyé de Canton et qui fut repoussé par les troupes du sous-préfet et des corporations (26 décembre); des gens furent tués dans la bataille; on déclara ensuite qu'il y avait eu erreur; il fallut (fin janvier) une intervention armée de Canton pour rétablir la paix. Fin décembre aussi, les troupes locales de Lyen-tcheou fou se mutinèrent et exécutèrent leur commandant. Quant aux campagnes, elles étaient de manière continue la proie des bandes qui pillaient, massacraient les paysans, attaquaient ou rançonnaient les jonques et même les bateaux européens; les cultivateurs se réfugiaient dans la montagne.

Canton ne recevait plus de denrées et le trouble en augmentait; tous les gens aisés étaient partis ; cependant la surexcitation était grande contre les Mantchous et contre Yuen Chi-khai, traître à la race chinoise; dès le début des hostilités sur le Yang-tseu, les influences locales cantonaises avaient fait maintenir sur le théâtre de la rébellion les régiments cantonais qui étaient sur le point de regagner leur province; plus tard, en décembre et janvier, Canton fabriquait des armes à force, exerçait des soldats, recrues de toutes conditions, y compris des étudiants: on préparait une expédition contre le nord où le gouvernement républicain se louait des troupes cantonaises et réclamait l'envoi de 100,000 hommes (?) de plus[1].

Dans la province du Fou-kyen, à E-moui, le changement de gouvernement s'opéra sans grand trouble; le tao-thai ayant disparu, la chambre de commerce et la municipalité proclamèrent l'indépendance de la ville (vers le 10 novembre) et peu de jours après les consuls furent avisés que l'administration serait assurée par une section du gouvernement militaire de la république de Chine[2]. A Fou-tcheou, au contraire, les Mantchous s'étaient fortifiés, le combat dura près d'un jour (9 et 10 novembre) entre eux et les rebelles, le vice-roi Song-cheou se donna la mort, le maréchal mantchou, prisonnier, fut exécuté malgré la parole donnée; à part ce meurtre et des actes de brigandage commis par une bande de bateliers, ni la population ni les étrangers n'eurent en somme à souffrir[3]. A Yun-nan fou, la révolte éclata le 30 octobre, sous la conduite de l'un des généraux ; le yamen du vice-roi et l'arsenal furent pris après environ vingt-quatre heures de résistance et le général rebelle fut proclamé président de la république du Yun-nan; le gouverneur-trésorier fut mis à mort, mais le vice-roi fut, quelques jours plus tard, conduit jusqu'à la gare où il s'embarqua pour le Tonkin. Les craintes conçues par les étrangers

1. *North China Herald*, 25 novembre 1911, pp. 503, 506, 514, 523; 2 décembre, pp. 582, 584, 586; 9 décembre, p. 664; 16 décembre, pp. 726, 727, 731; 23 décembre, pp. 794, 797, 798; 30 décembre, pp. 866 à 868; 6 janvier 1912, p. 28; 20 janvier, pp. 176, 178; 27 janvier, pp. 239, 241; 10 février, pp. 364, 368; 17 février, p. 441; 24 février, pp. 503, 506; 9 mars, p. 640. — *Hongkong Press*, 9 décembre 1911, pp. 398, 399; 18 décembre, pp. 413, 416; 23 décembre, p. 423; 30 décembre, p. 438, et presque tous les numéros de cette période.

2. *North China Herald*, 11 novembre 1911, p. 361; 18 novembre, pp. 436, 449; 2 décembre, p. 595.

3. *Nord China Herald*, 11 novembre 1911, p. 366; 18 novembre, pp. 430, 434, 436, 441; 25 novembre, p. 523. — *Hongkong Press*, 20 novembre 1911, p. 379.

ne se réalisèrent qu'à Mong-tseu où les établissements européens furent livrés au pillage (3 décembre), les chefs militaires, sans argent, ayant autorisé leurs soldats à se payer de la sorte; le gouvernement de Yun-nan fou intervint rapidement et mit à mort le plus coupable des officiers. Quand Kwei-yang (Kwei-tcheou) apprit les événements de Yun-nan fou (3 novembre), les élèves de l'école militaire demandèrent au gouverneur de déclarer l'indépendance de la province; l'armée refusant de le suivre, le gouverneur remit ses sceaux et se retira sans être molesté; mais plusieurs magistrats furent chassés et dépouillés par les étudiants; les notables dans chaque localité essayèrent d'arrêter le brigandage; ils y réussirent peu et, en décembre, des faits de meurtre et de vol se passaient en plein jour à Kwei-yang malgré le nombre des soldats accru au grand détriment du trésor provincial[1]. Le Kwang-si fit sécession vers le 7 novembre.

*
* *

Le Seu-tchhwan et le nord-ouest.

La vaste et riche province du Seu-tchhwan avait donné le signal de la rébellion aux ordres de la Cour; l'agitation contre la reprise du chemin de fer avait été le fait d'abord des commerçants et notables, puis des étudiants et des lettrés; s'ajoutant à la misère, au brigandage endémique, au trouble produit par les idées de réforme, elle réunit et souleva tous les éléments de désordre contre les mandarins et contre les étrangers, mais non contre le gouvernement des Mantchous, du moins pendant tout le début : par là les événements du Seu-tchhwan tranchent sur ceux du centre, du sud et de l'est. La haine contre l'étranger, que l'on accuse de vouloir ruiner et partager la Chine, est notée de tous côtés; les consuls prirent des mesures pour rassembler et mettre en sûreté leurs nationaux; les résidants de l'intérieur, principalement des missionnaires protestants avec femmes et enfants, rejoignirent Tchhong-khing d'abord, puis Yi-

1. *North China Herald*, 28 octobre 1911, p. 212; 25 novembre, p. 515; 16 décembre, p. 736; 23 décembre, pp. 797, 804; 30 décembre, p. 864; 20 janvier 1912, p. 168; 17 février, p. 445.

tchhang et Chang-hai; mais un petit nombre d'entre eux furent impliqués dans les désordres, assiégés, assaillis directement. La première attaque contre un Européen fut, vers le 20 octobre, une tentative d'assassinat, à Tchong-pa (nord de Tchheng-tou) sur un ecclésiastique protestant; le meurtrier était soudoyé par le chef d'une société secrète. A peu près à la même époque, le P. Castanet fut assassiné près de Hwei-li au sud de la province; le 25 octobre, la mission Legendre fut attaquée vers Ning-yuen par une bande de brigands; assiégée pendant plusieurs jours, elle ne dut son salut qu'à l'énergique protection d'une famille chinoise. Les troupes ayant été pour la plupart appelées à Tchheng-tou, le pays restait abandonné aux brigands qui opéraient par bandes de plusieurs centaines. Ce n'est que bien avant en janvier que l'apaisement parut et permit aux fugitifs de rejoindre leurs postes[1]. Depuis le début d'octobre, la révolte était générale; les milices locales, tâchant de s'emparer des armes des troupes régulières, les bandes de brigands, soit séparément soit unies, pillaient à travers la campagne, surprenaient quelques villes, en assiégeaient d'autres. Ya-tcheou dut se défendre pendant plusieurs semaines jusqu'au milieu de novembre: à Ning-yuen, le sous-préfet fut tué (26 octobre) et la ville tomba presque aux mains des assaillants et des prisonniers tirés de leur geôle; Khwei-tcheou, Tseu-tcheou, Kya-ting étaient occupés par les rebelles, les communications étaient coupées. Les villes qui entourent Tchheng-tou dans la plaine, étaient successivement prises et pillées par les brigands, puis reprises par les troupes régulières de la province qui, vers la mi-novembre, avaient ressaisi l'ascendant à peu près partout. L'armée de Twan-fang, coopérant à la soumission des rebelles, s'était avancée de Khwei-tcheou à Tchhong-khing où elle séjourna puis à Tseu-tcheou où elle avait été bien accueillie[2].

Jusqu'au 23 novembre, Tchhong-khing était resté calme. Ce jour-là, Twan-fang et ses troupes étant loin, les étrangers furent avisés officiellement que le tao-thai allait remettre la ville aux révolutionnaires qui se présentaient aux portes et menaçaient d'attaquer. Ces

1. *North China Herald*, 25 novembre 1911, pp. 509, 513, 518; 2 décembre, p. 587; 9 décembre, pp. 657, 663, 667; 27 janvier 1912, p. 240; 10 février, pp. 365, 367, 371. — *L'Asie Française*, 1912, p. 39.

2. *North China Herald*, 4 novembre 1911, p. 284; 25 novembre, p. 523; 9 décembre, p. 662; 16 décembre, p. 730; 10 février 1912, p. 371.

révolutionnaires, que l'on croyait plus d'un millier et qui étaient au plus quelques centaines, comprenaient des soldats des milices locales, des brigands et des déserteurs de l'armée de Twan-fang; mal armés, non exercés, ils ne représentaient pas une force sérieuse. Aucune résistance ne fut tentée; le tao-thai depuis plusieurs jours préparait des drapeaux blancs. Tchhong-khing, sans aucun désordre, passait à la révolution antidynastique à l'heure même où l'on annonçait la reprise de Kya-ting par les troupes du vice-roi. Twan-fang, averti du caractère nouveau des faits, réunit pour une fête ses soldats qu'il sentait peut-être travaillés par le parti rebelle; il prévoyait la sécession imminente de la province et ne se souciait pas de rejoindre à Tchheng-tou Tchao Eul-fong, l'ex-vice-roi, près duquel il n'aurait pas eu de position définie; il fit exposer aux hommes la situation du gouvernement mantchou et déclara qu'il voulait par Si-ngan rejoindre l'Empereur; il promettait aux troupes pour cette expédition 40,000 taëls payables à Si-ngan; les officiers et les hommes exigèrent le versement immédiat, la réunion se sépara en désordre. Le général fut alors abandonné par presque tout le monde, même par son personnel mantchou; il essaya, le 27, de s'échapper sous un déguisement; reconnu, arraché de sa chaise, mené à pied dans un temple voisin, il fut aussitôt décapité debout, refusant de s'agenouiller sur l'ordre des mutins. Son frère fut tué également; les deux têtes furent portées au Hou-pei pour toucher les récompenses promises. Twan-fang, un grand seigneur lettré, érudit, avait montré des qualités d'homme d'État; en arrivant à Tchhong-khing, il savait la situation désespérée; seule peut-être l'union avec Tchao Eul-fong aurait pu changer la face des affaires[1]. L'ex-vice-roi avait toujours à batailler autour de Tchheng-tou; dans la capitale, soutenu par les notables et par la ligue de la voie ferrée, il tâchait d'apaiser le peuple en promettant de diminuer les taxes, de supprimer la loterie et autres formes du jeu; mais sur le soulèvement du début se greffait le mouvement révolutionnaire produit et excité par les nouvelles du reste de la Chine. Dans ces conjonctures difficiles, Tchao Eul-fong songea au suicide, puis, sur les instances de quelques familiers, il

1. *North China Herald*, 16 décembre 1911, p. 730; 30 décembre, p. 865; 6 janvier 1912, p. 25.

consentit (24 novembre) à négocier en qualité de vice-roi avec les chefs opposants. Une convention en onze articles fut conclue. Le vice roi s'engagea à déposer son sceau dans le trésor provincial, c'est-à-dire à abandonner ses fonctions, toutes les charges du gouvernement seraient transférées aux Seutchhwanais et exercées sous la direction d'un délégué de l'assemblée provinciale; Tchao Eul-fong faciliterait le passage au nouveau régime par des proclamations et par des mesures d'organisation militaire, après quoi il se retirerait dans son armée de la frontière tibétaine pour y exécuter les instructions de la Cour et servir de protection à la province; la solde de ses troupes et tous les frais d'administration de la région frontière seraient payés par le trésor provincial. Tous les mandarins devraient être traités avec courtoisie; ils seraient libres, soit de quitter le Seutchhwan, soit de s'y fixer; les fonctionnaires locaux (sous-préfets par exemple) seraient maintenus en fonctions, sauf désir contraire de leur part. La solde et les rations de la garnison mantchoue continueraient de lui être versées jusqu'au jour où des moyens d'existence lui seraient fournis. La remise des pouvoirs se fit sans difficulté; le 27 novembre, la république fut proclamée en présence des délégués de tous les corps d'état; toute la population avait l'insigne blanc sur la manche, le nouveau drapeau fut arboré, il portait sur blanc dix-huit petits ronds noirs (les dix-huit provinces) et au centre un plus grand renfermant le caractère *Han* (Chine)[1].

La proclamation de la république à Tchheng-tou, à Tchhong-khing et dans toutes les villes importantes n'amena aucun apaisement; les présidents locaux désignés par les révolutionnaires ne s'entendaient pas entre eux; aux brigands se joignaient en nombre croissant des soldats debandés qui avaient gardé leurs armes. Le 11 décembre, Tchheng-tou fut en proie à ces bandes qui pillèrent les banques, les boutiques, allumèrent l'incendie sur treize points; le président délégué de l'assemblée provinciale, le général son vice-président disparurent au premier coup de feu. Les étrangers ne furent pas directement molestés, mais, dès le lendemain, la plupart partirent pour Tchhong-khing. L'ancien vice-roi avait en vain tâché de rétablir l'ordre; il semblait dangereux aux nouveaux gouvernants;

1. *North China Herald*, 30 décembre 1911, p. 867.

des messages furent, dit-on, saisis par lesquels il appelait ses troupes de la frontière tibétaine; le 22 décembre, six cents soldats attaquèrent son yamen et, après un simulacre de jugement, le décapitèrent; plusieurs autres hauts mandarins du régime déchu eurent le même sort; le général Thyen fut mis à mort à Tchhong-khing. Une coalition des principaux révolutionnaires et de la ligue de la voie ferrée expédia les affaires urgentes et ramena un peu de calme; du papier monnaie fut lancé en quantité modérée; à la fin de janvier le brigandage avait diminué, le gouvernement républicain était reconnu dans toute la province, les impériaux du Cheàn-si n'étaient plus a craindre et les troupes du feu vice-roi avaient été délogées de Ya-tcheou vers le 9 janvier[1].

Les événements de la région qui s'étend du Seu-tchhwan et du Hou-pei au Tchi-li apparaissent bien plus confus, en partie par manque de correspondances locales; les étrangers y furent vivement attaqués, plusieurs périrent, d'autres se cachèrent ou s'enfuirent au prix des plus grands dangers; pendant de longs mois, plusieurs villes furent privées de toutes communications avec l'est. A Si-ngan (Cheàn-si) les troubles commencèrent le 22 octobre et durèrent une quinzaine de jours sous la forme la plus aiguë, combats entre Chinois et Mantchous, incendies, massacres; le 25 octobre, la ville était perdue pour les impériaux. Le 29 octobre, le gouverneur du Chan-si fut tué dans son yamen, le quartier mantchou fut incendié, toutes les boutiques de la ville furent pillées, le 31 l'ordre était à peu près rétabli et un gouvernement provisoire était formé. Le général Wou Lou-tcheng, envoyé de Pao-ting à Thai-yuen avec le titre de gouverneur du Chan si, fut, avant d'avoir rejoint son poste, tué dans sa tente par une trentaine de Mantchous, une véritable bataille fut livrée entre soldats mantchous et chinois (6 novembre). Au Ho-nan, l'assemblée provinciale délibérait et s'apprêtait à faire accession au nouveau régime, elle était retenue par l'influence de Yuen Chi-khai, originaire de la province, et par l'insuffisance des troupes révolutionnaires; mais les troupes fidèles n'étaient pas payées, les membres des sociétés secrètes s'assemblaient. Dans les trois provinces,

1. *North China Herald*, 6 janvier 1912, p. 25; 13 janvier, p. 97; 20 janvier, p. 168; 27 janvier, pp. 237, 240; 3 février, p. 298; 10 février, pp. 365, 368, 371; 2 mars, p. 564; 9 mars, p. 633.

le brigandage était partout. Toutefois elles n'étaient pas totalement perdues pour la Cour et, en décembre, les impériaux du Cheàn-si semblaient inquiétants aux révolutionnaires seutchhwanais: au milieu du mois, les impériaux battaient sur la frontière du Ho-nan et du Cheàn-si les troupes des trois provinces et s'ouvraient la route du nord vers Thai-yuen; le 18, la voie ferrée de Thai-yuen était libre jusqu'à Tcheng-ting, ville située sur le Peking Han-kheou, centre important de la défense mantchoue; vers la fin du mois, l'arrivée des impériaux à Phing-yang (sud de Thai-yuen) contraignait les révolutionnaires à lever le siège et à se replier vers le sud-ouest. Le 8 janvier, on annonçait la jonction des révolutionnaires du Cheàn-si et leur marche sur le Ho-nan, à laquelle s'opposait le général Kyang Kwei-thi; vers le 15, les troupes du Kan-sou[1] sous le commandement du vice-roi Cheng-yun et de généraux musulmans arrivaient sur les frontières du Cheàn-si; mais au milieu de février, ni le général Kyang ni le vice-roi n'avaient avancé davantage; à ce moment, Kyang Kwei-thi eut ordre de quitter Thong-kwan et de se retirer, tandis que l'armée du Kan-sou recevait incessamment des renforts de guerriers occidentaux, des barbares[2].

***

Mantchourie, Chan-tong, environs de Péking.

A Moukden comme dans plusieurs villes du midi et du centre, la tension politique se manifesta d'abord par l'inquiétude financière, par la présentation du papier monnaie pour remboursement, par la raréfaction de la monnaie métallique. Le vice-roi Tchao Eul-swen, ayant besoin d'argent pour envoyer des troupes à Péking, négocia

1. Le brigandage et la chasse aux Mantchous et aux étrangers sévirent au Kan-sou comme dans les autres provinces du nord (*North China Herald*, 10 février 1912, p. 369; 16 mars, p. 707).

2. *North China Herald*, 28 octobre 1911, pp. 215, 222, 223; 4 novembre, pp. 282, 292, 294; 11 novembre, pp. 356, 361, 363, 366; 18 novembre, pp. 431 à 433; 25 novembre, pp. 508, 512, 515, 518, 519, 522; 2 décembre, pp. 580, 582, 592; 9 décembre, pp. 658, 667; 16 décembre, pp. 724, 726, 728, 731, 735, 736, 738, 739; 23 décembre, pp. 793, 794, 803; 13 janvier 1912, pp. 87, 95, 98, 101, 106; 20 janvier, pp. 171, 177; 3 février, p. 302; 10 février, p. 369; 9 mars, p. 633; 16 mars, pp. 707, 709; 23 mars, pp. 771, 772.

avec les Russes un emprunt de cinq millions de roubles; l'assemblée provinciale le menaça de proclamer l'indépendance si l'emprunt était contracté, et il s'inclina (13 novembre). Mais dès lors, Tchao coopère étroitement avec l'assemblée; un comité de sûreté publique étant formé par les notables et les corporations en vue de protéger la vie et les biens de tous les habitants sans acception de race ni de religion, le vice roi en fut élu président; ce gouvernement provisoire, discrètement et sans rompre avec la Cour, assura la police, prit en mains les affaires de la banque d'État et de la banque provinciale, distribua des secours aux nécessiteux; des troupes purent être envoyées vers Péking sur l'ordre de la Cour et on vit se dessiner en janvier un mouvement pour la défense de la dynastie. Plus de deux mois de calme furent gagnés de la sorte; à la fin de janvier, les révolutionnaires devenant plus hardis, les arrestations et exécutions commencèrent à partir du 23 : le vice-roi était sous l'impression de meurtre récent de son frère au Seu-tchhwan. Dans les premiers jours de février, trois vaisseaux de guerre et quatre transports, venant de Wou-song et ayant touché à Tchi-feou, débarquèrent des troupes républicaines à l'ouest du Ya-lou; la Russie et le Japon en vue des éventualités probables avaient déjà renforcé leurs garnisons; le Japon protesta contre la violation de son territoire. Plusieurs points nouveaux, Kharbin, Tchhang-tchhwen, furent occupés par les révolutionnaires déjà maîtres de Nyeou-tchwang et Kirin qui s'étaient déclarés indépendants (mi-novembre); Kirin n'arbora toutefois le drapeau blanc que le 17 février. Vers cette époque les croiseurs républicains étaient déjà rentrés à Tchi-feou et les impériaux restaient assez maîtres de la situation pour que des négociations aient dû être poursuivies avec eux à Moukden comme au Kan-sou[1].

L'assemblée du Chan-tong, après une sorte d'ultimatum au gouvernement impérial, proclama une république indépendante le 11 novembre et élut comme président (13 novembre) le gouverneur Swen Pao-khi; une quinzaine plus tard, elle reconnut l'insuffisance

1. *North China Herald*, 21 octobre 1911, p. 149; 11 novembre, p. 361; 18 novembre, pp. 433, 436, 437, 441; 2 décembre, pp. 585, 589, 591; 16 décembre, pp. 735, 736; 23 décembre, p. 794; 30 décembre, p. 864; 6 janvier 1912, p. 31; 13 janvier, p. 102; 20 janvier, pp. 174, 175; 27 janvier, p. 240; 3 février, pp. 298, 304; 10 février, pp. 361, 366; 17 février, pp. 440, 445; 24 février, pp. 502, 503; 2 mars, p. 566; 30 mars, p. 848.

des ressources de la province et fit soumission; un décret du 1er décembre accorda le pardon à tous. A Tchi-feou, à Teng-tcheou, même à Tshing-tcheou qui a une forte colonie mantchoue, tout se passa aussi paisiblement. Le départ du gouverneur, rappelé au début de janvier, ébranla la situation sans dissiper la méfiance du peuple à l'égard des méridionaux, républicains ou autres. Le 15 janvier, trois cents révolutionnaires venant de Tairen, territoire japonais, débarquèrent à Teng-tcheou et, sans trouver de résistance, prirent possession de la ville; des troupes de Chang-hai occupèrent Tchi-feou (14 ou 15 janvier); une expédition des impériaux décidée au commencement de février ne paraît pas avoir eu lieu[1].

Ainsi malgré la résistance du Kan-sou et l'habileté déployée à Moukden, le cercle se resserrait de jour en jour autour de Péking. Dans le Tchi-li, à Te-tcheou, à Pao-ting, les mutineries militaires de fin octobre n'avaient pas eu de suite; Tcheng-ting restait aux impériaux; de même Thyen-tsin, malgré les lettres et les placards des républicains depuis le 25 octobre. La révolte de la garnison de Lwan-tcheou (1er-7 janvier) fut domptée par les troupes de Pao-ting et de Tcheng-ting, la voie ferrée de Tshin-wang tao fut alors gardée par les troupes dépendant des Légations; cette explosion aux portes de la Capitale, peu après la tentative de meurtre sur le général Tchang Hwai-tchi commandant à Thyen-tsin (27 janvier) et sur le Mantchou Lyang-pi (29 janvier), montraient le trouble gagnant le cœur même de l'Empire[2]. Le général Tchang Hyun en quittant Nanking s'était établi (début de décembre) à Syu-tcheou, préfecture du Kyang-sou contiguë au Chan-tong, communiquant facilement avec Péking; ses troupes furent renforcées d'un millier d'hommes qui venaient du sac de Tshing-kyang; il fit respecter la discipline, rétablit l'ordre dans la région désolée par les brigands. C'est contre lui que furent massés à Nanking et au nord de Nanking les soldats provenant principalement du Kwang-tong et du Kyang-si. A la fin

1. *North China Herald*, 4 novembre 1911, p. 288; 11 novembre, p. 361; 18 novembre, pp. 434, 437, 441; 25 novembre, pp. 508, 510; 2 décembre, pp. 582, 584; 9 décembre, pp. 655, 675; 16 décembre, pp. 726, 728; 23 décembre, p. 800; 30 décembre, p. 863; 13 janvier 1912, pp. 103, 105; 20 janvier, p. 174; 27 janvier, p. 241; 3 février, p. 296; 10 février, pp. 368, 369; 24 février, p. 504.

2. *North China Herald*, 28 octobre 1911, p. 227; 4 novembre, p. 290; 18 novembre, pp. 430 à 432; 6 janvier 1912, pp. 30, 33; 13 janvier, pp. 95, 97; 20 janvier, p. 172; 3 février, p. 299; 10 février, p. 364.

de janvier, Tchang Hyun fut désigné comme vice-roi des Deux Kyang ; cette nomination indiquait de la part de la Cour l'intention de reprendre la lutte suspendue par l'armistice du 4 décembre; le vice-roi du Hou-kwang, Twan Khi-jwei, se préparait à rouvrir aussi les hostilités; mais les deux généraux ne pouvaient compter sur la fidélité de toutes leurs troupes; pendant une absence de Tchang Hyun, appelé au midi par des pourparlers, les troupes mutinées pillèrent à fond la ville de Syu-tcheou (7 février). Le mouvement offensif préparé ne s'exécuta pas[1].

*
* *

Dans chaque province, le changement de régime se teintait de caractères locaux; à Canton, imbu d'esprit particulariste, dominé par les corporations et les bandes de pirates; à Chang-hai, pénétré d'idées doctrinaires à l'européenne et endigué par les nécessités commerciales; superficiel au Chan-tong et suivant les impulsions du nord ou du midi; au Seu-tchhvan, à Moukden, brigandage arrêté par deux hommes d'énergie avec un succès bien différent; à Wou-tchhang révolution organisée, dirigée de près par l'état-major du parti. Cependant Nanking prit bientôt le rôle de capitale de la Chine républicaine et tâcha d'obtenir à la fois l'abdication de la dynastie et la déchéance de Péking; il y eut dès lors une politique républicaine, opposée aussi bien à la défense impérialiste qu'aux tendances séparatistes ou fédéralistes.

MAURICE COURANT.

1. *North China Herald*, 27 janvier 1912, p. 238; 3 février, pp. 296, 297, 305; 10 février, p. 366; 24 février, p. 501.

LA NOUVELLE MONNAIE PORTUGAISE

La jeune République Portugaise vient de lancer dans la circulation les premières pièces de sa nouvelle monnaie.

Il ne sera donc peut-être pas dépourvu d'intérêt pour les lecteurs de cette *Revue* de connaître les points essentiels de la nouvelle loi monétaire, car, il faut le dire, il ne s'agit pas seulement d'une refonte de monnaie. Le gouvernement de la jeune république n'a pas limité son ambition à substituer au profil d'un roi le profil classique de la dame au bonnet phrygien; il a changé l'unité, le nom, le poids et le titre des monnaies portugaises.

Pour bien pouvoir comprendre et juger la portée de la nouvelle loi, il est essentiel de connaître l'ancien régime nonétaire.

C'est une loi du 9 juillet 1854 qui a fixé les grandes lignes du régime que le gouvernement de Lisbonne vient de modifier. Cette loi adoptait l'étalon or et fixait, comme unité monétaire de *compte*, le *real* (au pluriel *reis*.)

La loi de 1854 ne s'occupa que des monnaies d'or et d'argent, laissant de côté la monnaie de billon qui a été réglementée postérieurement.

L'unité réelle pour les monnaies d'or était la *couronne* dont la valeur était fixée à 10,000 reis. Le titre des monnaies d'or était fixé à 916 2/3 de fin, la tolérance pour le titre et pour le frai étant de 2 millièmes. Le tableau suivant résume le poids et la valeur des monnaies d'or de la loi de 1854 dont la valeur libératoire était illimitée.

MONNAIES D'OR	POIDS	VALEUR	ÉQUIVALENCE
Couronne.	17,735 gr.	10,000 reis.	55.99 fr.
Demi-couronne.	8,868 —	5,000 —	27.99 —
Cinquième de couronne .	3,547 —	2,000 —	11.18 —
Dixième de couronne. . .	1,774 —	1,000 —	5.59 —

En plus de ces monnaies d'or, la loi accordait cours légal aux souverains et demi-souverains anglais du poids de 7.981 grammes et 3.990 grammes leur attribuant la valeur de 4,500 et 2,250 reis respectivement.

En raison de l'importance des relations commerciales du Portugal avec l'Angleterre, le cours légal de la monnaie anglaise amenait régulièrement un grand afflux d'or anglais dans le pays. La circulation se composait, en fait, de plus de monnaie d'or anglaise que de monnaie d'or portugaise.

Ce fait a eu comme conséquence que le mot *couronne* ne fut jamais adopté par le public pour désigner l'unité réelle d'or créée par la loi de 1854. La frappe des couronnes n'a jamais dépassé le chiffre de 183,103 couronnes soit une valeur d'un peu plus de 10 millions de francs et le total de la frappe de monnaie d'or portugaise comprenant les divisions de la couronne n'a atteint que le chiffre assez peu élevé de 7,950,000,000 reis soit un peu plus de 44 millions de francs.

La circulation de l'or au Portugal se composait donc de six variétés de pièces; la couronne et ses sous-divisions et la livre et la demi-livre anglaises. Ces pièces anglaises et la demi-couronne étaient les plus répandues dans la circulation.

Pour la monnaie d'argent le titre fixé par la loi de 1854 était comme pour l'or, celui de 916 2/3 de fin avec une tolérance de 2 millièmes pour le titre, et de 3 millièmes pour le frai.

L'unité réelle pour la monnaie d'argent était une pièce dénommée d'après la loi, *tostão* dont la valeur était de 100 reis. Elle représentait donc un centième de la couronne d'or. Les autres pièces d'argent étaient les multiples du *tostão*, les deux et les cinq tostões et sa sous-division le demi-tostão. Plus tard en 1899 une loi du 21 juillet créa un nouveau multiple du *tostão*, la pièce de dix *tostões* ou mille reis et supprima les pièces de un *tostão* et demi-*tostão*. Finalement une loi du 9 septembre 1908 rétablit la frappe des pièces de un *tostão* tout en baissant le titre de ces pièces et de celles de deux tostões à 835 de fin.

En résumé voici comment se composait la circulation des monnaies d'argent au Portugal au moment de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi monétaire.

DÉNOMINATION	VALEUR	POIDS	TITRE	ÉQUIVALENCE
Tostão	100 reis.	2.5 gr.	835	0.55 fr.
Dois tostões . . .	200 —	5 —	—	1.11 —
Cinco tostões . . .	500 —	12.5 —	916 2 3	2.79 —
Dez tostões. . . .	1.000 —	25 —	—	5.59 —

Il est intéressant d'observer que, si l'unité réelle de la monnaie d'or créée par la loi, la *couronne*, n'a pas été adoptée dans l'usage courant, ce qui a été dû à sa valeur trop élevée et à la prédominance de la monnaie d'or anglaise, un sort semblable est échu à l'unité réelle de la monnaie d'argent. On n'employait pas dans la pratique la dénomination *tostão*, que pour compter jusqu'à 25 tostões. Pour les sommes supérieures on se servait de l'unité de compte *reis* ou encore du compte en *livres*, ou en *moedas*. Dernièrement la monnaie de *mille reis* (dez tostões) était devenue à cause de sa valeur approximative de la pièce de cinq francs, une sorte d'unité monétaire de compte très employée, surtout dans les statistiques.

Le pouvoir libératoire des pièces d'argent était limité par la loi à 5,000 reis.

Il nous reste maintenant à parler de la monnaie de billon.

Une loi du 31 mai 1881 créa des pièces en bronze de la valeur de 20, 10 et 5 reis, auxquelles la loi du 21 juillet 1899 ajouta des monnaies de nickel de la valeur de 100 et 50 reis. Ces dernières pièces étaient composées d'un alliage de 75 p. 0/0 de cuivre et 25 p. 0/0 de nickel.

En 1908 la loi du 9 septembre substitua à ces deux pièces une seule pièce de 50 reis et augmenta le pouvoir libératoire de la monnaie de billon qui était de 500 reis et fut porté à 1.000 reis.

Le tableau suivant résume la valeur et le poids des monnaies de billon en circulation dernièrement.

DÉNOMINATION	POIDS	MÉTAL	ÉQUIVALENCE
50 reis	4 gr.	nickel	0.27 fr.
20 —	12 —	bronze	0.11 —
10 —	6 —	—	0.05
5 —	3 —	—	0.02 —

Tel était dans ses lignes générales le système monétaire qui vient d'être aboli. Il faut ajouter, qu'en réalité ce système ne fonctionnait

plus que pour la monnaie d'argent et de billon. Depuis 1891, le Portugal est au régime du cours forcé, et l'agio de l'or, disparu entièrement de la circulation, se maintient toujours assez haut.

Ce régime boiteux pèse lourdement sur la situation économique du pays et occasionne de très fréquents troubles dans sa vie financière.

Quoique dès son origine on se soit préoccupé de rétablir la circulation normale, on n'a jamais réussi à mettre en vigueur l'ensemble de mesures nécessaires pour réussir. C'est surtout la mauvaise politique budgétaire qui a toujours empêché le retour à la normalité.

Malgré tout, la situation s'était beaucoup améliorée dans les dernières années et à deux reprises, croyant proche le rétablissement de la circulation de l'or, les financiers de la monarchie ont présenté aux chambres des projets de remaniement du système monétaire.

Il est intéressant de signaler en passant les bases de ces deux propositions de loi quoiqu'elles n'aient pas abouti.

La première en date a été présentée par le ministre M. Pequito, professeur de comptabilité à l'Institut commercial.

M. Pequito avait basé sa proposition sur le modèle du système de l'Union latine.

L'unité monétaire était le *luso*, qui pesait 0.2903 grammes d'or fin, son équivalence avec l'ancien système se faisait en stabilisant l'agio de l'or au cours de 10 p. 0/0. La valeur du luso était donc de 200 reis de l'ancienne monnaie.

Les pièces d'or de la proposition de M. Pequito étaient au titre de 900 millièmes et de la valeur de 50, 25 et 10 lusos.

Les pièces d'argent étaient le demi-luso, le luso, 2 et 5 lusos. Les trois premières étaient au titre de 835 millièmes et la dernière au titre de 900.

Pour la monnaie de billon on adoptait le cupro-nickel aux coupures de 10, 5, 2, et 1 centième de luso.

La frappe des pièces d'argent et de billon continuait à être réservée à l'État et sa limite était fixée par la loi.

Le cours légal des pièces d'or anglaises était maintenu au taux de 25 lusos par livre sterling.

Le pouvoir libératoire des pièces d'argent et de billon fixé à 25 lusos pour les premières et à 2.5 pour les secondes correspondait

aux limites de la loi de 1854, mais dans la proposition de M. Pequito, il était élevé au double pour les payements à l'État.

La seconde proposition de loi, dont nous avons parlé, a été déposée en 1910 par le ministre M. Soares Branco, professeur à l'École militaire.

Son unité monétaire, rappelant une ancienne monnaie portugaise, était le *cruzado* au poids de 0.6503 grammes d'or fin, dont l'équivalence avec la monnaie de compte de la loi de 1854 était de 400 reis pour chaque cruzado.

Les pièces d'or au titre de 916 2/3 seraient de 20, 10 et 5 *cruzados*.

Pour les monnaies divisionnaires le *cruzado* se divisait en centièmes appelés *ceitis*.

Les pièces d'argent au titre de 835 seraient de la valeur de un *cruzado*, demi-*cruzado* et 25 *ceitis*.

Quant à la monnaie de billon on prévoyait l'emploi du cupro-nickel pour des pièces de 10 et 5 *ceitis* et de l'aluminium pour les monnaies de 2.5, 1 et 1/4 de *ceitil*.

Le pouvoir libératoire des pièces d'argent était limité à 12 *cruzados* et celui de la monnaie de billon à 3 *cruzados*, ces deux chiffres étant portés au double pour les payements à l'État.

Quoi qu'on puisse penser de ces deux propositions de loi, elles n'ont pas trouvé grande faveur devant les parlements de la monarchie.

On se rendait compte, en effet, que l'utilité de la promulgation d'un nouveau règlement monétaire exigeait une condition essentielle, l'assainissement de la circulation fiduciaire, or, malheureusement, sur ce point, la situation ne faisait qu'empirer.

D'un autre côté, les améliorations du change qu'on escomptait dans les deux projets ne se maintenaient pas avec assez de fermeté et étaient suivies toujours de baisses plus ou moins importantes.

L'incroyable gâchis politique où s'embourbait le pays dans les dernières années de la monarchie rendait du reste très difficile toute discussion sérieuse de mesures du genre des deux propositions que nous venons d'exposer.

Quelques mois après le changement de régime on apprenait, non sans surprise, que le gouvernement provisoire venait de promulguer par décret dictatorial, une nouvelle loi monétaire.

La chose était d'autant plus extraordinaire, que nul des effets du

nouveau règlement ne pouvait se produire avant plusieurs mois, et qu'aucun motif d'urgence ne pouvait justifier le procédé dictatorial dans une telle matière.

C'était bien là un magnifique exemple de l'esprit démocratique des nouveaux maîtres! Ils faisaient de la dictature par dilettantisme! D'un autre côté la situation économique et financière ne semblait pas très favorable pour une telle réforme. Le change se maintenait toujours assez bas. La circulation fiduciaire venait encore d'être aggravée par l'émission de 55 millions de francs de billets. L'équilibre budgétaire semblait chaque fois plus lointain et des signes inquiétants de crise économique se dessinaient un peu partout.

L'inexpérience du ministre des Finances, M. Relvas, qui, quoique assez bon musicien, ne pouvait se recommander ni de titres universitaires, ni de la pratique des affaires, pouvait faire supposer, qu'il s'agissait simplement du désir un peu enfantin de faire disparaître des goussets du public l'effigie abhorrée du roi.

Il n'en était rien.

Le remaniement monétaire de M. Relvas était la reproduction en grand et en pire des procédés de quelques financiers de la monarchie, qui parfois avaient trouvé dans de petits remaniements monétaires une source de profits pour le trésor toujours à court de recettes.

Le décret dictatorial du gouvernement provisoire visait surtout la création de quelques 25 millions de francs de recettes extraordinaires au moyen d'une refonte de la monnaie. C'était bel et bien un nouvel emprunt forcé, fait à la circulation.

Ceci dit, pour expliquer l'orientation économique de la loi monétaire dictatoriale, examinons maintenant ses principales dispositions.

Le nouveau régime monétaire reste fidèle au monométalisme, son unité monétaire est l'*escudo* (écu) ayant le poids de 1.6257 grammes d'or fin.

L'équivalence de l'*escudo* avec l'ancienne monnaie de compte est de un *escudo* égal à 1,000 reis.

Les monnaies d'or prévues par la nouvelle loi sont de 10, 5, 2 et 1 *escudo* au titre de 900 millièmes.

La tolérance pour le frai et pour le titre est fixée à 2 millièmes.

Le tableau suivant résume la valeur, diamètre et poids, des nouvelles monnaies d'or.

DÉNOMINATION	DIAMÈTRE	POIDS	ÉQUIVALENCE
10 escudos	30 mm.	18.0650 gr.	55.99 fr.
5 —	24 —	9.0325 —	27.99 —
2 —	19 —	3.6130	11.18 —
1 —	15 —	1.8065 —	5.59 —

La monnaie anglaise d'or reçoit le cours légal au taux de 4, 5 *escudos* par livre sterling.

Pour la monnaie divisionnaire l'*escudo* est divisé en cent parties dénommées *centavos*.

Les pièces d'argent sont de : 1 *escudo*, 50, 20 et 10 *centavos*. La première au titre de 900 millièmes, les autres au titre de 835 millièmes.

Voici la valeur, diamètre et poids, des nouvelles monnaies d'argent.

TITRE	DÉNOMINATION	DIAMÈTRE	POIDS	ÉQUIVALENCE
900	1 escudo.	37 mm.	25 gr.	5.59 fr.
835	50 centavos.	30 mm.	12.5 —	2.89 —
—	20 —	24 —	5 —	1.11 —
—	10 —	19 —	2.5 —	0.56 —

Pour la monnaie de billon on a adopté le bronze-nickel au titre de 75 p. 0/0 de bronze et 25 p. 0/0 de nickel. La loi a prévu des monnaies d'un 1/2, 1, 2 et 4 *centavos* dont le poids et le diamètre est le suivant.

DÉNOMINATION	DIAMÈTRE	POIDS	ÉQUIVALENCE
4 centavos.	23 mm.	5 gr.	0.22 fr.
2 —	21 —	4 —	0.11 —
1 —	19 —	3 —	0.05 —
1/2 —	17 —	2 —	0.02 —

Le pouvoir libératoire des pièces d'argent est fixé à 10 *escudos*, celui de la monnaie de billon à 1 *escudo*.

Pour mieux faire ressortir les changements introduits par la nouvelle loi, nous les résumerons en quelques mots en les considérant par rapport à chacun des métaux monétaires.

Monnaies d'or. — On maintient les mêmes quatre pièces d'or de la loi de 1854 en changeant leur dénomination et en abaissant le titre de 916 2/3 à 900.

Monnaies d'argent. — On conserva les mêmes quatre pièces de la

loi antérieure mais on en abaissa le titre de 916 2/3 à 900 pour les pièces de 1.000 reis (un escudo) et de 916 2/3 à 835 pour les pièces de 500 reis (50 centavos).

Monnaies de billon. — On substitua la pièce de nickel de 50 reis par une pièce en bronze nickel de la valeur de 40 reis dénommée 4 centavos. Les pièces en bronze de 20, 10, et 5 reis furent substituées par des pièces de la même valeur, mais de moindre poids en bronze nickel.

Ce sont donc l'abaissement du titre et le changement de dénomination que constituent les deux modifications essentielles.

Les caractéristiques de la nouvelle loi monétaire portugaise peuvent être synthétisées de la façon suivante :

Étalon. — L'or.

Monnaie de compte et réelle. — L'*Escudo.*

Monnaie légale. — Les pièces d'or portugaises et anglaises. En fait, le billet de Banque à cours forcé.

Monnaie d'appoint. — Quatre coupures de monnaie d'argent et quatre de bronze nickel.

Équivalence avec l'ancienne monnaie : un escudo égal à mille reis.

Valeur de l'escudo en monnaie française : 5.5996 francs.

Au point de vue technique la nouvelle loi répète en les aggravant tous les errements de l'ancienne et ne tient nullement compte des leçons de l'expérience.

C'est ainsi que pour la monnaie d'or, elle crée deux pièces condamnées d'avance à se démonétiser : les pièces de dix et d'un escudos. La première qui correspond à la pièce de 50 francs a une valeur trop élevée pour les besoins usuels de la circulation et se prête beaucoup à la fraude du fourrage. Sa destinée est de devenir breloque d'un goût douteux !

La seconde fraie beaucoup et est d'un maniement peu commode. Le fait s'était déjà produit pour les pièces correspondantes de l'ancienne loi.

Quant à la monnaie d'argent, la création de la pièce d'argent d'un escudo, vraiment trop lourde et encombrante, n'a aucune utilité car son rôle au Portugal n'est que celui d'une monnaie divisionnaire. Elle n'a pas, comme c'est le cas en France pour la monnaie de 5 francs, pouvoir libératoire illimité.

L'abaissement du titre à 835 ne s'explique pas non plus que par l'avidité budgétaire. Les expériences de Jacob, de Stanley Jevons et de M. Ruau ont démontré que le titre de 900 est le plus résistant au frai et à l'usure. Ce serait celui-là qu'on aurait dû adopter pour toutes les monnaies d'argent, car au Portugal elles jouent toutes le seul rôle de monnaies divisionnaires.

En vérité ce choix du titre de 835 a été influencé surtout par ce qu'un savoureux euphémisme de la vieille langue française désignait par l'expression « travailler les monnaies ». Comme le plus gros de la frappe d'argent était en pièces de 500 reis au titre de 916 2/3, on a réduit le titre de ces pièces à 835 et pour celles de 1,000 reis on s'est contenté de l'abaisser à 900.

Le bénéfice de l'affaire était surtout dans les pièces de 500 reis.

On a du reste *travaillé* encore les monnaies en augmentant un peu la limite de la frappe. Le montant des monnaies d'argent en circulation effective était de 30 millions de reis, soit environ 167,700,000 francs, on a fixé les limites de la nouvelle frappe à 35 millions de escudos, soit environ 195,650.000 francs. Les deux propositions dont nous avons parlé ne la fixaient qu'à 30 millions de reis pour la première, et à 33,500,000 mille reis pour la seconde.

La monnaie divisionnaire d'argent ressort dans l'Union Latine à 16 francs par tête et en Allemagne à 20 marks, tandis qu'au Portugal d'après la nouvelle loi elle atteindra 33 francs!

Il y a du reste toujours dans les caves de la banque plusieurs dizaines de millions de francs, en monnaie d'argent, immobilisés, quoique il s'agisse d'une monnaie à valeur libératoire limitée.

Le choix de l'escudo comme monnaie de compte n'a pas été plus heureux. Pour un pays à faible mouvement économique cette unité de compte est trop élevée. Sa valeur est presque cinq fois plus forte que celle de la monnaie de compte française. Sauf l'Angleterre aucun pays d'Europe ne possède une monnaie de compte aussi ambitieuse.

Le même manque de jugement peut être remarqué dans la fixation des divisions de la monnaie de compte.

Le centavo (un centième de l'escudo) a une valeur trop élevée pour devenir la monnaie minime. La loi a du reste reconnu son tort créant des monnaies d'un demi-centavo. Avec cette existence

d'une monnaie réelle inférieure à la plus petite division de la monnaie de compte on alourdit la comptabilité, car le demi-centavo doit se chiffrer par une nouvelle décimale, ou par le signe de fraction 1/2. Ainsi, pour écrire en chiffres un escudo vingt centavos et demi on devra écrire 1.20.5 ou 1.20 1/2 ce qui est d'autant plus embarrassant, que la valeur, correspondant au demi-centavo, est très fréquente dans les comptes. La pièce de quatre centavos est tout à fait déplacée dans un système à base décimale. Il est évident que la coupure de 5 centavos serait beaucoup plus rationnelle.

Un dernier point très critiquable est le maintien de la tarification légale de la monnaie d'or anglaise. Le Portugal est malheureusement trop à la suite de la puissante Albion pour qu'on ait besoin encore d'y ajouter le tribut monétaire. La tarification au moment d'une crise monétaire, comme fit la Suisse en 1870, est très explicable, mais la tarification permanente devient du parasitisme monétaire et a toujours le tort de faciliter le drainage de l'or au moment des crises.

Il y a pourtant une disposition de la nouvelle loi que l'on doit applaudir. C'est la substitution de la monnaie de bronze par une monnaie plus légère et plus propre.

La réforme monétaire aurait pu avec avantage en rester là.

On aurait épargné au pays un système monétaire boiteux et on aurait évité le ridicule de légiférer gravement sur la monnaie d'or quand on n'a devant soi que le cours forcé et que l'on fait tout ce qu'il faut pour prolonger cette situation.

Vraiment, le ministre des Finances de la jeune république, en édictant le nouveau règlement monétaire, a tout à fait gaspillé son temps, en ce que Martial appelait *difficiles nugae*, ou comme nous disons aujourd'hui moins élégamment, en des bagatelles laborieuses!

COMTE DE PENHA-GARCIA.

ABD-EL-KADER EN EXIL

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

Le général Eugène Daumas a laissé de sa mission auprès d'Abd-el-Kader au fort Lamalgue un récit qui éclaire certains points de nos relations avec l'adversaire le plus intéressant que la France ait rencontré au cours de sa conquête algérienne. Trop d'historiens ont écrit que notre pays avait violé la promesse faite par Lamoricière et le duc d'Aumale à l'Émir vaincu. Les documents qui suivent montrent d'abord que la promesse était imprécise puisqu'elle comportait une option, ensuite que son exécution immédiate était fort difficile, vu les hésitations imposées par les circonstances de la politique intérieure et extérieure.

Ces documents, laissés par le général Daumas à sa fille, Mme Perras, et contenus dans un grand portefeuille de cuir noir, se composent en premier lieu d'une abondante correspondance, soit officielle, soit privée, puis de notes prises chaque jour par l'officier en mission. Il a couvert de sa large et forte écriture 138 grandes pages de papier écolier, dont les passages principaux seront reproduits ici à l'exclusion presque complète d'autres sources [1].

1. Il existe cependant plusieurs livres que les personnes curieuses de ces questions ne peuvent ignorer : les *Souvenirs du général du Barrail*, la *Biographie d'Abd-el-Kader*, par Alexandre Bellemarre (Hachette, 1863), enfin la *Correspondance du duc d'Aumale* (notamment le recueil de ses lettres à Cuvillier-Fleury). On devra bientôt à la science historique et militaire du capitaine Paul Azan la meilleure étude qui ait paru sur le rôle d'Abd-el-Kader. M. Augustin Bernard, professeur à la Sorbonne, à la haute compétence de qui nous sommes heureux de rendre ici un reconnaissant hommage, a tracé un portrait extrêmement précis et fidèle du général Daumas dans l'introduction à une œuvre posthume de celui ci, *Les Femmes arabes*, publiée dans la *Revue historique algérienne* d'avril 1912. Melchior-Joseph-Eugène Daumas, fils du maréchal de camp Marie-Guillaume Daumas, avait, ainsi que son frère Xavier-Jules-Adolphe Daumas, fait en Algérie la principale partie de sa carrière. Ayant exercé de 1837 à 1839 les fonctions de Consul de France à Mascara, il connaissait parfaitement le caractère à la fois souple et droit d'Abd-el-Kader, l'exagération de sa parole imagée,

Nous rappellerons en peu de mots comment Eugène Daumas, alors colonel, fut envoyé au fort Lamalgue, puis nous résumerons le contenu volumineux de son portefeuille.

On sait que, dans la nuit du 22 au 23 décembre, les cavaliers de l'Émir rencontrèrent les spahis de Lamoricière au col de Kerbous. Après une émouvante délibération avec ses fidèles, Abd-el-Kader, sentant impossible la fuite vers les hauts plateaux, se rendit sous condition au général français. Depuis un certain temps les chefs de notre armée avaient fait au vaincu des propositions avantageuses pour le cas où il remettrait son sort entre leurs mains. Lui avaient-ils réellement promis, comme il le prétendait et le croyait peut-être avec sincérité (tant sont aisés les malentendus lorsqu'on négocie dans des conditions aussi anormales), la faculté de se rendre à la Mecque? En réalité l'offre que lui avait faite le maréchal Bugeaud était d'une tout autre nature : c'était l'engagement de lui payer une somme d'un million. Quoi qu'il en soit de ces faits antérieurs au 22 décembre, deux émissaires furent alors envoyés à Lamoricière, porteurs d'une lettre dans laquelle l'Émir demandait, pour se rendre, l'assurance écrite d'être transféré avec sa famille à Saint-Jean ou à Alexandrie.

En voici le texte :

Louange au Dieu Unique; que Dieu répande ses grâces sur notre Seigneur et Maître Mohammed et sur ses compagnons.

Du prince des croyants, le guerrier saint, El-Sidi-el-Hadj Abd-el-Kader (que Dieu l'assiste et le protège) au Général de Lamoricière, chef des troupes françaises de la province d'Oran, que Dieu rende prospères nos affaires et les vôtres, que le salut soit sur quiconque reconnaît la vraie voie.

Nous avons reçu le cachet et le sabre que vous nous avez fait remettre comme signes que vous aviez reçu le blanc-seing que nous vous avions envoyé. L'obscurité de la nuit nous avait empêché de vous écrire. — Cette réponse de votre part nous a causé de la joie et du contentement. Cependant, nous voulons que vous nous *envoyiez une parole française* qui ne puisse être ni diminuée, ni changée et qui nous garantisse que vous nous

les points sensibles par lesquels on pouvait le toucher. Treize années passées sur la terre d'Afrique l'avaient familiarisé avec la langue et les mœurs arabes. Les ouvrages dans lesquels il a noté ses observations sur la société musulmane sont trop connus pour qu'il y ait lieu de les énumérer ici.

ferez transporter soit à *Alexandrie*, soit à *Akka*, mais pas autre part, veuillez nous écrire à ce sujet d'une manière positive.

Lors de notre entrevue, nous vous communiquerons beaucoup de choses, nous connaissons votre manière d'agir et nous désirons que vous ayez seul le mérite du résultat.

Nous vous recommandons de maintenir où elles sont les tribus qui se sont séparées de nous hier au soir chez les Msirdas, nous pensions qu'elles nous suivaient et lorsque nous avons regardé derrière nous, il n'y avait plus personne.

Il y a dans ces tribus des affaires d'intérêts qui concernent nous et les nôtres, comme par exemple : des esclaves, des chameaux, des mulets, des effets, et des chevaux. Nous désirons donc terminer ces affaires par la vente de ces choses, alors ceux des nôtres qui voudront venir avec nous dans l'Est seront libres de le faire.

Nous vous prions également de vous intéresser à la mise en liberté de notre frère El Sidi Mohammed El Bou Hamedi, le plus tôt possible, afin qu'il puisse nous accompagner.

Le 12 de Moharrem-el-Haram, l'an 1264[1]

Voici la réponse de Lamoricière :

Louange au Dieu suprême.

De la part du Général de Lamoricière à Sidi el hadj Abd el-Kader ben Mahiddin, que le salut soit sur vous.

J'ai reçu votre lettre et je l'ai comprise.

J'ai l'ordre du fils de notre Roi (que Dieu le protège) de vous accorder l'aman[2] que vous m'avez demandé et de vous donner le passage de *Djemâa Ghazaouat* à *Alexandrie* ou à *Akka*; on ne vous conduira point autre part. — Venez comme il vous conviendra, soit le jour, soit la nuit; ne doutez point de cette parole, elle est positive.

Notre Souverain sera généreux envers vous et les vôtres.

Quant aux tribus qui vous ont quitté et qui sont chez les Msirdas, nous nous rendrons demain au milieu d'elles.

Les esclaves, chameaux, chevaux, mulets et effets qui vous appartiennent et ont été emmenés par elles, vous pouvez être tranquille à leur égard; tout ce qui vous appartient vous sera rendu et la part qui vous revient sur les choses qui sont en commun vous sera remise; il en sera de même pour ceux qui sont avec vous. Je suis certain que vous pourrez emmener dans l'Est, par mer, ceux qui voudront vous suivre.

Pour ce que vous me dites relativement à *Bou-hamedi* aussitôt que vous serez arrivé, je ferai partir un bateau pour *Tanger* et j'écrirai au Consul de

1. *Arch. his., Guerre*, Algérie, 1847, correspond., novembre, décembre.
2. Sauf-conduit.

France de réclamer *Bou-hamedi* à Mouleï Abderrahman. Je pense qu'il sera mis en liberté et, s'il le veut, il pourra vous suivre dans l'Est. On m'a dit que sa famille était chez les Msirdas; je ferai en sorte qu'il ne soit rien enlevé de ce qui lui appartient.

Quant à ce dont vous aurez besoin, au moment de votre arrivée, pour vous et ceux qui vous accompagnent, vous savez ce que nous avons fait pour votre frère et pour les siens. Vous pouvez voir par là ce que nous ferons pour vous.

Vous pouvez être certain que vous serez traité comme il convient à votre rang[1].

A minuit le général envoyait du bivouac de Sidi Mohammed el Ouassini au duc d'Aumale un rapport sur les opérations militaires et la capture d'Abd-el-Kader. Le 23 à neuf heures du matin il ajoutait ce post-scriptum :

Je monte à cheval à l'instant pour me rendre comme je vous l'annonçais à la Daïra[2]. Le temps me manque pour joindre ici les copies de la lettre que j'ai reçue de l'Émir et de celle que je lui ai répondue. Il me suffit de vous indiquer que j'ai uniquement stipulé et promis que l'Émir et sa famille seraient transportés à *Alexandrie* ou à *Saint-Jean-d'Acre*. Ce sont les deux seuls lieux que j'ai indiqués. C'étaient ceux qu'il désignait dans sa demande que j'ai acceptée[3].

Le sentiment très net de Lamoricière apparaît dans ces mots adressés par lui au duc d'Aumale : « .... J'étais obligé de prendre des engagements; je les ai pris et j'ai le ferme espoir que Votre Altesse Royale et le Gouvernement les ratifieront si l'Émir se confie à ma parole[4]. »

Le jour même, Abd-el-Kader, accueilli avec tous les égards dus à sa grande infortune par le colonel de Montaudon, reçut du duc d'Aumale confirmation de la promesse faite par Lamoricière.

Le Gouvernement était en même temps averti par ce télégramme :

Dépêche télégraphique.

Nemours, le 23 décembre.

Le Gouverneur général de l'Algérie à Monsieur le Ministre de la Guerre.

Abd-el-Kader est dans notre camp, battu par les Marocains, abandonné

1. *Arch. de la Guerre.*
2. Ensemble de familles qui suivait Abd-el-Kader.
3. *Arch. de la Guerre.*
4. Dossier du général Daumas, au château de Chassignolles.

de la plupart des siens. Il cherchait à gagner le Sud par le pays des Beni-Snassené, mais cerné, de ce côté par la cavalerie du Général de Lamoricière il s'est rendu sous la condition d'être envoyé à Alexandrie ou à Saint-Jean-d'Acre.

Il s'embarquera demain avec moi pour Oran, d'où il sera envoyé à Toulon aux ordres du Gouvernement[1].

Le 25 décembre 1847, Abd-el-Kader, sa famille et 88 personnes ayant demandé à partager son sort s'embarquaient sur l'*Asmodée*. Le duc d'Aumale écrivait en même temps au Ministre une lettre dont voici le double post-scriptum :

Rade de Mers-el-Kébir, le 25 décembre 1848, 6 heures du matin.

Je ne reviendrai point sur ce que je disais hier des engagements pris avec l'Émir pour son envoi en Orient par le Général de Lamoricière, et ratifiés par moi, ni sur mon désir de voir cet engagement sanctionné par le Gouvernement. Je ferai seulement observer que si l'Émir demandait à être dirigé sur tout autre point qu'Alexandrie ou Saint-Jean d'Acre, notre parole serait parfaitement dégagée.

H. O.

Abd-el-Kader vient de me faire ses adieux. Je ne puis cacher à Votre Excellence l'émotion que me fait éprouver la dignité et la simplicité de cet homme qui a joué un si grand rôle et qui vient d'essuyer un si grand revers. Pas une plainte! pas un mot de regret! il n'a eu de parole que pour me recommander ceux qui l'avaient servi, pour m'assurer qu'il ne songeait plus qu'au repos. Je lui ai donné l'assurance que le passé serait complètement oublié.

H. O.

Le 8 janvier, Abd-el-Kader, sa famille et ses domestiques — au total 45 personnes — étaient dirigés provisoirement sur le fort Lamalgue, tandis que les Arabes ayant demandé à suivre sa fortune se voyaient affecter comme résidence le fort Malbousquet[2].

Quelques jours après, le colonel Daumas, commandant le 1er spahis, recevait du Gouvernement l'ordre de se rendre immédiatement à Toulon.

1. Minute, *Arch. historiq.*, *Guerre*, Algérie, 1847, Correspond., novembre, décembre.

2. Le lieutenant-colonel de Beaufort, aide de camp du duc d'Aumale, avait été chargé par celui-ci de conduire Abd-el-Kader à Toulon, puis de gagner Paris pour rendre compte au roi des circonstances qui avaient accompagné sa reddition. Les forts Lamalgue et Malbousquet faisaient partie de l'enceinte fortifiée de Toulon.

Le but de la mission qui vous est confiée, lui écrivait le 12 janvier 1848 le maréchal Trézel, est d'amener pas des voies de persuasion l'ex-Émir à renoncer de lui-même à l'exécution de la promesse qui lui a été faite d'être transféré à Alexandrie ou à Saint-Jean-d'Acre. Vous devez rappeler à Abd-el-Kader la manière généreuse dont l'aman lui a été accordé et surtout lui faire comprendre que le Gouvernement sera tout disposé à répondre honorablement à toute marque de confiance et de soumission sincère qu'il donnerait au roi des Français en remettant à sa haute sagesse, à sa générosité le soin d'assurer son avenir. Au point de vue matériel, Abd-el-Kader et ses compagnons devraient être traités sans parcimonie.

M. Guizot, Président du Conseil, complétait d'ailleurs ces ordres écrits par des instructions verbales :

« Dans le cas où Abd-el-Kader ne voudrait pas séjourner en France, le Gouvernement tiendrait vis-à-vis de lui la promesse faite de l'envoyer à Alexandrie, mais à la condition toutefois d'habiter une maison entretenue par les soins du Gouvernement français, gardée par des agents français. Il serait sous la surveillance incessante et continuelle du Consul général de France dans cette ville[1]. »

Le colonel Daumas hésita beaucoup avant d'accepter.

« J'eus beau, écrira-t-il plus tard à Émile Ollivier[2], assurer M. le Ministre de la Guerre que, connaissant le caractère et les antécédents de l'ex-Émir, j'étais certain de ne pas obtenir de lui ce que voulait le Gouvernement, il insista avec force et je dus obéir. »

Arrivé à Toulon le 19 janvier, le colonel Daumas trouva l'illustre prisonnier bien installé, heureux d'être réuni aux siens, mais fortement résolu néanmoins à obtenir son envoi en Asie. Aussi, le colonel Daumas se garda-t-il bien, à la première entrevue, d'informer Abd-el-Kader du but de sa mission. Les politesses d'usage une fois échangées, tout à la joie de retrouver une ancienne connaissance et d'être sans témoins, l'exilé se mit à parler avec abandon de la façon dont il envisageait sa nouvelle situation.

1. Le Gouvernement français envoyait immédiatement un émissaire pour négocier à ce sujet avec le vice-roi d'Égypte Méhémet Ali.

2. Cette lettre est datée du 14 mars 1848. Émile Ollivier était alors commissaire du Gouvernement provisoire dans les Départements des Bouches-du-Rhône et du Var.

« Après les combats glorieux que j'ai livrés aux Marocains, dit-il en substance au colonel Daumas[1], et malgré ma dernière défaite qui n'a été qu'une affaire de Dieu, je pouvais sans aucun danger me retirer dans le Sahara et même aller jusqu'au Soudan ; mais, las d'une lutte inégale qui n'aurait pu qu'ajouter de nouveaux malheurs aux malheurs déjà si grands des Musulmans, j'ai préféré me confier à ceux que j'avais combattus pendant si longtemps avec tant d'acharnement. Leur gloire, me semblait-il, devait consister à bien traiter un ennemi tel que moi. Chez nous, la main aime à guérir les blessures qu'elle a faites. Les Beni-Zenassen qui tenaient encore pour moi ne voulaient pas cependant que je me rendisse à vous et, néanmoins, je ne me repens nullement du parti que j'ai pris, car, sur la promesse du général de Lamoricière, promesse sanctionnée par le fils du roi des Français, je dois être transféré à Saint-Jean-d'Acre ou à Alexandrie, d'où je gagnerai la Mecque. Les Arabes respireraient enfin et moi j'aurai trouvé le repos.

— Je croyais, lui dit le colonel Daumas, que dans tes demandes au général de Lamoricière, tu n'avais nullement parlé de la Mecque.

— Quand je lui désignai Alexandrie, reprit-il avec feu, je n'avais en vue que la Mecque, cette ville étant le point obligé par où doivent passer les pèlerins de nos pays qui se rendent par mer à la Chambre de Dieu. Il ne peut y avoir de doute à cet égard. Ne sais-tu pas que pour tout musulman ce voyage est tellement obligatoire que les pauvres, les malheureux le font par terre au péril de leur vie et, le plus souvent, en demandant l'aumône. Comment donc n'en aurais-je pas eu la pensée, moi qui, au plus fort de ma puissance quand je commandais depuis Tazâa jusqu'aux environs de Tunis, n'ai jamais eu rien de plus cher que ma sainte religion.

Eh mon Dieu, que pourrait-on m'offrir en échange de la Mecque? Les honneurs, les biens, les trésors de ce monde? Tu sais, Daumas, si je les méprise. Tu m'as vu, toi, puissant et encensé alors par ceux qui depuis m'ont trahi. Une tente pour abri, les aliments les plus simples, les vêtements du dernier des miens, mon cheval, mes armes et la Guerre Sainte, voilà tout ce que j'ai voulu de ce monde. J'avais bien autre chose dans le cœur et dans la tête que les vanités humaines. Tiens, si cela se pouvait, on me mettrait aujourd'hui dans le coin de mon burnous — et il soulevait en même temps son burnous — tous les diamants, tous les trésors de la terre, que je les jetterais encore sans regret dans cette mer bleue qui s'étend à nos pieds. Je le répète, je n'ai d'autre désir que d'aller à la Mecque lire les Livres Saints, adorer Dieu et m'y faire enterrer après avoir visité à Médine le tombeau de Notre Seigneur Mohamed. Mon rôle est fini ; je vous ai donné ma parole, je ne vous combattrai plus quand bien même, libre et debout, je viendrais à apprendre que, tous vos hommes morts, Alger ne ren-

1. Le résumé de cet entretien a été écrit par le colonel Daumas et figure dans ses notes.

ferme plus que des femmes. Crois-le bien, Daumas, tu me vois vivant et pourtant je suis mort. »

Dans un moment de confiance, Abd-el-Kader venait de dévoiler le fond de sa pensée; aussi, pour éviter d'indiscrètes questions, le colonel Daumas crut-il prudent de se retirer au plus vite et de laisser ignorer le but de sa démarche. Après avoir partagé, suivant la coutume arabe, un peu de kouskoussou, les deux visiteurs se séparèrent, Abd-el-Kader très inquiet sans doute du mutisme calculé de son interlocuteur, le colonel Daumas fort impatient d'être au lendemain.

En quittant l'ex-Émir, l'ancien Consul de France à Mascara demanda à l'interprète Rousseau[1] d'aller trouver Abd-el-Kader dans la soirée et, s'il était pressenti à ce sujet, de lui dire simplement que rien n'avait encore transpiré de la mission confiée au colonel Daumas, et que celui-ci, selon toute vraisemblance, aurait à annoncer un refus formel opposé par le Gouvernement à la ratification de la promesse faite par le général de Lamoricière.

Enlever tout espoir à Abd-el-Kader et le décourager était le meilleur moyen de l'amener par la suite à demander conseil au colonel Daumas.

Le lendemain, de très bonne heure, celui-ci arrivait au fort Lamalgue et apprenait que le coup avait porté; l'ex-Émir s'y était même montré très sensible. Mais il fallait persévérer pour l'amener à quelques concessions.

Le colonel Daumas entra alors dans la chambre d'Abd-el-Kader et lui déclara d'abord, en réservant les atténuations pour plus tard, que M. Guizot et le Ministre de la Guerre ne se sentaient nullement engagés par les promesses du général de Lamoricière.

Ce fut alors une scène émouvante que le colonel Daumas relate comme suit :

« Comment, s'écria l'Émir avec feu, on n'accomplirait pas à mon égard la promesse du général de Lamoricière ratifiée par le fils du roi des Français et cela à la face de l'univers! Je ne puis le croire. Le maréchal Bugeaud ne

1. Interprète principal de Mgr le duc d'Aumale, il avait suivi Abd-el-Kader à Toulon. Dans les notes du général Eug. Dumas il est constamment qualifié de « baron » Rousseau, quoique ce titre ne lui soit pas donné dans la plupart des autres documents. Voir Féraud, *Les Interprètes de l'armée d'Afrique.*

m'a-t-il pas écrit plusieurs fois pour m'offrir de me faire conduire à la Mecque, si je voulais cesser la lutte et me confier à lui. Le Consul de Tanger et Roches ne me l'ont-ils pas encore proposé dans ces derniers temps? Et puis, on vient me dire qu'on ne se croit pas engagé. Eh bien, suivant la loi des Nations, qu'on me remette dans la position exacte où j'étais quand la parole qui m'a amené chez vous m'a été donnée. On verra s'il est facile de me prendre. Combien de fois n'ai-je pas été entouré par vos armées et ne leur ai-je pas glissé dans les mains! Rester en France! Nous ne parlons pas votre langue, nous n'avons ni vos mœurs, ni vos lois, ni votre religion. Il n'est pas jusqu'aux vêtements de nos femmes dont les vôtres s'amuseraient à plaisanter. Mais vous ne comprenez donc pas que c'est la mort! »

Abd-el-Kader répéta ensuite tout ce qu'il m'avait dit la veille dans la première entrevue : détachement des biens de ce monde, désir d'aller mourir à la Mecque, fidélité avec laquelle il tiendrait ses serments.

Puis, il termina par ces paroles prononcées avec plus de calme : « Mais à quoi bon tous ces discours, ne suis-je pas dans votre main : vous êtes le couteau et moi la chair, tranchez comme il vous plaira; je n'ai qu'à me résigner.

— Il est écrit dans le Koran, lui dis-je alors : Travaille, ô mon esclave, et moi je t'aiderai. Te basant sur cette parole de Dieu et au lieu de rester dans l'apathie, ne devrais-tu pas au contraire tenter quelque chose pour améliorer ta position? Suivant moi, ce serait plus sage.

— Que veux-tu que je fasse? Je ne connais par vos usages et n'ai personne pour me guider dans la mer obscure qui m'environne.

— Si tu veux suivre mes conseils, tu t'en trouveras bien un jour, car, en ce monde, telle chose qui nous paraît désespérante au premier abord devient souvent plus tard la source de notre bonheur. Écris au roi des Français, remets purement et simplement ton sort, ton avenir entre ses mains. Il est humain, généreux, renommé dans le monde entier par son expérience et sa haute sagesse. Plus tard, quand le moment sera venu, il accomplira peut-être ton désir. Crois-moi, prends ce parti; seul il peut te sauver. C'est du moins l'avis d'un homme désintéressé dans la question, qui t'estime et ne veut que ton bien.

Ces paroles ébranlèrent Abd-el-Kader. Après avoir beaucoup réfléchi, hésité, fait de nombreux brouillons, il se décida enfin à écrire au Roi une lettre dont tous les mots furent pesés, toutes les pensées discutées, mais dont il ne comprit pas tout de suite la véritable portée. Les termes de cette lettre — traduite immédiatement par Rousseau — étaient assez élastiques pour que le Gouvernement pût s'en servir au gré de sa politique et de son intérêt. En voici le texte :

Louange à Dieu seul et unique!

Au Sublime des Sublimes, le Grand des Grands, *Celui sans lequel, en toute affaire rien ne peut être noué ni dénoué*, le Sultan des Sultans, à qui, et non à d'autres, appartient le pouvoir, le parfait en sagesse, l'Excellent dans toutes ses actions, l'abondant en bonté de cœur et en pitié envers tous les peuples, dont la parole est une loi, le Roi des Français, que Dieu lui accorde ses grâces, Salut, miséricorde et bénédiction.

Vous n'ignorez pas ce qui me concerne. Quand j'étais debout (au pouvoir), j'ai combattu pour ma religion et pour mon pays, j'ai employé tous mes efforts et n'ai rien négligé ni ménagé. J'ai la certitude (que Dieu vous bénisse) que vous estimez l'homme qui agit ainsi. Quand j'ai voulu le repos et la tranquillité pour moi-même et pour les musulmans et faire abandon de toutes choses, en n'ayant plus à cœur les choses de ce monde et ne les désirant plus, j'ai choisi pour ma personne sa remise entre vos mains. Je me suis rendu un service à moi-même en me donnant à vous et non aux autres, car je sais par conviction que votre pitié et votre clémence sont abondantes.

Je suis persuadé que mon âme ne recevra de vous que ce qui pourra la réjouir et non ce qui pourra la peiner, car vos sentiments sont parfaits, de même que votre bonté et votre générosité sont considérables pour tout le monde et même pour ceux qui voudraient vous nuire.

C'est pour cette raison que vous êtes élevé au-dessus de tout le monde et que même les rois sont au-dessous de vous. Ils ne voient que d'après vous et d'après votre parole.

Je vois qu'un Roi aussi sublime que vous, maître de la force et du pouvoir, ne peut faire que le bien à une personne qui comme moi est réduite à attendre que l'on vous dise un mot en sa faveur.

Le Tout-Puissant a dit : « Quiconque est clément et fait le bien trouve sa récompense en Dieu. »

Je souhaite ardemment vous voir parce que vous êtes un roi doué des plus belles vertus, dont le monde entier fait la louange. Je désire m'entretenir avec vous et vous instruire de ma situation. Si vous m'y autorisez, j'irai vers vous avec quatre ou cinq personnes et je laisserai ma famille ici à Toulon avec mon beau-frère Hadj Mustapha. En définitive, je me suis fortifié de votre protection : *je remets ma personne entre vos mains*; *je me considère comme votre enfant*[1]. Le Tout-Puissant me recommande à vous.

Veuillez songer à ma situation et faire ce qui pourra me réjouir. Salut de la part de Abd-el-Kader ben Mahiddin qui demande et désire *que le cœur du Gouvernement français soit compatissant pour lui*. Salut.

Quoique cette lettre ne soit point scellée de mon cachet, je déclare qu'elle a été écrite de ma propre main, mon cachet vous étant parvenu.

1. Les mots en italique sont soulignés dans la traduction faite de la lettre d'Abd-el-Kader par le baron Rousseau.

En date du milieu de Safar, année soixante-quatre [Fort Lamalgue, 21 janvier 48].

Mais à peine cette lettre était-elle entre les mains du colonel Daumas que, sur les instigations sans doute de son astucieux beau-frère Hadj Mustapha, Abd-el-Kader la fit redemander avec insistance. On lui laissa entendre qu'elle venait de partir pour Paris. Il écrivit alors au lieutenant-colonel de Beaufort, aide de camp du duc d'Aumale, une seconde lettre dans laquelle perçait son regret de s'être un peu trop engagé.

« Je vous informe, lui disait-il, que j'ai écrit au roi une lettre par laquelle je sollicite et désire de lui pour moi sa clémence, sa pitié et sa compassion, ainsi que les grands Sultans ont l'usage d'accorder. Je vous instruis que je ne m'attache pas aux choses de ce monde, ni à ses biens. Mon désir est seulement d'obtenir ce que j'ai demandé au fils du Sultan et au général de Lamoricière, c'est-à-dire mon envoi à la Mecque et Médine où je demeurerai jusqu'à ma mort. En dehors de cela, je n'aime rien et ne désire rien, à moins que ce ne soit contre mon gré : alors je patienterai forcément. Vous êtes mon ami ; vous êtes le khalifat du fils du Sultan. Je désire que vous soyez mon appui pour ma mise en liberté, dussiez-vous payer de votre personne et de vos biens pour arriver à ce but. »

C'était une sorte de protestation ou plutôt une explication de sa conduite.

Malgré son calme apparent et son étonnante aptitude à dissimuler, Abd el-Kader ne parvenait pas à cacher toute son anxiété : il faisait souvent appeler le colonel Daumas, revenait sans cesse sur sa dernière lettre écrite au Roi et sur le sort qui l'attendait.

Tenu au courant de ces faits par des rapports quotidiens, le maréchal Trezel ne tardait pas à donner son approbation à celui qui les avait rédigés.

Je m'empresse, lui écrivait-il le 28 janvier 1848, de vous transmettre le témoignage de ma satisfaction pour la manière prudente dont vous accomplissez la mission de confiance qui vous a été donnée. Dans ces conditions difficiles, vous avez peut-être obtenu tout ce qu'il était possible d'arracher d'abord à un homme d'un caractère aussi rusé, aussi défiant que celui de l'ex-Émir. Sans renoncer entièrement à la solution qui vous est indiquée dans les instructions que vous avez reçues et pour lesquelles le temps et des événements imprévus vous viendront peut-être en aide, vous pouvez annoncer à Abd-el-Kader que le Gouvernement du roi s'occupe de la

sécurité à venir et des intérêts de l'ex-Émir. Il est bien entendu que vous devez persister dans votre première déclaration et lui rappeler qu'il ne peut être question de la Mecque, de Médine ou de tout autre point. Les paroles qu'il a échangées avec Mgr le duc d'Aumale et le lieutenant général de Lamoricière ne faisaient mention que de Saint-Jean-d'Acre et d'Alexandrie. Le gouvernement du roi désigne Alexandrie ; il ne peut donc y avoir de contestation à ce sujet. En outre, son séjour à Alexandrie doit être réglé conformément aux instructions qui vous ont été données. Je laisse à votre prudence le soin d'apprécier le moment où cette dernière partie de la communication pourra lui être faite utilement. Plein de confiance en votre habileté, j'espère que vous mettrez à profit vos fréquentes relations avec Abd-el-Kader pour l'amener doucement à comprendre les causes qui peuvent retarder la solution des questions relatives à sa translation à Alexandrie. Il ne doit pas ignorer non plus que sa présence dans une ville soumise à un gouvernement près duquel nous ne pouvons agir que par des conseils amicaux, pourrait bien porter ce Gouvernement à prendre, à l'égard de l'ex-Émir, des mesures de surveillance dont il serait permis de se relâcher, s'il résidait en France. En attendant l'issue de la négociation ouverte avec le vice-roi, vous devez engager Abd-el-Kader à diminuer le plus possible le nombre des Arabes de sa suite. Il faudrait qu'il ne conservât auprès de lui que les personnes *qui sont de son sang*, ou celles dont il ne voudrait absolument pas se séparer : les autres seraient renvoyées en Algérie. En perdant l'espoir de les conduire lui-même au pèlerinage, l'ex-Emir ne tiendra pas sans doute à voir se prolonger leur séjour à Toulon.

D'après une lettre de Bugeaud au colonel Daumas, vers la fin de janvier 48, tout en désirant voir Abd-el-Kader renoncer à sa promesse et rester en France, le Gouvernement de Louis-Philippe négociait avec le Vice-Roi d'Égypte Méhémet-Ali, en vue d'un séjour possible de l'ex-Émir à Alexandrie.

Mis en demeure le 3 février d'avoir à se prononcer entre la France et Alexandrie, l'ex-Émir avait sans hésitation, et même aux conditions imposées, préféré Alexandrie. Il se résignait à attendre patiemment le résultat des négociations entamées avec l'Égypte[1] et avait consenti sans trop de difficultés à se séparer des indigènes qui ne faisaient pas partie de sa famille. Connaissant les exigences de la politique, Abd-el-Kader, « homme essentiellement gouvernemental », comprenait fort bien qu'on ajournait l'exécution de la parole donnée pour satisfaire certaines nécessités du moment.

1. On sait que ces négociations échouèrent.

Malgré son peu d'espoir de le faire revenir sur sa décision, le colonel Daumas écrivait le 3 février au Ministre de la Guerre : « Je ne négligerai pas, croyez-le bien, toutes les occasions qui peuvent se présenter d'obtenir mieux encore d'Abd-el-Kader. Je m'étudierai même à les faire naître. »

Et, par le même courrier, il envoyait au Ministre de la Guerre trois lettres d'Ad-el-Kader [1], touchantes suppliques que « le grand exilé » adressait au Sultan des Français et à ses Khalifas pour qu'il lui fût permis enfin de gagner le pays où se trouve la Djemaâ (Réunion des fidèles).

Abd-el-Kader avait alors quarante-deux ans : il appartenait à une illustre famille descendant du Prophète et conservait précieusement son arbre généalogique. A sa fierté d'être Cheriff [2] il apportait d'ailleurs lui-même des correctifs, tels que ces sentences imagées jetées dans les longues causeries du fort Lamalgue :

« Après tout, ne demandez jamais quelle est l'origine d'un homme ; interrogez plutôt sa vie, ses actes, son courage, ses qualités et vous saurez ce qu'il est. Quand vous versez à boire de l'eau puisée dans une rivière, si elle est saine, agréable et douce, soyez persuadé qu'elle vient d'une source pure, le terrain sur lequel elle roule ses eaux fût-il impur ; et quand vous trouvez cette eau saumâtre, lourde, nauséabonde, soyez convaincu qu'elle provient d'une source impure, le terrain sur lequel elle coule fût-il fertile et fleuri. »

(*A suivre.*)

CAPITAINE MAURICE PERRAS ET BOISLANDRY-DUBERN.

1. Ces lettres étaient adressées : au roi des Français, au général Lamoricière, au maréchal Bugeaud duc d'Isly.
2. C'est-à-dire descendant du Prophète.

LES PORTS DE MANNHEIM

(*2e article* [1].)

III. — Le trafic.

Par l'importance du tonnage, par la variété des importations et des exportations, par les relations avec les pays d'outre-mer, le trafic des ports de Mannheim est celui des grands ports maritimes.

Nous dirons d'abord sa valeur ou sa puissance; puis nous étudierons comment il s'effectue, nous examinerons ensuite le trafic particulier des marchandises qui donnent aux ports le plus d'activité, examen qui nous montrera son étendue et qui nous amènera à définir l' « Hinterland » des ports de Mannheim; enfin nous parlerons du régime douanier auquel sont soumis les éléments du trafic.

Dans l'étude de la valeur du tonnage il faut considérer séparément le tonnage des ports et celui des gares, puis indiquer la part respective des principaux éléments du tonnage, soit dans l'ensemble, soit dans chacune des trois villes.

A. **Tonnage des ports.** — Le tonnage des ports s'est élevé en 1909 à 10,072,000 tonnes réparties ainsi entre les trois villes :

Mannheim	6,085,000 tonnes.
Ludwigshafen	2,190,000 —
Rheinau	1,797,000 —

Dans leur ensemble, ces ports ont ainsi un tonnage supérieur à celui de beaucoup de ports maritimes : Marseille n'a que 7 à 8 millions de tonnes, le Havre 5 millions, Bordeaux 4 millions. Mannheim

1. Voyez la *Revue des Sciences politiques*, n° de janvier-février 1913.

à lui seul dépasse donc chacun de ces deux derniers ports.

Si les ports de Mannheim soutiennent la comparaison avec de grands ports maritimes, ils sont aussi parmi les plus grands ports continentaux du monde entier : à ce point de vue, on ne peut comparer leur tonnage qu'à celui des ports de Paris, Duisburg-Ruhrort, et Port Sainte-Marie.

Paris si, on ne compte pas tous les déblais qui doubleraient son tonnage, a 10.000,000 de tonnes, chiffre presque égal à celui des ports de Mannheim. Duisburg-Ruhrort, le port de charbons du bassin de Westphalie, a un tonnage de 13,000.000 de tonnes, chiffre supérieur à celui des ports de Mannheim : toutefois ces deux places ne peuvent être mises en parallèle, car Mannheim reçoit les marchandises les plus diverses et se trouve à 600 kilomètres de la mer, tandis que Duisburg-Ruhrort n'est qu'un port de charbons à 250 kilomètres de la mer. Quant à Port Sainte-Marie, sur les grands lacs américains, dans le détroit qui relie le Lac Supérieur au Lac Michigan, il atteint plus de 14.000,000 de tonnes, chiffre colossal. Mais peut-on comparer avec la navigation sur le Rhin la navigation sur ces lacs américains qui constituent une mer intérieure et que sillonne une flotte dépassant le tonnage de la flotte commerciale française?

Par sa situation analogue sur un grand fleuve, par sa distance de la mer, par son trafic d'éléments variés, Paris semble donc le seul port fluvial comparable à Mannheim. Mais cette fois encore n'oublions pas que les ports de Mannheim sont à 600 kilomètres de la mer du Nord, presque au cœur du continent : c'est ce qui, en étant une part de leur originalité, nous a déjà permis de dire que l'ensemble des ports de Mannheim constituait le plus grand port fluvial continental de l'Europe et du monde.

En expliquant les raisons de l'existence d'un centre de premier ordre à Mannheim, nous avons vu que son rôle devait être celui de distributeur. Mais, pour distribuer il faut recevoir, il faut importer. Or précisément les statistiques font ressortir le caractère des ports de Mannheim : ce sont des ports d'importation. Leurs 10,072.000 tonnes se décomposent en effet de la façon suivante :

8,332,000 à l'importation.
1,740.000 seulement à l'exportation.

Ajoutons tout de suite que sur ces 8,332,000 tonnes à l'importation on en compte :

8,023,000 venant du Rhin inférieur.
148,000 venant du Rhin supérieur,
161,000 venant du Neckar,

de telle sorte que la quasi-totalité des importations est constatée à la montée du Rhin. C'est également le Rhin inférieur qui recueillera presque toutes les exportations pour les diriger vers les ports maritimes ou vers les régions du nord. En effet, les 1,740,000 tonnes d'exportations se divisent ainsi :

1,350,000 tonnes, allant vers le Bas Rhin,
218,000 — allant vers le Haut Rhin.
172,000 — remontant le Neckar.

De ces indications sur le tonnage des ports ressortent trois conclusions : 1° Mannheim est principalement un port d'importation ; 2° son trafic s'effectue pour la majeure partie sur le cours du Rhin en aval de Mannheim ; 3° ce trafic s'effectue surtout à la montée du fleuve, le tonnage à la descente étant seulement un huitième environ du tonnage à la montée.

B. **Tonnage des gares.** — Voyons maintenant ce qu'est le tonnage des gares.

Ce tonnage s'est élevé en 1909 à 11,157,000 tonnes, y compris les marchandises qui ne font que transiter, dont le chiffre est de 1,317,000 tonnes ; et ces 11,157,000 tonnes se répartissent ainsi :

Mannheim	7,890,000 tonnes.
Rheinau	1,155,000 —
Ludwigshafen	2,112,000 —

Si nous ne tenons pas compte du transit, le tonnage atteint alors 9,840,000 tonnes, et si nous rapprochons ce dernier chiffre du chiffre de 10,072,000 tonnes qui est celui de la navigation, nous constatons entre le trafic des gares et celui des ports une similitude qui explique le caractère de point de passage que nous avons vu être celui de Mannheim. D'autre part, en décomposant ce tonnage des gares, nous voyons que les départs y sont supérieurs aux arrivées, consé-

quence naturelle du rôle de distributeur joué par Mannheim. En effet sur 9,840,000 tonnes :

7,112,000 proviennent de l'exportation,
2,728,000 seulement proviennent de l'importation.

C'est particulièrement l'Allemagne du sud, on le devine déjà, qui communique avec Mannheim par les lignes de chemins de fer ; et là encore la statistique confirme les prévisions, puisque sur les 7,112,000 tonnes d'exportation :

5,523,000 tonnes sont acheminées vers le sud, direction du pays de Bade et du Würtemberg ;
1,149,000 tonnes vers le sud-ouest et le Palatinat ;
440,000 — seulement vers le nord.

Ce sont donc les lignes Mannheim-Bâle et Mannheim-Stuttgart qui drainent la majeure partie de ce trafic d'exportation. Ces mêmes lignes sont aussi les agents les plus actifs de l'importation, en drainant à Mannheim les produits manufacturés par l'Allemagne du sud. Sur 2,728,000 tonnes d'importation :

1,222,000 tonnes viennent de ces lignes,
899,000 — du sud-ouest et du Palatinat,
607,000 — seulement du nord.

Ce parallèle du trafic par eau et du trafic par terre a mis sous nos yeux le grand courant de circulation qui va du nord au sud de l'Allemagne. Voyons en maintenant les éléments.

C. **Éléments du tonnage.** — Deux marchandises, les charbonnages et les céréales, jouent ici un rôle si essentiel et si prépondérant qu'elles permettraient d'appeler Mannheim le port des charbons et des céréales de l'Allemagne du sud. Ces marchandises forment à elles seules les cinq huitièmes environ du tonnage total des importations, soit 5,274,790 tonnes sur 8,332,000 tonnes, dont :

4,091,618 tonnes pour les charbons,
1,183,172 tonnes pour les céréales.

On voit même par ces chiffres que les seuls charbonnages forment près de la moitié de l'importation totale.

Après ces produits, et sans comparaison possible avec eux, viennent : les bois pour 370,000 tonnes, les fers non travaillés pour 220,000 tonnes, les pétroles pour 160,000 tonnes, enfin des produits de toutes natures, sels, ciments, engrais, huiles, cafés, tabacs.

Cela posé, quelle est la part respective de Mannheim, de Ludwigshafen, de Rheinau dans ce trafic de charbons et de céréales qui donne aux ports la plus grande part de leur mouvement? Pour les charbons, la statistique donne les chiffres suivants :

Mannheim	1,798,240	tonnes.
Rheinau	1,544,865	—
Ludwigshafen	748,513	—

Pour les céréales, on relève :

Mannheim	818,775	tonnes.
Ludwigshafen	364,397	—

Et quelle quantité de charbons et de céréales ces ports distribuent-ils au loin par chemin de fer? Pour le charbon :

Mannheim	1,266,400	tonnes.	
Rheinau	1,100,000	—	
Ludwigshafen	640	—	seulement.

Pour les céréales :

Mannheim	505,637	tonnes.
Ludwigshafen	41,894	—

De ces chiffres on déduit sans peine la caractéristique de chacun des trois ports :

1° A Mannheim les charbons tiennent la plus grande place dans le tonnage total; mais tandis qu'un quart seulement est consommé sur place, les trois quarts sont expédiés par chemin de fer vers l'Allemagne du sud; en outre Mannheim est le vrai fournisseur de céréales pour toute cette région, à laquelle elle expédie les cinq huitièmes de ses importations de céréales. Ces deux éléments étant les deux principaux de son trafic, nous sommes en droit de conclure que le caractère de Mannheim est d'être un centre de transit.

2° Quant à Rheinau, son port ne reçoit pas du tout de céréales et

reste presque exclusivement un dépôt ou un port de transit pour les charbons.

3° Quant à Ludwigshafen, les chiffres font ressortir son caractère industriel : Ludwigshafen consomme pour ses besoins industriels presque tout le charbon qu'elle importe, ce qui la distingue de Mannheim et surtout de Rheinau.

Nous venons de voir l'importance et la puissance du tonnage des ports. Examinons maintenant comment s'effectuent le transport et la manipulation de cette masse énorme de marchandises.

Il y a ici deux modes d'action à considérer, la navigation et les chemins de fer.

A. **Navigation.** — La navigation sur le Rhin est soumise à la législation de la « Rheinschiffahrtsakte » du 17 octobre 1868. Cette loi proclame le principe de la liberté de la navigation sur le Rhin pour les bateaux de toutes nationalités, stipule qu'aucune taxe ne sera perçue comme droit de quai ou de déchargement, nomme dans chaque État traversé par le Rhin des inspecteurs de la navigation, institue à Mannheim une commission pour veiller à tous les intérêts de cette même navigation. Après l'annexion de l'Alsace-Lorraine à l'Allemagne, l'Empire allemand adhère à la convention à la place de la France.

Sous ce régime de liberté circulent les bateaux de cinq grandes Compagnies : la « Badische-Action-Gesellschaft », la « Mannheimer-Dampfschleppschiffahrts-Gesellschaft » (Société de remorquage à vapeur), la « Mannheimer-Lagerhaus-Gesellschaft » (Société d'entrepôts), la « Rheinschiffahrts-Gesellschaft », la « Rheinstrom » et d'une manière générale tous les autres bateaux qui naviguent sur le Rhin. Les quatres premières sociétés sont des sociétés anonymes, dont le capital varie pour chacune de 4 à 5 millions de marks; la Rheinstrom est une société en participation. Ces cinq compagnies ont des établissements à Anvers, Rotterdam, Duisburg, Mannheim, Kehl-Strasbourg; elles ne sont pas spécialement attachées aux ports de Mannheim, mais, opérant partout sur le cours navigable du Rhin, elles ont assumé l'entreprise des ports de Mannheim.

Leurs flottes se composent de remorqueurs à roues et à hélices, de

chalands, et de vapeurs rapides pour marchandises (« Schnellgüterdämpfer »). Des correspondances sont établies entre ces derniers et les lignes de paquebots à Rotterdam, et même à Cologne avec des navires de mer qui peuvent remonter jusque-là, pour Brême, Hambourg, Stettin, Dantzig, Königsberg. A elles cinq, elles possèdent environ 300 chalands représentant un tonnage de 290,000 tonnes, 42 remorqueurs à hélices, 30 à roues, et un certain nombre de « Schnellgüterdämpfer ». Beaucoup de leurs chalands atteignent 1,500 tonnes. Quelques-uns dépassent même 2,000 tonnes : ainsi le « Mannheim 60 » a une portée en lourd de 40,874 zentner, soit 2,043 tonnes; il mesure 90 mètres de long, 8 mètres de large, et il cale 3 m. 70. Presque tous sont en fer; seuls, de vieux modèles sont en bois. Comme ils naviguent uniquement sur le Rhin où ils n'ont pas d'écluses à franchir, les armateurs ne subissent pas la nécessité, si fréquente pour la navigation en rivière, de construire des navires épousant la forme des écluses en présentant à l'avant et à l'arrière une section rectangulaire, sacrifiant ainsi la vitesse (par suite de leur résistance à l'avancement) à la charge plus grande qu'ils font passer à chaque éclusage. Sur le Rhin tous les grands chalands ont une étrave; et cette forme facilite leur remorquage, surtout à la montée où le courant est parfois très fort.

Sur le Neckar existe une compagnie spéciale de navigation. Mais ici tout est plus petit, comme la rivière elle-même. Les bateaux remontent le Neckar jusqu'à Heilbronn, à 160 kilomètres du confluent. Des radeaux, véritables trains de bois, descendent aussi le fleuve depuis les régions boisées de la haute vallée du Neckar, et la plupart vont au delà de Mannheim, remorqués jusqu'à Duisburg où les sapins seront utilisés comme poteaux de mines.

Les Compagnies transportent indifféremment n'importe quelle marchandise; cependant la « Lagerhausgesellschaft » s'est spécialisée dans le transport des grains et des machines, les mêmes bateaux ont toujours les mêmes emplois : les uns sont charbonniers, et font la navette entre Duisburg et Mannheim. Les autres, affectés au commerce des grains, naviguent entre Rotterdam, Anvers et Mannheim. Presque tout le trafic se faisant, comme nous l'avons vu, à la montée du Rhin, la plupart des chalands retournent à vide soit à Duisburg, soit à Rotterdam. En général ceux qui con-

tinuent sur le Rhin jusqu'à Strasbourg-Kehl (à 135 kilomètres de Mannheim), ou qui remontent le Neckar, s'allègent à Mannheim en répartissant leur charge entre deux bateaux. La durée du voyage de Mannheim à Anvers-Rotterdam, ou de Mannheim à Duisburg, varie selon les saisons par suite de la plus ou moins grande force du courant. A la descente il faut en hiver trois ou quatre jours de Mannheim à Anvers-Rotterdam, et en été quatre à cinq jours. A la montée, on compte six à sept jours en été, neuf à dix en hiver. Pour Duisburg, il faut sur ces chiffres retrancher un ou deux jours.

Les frets sont divisés en 5 classes répondant à des tarifs différents. Dans la première, la plus chère, la tonne kilométrique coûte 0.1 pfennig; dans la cinquième, la moins chère, la tonne kilométrique coûte 0.02 pfennig, ce qui donne les frets suivants :

De Rotterdam à Mannheim, 570 kilomètres :

1re classe.	1 tonne coûte	57	pfennigs.
5e classe.	1 —	11.4	—

De Duisburg-Ruhrort à Mannheim, 355 kilomètres :

1re classe.	1 tonne coûte	35.5	pfennigs.
5e classe.	1 —	7.1	—

Ces deux classes renferment à elles seules les deux tiers du trafic, car dans la première se trouvent toutes les céréales et les pétroles, et dans la cinquième tous les charbonnages.

Les Compagnies ont dans les ports de Mannheim des entrepôts considérables, vastes dépôts de charbons ou greniers pouvant contenir jusqu'à 12.000 tonnes de grains; leurs quais sont pourvus des moyens de déchargement les plus perfectionnés, qui réduisent au minimum la main-d'œuvre : grues électriques ou à vapeur, élévateurs, transporteurs aériens, ponts roulants, dragues à grains, pompes.

Mais loin de faire, comme on pourrait le croire, tout le trafic fluvial des ports, les Compagnies ne transportent que 60 p. 0/0 environ du tonnage total. A côté de leurs bateaux naviguent un grand nombre de bateaux appartenant à des maisons particulières qui se sont adjointes, pour des motifs que nous verrons plus loin, une flotte

spécialement destinée à leurs marchandises. Les maisons de charbons Stinnes, Haniel, Stackelhaus, le syndicat Rhénan-Westphalien, par exemple, ont leurs chalands et leurs remorqueurs. Ainsi la « Société Stackelhaus et Buchloch et Cie » possède 5 remorqueurs, dont 2 à roues et 3 à hélices, et 14 chalands; la « Mannheimer-Bremer-Gesellschaft » a 5 bateaux-citernes; plusieurs autres maisons, tout en recourant aux remorqueurs des Compagnies de navigation, ont leurs propres chalands. Le trafic sur le Rhin se trouve alors divisé en deux, de la façon suivante :

60 p. 0/0 du trafic est fait par les Compagnies de navigation;

40 p. 0/0 par les bateaux appartenant aux Sociétés particulières.

B. **Chemins de fer.** — A côté de la navigation, les chemins de fer jouent un rôle d'une égale importance.

Trois lignes principales emportent vers l'ouest et le sud de l'Allemagne, ainsi que vers la Suisse, les produits reçus par bateau. Ce sont les lignes : 1° Mannheim-Ludwigshafen, tête d'un réseau desservant le Palatinat et la Lorraine; 2° la ligne de Mannheim à Münich par Heidelberg, Stuttgart, Ulm; 3° la ligne qui, partant de Mannheim, passe à Karlsruhe et atteint Offenburg, d'où partent les embranchements : Offenburg-Strasbourg, Offenburg-Bâle avec bifurcation à Bâle pour Lucerne et Zürich, Offenburg-Singen (traversée de la Forêt Noire) avec bifurcation pour Schaffhouse et Constance. Ces trois lignes, avec leurs ramifications, desservent toute l'Allemagne du sud, y compris les pays de la rive gauche du Rhin (Palatinat, Lorraine, Alsace), ainsi que le nord de la Suisse.

Pour se rendre compte du mouvement des trains, c'est à la « Rangierbahnhof », la gare de marchandises, située sur la ligne Mannheim-Heidelberg, qu'il faut se rendre.

La « Rangierbahnhof » est le point de départ et d'arrivée de tous les trains de marchandises; par conséquent, c'est là que se font le triage des wagons et la composition des trains, et c'est aussi de là que les marchandises sont dirigées sur les ports ou sur les différentes lignes de chemin de fer. On aura une idée du mouvement extraordinaire qui anime cette énorme gare, complément indispensable du grand port, si l'on sait qu'elle envoie et reçoit 246 trains par jour, soit plus de 12 par heure. Or, elle n'est qu'une gare de marchan-

dises : si donc, pour connaître exactement le va-et-vient des trains à Mannheim, on voulait tenir compte aussi du nombre des trains de voyageurs de la « Hauptbahnhof » (grande gare de voyageurs), on arriverait à un chiffre encore plus considérable.

Nous savons comment s'effectue le trafic de Mannheim. Étudions maintenant les marchandises, — céréales, charbons, pétroles, et même bois et fers, — qui, en raison de leur caractère lourd et encombrant, mettent surtout en mouvement cette organisation. Poursuivant cet ordre d'idées, nous donnerons des exemples de produits moins importants par leur volume, mais précieux par leur valeur. Tout cela montrera, outre la diversité des produits reçus ou envoyés, celle de leurs lieux d'origine et de leur destination.

A. **Céréales.** — Le trafic des céréales porte principalement sur le froment, puis sur le maïs, le seigle, l'orge, l'avoine. Les importations de froments à Mannheim se sont élevées à 580.000 tonnes environ en 1909, c'est à dire au quart des importations totales de froments en Allemagne (2.430.000 tonnes) et, d'une façon générale, pour les céréales, Mannheim joue un rôle d'importateur sensiblement égal à celui de Hambourg ou de Brême. En 1907 les importations s'étaient élevées à 623.000 tonnes, chiffre maximum atteint jusqu'à présent, et les principaux pays exportateurs avaient été :

L'Argentine	pour 199.000	tonnes.
La Roumanie	— 145.000	—
La Russie.	— 144.000	—
Les États-Unis.	— 92.000	—
L'Inde	— 29.000	—

Ces pays sont aussi les exportateurs des maïs, des seigles et autres céréales. La quantité de leurs exportations varie annuellement d'après les récoltes ; mais d'une façon générale ils se retrouvent toujours parmi les fournisseurs de céréales de Mannheim.

Toutes ces céréales arrivent à Rotterdam naturellement sur des navires de mer. Or, nous avons dit plus haut que Mannheim avait avantage à être desservi par un port comme Rotterdam sur lequel les frets sont relativement bas. Quels sont donc les frets pour les céréales, cet élément prépondérant des charges qu'envoie Rotter-

dam à Mannheim? En 1909 sur Rotterdam-Anvers ils ont été en moyenne :

De la mer Noire	6 M. 96	par tonne.
De Saint-Pétersbourg	5 25	—
De New-York.	7	—
De La Plata	10	—
De l'Inde.	14	—

A Rotterdam, le transbordement des céréales se fait directement du bateau de mer au chaland qui accoste à ses bords. Elles sont toutes envoyées en vrac, et versées comme du sable dans le bateau. Elles ne voyagent que très rarement en sacs. A leur arrivée à Mannheim, les bateaux se rangent le long des quais devant des greniers où leur contenu est amené mécaniquement. Pour cette opération deux procédés sont surtout en usage : la drague et la pompe. Une drague à cuillers est installée sur la rive, et ses deux extrémités aboutissent l'une dans le bateau, l'autre dans une ouverture ménagée dans le grenier. Dans le procédé de la pompe, on utilise une pompe aspirante qui aspire les grains dans de grands tuyaux communiquant avec le grenier. Tout se fait donc à peu près mécaniquement.

Ces céréales, après avoir été entreposées à Mannheim, souvent après y avoir été transformées en farine, sont réexpédiées par chemin de fer. Les principales régions sur lesquelles on les dirige sont : le grand-duché de Bade, le Würtemberg, la Suisse, le Palatinat, l'Alsace, la Lorraine, la Bavière. Pour la Suisse, Mannheim est même un des grands fournisseurs de céréales puisqu'elle y exporte, suivant les années, de 500,000 à 700,000 zentner de froments, c'est-à-dire de 50,000 à 70,000 tonnes :

en 1908.	51,500 tonnes.
en 1909.	69,429 —

En Suisse, le port de Mannheim fait concurrence aux ports de la Méditerranée, Trieste, Gênes et Marseille; ces derniers desservent particulièrement la Suisse méridionale, tandis que Mannheim retient la clientèle du Nord.

B. **Charbons.** — Les 4,191,000 tonnes de charbons que reçoit annuellement Mannheim ont les origines suivantes :

Bassin de la Ruhr.	3,551,000 tonnes.
Angleterre	600,000 —
Lorraine et Palatinat	40,000 —

Les charbons de Lorraine et du Palatinat viennent par chemin de fer : leurs 40,000 tonnes sont déjà pour ces pays un fort élément de trafic; ils alimentent surtout Ludwigshafen qui, sur la rive gauche du Rhin, est bien placée pour les recevoir.

Les charbons anglais proviennent principalement du bassin du Northumberland : embarqués à South-Shields près de Newcastle, ils arrivent par mer à Rotterdam où des chalands les conduisent jusqu'aux ports de Mannheim. Les charbons allemands (bassin de la Ruhr) s'embarquent à Duisburg-Ruhrort pour remonter ensuite le Rhin.

Les déchargements se font mécaniquement. S'agit-il d'expédier le charbon, soit par chemin de fer, soit par chalands, de puissantes grues le verseront directement dans les trains ou dans les chalands rangés le long des quais. S'agit-il de charbons qui doivent être gardés dans de grands dépôts, des ponts roulants surmontés de grues portent à chaque place du dépôt le charbon précédemment sorti du bateau, ou bien des wagonnets suspendus à des lignes aériennes, après avoir été chargés au moyen de grues, versent leur contenu à l'endroit désigné. Ces procédés : ponts roulants, lignes aériennes, tout en exigeant de grands frais de premier établissement, constituent une économie parce qu'ils suppriment presque toute main-d'œuvre.

Le tonnage des charbons envoyés des ports de Mannheim par chemin de fer s'élève à 2,300,000, tonnes qui se répartissent ainsi : 53 p. 0/0 vont dans le grand-duché de Bade, 23 p. 0/0 dans le Würtumberg, 10 p. 0/0 en Suisse, le reste en Bavière, en Alsace, en Palatinat.

C. **Pétroles et autres matières.** — Après les charbons, les pétroles : Mannheim en importe environ 160.000 tonnes par an, qui lui viennent d'Amérique, de Russie, de Galicie. Ils arrivent à Rotterdam dans des bateaux-citernes d'où ils sont versés au moyen de pompes dans les chalands-citernes qui les amènent à Mannheim. Là, toujours par les mêmes procédés, ils passent dans des réservoirs où

ils sont gardés avant d'être expédiés. Il y a quelques années, les pétroles étaient reçus dans des barils, par conséquent sur des bateaux ordinaires : mais ce procédé est abandonné de plus en plus, ce qui conduit les maisons de pétrole à avoir leurs bateaux-citernes particuliers. Ces pétroles sont, pour la plus grande part (145,000 tonnes environ), renvoyés par chemin de fer. Une moyenne prise de 1895 à 1904 donne les pourcentages suivants pour les régions qui reçoivent leur pétrole de Mannheim : Bavière 27 p. 0/0, Suisse 22 p. 0/0, Würtemberg 17 p. 0/0, duché de Bade 14 p. 0/0, Palatinat, Alsace, etc., 20 p. 0/0.

D'autres produits de moindre importance, mais eux aussi lourds et encombrants, arrivent à Mannheim : ce sont les bois d'Amérique, de la Scandinavie, de la Russie, de la Bukovine même, bois précieux ou bois de menuiserie et de charpente; n'oublions pas non plus les fers, originaires de la région de Düsseldorf.

D. **Marchandises diverses.** — Tels sont les produits reçus par Mannheim qui représentent le plus fort tonnage. Mais Mannheim reçoit en outre 25,000 tonnes de riz d'Extrême-Orient, 36,000 tonnes de café (du Santos particulièrement), 30,000 tonnes de tabac (élément d'une importante industrie cigarière à Mannheim), tabacs de la Havane, de Mexico, de Java, du Brésil; des phosphates d'Algérie, des nitrates de Chili, des guanos du Pérou.

Enfin de Mannheim partent les bières de Münich ou de Pilsen, qui s'embarquent à Rotterdam pour l'Amérique. Mannheim fournit en outre le monde entier de produits chimiques élaborés par sa propre industrie, produits de teinture ou drogues pharmaceutiques. Ses industries mécaniques ont des débouchés non moins variés et lointains; l'une d'elles envoie des câbles métalliques et des ancres de navires jusqu'à Yokohama.

E. L' « **Hinterland** » **de Mannheim.** — Les renseignements qui précèdent ont fait voir que Mannheim, comme Rotterdam son avant-port sur la mer, est en relations de commerce avec le monde entier. Toutefois ces relations mondiales ne doivent pas faire perdre de vue que les principaux débouchés de Mannheim sont l'arrière-pays des ports, et que Mannheim ne peut être ce qu'elle est qu'en raison des

multiples besoins de régions continentales pour lesquelles elle est surtout un centre d'importation et d'exportation. Précisons donc l'étendue de cet arrière-pays en nous rappelant les lieux de destination des marchandises qui forment la plus grande part du trafic, les céréales et le charbon : le grand-duché de Bade, le Würtemberg, la Bavière, le Palatinat, l'Alsace-Lorraine et le nord de la Suisse, voilà l' « Hinterland » des ports de Mannheim.

Le régime douanier allemand qui préside à ce trafic est analogue au régime français : le transit, l'admission temporaire, l'entrepôt y sont pareillement pratiqués.

Pour les céréales seules est en vigueur, depuis la loi de 1894, un régime particulier qui se résume en ceci : tout exportateur de céréales originaires de l'Empire Allemand se voit, sur sa demande, délivrer un « Einfuhrschein » ou permis d'importer en franchise une quantité de céréales égale à celle qu'il a exportée. Si l'exportateur n'est pas lui-même importateur, il lui est loisible de vendre son permis à un importateur quelconque, et ce permis reste valable pendant six mois à dater du jour de sa remise; ajoutons que si l'exportation porte non plus sur les grains, mais sur de la farine, la quantité de céréales qu'il sera permis d'importer est fixée d'après un rapport déterminé mentionné sur l' « Einfuhrschein ». Ainsi, un exportateur de Dantzig ayant reçu un « Einfuhrschein » de 1,000 quintaux pourra ou bien importer lui-même en franchise une égale quantité, ou bien vendre son droit à un importateur de Mannheim, je suppose, qui pourra importer 1,000 quintaux de céréales, soit russes, soit américaines, sans payer aucune taxe. De même, un exportateur de Mannheim qui envoie 1,000 quintaux de céréales en Suisse, recevra un « Einfuhrschein » lui permettant d'importer en franchise 1,000 quintaux de céréales étrangères. Or, Mannheim exporte beaucoup de céréales en Suisse, et en envoie beaucoup dans le sud de l'Allemagne, céréales toutes étrangères. Comment les droits de douane vont-ils jouer sous ce régime des « Einfuhrscheine »?

Les froments étrangers, par exemple, arrivant à Mannheim et destinés à la réexpédition ou bien commenceront par payer les droits de douane, ou bien entreront en franchise sur présentation d'un

« Einfuhrschein » acheté préalablement ou acquis à la suite d'une exportation précédente; mais le montant des droits qui auront été payés à la Douane, ou le prix de cet « Einfuhrschein » acheté sera, en somme, remboursé par la délivrance d'un autre « Einfuhrschein » quand ces blés repasseront la frontière sous forme de grains ou de farines.

Ce système, différent de notre système d'admission temporaire, lui est analogue quant à ses résultats. En France, tout importateur de céréales paie les droits et se voit délivrer un « acquit à caution », sur présentation duquel les droits lui sont remboursés si dans les deux mois il exporte une même quantité de céréales et si l'exportation se fait dans le port d'importation où à été délivré l'acquit à caution.

Le régime des « Einfuhrscheine », tel que nous venons de l'exposer, permet aux industries meunières, aux grands entrepôts de blés nécessitant un outillage spécial, qui leur donne le caractère d'une industrie, de se livrer à leurs entreprises et d'exporter leurs produits à l'étranger sans que ceux-ci subissent l'influence du régime douanier protecteur.

Quant aux froments arrivant de l'extérieur à Mannheim, et destinés non plus à quelque pays étranger, mais aux provinces du sud de l'Allemagne, ou bien ils entrent en franchise sur présentation d'un « Einfuhrschein », acheté préalablement ou acquis, ou bien ils paient le droit de douane intégralement. On comprend facilement que le nombre des « Einfuhrscheine » soit limité et même très restreint, car la quantité de froments exportés par l'Allemagne est bien inférieure à celle qu'elle importe; le surplus dépassant cette exportation, et qui sera importé de l'étranger pour être consommé dans le pays, paiera les droits. D'après le tarif de 1906, ces droits sont les suivants au tarif général et au tarif conventionnel :

	Tarif général.	Tarif conventionnel
Froments	7 M. 50	5 M. 50
Seigles	7	5
Maïs	5	3
Orges	7	4

Le total des droits de douane pour les ports de Mannheim s'est élevé en 1907 à 44,500,000 marks soit 55,625,000 francs. Et, sur

ce chiffre, les céréales figurent pour 25 millions de marks environ, soit près de 31,000,000 de francs; puis viennent les pétroles pour 6,000,000 de marks, et les tabacs pour 2,500,000 marks.

Ce coup d'œil sur le trafic de Mannheim n'amène-t-il pas une comparaison avec les grands ports maritimes allemands? Si l'Allemagne, comme on l'a dit, a deux fenêtres ouvertes sur la mer, Hambourg et Brême, dont l'arrière-pays est le nord et le centre de l'Allemagne, n'en a-t-elle pas une troisième, avec vue lointaine, il est vrai, sur cette mer, Mannheim, dont l'arrière-pays est le quadrilatère formé par les États du sud? En effet, la variété et l'étendue du trafic de Mannheim en font un port fluvial unique en son genre, port continental qui joue le rôle d'un port maritime, ce qui explique comment son trafic est devenu international et mondial.

(*A suivre.*) ÉMILE EGGER.

UN

PROCÉDÉ DIPLOMATIQUE DU PRINCE DE TALLEYRAND

(AFFAIRES DE POLOGNE, 1814)

« Hier, en sortant de chez vous, j'ai cherché à réunir toutes mes idées sur la question polonaise qui agite Vienne aujourd'hui. Voici, à cet égard, ma manière de voir... »

Le Prince de Talleyrand commençait en ces termes une lettre qu'il adressait, le 28 septembre 1814, à Lord Castlereagh, premier plénipotentiaire de la Grande-Bretagne au Congrès de Vienne. A cette date, les ministres des grandes Puissances avaient entamé ces conférences préliminaires dont l'objet était d'exclure la France de la discussion des « grands intérêts de l'Europe ». Talleyrand était arrivé dans la capitale autrichienne le 23 septembre. Il n'avait pas perdu de temps, on le voit, pour essayer de forcer la ligne des « Alliés »; le 27, il avait eu avec le ministre anglais une longue conversation; le lendemain, il la résumait dans cette lettre que les archives de Londres nous ont conservée.

Si ce document n'avait que les allures d'une « note verbale » un peu moins officielle que ne l'est d'habitude cette forme de communication diplomatique, il eût peut-être été inutile d'en publier la teneur, incomplètement inédite d'ailleurs. Mais le texte présente un intérêt : il met en lumière un des procédés du Prince de Talleyrand et un côté de son caractère. La lecture intégrale de ce document nous incitera sans doute à conclure que le célèbre diplomate obéissait parfois à la loi du moindre effort. Il n'est que juste de montrer d'abord pour quelles raisons il avait peut-être le droit d'y céder.

* * *

Les idées du Prince de Bénévent sur la question polonaise avaient pris naissance pendant les négociations de Paris. Il avait alors acquis la certitude que le ci-devant Grand-Duché de Varsovie ne ferait l'objet d'aucune stipulation dans le prochain traité. L'acte du 30 mai 1814 établissait bientôt que la répartition de son territoire serait réglé au futur congrès « sur les bases arrêtées par les Puissances alliées entre elles ». Talleyrand n'avait point tardé à apprendre qu'en réalité ces bases n'étaient rien de moins qu'arrêtées. Quand l'Empereur de Russie lui avait manifesté son intention de rétablir le royaume de Pologne, Talleyrand n'y avait point contredit; il avait bientôt appris[1] que les Prussiens convoitaient tout le royaume de Saxe. Il en avait conclu qu'il y avait accord entre Alexandre Ier et Frédéric-Guillaume III, pour que la Russie s'annexât toute la Pologne et que la Prusse prît, par compensation, toute la Saxe.

Talleyrand s'était vite convaincu que Castlereagh et Metternich devaient être hostiles au dessein polonais du Tsar; ils n'avaient pu approuver les bases russes et prussiennes, également opposées aux plans politiques du gouvernement français. Talleyrand devait donc chercher à se concilier les ministres anglais et autrichien, à pénétrer leurs vues et à les amener aux siennes.

Dès le lendemain du traité de Paris, le problème se pose donc pour le ministre de Louis XVIII de la manière suivante : trouver des arguments à opposer à l'Autriche et à l'Angleterre pour le cas où, contrairement à leurs intérêts, les gouvernements de ces deux puissances se sentiraient encore trop les « alliés » des cabinets de Pétersbourg et de Vienne pour les abandonner.

Talleyrand ne s'embarrassa pas outre mesure de la politique éventuelle du cabinet de Vienne. L'intérêt de l'Autriche n'était pas de voir ses frontières diminuées au profit de la Russie et de la Prusse. Il compta que Metternich trouverait lui-même des objections à l'avidité du Tsar. Il apprenait bientôt que les Conférences des ministres alliés à Londres, en juin 1814, étaient assez mouvementées et le

1. Probablement par le baron de Just, ministre du Roi de Saxe et plaidant à Paris, auprès de Castlereagh la cause de son souverain.

comte de la Châtre lui écrivait que la Pologne, comme la Saxe et l'Italie « seraient probablement des pommes de discorde entre la Russie, la Prusse et l'Autriche » [1].

Vis-à-vis du cabinet de Saint-James, Talleyrand devait adopter une méthode plus serrée.

Le traité de Paris est proprement une « paix anglaise ». L'Angleterre est la seule puissance dont les intérêts ne seront pas discutés au futur congrès et qui va s'y présenter les mains pleines. Il est tout naturel qu'après les sacrifices consentis, Talleyrand songe à les compenser par quelque profit. Ce profit, il espère le trouver dans la force que l'amitié anglaise serait susceptible de donner au point de vue français.

Tout d'abord Talleyrand peut croire que cette amitié ne lui fera pas défaut. Les relations entre Alexandre et le Prince-Régent à Londres sont aigre-douces. Le « plus beau gentilhomme de l'Europe » déclare, et le propos circule, que « l'Empereur est canaille ici comme à Paris »; Alexandre a traité le Régent de « Pauvre Sire ». De plus, dans les cercles politiques, les cercles *tories* surtout, « on a été mécontent des principes développés par l'Empereur Alexandre. On va jusqu'à le traiter de Jacobin [2] ».

Mais les rapports du Régent avec un souverain étranger ne règlent pas la politique du cabinet britannique. Ces « principes de jacobin » ont été développés dans les conversations que le Tsar a eues fréquemment avec les membres de l'opposition *whig* : ils ont pour fin le rétablissement du royaume de Pologne. L'opposition salue dans Alexandre le souverain libéral; l'opinion peut être amenée à le considérer comme tel et à applaudir à la générosité qui le pousse à effacer de l'histoire les traités de partage du XVIIIe siècle. Si opposée que soit à l'intérêt anglais la reconstitution de la Pologne sous l'hégémonie de la Russie, Castlereagh peut se trouver dans le cas de céder à un mouvement d'opinion; si même cette manifestation ne se produit pas, Castlereagh, qui a des égards pour le roi de Prusse, peut en arriver à lui abandonner la Saxe et se trouver obligé par là à consentir au Tsar la compensation polonaise.

1. Comte de la Châtre, ambassadeur de France à Londres, à Talleyrand, Londres, 23 juin 1814.
2. La Châtre à Talleyrand, Londres, 22 juin 1814.

***

Telles sont les réflexions de Talleyrand quand les souverains quittent enfin Londres, après avoir renouvelé, le 29 juin, le traité de Chaumont. Talleyrand sent que les « Alliés » font bloc contre la France; de plus en plus, il estime indispensable de gagner l'Angleterre à ses vues.

Dans ce but, il adopte une attitude de confiance absolue vis-à-vis de l'ambassadeur britannique à Paris, Sir Charles Stuart, et, dans de nombreuses conversations, il ne lui laisse rien ignorer de la ligne de conduite qui doit être celle de la France au Congrès de Vienne, particulièrement sur la question polonaise.

Talleyrand sait que Pozzo de Borgo, prétend réduire à une question de frontière les bouleversements que projette son maître. S'ils n'étaient que cela, fait observer Talleyrand à Stuart, ils n'auraient aucune conséquence sur les affaires de l'Europe. Mais ajoute-t-il, « dès l'instant que le principe de l'indépendance serait mis en avant et que l'on envisagerait le rétablissement du royaume de Pologne, avec ses formes et ses institutions correspondantes..., un germe de discorde naîtrait à la fois en Russie et dans toute l'Europe, et les intérêts de toutes les puissances en seraient éventuellement plus ou moins affectés. » Conversation du 31 juillet[1].) A vrai dire, il serait de l'intérêt de la France que la Pologne fût rendue indépendante, à condition qu'elle le fût sous la souveraineté du Roi de Saxe, car « la prise de possession de cette couronne (polonaise) par l'Empereur de Russie n'offrirait même pas les apparences de l'indépendance. Si donc, il est impossible d'accéder à ses désirs de la France) en faveur du Roi de Saxe, comme la France ne consentirait jamais à l'arrangement proposé en faveur de l'Empereur de Russie, il (Talleyrand) reviendrait volontiers à la solution de confirmer l'ancien partage tel qu'il existait avant la guerre de 1805. » (Conversation du 17 août[2].)

Stuart transmettait scrupuleusement à son chef les paroles de Talleyrand. Vis-à-vis de ce dernier, il se contentait d'approuver une

1. Stuart à Liverpool, 1er août 1814.
2. Stuart à Castlereagh, 18 août 1814.

politique aussi hostile à la Russie. Talleyrand avait beau se livrer à l'ambassadeur, protester du désintéressement de la France, manifester l'intérêt qu'auraient les plénipotentiaires anglais et francais à se trouver unis pour se faire les médiateurs ou même les arbitres du Congrès, le ministre de Louis XVIII ne pouvait rien tirer de Sir Charles Stuart, auquel son chef n'avait donné d'autre instruction que celle d'écouter. Talleyrand n'était pas davantage satisfait de la correspondance qu'il entretenait directement avec Castlereagh.

D'autre part, le moment approchait où les ministres des « alliés » devaient se retrouver à Vienne avant l'ouverture officielle du Congrès. Cette réunion prématurée n'était point du goût de Talleyrand, malgré toutes les assurances que Castlereagh lui faisait donner. Il en avait manifesté sa mauvaise humeur à Stuart, en lui déclarant de la part de Louis XVIII, que « le Roi jugerait très opportun un séjour (de Castlereagh) de deux ou trois jours à Paris, afin que Sa Majesté pût personnellement expliquer à votre Excellence les différents points sur lesquels les intérêts des deux pays se rencontraient[1] ». Castlereagh qui comptait atteindre Vienne par la Belgique et l'Allemagne consentit, sur le conseil de Wellington, au détour demandé et arriva à Paris le 26 août, dans l'après-midi.

Castlereagh y resta deux journées entières, le 27 et le 28 août. Il eut avec Talleyrand deux longues entrevues qui n'occupèrent pas moins de cinq heures; il fut reçu par Louis XVIII, « en une audience privée qui dura environ deux heures ».

Castlereagh se livra-t-il beaucoup dans ces entretiens? Talleyrand écrit bien quelques jours après : « Lord Castlereagh est resté 60 heures à Paris. Nous en avons passé la plus grande partie ensemble et j'ai pu juger par ses discours que les vues du cabinet de Londres seraient, au Congrès, d'accord avec les nôtres sur la pluralité des objets qui y seront discutés[2]. » Mais Castlereagh, rendant compte à Lord Liverpool de son séjour à Paris, note que dans ses conversations avec Talleyrand « *celui-ci* discuta (*he* discussed) avec une parfaite franchise les différents points qui seront vraisemblablement traités à Vienne[3] ».

1. Stuart à Castlereagh, Paris, 18 août 1814.
2. Talleyrand au comte de la Châtre, Paris, 3 septembre 1814.
3. Castlereagh à Liverpool, Genève, 3 septembre 1814.

Le laconisme de Talleyrand dans sa lettre au Comte de la Châtre nous empêche de savoir quelles étaient les vues de Castlereagh; d'autre part, Castlereagh, dans sa relation au chef du ministère anglais, « ne peut prétendre dans les limites d'une dépêche, donner, même en résumé, la substance de ses conversations » et sur la question polonaise, il se contente de faire connaître les vues de Talleyrand sans rien dire des objections que lui-même a pu y opposer : « J'ai trouvé les sentiments du gouvernement français relativement à la Pologne parfaitement conformes aux nôtres : une répugnance catégorique au projet russe, comme étant le plus dangereux et le plus injuste des trois; une forte et précise préférence (surtout dans l'esprit du Roi) pour la nouvelle existence de la Pologne, comme état indépendant sous la maison de Saxe; mais cette idée est maîtrisée par le sentiment du danger de l'entreprise et subordonnée au désir non de bouleverser mais de réglementer le principe actuel de partage[1]. »

De ce que Castlereagh ait trouvé les sentiments de Talleyrand et de Louis XVIII « parfaitement conformes » à ceux du cabinet britannique, faut-il conclure que ce soient là les idées anglaises sur la question polonaise? Oui, sans doute, si l'on en juge d'après ce que l'on sait des discussions postérieures. Mais Talleyrand ne pouvait, le 28 août 1814, en être certain, puisque Castlereagh avait pris ses précautions : « Mon objet, en examinant cette question et les autres, était de discuter, non de conclure; *ceci fut bien entendu*[2]. »

***

Après le départ de Castlereagh, Talleyrand restait perplexe sur son concours éventuel dans l'affaire polonaise. Il se mit à rédiger « les Instructions pour les ambassadeurs du Roi au Congrès », et le document que nous publions plus loin, prouve qu'il songea surtout à Castlereagh en écrivant la belle page de psychologie politique qui se rapporte à la Pologne. Il y envisage comme impossible, on le sait, le rétablissement de la Pologne. Talleyrand avait bien promis à Alexandre, au moment de l'entrée des Alliés à Paris de ne pas faire d'opposition à ce rétablissement; mais c'était là monnaie de

1. Castlereagh à Liverpool, 3 septembre 1814.
2. *Ibid.*

courtisan et pour obtenir du Tsar sa bienveillance et sa générosité envers la France vaincue. Il ignorait alors que l'enchaînement de la politique russe visait à démembrer le Saxe, dont le souverain était maintenant le parent et le protégé de Louis XVIII. Que si le Tsar lui rappelait sa promesse, il avait toute prête une restriction mentale à lui opposer; et cette restriction arrêtera toute discussion [1].

L'homme qu'il faut convaincre de l'impossibilité d'une Pologne renaissante du Congrès de Vienne, c'est le ministre du pays où l'opposition s'enflamme déjà pour cette Pologne régénérée par la liberté, où un Parlement sera susceptible de demander les raisons qui ont empêché une œuvre de justice. Talleyrand a compris pourquoi Castlereagh a voulu « discuter sans conclure » et il a pris le parti de lui donner des arguments pouvant faire l'objet d'un beau discours à la Chambre des Communes. Montesquieu étant le seul homme qui, jusque-là, ait su mettre l'Angleterre en français, Talleyrand pastiche *L'Esprit des Lois* pour que Castlereagh n'ait qu'à traduire. On ne peut comprendre autrement la dissertation politique sur la constitution de Pologne. Cette dissertation est bien connue, et nous nous excuserions de la remettre sous les yeux du lecteur, si la forme nouvelle dans laquelle nous la publions n'atteignait pas la fin que cette étude s'est proposée.

Sans aucun doute, en arrivant à Vienne, Talleyrand avait ses « idées sur la question polonaise »; il les avait discutées avec Castlereagh dans cette conversation du 27 septembre; quant à les « réunir » pour en faire l'objet de sa lettre du 28, Talleyrand trouva plus commode de reproduire, presque intégralement, les instructions qu'il avait rédigées quelques jours plus tôt. Qu'on en juge[2].

« *My Lord,*

« *Hier, en sortant de chez vous, j'ai cherché à réunir toutes mes idées sur la question polonaise qui agite Vienne aujourd'huy. Voici à cet égard, ma manière de voir.*

1. Pallain, *Correspondance inédite du Prince de Talleyrand et du Roi Louis XVIII pendant le Congrès de Vienne*, p. 73.

2. Nous imprimons en *italique* les seules parties de cette lettre qui sont proprement inédites. La lettre est entièrement de la main de Talleyrand, sans aucune rature et avec une ponctuation très inégale. On trouvera dans les notes

« Le royaume de Pologne ne peut être rétabli que sous les trois conditions suivantes[1] :

« 1° Qu'il fût indépendant;

« 2° Qu'il eût une constitution forte;

« 3° Qu'il ne fallût pas compenser à la Prusse et à l'Autriche la part qui leur en était respectivement échue;

« Ces conditions sont toutes impossibles[2], et la seconde plus que les deux autres;

« D'abord la Russie ne veut pas le rétablissement de la Pologne pour garder ce qu'elle en a acquis. Elle le veut pour acquérir ce qu'elle n'en possède pas. Or, rétablir la Pologne pour la donner[3] à la Russie, pour porter la population de celle-ci, en Europe, à 44 millions[4] de sujets, et ses frontières jusqu'à l'Oder, ce serait créer pour l'Europe un danger, et si grand, si imminent, que, quoiqu'il faille tout faire pour conserver la paix, si l'exécution d'un tel plan ne pouvait être arrêtée que par la force des armes, l'Europe devrait les prendre[5]. On espérerait vainement que la Pologne, ainsi unie à la Russie, s'en détacherait d'elle-même. Il n'est pas certain qu'elle le voulût; il est moins certain qu'elle le pût, et il est certain que si elle le voulait et le pouvait un moment, elle n'échapperait au joug que pour le porter de nouveau. Car la Pologne, rendue à l'indépendance le serait certainement[6] à l'anarchie. La grandeur du pays exclut l'aristocratie proprement dite, et il ne peut exister de monarchie où le peuple soit sans liberté civile, où les nobles aient la liberté politique ou soient indépendants, et où l'anarchie ne règne pas. La raison seule le dit, et l'histoire de toute l'Europe le prouve, car[7], comment en rétablissant la Pologne, ôter la liberté politique aux nobles ou donner la liberté civile au peuple[8] : celle-ci ne saurait être

suivantes les « variantes » que contiennent les instructions officielles, d'après le texte publié dans les *Mémoires* de Talleyrand, t. II, p. 247 et suiv.

1. Le texte des Instructions porte : « Le rétablissement du royaume de Pologne serait un bien et un très grand bien; mais seulement sous les trois conditions suivantes : »

2. Instructions : « Conditions qui sont toutes impossibles, et... »

3. Instructions : « pour la donner tout entière à la Russie... »

4. Instructions : « quarante-quatre millions... »

5. Instructions : « armes, il ne faudrait pas balancer un seul moment à les prendre. »

6. Instructions : « invinciblement... »

7. Instructions : « le prouve. Or, comment... »

8. Instructions : « au peuple. Celle-ci... »

donnée par une déclaration, par une loi[1] : elle n'est qu'un vain nom, si le peuple, à qui on la donne, n'a pas de moyens d'existence indépendants, des propriétés, de l'industrie, des arts, ce qu'aucune déclaration ni aucune loi ne peut donner et ce qui ne peut être que l'ouvrage du temps. L'anarchie n'était qu'un état[2] d'où la Pologne ne pouvait sortir qu'à l'aide du pouvoir absolu; et comme elle n'avait point chez elle les éléments de ce pouvoir, il fallait qu'il lui vînt du dehors tout formé, c'est-à-dire, qu'elle tombât sous la conquête[3]; elle y est tombée dès que ses voisins l'ont voulu, et les progrès qu'ont fait celles de ses parties qui sont échues à des peuples plus avancés dans la civilisation, prouvent qu'il a été heureux pour elles d'y tomber. Qu'on la rende à l'indépendance, qu'on lui donne un roi non plus électif, mais héréditaire, qu'on[4] y ajoute toutes les institutions que l'on[5] pourra imaginer; moins elles seront libres et plus elles seront opposées au génie, aux habitudes, aux souvenirs des nobles qu'il y faudra soumettre par la force, et la force, où la prendra-t-on? Et d'un autre côté, plus elles seront libres, et plus inévitablement la Pologne sera replongée[6] de nouveau dans l'anarchie, pour finir de nouveau par la conquête. C'est qu'il y a dans ce pays comme deux peuples pour lesquels il faudrait deux institutions qui s'excluent l'une l'autre. Ne pouvant faire que ces deux peuples n'en soient qu'un, ni créer le seul pouvoir qui pût concilier tout; ne pouvant d'un autre côté, sans un péril évident pour l'Europe, donner toute la Pologne à la Russie (et ce serait la lui donner qu'ajouter[7] la totalité du duché de Varsovie à ce qu'elle possède déjà), que peut-on faire de mieux que de remettre les choses dans l'état où elles avaient été par le dernier partage? Cela convient d'autant plus que cela mettrait fin aux prétentions de la Prusse sur le royaume de Saxe; car ce n'est qu'à titre de compensation pour ce qu'elle ne recouvrerait pas, dans l'hypothèse du rétablissement de la Pologne, qu'elle ose demander le Saxe presque tout entière[8].

1. Instructions : « par une loi. Elle... »
2. Instructions : « L'anarchie était un état... »
3. Instructions : « la conquête. Elle... »
4. Instructions : « que l'on y ajoute... »
5. Instructions : « qu'on pourra... »
6. Instructions : « plongée... »
7. Instructions : « que d'ajouter... »
8. Instructions : « qu'elle ose demander la Saxe. »

« L'Autriche demanderait certainement[1] qu'on lui compensât les cinq millions de sujets que contiennent les deux Gallicies, ou, si elle ne le demandait pas, elle en deviendrait bien plus forte, bien plus exigeante dans toutes les questions d'Italie.

« [2] *Tout me ramène à penser, My Lord, que la proposition de* rétablir tout en Pologne (sauf quelques rectifications de frontières) sur le pied du dernier partage, *est la seule idée admissible.*

« En restant partagée, la Pologne ne sera point anéantie pour toujours[3]; les Polonais parviendront, sous des dominations étrangères, à l'âge viril auquel ils n'ont pu arriver en neuf siècles d'indépendance[4], *et c'est la seule manière de les rendre tout à fait européens; — je vous assure qu'il y a plus de vraie philanthropie dans la lettre que j'ai l'honneur de vous écrire que* [*dans*] *tout ce que j'entends dire sur ce sujet depuis que je suis à Vienne.*

« *Je vous demande pardon, My Lord, de vous écrire une lettre aussi longue. Mais je me suis laissé entraîner par le sujet; c'est presque de la conversation et j'aime à causer avec vous.*

« *Veuillez agréer tous mes hommages.*

« Le Prince DE TALLEYRAND. »

Vienne, 28 septembre.

1. Instructions : « sûrement... »

2. Ici les Instructions contiennent tout le passage suivant :

« Si néanmoins, contre toute probabilité, l'Empereur de Russie consentait à renoncer à ce qu'il possède en Pologne (et il est vraisemblable qu'il ne le pourrait pas, sans s'exposer à des dangers personnels du côté des Russes), et si l'on voulait faire un essai, le roi, sans en attendre un résultat heureux, n'y mettrait aucune opposition. Dans ce cas, il serait désirable que le Roi de Saxe, déjà souverain du duché de Varsovie, dont le père et les aïeux ont occupé le trône de Pologne, et dont la fille avait été appelée à porter le sceptre polonais en dot à son époux, fût fait roi de Pologne.

« Mais en exceptant le cas, où la Pologne pourrait être rétablie dans une indépendance entière de chacune des trois cours copartageantes, la seule proposition admissible et la seule à laquelle le roi puisse consentir, c'est (sauf quelques rectifications de frontières) de tout rétablir en Pologne sur le pied du dernier partage. »

L'omission est voulue par Talleyrand; il s'est convaincu, par les conversations de Paris, et depuis qu'il est à Vienne, que le Roi de Saxe éprouverait déjà bien des difficultés à recouvrer ses propres états.

3. Instructions : « pour toujours. Les Polonais ne formant plus une société politique formeront toujours une famille. Ils n'auront plus une même patrie, mais ils auront toujours une même langue. Ils resteront donc unis par le plus fort et le plus durable de tous les liens. Ils parviendront... »

4. Instructions : « ...d'indépendance, et le moment où ils l'auront atteint ne sera pas loin de celui où, émancipés, ils se rattacheront tous à un même centre. » Puis les Instructions passent à d'autres sujets : Dantzig, les Iles Poniennes, etc...

Le trait de la fin a dû flatter Castlereagh. Il est plein de saveur pour nous qui, cent ans plus tard, découvrons l'ingéniosité du procédé.

On a beaucoup discuté sur le point de savoir si les fameuses instructions étaient de Talleyrand ou si elles émanaient de Louis XVIII. Dans le premier cas, tout est bien, et il était naturel que Talleyrand se répétât en se recopiant. Mais dans la seconde hypothèse [1]... Ma foi, il en était bien capable !

MAURICE ESCOFFIER.

1. Il n'y a pas de doute que Talleyrand ait activement collaboré à ce travail. Notons cependant que, dans ses *Mémoires*, Talleyrand écrit lui-même, avant d'en donner le texte : « Voici maintenant les Instructions qui m'avaient été données par Louis XVIII au moment de mon départ pour Vienne » (t. II, p. 214).

CHRONIQUE DES QUESTIONS OUVRIÈRES

(1912)

I. — Statistique des organisations syndicales ouvrières.

Suivant le plan de nos précédentes Chroniques, celle de l'année 1912 sera divisée en deux parties : 1° Mouvement ouvrier proprement dit; 2° Action des pouvoirs législatif et réglementaire en ce qui concerne les ouvriers.

I

Les faits relatifs au mouvement ouvrier proprement dit feront l'objet de trois chapitres : 1° Statistique des organisations syndicales; 2° Mouvement ouvrier en 1912 (A. Généralités; B. 18e congrès national corporatif et 5e Conférence des bourses du travail); 3° Associations ouvrières de production (A. Renseignements statistiques; B. Encouragements sur le budget de l'État; C. 5e congrès national de la coopération ouvrière de production).

La Direction du travail vient de publier son dix-huitième *Annuaire des syndicats professionnels*; on y trouve un état statistique du mouvement syndical ouvrier au 1er janvier 1912.

Il existait à cette date 5,217 syndicats ouvriers, comptant près de 1,065,000 membres, soit, par rapport aux chiffres de 1911, une diminution de 98 syndicats et une augmentation de plus de 35,000 membres.

Les syndicats mixtes, au nombre de 225 au lieu de 194, réunissaient plus de 46,500 membres, soit environ 6,500 de plus qu'au 1er janvier 1911.

Les syndicats ouvriers se groupaient, au nombre de 4.396, comprenant près de 934,000 membres, en 200 unions ou fédérations.

Le nombre des bourses du travail était de 141 (au lieu de 144 l'année précédente), réunissant 2,409 syndicats et plus de 556,500 adhérents.

II. — Mouvement ouvrier en 1912.

A. *Généralités.* — L'année 1912 a été une année d'agitation, surtout pour les ouvriers mineurs. Le 12 février, les délégués de leur Fédération ouvrirent à Angers un Congrès au cours duquel ils décidèrent une grève générale de vingt-quatre heures, pour obtenir le vote d'une loi portant la retraite des mineurs et ardoisiers à 730 francs par an et le vote de la proposition fixant à huit heures la journée des travailleurs des mines. Cette grève eut lieu le 11 mars. Le 30 mars, la proposition de loi établissant la journée de huit heures dans les mines fut votée après déclaration de l'urgence. Profitant de l'agitation internationale qui existait parmi les mineurs et, passant outre aux décisions du Congrès d'Angers, le syndicat d'Anzin décréta la grève générale; mais son exemple ne fut pas suivi, et ses membres reprirent le travail au bout d'une semaine.

Le Congrès d'Angers avait approuvé un projet de caisse nationale de retraites autonome qui, dans la pensée des congressistes, devait améliorer le système actuel de retraites des mineurs. La proposition de loi qui reproduisait ce projet fut votée par la Chambre le 12 juillet, mais avec des modifications, dont la principale, contenue dans l'article 12, fut extrêmement critiquée par une partie des mineurs; M. Basly qui, au cours de la discussion, avait défendu cette disposition, fut vivement pris à partie, mais le 15 septembre le Congrès régional des mineurs du Nord et du Pas-de-Calais approuva son attitude et accepta l'article 12. Les discussions prirent une telle acuité qu'un Congrès extraordinaire de la Fédération parut nécessaire; ce Congrès eut lieu le 3 octobre : M. Basly y fut blâmé à l'unanimité. Il continua sa campagne en faveur de l'article 12, avec l'appui d'une partie de ceux mêmes qui l'avaient censuré le 3 octobre. Les éléments révolutionnaires que le Congrès d'Albi avait forcés à rentrer dans le « vieux syndicat » se reconstituèrent alors en syndicats indépendants et obtinrent, malgré les protestations de M. Basly et du « vieux syndicat », d'entrer directement dans la Fédération. Les délégués des trois conseils d'administration des syndicats des mineurs du Nord, du Pas-de-Calais et d'Anzin ont décidé, en conséquence, au milieu de décembre, de rompre toutes relations avec la Fédération jusqu'au jour où les statuts fédéraux et le pacte unitaire d'Albi seront respectés; un Congrès régional de la région du Nord, tenu le 26 janvier 1913, a confirmé cette décision.

Au cours de l'été a eu lieu une longue grève d'inscrits maritimes, survenue à la suite d'une demande d'augmentations de salaire et de réclamations au sujet du repos hebdomadaire. Commencée le 9 juin au Havre, elle s'étendit bientôt à Dunkerque, à Bordeaux et à Marseille. Une grève générale des ports, décidée par la Fédération des dockers, fut faite sans cohésion et ne servit guère le mouvement des inscrits, qui recommencèrent le travail, d'abord dans les ports de la Manche et de l'Atlantique, et en dernier lieu à Marseille, où le mouvement prit fin au début de septembre, la grève ayant échoué.

Un autre événement de l'année 1912 a été la grève qui eut lieu du 27 au 30 septembre à la Verrerie ouvrière d'Albi. Elle avait pour occasion la mise en vigueur d'un programme de réformes établi par l'ingénieur Spinetta pour mettre fin à l'anarchie qui régnait dans l'usine. L'assemblée des actionnaires qui se tint à Paris le 3 novembre donna raison à l'ingénieur; le personnel s'inclina devant cette décision.

La Confédération générale du travail a mené, au cours de l'année 1912, deux campagnes principales. Depuis la fin de février elle entretient une agitation, d'ailleurs purement théorique, en faveur de la réduction de la journée de travail et de la semaine anglaise, agitation dont le Congrès confédéral du Havre, on le verra plus loin, n'a pas modifié le caractère. En second lieu, la situation internationale a déterminé la Confédération à prendre l'initiative d'un mouvement contre la guerre, qui, commencé le 16 octobre par un manifeste, s'est continué par une démonstration le 17 novembre et par la tenue d'un Congrès extraordinaire les 24 et 25 novembre à Paris. Ce congrès a voté le principe d'une grève générale de protestation de vingt-quatre heures, qui a eu lieu le 16 décembre; à Paris l'interruption du travail n'a été sensible qu'en ce qui concerne les travailleurs du bâtiment et le personnel des voitures de place automobiles.

D'après les relevés provisoires du *Bulletin de l'Office du travail*, le nombre des grèves en 1912 aurait été de 962; d'autre part, il y aurait eu 5 lock-outs et 5 coalitions de patrons[1].

1. Bien que la coopération de consommation soit à dessein laissée à l'écart de ces Chroniques, réservées au mouvement exclusivement ouvrier, il peut convenir de signaler la fusion des deux grands groupements coopératifs français : l'Union coopérative des sociétés françaises de consommation et la Bourse des coopératives socialistes de France. Le principe de la fusion a été adopté le 1er novembre dans un congrès tenu par chacune de ces organisations; et la « Fédération nationale des coopératives de consommation » a été constituée au cours du premier congrès unitaire, qui a eu lieu du 28 au 30 décembre.

B. *Le 18e congrès national corporatif et la 5e Conférence des bourses du travail.* — Le 18e Congrès national corporatif, organisé par la Confédération générale du travail, a eu lieu au Havre du 16 au 21 septembre 1911.

Les rapports établis à l'occasion de ce Congrès fournissent des renseignements intéressants sur l'action et la situation de la Confédération; il y a lieu de s'y arrêter avant d'aborder le compte rendu du Congrès lui-même.

On sait que la Confédération comprend deux Sections : celle des fédérations, et celle des bourses du travail et unions de syndicats, et que la réunion des bureaux de ces deux sections forme le Comité confédéral, qui constitue le principal pouvoir dans la Confédération. De là trois rapports : celui du Comité confédéral, celui de la Section des fédérations et celui de la Section des bourses du travail; il y a, en outre, un rapport financier.

A son actif, pendant les deux années écoulées entre le Congrès de Toulouse et le Congrès du Havre, le Comité confédéral inscrit d'abord un certain nombre de campagnes et de manifestations d'ordre plus ou moins politique : contre l'« aventure marocaine », contre les « lois scélérates », par application desquelles certains syndiqués antimilitaristes ont été poursuivis, contre la « vie chère », etc.; puis il signale, dans l'ordre économique, la continuation de la campagne contre l'application de la loi sur les retraites ouvrières, et la mise en train d'une campagne pour l'obtention de la semaine anglaise. Si on ajoute l'organisation de la Conférence des bourses et des fédérations, qui a eu lieu au mois de juin 1911, et la participation de la Confédération à la septième Conférence syndicale internationale, tenue à Budapest au mois d'août de la même année, on aura une idée à peu près complète des travaux du Comité confédéral pendant la période considérée.

Le rapport de la Section des fédérations contient des renseignements sur les grèves des deux années précédentes et des renseignements sur la situation de la Section. Des premiers il n'y a pas à parler, car les fédérations (et *a fortiori* la Section des fédérations) ne sont pas, en général, suffisamment informées de l'ensemble du mouvement gréviste pour pouvoir en donner un aperçu exact. Le rapport sur le second point est plus intéressant : la Section se compose, y lit-on, de 53 fédérations groupant 2,837 syndicats et, par leur intermédiaire 600,000 membres, dont 400,000 cotisants. Détail à noter particulièrement : au cours des deux dernières années,

9 fédérations auraient augmenté le taux de leurs cotisations.

Le rapport de la Section des bourses présente d'abord quelques réflexions sur le manque d'assiduité aux séances de nombre de délégués. Puis il passe en revue les diverses questions étudiées par le Comité. Au 30 juin 1912 le nombre des bourses adhérentes à la Confédération était de 153.

Il y a peu à dire du rapport financier : notons seulement qu'au 30 juin 1912 l'encaisse de la Confédération était de 3,264 francs, somme à laquelle on peut ajouter les 1,750 francs de la caisse des grèves et les 1,632 francs de la caisse de la *Voix du peuple*.

Arrivons maintenant au Congrès du Havre. La vérification des mandats, qui suivit les discours d'ouverture, montra qu'ils étaient au nombre de 1,093 pour les syndicats, de 39 pour des fédérations, et de 92 pour des bourses du travail; beaucoup plus de la moitié des organisations confédérées ne s'étaient donc pas fait représenter au Congrès. Puis ce furent des motions de sympathie : pour « tous ceux que le gouvernement de la République maintient arbitrairement dans ses prisons », pour les instituteurs poursuivis en raison de certaines décisions de leur Congrès de Chambéry, etc.

La deuxième journée tout entière fut employée à la discussion des rapports confédéraux. Ces rapports furent attaqués principalement par M. Renard, secrétaire de la Fédération ouvrière de l'industrie textile, qui présenta de multiples critiques sur les méthodes d'action confédérales. Défendues par de nombreux révolutionnaires et par les fonctionnaires confédéraux, les rapports furent adoptés par 1,048 voix contre 4 et 70 abstentions.

Après ce vote, le Congrès aurait dû commencer la discussion des questions qui, au nombre de quatre seulement (d'après une règle établie il y a quelques années), étaient inscrites à l'ordre du jour. Mais, au cours de son discours de la veille, M. Renard avait présenté une motion qu'on avait réservée, contrairement à l'ordre du jour, pour en faire l'objet d'une discussion spéciale. Le paragraphe essentiel de cette motion était ainsi conçu : « Le Congrès.... affirme sa sympathie pour le Parti socialiste, qui, comme la Confédération, poursuit, bien que sur un autre terrain, l'amélioration des conditions économiques du prolétariat, ainsi que la transformation complète de l'inique société actuelle. » Une journée encore fut passée dans des discussions théoriques où, comme bien des fois auparavant, les syndicalistes révolutionnaires s'opposèrent à la thèse soutenue par M. Renard et ses amis, tandis qu'un troisième parti, sans mar-

quer pour le Parti socialiste ni amour, ni haine, estimait qu'une action parallèle, ou une entente occasionnelle, peut avoir des avantages. Après « un admirable exposé contradictoire du syndicalisme », pour employer une expression de la *Voix du peuple*, tous les congressistes, sauf 35 qui se prononcèrent contre et 11 qui s'abstinrent, se trouvèrent d'accord pour voter à nouveau une motion adoptée au Congrès confédéral d'Amiens en 1906 et qui proclame solennellement l'autonomie et l'indépendance du mouvement syndical.

C'est alors seulement, c'est-à-dire au commencement du quatrième jour, que le Congrès aborda la discussion de la première des quatre questions inscrites au programme de ces travaux, la question de l'attitude du mouvement syndical à l'égard de la loi sur les retraites ouvrières. Mais la conclusion du débat était connue d'avance : le Comité confédéral avait adopté le 11 juin un ordre du jour que le Congrès se trouvait en quelque sorte obligé de voter à son tour : le Comité déclarait qu'après avoir examiné les modifications apportées à la loi du 5 avril 1910 par la loi de finances du 27 février 1912 et après avoir constaté que, « grâce à l'ardente et longue agitation poursuivie par la Confédération générale du travail, le Parlement et le Gouvernement ont été contraints d'introduire dans la loi certains changements », il ne pouvait « se déclarer satisfait des dits changements », et il répétait que son opposition restait entière. Après des débats relativement courts cette motion fut adoptée par 935 voix contre 83 et 114 abstentions.

La question de l'antimilitarisme, qui fut ensuite discutée, n'était pas non plus nouvelle. Comme les congressistes s'égaraient dans leurs discours et avaient déjà « parlé de tout ce que l'on peut dire sur la question antimilitariste », un orateur fut choisi pour donner sur « la loi Berry-Millerand » l'opinion des 23 congressistes qui avaient demandé la parole; au cours de son discours il prononça les paroles suivantes : « Nous declarons franchement et catégoriquement, de façon à être bien entendus de tous, qu'aujourd'hui, comme hier, et probablement comme demain, nous sommes contre la désertion. » A l'unanimité des votants, le Congrès adopta un ordre du jour dénonçant la loi Berry-Millerand « comme un danger public » et la condamnant « dans sa teneur générale et particulièrement dans le paragraphe créant des pénalités nouvelles pour les délits politiques » : puis il constata « que cette nouvelle législation constitue une aggravation dont les effets sont surtout dirigés contre la classe ouvrière et contre la propagande syndicaliste, en frappant

les jeunes gens ayant subi une condamnation de trois mois de prison pour provocation à la désertion ou à l'insoumission, ou deux condamnations d'une durée totale de trois mois pour diffamation et injures envers l'armée et provocations adressées à des militaires. ».

Un second ordre du jour a été adopté après une discussion sur « le Sou du soldat » : « Le Congrès du Havre invite chacune des fédérations appartenant à la Confédération générale du travail à instituer le Sou du soldat et leur laisse toute liberté de s'entendre avec les bourses du travail, unions locales, régionales et départementales pour son application pratique. »

Rien d'intéressant n'est résulté de la discussion sur la troisième question inscrite à l'ordre du jour : la diminution des heures de travail et la semaine anglaise. Depuis plusieurs mois le Comité confédéral menait une campagne de propagande dans ce sens avec l'appui théorique de la plupart des fédérations. Logiquement le Congrès du Havre aurait dû arrêter des mesures d'exécution ; il n'en a rien été : la résolution adoptée porte que la campagne de propagande devra être continuée et engage les fédérations à mettre à profit les circonstances « pour l'obtention de cette revendication indispensable et en assurer la réalisation sans diminution de salaire ».

La discussion sur « la vie chère » resta également dans les généralités et fut de même dépourvue de conclusion pratique. La résolution adoptée à l'unanimité déclare que la hausse des prix « est due à un ensemble de facteurs d'origine capitaliste » : mauvaise organisation de la production, impôts qui pèsent sur les travailleurs, développement des machines, etc. Les remèdes indiqués sont nombreux et variés : augmentation du taux des salaires, fixation des prix de vente de certains produits, création de sociétés coopératives, éducation de la ménagère, abstention de la consommation de l'alcool et du tabac, etc.

Le prochain Congrès aura lieu à Grenoble en 1914.

Comme d'habitude, les délégués des bourses du travail se sont réunis en Conférence à la suite du Congrès. Une journée a été suffisante pour épuiser l'ordre du jour fixé ; deux questions seulement y étaient inscrites : le viaticum (secours de route) et les unions départementales.

Le viaticum confédéral est un sujet bien connu de tous ceux qui depuis une quinzaine d'années suivent le mouvement ouvrier. Pendant longtemps on a essayé sans résultats de l'organiser en lui lais-

sant un caractère facultatif; puis la Conférence des fédérations et des bourses du travail qui a eu lieu au mois de juin 1911 a adopté le principe de l'obligation, mais en décidant qu'un essai du nouveau régime serait fait entre le 1er janvier 1912 et la réunion du Congrès du Havre, qui statuerait définitivement.

Le Congrès du Havre, saisi avant la Conférence des bourses, a constaté les mauvais résultats de cette expérience : pendant le premier semestre de l'année 1912 les recettes du service se sont élevées à 3,160 francs, tandis que les dépenses ont atteint 5,846 francs; et il a décidé que la surcotisation de 20 p. 0/0 votée par la Conférence de juin 1911 sera portée à 25 p. 0/0 à partir du 1er octobre 1912. Quant à la Conférence des bourses, elle s'est bornée à régler certains détails administratifs du fonctionnement du service.

C'est également le Congrès confédéral qui avait pris, en ce qui concerne les unions départementales, la décision de principe dont, ensuite, la Conférence crut utile de s'occuper. Depuis longtemps on critique la multiplicité des formes que revêtent les unions locales de syndicats (bourse du travail s'étendant, tantôt à la ville seulement où elle est établie, tantôt au dehors, union locale, par canton, par arrondissement, par département), multiplicité d'où résultent souvent des enchevêtrements regrettables. Le Congrès confédéral a donc décidé qu'à partir du 1er janvier 1914 les unions départementales de syndicats seront admises seules, c'est-à-dire à l'exclusion de toutes autres unions locales de syndicats à la Confédération; d'ici là les fusions nécessaires devront être effectuées.

La Conférence s'est bornée à enregistrer cette décision, tout en émettant le vœu que les unions locales ne soient pas sacrifiées et puissent se mouvoir librement dans ces rouages nouveaux comme organisations de propagande sous la dénomination de comités intersyndicaux.

III. — Associations ouvrières de production.

A. *Renseignements statistiques.* — Le *Bulletin de l'Office du travail* a publié, dans son numéro du mois d'octobre 1912, l'état des associations ouvrières de production existant au 1er janvier précédent. Le nombre des sociétés créées en 1911 a été, d'après les rapports des préfets, de 36, et celui des sociétés dissoutes de 47.

A cette dernière date leur nombre était de 496 (non comprises

les sociétés de production agricoles, comme les laiteries, les beurreries, etc.).

Parmi ces associations, 148 appartenaient à l'industrie des travaux publics et du bâtiment, 81 à l'industrie du livre et du papier, etc. D'autre part, 184 étaient établies dans le seul département de la Seine.

483 associations ont indiqué le nombre de leurs sociétaires, qui s'élevait à 19.323. Le groupe le plus important à ce point de vue était celui des associations des industries du papier qui, pour 79 (sur 81) associations, comptait 4,699 sociétaires. Le groupe des associations de l'industrie des travaux publics et du bâtiment ne venait qu'au cinquième rang, avec 1,699 sociétaires pour 144 (sur 148) associations.

338 associations ont été signalées comme occupant des ouvriers auxiliaires (ce qui ne veut pas dire qu'aucune des autres associations existantes n'en occupe) : elles groupaient ensemble 13,883 sociétaires, travaillant ou non dans ces associations, et 7,719 ouvriers auxiliaires occupés en période d'activité normale. Pour 305 sociétés on a obtenu des renseignements qui ont permis d'établir que 48 p. 0/0 du personnel occupé étaient constitués par des sociétaires et 52 p. 0/0 par des ouvriers auxiliaires. Ces proportions indiquent une augmentation de 3 p. 0/0 du nombre des auxiliaires et une diminution correspondante du nombre des sociétaires. On peut se demander si les 158 associations pour lesquelles on n'a pas de renseignements sur ce point ne sont pas, en plus ou moins grand nombre, parmi celles dont le nombre d'ouvriers auxiliaires est le plus élevé et si conséquemment la proportion de 52 p. 0/0 n'est pas inférieure à la réalité.

450 associations, sur 496, ont fait connaître leur chiffre d'affaires, dont le total, pour 1911, a approché de 70 millions de francs. Le groupe qui tient le premier rang est celui de l'industrie des travaux publics et du bâtiment : 136 associations ont fait un chiffre d'affaires de près de 17 millions de francs.

La Chambre consultative, le plus important des groupements d'associations ouvrières de production, comprenait 280 associations au 1er janvier 1912, la Bourse des coopératives socialistes de France en comptait 27 ; la Fédération régionale des associations ouvrières de production, fondée à Lyon en 1894, en groupait 19.

B. *Encouragements sur le budget de l'État.* — On sait qu'un crédit, ouvert depuis 1893 (d'abord au Ministère du Commerce) permet au Ministre du Travail d'accorder des « encouragements aux sociétés ouvrières de production et aux institutions de crédit mutuel ». Le

montant total de ce crédit est actuellement de 375,000 francs; il est employé, soit sous forme de subventions, soit (depuis un arrêté du 15 novembre 1902) sous forme de prêts.

Le *Bulletin de l'Office du travail* du mois d'avril 1912 a donné le détail des subventions et des prêts accordés en 1911 : les subventions ont atteint le chiffre de 114,900 francs, et les avances remboursables celui de 370,000 francs.

Le *Bulletin* a, en outre, publié l'état, au 31 décembre 1911, des recouvrements opérés sur les avances accordées aux associations : depuis la fin de 1902 il a été consenti à 131 sociétés des avances s'élevant à la somme de 1,559,000 francs, dont 7,000 francs, attribués à 3 sociétés, n'ont pas été utilisés; au 31 décembre 1911, les recouvrements effectués s'élevaient à 649,480 fr. 30, les retards sur termes échus à 75,693 fr. 50, et les sommes irrécouvrables à 35,949 francs, perte résultant de la faillite de 9 associations.

C. *Cinquième Congrès national de la coopération ouvrière de production.* — Ce Congrès, organisé par la Chambre consultative des associations ouvrières de production, a eu lieu à Paris du 3 au 5 octobre 1912.

Le rapport présenté par le secrétaire général de la Chambre consultative a fait connaître que depuis 1907, année où s'est tenu le quatrième congrès, le nombre des associations fédérées a passé de 212 à 272. Pendant ces cinq années, 117 associations se sont dissoutes ou ont été effacées pour d'autres raisons des contrôles de la Chambre consultative.

Le Congrès s'est d'abord occupé de l'acceptation d'actionnaires non ouvriers dans les associations ouvrières de production; il a décidé que ces sociétés pourraient en admettre à condition de prendre des garanties pour assurer la prédominance de l'élément ouvrier dans les conseils d'administration.

Pour éviter que les membres d'une association se partagent le fonds social quand il a atteint une certaine importance, le Congrès a adopté une proposition ainsi conçue : « A l'avenir, les associations, pour être admises, devront insérer dans leurs statuts un article spécifiant que la liquidation de la société ne pourra être faite qu'au profit d'une œuvre coopérative. »

Il a émis le vœu « que la Chambre consultative n'accepte de société ouvrière de production qu'après s'être informée auprès de sociétés plus anciennes de la localité si elle est en conformité d'esprit avec la coopération de production ».

Le Congrès a étudié la question de l'apprentissage; à ce propos il a émis le vœu que le gouvernement soutienne devant le Sénat le projet de loi, voté par la Chambre des députés, fixant à dix heures la journée légale du travail des adultes.

Enfin il s'est occupé de la limitation du nombre des associations ouvrières de production, de la réorganisation de la Banque coopérative, du Crédit ouvrier, etc.

II

La seconde partie de cette Chronique, consacrée à l'action des pouvoirs législatif ou réglementaire dans la préparation, l'adoption et l'application des mesures intéressant les ouvriers en tant que tels, se subdivise en cinq sections : 1° Législation et réglementation; 2° Protection internationale des travailleurs; 3° Application en 1911 des lois du 2 novembre 1892 (travail des enfants et des femmes dans l'industrie) et du 13 juillet 1906 (repos hebdomadaire); 4° Subventions de l'État aux caisses de chômage en 1911; 5° 22e session du Conseil supérieur du travail (1912).

I. — Législation et réglementation.

Sous cette rubrique nous passerons en revue les lois votées, les projets ou propositions de lois discutés, ou parfois même simplement déposés, les mesures réglementaires édictées.

Retraites ouvrières et paysannes. — La loi du 5 avril 1910, relative aux retraites ouvrières et paysannes, a été modifiée à trois reprises au cours de l'année 1912 : 1° par la loi des finances du 27 février, qui, dans ses articles 54 à 62, a réalisé diverses innovations dont voici les principales : abaissement à soixante ans (au lieu de soixante-cinq ans) de l'âge de la retraite, augmentation de l'allocation viagère fournie par l'État, allocation qui passe de 60 à 100 francs; majoration des versements facultatifs fixée à la moitié (au lieu du tiers), etc. Ces dispositions ont été mises en vigueur le 1er août 1912, tant pour l'avenir que pour les retraites déjà liquidées; 2° par la loi du 11 juillet 1912, dont le titre indique suffisamment l'objet : « modifiant le paragraphe 3 de l'article 64 de la loi du 27 février 1912, concernant les retraites ouvrières et paysannes, afin d'étendre au 1er janvier 1913 le délai de rétro-activité accordé aux assurés pour bénéficier des avantages de la période transitoire »; 3° par la loi du

27 décembre 1912, qui apporte une modification de détail au paragraphe 3 de l'article 9 de la loi, paragraphe déjà modifié par la loi de finances du 27 février 1912.

D'autre part, un décret en date du 6 août 1912 a modifié sur de très nombreux points le règlement d'administration publique du 25 mars 1911, rendu pour l'exécution de la loi du 5 avril 1910.

Le 22 juin 1912 la Chambre criminelle de la Cour de Cassation a prononcé un arrêt qui condamne l'interprétation donnée par l'administration de l'article 23 de la loi; cet arrêt déclare que, quand un salarié ne présente pas sa carte, l'employeur se trouve dans l'impossibilité de prélever la cotisation sur le salaire et par conséquent n'est pas tenu d'en opérer le versement. Cet arrêt, rendu dans le même sens que celui de la Chambre civile en date du 11 décembre 1911, a décidé le Ministre du Travail à déposer (14 novembre 1912) un projet de loi portant modification de l'article 23 dans le sens de l'interprétation toujours soutenue par son administration.

Un autre projet de loi, présenté le 24 juin 1912 a pour objet d'apporter diverses simplifications dans le mécanisme de la loi de 1910.

D'après une enquête faite auprès des préfets, au 1er avril 1912 le nombre des assurés obligatoires était de 6,755,078 et celui des assurés facultatifs de 424,721.

Ouvriers mineurs. — La loi de finances du 27 février 1912, dans son article 63, a autorisé le Ministre du Travail à accorder une allocation au conjoint survivant et non remarié de l'ouvrier des mines qui remplissait certaines conditions.

Le 13 décembre 1912 a été promulguée une loi faisant bénéficier les délégués à la sécurité des ouvriers mineurs des dispositions de la loi du 9 avril 1898, sur les accidents du travail.

Dans ses séances des 28, 29 et 30 mars 1912 la Chambre des députés a adopté, dans des conditions qui ont été indiquées plus haut, une proposition de loi sur l'établissement de la journée de huit heures dans les mines, proposition déposée par M. Basly le 12 juin 1906.

Elle a également discuté et a adopté, dans ses séances du 11 et 12 juillet, une proposition déposée par M. Albert Thomas le 16 janvier 1912 et tendant à créer une caisse nationale de retraites des ouvriers mineurs, miniers et ardoisiers. On a déjà indiqué à quelles dissensions l'article 12 du texte voté a donné lieu.

Protection des enfants et des femmes employés dans l'industrie. — La Chambre a adopté le 14 juin 1912 une proposition de loi de

M. Justin Godart tendant à réglementer plus étroitement l'emploi dans l'industrie des enfants n'ayant pas treize ans révolus. On trouvera quelques détails sur cette proposition dans l'analyse, donnée plus loin, du rapport de la Commission supérieure du travail.

Le 7 février 1912 le Ministre du Travail a présenté au Sénat un projet de loi tendant à modifier l'article 7 de la loi du 2 novembre 1892, sur le travail des femmes et des enfants dans les établissements industriels, article qui autorise l'inspecteur divisionnaire à lever temporairement, pour les enfants et les femmes employés dans certaines industries, l'obligation du repos hebdomadaire et les restrictions relatives à la durée du travail.

Un décret du 26 octobre 1912 a modifié le décret du 28 décembre 1909, déterminant les travaux interdits aux enfants et femmes employés dans l'industrie et le commerce (surcharges).

Code du travail. — Le 26 novembre 1912 a été promulguée une loi portant codification du livre II du Code du travail et de la prévoyance sociale. Ce titre traite de la réglementation du travail.

Accidents du travail dans les exploitations forestières. — Une proposition de loi déposée à la Chambre le 11 décembre 1908 par M. Breton et ayant pour objet l'extension aux exploitations forestières des dispositions de la loi du 9 avril 1898, sur les accidents du travail, avait été adoptée par le Sénat le 24 janvier 1911 ; elle a été votée de nouveau, mais avec modifications, par la Chambre le 30 mars 1912.

Journée de dix heures. — A la Chambre des députés, le Ministre du Travail avait déposé, le 7 juillet 1910, un projet de loi tendant à réduire à dix heures la durée normale du travail des ouvriers adultes dans les établissements industriels. Commencée le 25 janvier 1912, la discussion s'est prolongée jusqu'au 4 juillet, date à laquelle le projet a été adopté par la Chambre.

Subventions aux bureaux municipaux de placement gratuit et aux caisses de secours contre le chômage involontaire. — Un décret du 24 mai 1912 a modifié sur quelques points de détail le décret du 25 octobre 1911, réglant l'emploi du crédit ouvert au budget pour subventions aux bureaux municipaux de placement gratuit.

Le décret du 28 décembre 1912, modifiant le décret du 9 septembre 1905, relatif aux subventions aux caisses de secours contre le chômage involontaire, a élevé de 2 francs à 2 fr. 50 le maximum du secours journalier alloué par les caisses sur lequel porte la subvention de l'État ; il stipule, en outre, que des subventions de 100 francs

au plus pourront être accordées comme encouragement de début aux nouvelles caisses remplissant certaines conditions.

II. — Protection internationale des travailleurs.

Loi du 6 janvier 1912, portant approbation de l'arrangement signé à Paris le 15 juin 1910 entre la France et l'Italie, concernant la protection des jeunes ouvriers français travaillant en Italie et des jeunes ouvriers italiens travaillant en France. — Le sens général de cette loi a été déjà indiqué dans notre Chronique relative à l'année 1911.

Les quatre congrès ou conférences suivants ont eu lieu à Zurich du 6 au 12 septembre 1912[1] : on en a désigné l'ensemble sous le nom de « Semaine sociale de Zurich ».

Réunion du Comité de l'Association internationale pour la lutte contre le chômage. — Cette Association, constituée à Paris en septembre 1910, n'a pas encore tenu d'assemblée générale. A la réunion que le Comité a tenue à Zurich, sous la présidence de M. Léon Bourgeois, ministre du Travail, les 6 et 7 septembre, il a été constaté que l'Association comprenait quatorze sections nationales. La réunion a écouté des rapports ou décidé des enquêtes sur les points suivants : 1° placement des ouvriers, statistique, propagande et législation; 2° émigration; 3° politique des adjudications publiques en matière de chômage; 4° statistique du chômage; 5° bibliographie du chômage; 6° question de l'assurance-chômage. Il a été décidé que la première assemblée générale aurait lieu à Gand en septembre 1913.

Deuxième congrès international du travail à domicile. — Au premier Congrès international du travail à domicile, tenu à Bruxelles en 1910, huit puissances étaient représentées; leur nombre a été de dix-neuf au Congrès de Zurich. Dans les journées des 8 et 9 septembre, les 248 congressistes, répartis en quatre sections, ont étudié les questions suivantes : 1° comparaison des différents projets de loi actuellement en discussion pour la réglementation du travail à domicile, organisation des tarifs de salaires; 2° organisation de l'inspection au point de vue médical et au point de vue des dispositions légales; 3° organisation professionnelle et contrat collectif; 4° action des consommateurs.

1. *Bulletin de l'Office du travail*, octobre 1912.

Comité international des assurances sociales. — Le Comité a tenu une conférence les 10 et 11 septembre : seize États y étaient représentés. Les questions suivantes ont été examinés : 1° limites de l'assurance sociale; 2° incapacités de travail consécutives aux accidents; 3° statistique internationale des accidents du travail.

Septième assemblée de l'Association internationale pour la protection légale des travailleurs. — Vingt-six gouvernements et les quinze sections nationales de l'Association internationale s'étaient fait représenter à cette assemblée, qui a émis des vœux sur de nombreux points : conventions internationales, application des lois ouvrières, travail dans les usines à feu continu, semaine anglaise, travail des enfants, travail à domicile, *truck system*, maladies professionnelles, etc.

III. — Application en 1911 des lois du 2 novembre 1892 (travail des femmes et des enfants dans l'industrie) et du 13 juillet 1906 (repos hebdomadaire).

Le rapport de la Commission supérieure du travail sur l'application, pendant l'année 1911, des lois du 2 novembre 1892 et du 13 juillet 1906 a été publié dans le *Journal officiel* du 10 août 1912.

D'après les statistiques établies par les inspecteurs du travail, le nombre des établissements soumis en 1911 au contrôle du service de l'Inspection aurait été de 507,557 ; chiffre approximatif, remarque la Commission, car les inspecteurs ne connaissent pas tous les établissements soumis aux lois sur le travail, et ils ignorent parfois la disparition de certains de ceux qu'ils ont visités. Il n'est pas inutile de faire remarquer que le chiffre ci-dessus ne comprend pas tous les établissements assujettis aux lois de protection ouvrière, mais seulement ceux qui sont soumis au service de l'Inspection du travail; on arriverait probablement à un total de 550,000 établissements si, à ceux que visitent les inspecteurs, on ajoutait les mines, minières et carrières, les établissements de la Guerre et de la Marine, etc.

Parmi les 507,557 établissements indiqués plus haut la proportion de ceux qui possèdent 100 ouvriers au plus est prédominante de beaucoup : on ne rencontre, en effet, que 5,433 établissements (soit 1,07 p. 0/0) qui occupent de 101 à 500 ouvriers, et 698 (soit 0,12 p. 0/0) qui en occupent plus de 500.

L'ensemble du personnel protégé est d'environ 4,700,000 ouvriers

et employés, dont près de 4,260,000 occupés dans les établissements relevant de la surveillance des inspecteurs du travail. Au point de vue de l'âge et du sexe, le personnel se répartit ainsi : garçons au-dessous de dix-huit ans : 7.8 p. 0/0 : filles au-dessous de dix-huit ans : 6,7 p. 0/0; filles au-dessus de dix-huit ans et femmes : 21,4 p. 0/0 : hommes au-dessus de dix-huit ans : 64.1 p. 0/0. Ces proportions, depuis 1906 du moins, n'ont pour ainsi dire pas varié.

Au sujet des ateliers de famille (qui, sauf exception, ne sont pas soumis à la surveillance de l'Inspection du travail), la Commission conserve l'attitude prudente qu'elle a prise dans ses derniers rapports : pour ce qui est, écrit-elle, des ateliers de famille, « les rapports des inspecteurs du travail ne donnent que des faits isolés, des impressions, dont on ne saurait tirer aucune conclusion d'ensemble, ni en ce qui concerne l'état actuel, ni en ce qui touche l'évolution probable des ateliers de cette nature ».

La question de l'âge d'admission des enfants dans les établissements industriels continue à préoccuper la Commission supérieure. Le certificat d'aptitude physique exigé de l'enfant de douze ans muni de son certificat d'études primaires quand ses parents veulent le mettre au travail industriel n'est presque jamais refusé ; or « ce n'est pas parce qu'un enfant a son certificat d'études qu'il est plus apte qu'un autre à supporter les fatigues du travail industriel. Sur ce point la législation donne naissance à des abus ». Une proposition de loi, votée par la Chambre et actuellement soumise au Sénat, « tend à imposer à l'emploi de ces enfants deux conditions nouvelles : les enfants devraient être engagés par un contrat écrit passé en la forme prévue par la loi du 22 février 1851 ; d'autre part, il leur serait laissé quatre heures, prises sur les heures de travail, pour suivre des cours professionnels. Si cette proposition était définitivement adoptée, il est probable que l'emploi des enfants de douze à treize ans disparaîtrait à peu près complètement. »

Les contraventions pour emploi d'enfants en sous-âge sont toujours aussi nombreuses, particulièrement dans les verreries, les briqueteries et les tuileries. « C'est la difficulté qu'éprouvent les maîtres verriers à recruter les enfants qui leur sont nécessaires qui explique le nombre relativement élevé des contraventions relevées dans cette industrie. Cette difficulté tient notamment aux conditions particulièrement pénibles dans lesquelles travaillent les enfants dans les verreries, aux risques fréquents de brûlures et parfois aussi aux mauvais traitements dont ils sont l'objet de la part des hommes

adultes. A cela s'ajoute la concurrence des autres industries, et notamment des mines dans le Nord. » Faute de pouvoir trouver leur personnel enfantin sur place, beaucoup de verreries vont les chercher fort loin.

Depuis la publication du rapport de la Commission, les journaux ont fait connaître avec force détails l'exploitation dont les petits Espagnols arrivés en France pour le service des verreries sont victimes de la part d'entrepreneurs spéciaux. A la mise de la main-d'œuvre enfantine dans cette industrie, la Commission ne voit guère qu'un remède : la transformation de la technique de la verrerie.

Pour la seconde fois les inspecteurs du travail avaient été invités en 1911 à donner la statistique des établissements industriels d'après la durée du travail qui y est appliquée en fait. Les renseignements recueillis ont porté sur 279,379 usines, manufactures, chantiers et ateliers, soit près de 86 p. 0 0 des établissements de cette nature soumis au contrôle des inspecteurs du travail. Dans l'ensemble, 72,4 p. 0 0 des établissements industriels ont adopté comme durée normale la journée de 10 heures ou une journée plus courte. La journée de plus de 10 heures existe principalement dans l'alimentation, les industries du bois, les métaux ordinaires et la construction.

Dans le chapitre du rapport qui traite de l'application de la loi sur le repos hebdomadaire, on trouve quelques renseignements intéressants au sujet de la fermeture des magasins pendant le repos collectif. La fermeture, comme on sait, n'est pas obligatoire pendant le repos collectif du personnel; mais « pour éviter la concurrence que font les établissements qui continuent à fonctionner le jour du repos collectif à ceux qui ferment complètement ce jour-là, on a essayé, dans diverses corporations, d'obtenir, par un accord entre les intéressés, la fermeture générale de tous les établissements de la corporation. Malheureusement ces accords ne sont pas toujours respectés, et il suffit que l'un des participants contrevienne aux engagements pris pour que tous reprennent leur liberté d'action. » D'après des renseignements recueillis à Paris et à Lyon, 91 p. 0 0 des établissements commerciaux fermeraient pendant le repos collectif. Mais la fermeture serait beaucoup plus fréquente à Paris qu'à Lyon.

Dans un chapitre relatif au fonctionnement du service de l'Inspection du travail, la Commission supérieure note qu'en 1911 l'effectif total du corps de l'Inspection a été porté à 142. Ces fonctionnaires ont effectué durant l'année plus de 210,000 visites, soit environ 1,500 par inspecteur. Ils ont reçu 9,288 plaintes écrites, dont plus de

4,700 anonymes et près de 2,100 provenant des associations ouvrières : « C'est parmi les plaintes émanant des associations ouvrières et patronales que se trouverait la plus forte proportion de plaintes fondées; au contraire, plus de la moitié des plaintes anonymes auraient été reconnues sans aucun fondement. » Quant aux plaintes orales, qui sont très nombreuses, on n'a pu en établir le compte.

Les officiers de police judiciaire sont appelés à seconder l'action des inspecteurs du travail dans l'application des lois de protection ouvrière; ce concours, dans l'ensemble, n'est pas satisfaisant : en 1911, dans 35 départements aucun procès-verbal n'a été dressé par les officiers de police judiciaire pour infractions aux lois sur le travail, et dans 28 autres départements le nombre des procès-verbaux n'a pas dépassé dix. Au total les officiers de police judiciaire ont, en 1911, dressé 1,640 procès-verbaux. « Une mention spéciale doit être faite pour la Seine, où la Préfecture de police continue à apporter un concours efficace à l'application des lois réglementant le travail, et notamment de la loi sur le repos hebdomadaire, dont elle assume à peu près exclusivement le contrôle dans la grande majorité des établissements commerciaux. » Les procès-verbaux suivis d'acquittement total ont été dans la proportion de 1,3 p. 0/0 seulement.

IV. — Subventions de l'État aux caisses de chomage en 1911.

Le septième rapport annuel, afférent à l'année 1911, présenté par le Ministre du Travail au Président de la République sur la répartition du crédit ouvert au budget de son département pour subventionner les caisses de secours contre le chômage involontaire par manque de travail, ne témoigne pas cette année encore de grands changements dans ce service, bien que le nombre des caisses subventionnées, l'effectif de ces caisses et le total des sommes allouées en subventions aient été un peu plus élevés qu'au cours des années précédentes.

99 caisses ont été subventionnées pour le premier semestre de 1911, et 102 pour le second; 87 seulement, sur l'ensemble des caisses subventionnées, l'ont été pour l'année entière.

Sur ces 87 caisses, il y a 4 caisses fédérales (soit 1 de plus qu'antérieurement) : celles de la Fédération des travailleurs du livre, de la

Fédération des ouvriers mécaniciens, de la Fédération lithographique et de l'Union des syndicats ouvriers de l'industrie du livre. Ces caisses possèdent plus de 36 p. 0/0 des membres appartenant aux caisses subventionnées pour l'année entière; comme les années précédentes, elles ont reçu plus de la moitié du total des subventions de l'année, soit 27,565 francs sur 50,726 francs.

Si l'on joint à ces 4 caisses fédérales les 6 caisses locales qui comptent plus de 1,000 membres, on constate que ces 10 caisses ont reçu à elles seules 32,058 francs, soit 63 p. 0/0 environ du total des subventions allouées pour l'année.

C'est surtout dans le groupe des industries polygraphiques que la lutte contre le chômage est bien organisée; viennent ensuite le groupe des industries textiles, le groupe de la métallurgie et le groupe du commerce.

Sur les 83 caisses subventionnées toute l'année, défalcation faite des 4 caisses fédérales, 62 sont annexées à un syndicat ouvrier, 8 à une société de secours mutuels, 1 à une bourse du travail, et 6 caisses sont indépendantes; enfin sur 6 caisses de secours de route, 5 sont annexées à une bourse du travail, et 1 à un syndicat ouvrier.

50,726 francs ont donc été répartis, sur un crédit qui a été réduit de 110,000 à 80,000 francs. Cette dépense implique une augmentation de 7,857 francs par rapport à l'emploi du même crédit en 1910. De même, le personnel des caisses subventionnées a passé de 42,305 membres à 48,089.

V. — 22e SESSION DU CONSEIL SUPÉRIEUR DU TRAVAIL

Le Conseil supérieur du travail a tenu sa 22e session du 11 au 23 novembre 1912. Le volume contenant le compte rendu *in extenso* des débats n'a pas encore été publié; mais le *Bulletin de l'Office du travail*[1] a donné un résumé assez étendu des séances.

La seule question inscrite à l'ordre du jour était la réglementation du travail des employés. Dès le début de l'année une enquête avait été ouverte sur ce sujet par la Commission permanente du Conseil supérieur. La discussion des résultats de cette enquête fit apparaître de telles divergences d'opinions entre les membres patrons et les membres ouvriers de la Commission que la nomination d'un rappor-

1. Numéro de décembre 1912, p. 1296 et suiv.

teur pour chacun des deux éléments parut nécessaire; il en résulta que le Conseil supérieur, quand il se réunit, se trouva en présence de deux propositions, émanant, l'une des représentants patronaux, l'autre des représentants ouvriers.

La discussion devant le Conseil supérieur a fait ressortir les mêmes divergences de vues entre patrons et ouvriers, notamment en ce qui concerne le principe même de la réglementation du travail des employés.

En faveur de la réglementation, les membres ouvriers, appuyés par M. Justin Godart, député, et par MM. Raoul Jay et Gide, professeur à l'Université de Paris, ont fait valoir notamment : 1° que les nombreux abus d'ordre général mis en lumière par l'enquête appellent une réglementation du travail aussi étendue pour le commerce que celle qui existe pour l'industrie; 2° que l'expérience a montré l'inefficacité des ententes conclues entre patrons et employés; 3° que la réglementation, en tant qu'elle diminuera le temps de présence des employés dans les magasins, aura pour effet d'améliorer leur lamentable situation sanitaire; 4° que cette réglementation ne saurait nuire aux intérêts des employés ou des patrons, puisque la vente sera la même, quelle que soit la durée d'ouverture des magasins; 5° qu'aucune considération de concurrence internationale ne peut s'opposer à la réglementation légale des conditions de travail des employés.

En réponse à ces arguments et, soit pour repousser toute réglementation, soit pour ne l'admettre que sur certains points, les membres patrons ont soutenu : 1° que la réglementation générale proposée par les ouvriers constituerait pour le commerce un régime beaucoup plus restrictif que celui qui s'applique à l'industrie et qui, du reste, n'a été établi que par étapes; 2° que pour proposer cette réglementation générale, on fait état avec exagération de quelques abus particuliers; 3° que l'employé de commerce et son patron, étant obligés de satisfaire les besoins et les goûts du public, une réglementation générale succomberait sous le nombre des dérogations et des exceptions forcées; 4° qu'à la vérité, il pourrait y avoir lieu à une certaine intervention en faveur des femmes ou des enfants employés dans les magasins en ce qui concerne par exemple l'âge d'admission des enfants, la protection des enfants et des femmes, et, d'autre part, pour la réglementation des étalages.

La discussion générale terminée, il fut décidé de statuer d'abord sur les questions susceptibles d'obtenir l'adhésion à peu près unanime des membres de l'assemblée.

C'est ainsi que furent adoptées à l'unanimité une proposition tendant à rendre la loi du 2 novembre 1892 applicable aux enfants de moins de dix-huit ans dans les établissements commerciaux, et une disposition fixant à onze heures au minimum la durée du repos ininterrompu qui suit la journée de travail des mineurs et des femmes occupés dans les établissements commerciaux. Mais le rapporteur ouvrier ayant demandé que le bénéfice de ce régime soit également accordé aux employés adultes, le Conseil se divisa, et la proposition fut adoptée par 31 voix (27 ouvriers, 4 autres membres) contre 23 (22 patrons, 1 autre membre).

Dès lors tous les votes accentuèrent la différence d'opinion existant entre l'élément patron et l'élément ouvrier. Ainsi une proposition relative à la fermeture obligatoire des établissements commerciaux les dimanches et jours fériés fut adoptée par 28 voix (24 ouvriers, 4 autres membres) contre 9 voix de patrons. Le principe de la fermeture en semaine de 9 heures du soir à 5 heures du matin recueillit 25 voix (24 ouvriers, 1 autre membre) contre 6 voix de patrons.

Une proposition autorisant les conseils municipaux à prendre un arrêté pour fixer dans les limites légales les heures d'ouverture et de fermeture des établissements qui font le même genre d'affaires et s'adressent à la même clientèle, soit dans toute l'étendue de la commune, soit dans tel quartier déterminé », fut adopté par 25 voix (23 ouvriers, 2 autres membres) contre 7 voix de patrons.

Puis le Conseil adopta, par 26 voix (23 ouvriers, 3 autres membres) contre 7 voix de patrons, un texte fixant à dix heures au plus la durée de la journée de travail des femmes employées dans les établissements commerciaux et celle des hommes adultes employés dans les mêmes établissements.

Une autre proposition ainsi conçue fut adoptée par 25 voix (1 patron, 22 ouvriers, 2 autres membres) contre 4 voix de patrons : « Les dispositions relatives à la durée du travail ou du repos dans le commerce seront applicables aux établissements publics qui ne sont pas actuellement soumis aux dispositions concernant l'industrie. »

Enfin les diverses dispositions d'une proposition relative aux dérogations furent votées à des majorités variables.

OCTAVE FESTY.

COMPTES RENDUS CRITIQUES

HISTOIRE

Augustin Bernard. — *Le Maroc.* 1 vol. in-8 de VIII-412 p., avec 5 cartes hors texte. Paris, librairie F. Alcan (bibliothèque d'histoire contemporaine), 1913.

Il n'existait point encore d'étude générale sur le Maroc. Quelques auteurs avaient tenté de condenser un certain nombre de renseignements sur ce pays, dans des volumes dont les uns manquent de base scientifique solide, d'autres d'une documentation suffisante; d'autres enfin, très restreints dans leurs développements et très rapidement vieillis, renferment des idées trop générales et presque *a priori*, étant données les lacunes de nos connaissances sur le pays. Par une singulière fortune, le Maroc qui fut l'une des terres le plus souvent submergées par le flux et le reflux des invasions, et l'un des points du monde le plus passagers, est resté le plus ignoré. Il y a quelques années, M. E. Aubin en avait esquissé, dans le cadre d'un voyage, une silhouette intéressante, un peu rigide, très détaillée mais fragmentaire et parfois trop systématique. Il était donc naturel d'espérer qu'un travail d'ensemble verrait le jour au moment où l'attention de l'opinion française se fixe sur le nouveau protectorat mogrébin, naturel aussi que l'expérience nord africaine de M. Bernard satisfasse aux exigences d'une si légitime curiosité.

Logiquement, pour étudier le Maroc, il convenait de le situer dans l'espace et dans le temps, c'est-à-dire d'en marquer la situation géographique, le développement historique, afin de discerner plus facilement les modalités que devra revêtir la pénétration française et le développement de son avenir économique. Ce cadre est celui de M. A. Bernard. L'auteur l'a rempli avec méthode pour établir en quelque sorte l'inventaire de nos connaissances à l'heure actuelle. Il n'a point cherché à faire œuvre originale en soi, mais — et là réside l'originalité et l'utilité de son travail — à condenser les résultats antérieurement acquis, et, en les mettant en lumière, à donner une idée très exacte du pays. Enfin il a résolument écarté les notions douteuses et les théories hypothétiques : on a trop raisonné jusqu'ici sur le Maroc, on ne l'a pas assez étudié; d'où un grand nombre d'erreurs d'optique qu'il est grand temps de dissiper.

Le Maroc doit être considéré comme faisant partie du bloc mogrébin, de la Berbérie. Rien n'est plus important que cette notion, qui, on peut le constater avec joie, pénètre de plus en plus dans les conceptions françaises. Toutefois l'assimilation ne saurait se faire complète ni avec l'Algérie, ni avec la Tunisie, car bien des caractéristiques diffèrent et appartiennent en propre au Moghreb el Aksa. L'une d'elles, la plus importante peut-être, est toute géographique. Le pays, baigné par la Méditerranée, est largement ouvert aussi sur l'Atlantique, c'est-à-dire qu'il est bien arrosé, et le *Tell* qui atteint jusqu'à 100 kilomètres de profondeur à certains endroits, (épanouissement inconnu en Algérie) est double en raison de la présence des deux mers bordières. D'autre part, malgré les difficultés d'accès non encore vaincues, le Maroc se trouve favorisé par sa position atlantique, puisque l'océan est pour le monde moderne ce qu'était pour les anciens la Méditerranée, le lien entre les peuples les plus civilisés. Cette remarque si judicieuse de M. A. Bernard, en appelle une autre qu'il n'a point formulée : si le Maroc est géographiquement atlantique, il est humainement

méditerranéen. Malgré ce qu'on raconte des pirates barbaresques, le Mogrebin d'une façon générale, et le Marocain principalement n'est pas marin. Il sait peu ou mal utiliser ses ports; il est incapable de les améliorer et il a toujours préféré la voie de terre pour son essor économique. Cette constatation a son importance à l'heure actuelle; par suite des circonstances, notre action s'est portée sur la côte occidentale, et le développement du pays s'effectue de l'ouest à l'est à mesure que progresse notre pénétration, c'est-à-dire suivant une direction absolument nouvelle qui jette, dans l'état économique du pays, une perturbation égale à celle créée par l'ouverture des lignes de chemins de fer pénétrant par l'ouest vers le centre africain.

Il a fallu toute l'horreur mogrebine de la navigation pour résister aux conditions locales qui logiquement le poussèrent vers la mer. M. A. Bernard les examine quand il décrit la nature et le relief du sol, le climat, l'hydrologie et la végétation du pays. Certes, il n'a point la prétention d'édifier un monument définitif; trop de précisions manquent encore, et si, pour l'étude des pressions barométriques, du régime des pluies et des vents, des variations de la température, nous possédons actuellement des observations suffisantes pour la région entière, nous sommes moins bien renseignés pour l'intérieur du pays. Cependant les éléments déjà recueillis et analysés offrent de précieuses indications pour expliquer d'une façon suffisamment exacte certains phénomènes comme la formation des terres noires. Cete localisation d'humus paraît être en relation directe, non pas seulement avec la constitution géologique du sol, mais aussi avec l'influence climatologique, et je ne serai point étonné, qu'après avoir si fort discuté sur la valeur de théories différentes, leurs auteurs finissent par constater qu'ils avaient tous un peu raison en assignant à ce loess telle ou telle origine, mais qu'ils avaient tort aussi en voulant cette origine unique, parce qu'ils apercevaient un seul côté du problème. M. A. Bernard aura eu le mérite de signaler cette possibilité, comme il a le premier tracé une vue d'ensemble de la végétation marocaine et noté, dans un esprit éminemment géographique, l'aspect du paysage « dont la teinte se dégrade suivant l'abaissement du relief et d'après la végétation qui en résulte ».

Les conditions historiques sont envisagées ensuite depuis les périodes les plus anciennes. La première question qui se pose est celle des Berbères et de leur origine. Est-elle unique ou faut-il la chercher à la fois dans les races chamitique et sémite? L'anthropologie, la linguistique ne peuvent encore répondre: la certitude actuelle se borne à constater, après saint Augustin qui était Berbère par sa mère, que « l'unité linguistique recouvre la pluralité éthnique ». Toutefois un fait est frappant: la ressemblance de certains Berbères avec les Egyptiens, soit qu'on considère les représentations figurées sur les mouvements anciens, ou les fellahs de nos jours; cette ressemblance n'est du reste pas le seul trait commun, et lorsque l'auteur signale quelques pages plus loin les différents types de gravures rupestres rencontrées au Maroc, il montre que ces figurations se rencontrent aussi au Fezzan, au Thibesti, dans la Haute-Egypte et au Sinaï. Si l'on poursuivait plus avant les recherches dans ce sens, peut-être arriverait-on à des découvertes intéressantes (on en a déjà fait au Sahara), et parmi les premiers essais à tenter, une comparaison des noms propres égyptiens avec le catalogue à dresser des noms berbères fournirait peut-être des indications précieuses.

Après une exposition résumée des tentatives phéniciennes et romaines au Maroc, M. A. Bernard raconte les péripéties de la conquête arabe et expose clairement — ce qui n'est pas sans mérite — l'histoire des empires et des dynasties qui se constituèrent tour à tour au Moghreb. Il ne limite pas son récit aux grands mouvements de peuples, Almoravides, Almohades, ou aux familles principales, Mérinides, Saadiens, Filaliens, mais, sans surcharger son travail, il signale aussi cette poussière de petits états ou de petits souverains qui vécurent un instant, comme les Miknasa ou les Berghouata. On saisit ainsi sur le vif l'étrange malaxage de races dont la résultante a donné le Maroc actuel, si divisé, partant si difficile à dominer.

Cependant, les conditions géographiques ont mis une certaine unité dans cette anarchie. Cette impression se dégage de la lecture des pages consacrées

à la société indigène. M. A. Bernard établit, après discussion, un recensement de la population marocaine qu'il évalue à 4 ou 5 millions d'habitants, non compris 200,000 juifs et chrétiens. Simple approximation, d'ailleurs, qu'il faut considérer, je crois, comme un minimum, car il m'a semblé que l'auteur restreignait un peu trop l'étendue des régions habitées. Cette population se divise en nomades, semi-nomades et sédentaires, et très justement M. Bernard insiste, sur ce que les Arabes ne sont pas tous nomades, ni les Berbères tous sédentaires, contrairement à une opinion trop avérée chez nous. Car le genre de vie est bien moins une affaire de race qu'une question de nécessité vitale. Très consciencieusement, l'auteur décrit la vie politique, sociale, religieuse des Berbères. Toutefois, de loin en loin, il m'a semblé généraliser un peu trop les mœurs observées dans le Maroc oriental, et qui ne se retrouvent pas dans le Maroc occidental — par exemple, les dispositions de la maison, la localisation dans le Tell (expression non employée dans le Maroc occidental) des sédentaires et la présence de nomades dans le Haut Atlas. Ce sont, au reste, choses bien peu importantes et qui ne détruisent en rien la valeur de cet exposé. Il serait trop long d'énumérer tous les renseignements que coordonne l'auteur pour faire connaître la société indigène, non seulement au point de vue des coutumes, des industries, etc., mais aussi des conditions politiques dont est marquée l'incertitude. Enfin, une dernière partie donne l'historique des efforts européens pour établir au Maroc, soit des commerçants, car les liens économiques unissaient dès le Moyen âge nos ports méditerranéens aux rades mogrebines, soit des colons. Malheureusement, sur ce dernier point les renseignements, qui nous seraient si précieux, manquent de précision et l'on connaît assez mal les méthodes employées par les Portugais. M. A. Bernard poursuit son récit jusqu'aux événements les plus récents et termine en envisageant la situation actuelle du Maroc, la répartition des intérêts, la mise en valeur, l'organisation du protectorat.

Le nouveau livre de M. Bernard comble ainsi un vide important dans la littérature marocaine parue depuis quelques années. A côté d'études nombreuses, il manquait un manuel, et ce « Maroc » en est un excellent. Des bibliographies très courtes, mais substantielles en soulignent l'invention didactique, qui ne rend pas l'œuvre rébarbative, parce que les qualités habituelles de M. Bernard s'y reconnaissent : un style précis et agréable, une grande netteté de pensée, une langue claire, ennemie du galimatias pittoresque ou pseudo-scientifique, ajoutent encore à l'agrément de cet ouvrage; il n'intéressera pas seulement les professionnels « Marocains », mais aussi tous ceux qui suivent avec quelque attention le développement de la plus grande France.

J. Ladreit de Lacharrière.

POLITIQUE CONTEMPORAINE

La Vie militaire en France et à l'étranger, 1re année, 1911-1912, 1 vol. in-16 de IV-447 p., Paris, librairie F. Alcan, 1913.

Depuis un certain temps déjà, depuis quelques mois surtout, l'Europe tout entière, incertaine et troublée, s'apprête pour une guerre dont l'heure lui est cachée, dont la cause immédiate lui demeure encore ignorée, mais qui semble s'avancer vers elle avec l'implacable sûreté du destin, tandis qu'à tâtons elle cherche à l'éviter. Ainsi en 1869, Prévost-Paradol annonçait la rencontre de la France et de la Prusse, lancées comme deux locomotives sur la même voie. Les gouvernements peuvent essayer de serrer les freins ou d'aiguiller... La guerre ne dépend pas d'eux. Elle vient de la force des choses, de cet « imponderable » que Bismark discernait au fond de l'histoire. Et de cette guerre, quelles qu'en soient les causes, la France sait qu'elle est l'enjeu nécessaire.

Certaines manifestations de cet état de choses — complications provoquées par l'Allemagne à l'occasion des affaires marocaines, manières brutales de

Berlin, menaces constituées par une recrudescence des armements de l'Empire allemand en 1911 et 1912 — ont peu à peu déterminé en France un magnifique réveil du patriotisme, réveil que les nouvelles et graves difficultés résultant des affaires d'Orient ont trouvé pleinement accompli. Dans toutes les classes de la société, on a mieux compris que la grandeur, la prospérité et la sécurité de la France étaient entièrement liées au développement de sa puissance militaire. De là, si l'on peut dire, un renouveau d'affection pour l'Armée, se manifestant par un intérêt croissant pour tout ce qui la touche. L'organisation et l'instruction de l'Armée, son armement, l'application à la défense du pays des nouvelles conquêtes de l'esprit humain et en particulier le développement de l'Aviation militaire, la fortification des places du territoire, les progrès accomplis par les puissances militaires rivales ou amies, la situation et le rôle des marines des diverses nations : autant de questions qui, de plus en plus, sollicitent l'intérêt du public français, désireux de suivre l'Armée nationale dans les diverses phases de son évolution et d'être exactement renseigné sur les Armées étrangères.

Mais pour satisfaire sa curiosité en matière de choses militaires, curiosité plus légitime que jamais dans les circonstances actuelles, le public ne disposait jusqu'à présent que de moyens d'information trop précaires ou trop incertains : en dehors des publications spéciales s'adressant aux techniciens, rares sont en effet les revues publiant des études un peu documentées ou approfondies sur les questions militaires, et d'autre part ces études, concernant des points particuliers, ne donnent pas un tableau et des vues d'ensemble. Aussi un comité d'officiers généraux et supérieurs a-t-il eu une idée des plus heureuses en confiant à la librairie Alcan le soin d'une publication annuelle, la *Vie Militaire*, qui se propose de renseigner chaque année le public sur les questions militaires les plus importantes, comme le fait, pour toutes les questions politiques, économiques et sociales, un ouvrage bien connu de nos lecteurs, la *Vie Politique dans les Deux Mondes*.

La *Vie Militaire*, dont le premier volume annuel vient de paraître en février 1913, comprend deux parties. La première est composée d'une série d'articles sur les questions militaires d'actualité, articles dus à des écrivains particulièrement qualifiés pour atteindre le but qu'on s'est proposé. M. Charles Gide, professeur de droit à l'Université de Paris, dont la réputation d'économiste est universelle, étudie les résultats de la guerre au point de vue économique, et examine les profits qu'en peut tirer le vainqueur. Le général Percin, qui fut pendant plusieurs années le grand maître de l'artillerie française, discute, avec sa maîtrise habituelle, la question de l'obusier de campagne, qui se pose aujourd'hui avec une certaine acuité. Le colonel Cordonnier, récemment encore professeur à l'École supérieure de Guerre, compare la stratégie de Frédéric, de Napoléon et de Moltke à celle du généralissime de demain. Dans le domaine de la tactique, le lieutenant-colonel Montaigne, bien connu comme écrivain militaire, expose les phases de la bataille vue du côté français et du côté allemand; il fait ressortir avec beaucoup de force l'influence des éléments moraux à la guerre. Enfin un officier de marine éminent qui cache modestement sa personnalité sous le pseudonyme de M. Hache, montre par de solides arguments quels seraient à la guerre le théâtre d'opérations et le rôle de notre flotte. Tous ces articles évitent d'entrer dans des détails techniques et dans des considérations qui n'intéresseraient que les professionnels : ils s'adressent au contraire au grand public.

La deuxième partie de la *Vie Militaire*, due également à une plume autorisée, est consacrée à des exposés substantiels de la situation de l'Armée française et des Armées étrangères au printemps de 1912, puis à l'examen de toutes les modifications effectuées et des principaux événements survenus dans le cours de l'année militaire 1912, c'est-à-dire du 1er octobre 1911 au 30 septembre 1912. Un chapitre spécial est réservé à chacune des six grandes Puissances militaires de l'Europe, France, Allemagne, Autriche-Hongrie, Grande-Bretagne, Italie et Russie, et comporte pour chacune d'elles, en dehors de l'étude de leur armée, quelques développements relatifs à leur marine. Un dernier chapitre passe en revue les autres Puissances militaires de l'Europe, et consacre quelques pages

aux trois grandes Puissances militaires situées hors d'Europe, les États-Unis d'Amérique, le Japon et la Chine : en ce qui concerne l'Europe, il insiste plus particulièrement sur la puissance militaire des États Balkaniques, en raison des récents événements de guerre de la Péninsule des Balkans, et sur celle de la Belgique, de la Hollande et de la Suisse, qui se rattachent au théâtre d'opérations éventuel franco-allemand. — Dans toutes ces analyses, établies au moyen d'une documentation de premier ordre et bourrées de faits d'une précision absolue, tout en restant extrêmement claires, le lecteur trouvera tous les éléments nécessaires pour se tenir constamment au courant de la vie militaire en Europe.

L'an prochain, certains renseignements qu'il était nécessaire de donner une première fois, afin de servir de base, ne seront pas reproduits : en revanche, on se propose d'ajouter quelques pages relatives à certaines puissances militaires de second ordre, comme les États de l'Amérique latine, qui ont dû être laissées de côté cette année.

Les besoins incontestables auxquels répond le nouvel ouvrage, la manière dont il a été conçu et exécuté, enfin la compétence toute particulière des écrivains qui y ont collaboré, lui ont déjà valu, de la part du public, un accueil des plus favorables. Comme la *Vie Politique*, et tout en étant d'ailleurs de proportions beaucoup plus modestes, la *Vie Militaire* comble heureusement une lacune, et sa publication fait honneur à ceux qui en ont eu l'initiative.

B. J. R.

François Maury. — *Nos Hommes d'État et l'œuvre de Réforme*. 1 vol. in-16 de 281 p., Paris, librairie F. Alcan, 1912.

Ce livre de M. F. Maury devrait être lu par tous les Français qui s'intéressent de près ou de loin à la vie politique de leur pays. Ils y trouveraient d'abord de quoi chatouiller leur orgueil national en parcourant les fines études de psychologie politique que l'auteur a consacrées aux principaux de nos hommes d'État: cette première satisfaction les préparerait à lire la seconde partie de l'ouvrage qui, moins flatteuse pour notre amour-propre, contient d'utiles et salutaires leçons.

Pour M. Maury, « nos hommes d'État » ce sont MM. A. Ribot, R. Poincaré, A. Briand, P. Deschanel et même M. J. Caillaux; il est juste d'ajouter immédiatement que l'auteur a voulu se borner à « présenter un tableau de la vie politique française dans les dix dernières années. La France se trouverait donc pourvue d'une phalange d'hommes d'État assez nombreux. Notre pays en possède-t-il donc autant?

M. F. Maury me permettra de ne pas être entièrement de son avis; et si un simple compte rendu d'ouvrage ne doit en aucune façon tourner à la polémique, il me permettra cependant d'estimer qu'il a un peu trop facilement attribué aux hommes politiques qu'il étudie, cette qualité « d'homme d'État ». Il me semble que pour décerner cette palme si rare, il faut plus de recul de temps, plus d'histoire derrière soi. On ne peut taxer de génie tel homme politique qui obtient un succès momentané, qui débrouille une affaire difficile, qui fait une majorité sur une question désespérée. Les personnalités, très finement analysées d'ailleurs, par M. Maury, ont déjà beaucoup donné de leur vie à notre pays; mais il n'est pas téméraire de penser qu'ils sont loin d'avoir donné toute leur mesure.

M. Maury leur a donné comme grand ancêtre Gambetta. Est-ce voulu, est-ce involontaire? On ne peut, en tout cas, s'empêcher de constater quand on rapproche son étude sur Gambetta du reste de l'ouvrage, que notre parlementarisme contemporain comparé à celui du grand tribun n'en est que la caricature.

Je ne refuse pas, d'ailleurs, le titre d'homme d'État à tous les « héros », au sens livresque du mot, de M. Maury. J'eus préféré le titre de « leader », plus exact, et qu'il emploie lui-même dans un autre chapitre.

L'opposition entre le titre en question et les hommes en scène apparaît plus vive encore, quand on lit la seconde partie de l'ouvrage. Quant aux réformes

l'œuvre accomplie trouve à sa base l'esprit sectaire (enseignement et questions religieuses), l'obligation (retraites ouvrières), le désordre (finances). L'œuvre à accomplir apparaît d'autant plus immense que nos hommes politiques, insuffisamment guidés par « nos hommes d'État » n'ont point pris des habitudes de liberté, de justice et d'ordre.

La petite querelle de mots que j'ai faite à M. Maury n'empêche nullement que son livre ne soit un livre sain, grandement instructif, le fruit de longues réflexions et d'une compréhension très netté des besoins de notre pays. Les portraits les mieux venus sont certainement ceux qu'il consacre à M. R. Poincaré et à M. Briand et qui justifient assez pleinement la première partie de son titre.

M. Maury s'était déjà essayé et avait pleinement réussi dans ce genre avec un volume précédent : *Figures et aspects de Paris* (Alcan, 1910), où il avait réuni non seulement des silhouettes politiques, mais des études littéraires, historiques et politiques. Si l'on ajoute à ces deux ouvrages, l'étude si approfondie qu'il avait consacrée au *Port de Paris* (3e édition, Alcan, 1911), on conviendra que la diversité des sujets traités, toujours avec compétence et agrément, fait de son œuvre une des plus complètes parmi celles de nos jeunes écrivains.

Il ne la trouvait cependant pas assez complète, et voilà pourquoi, on apprit, il y a deux ans que M. Maury quittait la rédaction de la *Revue Bleue* qu'il dirigeait depuis de longues années. A cet esprit déjà si varié, se présentait une occasion de mettre en pratique ce qu'il dit, dans son dernier livre, à propos de M. Caillaux : « C'est une discipline singulièrement stricte que celle des chiffres. Elle contraint à l'extrême précision et permet d'atteindre à l'exactitude absolue. » Voilà pourquoi il devient rédacteur en chef de la *Revue Financière Universelle*, qui poursuit une si glorieuse carrière depuis sa fondation (1911).

Il n'y a aucun doute que M. Maury n'approche bientôt de « l'exactitude absolue », et peut-être, avec son bagage intellectuel, — littéraire, historique, économique et financier, — se laissera-t-il tenter par la politique. Ce jour-là, il aura tous les atouts dans son jeu, parce qu'il y trouvera autre chose que des chiffres.

MAURICE ESCOFFIER.

DROIT ADMINISTRATIF

Louis Marlio, Mazerat, Vergniaud, Godfernaux. — *Voies ferrées (France, Algérie, Tunisie et colonies françaises)*, 2 vol. in-8, de 608 et 533 p., Paris, Paul Dupont, 1912.

Cet important ouvrage rendra de grands services. C'est un traité complet des chemins de fer de France et des colonies, d'intérêt général et local. On y trouve toute la législation de la matière et tout l'état de la jurisprudence de la Cour de Cassation et du Conseil d'État, sous une forme résumée et dans une disposition qui rendent les recherches faciles. C'est, en somme, un dictionnaire des chemins de fer, infiniment plus complet que les articles excellents, mais déjà anciens, rédigés dans les dictionnaires du commerce, d'économie politique et des finances.

Après un court historique de la formation des réseaux actuels, les auteurs nous donnent en quelque sorte la description de toutes les formalités légales et de toutes les mesures préalables auxquelles donne lieu l'établissement d'un chemin de fer : déclaration d'utilité publique; concession; construction; travaux effectués par les compagnies et par l'État, tant sur les lignes concédées que sur le réseau de l'État; constitution et administration du domaine des chemins de fer. Deux grands chapitres très complets sont consacrés à l'exploitation technique et à l'exploitation commerciale. On y trouve toutes les prescriptions relatives à la sécurité et à la commodité de l'exploitation et du public.

La question importante et compliquée des tarifs est très longuement exposée ainsi que toutes les questions juridiques que soulève, tant à l'égard des voya-

geurs et expéditeurs que des compagnies, le contrat de transport. Un chapitre important est réservé à la question des concessions, subventions et garanties d'intérêt.

Une analyse complète de toutes les parties de l'ouvrage nous entraînerait trop loin et ferait un peu trop ressembler cet exposé aux excellentes tables que les auteurs ont annexées à leur travail. On ne peut qu'admirer et louer sans réserve l'effort accompli par eux. Il n'y a pas une question concernant les voies ferrées de France et des colonies qu'ils n'aient traitée ou mentionnée.

Il ne manque aux auteurs que d'avoir fixé, dans un avant-propos, leurs idées et leur méthode et aussi d'avoir donné la liste des textes qui régissent la matière. Sans doute on les trouve tous dans le corps de l'ouvrage, mais il eut été peut-être bon de les réunir dans un index spécial.

Dans des éditions nouvelles de leur remarquable ouvrage les auteurs apporteront sans doute quelques perfectionnements de détail qui achèveront de faire des deux volumes qu'ils viennent de publier le *vade mecum* de toute personne qui cherchera un fil conducteur dans l'étude de la législation touffue de nos chemins de fer.

H.-R. Savary.

P.-L.-F. Philastre. — *Études sur le droit annamite et chinois. Le Code annamite.* Seconde édition (2 volumes), imprimée par ordre du gouvernement de l'Indo-Chine française. Paris, E. Leroux, 1912.

Le gouvernement de la Cochinchine, désireux de rénover la savante et très utile étude de Philastre sur le droit chinois et annamite, vient d'en faire tirer une nouvelle édition, qui présente, heureusement intacte, l'œuvre de l'auteur.

Sinologue averti, Philastre a établi l'identité complète existant entre les Codes chinois et annamite, identité si bien voulue que lorsque Gialoug, vainqueur des rebelles Tây Son, se vit maître et empereur de l'Annam, au commencement du XIXe siècle, il promulga un nouveau Code, qui, à part quelques rares modifications exigées par les mœurs et usages locaux, n'est autre que le Code chinois de la dynastie Thsin.

A vrai dire, ces Codes, aussi bien en Chine qu'en Annam, ne traitent guère, en apparence, que des lois pénales, divisées en six classes, selon que les affaires sont du ressort de l'un ou l'autre des six ministères existants alors.

La plupart des dispositions fondamentales de ces lois sont extrêmement anciennes; mais on doit bien reconnaître qu'elles sont exposées sans ordre ni méthode générale. Il est visible que les législateurs, tout en respectant les préceptes des *Kinh*, ont adapté leurs Codes aux statuts de l'empire et aux règles des ministères, au moyen de lois et décrets ajoutés à mesure que des espèces non prévues étaient l'objet de jugements.

M. Aubaret a, le premier et à nos débuts en Cochinchine, publié une traduction de ces lois sino-annamites; mais son ouvrage présente ce grave défaut que, s'en tenant étroitement aux textes fondamentaux, il n'offre que *la lettre*, sans rien révéler de l'*esprit* de la loi. En 1875, M. Philastre, alors chef de la Justice indigène en Cochinchine, compléta cette œuvre par un travail plus complet, qui fut publié l'année suivante par ordre du gouvernement. Cet ouvrage magistral, fruit de longues et patientes études et recherches guidées par une connaissance approfondie des langues, législations et coutumes asiatiques, a mérité de rester jusqu'à ce jour le guide des magistrats et des administrateurs soucieux de respecter les droits des indigènes. C'est pourquoi le gouvernement vient de faire une deuxième édition de l'œuvre de Philastre. On y trouve une sorte de table générale et complète des lois sino-annamites, selon la classification adoptée par Gia-Long, dans son Code de 1812. Ce souverain n'avait fait là, en somme, qu'une compilation des lois chinoises de la grande dynastie des Thanh et des lois annamites de Hông Duc (1474-1497), groupant encore les questions selon qu'elles étaient du ressort de tel ou tel des ministères; cependant sous ses formes pénales, ce Code résume toute la législation civile.

Aux titres I et II sont exposés : les règles du culte officiel et privé, ainsi que les devoirs envers le souverain, et les lois militaires. Les titres suivants

traitent de la sûreté de l'empire, des services postaux, etc., pour en venir à la législation criminelle (en 11 titres et 166 articles). L'idée fondamentale de cette dernière législation a été formulée en ces termes dans les préliminaires du Code : « Les peines sont un instrument auxiliaire du gouvernement » et le but proposé est de « châtier pour n'avoir plus à châtier, établir des peines afin de n'avoir plus besoin de peines ».

Les travaux publics et maints autres sujets ne sont pas oubliés.

Certes, la méthode qui consiste dans le groupement des espèces d'après les attributions de chacun des ministères est loin de faciliter l'étude de ces lois; il est certain, cependant, — et on le reconnaîtra dans l'œuvre de Philastre, — que celles-ci renferment les éléments d'une législation complète, adaptée sans doute à des mœurs qui ne sont pas les nôtres, nouvelles pour nous et parfois en opposition avec nos idées; mais à les prendre telles qu'elles ont existé, telles qu'elles ont régi l'Extrême-Orient durant tant de siècles, elles paraîtront certainement dignes d'être étudiées et mieux connues.

C'est pour faciliter cette étude, d'ailleurs, que l'auteur de la présente notice, au temps où l'École des Sciences politiques avait ouvert une section coloniale, avait adopté, tout en se basant sur les travaux de Philastre, une division plus conforme à nos habitudes et à nos procédés d'enseignement. Mais l'ouvrage du Maître était resté et reste encore dans cette autorité sûre et intangible qui s'impose à tous.

J. SILVESTRE.

ANALYSES

Paul Hamelle. — *La Querelle des Communes et des Lords*, préface de M. A. FILON, 1 vol. in-16 de x-263 p., Paris, Plon, 1918.

Les lecteurs de cette *Revue* connaissent de longue date M. P. Hamelle. Ils ont lu, ici même (nos de mai 1910 et de juillet-août 1911) la primeur des deux premiers chapitres du livre qu'il nous offre aujourd'hui sur la *Querelle des Communes et des Lords*.

Ces chapitres avaient trait, on s'en souvient, aux élections anglaises de janvier et de décembre 1910. Les questions si nombreuses qui divisaient libéraux et unionistes y avaient été clairement exposées malgré leur enchevêtrement : tariff-reform, referendum, veto de la seconde Chambre, home-rule, etc. Ce qui fait le charme des études de M. Hamelle, c'est que la complexité des questions qu'il expose disparaît comme par enchantement derrière la forme qu'il donne à son récit. Le style net et rapide, les formules à l'emporte-pièce, l'enchaînement des idées donnent admirablement au lecteur la sensation des luttes gigantesques que se livrèrent les partis anglais.

On retrouve ces mêmes qualités dans les deux nouveaux chapitres qui ferment le livre de M. Hamelle. Ils racontent la session parlementaire de juillet-août 1911 et le vote du *Parliament Bill*. Ils sont la conclusion du drame qui s'est joué en deux actes, l'année précédente.

Des historiens entreprendront certainement dans l'avenir d'écrire le récit minutieux de cette crise mémorable, qui pourrait bien marquer parmi les grandes dates des Révolutions d'Angleterre. Je ne crois pas qu'une histoire plus complète, même basée sur une documentation impeccable puisse, plus que les 250 pages de M. Hamelle, donner l'impression d'ensemble, la synthèse de cette « querelle » : tout y est noté : passions des partis, discours des orateurs, bruit de la foule, gravité du moment. En une heure de lecture, on peut revivre quelques mois, les plus critiques, de l'histoire moderne anglaise, et si on peut les revivre c'est que M. Hamelle

a mis dans son étude la qualité la plus indispensable à l'histoire : la vie. — M. E.

G. Demartial. — *La Réforme administrative. Ce qu'elle devrait être.* 1 broch. in-18, Paris, Cornély, 1912.

Depuis plusieurs années, chaque ministère nouveau consacre un paragraphe à la réforme administrative dans la déclaration qu'il lit aux Chambres le premier jour où il se présente devant elles — mais, jusqu'à ce jour, rien encore n'a été fait. — C'est, dira-t-on, que la question est infiniment complexe, qu'elle soulève une série de problèmes délicats et met en jeu une multitude d'intérêts souvent contradictoires et que l'on ne saurait, par suite, trop réfléchir avant d'apporter des modifications profondes à une organisation administrative dont les grandes lignes ont été tracées il y a plus d'un siècle et qui n'a subi, depuis lors, que des retouches de détail. Et cela, sans doute, est exact; mais, sans tranformer entièrement notre administration, ne pourrait-on cependant faire immédiatement quelque chose pour la rendre plus souple, plus appropriée aux besoins auxquels elle doit faire face? Telle est la question qu'examine M. Demartial dans une brochure qu'il intitule. *La Réforme administrative. Ce qu'elle devrait être.*

Ce titre parait un peu large, un peu trop compréhensif : il dépasse la portée de l'étude à laquelle il s'applique : bien plutôt, en effet, qu'une réforme de l'organisation administrative, c'est seulement une réforme du statut du personnel administratif, des fonctionnaires, qu'envisage et préconise M. Demartial. Il va même jusqu'à dire que cette réforme serait plus féconde en conséquences heureuses qu'une refonte générale du système actuel, notamment que la substitution de régions à la division départementale. Et la seule mesure d'ordre un peu général qu'il réclame, c'est la suppression des Préfets et du Ministère de l'Intérieur.

Même dans son organisation actuelle, dit M. Demartial, l'administration française pourrait fonctionner au mieux de tous les intérêts si l'on réformait seulement le mode de recrutement, la situation matérielle et morale, la méthode de travail des fonctionnaires : si bien que nous ne trouvons, en définitive, dans sa brochure, qu'une réédition de toutes les idées qui ont été si souvent exposées, au cours de ces dernières années, sur la question du statut des fonctionnaires : institution de concours pour leur recrutement à tous les degrés, amélioration de leur situation matérielle par le relèvement des traitements et l'allocation d'indemnités proportionnelles aux charges de famille, droit d'association et même de fédération, interdiction de la grève.

Au point de vue des méthodes de travail, M. Demartial demande, avec beaucoup de raison, que les règlements précisent, pour chaque fonctionnaire, sa sphère de compétence et que, dans cette sphère, chaque agent traite directement toutes les affaires, sauf, dans les cas délicats, à en référer à ses supérieurs. D'autre part, l'auteur insiste pour que les fonctionnaires soient, désormais, civilement responsables de leurs actes administratifs.

Sur ce point, nous croyons que M. Demartial se fait quelque illusion. Sans doute, en théorie, la responsabilité civile des fonctionnaires serait, pour les administrés, la meilleure des garanties, mais, en fait, est-ce possible? Il ne le semble pas : beaucoup de fonctionnaires n'ont, en dehors de leur traitement, que des ressources médiocres : ne serait-il pas, dès lors, absolument vain de vouloir faire peser sur eux la responsabilité pécuniaire de leurs actes, puisqu'il pourra arriver que leur patrimoine tout entier serait insuffisant à réparer le dommage causé? Beaucoup plus pratique et beaucoup plus favorable aux administrés nous apparaît le système que, chaque jour, le Conseil d'État consacre plus complètement, et qui substitue la responsabilité de l'État à celle du fonctionnaire. Dira-t-on, qu'irresponsables, les fonctionnaires seront plus négligents?

Mais, qui n'aperçoit immédiatement qu'un fonctionnaire ne sera pas longtemps maintenu dans son emploi si, par sa négligence ou sa maladresse, il cause trop fréquemment aux particuliers des dommages pour lesquels l'État devra verser une indemnité?

Sous ces quelques réserves, la brochure de M. Demartial est une bonne brochure de vulgarisation : on la lira avec profit. — P. PINOT.

Marcel A. Herubel. — *La France au travail. En suivant les côtes. De Dunkerque à Saint-Nazaire.* 1 vol. in-12 de 284 p., Paris, Pierre Roger, 1912.

Ce volume continue l'excellente série que M. Victor Cambon a inaugurée dans son ouvrage, *Lyon, Saint-Etienne, Dijon, Grenoble*. Il nous fait connaître les ressources des régions qui s'étendent de la frontière du Nord à l'embouchure de la Loire et les questions économiques qui les intéressent. Il consacre à chacune d'elles et à chacun des ports qui les desservent une monographie spéciale. C'est un travail très bien compris et dont l'exécution excellente fait honneur à son auteur et à l'éditeur. La série une fois achevée formera une très précieuse source de renseignements pour l'étudiant qui ne sait pas toujours où trouver le complément de l'enseignement excellent que lui offrent certains cours d'économie politique. — H.-R. S.

G. Voguet. — *Règlement général sur la comptabilité publique*, 1 vol. grand in-8, Paris, Berger-Levrault, 1911.

Le décret du 31 mai 1862, sur la comptabilité publique, a, depuis cinquante ans, subi de nombreuses et profondes modifications, qui l'ont rendu fort difficile à consulter. Aussi faut-il savoir gré à M. Voguet d'avoir réuni, en un seul contexte, toutes les prescriptions législatives et réglementaires sur la comptabilité publique. Il a heureusement conservé au règlement général sa physionomie, en faisant entrer dans le cadre du décret, préalablement allégé des textes abrogés, toutes les dispositions nouvelles et en respectant scrupuleusement les textes. La lecture du décret est ainsi rendue très facile pour tous ceux, administrateurs, comptables ou étudiants, qui ont à le consulter; leurs recherches seront encore facilitées par la table méthodique placée à la fin du volume. Nous ne saurions trop recommander cet ouvrage à tous ceux que des occupations administratives ou financières obligent à consulter le règlement général sur la comptabilité publique. — M. W.

Georges Morael. — *La Marine marchande et son personnel*, Paris, Guilmoto, éditeur, 1912.

L'ouvrage de M. G. Morael écrit sans prétentions scientifiques ne renferme aucun aperçu original sur la grave question de la marine marchande; c'en est cependant un assez bon résumé. Ce livre est divisé en douze chapitres : Décadence de la Marine marchande. — Inscription maritime. — Pêche et pêcheurs. — Navigation au long cours; le régime des Primes. — Navigation au long cours : les fluctuations du régime des Primes en France. — La question des voiliers : les lignes subventionnées. — Navigation réservée, navigation coloniale. — Ports, chemins de fer et canaux, zones du Nord et de l'Est. — Ports, chemins de fer et canaux, zones de l'Ouest, du Centre et du Midi. — Réformes à l'étude. Le régime des ports : les ports francs. — Réformes à l'étude. Le régime des ports : l'autonomie des ports de commerce. — Réformes à l'étude : le régime du personnel. — Conclusion.

Les chapitres consacrés à l'Inscription maritime, à la Pêche, à la Navigation coloniale et à la Réforme du régime personnel nous ont paru les plus intéressants de l'ouvrage.

M. G. Morael qui est un des conférenciers les plus distingués de la Ligue maritime française et qui s'est largement documenté dans le *Bulletin* de cette ligue, aurait pu citer plus fréquemment ses sources. — G. L.

Ouvrages envoyés à la rédaction.

FRANÇOIS-CHARLES ROUX. — *Alexandre II, Gortchakoff et Napoléon III.* 1 vol. gr. in-8 de 560 p., Paris, Plon, 1913.

MAURICE COURANT. — *L'Asie centrale aux XVIIe et XVIIIe siècles, Empire Kalmouk ou empire Mantchou?* 1 vol. in-8 de 151 p., Lyon, A. Rey et Paris, A. Picard et fils, 1912.

PAUL DARMSTADTER. — *Geschichte der Aufteilung und Kolonisation Africas seit den Zeitalter der Entdeckungen*, I. Band, 1415-1870. 1 vol. in-8 de VIII-320 p., Berlin et Leipzig, 1913.

LOUIS DELZONS. — *La Famille française et son évolution*, 1 vol. in-18 de 292 p., Paris, A. Colin, 1913.

L. DE LANZAC DE LABORIE. — *Paris sous Napoléon; spectacles et musées.* 1 vol. in-8 de IV-454 p., Paris, Plon, 1913.

E. LÉMONON, *L'Italie économique et sociale* (1861-1912), 1 vol. in-8 de 432 p., Paris, F. Alcan. 1913.

PAUL LEROY-BEAULIEU. — *La Question de la dépopulation.* 1 vol. in-16 de IV-512 p., Paris, F. Alcan, 1913.

J. LEWINSKI. — *L'Evolution industrielle de la Belgique*, 1 vol. in-8 de 440 p., Bruxelles, Misch et Thron, 1911.

LOUIS DE LICHTERVELDE. — *Les Méthodes budgétaires d'une démocratie : étude sur le budget suisse.* 1 vol. in-8 de 180 p., Paris, Giard et Brière, et Bruxelles, Larcier, 1912.

CH. MARCAULT. — *L'art de tromper, d'intimider et de corrompre l'électeur.* 1 vol. in-8 de 526 p., Paris, Bloud, 1910.

LIEUT^t-COL^l MONTAIGNE. — *Vaincre*, esquisse d'une doctrine de la guerre, basée sur la connaissance de l'homme et de la morale. I. Préparation à l'étude de la guerre; II. Étude de la guerre; III. La guerre. 3 vol. in-8 de XIII-253, XIII-253, et XIII-187, Paris, Berger-Levrault, 1913.

J. NOVICOW. — *L'Alsace-Lorraine, obstacle à l'expansion allemande*, préface de M. C. RICHET, 1 vol. in-16 de VI-392 p., Paris, F. Alcan, 1913.

GUSTAVE SAP. — *Le Régime légal des Bourses en Allemagne.* 1 vol. in-8 de VIII-298 p., Louvain et Paris, Giard et Brière, 1912.

EUGÈNE STARCZEWSKI. — *L'Europe et la Pologne.* 1 vol. in-8 de IX-367 p., Paris, Perrin, 1913.

G. TESTAFERRATA. — *La Questione delle classi medie.* 1 vol. in-8 de 220 p., Rome, Typographie « Voluntas », 1912.

MOUVEMENT DES PÉRIODIQUES

1913

NOTE DE LA RÉDACTION

Dans le tableau qui suit, on trouvera la liste des Périodiques dépouillés dans notre Mouvement avec leurs abréviations. Cette liste sera donnée, une fois par an, dans le numéro de mars-avril.

Amer. Econ. Rev.	American Economic Review (Boston).
Amer. Hist. Rev.	The American Historial Review (New-York).
Amer. Journ. of Int. Law.	American Journal of International Law (New-York).
Amer. Pol. Sc. Rev. . . .	American Political Science Review (Baltimore).
Afr. Fr.	Afrique Française (Paris).
Asie Fr.	Asie Française (Paris).
Bibl. Univ. et R. Suisse. .	Bibliothèque Universelle et Revue Suisse (Paris-Lausanne).
Bull. de la Bibl. Amér. .	Bulletin de la Bibliothèque Américaine (Paris).
Bull. de la Soc. de Géog. de Paris	Bulletin de la Société de Géographie commerciale de Paris (Paris).
Bull. de la Soc. de Lég. Comp.	Bulletin de la Société de Législation comparée (Paris).
Bull. de Stat	Bulletin de Statistique et de Législation comparée du Ministère des Finances (Paris).
Contemp. Rev.	Contemporary Review (Londres).
Corresp.	Le Correspondant (Paris).
Der Economist.	Der Economist (Zurich).
Deuts. Revue.	Deutsche Revue (Stuttgart-Leipzig).
Deuts. Runds.	Deutsche Rundschau (Berlin).
Economist.	The Economist (Londres).
Econ. Eur.	L'Economiste Européen (Paris).
Econ. Fr.	L'Economiste Français (Paris).
Etudes.	Etudes publiées par les R. R. P. P. de la Cie de Jésus (Paris).
Fortnight. Rev.	Fortnightly Review (Londres).
Fr.-Amér.	France-Amérique (Paris).
Fr.-Canada	France-Canada (Paris).
Gr. Revue	Grande Revue (Paris).
Handelsmus	Das Handelsmuseum (Vienne).
Hist. Zeits.	Historische Zeitschrift (Munich et Berlin).
Jahrb. f. Nat. Œk. . . .	Jahrbücher für National Œkonomie und Statistik (Iena).
J. de D. Int. Pr.	Journal de Droit International Privé (Clunet; Paris).
J. des Econ.	Journal des Economistes (Paris).
J. of. Pol. Econ.	Journal of Political Economy (Chicago).
Law. Quart. Rev.	Law Quarterly Review (Londres).

Marches de l'Est	Marches de l'Est (Paris).
Monde Écon.	Le Monde Economique (Paris).
Mouv. Econ.	Le Mouvement Economique (Bucarest).
Mouv. Socialiste	Le Mouvement Socialiste (Paris).
Nation	The Nation (New-York).
Nat. Rev.	National Review (Londres).
Nineteenth Cent.	Nineteenth Century and after (Londres).
No. Amer. Rev.	North American Review (New-York).
Nuov. Antolog.	Nuova Antologia (Rome).
Océanie Fr.	L'Océanie Française (Paris).
Œsterr. Runds.	Œsterreichische Rundschau (Vienne).
Opinion	L'Opinion (Paris).
Pol. Sc. Quart.	Political Science Quarterly (Boston, Chicago et Londres).
Preuss. Jahrb.	Preussische Jahrbücher (Berlin).
Quart. J. of Econ.	Quarterly Journal of Economies (Cambridge, Mass. E.U.).
Quest. Dipl. et Col.	Questions Diplomatiques et Coloniales (Paris).
Quinz. Col.	Quinzaine Coloniale (Paris).
Rasseg. Naz.	Rassegna Nazionale (Florence).
Réf. Soc.	Réforme Sociale (Paris).
Révol. de 1848	Bulletin de la Société d'Histoire de la Révolution de 1848 (Paris).
Révol. Fr.	Révolution Française (Paris).
Revue	La Revue (ancienne Revue des Revues) (Paris).
R. Bleue	Revue Bleue (Revue Politique et Littéraire) (Paris).
R. d'Eco. Pol.	Revue d'Economie Politique (Paris).
R. d'Hist. Dipl.	Revue d'Histoire Diplomatique (Paris).
R. d'Hist. Et.-Maj.	Revue d'Histoire rédigée à l'Etat-Major de l'armée (Paris).
R. d'Hist. Mod. et Cont.	Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine (Paris).
R. de D. Int. Publ.	Revue générale de Droit International Public (Paris).
R. de D. Publ. de la Sc. Pol.	Revue de Droit Public et de la Science Politique (Paris).
R. de Géog. Com.	Revue de Géographie Commerciale (Bordeaux).
R. de Hongrie	Revue de Hongrie (Budapest).
R. de Paris	Revue de Paris (Paris).
R. de Sc. et de Lég. Fin.	Revue de Science et de Législation Financières (Paris).
R. des D. Mondes	Revue des Deux Mondes (Paris).
R. des Et. Hist.	Revue des Etudes Historiques (Paris).
R. des Et. Nap.	Revue des Etudes Napoléoniennes (Paris).
R. des Français	Revue des Français (Paris).
R. des Quest. Hist.	Revue des Questions Historiques (Paris).
R. des Sc. Pol.	Revue des Sciences Politiques (Paris).
R. du Mois	Revue du Mois (Paris).
R. Econ. Int.	Revue Economique Internationale (Bruxelles-Paris).
R. Fin. Univ.	Revue Financière Universelle (Paris).
R. Hebd.	Revue Hebdomadaire (Paris).
R. Histor.	Revue Historique (Paris).
R. int. de l'Ens.	Revue Internationale de l'Enseignement (Paris).
R. gén. d'Adm.	Revue générale d'Administration (Paris).
R. Pol. et Parl.	Revue Politique et Parlementaire (Paris).
R. Socialiste	Revue Socialiste (Paris).
Riv. d'Italia	Rivista d'Italia (Florence).
Sat. Rev.	Saturday Review (Londres).
Statist.	The Statist (Londres).
The Chronicle	The Financial and Commercial Chronicle (New-York).
Zeits. f. d. ges. Staatsw.	Zeitschrift für die gesamte Staatswissenschaft (Tübingen).

MOUVEMENT DES PÉRIODIQUES

(Dépouillement de janvier et février 1913 [1].)

A. — QUESTIONS HISTORIQUES ET POLITIQUES

I. — Histoire.

Généralités. — P. Teilhard de Chardin, La préhistoire et ses progrès, *Études*, 5 janv.

C. Jullian, L'ancienneté de l'idée de nation, *R. Bleue*, 18 et 25 janv.

XVIIe siècle. — G. Hanotaux, Richelieu et les ordres monastiques, *R. Hebd.*, 15 fév.

L. Battifol, Un bourgeois du XVIIe siècle, *R. de Paris*, 15 janv. et 1er fév.

P. Cultru, La politique de Colbert dans les Indes Occidentales, *Quinz. Col.*, 25 janv.

Bon de Vuarden, Une visite à Versailles et à Saint-Cloud en 1679. Le Grand Condé à Chantilly, *Marches de l'Est*, 10 fév.

De Lannoy, Une relation inédite de la bataille de la Marsaille (4 octobre 1639), *R. d'Hist. Et.-Maj.*, .

F. Tournebize, Le catholicisme à Alep au XVIIe siècle, *Études*, 5 fév.

XVIIIe siècle. — G. del Pinto, L'histoire du théâtre Argentina en 1700 (Rome), *Riv. d'Italia*, 15 janv.

L. Pierard, Le Prince de Ligne à Belœil, *Marches de l'Est*, 10 fév.

A. Dobson, Les premières années de Madame Royale, *Nat. Rev.*, fév.

L. de Soudak, L'héroïne de l'affaire du collier : son séjour en Russie, *Bibl. Univ. et Rev. Suisse*, janv. et fév.

A. Aulard, La féodalité sous Louis XVI, *Rev. Fr.*, 14 fév.

D. Meunier, Les trois dernières années du Marquis de Mirabeau, *Corresp.*, 25 janv.

Mis de Mirabeau, Lettres inédites (1787-1789), *Corresp.*, 25 janv. et 25 fév.

A. Aulard, Voltaire et le Canada, *Révol. Fr.*, 14 janv.

S. Fassini, Une oraison funèbre du prince Eugène de Savoie, *Riv. d'Italia* 15 janv.

W. T. Laprade, William Pitt et les élections de Westminster (1784 et 1788), *Amer. Hist. Rev.*, janv.

Révolution Française. — G. Le Bon, Les idées actuelles sur la Révolution Française, *R. Bleue*, 25 janv.

A. Pritsch, L'éducation de L.-Ph.-Joseph d'Orléans, *Corresp.*, 10 fév.

P. Pisani, L'Eglise et la Révolution, *R. des Quest. Hist.*, 1er janv.

A.-F. Brochard, Les deux premiers évêques constitutionnels de la Mayence, *Révol. Fr.*, 14 janv.

1. Nous n'indiquerons le millésime de 1912 que pour les périodiques dont les derniers numéros de l'année dernière nous sont parvenus en retard et sont dépouillés ici.

R. Anchel, Cinq procès de religion dans l'Eure (1791-1799), *Révol. Fr.*, 14 janv.
P. Barrey, Les élections à la Convention dans le département de la Seine-Inférieure, *Révol. Fr.*, 14 fév.
L. Didier, Le citoyen Genet (1793-1794, suite), *R. des Quest. Hist.*, 1er janv.
E. Chapuisat, Les demoiselles Corneille à Genève, *Corresp.*, 25 fév.
F. Rousseau, Lettres inédites du chevalier d'Azara (1795-1797), *R. des Quest. Hist.*, 1er janv.
A. L., L'œuvre militaire de la Révolution, *R. d'Hist. Et.-Maj.*, janv.
L. J., La campagne de 1794 dans les Pays-Bas, *R. d'Hist. Et.-Maj.*, janv.
P. Rain, Comment on fait un roi (Gustave IV de Suède), *R. des Français*, 25 janv.

Consulat et Empire. — L. de Lanzac de Laborie, Napoléon et le peintre David, *R. des Et. Nap.*, janv.
L. de Lanzac de Laborie, Alexandre Lenoir et le Musée des monuments français pendant la période napoléonienne, *R. des Quest. Hist.*, 1er janv.
J. Viénot, Napoléon Ier et l'impératrice Marie Feodorowna, *La Revue*, 1er fév.
F. Rousselot, Napoléon Ier et l'amiral Truguet, *Révol. Fr.*, 14 janv.
J. Colin, La place de Napoléon dans l'histoire militaire, *R. des Et. Nap.*, janv.
H. Dreyhaus, La fuite (à Riga) de Niebuhr avec les autorités prussiennes pendant l'hiver de 1806-1807, *Hist. Zeits.* (n° 1), janv.
A. Lodolini, Deux grandes guerres franco-monténégrines (1806-1814), *Riv. d'Italia*, 15 fév.
H. Granier, Le directeur du théâtre berlinois, Iffland, pendant l'occupation française (1807-1809), *Deuts. Rev.*, fév.
A. G., La guerre de la Péninsule, *R. d'Hist. d'Et.-Maj.*, fév.
Général M., Les préliminaires de la campagne de 1812, *R. d'Hist. Et.-Maj.*, fév.
Cl Béchaud, Journal de l'armée de Portugal (octobre 1812), *R. des Et. Nap.*, janv.
H. Granier, Le prince Henri de Prusse au début des guerres de Liberté (1813), *Deuts. Rev.*, janv.
P. Bailleu, La Prusse à la croisée des chemins; sa politique durant l'hiver 1812-1813, *Deuts. Runds.*, fév.
Cl Pierre-Louis Roederer, Notes d'un prisonnier en Russie, *R. de Paris*, 1er janv.
W. von Weckbecker, Un nouvel ouvrage sur l'archiduc Charles, *Œsterr. Runds.*, 1er fév.
E. Mayer, Henry Houssaye : notes sur sa documentation, *R. des Et. Nap.*, janv.
F. Masson, L'inceste de Napoléon et Pauline à l'île d'Elbe, *Rev. des. Et. Nap.*, janv.
C. Gailly de Taurines, La reine Hortense en 1815, *R. des. Et. Hist.*, janv.-fév.
A. Cahuet, La mort de Sainte-Hélène, *La Revue*, 1er janv.

Depuis 1815. — Gd-Dc N. Mikaïlowitch, Le séjour de l'empereur Alexandre Ier à Vienne en 1814, *Œsterr. Runds.*, 1er janv.
J. Loubet, Le gouvernement toulousain du duc d'Angoulême après les Cent-Jours, *Révol. Fr.*, 14 fév.
Duc d'Angoulême, La mort du duc de Berry (13-14 fév. 1820), *Corresp.*, 10 fév.
A. Calmette, Les carbonari en France sous la Restauration, *Révol. de 1848*, janv.-fév.
P. Gonnard, Benjamin Constant et le groupe de la Minerve, *R. Bleue*, 8 et 15 fév.
G. Greppi, La déclaration de guerre de la Russie à la Turquie en 1828, *Nuov. Antol.*, 16 fév.
Cte R. Apponyi, Extraits de son journal, 1826-1829, *R. Hebd.*, 25 janv.
Lanzac de Laborie, Les dernières années de la Restauration et les premiers mois de la Monarchie de Juillet, *Corresp.*, 10 fév.
G. Mény, Un maire de village alsacien au début de la Monarchie de Juillet, *Réf. Soc.*, 16 janv.
L. Thomas, Chateaubriand en Bohême, *Marches de l'Est*, 25 fév.
C. Schefer, La politique algérienne du ministère Molé (janvier-octobre 1837), *R. des Et. Hist.*, janv.-fév.
P. Muller, L'affaire Lafarge : pour la culpabilité, *R. des Français*, 26 fév.
E. Solmi, Les amies d'étude de V. Gioberti, *Riv. d'Italia*, 15 fév.

G. L. Rives, Diplomatie mexicaine à la veille de la guerre avec les Etats-Unis, 1844, *Amer. Hist. Rev.*, janv.

Emerson, Paris et la Révolution de 1848, *R. Bleue*, 1er fév.
Abbé Uzureau, La Révolution de 1848 à Angers, *Révol. de 1848*, janv.-fév.
P. de Vaissière, Lettres d'exil inédites du duc d'Aumale (1848-1851), *R. des Sc. Pol.*, janv.-fév.
J.-F. Jeanjean, La première consultation du suffrage universel dans l'Aude (fin), *Révol. de 1848*, janv.-fév.
P. Muller, Mme Lafarge sous la Seconde République, *Révol. de 1848*, janv.-fév.
V. Cian, Giuseppe Mazzini et Godeffredo Mameli à Giuseppe Garibaldi (lettres inédites, mai-juin 1849), *Nuov. Antol.*, 1er fév.
R. de Cesare, Alexandre Poerio, Henri Cosenz et la bataille de Custozza, *Nuov. Antol.*, 1er fév.
F.-Ch. Roux, La France et l'entente russo-prussienne après la guerre de Crimée, *R. d'Hist.*, janv.-fév.

L. Walras, Lettres inédites (1860, suite), *Révol. de 1848*, janv.-fév.
A. Filon, La Cour de Compiègne en 1868-1869, *R. Hebd.*, 15 fév.
A. Fribourg, La leçon tragique : le service universel en France en 1868, *Opinion*, 22 fév.
P. Dudon, Emile Ollivier et la fin du Second Empire, *Etudes*, 5 fév.
Pesse Mathilde, Lettres et billets inédits (1851-1864), *R. Bleue*, 4, 11 et 18 janv.

F. Camozzini, Le génie de Cavour, *Rass. Naz.*, 1er janv.
Hugo de Munster et Edwin de Manteuffel, Correspondance politique (1850-1851), *Deuts. Rev.*, janv. et fév.
Dr J. Heyderhoff, Entretiens de Bismarck et du prince royal Frédéric-Guillaume avec Ch. Twesten (député à la Diète de Prusse, 1862), *Deuts. Rev.*, janv.
H. Friedjung, Les nouvelles publications sur la campagne de 1866, *Œsterr. Runds.*, 15 janv.
L. Tolstoï, Lettre inédite à l'empereur Alexandre II (22 août 1862), *R. des Français*, 25 fév.
E. Halpérine-Kaminsky, Une perquisition chez Tolstoï, *R. des Français*, 25 fév.
N. W. Stephenson, La question de l'armement des esclaves (1864), *Amer. Hist. Rev.*, janv.
M. Spahn, L'idée de la paix dans la formation de la nation allemande, *Deuts. Rev.*, fév.

A. Chuquet, Souvenirs de guerre (1870), *La Revue*, 15 fév.
G. Bapst, Le haut commandement français pendant la bataille de Gravelotte-Saint-Privat, *Deuts. Rev.*, janv.-fév.
R. B., La première armée de la Loire, *R. d'Hist. Et.-Maj.*, janv. et fév.
Abbé de Saint-André, Lettres sur le siège de Paris et la Commune, *R. Hebd.*, 11 janv.
E. v. Wertheimer, L'entrevue des Trois Empereurs à Berlin (1872), *Œsterr. Runds.*, 15 fév.
— —, Andrássy et le Culturkampf bismarckien, *Deuts. Rev.*, fév.
G. Goyau, Bismarck et l'Église. V. La première revision des lois de mai. Le septennat (1886-1887). VI. La seconde revision des lois de mai, le lendemain du Culturkampf (1887-1890), *R. des D. Mondes*, 1er janv. et 1er fév.
— —, Les leçons du Culturkampf : expériences de guerre : leçons de paix, *Corresp.*, 10 fév.
Cte de Kurnatowski, L'Angleterre et la France aujourd'hui et il y a cent ans, *Deuts. Rev.*, fév.

II. — Biographie.

France. — R. Doumic, La marquise de Condorcet, *R. Hebd.*, 4 janv.
A. Beaunier, La comtesse de Sabran, *R. Hebd.*, 11 janv.
Mis de Ségur, Mme du Deffand et Horace Walpole, *R. Hebd.*, 18 janv.

A. Mézières. Les œuvres de Lucile de Chateaubriand, *R. Hebd.*, 25 janv.
J. Rambaud, Le colonel Pierre-Louis Rœderer (1760-1834), *R. de Paris*, 1er janv.
Cte d'Haussonville, Mme de Staël, *R. des D. Mondes*, 15 fév.
S. de P. de R., Le prince de Talleyrand, d'après de nouveaux livres d'histoire, *Rass. Naz.*, 16 fév.
A. Claveau, Sainte-Beuve, sénateur, *R. Hebd.*, 11 janv.
E. Boutroux, Henri Poincaré, I, *R. de Paris*, 15 fév.
P. Chasles, Anatole Leroy-Beaulieu et « l'Empire des Tsars », *R. des Sc. Pol.*, janv.-fév.
G. Teissier, Levavasseur de Précourt, *R. des Sc. Pol.*, janv.-fév.
A. Arnauné, Fernand de Colonjon, *R. des Sc. Pol.*, janv.-fév.
J. Normand, Edouard Detaille, *R. Hebd.*, 11 janv.
L. Madelin, Un Lorrain : M. Raymond Poincaré, *R. Hebd.*, 8 fév.

Autriche-Hongrie. — E. v. Plener, L'archiduc Renier, *Œsterr. Runds.*, 15 fév.

Grande-Bretagne. — G. W. E. Russel, Le vainqueur de Peel, *Cont. Rev.*, janv.
W. Sichel, Disraëli, la dernière phase, 1837-1840, *Nineteenth Cent.*, janv.

Italie. — Ch. Calisse, Un libéral au début du xixe siècle (Pasero di Cornegliano), *Rass. Naz.*, 1er janv.
A. Cipollini, Un patriote et éducateur calabrais, Carlo Massinissa Prestera, 1816-1891, *Riv. d'Italia*, 15 fév.

Russie. — G. Lacour-Gayet, Un nouvel historien d'Alexandre Ier, *R. Hebd.*, 8 fév.

Suisse. — A. Bossert, Un précepteur de l'empereur Frédéric III, Frédéric Godet, *R. Bleue*, 18 et 25 janv.

III. — **Politique intérieure.**

France. — H. Lapradelle, La démocratie en France, *Mouv. Socialiste*, déc.
E. Théry, Le septennat de M. Fallières, *Econ. Eur.*, 17 janv.
M. Colrat, Affaires intérieures, *Opinion*, 25 janv., 8, 15 et 22 fév.
H. Mazel et divers, La présidence de la République, *R. des Français*, 25 janv.
A. Lefas, La veillée des urnes; comment on prépare une réunion plénière, *Corresp.*, 25 janv.
P. Leroy-Beaulieu, L'élection présidentielle, *Econ. Fr.*, 4 janv.
Un sénateur, Réflexions sur l'élection présidentielle, *Opinion*, 11 janv.
***, L'élection présidentielle française, *Sat. Rev.*, 11 janv.
M. Colrat, La victoire de la nation, *Opinion*, 18 janv.
***, La présidence en France, *Nation*, 23 janv.
***, Un nouveau président de la nouvelle France, *Sat. Rev.*, 25 janv.
P. Flat, Le nouveau président, *R. Bleue*, 25 janv.
J. Bardoux, L'élection de M. Poincaré et l'opinion de l'Europe, *Opinion*, 25 janv.
L. Jerrold, Le président Poincaré, *Cont. Rev.*, fév.
C. Dawbarn, Le président de la République française, *Fortnight. Rev.*, fév.
***, L'élection présidentielle du 17 janvier, *R. Pol. et Parl.*, 10 fév.
***, Perspectives françaises, *Nation*, 20 fév.
***, Le message du président Poincaré, *Statist.*, 22 fév.
A. Fribourg, Les grands messages présidentiels, *Opinion*, 8 fév.
M. Colrat, La tactique de M. Briand, *Opinion*, 1er fév.
E. Martin Saint-Léon, Le programme social de M. Briand, *Opinion*, 1er fév.
B. Lavergne, La réforme électorale jugée au point de vue de ses résultats statistiques, *R. Pol. et Parl.*, 10 janv.
P. J. Hugues, La caserne administrative, *Gr. Revue*, 10 janv.
J.-B. Sévérac, Le projet de statut des fonctionnaires, *Gr. Revue*, 10 janv.

A. Lefas. Le rapport Maginot sur le statut des fonctionnaires, *Gr. Revue*, 10 fév.
— — , La crise du fonctionnarisme, I, *Réf. Soc.*, 16 fév.
W. Loubat, Programme minimum de réformes pénales, *R. Pol. et Parl.*, 10 fév.
E. Reveillaud, Les enfants naturels et la loi Rivet-Bérenger, *R. Pol. et Parl.*, 10 janv.
***, Trop de lois, *R. Pol. et Parl.*, 10 janv.
G. Aron, La fin de l'affaire Rousset, *Gr. Revue*, 10 fév.
E. Lévy, Les syndicats d'instituteurs et la loi de 1884, *Mouv. Socialiste*, déc.

Allemagne. — Dr Montanus, La vie politique et parlementaire en Allemagne, *R. Pol. et Parl.*, 10 janv.
Delbruck, Affaires intérieures, *Preuss. Jahrb.*, janv.
E. Reybel, Les deux Allemagne, *La Revue*, 15 janv. et 15 fév.
P. Verrier, Les expulsions en Slesvig, *Gr. Revue*, 10 fév.

Alsace-Lorraine. — O. Effertz, La question d'Alsace (fin), *Gr. Revue*, 10 janv.

Autriche-Hongrie. — Hoffman-Ostenhof, L'histoire d'avant 1859 : une comparaison avec le présent, *Œsterr.*, *Runds.*, 15 fév.
Dr G. Kolmer, La vie politique et parlementaire, *R. Pol. et Parl.*, 10 fév.
L. Korodi, Affaires d'Autriche-Hongrie, *Preuss. Jahrb.*, janv.
R. Brandsch, Encore le rapprochement allemand-magyar, *Œsterr. Runds.*, 15 janv.
R. Gonnard, Le trialisme : le point de vue magyar, *R. Pol. et Parl.*, 10 janv.
Un homme d'état hongrois, Le projet de loi électorale hongrois, *Œsterr. Runds.*, 15 janv.
A. Erdély, Le projet de loi électorale en Hongrie, *Œsterr. Runds.*, 15 fév.
V. Concha, La Gentry, sa genèse et son rôle en Hongrie, *R. de Hongrie*, 15 janv. et 15 fév.
A. Pal, Les rapports de la Bosnie-Herzégovine avec les deux États de la Monarchie, *R. de Hongrie*, 15 fév.

Belgique. — H. Davignon, Le peuple belge, *R. des D. Mondes*, 1er fév.
M. Deslandres, L'organisation du suffrage et l'expérience belge, *R. Pol. et Parl.*, 10 fév.
F. Meda, A. Bernaert et le parti catholique en Belgique, *Nouv. Antol.*, 16 fév.
C. Huysmans, L'organisation de la grève générale en Belgique, *Gr. Revue*, 25 janv.
E. Martin Saint-Léon, La grève générale en Belgique, *Opinion*, 15 fév.

Bulgarie. — M. S. Chichmanos, Les partis politiques en Bulgarie, *Œsterr. Runds.*, 15 janv.

Espagne. — R. Meynadier, La vie politique et parlementaire, *R. Pol. et Parl.*, 10 janv.
***, Le roi Alphonse et le redoutable exemple (du Portugal), *Sat. Rev.*, 11 janv.
A. Marvaud, La situation politique en Espagne, *Quest. Dipl. et Col.*, 1er fév.
S. Canals, Un moment critique dans la politique intérieure de l'Espagne : l'affaire Maura, ses causes et ses conséquences, *Corresp.*, 26 fév.
J. Boubée, Un grand procès de presse en Espagne, *Etudes*, 20 fév.

Grande-Bretagne. — E. Levi della Vida, Essai sur l'Angleterre, *Rass. Naz.*, 16 fév.
***, La situation politique et financière, *Economist*, 1er fév.
Bon Angot des Rotours, Le jeu du parlementarisme britannique, *Réf. Soc.*, 16 fév.
***, La paralysie politique des Pairs, *Sat. Rev.*, 8 fév.
XXX, Le nouveau croisé (L. George et sa politique foncière), *Nat. Rev.*, janv.
W. N. M. Geary, La terre de l'homme noir, *Nat. Rev.*, janv.
L. J. Maxse, Un « Panama » radical, *Nat. Rev.*, fév.
***, Le cri de la terre, *Sat. Rev.*, 8 fév.
***, Honneur ministériel, *Sat. Rev.*, 22 fév.
***, Le travail de l'opposition, *Sat. Rev.*, 4 janv.

***, L'unité atteinte (dans le parti unioniste), *Sat. Rev.*, 11 janv.
***, M. Bonar Law, *Sat. Rev.*, 11 janv.
***, Affaire conclue (controverse unioniste), *Sat. Rev.*, 18 janv.
Et Winterton, Les unionistes et la « Franchise Bill », *Sat. Rev.*, 25 janv.
***, Politique de travail, *Sat. Rev.*, 1er fév.
Ret Barnett, Nos sujets de mécontentement à l'heure actuelle, *Nineteenth Cent.*, fév.
W. Wilson, Les hommes libres n'ont pas besoin de gardiens, *Fortnight Rev.*, fév.
R. M. Sebag-Montefiore, La politique dans le conseil du comté de Londres, *Nat. Rev.*, janv.
***, L'élection du London Council County, *Sat. Rev.*,, 18 janv.
W. H. Dickinson, L'administration d'une grande cité (Londres), *Cont. Rev.*, janv.
H. Lygon, Après six ans de réforme municipale, *Sat. Rev.*, 8 fév.
***, La sentence arbitrale au sujet de l'affaire des téléphones, *Statist.*, 18 janv.
***, Le jugement concernant les téléphones, *Economist*, 18 janv.
***, Le procès de M. Maxse, *Sat. Rev.*, 15 fév.
E. S. P. Haynes, Le rapport de la commission de la loi sur le divorce, *Fortnight. Rev.*, janv.
H. Gorell-Barnes, La loi sur le divorce et sa réforme, *Cont. Rev.*, janv.
Bp H. Barnes, La séparation apportera-t-elle de la liberté et du progrès ? *Nineteenth Cent.*, fév.
*** La bill la plus médiocre (pays de Galles), *Sat. Rev.*, 8 fév.
A. Filon, Histoire d'une constitution : le Home Rule irlandais, *R. des D. Mondes*, 1er janv.
***, Home Rule; 3e et dernière lecture, *Sat. Rev.*, 11 janv.
Et of Dunraven, L'avenir de l'Irlande, *Nineteenth Cent.*, janv.
J. H. Morgan, L'avenir de l'Irlande, *Nineteenth Cent.*, janv.
M. Woods, L'avenir de l'Irlande, *Nineteenth Cent.*, janv.
***, Le Home Rule dans les ténèbres, *Sat. Rev.*, 1er fév.
***, Les unionistes et l'opposition de l'Ulster, *Sat. Rev.*, 4 janv.
J. Boubée, L'autonomie irlandaise et l'opposition protestante, *Etudes*, 20 janv.
T. C. Haumond, La question religieuse en Irlande, *Nineteenth Cent.*, fév.
***, Les furies (suffragettes), *Sat. Rev.*, 1er fév.
***, Entre l'honneur et... les suffragettes, *Sat. Rev.*, 25 janv.
***, On touche le fond (suffragettes), *Sat. Rev.*, 25 janv.

Italie. — R. de Cesare, La réforme électorale, *Rass. Naz.*, 16 janv.
L. Rava, Du code civil au code de travail, *Nouv. Antol.*, 1er fév.

Liberia. — J. Goulven, Le réveil de la république noire de Liberia, *R. de la Soc. de Géog. Com. de Paris*, janv.

Luxembourg. — Me Poirier, Lisière de France : En Luxembourg, *Gr. Revue*, 25 fév.

Portugal. — A. F. G. Bell, Le Portugal sous le régime républicain, *Nat. Rev.*, fév.

Russie. — Cte de Nesselrode, La simplicité du peuple russe, *La Revue*, 15 fév.
S. Alexandre, Les élections à la Douma et la classe ouvrière, *Mouv. Socialiste*, déc.

Suisse. — E. Secrétan, La vie politique et parlementaire, *R. Pol. et Parl.*, 10 fév.
H. Bertschinger, La politique financière et les grands travaux, *Der Economist*, 22 fév.

Turquie. — D. Georgiades, Les derniers soubresauts du nationalisme turc, *Monde Econ.*, 1er fév.
***, La contre-révolution à Constantinople, *Statist.*, 25 janv.
***, Djavid Bey et la situation de la Turquie au point de vue financier, *Economist*, 8 fév.

Etats-Unis. — A. M. Low, Affaires américaines, *Nat. Rev.*, janv. et fév.
***, L'état d'esprit de la nation, *Nation*, 16 janv.
***, Simplicité à Washington (projets de M. Wilson), *Nation*, 30 janv.
***, Exhortations et gouvernement, *Nation*, 23 janv.
***, La durée du mandat présidentiel, *Nation*, 6 fév.
***, Le terme présidentiel, *The Chronicle*, 8 fév.
P. Belmont, Les ministres dans le Congrès, *No. Amer. Rev.*, janv.
***, Bryan, secrétaire d'Etat, *Nation*, 13 fév.
***, M. Bryan et la question de l'âge, *Nation*, 2 janv.
***, Le jubilé de l'abolition de l'esclavage, *Nation*, 9 janv.
Le « Bull Moose ». — M. Roosevelt et les cours de justice, *Nation*, 20 fév.
***, Le verdict dans le procès de la dynamite, *The Chronicle*, 4 janv.
***, L'oncle Sam et ses concurrents, *Nation*, 2 janv.
***, Le nouveau gouverneur de New-York, *Nation*, 9 janv.
P. K. Walcott, La commission de réforme du gouvernement dans le New-Jersey, *The Chronicle*, 18 janv.
***, L'élection sénatoriale du Massachussetts, *Nation*, 2 janv.
***, Réglementation de la presse dans l'Ohio, *The Chronicle*, 18 janv.

Amérique Latine. — F. de Tessan, Les tribulations d'un ex-dictateur (Castro), *Opinion*, 1er fév.
***, Le Chaos au Mexique, *Economist*, 15 fév.
***, La situation au Mexique, *The Chronicle*, 15 fév.
***, La chute du gouvernement de Madero, *The Chronicle*, 22 fév.
R. Perraud, L'anarchie mexicaine, *Opinion*, 22 fév.

Perse. — Watelin, La Perse, *Asie Fr.*, janv.

Japon. — E. B. Mitford, L'avenir du Japon, *Nat. Rev.*, janv.
***, La crise japonaise, *Sat. Rev.*, 15 fév.

Chine. — Dr A. Legendre, La révolution chinoise, *R. de Paris*, 15 fév.
Ching-Chun Wang, La révolution chinoise et ses effets, *No. Amer. Rev.*, fév.
***, La république chinoise pourra-t-elle être un gouvernement, *Sat. Rev.*, 18 janv.
R. F. Johnston, Une ligne des collines sacrées, *Nineteenth Cent.*, fév.
E. V. Kuezynski, La question mongole, *Œsterr. Runds.*, 1er fév.

IV. — Politique extérieure.

Politique internationale. — J. V. Ankwicz, Les vrais éléments de la crise extérieure actuelle, *Œsterr. Runds.*, 1er janv.
***, Les dangers croissants de la situation extérieure, *Economist*, 11 janv.
E. Lémonon, Le renouvellement de la Triple-Alliance et l'opinion publique italienne, *Quest. Dipl. et Col.*, 15 janv.

France. — J. Bardoux, Affaires extérieures, *Opinion*, 4, 11 et 18 janv.
J. Bardoux, L'entente cordiale et l'intrigue allemande, *Opinion*, 15 fév.
C. Debbas, Le devoir français en Syrie, *Opinion*, 1er, 8 et 15 fév.

Allemagne. — E. Daniels, Questions extérieures, *Preuss. Jahrb.*, fév.

Grande-Bretagne. — E. J. Dillon, Affaires extérieures, *Cont. Rev.*, janv. et fév.
C. I. Bunbury, Le département de la politique étrangère dans le gouvernement de l'Inde, *Cont. Rev.*, fév.
***, Une entente anglo-allemande, *Economist*, 15 fév.
J. Bardoux, La campagne des pacifistes anglais pour l'entente allemande, *Corresp.*, 26 fév.
A. C. Doyle, La Grande-Bretagne et la prochaine guerre, *Fortnight. Rev.*, fév.

États-Unis. — Un ami de la justice, Notre politique au Nicaragua et les récentes révolutions, *No. Amer. Rev.*, janv.

« Washington », Les États-Unis et la rivalité anglo-allemande, *Nat. Rev.*, janv.

Amérique Latine. — A. Marvaud, Brésil et Portugal : un projet d'accord lusitanien, *Fr.-Amér.*, janv.

Question d'Orient.

Point de vue international.

G. F. Abbott. La paix? *Nineteenth Cent.*, janv.
E. Daniels. La situation en Orient, *Preuss. Jahrb.*, janv.
S. Brooks. L'Europe et la guerre, *No. Amer Rev.*, janv.
O. Tommasini. Du machiavélisme dans la diplomatie moderne et dans les récents événements politiques, *Deuts. Rev.*, janv. et *Nuov. Ant.*, 1er janv.
***, La diplomatie européenne et le maintien de la paix, *Deuts. Rev.*, janv.
***, La Turquie et la situation diplomatique, *Sat. Rev.*, 4 janv.
***, L'immolation de la Turquie, *Sat. Rev.*, 25 janv.
L. de Saint-Victor de Saint-Blancard, L'Europe et la crise balkanique, *R. des Sc. Pol.*, janv.-fév.
J. E. Barker, La conférence de la paix et l'équilibre, *Fortnight. Rev.*, janv.
***, La paix en vue, *Statist.*, 4 janv.
R. Recouly, Les conférences de Londres et la guerre balkanique, *R. Pol. et Parl.*, 10 janv.
***, Dans l'attente de l'action des Puissances, *Statist.*, 11 janv.
Victor, La situation internationale, *Nuov. Antol.*, 1er fév.
L. v. Chlumecky, La situation internationale, *Œsterr. Runds.*, 1er févr.
J. Bardoux, Coups de canon et lueurs pacifiques, *Opinion*, 8 fév.
***, La paix à portée de la main, *Statist.*, 1er fév.
R. Recouly, La crise balkanique : ses longueurs, ses complications, *R. Pol. et Parl.*, 10 févr.
***, Les Puissances et la Turquie, *Études*, 20 fév.
***, Le devoir de l'Europe. *Sat. Rev.*, 22 fév.
G. Hanotaux, L'Europe évolue, *R. Hebd.*, 22 fév.
Un ancien diplomate, Pour éviter une nouvelle guerre dans les Balkans, *Deuts. Rev.*, janv.
E. Oberti, La nouvelle carte politique de la région balkanique, *Rass. Naz.*, 1er janv.
P. Duthil, La question d'Orient jugée par un étranger, *R. de Géog. Com.*, janv.
G. Herlt, La situation de la Turquie après la conclusion de la paix, *Handelsm.*, 16 janv.
***, Quand la guerre sera finie, *Statist.*, 25 janv.
T. Galimberti, Une solution du problème oriental, *Deuts. Rev.*, fév

Point de vue des grandes puissances.

Un homme d'État autrichien, L'Autriche-Hongrie et la solution pacifique des questions balkaniques, *Deuts. Rev.*, janv.
L. v. Chlumecky, Inquiétudes pour l'avenir (L'Autriche et la crise), *Œsterr. Runds.*, 1er et 15 janv.
Cte de Thomasson, Le jeu de l'Autriche, *Quest. Dipl. et Col.*, 1er janv.
R. Pinon, L'Autriche et la guerre balkanique, *R. des D. Mondes*, 1er fév.
Fabricius, L'Autriche, perturbatrice de la paix, *Fortnight. Rev.*, fév.
D. Georgiadès, L'illusion turque et la ténacité allemande, *Monde Econ.*, 25 janv.
J. Bardoux, La réapparition de la Jeune-Turquie et la collaboration austro-allemande, *Opinion*, 1er fév.
A. Ular, La Russie et la crise orientale, *Œsterr. Runds.*, 15 fév.
***, L'Autriche-Hongrie et la Russie, *Statist.*, 15 fév.
***, L'Autriche, la Russie et les Balkans, *Economist*, 22 fév.
J. Bardoux, La réponse du Tsar et les relations austro-russes, *Opinion*, 22 fév.

S. Brooks, La politique anglaise en Orient, *Fortnight. Rev.*, janv.
G. Hanotaux, L'intérêt de la France, *R. Hebd.*, 18 janv.

Dans les États balkaniques.

E. Fournol, Le Danube en colère, *R. Bleue*, 1er fév.
A. v. Vaida Voevod, Slaves, Allemands, Magyars et Roumains, *Œsterr. Runds.*, 1er janv.
H. Baerlein, Les maîtres des Slaves du Sud, *Fortnight. Rev.*, janv.
P. de Lanux, L'unité sud-slave et la paix, *Marches de l'Est*, 10 janv.
K. Staklin, Au Montenegro, *Deuts. Runds.*, janv.
***, La situation économique des provinces occupées par les Serbes, *Handelsm.*, 30 janv.
G. Lagny, Les relations économiques austro-serbes, *R. des Sc. Pol.*, janv.-fév.
J. Howard-Whitehouse, Bulgares et Serbes à la guerre, *Nineteenth Cent.*, janv.
R. Perroud, La Roumanie et la politique Hohenzollern, *Opinion*, 18 janv.
Tsarigradski, Roumanie et Bulgarie, *Quest. Dipl. et Col.*, 16 fév.
***, La guerre vue d'Athènes, *Economist*, 4 janv.

Question d'Albanie.

L. v. Chlumecky, L'intérêt de l'Autriche-Hongrie et de l'Allemagne à la Constitution d'une Albanie forte, *Œsterr. Runds.*, 15 fév.
G. Gravier, L'Albanie et ses limites, *R. de Paris*, 1er et 15 janv.
Elleno, L'Epire et l'Albanie, *Nuov. Antol.*, 1er janv.
***, Les frontières de l'Albanie, *Economist*, 4 janv.
L. Lamouche, L'indépendance albanaise et le débouché serbe sur l'Adriatique, *R. Pol. et Parl.*, 10 janv.
G. Cora, L'Albanie et les Albanais, *Nuov. Antol.*, 16 janv.
W. Peacock, La sauvage Albanie, *Fortnight. Rev.*, fév.
C. D., La question albanaise, *Rass. Naz.*, 1er fév.
G. Louis-Jaray, L'Albanie et les Albanais, *R. Pol. et Parl.*, 10 fév.

Récits et notes de voyage.

G. Schlumberger, Les canons du sultan Mahomet II au siège de Constantinople, 1453, *R. hebdom.*, 4 janv.
R. Lauret, Les prédictions de Bismarck et la crise actuelle, *R. des Français*, 25 fév.
G. Louis-Jaray, De la Macédoine à l'Adriatique, *Corresp.*, 10 janv.
R. Tresor, Un Anglais au Montenegro, *Fortnight. Rev.*, janv.
J. Figard, Un voyage dans les Balkans, *R. des Sc. Pol.*, janv.-fév.
P. Flat, Politique et sentiment (Loti), *R. Bleue*, 8 fév.

En Turquie.

H. B. Newinson, Les causes de la victoire, ce qui pourrait la compromettre, *Cont. Rev.*, janv.
H. Lebeau, De l'Adriatique à la mer Egée, *R. du Mois*, 10 janv.
***, La misère dans les Balkans et aux alentours, *Economist*, 8 fév.
Bareilles, Les causes d'une défaite, *B. de la Soc. de Géog. Com. de Paris*, déc.
Hussein-Djahid, La Jeune et la Vieille Turquie, *Deuts. Rev.*, janv.
Berthe George Gaulis, Mahmoud Chevket et Enver bey, *Opinion*, 1er fév.
Ct de Thomasson, Le coup de théâtre de Constantinople, *Quest. Dipl. et Col.*, 1er fév.
K. Frenzel, L'écroulement de la Turquie, *Deuts. Runds.*, janv.
Gl v. der Goltz, La défaite de la Jeune-Turquie, *Deuts. Runds.*, fév.
***, Que va faire la Turquie? *Statist.*, 18 janv.

Evénements de guerre.

***, Constantinople sous la menace des alliés, *Études*, 20 janv.
***, Les hostilités recommencent, *Statist.*, 8 fév.
***, La guerre, *Statist.*, 15 et 22 fév.
Berthe George Gaulis, Sur les routes de Thrace, *Opinion*, 15 fév.
Ct de Thomasson, La campagne des Balkans, *Quest. Dipl. et Col.*, 16 fév.

G. Bompiani, La guerre balkanique et les officiers de complément, *Nuov. Antol.*, 16 fév.
H. Vivian, Après la guerre, *Fortnight. Rev.*, fév.
J. Dorobantz, Une démonstration navale efficace, *Quest. Dipl. et Col.*, 15 janv.
Contre-Amiral D., Ce qu'on peut faire avec une marine, *R. des D. Mondes*, 1er janv.

E. N. Bermett, La censure et les correspondants de guerre (côté turc), *Nineteenth Cent.*, janv.
A. Hamilton, Un correspondant de guerre prisonnier, *Fortnight. Rev.*, janv.
F. Fox, Une nation en armes (journal d'un correspondant de guerre à l'armée bulgare), *Nat. Rev.*, fév.
F. Mc Cullagh, La question des correspondants de guerre, *Cont. Rev.*, fév.
N. Buxton, Les blessés, *Cont. Rev.*, fév.
— , Avec l'état-major bulgare, *Nineteenht Cent.*, fév.
Mrs Saint-Clair Stobart, Les femmes et la guerre (La Croix-Rouge), *Cont. Rev.*, fév.

J. Gaumont, La coopération contre la guerre, *R. Socialiste*, 15 janv.
J.-B. Séverac, Contre la guerre, *Mouv. Socialiste*, déc.

Les suites de la Question d'Orient.
***, La nouvelle question d'Orient, *Corresp.*, 10 fév.
Sr E. Pears, Les chrétiens et l'Islam en Turquie, *Nineteenth Cent.*, fév.
***, Le protectorat religieux en Orient, *Rass. Naz.*, 1er fév.
F. Santini, Le protectorat des missions religieuses en Orient, *Riv. d'Italia*, 15 fév.
A. Gervais, La Turquie et les chemins de fer, *R. Pol. et Parl.*, 10 fév.
H. Sage, L'Égypte dans l'Orient nouveau, *Quest. Dipl. et Col.*, 16 fév.
L. de Contenson, La question arménienne, *Asie Fr.*, janv.
Lady F. Carendish, Le péril arménien, *Cont. Rev.*, janv.
K. T. Khaïrallah, La question arménienne, *Quest. Dipl. et Col.*, 15 janv.
***, L'Arménie et ses habitants, *Economist*, 8 fév.
C. Debbas, Les revendications libanaises, *Opinion*, 25 janv.
Al P. G. Hoffmann, L'ouverture des Dardanelles, *Deuts. Runds.*, janv.

Les affaires marocaines.

Outis, Autour du Livre Jaune : les responsabilités d'un marché, *R. du Mois*, 10 janv.
F. Challaye, M. von Kiderlen-Waechter et l'affaire d'Agadir, *R. de Paris*, 1er fév.
G. Jary, Les accords franco-espagnols de 1902 à 1912, *R. des Sc. Pol.*, janv.-fév.
R. de Caix, Le traité franco-espagnol, *Afr. Fr.*, janv.
Ct Meillet, L'accord franco-espagnol au Maroc, *Monde Econ.*, 4 janv.

La Guerre italo-turque et la paix de Lausanne.

E. Andouin, Questions de droit maritime soulevées par la guerre italo-turque, *J. de D. Int. Pr.*, nos I-II.
A. Duboscq, De Tunis à Tripoli, vers la fin de la guerre, *R. Bleue*, 18 janv.
***, La paix italo-turque et l'organisation de la Libye, *Afr. Fr.*, janv.
E. Artom, La pacification de la Libye et les colonies militaires, *Nuov. Antol.*, 1er fév.
E. de Gaetani, La maîtrise de la mer et la guerre italo-turque, *Rass. Naz.*, 16 janv.
***, La marine italienne dans la guerre italo-turque, *Nuov. Ant.*, 16 janv.
***, La porte fermée pour le commerce étranger à Tripoli, *Economist*, 25 janv.

Le Canal de Panama.

M. H. Burr, Histoire du Canal de Panama, *R. Econ. Int.*, 15-20 janv.
E. R. Johnson, Le canal de Panama au point de vue économique, *R. Econ. Int.*, 15-20 janv.
F. Heiderich, Le canal de Panama et son importance au point de vue économique, *Handelsm.*, 6 et 13 fév.
F. Mange, Le « Panama Canal Act » de 1912, *R. de Paris*, 15 janv.
***, Les droits à payer sur le canal de Panama, *Economist*, 11 janv.
L. Grahame, La diplomatie du canal de Panama, *No. Amer. Rev.*, janv.
***, La meilleure solution (différend anglo-americain), *Nation*, 9 janv.
***, La note du secrétaire Knox, *Nation*, 30 janv.
***, La réponse de M. Knox à la dépêche de Sr E. Grey, *Statist.*, 25 janv.
***, Le canal de Panama et les Antilles, *Quinz Col.*, 25 janv.
Al A.-T. Mahan, Le canal de Panama au point de vue militaire, *R. Econ. Int.*, 15-20 janv.

Questions asiatiques.

Pr v. Vambéry, La Russie et l'Angleterre en Perse, *Deuts. Rev.*, janv.
***, La situation dans la Perse méridionale et la politique anglaise, *Asie Fr.*, janv.
***, La Perse britannique, *Sat. Rev.*, 1er fév.
***, L'accord russo-mongol et la Chine, *Asie Fr.*, janv.

V. — Questions coloniales.

Colonies françaises. — E. P., La discussion du budget des Colonies à la Chambre des députés, *Asie Fr.*, janv.
E. Saulnier, Les archives de l'Afrique au Ministère des Colonies, *Afr. Fr.*, janv.
G. Hanotaux, La leçon du Canada, *R. des D. Mondes*, 15 fév.
Cte de Pouvourville, La France et ses peuples de couleur, *Revue*, 15 fév.
J. Alande, La question indigène dans l'Afrique du Nord, *Gr. Revue*, 10 fév.
Pierre Leroy-Beaulieu, La situation dans l'Afrique Occidentale et la politique indigène, *Econ. Fr.*, 18 janv.
Clozel, Lettres de Korbous (politique musulmane au Soudan), *Afr. Fr.*, fév.
***, Le réseau intercolonial de télégraphie sans fil, *Afr. Fr.*, fév.
E. Théry, Les colonies françaises, *Algérie*, *Econ. Fr.*, 7, 14 et 28 fév.
Cte E. de Warren, Lettre de Tunisie, *Afr. Fr.*, janv.
C. Humbert, La Tunisie, *Gr. Rev.*, 25 janv.
Goulven, Le développement de l'Ouest africain, *Quinz. Col.*, 10 fév.
Pierre Leroy-Beaulieu, La situation de notre Afrique équatoriale, *Econ. Fr.*, 4 janv.
Merlin, Communication sur l'Afrique équatoriale, *Afr. Fr.*, fév.
Cl Largeau, La situation du territoire militaire du Tchad au début de 1912, *Afr. Fr.* (*suppl.*), janv. et fév.
A. Terrier, La police française au Sahara, *Afr. Fr.*, janv.
Anne-Marie Bernard, Une Anglaise dans le Centre africain, *Afr. Fr.*, fév.
J. Leprince, La main-d'œuvre au Moyen-Congo, *Afr. Fr.* (*suppl.*), janv.
Me Augagneur, Impressions de Madagascar, *R. Bleue*, 8 fév.
***, Établissements français de l'Océanie, *Océanie Fr.*, déc. 1912.
J. Feillet, Le rapport de M. Viollette et les colonies océaniennes, *Océanie Fr.*, déc. 1912.
G. Froment-Guieysse, Tahiti : la situation actuelle, *Océanie Fr.*, fév.
***, L'archipel des Gambier, *Océanie Fr.*, déc. 1912.
***, Les Nouvelles-Hébrides, *Océanie Fr.*, déc. 1912.

***, La Nouvelle-Calédonie et ses dépendances, *Océanie Fr.*, déc. 1912.
BRUNET, La Nouvelle-Calédonie, *Océanie Fr.*, fév.

***, Les réformes nécessaires au Maroc, *Quinz. Col.*, 10 janv.
***, L'œuvre française au Maroc, *Afr. Fr.*, janv. et fév.
R. MOUBIN, Notre tâche marocaine, *R. Hebd.*, 22 fév.
J. LADREIT DE LACHARRIÈRE, Le développement et les ressources du Maroc occidental en 1912, *Afr. Fr.* (*suppl.*), janv.
DE CARSALADE, Le port de Rabat-Salé et le Bou-Regreg, *Afr. Fr.* (*suppl.*), janv.
ARMATTE, Les opérations militaires au Maroc, *Quest. Dipl. et Col.*, 15 janv. et 1er fév.
Cl MANGIN, La délivrance de Marrakech et les opérations de pacification, *Afr. Fr.* (*suppl.*), fév.
J. LADREIT DE LACHARRIÈRE, Les variations du Kaïd-Anflouss, *Opinion*, 1er fév.
ARMATTE, La prise du Dar Anflouss et la liaison du Maroc avec la Mauritanie, *Quest. Dipl. et Col.*, 16 fév.

Colonies allemandes. — C. MARTIN, L'armée coloniale allemande, 1912, *Quinz. Col.*, 25 janv.
***, Les colonies allemandes, *Economist*, 25 janv.
C. MARTIN, Les fonctionnaires coloniaux allemands, *Quinz. Col.*, 25 fév.
— — , La télégraphie sans fil dans les possessions allemandes, *Quinz. Col.*, 10 janv.
— — , Le Cameroun, *Quinz. Col.*, 25 janv. et 10 fév.
***, Samoa, *Océanie Fr.*, fév.

Colonies anglaises. — S. LOW, L'étude de l'empire, *Fortnight. Rev.*, janv.
S. BROOKS, L'anti-impérialisme et les impérialistes, *Fortnight. Rev.*, fév.
W. R. LAWSON, Diplomatie postale (à propos de l'enquête Marconi), *Nat. Rev.*, janv.
***, L'enquête sur l'affaire Marconi, *Economist*, 8 fév.
ASIATICUS, Dans l'Inde; revue des récents événements, *Nat. Rev.*, fév.
***, Une commission d'enquête pour l'Inde, *Statist.*, 15 fév.
E. B. O., Affaires canadiennes, *Nat. Rev.*, janv, et fév.
P. FORTHOMME, Les grands problèmes de l'Afrique Australe, *R. Econ. Int.*, 15-20 déc. 1912.
M. NATHAN, Les lois et les institutions de l'Afrique Australe, *R. Econ. Int.*, 15-20 déc. 1912.
M. G. ATHORP, L'administration des indigènes dans l'Union Sud-Africaine, *R. Econ. Int.*, 15-20 déc. 1912.
J. GOULVEN, Le développement des possessions anglaises de l'Ouest africain en 1911-1912, *Afr. Fr.*, janv.
— — , Le développement de l'Ouest africain, *Quinz. Col.*, 10 fév.
G. D'HEILLY, L'archipel de Cook, *Océanie Fr.*, déc. 1912.

Colonies italiennes. — VICTOR, L'Italie et ses colonies, *Nuov. Antol.*, 16 janv.

Colonies américaines (É.-U.). — ***, Le gouvernement des pays étrangers (à propos des Philippines), *Nation*, 6 fév.

Colonies japonaises. — J. ANCEL, La colonisation japonaise, *Quinz. Col.*, 10 janv.

VI. — Questions militaires et navales.

Généralités. — E. THÉRY, L'Europe armée, *Econ. Eur.*, 21 fév.
Al HOFFMANN, La question de la flotte de guerre aérienne, *Deuts. Rev.*, fév.
H. CAYE, Les « boy-scouts » et le « scouting », *Études*, 20 fév.
R. T. et A. M., Études sur l'avant-garde, *R. d'Hist. Ét.-Maj.*, janv. et fév.

France. — J. DE MAU, L'œuvre militaire de M. Millerand. *Opinion*, 18 janv.
***, La cavalerie et la loi des cadres, *R. Bleue*, 22 fév.

***, L'organisation de la cavalerie, *R. des D. Mondes*, 15 fév.
G[l] MAITROT, Une œuvre urgente : la défense de la Lorraine, *Corresp.*, 25 fév.
M. TURMANN, Une assurance militaire, *Corresp.*, 10 fév.
G[l] PERCIN, Assez de canons, *Gr. Revue*, 25 janv.
***, Si la guerre éclatait demain... Nos camions militaires sans pétrole, *Corresp.*, 25 janv.
Cte CLÉMENT-GRANDCOURT, La cavalerie arabe à la rescousse, *Opinion*, 25 janv.
A. GUIGNARD, Vers l'armée noire, *Gr. Revue*, 25 fév.
— — , L'armée annamite du Gal Pennequin, *Opinion*, 15 fév.
C. JULIOT, Avions sanitaires et conventions de la Croix-Rouge, *R. gén. de D. Int. pub.*, nov.-déc. 1912.
***, Notre littoral est-il défendu ? *R. de Paris*, 15 fév.
M. PINEAU, Flotte de combat, *R. du Mois*, 10 janv.
E. DE GEOFFROY, Les explosions sous-marines et les dreadnoughts modernes, Le canon sous-marin, *Corresp.*, 10 janv.
L[t]-C[l] P. RENARD, Que devient l'aéronautique militaire en France ? *R. Pol. et Parl.*, 10 fév.
P. FUGAIRON, Les aérodromes militaires, *Opinion*, 8 et 15 fév.
J. BOUCHOT, La carte aérienne. Aéronautique et cartographie, *Corresp.*, 25 fév.

Les armements en France et en Allemagne.

J. DE MAU, La réponse aux armements allemands, *Opinion*, 22 fév.
PAUL LEROY-BEAULIEU, La nouvelle présidence : les projets relatifs aux armements et au service militaire, *Econ. Fr.*, 22 fév.
***, L'Allemagne et la France, *Statist.*, 22 fév.

Autriche-Hongrie. — H. BERNAY, La marine austro-hongroise, *Opinion*, 25 janv.

Belgique. — J. DE MAU, La neutralité belge : être ou ne pas être, *Opinion*, 11 janv.
LANDRECIES, La question militaire en Belgique, *Quest. Dipl. et Col.*, 1er et 15 janv.
G. HARRY, La politique, dans l'armée en Belgique, *Gr. Revue*, 10 fév.

Grande-Bretagne. — A. HURD, Un « War-Book » pour l'Empire, *Fortnight. Rev.*, fév.
PERCY, L'aspect actuel de la défense nationale, *Nat. Rev.*, janv.
***, La faillite de l'armée territoriale, *Sat. Rev.*, 15 fév.
D[e] DE BEDFORD, La faillite de la réserve spéciale d'infanterie, *Nineteenth Cent.*, janv.
— — , Notre réserve spéciale d'Infanterie, *Nineteenth Cent.*, fév.
***, L'absurdité de la conscription, *Economist*, 22 fév.
***, L'armée indienne, *Statist.*, 18 janv.
NAVALIS, Notre période de dangers qui commence et les mesures à prendre, *Nat. Rev.*, fév.
***, Le dreadnought est-il condamné ? *Economist*, 22 fév.
A. DE TARLÉ, Les colonies anglaises et la défense navale de l'Empire britannique, *Quest. Dipl. et Col.*, 1er janv.
H. GREENWOOD, La question navale au Canada, *Cont. Rev.*, fév.
F. M. CUTLACK, L'Australie et la défense navale impériale, *Nat. Rev.*, fév.

Italie. — P. PERELLI, La situation militaire et politique de l'Italie en Europe, *Nuov. Antol.*, 1er janv.
L. F., Le deuxième congrès national des ingénieurs navals, *Rass. Naz.*, 16 janv.

États-Unis. — ***, Généraux et soldats, *Nation*, 23 janv.
H. MÜNSTERBERG, Psychologie de la Marine, *No. Amer. Rev.*, fév.

Japon. — ***, La crise militaire et navale au Japon, *Economist*, 4 janv.

B. — QUESTIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES.

I. — Questions économiques.

Doctrines et généralités. — M. Marion, Faits économiques et sociaux, *R. Bleue*, 1er et 8 fév.
Y. Guyot, La méthode et la science économique, *J. des Econ.*, 15 fév.
Feilbogen, L'école autrichienne d'économie politique, *J. des Econ.*, 15 janv.
H. Wolff, La théorie de la statistique, *Jahr. f. Nat. Œk.*, janv.
M. T. England, La théorie des crises de M. I. Fisher; une critique, *Quart. J. of Econ.*, nov. 1912.
G. M. Munteano, Nécessité d'une éducation économique, *Mouv. Econ.*, 1er janv.
L. March, Grèves, grévistes et variations de prix, *R. d'Econ. Pol.*, janv.-fév.
***, Les index-number de M. Sauerbeck pour 1912, *Statist.*, 8 fév.; *Econ. Eur.*, 17 janv.

France et colonies. — E. Théry, L'année 1912, *Econ. Eur.*, 3 janv.
P. Beauregard, L'année 1912, *Monde Econ.*, 11 janv.
Y. Guyot, L'année 1912, *J. des Econ.*, 15 janv.
A. Marvaud, La réforme de la législation des poids et mesures, *Monde Econ.*, 11 janv.
Merlin, L'Afrique équatoriale française, *Quinz. Col.*, 10 janv.

Allemagne et colonies. — G. Blondel, Les forces économiques de l'Allemagne, *Monde Econ.*, 1er fév.
A. Raffalovich, L'Allemagne en 1912, *Econ. Fr.*, 1er fév.
— —, Études sur l'Allemagne, *Econ. Eur.*, 3 janv.
***, La croissance de l'Allemagne, *The Chronicle*, 15 fév.
C. Martin, Le mouvement économique au Cameroun, *Quinz. Col.*, 10 janv.

Grande-Bretagne et colonies. — G. Blondel, La situation de l'Angleterre, *Réf. Soc.*, 1er janv.
E.-L., Les résultats de l'enquête statistique anglaise sur la production, *Handelsm.*, 9 janv.
***, La production dans le Royaume-Uni (en 1907), *Statist.*, 4 janv.
A. Huard, Le Canada au xxe siècle, *Monde Econ.*, 11 et 18 janv., 1er, 15 et 22 fév.
P. Roy et A. Kleczkowski, La mise en valeur du sol au Canada et le développement des villes, *Fr.-Canada*, janv. et fév.
C. M., L'Égypte économique, *Quinz. Col.*, 11 fév.
P. Dreyfus, Ceylan, *Econ. Fr.*, 11 janv.
— —, Chypre, *Econ. Fr.*, 4 janv.
L. Réallon, La situation financière et économique des Fidji en 1911, *Océanie Fr.*, fév.

Italie. — G. François, Notes sur l'Italie, *J. des Econ.*, 15 janv.
N. R. d'Alfonzo, La terre de Calabre, *Nuov. Antol.*, 16 janv.

États-Unis. — E. Théry, L'année 1912 aux États-Unis, *Econ. Eur.*, 24 janv.

Amérique Latine. — P. Dreyfus, République Argentine, *Econ. Fr.*, 25 janv., 1er, 8, 15 et 22 fév.
***, Les progrès de l'Argentine, *Economist*, 1er fév.

Japon. — ***, En Corée, *Statist.*, 1er fév.

II. — Questions agraires.

(*Cultures, Élevages, Forêts, Pêches.*)

Généralités. — G. Bourgin, L'institut international d'agriculture, *R. d'Econ. Pol.*, janv.-fév.
T. C. Taylor, L'opium, *Cont. Rev.*, janv.

***, La menaçante crise de l'opium, *Statist.*, 11 janv.
E. Payen, Le caoutchouc en 1912, *Econ. Fr.*, 8 fév.

France et colonies. — A. Marvaud, La crise sardinière, *Monde Econ.*, 18 janv.
E. Martin Saint-Léon, La crise sardinière, *Opinion*, 18 janv.
H. Lemarquand, Sur la crise sardinière, *R. Pol. et Parl.*, 10 fév.
D. Bellet, Les sardiniers et les lois économiques, *J. des Econ.*, 25 fév.
***, La récolte des vins en France et en Algérie, 1912, *Monde Econ.*, 25 janv.
***, La production des vins et des cidres en 1912, *Econ. Fr.*, 1er fév.
P. Descombes, Sauvegardons les richesses forestières de nos colonies, *B. de la Soc. de Géog. Com. de Paris*, déc. 1912.
E. Payen, La reconstitution du domaine forestier, *Econ. Fr.*, 18 janv.
Cte Imbart de La Tour, Les syndicats forestiers dans le centre de la France, *Réf. Soc.*, 16 fév.
Bn de Contenson, L'irrigation au Sud des Pyrénées, *R. Econ. Int.*, 15-20 janv.
D. Zolla, Les indemnités pour cause d'améliorations agricoles, *R. des Français*, 26 fév.
E. Levoux, La désertion des campagnes, *Monde Econ.*, 15 fév.
E. Gérardin, Les ventes en France des machines agricoles de l'Ontario, *Fr.-Canada*, janv.
H. Saurin, Le change et la monoculture aux Antilles françaises, *Rev. Pol. et Parl.*, 10 janv.

Allemagne. — S. v. Chlapowski, Ce que vaut la colonisation paysanne dans nos marches de l'Est au point de vue économique, *Preuss. Jahrb.*, fév.
***, L'approvisionnement des grandes villes allemandes en objets d'alimentation, *Handelsm.*, 16 janv.
***, La coopération agricole en Allemagne, *Monde Econ.*, 1er fév.

Autriche-Hongrie. — Edia, L'élevage en Hongrie, *B. de la Soc. de Géog. Com. de Paris*, janv.

Grande-Bretagne et colonies. — E. N. Bennet, Rusticus expectans (condition actuelle de l'Angleterre rurale), *Cont. Rev.*, fév.
F. T. Nicholson, L'agriculture au Transvaal et dans les provinces voisines, *R. Econ. Int.*, 15-20 déc. 1912.

Roumanie. — G. Murgoci, Études sur le sol arable de la Roumanie, *Mouv. Econ.*, 1er fév.
P. de Coulon, Les forêts de la Roumanie, *Mouv. Econ.*, 1er fév.

Russie. — B. Lebedeff, L'abolition du « mir », *Cont. Rev.*, janv.
A. R., La condition de l'agriculture en Russie, *Econ. Eur.*, 14 fév.

États-Unis. — J. L. Coulter, Le développement de l'agriculture aux États-Unis, 1900-1910, *Quart. J. of Econ.*, nov.
***, Les cultivateurs du Manitoba, *Economist*, 8 fév.

III. — Questions commerciales.

Généralités. — ***, Perspectives de la nouvelle année, *Statist.*, 4 janv.
E. Rouland, La laine; sa production et son marché, *Econ. Fr.*, 1er fév.

France et colonies. — ***, Le commerce extérieur de la France en 1912, *Econ. Fr.*, 15 fév.
H.-L. Guy, Le commerce extérieur de Bordeaux, *R. de Géog. Com.*, janv.
E. Martin Saint-Léon, Le commerce des poisons, *Opinion*, 4 janv.
***, Le commerce de l'Algérie (1912), *Monde Econ.*, 11 janv. et 22 fév.
E. Hippeau, Le commerce français dans la Turquie asiatique, *Asie Fr.*, janv.
J. Dautremer, Le commerce français en Birmanie, *B. de la Soc. de Géog. Com. de Paris*, déc. 1912.

Autriche-Hongrie. — K. Friedrich, Corporations et cartells, *Œsterr. Runds.*, 1er janv.

Espagne. — A. Houghton, Les statistiques du commerce extérieur de l'Espagne, *Econ. Fr.*, 22 fév.

Grande-Bretagne et colonies. — ***, La concurrence commerciale entre la Grande-Bretagne et l'Allemagne et la dépendance mutuelle des deux pays, *Economist*, 4 janv.
***, Le record pour le commerce extérieur, *Economist*, 11 janv.
***, La « Direction » du commerce anglais (1912), *Economist*. 15 fév.
***, Notre commerce extérieur, *Statist.*, 11 et 18 janv. et 8 fév.; *The Chronicle*, 28 janv.; *Econ. Eur.*, 15 fév.
***, Le commerce extérieur. I, Quantités et valeurs; II, Les exportations; III, Résultats comparés, *Economist*, 25 janv., 1er et 8 fév.
***, Le commerce du coton du Lancashire (1912), *Economist*, 18 janv.
Cte Meillet, Le marché des fontes en 1912, *Monde Econ.*, 1er fév.
***, Le commerce des dentelles à Nottingham, *Economist*, 8 fév.
W. S. Adams, Le commerce de l'Afrique australe, *R. Econ. Int.*, 15-20 déc.
***, Le commerce en Nouvelle-Zélande, *Océanïe Fr.*, fév.
***, Les importations en Nouvelle-Zélande, *Handelsm.*, 20 fév.

Russie. — ***, Les voyageurs de commerce étrangers en Russie, *Monde Econ.*, 15 fév.

Suisse. — ***, L'industrie hôtelière suisse, *Der Economist*, 1er fév.

États-Unis. — E. Muller, Le musée commercial de Philadelphie, *Der Economist*, 25 janv.
A. Finck, La réglementation des trusts, *No. Amer. Rev.*, janv. et fév.

Amérique Latine. — H. Lorin, Un trust nord-américain dans l'Amérique du Sud, *Quest. Dipl. et Col.*, 1er janv.
***, Commerce extérieur du Brésil, *Monde Econ.*, 4 janv.
A. Drucker, La lutte contre les trusts et la valorisation du café, *Handelsm.*, 9 janv.

IV. — Questions industrielles.

Généralités. — D. Bellet, Chronique industrielle, 1912, *R. des Sc. Pol.*, janv.-fév.
H. Allonge, La famine du fer, *Gr. Rev.*, 10 fév.
N. Mondet, La filature du coton, *J. des Econ.*, 15 fév.
L. D. H. Weld, La spécialisation dans l'industrie de la laine, *Quart. J. of Econ.*, nov. 1912.
***, La production et la consommation du charbon dans le monde, *Economist*, 1er fév.
W. Fuchs, L'industrie de la brasserie dans l'Europe centrale, *Der Economist*, 8 fév.

France et colonies. — E. Payen, Les chutes d'eau de France et leur utilisation, *Econ. Fr.*, 11 janv.
D. Bellet, Une nouvelle source de force motrice, *Econ. Fr.*, 4 janv.
G. Blondel, Notre industrie textile, *Monde Econ.*, 8 fév.
***, Les fabriques de sucre et leurs procédés de fabrication, *Econ. Fr.*, 15 fév.
F. Marre, L'industrie métallurgique du zinc, *Econ. Fr.*, 15 fév.
H. de Peyerimhoff, Les méthodes de gestion de charbonnages français et allemands, *R. Fin. Univ.*, janv.
M. Vignes, Le bassin de Briey et la politique de ses entreprises sidérurgiques ou minières (suite), *R. d'Econ. Pol.*, janv.-fév.
G. Levi, En Meurthe-et-Moselle; les bassins de Briey, *Mouv. Socialiste*, déc. 1912.
***, La situation de l'industrie minière en Indo-Chine, *Asie Fr.*, janv.
B. Lavergne, La verrière ouvrière d'Albi, *R. d'Econ. Pol.*, janv.-fév.

***, La question des distilleries du Tonkin et du nord d'Annam, *Asie Fr.*, janv.
***, Le régime de l'alcool au Tonkin, *Quinz. Col.*, 25 fév.

Allemagne. — Dr Goetz Briefs, Le développement de l'industrie des distillateurs en Allemagne et les effets des lois fiscales d'Empire sur l'alcool, *Jahrb. f. Nat. Œk.*, janv.
Steinitzer, L'industrie et les banques en Allemagne, *Handelsm.*, 2 janv.
B. Auerbach, L'industrie des cotons en Alsace, *An. de Géog.*, 15 janv

Grande-Bretagne et colonies. — ***, Les manufactures de coton dans l'Inde, *The Chronicle*, 18 janv.
Cl Meillet, La production minérale des Indes britanniques (1911). *Monde Econ.*, 15 fév.
J. G. Lawn, Les mines de l'Afrique du Sud, *R. Econ. Int.*, 15-20 déc. 1912.
W. Hosken, Les industries de l'Union sud-africaine, *R. Econ. Int.*, 15-20 déc.
***, L'industrie sucrière en Australie, *Economist*, 18 janv.

Roumanie. — I. Tanacesco, Utilisation des lignites comme combustible en Roumanie, *Mouv. Econ.*, 1er janv.

Suisse. — E. Bally-Prior, La situation de l'industrie suisse sur le marché mondial et la législation fédérale, *Der Economist*, 4, 11 et 18 janv.

États-Unis. — Pierre Leroy-Beaulieu, La production minière et métallurgique aux États-Unis en 1912, *Econ. Fr.*, 25 janv., 1er et 8 fév.
***, La grande production du fer en 1912 aux États-Unis, *The Chronicle*, 8 fév.

Amérique Latine. — Lafont de l'Orme, L'industrie de la soie en Angleterre, *Monde Econ.*, 25 janv.

V. — Questions de transports.

(*Voies de communication, Navigation, Ports.*)

Généralités. — D. Bellet, Chronique des Transports, *R. Econ. Int.*, 15-20 janv.
***, Une évaluation physique des chemins de fer (!), *The Chronicle*, 15 fév.
P. Herbin, Transports, Dockers et marins, *Mouv. Socialiste*, déc. 1912.
M. Ferraris, Voitures automobiles et taximètres dans les grandes villes, *Nuov. Ant.*, 1er fév.

France et colonies. — C. Colson, Revue des questions de transports, *R. Pol. et Parl.*, 6 fév.
E. La Bonnardière, Les fondateurs des premiers chemins de fer français, *R. Hebd.*, 18 janv.
M. Peschaud, L'exploitation des chemins de fer français d'intérêt général, *R. Fin. Univ.*, fév.
A. Thomas, La régie directe des chemins de fer, *R. Socialiste*, 15 fév.
E. Théry, La situation actuelle des chemins de fer de l'État, *Econ. Eur.*, 10 janv.
***, Les chemins de fer indo-chinois en 1912, *Asie Fr.*, janv.
Cte Niéger, La mission d'études du chemin de fer transafricain, *Afr. Fr.*, janv.; *Quest. Dipl. et Col.*, 1er fév.
***, La convention franco-espagnole et le chemin de fer de Tanger-Fez, *Econ. Fr.*, 4 janv.
G. Lachapelle, Les embarras de Paris, *Rev. de Paris*, 1er janv.
E. Levoux, Paris encombré, *Monde Econ.*, 4 janv.
P. Fauvet, La circulation souterraine dans Paris, *Monde Econ.*, 11 janv.
L. Dausset, Paris et les transports en commun, *La Revue*, 15 janv.
***, Les automobiles en France en 1912 et leur accroissement depuis dix ans, *Econ. Fr.*, 22 fév.
***, Une étape vers Paris port de mer, *Monde Econ.*, 4 janv.
P. Maistre, De Bordeaux à Santiago de Cuba par les Antilles, *R. Bleue*, 11 et 18 janv.

***, Le mouvement du port de Nantes, *Monde Econ.*, 11 janv.
ARMAND, Le port de Marseille, *Monde Econ.*, 15 fév.
***, Les ports du Maroc, *Quinz. Col.*, 25 fév.
***, Les constructions navales et les frets en 1912, *Monde Econ.*, 25 janv.
H. HAUSER, Les relations maritimes entre la France et l'Algérie, *R. Pol. et Parl.*, 10 fév.

Allemagne. — E. EGGER, Les ports de Mannheim, *R. des Sc. Pol.*, janv.-fév.
C^t MEILLET, L'industrie de la construction navale, *Monde Econ.*, 18 janv.
E. ENGELHARDT, La question des péages fluviaux en Allemagne au point de vue du droit international, *R. gén. de D. Int. Pub.*, nov.-déc. 1912.

Belgique. — ***, Le commerce et le mouvement de la navigation pour le port d'Anvers, *Economist*, 25 janv.

Grande-Bretagne et colonies. — ***, Les chemins de fer anglais: la politique nationale, *Statist.*, 1er et 22 fév.
***, Le « Great Eastearn Railway », *Statist.*, 25 janv.
***, Les chemins de fer de l'Etat en Australie, *Economist*, 25 janv.
***, Les chemins de fer de l'Inde, *Economist*, 11 janv.
***, Les constructions navales en 1912, *Economist*, 25 janv.
***, Le commerce et le port de Bristol, *Economist*, 18 janv.
R. BIRD, Le canal de la Moyenne Ecosse, *Nat. Rev.*, janv.
E. C. LOWE, La question des transports maritimes en Afrique australe, *R. Econ. Int.*, 15-20 déc. 1912.

Italie. — M. FERRARIS, Les « troisième classe » dans les trains directs, *Nuov. Antol.*, 16 janv.
C^t MEILLET, Le développement de la traction électrique en Italie, *Monde Econ.*, 18 janv.
F. BENEDETTI, Les tramways à Rome, *Nuov. Ant.*, 16 fév.

Roumanie. — J. DE SAINT-SAUVEUR, Le port de Constantza, *Bull. de la Soc. de Géog. Com. de Paris*, janv.

Suisse. — W. EGGENSCHWYLER, Le problème des communications à Zurich, *Der Economist*, 8 fév.
J. BERGE, Genève et l'amitié franco-suisse (rachat de la concession française), *Corresp.*, 25 janv.
G. ARIAS, Le port de Genève dans l'économie nationale, *Nuov. Ant.*, 1er janv.

États-Unis. — ***, Les chemins de fer aux États-Unis, *Economist*, 4 janv.
***, La dissolution de l' « Union » et du « Southern Pacific », *Economist*, 22 fév.
L. F. MC PHERSON, Un mouvement combiné des chemins de fer, *No. Amer. Rev.*, janv.
F. ESCHER, La délicate question du crédit pour les chemins de fer, *No. Amer. Rev.*, fév.
***, Le premier règlement des problèmes de transport, *The Chronicle*, 15 fév.
E. L. BOGART, Le trafic par canaux et la concurrence des chemins de fer, dans l'État d'Ohio, il y a cinquante ans, *J. of Pol. Econ.*, janv.

Amérique Latine. — M. LEWANDOWSKI, Les chemins de fer en Argentine, *Fr.-Amér.*, janv. et fév.
***, La navigabilité des affluents de l'Amazone, *Rass. Naz.*, 1er fév.

Japon. — ***, Questions relatives aux services maritimes au Japon, *Handelsm.*, 23 janv.

Chine. — ***, Les chemins de fer chinois, *Handelsm.*, 2 janv. et 13 fév.

VI. — Questions douanières.

Généralités. — A. ANDRÉ, La convention sucrière de Bruxelles du 5 mars 1912 et sa commission permanente, *R. gén. de D. Int. Pub.*, nov.-déc. 1912.

J. Hittler, Le renouvellement de la convention de Bruxelles et les conditions actuelles de la production sucrière, *R. d'Econ. Pol.*, janv.-fév.

France et colonies. — A. Havy, Examen de conscience, *Monde Econ.*, 4 janv.
P. Clerget, La question des octrois, *R. des Français*, 25 janv.
J. Normand, La suppression des fortifications de Paris et le régime des zones, *Econ. Fr.*, 1er fév.
***, La désaffectation des fortifications, *Monde Econ.*, 25 janv.
X. X., La question des fortifications, *Monde Econ.*, 25 janv.
L. Coquet, Les indications d'origine et les tendances protectionnistes, *J. des Econ.*, 15 fév.
J. Thierry, Le régime douanier des colonies, *Quinz. Col.*, 10 janv.
E. Théry, Le régime douanier colonial, *Econ. Eur.*, 31 janv.
J. Feillet, La réforme douanière coloniale et la Nouvelle-Calédonie : un cruel dilemme, *Océanie Fr.*, fév.
***, Le régime douanier colonial (projet de loi), *Monde Econ.*, 1er fév.
Paul Leroy-Beaulieu, Le projet de réforme du régime douanier colonial, *Econ. Fr.*, 1er fév.
***, Projet de loi relatif à l'établissement du régime douanier colonial, *Quinz. Col.*, 10 fév.
***, Le régime douanier de l'Indo-Chine et le projet du gouvernement, *Asie Fr.*, janv.

Allemagne. — M. v. Kubeck, Une union douanière et commerciale de l'empire allemand avec l'Autriche-Hongrie, *Deuts. Rev.*, janv.

Grande-Bretagne et colonies. — ***, La question du protectionnisme en Angleterre, *Handelsm.*, 23 janv.
***, Un aspect tempéré (Tariff Reform), *Sat. Rev.*, 4 janv.
***, La scission parmi les partisans du « Tariff Reform », *Economist*, 4 janv.
***, Le Tariff-Reform à mi-mât, *Economist*, 18 janv.
A. Chamberlain, Le parti unioniste et la préférence, *Nat. Rev.*, fév.
Autonomos, La « Nemesis » du Tariff-Reform, *Fortnight. Rev.*, fév.
***, La victoire des partisans de l'absence de droit sur les objets d'alimentation (free-fooders), *Economist.*, 11 janv.
***, Les droits sur les objets d'alimentation, *Nation*, 16 janv.
***, Agriculture et construction de navires, *Economist*, 25 janv.
Ld Avebury, Etude sur le régime préférentiel, *Nineteenth Cent.*, fév.

États-Unis. — A. K. Fiske, Revision rationnelle du tarif, *No. Amer. Rev.*, fév.
***, Le nouveau tarif douanier américain et l'augmentation probable du commerce, *Economist*, 8 fév.
***, La réforme des tarifs et les évaluations douanières, *Economist*, 15 fév.

Japon. — ***, Les effets des tarifs protecteurs au Japon, *Handelsm.*, 30 janv.

VII. — Questions sociales.

Doctrines et généralités. — Ch. Benoist, La crise de l'Etat moderne. De l'apologie du travail à l'apothéose des ouvriers, *R. des D. Mondes*, 15 janv.
W. R. Bousfeild, Solutions idéales des questions ouvrières : le meilleur moyen d'y parvenir, *Cont. Rev.*, janv.
V. Santalba, Questions économiques et sociales, *Rass. Naz.*, 1er fév.
E. Duthoit, La pensée sociale de F. Ozanam, *Corresp.*, 10 janv.
A. M. Low, Qu'est-ce que le socialisme, *No. Amer. Rev.*, janv. et fév.
R. Gonnard, Individualisme, socialisme, traditionalisme, *R. d'Econ. Pol.*, janv.-fév.
E. Fournière, Conformisme de classe et de catégorie, *R. Socialiste*, janv.-fév.
J. R. Guasco, Le chronomètre et la question sociale, *Opinion*, 22 fév.
M. H. L. Bunting, La croisade contre la traite des blanches, *Cont. Rev.*, janv.

France. — J. Bourdeau, Revue du mouvement socialiste, *R. Pol. et Parl.*, 10 anv.

L. de Seilhac, Revue des questions ouvrières et de prévoyance, *R. Pol. et Parl.*, 10 fév.

F. Lepelletier, La Société d'Economie Sociale en 1912, *Réf. Soc.*, 1er janv.

A. Léon, La conférence du Havre (Bourse du Travail), *Mouv. Socialiste*, déc. 1912.

J.-B. Séverac, Le congrès extraordinaire de la Fédération du sous-sol, *Mouv. Socialiste*, déc. 1912.

V. Dulac, Le congrès de la Fédération des services de santé, *Mouv. Socialiste*, déc. 1912.

E. Poisson, Le congrès coopératif unitaire, *R. Socialiste*, 15 janv.

— — , La crise coopérative, *R. Socialiste*, 15 fév.

***, Les Sociétés coopératives de consommation, *Econ. Fr.*, 25 janv.

P. Louis, L'état du parti socialiste, *Gr. Revue*, 10 fév.

Spinetta, A la verrerie ouvrière d'Albi, *Mouv. Socialiste*, déc. 1912.

E. Fournière, L'enseignement socialiste de la verrerie ouvrière, *R. Socialiste*, 15 janv.

L. Soulé, Deux exemples d'associations socialistes (P. T. T. et Chemins de fer du Midi), *R. Socialiste*, 15 fév.

***, Le nouvelle législation des habitations à bon marché, *Econ. Fr.*, 11 janv.

M. Bellom, Les habitations ouvrières et l'assurance, *Econ. Fr.*, 25 janv.

D. Bellet, Les habitations ouvrières et à bon marché, *Mouv. Econ.*, 1er fév.

E. Levoux, Le problème des habitations à bon marché, *Monde Econ.*, 22 fév.

E. Pépin, Les crises du logement à Paris et à Londres, *Gr. Rev.*, 25 janv.

J. de Maistre, Les pensions de famille pour jeunes filles travaillant à Paris, *Corresp.*, 10 fév.

M. Bellom, Le travail à domicile et le contrat collectif, *Réf. Soc.*, 1er janv.

A. Manteau, La lutte du capital et du travail, *Mouv. Socialiste*, déc. 1912.

L. Dubois, La loi de dix heures : son application aux adultes dans les établissements industriels, *Réf. Soc.*, 1er et 16 fév.

P. Beauregard, Repos hebdomadaire et dérogations, *Monde Econ.*, 8 fév.

L. Delzons, Maîtres et domestiques, *R. Hebd.*, 25 janv.

***, Enquête sur l'alcoolisme et la classe ouvrière, *Mouv. Socialiste*, déc.

Brada, Les femmes et l'alcoolisme, *La Revue*, 15 janv.

E. Detourbet, La criminalité juvénile, *B. de la Soc. de Lég. Comp.*, janv.

J. Meynadier, La lutte anti-tuberculeuse par le dispensaire, *Gr. Rev.*, 25 fév.

L. Delzons, La recherche de la paternité, *R. des D. Mondes*, 1er fév.

***, Une réclame nouvelle (ligues sociales d'acheteurs), *Der Economist*, 15 fév.

L. Cornet, Le cimetière des déportés, *R. Socialiste*, 15 janv.

Allemagne. — H. Delbruck, La politique sociale et le patronat, *Preuss. Jahrb.*, janv.

Schultze, L'apprentissage dans les fabriques, *Jahrb. f. Nat. Œk.*, fév.

A. Castelbolognesi, La femme dans les œuvres sociales en Allemagne, *Nuov. Ant.*, 16 fév.

Autriche-Hongrie. — Dr Zoltan Sido, Les exploitations municipales de Budapest, *Réf. Soc.*, 16 janv.

Belgique. — Ch. Dejace, A. Bernaert et son œuvre sociale, *Réf. Soc.*, 1er janv.

E. Vandervelde, La liberté syndicale et le personnel de l'Etat en Belgique, *R. Socialiste*, 15 janv.

Danemark. — P. Schon, Le Danemark social, *Quart. J. of Eco.*, nov. 1912.

Espagne. — A. J. Mélia, Le congrès socialiste espagnol de Madrid, *Mouv. Soc.*, déc.

Grande-Bretagne. — C. W. Mullins, L'ouvrier, le patron et l'État en Angleterre, *R. Econ. Int.*, 15-20 déc. 1912.

B. Alain, Les Trade-Unions et le Congrès de Newport, *Mouv. Socialiste*, déc. 1912.

D. H. Mc Call, Un autre aspect du problème de la domesticité, *Nat. Rev.*, fév.

Italie et colonies. — H. Joly, Études sociales sur l'Italie, *Corresp.*, 25 janv. et 10 fév.

L. Rizzi, La municipalisation des services publics en Italie; la loi Giolitti du 29 mars 1903, *Réf. Soc.*, 1er janv.

A. G. Mallirini, La Libye, l'Érythrée, la côte des Somalis, *Rass. Naz.*, 16 janv.

Suisse. — E. Maihaim, La semaine sociale de Zurich, *R. Econ. Int.*, 15-20 janv.

États-Unis. — ***, Le Congrès et la législation sociale, *Nation*, 16 janv.

***, Le renforcement de la loi pénale, *Nation*, 23 janv.

A. de Préaudeau, Les institutions patronales aux États-Unis et l'œuvre de l'ingénieur social, *Réf. Soc.*, 1er fév.

VIII. — Assurances. Mutualité. Retraites.

France. — H. Bourgin, Une critique de l'assurance sociale, *R. Pol. et Parl.*, 10 janv.

P. Doin, Les retraites ouvrières et la jurisprudence de la Cour de Cassation, *Réf. Soc.*, 16 janv.

M. Bellom, Un nouveau projet de modification de la loi des retraites, *R. Pol. et Parl.*, 10 fév.

F. de Witt-Guizot, Une loi nouvelle; l'État surveillant de la bienfaisance privée, *Corresp.*, 10 janv.

E. Payen, Les bureaux de bienfaisance, *Econ. Fr.*, 15 fév.

R. Olivreau, La production des compagnies françaises d'assurance sur la vie en 1912, *Econ. Fr.*, 18 janv.

Autriche-Hongrie. — M. Bellom, L'état actuel de l'assurance ouvrière en Hongrie, *Econ. Fr.*, 22 fév.

Belgique. — F. Lepelletier, Projets de lois sociales en Belgique, *Réf. Soc.*, 1er fév.

Grande-Bretagne. — P. E. Davies, La nouvelle assurance d'État en Grande-Bretagne et en Irlande, *Jahrb. f. Nat. Œk.*, janv.

Sr E. Brabrook, L'assurance nationale sur l'invalidité, *Fortnight. Rev.*, fév.

***, Les négociants et les polices d'assurances maritimes, *Economist*, 25 janv.

Italie. — E. Audinet, Le monopole des assurances sur la vie en Italie et le droit des étrangers, *R. gén. du D. Int. Pub.*, janv.-fév.

IX. — Races. Population. Émigration.

Généralités. — J. Wolf, Un nouvel essai de réhabilitation de Malthus, *Jahrb. f. Nat. Œk.*, fév.

V. Prinzivalli, Esclavagisme et antiesclavagisme, *Rass. Naz.*, 16 janv.

France. — P. Gaultier, Les causes de la dépopulation, *R. Bleue*, 4 janv. et 1er fév.

A. Manteau, La dépopulation, *Réf. Soc.*, 1er fév.

A. Lichtenberger, Nos bons cousins du Canada, *Opinion*, 4 janv.

H. Sambug, La question des enfants métis en Indochine, *Quinz. Col.*, 25 janv.

C. Robert-Muller, Une étude de géographie urbaine : Grenoble, *R. des Sc. Pol.*, janv.-fév.

Allemagne. — M. Lair, Les Allemands peints par eux-mêmes, *R. Bleue*, 11 janv.

Bulgarie. — H. Haacke, Quelques chiffres statistiques sur la population de la Bulgarie, *Jahrb. f. Nat. Œk.*, janv.

Ethiopie. — R. Ottolenghi, Les Falasha, *Nuov. Ant.*, 1er fév.

Grande-Bretagne et colonies. — E. Porritt, L'expansion canadienne, *No. Amer. Rev.*, fév.

Italie. — P. Ansaldo, Le mouvement des étrangers et des voyageurs en Italie, *Rass. Naz.*, 1er janv.

M. Ferraris, D'un office international pour le mouvement des étrangers, *Nuov. Ant.*, 1er janv.

Turquie. — D. Khanoum, Les femmes de Constantinople, *R. Bleue*, 1er, 8 et 15 fév.

États-Unis. — T. W. Page, Étude économique de l'immigration avant 1870. II, *J. of Pol. Econ.*, janv.

Amérique Latine. — L. Albertini, La France en Argentine, *Monde Écon.*, 15 fév.

N. Malnate, Les Italiens au Brésil, *Rass. Naz.*, 1er fév.

C. — QUESTIONS FINANCIÈRES

I. — Questions fiscales.

Généralités. — W. v. Bissing, La propriété artistique peut-elle et doit-elle être soumise aux droits de mutation en cas d'héritage, *Deuts. Rev.*, fév.

France et colonies. — Cte E. Frémy, La perception des droits d'octroi à Paris par les fermiers généraux; construction d'un mur d'enceinte (1789-1898), *R. Pol. et Parl.*, 10 janv.

M. Macler, L'Etat industriel, *J. des Écon.*, 15 fév.

De Monzie, Le dernier état de courage fiscal, *R. Bleue*, 15 fév.

Dausset, Les services d'intérêt collectif et les régies municipales, *Ref. Soc.*, 16 fév.

De Monzie, Le fisc contre les sociétés françaises, *Monde Econ.*, 22 fév.

Paul Leroy-Beaulieu, Les successions déclarées en France en l'année 1911, *Econ. Fr.*, 15 fév.

J. Delpech, Les taxes d'octroi et leur remplacement, *Réf. Soc.*, 1er fév.

***, L'application du « Tertib » (impôts au Maroc), *Quinz. Col.*, 25 janv.

Allemagne. — Delbruck, Les impôts en Prusse et dans l'Empire, *Preuss. Jahr.*, fév.

Grande-Bretagne. — N. S. B. Grass, L'origine des revenus des douanes de l'Angleterre, *Quart. J. of. Econ.*, nov.

II. — Questions budgétaires.

France et colonies. — G. Paish, La position financière à Paris, *Statist.*, 15 fév.

A.-E. Gauthier, Le buget de 1913, *R. Fin. Univ.*, janv.

E. Bouchery, Le budget de 1913 à la Chambre, *Econ. Eur.*, 21 fév.

Paul Leroy-Beaulieu, Le cinquième milliard franchi : le caractère décevant des plus-values, *Econ. Fr.*, 8 fév.

***, Le budget extérieur de la France, *Econ. Fr.*, 11 janv.

G.-C., Le budget de Paris, *Econ. Eur.*, 10 janv.

***, Les travaux de la Cour des comptes et le débordement des comptabilités diverses, *Econ. Fr.*, 8 fév.

Pierre Leroy-Beaulieu, Le budget du chemin de fer de l'État, *Econ. Fr.*, 11 janv.

M. MACLER, Le budget des chemins de fer de l'État, *J. des Econ.*, 15 janv.
***, Budget des établissements français de l'Océanie, *Océanie Fr.*, fév.
***, Les finances de l'Afrique Occidentale, *Quinz. Col.*, 10 fév.

Allemagne. — A. YOUNGMAN, Francfort-sur-le-Mein : une étude de finances communales, I, *Quart. J. of. Eco.*, nov.

Espagne. — A. HOUGHTON, Les finances espagnoles à la mort de M. Canalejas, *Econ. Fr.*, 18 janv.

Grande-Bretagne et colonies. — ***, La situation financière, *Economist*, 4 janv ; *Statist.*, 22 fév.
***, Perspectives budgétaires, *Statist.*, 4 janv.
Dᵉ DE WESTMINSTER, Le fonds impérial, *Fortghnit. Rev.*, janv.
***, Les finances et le commerce australiens, *Economist*, 1ᵉʳ fév.
***, Finances égyptiennes, *Economist*, 11 janv.

Italie. — M. ANCONA, L'exposé financier du ministre du Trésor, *Nuov. Ant.*, 1ᵉʳ janv.
D. DALLA VOLTA, L'exposé financier du ministre du Trésor, *Econ. Fr.*, 4 janv.

Portugal. — ***, La situation financière du Portugal, *Economist*, 1ᵉʳ fév.

Suisse. — E. KUHNE, Le budget de la Suisse pour 1913, *Econ. Fr.*, 15 fév.

États-Unis. — ***, La situation financière *The Chronicle*, 4, 11, 18 et 25 janv., 1, 8, 15 et 22 fév.

Japon. — ***, Les finances du Japon, *Economist*, 11 janv.
E. BOUCHERY, La situation financière du Japon, *Econ. Eur.*, 7 fév.
****, Le budget japonais, *Statist.*, 8 fév.

III. — Crédit Public. Emprunts. Fonds d'État.

Généralités. — ***, Quelques fonds d'État européens, *Economist*, 11 janv.
***, Les caisses d'épargne populaires, *Der Economist*, 15 fév.

France et colonies. — H. LOWENFELD, Les capitaux français à l'etranger, *R. Fin. Univ.*, fév.
M. URVILLE, La protection de l'épargne, *Der Economist*, 18 janv.
HAUSSER, Le crédit au petit commerce et à la petite industrie, *J. des Eco.*, 15 janv.
G. THOGER, Le crédit immobilier de l'arrondissement de Lille pour l'application de la loi Ribot sur les habitations à bon marché, *Réf. Soc.*, 16 janv.
E. PAYEN, Les Monts-de-Piété, *Eco. Fr.*, 4 janv.
G. FINOT, Les caisses de crédit agricole mutuel en 1911, *Econ. Eur.*, 10 janv.
***, L'emprunt des 90 millions de l'Indochine, *Asie Fr.*, janv.
***, Le prochain emprunt marocain, *Quinz. Col.*, 10 fév.

Allemagne. — A. RAFFALOVICH, L'organisation du petit crédit en Allemagne, *Eco. Fr.*, 18 janv.

Grande-Bretagne. — ***, Les consolidés, *Statist.*, 11 janv.
***, Le mouvement d'affaires en 1912, *Econ. Fr.*, 25 janv.
***, Le marché immobilier en 1912, *Economist*, 11 janv.
***, Les nouvelles émissions de capitaux en 1912, *Economist*, 4 et 25 janv.
***, Capitaux souscrits en janvier, *Statist.*, 1ᵉʳ fév,

Hollande. — ***, L'histoire des placements hollandais à l'etranger, *Economist*, 15 fév.

Roumanie. — ***, Les caisses d'épargne, *Mouv. Econ.*, 1ᵉʳ janv.

Turquie. — Sᵗ A. BLOCH, Rapport sur la dette publique ottomane, *Mouv. Econ.*, 1ᵉʳ janv.

DJAVID BEY, L'avenir de la dette ottomane, *Deuts. Rev.*, fév.

Amérique Latine. — CHRYSÈS, La situation financière et économique du Mexique, *Opinion*, 8 fév.

Chine. — KAT, L'emprunt chinois, *Asie Fr.*, janv.
***, La gabelle et le prochain emprunt chinois, *Economist*, 8 fév.
***, Les négociations pour l'emprunt chinois, *Statist.*, 8 fév.
***, L'emprunt chinois, *Quinz. Col.*, 10 fév.

IV. — Banques d'émission et questions monétaires.

Généralités. — A. RAFFALOVICH, Le marché financier en 1912, *J. des Eco.*, 15 janv.
R.-G. LÉVY, Les conventions monétaires, *J. des Econ.*, 15 fév.
***, La production de l'or dans le monde en 1912, *Econ. Eur.*, 7 fév. *The Chronicle*, 1er fév.; — P. LEROY-BEAULIEU, *Econ. Fr.*, 15 et 22 fév.
F. NOGARO, Le thaler de Marie-Thérèse, *Quinz. Col.*, 25 fév.
***, Les monnaies de nickel à l'étranger, *Econ. Eur.*, 10 janv.

France et colonies. — ***, La Banque de France et le marché monétaire, *Econ. Eur.*, 24 janv,
G. BOURGAREL, La Banque de France en 1912, *Econ. Eur.*, 31 janv.
***, L'élévation du taux de l'escompte en Algérie, *Quinz. Col.*, 25 fév.
J. SAY, Le prix de la vie et la valeur de l'argent, *R. Fin. Univ.*, janv.
***, La circulation monétaire en France, *Econ. Eur.*, 28 fév.

Allemagne. — H. HILBERT, La législation sociale allemande et le marché de l'argent et des capitaux, *Jahrb. f. Nat. Œk.*, fév.
***, Les importations et exportations d'or en Allemagne, *Econ. Eur.*, 14 fév.

Grande-Bretagne. — F. H. JACKSON, La Banque d'Angleterre, *J. des Eco.*, 14 fév.
***, La production aurifère dans l'Empire britannique, *Eco. Eur.*, 31 janv.
MORETON PREVEN, Le drainage de l'or vers l'Inde, *Nineteenth Cent.*, janv.
***, L'Inde demande de l'or, *Statist.*, 18 janv.

Grèce. — I. A. VALAORITIS, La situation monétaire et le cours de change en Grèce, *Mouv. Econ.*, 1er janv.

Italie. — ***, L'argent cher et les cours des valeurs en Italie, *Economist*, 15 fév.

États-Unis. — ***, La situation monétaire aux États-Unis, *Econ. Eur.*, 31 janv.
***, Mr Pierpont-Morgan devant la commission d'enquête; sur le trust de l'argent, *Economist*, 4 janv.
***, Wall Street et l'enquête sur le trust de l'argent, *Economist*, 25 janv.

V. — Banques et Bourses.

Généralités. — ***, La crise (turque) et les Bourses, *Statist.*, 25 janv.

France. — P MONGEAUD, L'organisation bancaire et la crédit aux entreprises moyennes, *R. Fin. Univ.*, fév.

Allemagne. — A. RAFFALOVICH, l'Allemagne en 1912 : la Bourse, *Econ. Fr.*, 8 fév.

Espagne. — ***, Les valeurs espagnoles et le marché de Paris, *Econ. Fr.*, 8 fév.

Grande-Bretagne. — ***, La Bourse en 1912, *Der Economist*, 4 janv.
***, Au Stock-Exchange; la commission minimum, *Economist*, 15 fév.

***, La politique bancaire, *Statist.*, 8 fév.
***, Sir E. Holden et la Banque et le crédit, *Statist.*, 25 janv.
***, Sir F. Schuster et les questions actuelles de banque, *Statist.*, 1er fév.
***, La banque anglaise, *Statist.*, 1er fév.
***, Les rapports pour les Banques et leurs dividendes, *Economist*, 11 fév.
***, Les banques métropolitaines et les banques de province, *Economist*, 1er fév.
***, Opinions de banquiers sur la situation économique, *Economist*, 8 fév.
***, Les banques canadiennes et la modification du « Bank Act », *Economist*, 11 janv.
S. Roy Weaver, La législation canadienne sur les banques, *J. of. Pol. Eco.*, fév.
***, L'histoire d'une fondation : L'Anglo-Swiss Bank, *Der Economist*, 8 fev.

États-Unis. — ***, Le Stock-Exchange de New-York, *The Chronicle*, 1er fév.
***, Émissions de la bourse de New-York en 1912, *The Chronicle*, 25 janv.
***, La réforme bancaire américaine et l'élection présidentielle, *Economist*, 18 janv.
Dr R. Forgan, La situation bancaire à Chicago, *The Chronicle*, 25 janv.
G. B. Caldwell, L'attitude des placements bancaires en face de la nouvelle législation, *The Chronicle*, 25 janv.

VI. — Sociétés. Actions. Obligations.

France. — Van Elwyck, La société générale avant 1850, *R. Econ. Int.*, 15-20 janv.
L. Delzons, Les sociétés civiles d'obligataires, *R. Fin. Univ.*, fév.
F. M., L'industrie française peut-elle utiliser de nouveaux capitaux? Peut-elle se les procurer? *R. Fin. Univer.*, fév,
A. Lechenet, Les émissions et introductions en France pendant l'année 1912, *Econ. Eur.*, 3 janv.
— — , Société des établissements Bergougnan, *Econ. Eur.*, 10 janv.
— — , Société des raffineries et sucreries Say, *Econ. Eur.*, 17 janv.
— — , Compagnie française des chemins de fer de la province de Santa-Fé, *Econ. Eur.*, 24 janv.
— — , Société centrale de dynamite, *Econ. Eur.*, 31 janv.
— — , Compagnie générale des Tabacs des Philippines, *Econ. Eur.*, 7 fév.
— — , Société : Électricité et gaz du Nord, *Econ. Eur.*, 14 fév.
— — , Société des forges et aciéries du Nord et de l'Est, *Econ. Eur.*, 21 fév.
— — , Sous-comptoir des entrepreneurs, *Econ. Eur.*, 28 fév.
E. Bouchery. — Le Crédit Maritime mutuel, *Econ. Eur.*, 17 janv.
***, Le Crédit Foncier d'Orient, *Econ. Eur.*, 7 fév.

Grande-Bretagne. — ***, Les résultats de 1912 pour les valeurs de nitrate et la situation de ces valeurs, *Economist*, 11 janv.
***, Les bénéfices industriels (1912), *Economist*; 18 janv.
***, Les valeurs industrielles canadiennes et les capitalistes anglais, *Economist* 25 janv.
***, Les recettes des chemins de fer britanniques, *Economist*, 4 janv. et 22 fév.; *Statist.*, 25 janv. et 8 fév.
***, Les magasins Harrod's, *Economist*, 22 fév.
***, Les rapports des compagnies des métropolitains de Londres, *Economist*, 8 fév.
***, Les compagnies de navigation et leur propriété financière, *Economist*, 15 fév.

États-Unis. — ***, Gains bruts et nets des chemins de fer, *The Chronicle*, 18 janv. 15 et 22 fév.
***, Le rapport sur la Southern Pacific Company », *The Chronicle*, 22 févr.

Amérique Latine. — ***, La leçon de « Mexico North Western Railway, *Economist*, 1er fév.

VII. — **Vie financière.**

Généralités. — A. Aupetit, La vie financière en France, Belgique, Italie, Suisse, Espagne, *R. Econ. Intern.*, 15-20 janv.
Ch. A. Conant, La vie financière en Amérique, *R. Econ. Int.*, 15-20 janv.
F. Somary, La vie financière en Angleterre, Allemagne, Autriche-Hongrie, Russie, *R. Econ. Int.*, 15-20 janv.

France. — R. Lozé, La spéculation, *R. Fin. Univ.*, janv.
J. Say, Les perplexités des capitalistes, *R. Fin. Univ.*, fév.
Paul Leroy-Beaulieu, Les placements financiers, *Econ. Fr.*, 11, 18 et 25 janv.

Etats-Unis. — ***, Compensations et spéculations en 1912, *The Chronicle*, 11 janv.
***, Vue rétrospective sur 1912, *The Chronicle*, 4 janv.

D. — QUESTIONS JURIDIQUES

I. — **Histoire du Droit.**

II. — **Droit Public.**

France. — A. Cartault, Du mandat législatif, *R. du Mois*, 10 janv.

États-Unis. — D. J. Ryan, La constitution de l'Ohio, *No. Amer. Rev.*, fév.

III. — **Droit International.**

P. Arminjon, Le droit international privé interne, principalement dans les pays d'Islam, *J. de Dt Int. Pr.*, nos I-II.
F. Surville, Des conflits de lois que peut soulever la nouvelle loi française sur la reconnaissance judiciaire de la paternité naturelle, *J. de Dt Int. Pr.*, nos I-II.
B. Raynaud, Encore les conflits de lois en matière d'accidents du travail, *J. de Dt Int. Pr.*, I-II.
Un Magistrat de Paris, Limitation des cas dans lesquels les tribunaux judiciaires peuvent interpréter les conventions internationales, *J. de Dt Int. Pr.*, nos I-II.
Sr E. Satow, La propriété privée sur mer en temps de guerre, *Nineteenth Cent.*, fév.
***, Du refus par un agent diplomatique ou un consul de célébrer le mariage de ses nationaux, *R. gén. du Dt Int. Pub.*, janv.-fév.
A. Alvarez, La conférence des juristes de Rio de Janeiro et la codification du droit international américain, *R. gén. de Dt Int. Pub.*, janv.-fév.
Fauchille, La fondation de l'Institut américain du Droit International, *R. gén. de Dt Int. Pub.*, janv.-fév.
E. Potu, Le cinématographe dans les rapports internationaux, *J. de Dt Int. Pr.*, nos I-II.

IV. — **Droit Administratif.**

Généralités. — J. E. Allison, Éléments ethniques et économiques dans l'évaluation d'un service public, *Quart. J. of Econ.*, nov.

France. — A. Vovard, Des sociétés reconnues d'utilité publique, *Monde Econ.*, 8 fév.

E. L., Transcription des bans et des cessions de loyers, *Monde Écon.*, 15 fév.

Autriche-Hongrie. — Ergon, L'initiative en matière d'administration publique, *Œsterr. Runds.*, 1er fév.

États-Unis. — W. S. Allen, Quelques problèmes au sujet de la propriété publique, *No. Amer. Rev.*, janv.

V. — Droit Commercial.

Généralités. — Th. Lyon-Caen, L'unification des lois en matière de lettres de change. *R. Fin. Univ.*, janv.

Allemagne. — R. Pollack, La concurrence interdite aux employés de magasin, *Handelsm.*, 20 fév.

VI. — Droit Industriel et Ouvrier.

E. — QUESTIONS DIVERSES

I. — Questions religieuses.

Christianisme. — W. S. Lilly, La valeur sociale du Christianisme, *Nineteenth Cent.*, fév.

Catholicisme. — Y. de la Brière, La politique religieuse pendant le septennat du Président Fallières, *Études*, 5 fév.

F. Engerand, Nos églises et nos députés: où est la vraie solution? *Corresp.*, 25 janv.

P. Léon, La protection des églises, *R. de Paris*, 1er fév.

Y. de la Brière, Une lettre de Mgr Fuzet sur les études ecclésiastiques, *Études*, 5 janv.

G. Desbuquois, La lettre du cardinal Merry Del Val au comte de Mun, *Études*, 20 fév.

G. Goyan, Les effets d'une persécution dans la vie d'une Église (les catholiques allemands), *R. Hebd.*, 6 fév.

L. Rivière, La fédération charitable des catholiques allemands et la semaine charitable de Metz, *Corresp.*, 25 janv.

Dr de Gualtieri, Catholiques et cléricaux, *Rass. Naz.*, 1er janv.

Protestantisme. — J. Boubée, L'Église anglicane et le Divorce, *Études*, 20 janv.

Judaïsme. — E. Tavernier, Les Juifs en France, *Nineteenth Cent.*, fév.

II. — Questions d'enseignement et de langues.

France. — E. Griselle, Documents pour l'histoire de l'Université de Paris sous Henri IV et Louis XIII et du Collège de France sous Louis XIV. *R. Int. de l'Ens.*, 15 janv.

***, L'Université de Toulouse (1910-1911), *R. Int. de l'Ens.*, 15 janv.

P. Paris, L'École des Hautes Études hispaniques. *R. Int. de l'Ens.*, 15 janv.

P. Dubois, Le Lycée d'Amiens, *R. Int. de l'Ens.*, 15 janv.

H. Delacroix, G. Morizet, P. Courbèges, Enquête sur le conflit des trois enseignements, II, Le conflit des méthodes, *Gr. Revue*, 25 janv.

V. Glachant, Les méthodes actuelles de l'enseignement du français dans l'enseignement secondaire, *R. Int. de l'Ens.*, 15 janv.

AGATHON, L'excommunication sorbonnique, *Opinion*, 8 fév.
— , La France qui vient, *Opinion*, 25 janv.
— , Les jeunes gens d'aujourd'hui, *Opinion*, 11 janv.
LÉON BLUM, La jeune génération littéraire, *R. de Paris*, 1er fév.
P. FLAT, La jeune génération, *R. Bleue*, 1er fév.
AGATHON, Karl Marx au lycée, *Opinion*, 4 janv.
J. RAYMOND GUASCO, Le collège d'athlètes, *Opinion*, 18 janv.

Allemagne. — G. W. SCHIELE, Les charges scolaires et la désertion des campagnes, *Preuss. Jahrb.*, fév.
M. AHRENS, La « librairie allemande » à Leipzig et la bibliothèque nationale allemande, *Preuss. Jahrb.*, janv.

Autriche-Hongrie. — E. VON SCHWIND, La réforme du programme des études de droit, *Œsterr. Runds.*, 1er fév.

Belgique. — AGATHON, La réforme des humanités en Belgique, *Opinion*, 1er fév.

Grande-Bretagne et colonies. — ***, Les « Talking Teachers », *Sat. Rev.*, 11 janv.
A. FORTIER, Les étudiants dans l'Inde : mœurs, statistique et avenir, *Corresp.*, 10 janv.

Italie. — L. MORANDI, Les salariés de l'enseignement et l'École, *Nuov. Ant.*, 16 fév.
J. ALAZARD, Les voyages d'études de l'Institut français de Florence, *R. Int. de l'Ens.*, 15 janv.
M. PIETRAVALLE, La préparation physique de la jeunesse et la réduction de la durée du service militaire, *Nuov. Ant.*, 1er janv.

Luxembourg. — J. BOUBÉE, La lutte scolaire en Luxembourg, *Etudes*, 20 fév.

Suisse. — A. DANZAT, La langue française en Suisse, *Marches de l'Est*, 10 fév.

États-Unis. — G. LANSON, La langue française aux États-Unis, *R. Int. de l'Ens.*, 15 janv.
L. C. MARSHALL, La succession méthodique des cours économiques à l'Université de Chicago, *J. of Pol. Eco.*, janv.
M. A. SCOTT, La préparation aux affaires à l'Université de Wisconsin, *J. of Pol. Eco.*, fév.
L. C. MARSHALL, L'école de commerce et l'administration de l'Université de Chicago, *J. of Pol. Eco.*, fév.
R. C. MAC CREA, L'œuvre de l'école Wharton pour le commerce et la finance, *J. of Pol. Eco.*, fév.
H. S. PERSON, L'école de Dartmouth collège pour l'administration, le commerce et la finance (Tuck School), *J. of Pol. Eco.*, fév.

M. ESCOFFIER, G. LAGNY ET L. MILHAC.

Le propriétaire-gérant : FÉLIX ALCAN.

Coulommiers. — Imp. PAUL BRODARD.

L'ARMÉE ALLEMANDE

AU PRINTEMPS DE 1913[1]

II

Le contingent versé tous les ans dans l'armée allemande (236,000 hommes environ en 1912, non compris les engagés volontaires au nombre de 63.000 dont 13.600 volontaires d'un an) comprend : un petit nombre d'hommes faisant un an de service (instituteurs et candidats à des fonctions de l'enseignement public; soldats versés dans le train), soit 3.500 hommes environ; une masse d'hommes faisant deux ans de service (infanterie, artillerie montée, etc.), soit 216.000 hommes environ; enfin des hommes faisant trois ans de service (cavalerie et artillerie à cheval), soit 16,500 hommes environ.

Comme on le voit, le service militaire est essentiellement inégal en Allemagne, puisque la durée du service actif varie suivant les armes de un an à trois ans. Cette inégalité de traitement se retrouve

1. Voyez la *Revue des Sciences politiques*, numéro de mars-avril 1913.

Le 28 mars 1913, quelques jours avant la publication de ce dernier numéro, a paru le texte de la *Nouvelle Loi militaire allemande*, dont il est question, et tel qu'il a été adopté par le Bundesrat pour être ensuite soumis au Reichstag.

« L'augmentation de l'effectif de paix prévue par cette loi est de 4,000 officiers, 15,000 sous-officiers, 117,000 soldats : soit un total de 136,000 hommes, plus 26,000 chevaux pour les besoins de l'artillerie et de la cavalerie. A ce chiffre, il faut ajouter environ 8,000 hommes représentant l'accroissement du nombre des fonctionnaires et employés militaires (corps de l'intendance, services d'administration et des hôpitaux, sections d'ouvriers) qui, en Allemagne, ne figurent pas sur les listes d'effectifs de présence en temps de paix. Au total, la nouvelle loi comporte une augmentation de près de 145,000 hommes, qui portera l'effectif total réel de l'armée allemande de 710,000 à 855,000 officiers, sous-officiers et hommes de troupe.

L'augmentation d'effectif des hommes de troupe sera obtenue en incorporant chaque année 63,000 recrues de plus.

La loi prévoit la création : d'une nouvelle inspection d'armée; de 18 batail-

d'ailleurs dans les obligations militaires imposées aux hommes du *Beurlaubtenstand*, c'est-à-dire des réserves, où la durée des périodes est essentiellement différente suivant les armes et peut varier de quatorze à quarante-deux jours : au total, pendant les dix années qui suivent sa libération du service actif, c'est-à-dire pendant un laps de temps correspondant à notre durée de service dans la réserve de l'armée active, l'homme du *Beurlaubtenstand* accomplit en général trois périodes d'instruction représentant au minimum quarante-deux jours et au maximum quatre-vingt-dix-huit.

Mais la plus grosse inégalité relative aux charges militaires en Allemagne réside dans ce fait que, dans les conditions actuelles et en attendant la modification que les prochains accroissements d'effectifs apporteront à cet état de choses, sur 465,000 jeunes gens reconnus par les conseils de revision bons pour le service à l'appel de leur classe, 250,000 seulement, c'est-à-dire un peu plus de la moitié, sont incorporés, dont 14,000 dans l'armée de mer. L'autre moitié est versée partie dans l'*Ersatz-Reserve* (90,000) qui servirait en temps de guerre à alimenter les dépôts ainsi qu'à assurer certains services armés, partie dans le *Landsturm 1er ban* (125,000); les jeunes gens versés dans ces deux catégories ne reçoivent pour le moment aucune

lons d'infanterie (pour les 18 régiments qui n'ont encore que deux bataillons); de 18 compagnies cyclistes et de 18 compagnies de mitrailleuses dans les 18 bataillons de chasseurs; de 6 régiments de cavalerie en Prusse et de 4 escadrons en Bavière; de 3 régiments et 1 bataillon d'artillerie à pied; de 11 bataillons de pionniers et 9 sections de projecteurs; de 13 bataillons de troupe de communication (télégraphie, chemins de fer, aérostiers); de 1 bataillon et 20 compagnies du train. Elle porte à 6 le nombre des pièces dans les batteries de campagne qui n'en ont encore que 4. Elle renforce les effectifs des diverses unités, en particulier dans l'artillerie de campagne. Elle comporte une refonte complète du programme de la flotte aérienne qui figure dans les dépenses une fois faites pour près de 40 millions. Elle prévoit enfin la constitution d'un trésor de guerre de 300 millions.

Grâce aux augmentations d'effectifs, l'armée allemande pourra désormais, comme l'a fait remarquer la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, « passer plus aisément de l'état de paix à l'état de guerre dans un temps très court; d'autre part l'armée de campagne se trouve encore rajeunie. La loi accroît les chances offensives de l'armée, assure dans les meilleurs conditions la mobilisation, améliore la valeur des réserves... »

L'effort allemand ne sera pas seulement formidable, il sera aussi prodigieusement rapide. Bien que la loi militaire ne doive, d'après son texte, arriver au terme de son application que le 31 mars 1916, les créations qu'elle prévoit seront, en fait, presque toutes réalisées dès le 1er octobre 1913.

Les dépenses non renouvelables qu'entraînera la loi sont évaluées à 1,122 millions de francs, et seront couvertes par une contribution de guerre; les dépenses permanentes sont évaluées à 68 millions pour 1913, 191 millions pour 1914, 233 millions et demi pour 1915, et seront couvertes par des impôts nouveaux.

instruction militaire, sauf 1.200 à 1.500 de l'*Ersatz-Reserve* qui sont astreints à une période de dix, six ou quatre semaines et exercés comme brancardiers et infirmiers. On peut donc facilement n'incorporer que des sujets particulièrement aptes à supporter les fatigues de la vie militaire.

Au reste, les règles d'après lesquelles des jeunes gens également susceptibles de servir sous les drapeaux sont affectés les uns à la catégorie où l'on fait du service actif, les autres dans celles où on n'en fait pas, sont très élastiques. Des ajournements nombreux, transformés souvent en dispenses si les motifs invoqués subsistent l'année suivante, interviennent pour exonérer du service, en dehors des soutiens de famille dépourvus de ressources, les propriétaires de biens-fonds, d'établissements industriels ou de maisons de commerce occupant plusieurs ouvriers, les jeunes gens qui se destinent aux carrières libérales, aux industries d'art, tous ceux enfin dont la situation particulière paraît motiver cette mesure, les autorités du recrutement étant dans ce cas juges du fait... Les mailles du filet sont donc très larges; avec un peu d'habileté et de protection au besoin, un jeune homme appartenant même à la petite bourgeoisie peut fréquemment échapper aujourd'hui aux conséquences du service obligatoire, et il en sera encore de même dans une mesure très appréciable lorsque les augmentations d'effectifs, si considérables soient-elles, auront été réalisées.

Ainsi donc la masse des simples soldats ne comprend guère en Allemagne, en dehors des volontaires d'un an, que des paysans et des ouvriers. La tâche des cadres est de dégourdir physiquement les hommes qui leur sont fournis de la sorte par le recrutement, et de les transformer en soldats.

La méthode employée pendant longtemps à cet effet a consisté surtout à essayer d'annihiler l'individu pour le transformer en un être obéissant automatiquement aux indications de ses supérieurs par le seul effet de ses réflexes : c'est la méthode prussienne du *Drill*. Toutefois, depuis quelques années, on cherche davantage à faire appel à l'initiative de l'homme, et les nouveaux règlements en vigueur précisent très nettement cette tendance qui se traduit par l'emploi de méthodes plus souples se rapprochant des méthodes d'instruction préconisées en France. Il est à remarquer toutefois que.

d'une façon générale, l'Allemand, chez qui existent, plus que chez le Français, la tendance au groupement, l'esprit de solidarité et la discipline du rang, a par contre moins de souplesse et d'initiative individuelle, et que, d'autre part, les nouvelles méthodes employées rencontrent en Allemagne des difficultés résultant du fait que la fraction incorporée du contingent est loin de constituer la partie la plus intelligente de ce contingent.

Pour améliorer les conditions de l'instruction militaire de ses soldats, l'Allemagne n'hésite pas à consentir les sacrifices nécessaires. Les stands et les polygones, nombreux et bien organisés, permettent une instruction du tir très soignée. Depuis vingt ans, la création de grands *camps d'instruction*, décidée en 1891 à raison d'un camp par corps d'armée, s'est poursuivie méthodiquement et se trouve aujourd'hui à peu près réalisée, après avoir entraîné plus de 200 millions de dépenses.

Grâce à l'entraînement physique qu'il subit durant toute l'année, comme à la sélection faite dans le contingent au moment de l'incorporation, le soldat allemand paraît présenter de très grandes qualités de résistance et d'endurance à la fatigue et, chaque année, les manœuvres impériales font ressortir, chez le fantassin allemand, une discipline de route très bonne et une très réelle puissance de marche. Aux termes même du règlement allemand de manœuvres, il faut d'ailleurs que « le fantassin emporte dans ses foyers, comme résultat de l'entraînement progressif auquel il doit être soumis pendant son service, la ferme conviction qu'il est apte à endurer toutes les marches qu'on pourra exiger de lui en campagne ».

Enfin le soldat allemand est discipliné par hérédité et par éducation. Appartenant à un pays fortement hiérarchisé, habitué à voir les officiers considérés comme des hommes d'une classe sociale supérieure à la sienne, il les respecte et leur obéit sans réflexion : mais il n'a pas, vis-à-vis d'eux, ces sentiments d'affectueuse confiance qui unissent si souvent le troupier à l'officier français. Le respect inné de l'autorité qui existe en lui atténue les dangers qui pourraient résulter, au point de vue du maintien de la discipline, des mauvais traitements et des brutalités dont l'armée allemande a trop souvent offert le fâcheux exemple. Ces procédés, qui ont entraîné maintes fois des condamnations, généralement légères, pour les sous-officiers convaincus de les

avoir employés, sont devenus moins fréquents : ils n'ont jamais eu en Allemagne les conséquences qu'ils auraient infailliblement en France, où chacun, à quelque degré de la hiérarchie qu'il soit placé, possède un sentiment élevé de la dignité humaine. Chez les anciens soldats, le culte du Drapeau et du Souverain est d'ailleurs entretenu, après la libération du service, par les *Kriegervereine*, associations d'anciens militaires qui jouissent de toute la sollicitude du gouvernement et rallient sous leurs bannières près de 3 millions d'adhérents.

Au total, la troupe allemande apparaît comme un instrument très vigoureux, très résistant, très puissant, plus massif que souple, de rendement à peu près constant parce qu'elle est composée d'hommes généralement accoutumés dès l'enfance à l'obéissance et au respect de l'autorité, et de tempérament froid. En face d'elle, la troupe française apparaît plus impressionnable et plus nerveuse, mais aussi plus souple et plus manœuvrière, pouvant sans doute être sujette à des découragements ou à des dépressions que son adversaire connaîtra peut-être moins qu'elle, mais en revanche susceptible des plus beaux enthousiasmes et capable d'efforts étonnants et d'une puissance manœuvrière incomparable, à condition d'avoir des chefs sachant la mener et la faire vibrer.

*
* *

Les sous-officiers de l'armée allemande, à part quelques rares exceptions, sont tous rengagés. Leur nombre, qui était de 62.000 en 1890, est aujourd'hui de plus de 93.000, et augmentera encore avec les nouveaux accroissements d'effectifs[1].

Des sous-officiers allemands, les uns (75 p. 0/0 environ) sortent directement du rang et proviennent de soldats qui, après avoir reçu une instruction spéciale, rengagent au bout de leurs deux années de service. Les autres proviennent d'écoles spéciales, au nombre de 9 (dont 7 en Prusse), dites *écoles de sous-officiers*[2] : ces écoles, où l'on

1. La nouvelle loi militaire prévoit un effectif de 11.000 sous-officiers rengagés.
2. La nouvelle loi militaire prévoit la création de deux autres écoles de sous-officiers.

peut entrer à partir de dix-sept ans et où l'on passe deux ou trois ans, sont destinées à assurer par la suite un recrutement suffisant des emplois importants de sous-officiers, tels que sergent-major, aspirant-payeur, etc... Les écoles de sous-officiers sont alimentées elles-mêmes par des *écoles préparatoires de sous-officiers*, destinées à parfaire l'instruction des jeunes gens se destinant à la carrière de sous-officier, pendant le temps qui s'écoule entre l'époque à laquelle ils quittent l'école primaire (quinze ans en moyenne) et celle où ils atteignent l'âge des obligations militaires (dix-sept ans).

Tous les efforts de l'autorité supérieure en Allemagne ont tendu à faire du corps des sous-officiers un corps à part, de mœurs essentiellement militaires, vivant le plus possible au quartier, auprès de la troupe, sans toutefois se mélanger à elle. Les sous-officiers allemands, dont on exige beaucoup au point de vue du service, bénéficient par contre de certaines organisations (« casinos » où il prennent leurs repas, bibliothèques, etc...) qui leur permettent de mener à la caserne une existence suffisamment confortable et agréable. Leur solde et la pension-retraite à laquelle ils ont droit après dix-huit ans de service ont été améliorées en 1909, mais sont toutefois dans l'ensemble inférieures à celles de nos sous-officiers rengagés. Ils ont droit à un emploi civil à partir de dix ans de service. Dans l'accomplissement de leurs fonctions, leurs chefs les traitent avec beaucoup d'égards : toutefois, une barrière absolue existe entre eux et le corps des officiers, et un sous-officier allemand ne peut, en aucun cas, devenir officier, sauf en temps de guerre et dans des conditions tout à fait exceptionnelles.

L'attrait d'une situation sûre et jouissant d'un certain prestige a longtemps donné à l'armée allemande un cadre excellent et solide de sous-officiers rengagés. Depuis quelques années, le recrutement de ces sous-officiers est devenu plus difficile. En raison du développement économique de l'Allemagne, le nombre de postulants a été loin de s'accroître dans la même proportion que le nombre des emplois : la valeur des candidats a donc baissé dans l'ensemble, et le niveau moral et intellectuel du corps des sous-officiers a sensiblement diminué.

Au total, on peut dire des sous-officiers allemands, issus d'un milieu social homogène, mais très modeste, qu'ils ont les qualités et

les défauts de leur origine. Disciplinés et respectueux de l'autorité, en même temps que fiers de leurs prérogatives, ils constituent des serviteurs dévoués; mais, vis-à-vis de leurs hommes, ils sont facilement enclins à abuser de leur autorité, et d'autre part, en raison de l'insuffisance d'instruction de beaucoup d'entre eux, l'initiative intelligente leur fait souvent défaut. Tels qu'ils sont, ils suffisent dans l'ensemble à remplir leur rôle à la satisfaction de leurs chefs : mais c'est qu'ils ont généralement affaire à des hommes d'une intelligence peu ouverte... Les conditions sont différentes en France, où nos sous-officiers, provenant de milieux divers, les uns rengagés, les autres accomplissant simplement leur temps de service, certains candidats-officiers, peuvent fréquemment gagner au contact les uns des autres.

***

Dans un pays qui doit aux victoires de son armée son unité et sa grandeur, dans un État où cette armée est le plus ferme soutien de l'ordre de choses existant, le corps des officiers devait trouver naturellement une place privilégiée. En fait, les prérogatives dont le corps des officiers jouit en Allemagne, où l'Empereur se considère comme « le premier de ses officiers », ont donné à ce corps une haute idée du rôle qui lui est dévolu, et ont exalté son moral. Mais elles contribuent également à exalter la morgue et la hauteur naturelles des officiers allemands, et à développer chez eux un sentiment exagéré de leur suprématie sur le reste de la nation.

Au moment de la guerre de 1870, presque tous les officiers allemands provenaient de vieilles familles, nobles le plus souvent, mais de fortune modeste, où l'on suivait, de père en fils, la carrière des armes : ce recrutement exclusif avait ses défauts, contribuait à un développement excessif de l'esprit de caste, mais favorisait par contre le maintien de traditions qui constituaient la force et la réputation du corps des officiers. Depuis lors, l'augmentation considérable du nombre des officiers, qui est passé de 15,000 à 30,000, a nécessité de faire appel à de nouvelles classes sociales, et en particulier à la bourgeoisie nouvellement enrichie par le développement économique et industriel récent de l'Allemagne [1].

1. Dans un Ordre du Cabinet du 29 mars 1890, l'empereur Guillaume II s'ex-

Une certaine rivalité ne tarda pas à se manifester entre les officiers provenant de ces deux sources différentes, en même temps que se développaient des goûts et des habitudes de luxe et de jouissance introduits par les nouveaux venus [1], et auxquels les instructions impériales s'efforçaient en vain de faire obstacle [2]. Peu à peu, par la force même des choses, les régiments se répartirent en régiments aristocratiques et riches, en régiments simplement riches et en régiments « bon marché », ces derniers relégués le plus souvent dans les « petites garnisons » et, en particulier, dans les petites garnisons-frontières. Cet état de choses n'est pas sans présenter de graves inconvénients, ni sans produire, à l'occasion, de fâcheux effets; la

prime dans les termes suivants : « Les aspirants-officiers doivent provenir des milieux où règnent les sentiments élevés qui ont de tout temps animé le corps des officiers. A côté des descendants des familles nobles, à côté des fils de mes braves officiers ou fonctionnaires, je vois aussi comme dignes d'assurer l'avenir de mon armée les fils de la bourgeoisie auxquels d'honorables familles ont pris soin d'inculquer l'amour du roi et de la patrie, une vocation sincère pour le métier des armes et une éducation chrétienne. » — Cet Ordre du Cabinet fixe ensuite le montant des revenus personnels, variables suivant les armes et les corps, dont doit justifier l'aspirant-officier (de 56 fr. 25 à 187 fr. 50 par mois), ce qui montre, d'ores et déjà, qu'il n'y a pas, en Allemagne, d'officiers vivant exclusivement avec leur solde. Au reste, les soldes des officiers allemands sont, à grade égal, sensiblement supérieures à celles des officiers français : c'est ainsi qu'un capitaine allemand à Berlin touche par an de 1,600 à 2,200 francs de plus qu'un capitaine français de même ancienneté à Paris.

1. « C'est la fortune, écrit un ancien officier allemand, qui joue en fait aujourd'hui le principal rôle dans l'admission d'un officier, beaucoup plus que la tradition, que l'éducation de la maison paternelle, plus encore que le nom et surtout que la constitution physique et les aptitudes militaires. Les officiers du nouveau recrutement proviennent de familles riches et, en général, riches depuis peu. Élevés dans le luxe, ils ne connaissent ni l'ouvrier, ni le paysan, c'est-à-dire le soldat. Beaucoup de fils de familles riches font choix de la carrière d'officier uniquement parce que son éclat les séduit et que la « patente » d'officier leur ouvrira un monde jusque-là fermé devant eux... » — « Il y aurait un grand danger, dit d'autre part le général von Schmidt, à ce que notre corps d'officiers se recrute uniquement dans les classes riches. »

2. « J'estime d'une manière toute particulière, a dit l'empereur Guillaume dans son Ordre de Cabinet du 29 mars 1890, les régiments dont les officiers savent organiser leur vie avec de faibles ressources et cependant remplir leur devoir avec le plaisir et le contentement qui ont de tout temps distingué l'officier prussien. Le devoir des chefs de corps est d'agir de toute leur autorité dans ce sens. Qu'ils soient convaincus qu'aujourd'hui plus que jamais il faut développer les caractères et entretenir chez les officiers les sentiments d'abnégation : pour atteindre ce but, le meilleur moyen est de prêcher l'exemple. Ils s'opposeront aux habitudes prises de donner des cadeaux précieux, des fêtes coûteuses, des réceptions ou autres réunions luxueuses. Tout officier peut bien mériter de ses camarades en entretenant avec eux des relations simples, conformes à son état : il appartient aux commandants de corps d'armée seuls de représenter. » — En fait, les observations et les prescriptions de l'Empereur paraissent avoir été bien négligées; les dettes, comme le jeu, sont aujourd'hui un mal sérieux du corps des officiers allemands.

question des « régiments nobles » et des « régiments bourgeois » a eu souvent son écho dans la presse et au Reichstag, et, pour donner satisfaction à l'opinion publique, des officiers bourgeois ont été, depuis deux ou trois ans, nommés dans des régiments qui, comme certains régiments de la Garde, ne comprenaient, depuis de très longues années, que des officiers nobles.

Quoi qu'il en soit, la noblesse et la bourgeoisie riche sont aujourd'hui les classes de la nation qui alimentent en Allemagne le corps d'officiers, dans lequel le maréchal de Waldersee, il y a déjà plus de quinze ans, voyait avec un vif regret diminuer le nombre des fils de vieux soldats et de fonctionnaires, « les officiers et fonctionnaires en retraite, appelés à propager le vieil esprit prussien et à l'implanter peu à peu dans toute l'armée allemande, ne disposant plus, à cette époque de renchérissement général, de la fortune nécessaire pour faire suivre à leur fils la carrière d'officier [1] ». L'Empereur lui-même ne pourrait, dans l'état actuel des choses, faire entrer dans le corps d'officiers d'autres éléments que ceux qui y figurent aujourd'hui, car la nomination du futur officier ne peut être signée que s'il a plu à ses pairs de l'accepter, et dans cette épreuve redoutable, plus dure pour certains que tous les concours accumulés, la naissance et la fortune jouent le rôle essentiel. C'est cette communauté de richesse et de fortune qui constitue en fait la prétendue « communauté d'origine » des officiers de l'armée allemande : conception pour le moins étroite en face de celle qui consiste à n'exiger du candidat officier d'autres preuves que celles de son intelligence et de son honorabilité.

Deux voies sont ouvertes au jeune Allemand qui aspire à devenir officier, suivant l'âge auquel son désir se manifeste : l'*École des Cadets*, ou l'engagement direct en qualité de *Fahnenjunker*.

Les Cadets sont généralement des fils d'officiers ou de fonctionnaires qui sont entrés, vers dix ans, dans une des dix écoles de Cadets de l'Empire (huit prussiennes, une bavaroise et une saxonne), puis, s'ils proviennent d'une des écoles prussiennes, ont poursuivi leurs études à l'établissement principal de Gross-Lichterfeld. Après

1. L'obligation d'avoir de la fortune pour être officier en Allemagne contribue au déficit en officiers qui existe actuellement dans l'armée allemande et se montait le 1er octobre dernier à 2,000 unités (dont 1,200 pour l'infanterie, ce qui correspond à environ deux lieutenants par bataillon).

avoir terminé leur « deuxième supérieure », la plupart entrent au régiment vers dix-sept ans comme « Enseignes caractérisés », c'est-à-dire ayant les insignes du grade d'enseigne (*Fahnrich*), mais sans le posséder effectivement; quelques-uns n'y viennent qu'un ou deux ans plus tard, après avoir passé leur baccalauréat (*Abiturient-examen*) : les meilleurs enfin restent un an dans la classe « Selekta » de l'école, et, s'ils satisfont à l' « examen d'officier », sont, vers dix-huit ans, promus directement sous-lieutenants dans un régiment.

Les *Fahnenjunker* sont des jeunes gens âgés de dix-sept à vingt-trois ans qui, munis d'un certificat constatant qu'ils ont poussé leurs études au moins jusqu'à la classe de « deuxième supérieure », passent l' « examen d'enseigne » et s'engagent dans un régiment avec l'agrément du colonel.

Au régiment, « Enseignes caractérisés » provenant des Cadets et « Fahnenjunker » simples soldats, vivent à part des autres soldats et sont même bientôt admis à la table des officiers. Au bout de cinq à six mois, les uns et les autres sont promus enseignes, et sont aptes à être envoyés dans une des onze *Écoles de guerre* de l'Empire[1], écoles communes à toutes les armes : toutefois les *Fahnenjunker* qui, avant de s'engager, ont suivi pendant un an au moins les cours d'une Université, et sont dénommés pour cette raison « Universitaires », peuvent, dès qu'ils sont « enseignes », passer l' « examen d'officier ».

A part les « Selektaner » (10 p. 0/0) et les « Universitaires » (5 p. 0/0), tous les candidats officiers, anciens Cadets ou Fahnenjunker, passent huit mois comme enseignes dans une « école de guerre », et subissent en fin d'études l'*examen d'officier*. Ils rentrent ensuite, comme enseignes encore, dans leurs régiments d'origine, et, au bout de trois mois, après avoir subi l'épreuve du *vote du corps d'officiers*, sont, si cette épreuve leur est favorable, nommés sous-lieutenants.

Au total, un tiers des officiers allemands provient des Cadets, les deux autres tiers des *Fahnenjunker*. Plus de 60 p. 0/0 n'ont aucun diplôme universitaire; 40 p. 0/0 ont le diplôme d' « Abiturient ». Depuis quelques années, diverses mesures ont tendu à relever le

1. La nouvelle loi militaire prévoit la création d'une douzième école de guerre, en Prusse.

niveau des connaissances générales des officiers, et ont déjà accru la proportion de ceux qui possèdent leur « baccalauréat ».

Très stricts dans l'accomplissement de leur service, les officiers allemands, en dehors du service, vivent beaucoup entre eux : « C'est en vivant et même en s'ennuyant ensemble qu'on apprend à mourir ensemble. » La plupart des officiers célibataires logent à la caserne : tous prennent leur repas en commun au casino, au moins leur repas de midi. Considéré comme corps, comme personnalité, le régiment allemand a une vie plus intense que le régiment français. Mais la situation en Allemagne n'est pas la même qu'en France : dans l'armée allemande, à chaque degré de la hiérarchie correspond d'une façon générale une catégorie sociale; dans l'armée française au contraire, les catégories sociales se pénètrent du haut en bas de l'échelle hiérarchique militaire, et il est, par suite, plus indispensable qu'ailleurs que l'officier, par des fréquentations extérieures, ouvre son esprit aux idées ambiantes, et qu'il élargisse davantage son horizon.

L'avancement des officiers allemands a lieu à l'ancienneté avec sélection : par arme ou par régiment, suivant le grade et l'arme, jusqu'au grade de major inclus, et ensuite sur toute l'armée. Lorsqu'un officier, appelé par son ancienneté au grade supérieur, ne remplit pas les conditions voulues pour en exercer convenablement la fonction, il reçoit la fameuse « lettre bleue », dont la menace est suspendue pendant toute sa vie sur la tête de l'officier allemand, et qui n'est qu'une invitation à demander sa retraite[1]. Lorsque l'avancement se fait par régiment, on égalise les conditions entre les différents régiments au moyen de mutations. Pour égaliser l'avancement entre les différentes armes dans les grades supérieurs, on applique le principe du « grade distinct de l'emploi », qui permet, par exemple, de faire commander des régiments par des lieutenants-colonels qu'on ne nommera colonels qu'ultérieurement, quand ils auront atteint l'âge voulu.

La sélection sévère opérée à chaque grade écartant impitoyablement de l'armée tous les officiers fatigués quel que soit leur âge, ainsi que tous ceux qui n'ont plus pour la carrière militaire le goût et l'ardeur

1. Tout officier allemand peut demander sa retraite au bout de dix ans de service.

de leurs jeunes années, l'armée allemande réussit à posséder, avec des cadres inférieurs en majeure partie très ordinaires et doués d'une instruction plutôt modeste, des cadres supérieurs malgré tout remarquables dans l'ensemble. Peut-être cependant la valeur seule est-elle loin de décider de la carrière de tous les grands chefs allemands, et la nécessité de plaire à l'Empereur joue-t-elle un trop grand rôle, au détriment de l'initiative et du caractère... Peut-être aussi, pour la masse des officiers, cette valeur est-elle remplacée trop souvent par une confiance en soi et une présomption excessives, qui pourraient rappeler celles des jeunes compagnons du prince Louis de Prusse venant, en 1806, à la veille de Saalfeld, d'Iéna et d'Auerstædt, aiguiser leurs sabres sur le perron de l'ambassade de France à Berlin...

* *
*

Chef suprême et réel de l'armée allemande, l'Empereur exerce sur elle une autorité absolue par l'intermédiaire de divers organes : le *Cabinet militaire*, chargé de toutes les questions relatives au personnel des officiers et duquel dépend en somme la bonne constitution du cadre des officiers ; *le ministère de la Guerre prussien*, organe purement administratif et d'exécution ; les *Inspecteurs généraux permanents* des diverses armes ou des services ; enfin le *Grand État-Major*, organe de commandement dont l'organisation actuelle est l'œuvre patiente du maréchal de Moltke, et qui, suivant une expression bien connue, « lance et dirige les traits que forge et acère le ministre de la Guerre ».

Sur 300 ou 320 officiers d'État-Major que compte l'armée allemande, et qui proviennent de sélections successives et rigoureuses[1],

1. Le point de départ du futur officier d'état-major allemand est l'*Académie de guerre* de Berlin, dont l'équivalent, en France, est l'École supérieure de guerre à Paris. Fondée en 1808 par Scharnhorst, l'Académie de guerre reçoit chaque année 160 élèves, et la durée des cours y est de trois ans. L'admission à l'Académie constitue déjà une sélection très sérieuse, en raison du nombre élevé des candidats qui se présentent chaque année au concours. A leur sortie, les 60 ou 65 meilleurs des officiers ayant suivi les cours de l'Académie sont placés au *Grand État-Major* à Berlin pour y faire un stage : les autres sont, soit classés dans l'*Adjudantur*, corps absolument distinct de l'état-major et destiné à le débarrasser de tout travail de chancellerie, pour ne lui laisser exclusivement que les questions se rapportant à la préparation à la guerre, soit détachés dans les écoles

260 environ appartiennent à l'armée prussienne : sur ces 260, 125 sont employés au Grand État-Major à Berlin, les autres dans les états-majors de corps d'armée, de divisions et de places fortes. Le rôle du G. E.-M., dont le chef actuel est le général de Moltke, le neveu du grand maréchal, vise uniquement la *préparation à la guerre* dans son sens le plus large. Aidé de ses officiers, le chef du G. E.-M. prépare de longue main toutes les campagnes qui paraissent possibles dans l'avenir; il se tient au courant des progrès des armées voisines et étudie à fond tous les rouages de sa propre armée. Complètement indépendant du ministre de la Guerre, il soumet au souverain, chef de l'armée, toutes les propositions qui lui paraissent utiles relativement à l'organisation de l'armée, à ses effectifs, à son instruction, à l'emplacement et à la mobilisation de ses troupes, mais n'entre pas dans le détail des mesures d'exécution qui font partie des attributions du ministre de la Guerre.

Le G. E.-M. de Berlin achève son rôle de préparation à la guerre en se faisant le *centre du haut enseignement* dans l'armée. Les officiers qui viennent y accomplir des stages d'un, deux ou trois ans à leur sortie de l'Académie de Guerre, sont pénétrés de la même doctrine, et leur unité de formation assure à l'armée entière *l'unité de vues*. D'ailleurs, une fois répartis dans les états-majors subordonnés, et pendant le temps où ils commandent dans chaque grade une unité de leur arme, ils restent en relations constantes avec le G. E.-M. Celui-ci leur communique des sujets d'études à traiter, les convoque de temps à autre à Berlin pour l'exécution de certains tra-

militaires comme professeurs, soit renvoyés dans les corps de troupe où ils propagent l'enseignement de l'Académie.

L'affectation comme stagiaires au G. E.-M. des 60 ou 65 meilleurs officiers de l'Académie de Guerre constitue pour ceux-ci une nouvelle épreuve qui mène à de nouvelles sélections; au bout d'un an, ils sont en effet, soit classés définitivement dans l'état-major et envoyés dans un état-major de corps d'armée ou de division, soit désignés pour une deuxième année de stage au G. E.-M., soit renvoyés dans un régiment. Ceux désignés pour une deuxième année de stage sont sélectionnés de la même manière au bout de cette deuxième année. Enfin, quelques-uns accomplissent une troisième année de stage au G. E.-M. — Bref, des 160 officiers de chaque promotion de l'Académie de guerre, 60 ou 65 au plus passent comme stagiaires au G. E.-M., et 25 ou 30 seulement d'entre eux, au bout d'un, deux ou trois ans de stage, sont définitivement affectés au service d'état-major.

Réduits ainsi au minimum, « triés sur le volet », débarrassés de toute tâche secondaire, les officiers d'état-major allemands peuvent se consacrer entièrement à un labeur qui les maintient toujours en haleine.

vaux tactiques ou de voyages de cadres, les rappelle enfin dans ses rangs au moment propice par voie de mutations. Grâce à ce contact permanent, la *Doctrine* reste une et personne n'échappe à l'influence de la tête.

Soumis à un travail constant, les officiers d'état-major allemands jouissent en revanche d'avantages de carrière sérieux. L'avancement ayant lieu pour eux à l'intérieur même du corps d'état-major, et la proportion du nombre des majors au nombre des capitaines étant plus élevée dans ce corps que dans les diverses armes, ils gagnent de trois à cinq ans pour parvenir au grade de major, et ils savent que c'est parmi eux que se forment les chefs de demain.

« La prochaine guerre, disait, il y a quelque vingt-cinq ans, le vieux maréchal de Moltke, sera surtout une guerre où la science stratégique et du commandement aura la plus grosse part... Notre force sera dans la direction, dans le commandement : en un mot dans notre Grand État-Major auquel j'ai consacré les dernières années de ma vie. Cette force, nos ennemis peuvent nous l'envier : ils ne la possèdent pas. » Il n'est pas contestable que l'état-major allemand ait une réelle valeur, et que l'organisation et le fonctionnement du G. E.-M. contribuent pour une large part à la puissance militaire allemande : mais il est aussi vrai de dire qu'en France, depuis vingt ans surtout, de très grands progrès ont été réalisés par notre état-major au point de vue de la préparation à la Guerre, et qu'actuellement celui-ci se trouve, à tous égards, à hauteur de la lourde tâche qui lui incombe.

***

C'est un lieu commun de répéter que ce sont le culte et la pratique de l'*Offensive* qui ont valu aux Allemands leurs victoires de 1866 et de 1870. « Faire la guerre, disait déjà Frédéric le Grand, faire la guerre, c'est attaquer. » Aujourd'hui comme hier la méthode de guerre allemande se propose comme objectif une grande bataille décisive et immédiate, inséparable, dans la pensée du commandement allemand, d'une offensive absolue. « Toute la force de nos troupes, écrit un auteur militaire d'outre-Rhin, toute la force de nos troupes réside dans l'offensive. »

Cette offensive allemande, au point de vue stratégique comme au point de vue tactique, est basée sur une conception de la *Manœuvre organisée a priori* et caractérisée par l'enveloppement d'une des ailes de l'adversaire, ou, si la supériorité numérique le permet, de ses deux ailes. C'est ce procédé que l'on voit chaque année employer couramment aux manœuvres impériales allemandes. Dans le domaine de la stratégie, c'est lui qui trouverait son application dans l'hypothèse, si souvent envisagée par les écrivains militaires, d'une violation de la Belgique par l'aile droite des forces Allemandes.

La doctrine de guerre allemande, toute imprégnée d'offensive, repose en résumé sur l'effort solidaire, énergique, s'exerçant avec l'initiative la plus grande, des chefs subordonnés, initiative qui demande la communauté de vues inculquée par le G. E.-M. La simultanéité d'attaques concentriques, exécutées par surprise, que cette doctrine comporte, la rapidité et surtout l'extrême énergie de l'exécution, pourront faire des Allemands un adversaire redoutable et dangereux pour celui qui, n'étant pas prévenu, se laisserait imposer leur volonté violente. Mais, excellente en face d'un adversaire inerte, cette doctrine de guerre devient terriblement dangereuse en présence d'un ennemi manœuvrier et résolu. Elle implique plus que jamais pour les adversaires éventuels des Allemands l'obligation du mouvement, de la souplesse et de la manœuvre. En présence des Allemands, nous devons tout faire en France, comme le disait le général Langlois, « pour développer chez nous la mobilité, la vitesse, l'initiative, en un mot, l'aptitude à la manœuvre : à leur tactique brutale, il nous faut répondre par une tactique de mouvement, tactique d'ailleurs si bien appropriée à notre caractère national ».

* * *

Les gros effectifs dont peut disposer l'armée allemande et qu'elle travaille sans relâche à accroître, la valeur scientifique de son organisation, la discipline naturelle de ses soldats, l'excellente préparation de ses états-majors et l'esprit d'offensive dont sont animés ses chefs, font, à coup sûr, de cette armée un instrument de guerre redoutable. Elle n'est toutefois pas exempte de défauts ni de faiblesses : tels l'infériorité d'officiers subalternes qui arrivent à leur situation

trop facilement et trop jeunes et leur état d'esprit qui tend à les isoler du reste de la nation; l'abaissement du niveau intellectuel et moral des sous-officiers; le manque d'individualisme, de souplesse et d'initiative de ses soldats, d'intelligence souvent lourde et de peu d'entrain... Tout compte fait, on peut dire que, si l'armée allemande augmente sans relâche ses effectifs, si sa force numérique s'accroît sans cesse, il ne s'ensuit pas forcément que la valeur intrinsèque de cette armée prenne un développement équivalent : à côté de l'accroissement de sa puissance matérielle, poursuivi avec tant d'esprit de suite et de méthode, l'armée allemande présente peut-être aujourd'hui certaines faiblesses ignorées d'elle il y a vingt ou trente ans...

Toutefois les efforts considérables accomplis depuis deux ans par l'autorité militaire allemande pour utiliser dans la plus large mesure possible les imposantes ressources en hommes dont peut disposer l'empire, méritent tout particulièrement de retenir l'attention. Outre qu'ils sont la preuve d'une volonté inébranlable et inlassable de développer au maximum la puissance militaire de l'Allemagne, ils constituent, par l'accroissement qu'ils réalisent des forces immédiatement aptes à entrer en campagne, une menace des plus dangereuses pour notre couverture au début d'une guerre, et améliorent incontestablement la valeur des troupes de première ligne, en relevant dans une forte proportion le nombre des soldats de l'active entrant dans leur composition. L'adoption en France du service de trois ans, qui, en face des 830 ou 840,000 hommes de l'effectif allemand du pied de paix, nous donnera un effectif de paix de 730 ou 740,000 hommes, nous permettra, malgré tout, d'envisager l'avenir en toute confiance : elle nous garantira en effet contre tout danger d'une agression brusquée dès le moment de la déclaration de guerre ou avant même toute déclaration; elle nous fournira dès le temps de paix des effectifs permettant d'assurer l'instruction des unités dans les conditions les meilleures; elle apportera un remède précieux à la situation actuellement défectueuse de notre cavalerie, et, en améliorant encore la qualité de nos troupes actives, elle améliorera également celle de nos réserves. L'utilisation de ces dernières, un peu plus large de notre part que de la part de nos voisins, pourra, dans la proportion où elle sera alors suffisante, compenser aisément l'infériorité de nos effectifs de paix, les forces susceptibles d'être uti-

lement mises en jeu sur un théâtre d'opérations déterminé ayant d'ailleurs forcément une limite. Cette nécessité nous impose toutefois l'obligation de poursuivre continuellement l'exploitation à outrance des qualités de la race, le développement de l'instruction de la troupe et des cadres, et l'exaltation des forces morales d'une nation qui, selon le mot de Renan, a toujours et malgré tout su « trouver en elle-même un principe éternel de renaissance et de résurrection... »

En 1806, moins de cinquante ans après Rossbach, le brillant édifice militaire de la Prusse, sous la rude poussée de nos voltigeurs et de nos hussards, s'effondrait d'un coup : et pourtant, les fortes qualités de l'armée allemande actuelle, discipline, tenue, confiance en elle-même, prestige des grandes victoires, l'armée prussienne les avait toutes, à la veille d'Iéna et d'Auerstædt... Peut-être ce souvenir réconfortant et glorieux est-il moins que jamais hors de propos à l'heure actuelle, et sûrement ne saurait-il mieux être évoqué qu'à la fin d'une étude sur l'armée allemande...

JACQUES DANY.

ABD-EL-KADER EN EXIL[1]

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

La figure d'Abd-el-Kader est assez connue; le pinceau d'Horace Vernet en a fixé magistralement les traits. Le colonel Daumas aussi s'est essayé à un portrait.

« Le front est vaste et proéminent, le nez droit et sans courbe comme dans les plus belles têtes grecques; les yeux, d'un beau fauve foncé[2], très grands, et peut-être trop régulièrement fendus, manquent un peu d'expression, mais possèdent cette humidité transparente de l'œil arabe qui rappelle l'œil de l'antilope. Ils sont ombragés par des cils très fournis, longs, soyeux et que l'on croirait peignés avec soin. Les sourcils, d'une courbure régulière et parfaite, vont en s'épaississant à mesure qu'ils se rapprochent l'un de l'autre et conservent entre eux cette distance que l'on prétend être le signe de la bienveillance. La moustache est coupée selon le rite Maleki, à la hauteur des lèvres. La barbe, d'un châtain très foncé, peu fournie sur les joues, s'épaissit sur le menton et s'allonge, assez inégalement taillée, sans bifurcation.

« Seul, le bas de la figure est doué d'une grande mobilité, mais qui ne se manifeste que par des demi-sourires.

« De sa tenue toujours très simple, qui s'allie admirablement à la plus noble dignité, de la sobriété de son geste qui contraste avec les habitudes des Arabes, de l'oubli complet qu'il semble faire de sa position si différente de ce qu'elle était il y a quelques mois à peine, on arrive nécessairement, dit Daumas, à conclure qu'il puise en dehors de ce monde toute la force dont il a donné la preuve comme guerrier et la résignation qu'il manifeste dans l'adversité. Personne aussi ne l'aborde sans émotion et sans lui serrer la main qu'il offre avec autant de grâce que de bonté. Parle-t-il à quelque inférieur, son sourire prend alors une expression de bienveillance; lui nomme-t-on ses ennemis les plus cruels, il cherche à les excuser en rejetant sur les événements leur conduite à son égard. Abd-el-Kader est très

1. Voyez la *Revue des Sciences politiques*, numéro de mars-avril 1913.
2. Bleus, d'après Léon Roches.

généreux; il ne garde jamais rien pour lui de tout ce qu'on lui donne. On lui prendrait son bernous qu'il ne dirait rien. Quand on lui fait remarquer qu'il est trop bon, il répond avec douceur : dans la position où je suis, je dois faire comme nos ancêtres et dire non : mon cheval, mon bernous, mes biens, mais : notre cheval, notre bernous, nos biens. Lorsqu'on lui propose les honneurs et les biens de ce monde, il répond toujours : « L'autre monde et celui-ci sont comme l'orient et l'occident; on ne peut se rapprocher de l'un sans s'éloigner de l'autre. »

L'ex-Émir comblait de vénération et de soins sa vieille mère, Lala Zohra, femme d'une grande piété, et se montrait en toutes circonstances plein de prévenance pour ses compagnons d'infortune. Mais, habitués à une vie très active au grand air, ceux-ci se morfondaient à Toulon. Le colonel Daumas les consolait, les encourageait à patienter. Grâce à la sollicitude qu'il ne cessait de leur témoigner, il gagnait peu à peu la sympathie des prisonniers du fort Lamalgue et pénétrait dans leur intimité.

Abd-el-Kader avait organisé sa vie d'une façon très régulière. Levé à la pointe du jour, il faisait une première prière après ses ablutions, puis allait saluer sa mère et passait un instant avec sa famille. Il rentrait ensuite chez lui et dormait encore une heure. A son réveil, il faisait répéter à ses enfants[1] les leçons que leur avait données leur précepteur. De huit heures à onze heures, il recevait les colonels Lheureux et Daumas et déjeunait. A midi, prière en commun; puis lectures, correspondance ou réception de visiteurs notables. Après d'autres prières et causeries en famille, venaient le souper et une réunion des intimes, entrecoupée de lectures qui durait jusqu'à dix heures ou onze heures du soir.

Dans ses conversations journalières avec le colonel Daumas, Abd-el-Kader abordait les sujets les plus variés. Tantôt il racontait comment s'étaient déroulés en Algérie les événements qui avaient marqué la fin de 1847. Il insistait d'ailleurs toujours sur ce point qu'il s'était rendu volontairement aux Français et qu'il pouvait fuir encore dans le désert pour leur échapper. Tantôt sa captivité lui suggérait d'amères réflexions : « Vous êtes le couteau et moi la chair; taillez donc comme il vous plaidra. » — « Les biens de ce monde ne

1. Abd-el-Kader avait quatre enfants : trois fils, Muhammed, Mehhiddin, Abdallah et une fille, Jamena.

portent jamais bonheur et nous privent presque toujours des avantages de l'autre. » Mais il ajoutait avec une philosophie plus souriante : « La meilleure manière de tuer un ennemi dont les sentiments sont élevés, c'est de lui pardonner : on en fait un esclave. »

Ces entretiens fréquents devaient avoir d'heureux résultats, car si dans la personne d'Abd-el-Kader la sagesse du jugement, l'élévation du caractère ou sa résignation tout orientale séduisaient le colonel Daumas, d'autre part celui-ci, par sa vaste culture générale, son intelligence de la guerre africaine, sa connaissance approfondie de la langue et des mœurs arabes, son esprit d'à-propos, provoquait chez l'ex-Émir l'admiration et l'estime qu'après la lutte le vaincu éprouve souvent pour le vainqueur bienveillant. D'ailleurs la confiance et l'affection ne devaient pas tarder à compléter ces sentiments. Le 3 février, Abd-el-Kader accepta de venir dîner chez le colonel Daumas, et, bien que, selon les usages arabes, les femmes soient généralement exclues de telles réunions, il s'entretint à plusieurs reprises avec Mme Daumas[1], et répondit avec esprit à toutes les questions qui lui étaient posées. Mais, après chaque phrase et quand il rentrait en lui-même, il reprenait son habituelle gravité, « pensant sans doute à ce que Dieu voulait de lui dans l'avenir », comme l'écrivit le colonel Daumas dans son rapport à M. Guizot, président du conseil. Quoi qu'il en fût, la phase des dispositions conciliantes était définitivement ouverte de part et d'autre.

Un courant d'opinion nettement favorable au prisonnier n'avait pas tardé à se dessiner en France. Ce qu'on savait de sa vie aventureuse contribuait à rendre populaire l'ennemi qui, suivant l'expression du général Oudinot, « avait balancé par la puissance de son génie la fortune de nos armes ».

Aussi, les marques de sympathie ne tardèrent-elles pas à se manifester.

1. Le colonel Daumas avait épousé, au mois de décembre 1847, Catherine-Caroline Mac Carthy, nièce du maréchal Bugeaud. L'ex-Emir ayant été prévenu que, s'il était contrarié d'assister à ce repas avec Mme Daumas, elle n'y paraîtrait pas, il répondit : « Dans la religion musulmane, la femme peut très bien aussi prendre part aux réunions, la figure découverte jusqu'au col et les mains nues jusqu'aux poignets. Si nous autres Arabes nous les forçons à se voiler, c'est uniquement pour ne pas permettre, sous notre ciel brûlant, aux mauvaises pensées de naître. Les mauvaises pensées, tu le sais, amènent souvent les mauvaises actions. »

Le capitaine Morizot et le maréchal de camp Galinier, commandant le département du Var, approuvés par le Gouvernement, rendirent visite à l'ex-Émir et s'employèrent à le distraire.

Le lieutenant-colonel de Beaufort, aide de camp du duc d'Aumale, revenant de Paris, s'arrêta à Toulon pour assurer Abd-el-Kader que le roi des Français saurait faire honneur à la parole de son fils. Enfin le ministère lui-même prescrivit les mesures propres à améliorer le sort des captifs et demanda à son commissaire de lui faire les propositions utiles.

Le roi a daigné me dire, écrivit le 2 février 1848 le maréchal Trézel au colonel Daumas, que si l'ex-Emir désirait faire quelques promenades, soit en ville, soit aux environs, vous pourriez le satisfaire à cet égard et louer des voitures dans lesquelles Abd-el-Kader serait transporté avec les personnes qu'il désignerait et même ses femmes et ses enfants. L'intention de Sa Majesté est que l'on accorde à l'ex-Emir toutes les facilités qu'il demandera pour le distraire pendant le temps qu'il devra passer à Toulon.

Le 19 février Abd-el-Kader accepta de visiter les établissements maritimes de Toulon, non pas, écrit le colonel Daumas, qu'il eût du goût pour les spectacles nouveaux, mais parce que sa courtoisie le portait à répondre aux témoignages de bienveillance.

De nombreux artistes avaient sollicité l'honneur de faire le portrait du prisonnier. Horace Vernet, désigné par le Gouvernement, fut agréé par Abd-el-Kader. « Je croyais, lui avait dit le colonel Daumas, que dans ta religion c'était un péché, tandis que chez nous c'est un moyen licite de perpétuer la physionomie des hommes illustres. — Les statues en or, en argent, et en cuivre, lui répondit-il, sont totalement proscrites parce qu'elles sont dans la classe des idoles, mais la représentation des figures par les couleurs, sur la toile ou le papier, est tolérée. »

Des faits d'une autre importance vinrent bientôt modifier la marche des négociations. Le 24 février 1848, deux mois après la soumission de l'Émir, la monarchie de Juillet était renversée.

En arrivant à Toulon au début de mars, M. Émile Ollivier, commissaire du Gouvernement et délégué dans le Var, estima que son devoir était de porter au « grand vaincu » des paroles de consolation et de paix. Après avoir relaté, dans une lettre adressée au

citoyen Arago, Ministre de la Guerre, en date du 15 mars 1848, le refus d'Abd-el-Kader de séjourner en France et son serment solennel de ne jamais porter les armes contre nous, il ajoutait :

« Il est certain que garder Abd-el-Kader c'est le tuer et le tuer au mépris d'une parole française. Le Gouvernement républicain donnerait au monde un magnifique spectacle en renvoyant, selon ses vœux, Abd-el-Kader à la Mecque... Aujourd'hui, le danger que peut nous occasionner la mise en liberté d'Abd-el-Kader est douteux, en tout cas peu considérable; et, si nous le gardons, la honte est la même. Doit-on accepter une pareille responsabilité? Citoyen! je fais appel à la loyauté de votre vie tout entière; je vous écris avec une certaine émotion parce que j'ai été plus vivement frappé qu'un autre des conséquences de notre conduite indécise jusqu'à ce jour. Il est inutile de dire que je n'ai nullement engagé le Gouvernement. Mais je serais heureux d'une décision qui grandirait mon pays et les ministres qui y attacheraient leur nom. Salut et Fraternité! »

A cette même date du 15 mars, Abd-el-Kader, encouragé par la visite de M. Émile Ollivier et trop habile pour négliger une bonne occasion, écrivait aux membres du Gouvernement provisoire[1] : « Si je n'ai point obtenu justice par le passé, je dois l'obtenir à présent puisque vous êtes les auteurs de l'état de choses qui ne permet ni injustice ni oppression. Je n'ai rien fait qui puisse être blâmé par des hommes sages comme vous l'êtes, etc. »

Et en même temps il envoyait « aux appuis solides de la République » le serment écrit de ne jamais porter les armes contre la France : « Je viens vous donner une parole sacrée et qui après elle ne doit laisser aucun doute dans votre esprit, savoir : que je ne m'occuperai plus de fomenter des troubles contre les Français, ni par moi-même en personne, ni par mes paroles, ni par mes écrits, ni par aucun des miens et cela pendant toute ma vie. »

La chute de Louis-Philippe avait comblé d'étonnement l'ex-Émir : « Si quelqu'un pouvait douter de l'existence de Dieu, disait-il à cette époque au colonel Daumas, il en aurait la preuve dans ce qui vient de se passer en France. » Ce changement de régime n'était pas sans lui donner des inquiétudes sur son sort. Quant à ses compagnons, depuis la proclamation de la République, ils paraissaient plus mornes. « Présagent-ils, remarque le colonel Daumas dans ses

1. Il les qualifiait d' « appuis solides de la République ».

notes, une longue captivité? Je ne sais; mais ils montent sur les terrasses, interrogent le ciel, scrutent la mer, se parlent à voix basse et sont chagrins. »

Si, en adressant sa supplique aux membres du Gouvernement provisoire, Abd-el-Kader leur écrivait : « J'ai été réjoui en apprenant cette nouvelle (l'avènement de la République), parce que j'ai lu dans les livres qu'un tel état de choses est convenable aux peuples, puisqu'il anéantit l'injustice et empêche le fort d'opprimer le faible, que tous deviennent frères et que, par cette raison, aucun frère ne peut s'élever contre son frère », dans l'intimité, au contraire, il paraissait moins confiant. Au colonel Daumas qui lui demande le 3 mars ce qu'il pense de la République, il répond : « Il n'y a qu'un seul Dieu pour le monde entier; n'est-ce pas là la preuve que sur cette terre également il ne faut à chaque peuple qu'un seul maître, qu'une seule impulsion? » — « Liberté, Égalité, Fraternité, disait-il encore, ce ne sont que des mots en matière gouvernementale. » Malgré sa souplesse politique, Abd-el-Kader ne pouvait oublier que pendant de longues années il avait été reconnu « Sultan des Arabes » et n'avait cessé de commander en autocrate.

Le 30 mars, il profitait de la visite du général Changarnier, nouveau gouverneur de l'Algérie, pour réclamer avec énergie l'exécution de la promesse française. Le général ne lui dissimula pas qu'en raison de l'importante diminution de nos effectifs en Algérie, des nombreuses et abondantes occupations du Gouvernement provisoire, et des embarras momentanés de la France, il ne pensait pas qu'on dût le rendre sur-le-champ à la liberté. Cette déclaration, à laquelle il ne s'attendait pas, atterra l'ex-Émir. « Puisqu'il en est ainsi, s'écria-t-il, je suis trahi par ceux en qui j'avais placé toute ma confiance. C'est une chose inouïe. Vous mettriez en mon pouvoir aujourd'hui toutes les richesses de la France que je les donnerais pour acheter la mort. Si vous nous gardez plus longtemps ici, je vous déclare que beaucoup d'entre nous se suicideront. C'est un péché horrible dans notre religion, je le sais; Dieu cependant nous pardonnera en faveur du motif. » Les consolations que lui prodiguèrent les colonels Daumas et Lheureux finirent par le calmer.

Le 14 avril le Ministre de la Guerre informait le colonel Daumas des intentions du Gouvernement. Abd-el-Kader et sa famille devaient

être transférés au château de Pau; quant aux Arabes de sa suite, on devait les diriger sur le dépôt de l'île Sainte-Marguerite et les traiter comme des prisonniers politiques.

Vous vous efforcerez, ajoutait le Ministre de la Guerre, de lui faire comprendre qu'une nécessité impérieuse a seule dicté cette décision; que d'ailleurs le Gouvernement provisoire a donné des ordres pour qu'il soit traité partout avec les égards qu'un peuple généreux doit à un ennemi qui s'est confié à l'honneur national. Les circonstances difficiles qui ont rendu indispensable sa translation au Château de Pau peuvent se modifier plus tard, et, si sa foi religieuse lui ordonne de se résigner à la volonté de Dieu, le Peuple français a donné assez de preuves de sa magnanimité pour qu'il conserve l'espoir d'un avenir meilleur.

La nouvelle du transfert à Pau jeta l'ex-Émir dans un profond désespoir auquel succéda une irritation indescriptible. Il ne voulait accepter son changement de résidence qu'accompagné des siens; le séparer de ses fidèles Arabes, c'était la mort. Protestant que lui et les siens ne quitteraient pas le fort Lamalgue sans être enlevés par les soldats, il menaça de nouveau de se suicider.

Le voyant exalté à ce point, le colonel Daumas, avec une grande patience, se mit à éclairer l'ex-Emir sur ses véritables intérêts : il fallait avant tout éviter un scandale. Cette conduite prudente réussit; au bout de deux jours Abd-el-Kader avait cédé et consentait à s'embarquer de son plein gré.

Loin de garder rancune aux colonels Daumas et Lheureux de cette pénible communication, l'ex-Emir au contraire leur exprimait par écrit sa gratitude : « Vous vous êtes toujours montrés si bons, si nobles à mon égard que je ne fais entre mes frères et vous aucune différence; c'est comme si nous étions tous sortis du ventre de la même mère, je vous le jure par la tête du Prophète. »

Le 22 avril, veille de son départ de Toulon, Abd-el-Kader écrivait au colonel Daumas :

J'ai appris que vous alliez me quitter et m'abandonner. La douleur que je vais éprouver de notre séparation sera plus vive, sans aucun doute, que les souffrances que j'ai endurées par le passé. Qui donc après vous viendra me consoler quand je serai triste? Qui viendra effacer mes pleurs par le sourire? Qui me fera patienter dans mon infortune? Les médecins guéris-

sent le corps avec des remèdes et vous, vous soulagiez mon cœur par de douces paroles.

Pendant tout le temps que j'ai passé avec vous, il me semblait n'avoir pas quitté mon pays, ni m'être éloigné de mes amis; mais dès que vous m'aurez quitté, je vais me trouver chez l'étranger. J'espère manger le fruit de l'arbre que notre amitié a planté, garanti que je serai par le tranchant de votre sabre et la force de votre parole. Je vous supplie de ne point me laisser privé de vos nouvelles, jusqu'au moment où Dieu permettra que le Gouvernement français soit assez compatissant pour me rendre à la liberté et autoriser mon voyage à la Mecque. Alors seulement vous pourrez me retirer votre cœur.

Le 23 avril, le vapeur *Minos* emportait Abd-el-Kader et les 77 personnes de sa famille vers Cette, d'où ils suivirent jusqu'à Toulouse le canal du Languedoc. Le colonel Daumas a noté pendant le voyage la curiosité qu'inspirait aux populations l'ancien Sultan des Arabes et la sympathie enthousiaste avec laquelle il fut accueilli. Les expansifs Méridionaux voulaient tous lui serrer la main, criaient qu'il avait bien défendu son pays et qu'il fallait honorer le courage malheureux. Ils déploraient que son ignorance du français l'empêchât de prononcer une profession de foi politique. Mais Abd-el-Kader répondait tristement au colonel Daumas qui lui interprétait les témoignages frénétiques de la cordialité populaire : « Je me regarde comme un homme mort... Ne tentez donc pas de me couvrir de fleurs; je n'en sentirais pas le parfum. »

L'ex-Emir arrivait à Pau le 29 avril à une heure du matin.

Le lendemain, le colonel Daumas donnait communication à Abd-el-Kader de la réponse du Gouvernement à sa dernière lettre[1] :

La République est le Gouvernement du peuple, lui écrivait le Ministre de la Guerre. Le peuple est généreux et ne frappe jamais après la victoire. Le nouveau Gouvernement n'a pas à discuter avec toi la parole conditionnelle qui te fut donnée. Il te trouve prisonnier sur le territoire de la France; il a le droit de t'y garder. Quand tout germe de guerre aura disparu, la République t'enverra sur la terre d'Islam. En attendant, le Gouvernement provisoire te donne pour résidence une grande et belle habitation. La douceur

1. « En lui remettant ce document, écrivait le Ministre de la Guerre au colonel Daumas, faites-lui comprendre que le soin des intérêts politiques de la France a mis le Gouvernement provisoire dans la nécessité de l'interner dans une place de l'intérieur, mais qu'il a voulu qu'il pût trouver dans la franchise et la générosité de notre conduite un adoucissement au chagrin qu'il éprouve de ne pas pouvoir se rendre encore sur une terre musulmane. »

du climat, la beauté de la contrée te rappelleront l'Algérie; tu seras l'hôte plutôt que le prisonnier de la République. Toi, ta famille, tes serviteurs, vous pourrez compter sur les égards que la France accorde toujours à ses ennemis vaincus. Je te salue. Puissent les circonstances permettre à la République de s'abandonner bientôt envers toi à toute sa générosité !

Le 3 mai, le colonel Daumas informait le Ministre de la Guerre que l'installation d'Abd-el-Kader au château de Pau pouvait être considérée comme terminée et que « tout le monde était installé selon les exigences des mœurs arabes ». Il obtint alors un congé de convalescence et transmit ses fonctions au capitaine Boissonnet, qui avait rendu d'appréciables services en Algérie et devint général.

Le 22 avril 1848, avant de quitter Toulon, Abd-el-Kader terminait une lettre au colonel Daumas par ces mots : « Pendant tout le temps que je serai en France, si vous êtes un homme de vérité, vous devez ne trouver aucun goût aux aliments jusqu'à ce que vous me voyiez ainsi que les miens affranchis de la douleur. C'est ainsi que doivent être les amis. » Le colonel Daumas se montra fidèle en amitié. Nommé deux ans plus tard directeur des Affaires de l'Algérie au Ministère de la Guerre, il contribua à provoquer les marques de bienveillance dont le Prince-Président combla Abd-el-Kader, alors transféré à Amboise jusqu'au 16 octobre 1852, date à laquelle le captif fut avisé solennellement de sa mise en liberté sans condition, avec allocation d'une pension annuelle de 100,000 francs. L'ex-Emir écrivit peu après au général Daumas : « Sachant combien vous avez contribué par votre initiative à me procurer ce don précieux (la liberté), je ne fais qu'implorer sur vous les faveurs de Dieu. » Le 25 janvier 1853, au moment de s'embarquer pour Brousse, il exprimait encore sa gratitude à l'ancien compagnon du fort Lamalgue : « Je ne puis oublier votre amitié, et ma reconnaissance garde un profond souvenir du bien que vous m'avez fait et de l'appui que vous m'avez prêté. Je ne ferai que ce qui pourra être agréable au Sultan Napoléon. Le serment de Dieu existe entre lui et moi. » Ce serment, non exigé et par lequel il s'était engagé verbalement à vivre désormais en Orient loin de toute politique, l'ex-Emir devait le tenir au milieu des plus grands périls. Est-il besoin de rappeler que, lors des massacres de Damas, il offrit dans sa demeure un asile aux chrétiens menacés et que par sa courageuse attitude il

en sauva un grand nombre? Il subsiste encore un lien entre deux fils d'Abd-el-Kader et la France : elle les a admis récemment dans son ordre national de la Légion d'honneur.

En définitive les critiques dirigées, dès le début de la captivité d'Abd-el-Kader, contre le ministère Guizot, très embarrassé de son prisonnier et affolé par les événements, n'étaient pas dépourvues d'exagération. Quant aux reproches adressés aux chefs de l'armée, il leur a été répondu aussitôt par le duc d'Aumale, dans deux lettres qu'il est permis de rappeler en terminant :

Alger, 10 janvier 1848.

..... Merci de ce que vous me dites sur la prise d'Abd-el-Kader, je crois que c'est en effet un grand et heureux événement, et que l'on est injuste en ce moment pour Lamoricière. Franchement, si, il y a un mois on avait dit : la question du Maroc sera terminée; Abd-el-Kader quittera l'Afrique et sera conduit en Orient pour y vivre sous la surveillance et des aumônes de la France, on eût traité de rêve un si beau résultat.

Alger, 11 janvier 1848.

Vous avez raison, mon cher ami, de compter sur la placidité de mon âme; les attaques contenues dans les journaux que m'apporte le courrier de ce jour ne m'ont ni ému, ni étonné. Je trouve tout simple qu'on critique, qu'on me blâme; c'est le lot de tous ceux qui servent leur pays; et, après tout, on n'attaque que ceux qui agissent et qui comptent pour quelque chose. Et vraiment, quand je compare ces attaques à celles dont j'aurais été l'objet si nous avions laissé échapper Abd-el-Kader, où si j'avais été assez déloyal et assez pusillanime pour désavouer mon lieutenant quand ma conscience me défendait de le blâmer, je ne puis que me réjouir des discussions qui constatent et l'importance du succès, et la parfaite droiture de ma conduite. Je suis convaincu d'ailleurs que si le Gouvernement n'avait pas autant hésité dans l'appréciation de cet événement, s'il s'était préoccupé davantage du grand résultat obtenu, et moins d'un embarras secondaire, d'un danger presque imaginaire (car Abd-el-Kader s'échappant d'Égypte et reparaissant en Algérie ne serait plus qu'un aventurier secondaire comme il faut bien nous attendre en voir surgir plusieurs), je suis convaincu, dis-je, que l'opinion l'aurait suivi. Enfin, j'attends la décision du Gouvernement et de l'opinion avec une parfaite tranquillité; mais je dois terminer; j'ai seulement voulu vous écrire ce petit mot de réconfort.

Tout à vous,

H. O.[1].

CAPITAINE MAURICE PERRAS ET E. BOISLANDRY DUBERN.

1. Corresp. du duc d'Aumale avec Cuvillier-Fleury, t. I, p. 396 et 397.

LA CRISE ALGÉRIENNE

La période héroïque de la conquête de l'Algérie était à peine close que, déjà, le législateur déclarait dans l'article 109 de la Constitution du 4 novembre 1848 « terres françaises » les territoires nouvellement acquis. Dès cette époque, la lutte s'engage entre les partisans d'une politique d'assimilation étroite avec la Métropole et les esprits imbus de libéralisme à l'égard de la Colonie qui entrevoient une autonomie de plus en plus large. Cette autonomie devait, par un processus naturel, amener la création d'un « self-government » où la Métropole serait représentée par un Gouverneur placé sous le contrôle d'un Parlement local. La politique d'assimilation n'ayant pas donné les résultats qu'on en attendait, il s'est formé, à la fin du XIXe siècle, une conception mixte qui, sans adopter un système autonomiste exagéré, a reconnu qu'il fallait à l'Algérie une décentralisation administrative. C'est cette politique dite de Spécialisation qui a été suivie depuis les décrets de décentralisation de 1896 et 1898 et amplifiée par la loi financière de 1900.

Les mesures décentralisatrices prises à la fin du XIXe siècle, la création d'assemblées locales préposées à la gestion des intérêts financiers de la Colonie et la formation du budget spécial ont donné à l'Algérie un essor économique remarquable, mais, néanmoins, en présence du développement intensif de ce pays, les mesures libérales précitées semblent insuffisantes et paraissent ne plus correspondre aux besoins actuels : l'Algérie réclame une extension plus considérable de libertés administratives, elle demande à jouir de ses richesses naturelles comme le fait la Tunisie, sa voisine de l'Est, et comme pourra le faire le Maroc. L'Algérie se trouve en état d'infériorité vis-à-vis de ses voisins plus libres, moins entravés par les formalités administratives. Depuis l'affaire de l'Ouenza, le public algérien s'est

passionné pour cette question et un mouvement protestataire a pris naissance dans le département de Constantine, mouvement qui s'est propagé avec rapidité dans les deux autres départements. Les diverses assemblées élues, les Corps constitués, la presse algérienne mènent une active campagne; les grands organes métropolitains signalent la « crise algérienne ». De grands mots, autonomie, séparatisme, ont été prononcés par des esprits exaltés.

Ce qui est certain c'est que l'Algérie subit un malaise économique et qu'un vif sentiment de mécontentement règne en ce moment dans la Colonie. D'où provient-il? Jusqu'où va-t-il? Comment satisfaire les désirs fort légitimes des Algériens et continuer cependant notre politique « d'association » à l'égard de nos sujets musulmans? Telles sont les différentes questions que nous voudrions rapidement examiner dans cette étude.

L'organisation administrative de l'Algérie a varié suivant les circonstances, les fluctuations de la politique intérieure métropolitaine et les conceptions des dirigeants de la France en matière coloniale. Tour à tour, l'Algérie a été un « vaste camp militaire, un royaume arabe, une réunion de simples départements français ». C'est ainsi que, dans les premières années de l'occupation, la seule politique suivie et qui, du reste, s'imposait, est celle de l'assujettissement. L'Ordonnance du 1er juillet 1834 institua plus un état de siège qu'une organisation administrative. Le général en chef, transformé en Gouverneur Général, garda des « pouvoirs forts », plus compatibles avec ceux d'un chef militaire que nécessaires à un haut fonctionnaire. Cette politique d'autorité fut encore accentuée par l'ordonnance de 1845 restreignant au profit du Ministre de la Guerre les pouvoirs du Gouverneur Général. Mais, déjà, les contingences du milieu s'étaient modifiées. L'élément « colon » était de plus en plus important, aussi la lutte entre le pouvoir militaire et le pouvoir civil débuta dès 1845, sur la terre algérienne. La presse libérale s'empara des revendications des colons; certains parlementaires menèrent le combat en faveur de la liberté politique des Algériens. La Révolution de 1848 permit de réaliser ces aspirations; les colons furent traités sur le pied d'égalité avec les citoyens de France; la plupart des services furent rattachés aux ministères compétents; la Colonie fut divisée en départements. Des députés devaient représenter

l'Algérie au Corps législatif. C'est ce que l'on a appelé la première assimilation. Cette politique assimilatrice fut continuée sous les toutes premières années de l'Empire par le prince Jérôme Bonaparte, placé à la tête du Ministère de l'Algérie et des Colonies. Mais bientôt l'élément militaire prit sa revanche et obtint de l'Empereur la suppression du Ministère de l'Algérie. Le régime militaire fut rétabli en la personne du Maréchal Pélissier comme Gouverneur Général. Bien plus, à la suite du voyage de l'Empereur en Algérie, les intérêts des colons et le développement de la colonie furent sacrifiés en faveur des Indigènes et du rêve du royaume arabe. Brimés par le pouvoir militaire, sacrifiés par la politique arabe de Napoléon III, les colons protestèrent vivement : « aussi quand un peu d'air avait fini par pénétrer dans les rouages de la machine gouvernementale, jusqu'alors si hermétiquement fermée, ce fut du côté de l'Algérie que se portèrent les premières investigations du Corps législatif[1] ». Diverses commissions extra-parlementaires furent alors envoyées en Afrique et l'une d'elles, dont le rapporteur fut M. Armand Béhic, conclut en 1869 à la nécessité de doter l'Algérie d'un Gouvernement autonome et d'un budget spécial.

Malgré les vœux des députés libéraux, ce ne fut pas vers l'autonomie qu'évolua, après les désastres de l'Année Terrible, l'organisation administrative de l'Algérie, mais au contraire vers une assimilation très étroite avec la Métropole. En effet, après le provisoire de 1870, le Gouverneur Général Chanzy débarqua à Alger avec le programme assimilateur suivant : « l'initiative à Alger, la décision à Paris, l'exécution à Alger, le Contrôle à Paris ». Albert Grévy accentua encore cette politique que les décrets de 1881, dits décrets de rattachement, consacrent définitivement. Par ces décrets la totalité des services civils sont repassés aux Ministres matériellement compétents qui les restituent au Gouverneur à titre de pouvoirs délégués. Or, il advint que le rattachement des divers services aux différents Ministères eut pour conséquences le désarroi et la mauvaise gestion administrative. Les affaires erraient entre Paris et Alger, Alger et Paris. Les chefs de service correspondaient directement avec le Ministère dont ils dépendaient et ignoraient le Gouverneur.

1. D'Haussonville, *La Colonisation officielle en Algérie.*

Suivant une heureuse image de M. Jonnart, « les services algériens en 1886 ressemblent fort aux étages des grandes maisons parisiennes où les locataires ne se connaissent ni de nom ni de vue ». Le budget algérien, éparpillé entre les divers départements, ne formait plus une unité : « L'obscurité se fit et l'on ne sut plus ce que coûtait l'Algérie, ni surtout ce qu'elle rapportait. » Dans l'ordre économique, le développement de la Colonie était arrêté par l'absence d'un outillage approprié à l'extension toujours croissante du commerce et de la colonisation. Vers 1885 un véritable malaise régnait en Algérie, origine de troubles politiques et sociaux.

C'est alors que Jules Ferry éclaira le Parlement sur le rôle néfaste des décrets de rattachement. Budeau apporta à la vibrante parole de Jules Ferry l'appui d'une argumentation remarquable. A la suite de ces interventions le législateur se déclara partisan d'une politique décentralisatrice : un décret de 1896 restitua au Gouverneur Général « des pouvoirs forts », que renforça un autre décret de 1898. Depuis cette date, l'Algérie forme un tout placé sous la haute direction du Gouverneur Général. En vue d'aider ce haut fonctionnaire et en prévision du don tout prochain de l'autonomie financière, le décret de 1898 institue les délégations financières, Assemblées locales destinées suivant le texte même du décret « à apporter au Gouverneur Général le concours d'opinions libres, d'avis éclairés et de vœux réfléchis émis par les représentants directs des contribuables algériens sur toutes les questions d'impôts et de taxes assimilées ». Le budget promis fut créé par la loi du 19 décembre 1900 qui dote l'Algérie de la « personnalité civile » et d'un « budget spécial ».

Les mesures décentralisatrices de 1898 et de 1900 ont eu pour l'Algérie d'excellents effets tant au point de vue administratif et financier qu'au point de vue économique. Les délégations financières, grâce à une gestion prudente des finances algériennes, ont pu constituer un fonds de réserve de près de 52 millions. Les recettes budgétaires sont en augmentation constante, évaluées à 55 millions en 1901 ; elles atteignent 144 millions en 1911. Les remarquables résultats obtenus par l'institution du budget spécial ont incité en 1904 le Parlement à abandonner au Gouverneur Général les attributions du Ministre des Travaux publics en matière de chemins de fer, et à remettre aux mains de la Colonie la gestion

de ses voies ferrées. L'unification et la simplification des différents réseaux algériens ont été effectuées. Les recettes des chemins de fer sont chaque année supérieures à celles de l'année précédente et pour 1911 dépassent de 6 millions celles de 1910. Les forêts algériennes ont été mises en valeur et produisent des revenus fort appréciables pour le budget. Le mouvement économique est marqué par un essor de plus en plus grand des diverses branches de la production agricole et minière. La somme globale du commerce général dépasse depuis 1911 le milliard. Enfin le meilleur critérium de « l'excellente affaire » qu'est l'Algérie c'est la facilité avec laquelle se sont couverts deux emprunts successifs, l'un de 50 millions en 1902, l'autre de 175 millions en 1908. Grâce à ces appels de fonds, la Colonie est en train de se constituer l'outillage économique qui jusqu'ici lui faisait défaut.

Il est indubitable que, depuis les mesures libérales de 1898 et 1900, l'Algérie, en ce qui concerne son développement économique, a largement rattrapé le temps perdu. Mais, depuis ces toutes dernières années, l'essor de notre possession nord-africaine est entravé et l'activité de nos colons et de nos commerçants se trouve être limitée par suite d'une organisation administrative trop peu décentralisée. Il résulte de cet état de choses un malaise économique dont se ressentent toutes les branches de la production algérienne. Cet état de tension a eu, par une évolution naturelle, sa répercussion dans le domaine politique. Un mouvement protestataire contre l'ingérence de la Métropole dans les affaires algériennes s'est développé; le public de la Colonie proteste vivement contre les lenteurs des formalités administratives que nécessitent l'obtention des concessions minières, la formation de Compagnies de chemins de fer, etc. L'espèce qui a concrétisé aux yeux des Algériens l'insuffisance de leur « Charte », c'est l'affaire de l'Ouenza. Sans vouloir faire ici l'historique de cette question, on peut signaler la déception qu'éprouve toute une partie de l'Algérie de ne pouvoir, dès à présent, tirer tous les bénéfices directs ou indirects de l'exploitation du massif minier de l'Ouenza.

Depuis plus de neuf ans, la question est en suspens. Il a fallu d'abord une instruction à la Préfecture de Constantine, puis une seconde instruction au Gouvernement Général. Ensuite il y a eu

discussion aux « délégations financières ». Le projet ayant été envoyé à Paris, il y a eu quatre ou cinq instructions nouvelles, au Ministère des Travaux publics, au Conseil d'État, à la Commission des Travaux publics de la Chambre. Puis, trois fois, la discussion du projet a été demandée à la Chambre et trois fois elle a été ajournée. Et quand ce projet aura été voté, il faudra qu'il passe au Sénat.

Lorsque l'on évalue les pertes pécuniaires que causent ces retards, l'on arrive sans exagération à une somme de 8 à 16 millions. Devant ce chiffre et, en présence des nombreuses concessions minières également encore inexploitées par défaut d'autorisations légales, le mouvement protestataire algérien paraît légitime.

*
* *

C'est l'ancienne province de Constantine, centre minier de l'Algérie, qui a ressenti la première l'insuffisance de la loi de 1900. C'est, en effet, la région minière par excellence de la Colonie, sa prospérité dépend en grande partie de la mise en valeur de divers et nombreux gisements miniers qui abondent dans son sous-sol. Or ce qui se passe en grand pour l'Ouenza se répète pour les petites demandes de concessions minières. Les déceptions des prospecteurs et des sociétés minières sont d'autant plus vives qu'ils peuvent voir à quelques kilomètres de leurs mines, en Tunisie, des gisements de même nature être déjà en plein rendement. En Tunisie, en effet, les choses vont plus vite. Une demande de concession est-elle formulée? Le Directeur des Travaux publics tunisiens fait étudier l'affaire par le service compétent et établit un projet. La conférence consultative discute ce projet et l'approuve. Le Ministre des Affaires étrangères en est saisi pour approbation et pour engager les responsabilités du Gouvernement Français, le Parlement reste libre d'intervenir; les formalités s'effectuent rapidement, en quelques mois. Pour comparer ce qui se passe en Algérie et ce qui se produit en Tunisie, il existe un exemple typique, celui des gisements de phosphates de Sleta et Hameloum : ces mines sont situées à cheval sur la frontière algéro-tunisienne et furent découvertes en 1902. Du côté tunisien, toutes les formalités furent rapidement menées et la mine est en complète exploitation depuis 1908; du côté algérien, la concession en 1911 n'était pas même encore concédée.

Les réclamations des colons et industriels constantinois eurent un écho considérable parmi la population européenne de Bône, qui voit le trafic et l'accroissement de son port arrêtés par suite de la non-construction du chemin de fer de l'Ouenza et qui ne peut profiter de la mise en valeur de tout l'hinterland de l'Est algérien. L'Algérie entière demande l'élargissement de ce qu'elle nomme sa « constitution », c'est-à-dire de la loi du 13 décembre 1900. La colonie sait qu'elle a besoin de toutes ses ressources pour lutter sur le terrain économique avec ses voisins. « A l'Est, la Tunisie continue à disposer de ses ressources naturelles et à perfectionner tous les ans son outillage économique; à l'Ouest le Maroc s'organise sur les mêmes bases offrant un terrain d'action facile à l'esprit d'entreprise français.

« Au milieu, l'Algérie végétera, les solutions seront infiniment retardées et la vie économique ankylosée[1]. ». Pour permettre à la Colonie de ne pas être écartée par ses jeunes sœurs nord-africaines, il semble nécessaire de donner aux Assemblées locales le droit de statuer directement sur les demandes de concessions de mines, de chemins de fer et autres Travaux Publics qui ne réclament de la Métropole ni subvention ni garanties d'intérêt général. Cette manière de voir a été défendue à la tribune de la Chambre par M. Millerand, alors Ministre des Travaux publics. « Il semble au Gouvernement qu'il serait à la fois logique et sage, puisque la Métropole s'est retiré le droit d'imposer à l'Algérie un chemin de fer dont elle ne voudrait pas, il serait, dis-je, logique et sage que, lorsque l'Algérie à ses risques et périls, sans vous demander ni subvention, ni garanties d'intérêt, veut, pour servir à ce qu'elle considère comme son intérêt propre, concéder un chemin de fer, il lui fût permis de le faire librement. » En un mot l'Algérie se considère assez grande pour gérer elle-même ses affaires. Elle ne veut plus, suivant le mot de M. Réjou, conseiller municipal de Constantine, « être dans la position d'une ménagère qui, pour faire sa lessive, doit le demander à Paris ».

C'est sur cette question essentiellement pratique, que s'est engagée la campagne en faveur de l'extension des libertés politiques algériennes. Portée ainsi sur le terrain économique, cette campagne ne pouvait d'ailleurs que rallier tous les suffrages. La question fut

1. *Dépêche Algérienne*, 10 décembre 1911.

agitée aux délégations financières et, en décembre 1911, la *Dépêche Algérienne*, organe très répandu en Algérie publia un vibrant appel : « Nous demandons à l'opinion algérienne de se manifester sur une question qui contient en puissance tous les éléments les plus vitaux de l'essor économique et de la prospérité de l'Algérie. Et si notre appel est entendu, si les arguments que nous comptons produire ont bien toute la valeur démonstrative, toute la force d'irrésistible conviction que nous leur sentons, il faut que les corps constitués, les Chambres de commerce, les associations patronales et ouvrières, les syndicats urbains et ruraux, poussés par la même pensée de défendre les intérêts supérieurs de l'Algérie, viennent à notre thèse pour y amener à leur suite les pouvoirs publics et le législateur[1]. »

De nombreux corps élus ont répondu à cet appel : Conseils généraux et municipaux, Chambre de commerce et d'agriculture, syndicats ouvriers, ont en 1911 émis des vœux en faveur de l'élargissement de la loi de 1900. La grande presse parisienne s'est saisie également de la question : en décembre 1911 *Le Temps* signalait le « vif mouvement de mécontentement contre la Métropole qui se dessine actuellement en Algérie », et dernièrement M. Charles Leboucq, député de Paris, appelait l'attention des lecteurs du *Journal* sur cette question.

On est amené malheureusement à constater qu'à côté des très justes revendications économiques, formulées par la population algérienne sérieuse, celle qui travaille, celle des colons et commerçants, parmi lesquels des Indigènes notables figurent, à côté des Européens, se sont glissées des réclamations d'ordre politique beaucoup plus subversives. Il existe, en effet, une forte tendance en Algérie à favoriser l'extension des pouvoirs des Délégations financières. Certains voient dans ces assemblées locales le germe d'un Parlement colonial comparable à ceux des grandes fédérations coloniales anglaises. « Les colonies anglaises fonctionnent parfaitement grâce à la latitude qu'on leur laisse de marcher avec leurs propres moyens et de se développer sans coûter un sou à la Métropole ; il faut parler haut et ferme et réclamer l'autonomie coloniale », disait en séance du Conseil municipal de Constantine M. Réjou. Ces

1. *Dépêche Algérienne*, 10 décembre 1911.

mêmes esprits se contenteraient, en attendant leur Parlement, de la formation d'une « commission coloniale permanente » analogue à la commission départementale française; cette Commission permanente contrôlerait d'une manière effective les actes gouvernementaux d'une part et l'Administration algérienne de l'autre. Plusieurs personnes politiques préconisent l'idée que les délégations financières ne soient plus astreintes aux délibérations par délégations séparées, système qualifié par M. Morinaud, maire de Constantine, « d'insipide et d'énervant », et que les séances plénières soient rendues publiques. C'est sous une forme atténuée la même tendance à amplifier le rôle des assemblées locales. Le Conseil supérieur serait, en outre, transformé en Chambre haute. Du reste la conception d'un parlement algérien ne date pas de 1911 : en juin 1897, à la réunion de la Commission interdépartementale, réunie en vue de discuter de l'organisation nouvelle de l'Algérie, M. Giraud demanda « s'il ne serait pas préférable de régler les questions algériennes par des décrets après avis du Conseil Colonial ». M. Marchal, dans cette même réunion, demanda la suppression de la représentation algérienne au Parlement Français. N'est-ce pas encore cette idée d'un Gouvernement autonome qui faisait écrire à M. G. Bons, délégué financier, dans la *Dépêche Algérienne* du 9 février 1912, ces quelques lignes : « Supposons un Gouverneur Général de l'Afrique du Nord armé de façon à pouvoir exercer avec suite et pleine autorité son action personnelle comme chef d'État, responsable d'un État dépendant, organe unique de liaison entre cet État et l'État métropolitain, aidé de Conseils et d'assemblées locales, mais en situation d'agir d'après son propre mouvement, les yeux fixés sur le pays qu'il doit gouverner et non attirés sans cesse avec inquiétude du côté de la Métropole. »

Le mouvement autonomiste n'est pas un vain mot; trop d'éléments étrangers, espagnols, italiens et maltais ont intérêt à le voir se développer. Il ne faut pas oublier qu'en Algérie la proportion des étrangers aux nationaux est de 280 p. 0/00. En France, cette même proportion est d'environ 25 p. 0/00. L'esprit autonomiste existe dans certains milieux et c'est aux parties saines de la population à le combattre et à méditer les sages paroles de M. Lutaud, prononcées à Alger le 15 décembre 1911. « Le mot « autonomie », s'il venait à être pris dans son sens littéral, risquerait de prêter à

l'équivoque. Il est sonore, grandiloquent, prestigieux, mais il traduit inexactement les aspirations de l'Algérie... L'Algérie veut rester partie intégrante de la France. Elle veut rester soumise à sa législation généreuse, elle demande simplement que les lois soient appliquées en Algérie avec les modalités que comporte sa situation économique et ethnique. Au mot autonomie il est préférable de substituer le mot « décentralisation ».

Le mot « autonomie » choque les esprits métropolitains qui ne font pas la part de l'exubérance naturelle transméditerranéenne. Les Algériens ne doivent point être abandonnés « au désœuvrement de leur pensée et aux fantaisies de leur imagination[1] ». Ce sont des exaltés, en effet, qui prononcent des paroles comme celles-ci : « Si l'on ne donnait pas satisfaction aux revendications d'un peuple qui ne réclame que le droit à la vie et qui frémit d'impatience en voyant sa laborieuse activité, son opiniâtre énergie entravées, meurtries, anéanties par des formules surannées et des méthodes funestes, il faudrait craindre que les sentiments de colère qui fermentent actuellement au cœur des Algériens ne prissent les proportions d'une véritable révolte; les populations de la Colonie sont ardemment attachées à la Métropole, mais il serait criminel de les exaspérer. » L'autonomie politique de l'Algérie est un mot creux. La vraie formule de la politique de nos possessions nord-africaines semble être celle que dès 1892 J. Ferry avait su dégager. « L'autonomie peut être politique et c'est alors la grande route de la séparation. Mais elle peut être aussi purement administrative, résider dans une organisation locale puissante, contrôlée de haut par la Métropole, mais libre dans ses mouvements, statuant sur place, faisant place aux nécessités continuellement changeantes d'un état de choses en voie de formation, d'un perpétuel devenir. »

L'autonomie politique, en effet, est un mot qui peut frapper l'orgueil des néo-Français, mais fait sourire les Métropolitains : « Dans les circonstances présentes le mot autonomie est un propos ridicule, une vraie gasconnade, puisque, ou bien les colons devront entretenir et payer l'armée, ou bien, si les colons devaient renoncer

1. Discours prononcé en décembre 1912 à la Société des Anciens Élèves des Sciences politiques, par M. Jonnart.

à notre armée, ils seraient jetés à la mer par les Arabes[1]. »

La question indigène domine le débat. A qui profiterait l'autonomie politique? au peuplement européen, soit près de 788,000 individus. Mais à côté de ce peuplement vit l'élément indigène, kabyle et arabe, dont le nombre atteint, en 1911, 4,708,000. Or, en dotant l'Algérie d'un Parlement local, il est fort probable qu'en raison de leurs situations sociales, de leur instruction, de leurs aptitudes, les membres européens dirigent entièrement la politique intérieure algérienne. Fatalement l'élément indigène, s'il était admis dans l'Assemblée algérienne serait écarté, réduit à un rôle purement décoratif. Actuellement, les indigènes sont représentés dans les corps élus, dans les Conseils municipaux, dans les Conseils généraux, dans les Délégations financières. Or, se sentant en état d'infériorité vis-à-vis de leurs collègues européens, respectueux, en outre, par nature de l'autorité constituée, obéissant par atavisme aux désirs du « beylick », les indigènes élus ne manifestent guère d'opposition, ne font pas preuve d'initiative; leur rôle est timide et effacé. Ils se contentent d'approuver les décisions et se rangent à l'avis soit du maire, soit du préfet, soit du Gouverneur Général suivant l'expression populaire, ce sont des « Beni-oui-oui ». Le journal *Le Temps* du 27 décembre dernier insistait sur le sans-gêne avec lequel les municipalités algériennes traitent les intérêts des Indigènes, des « bicots », et faisait remarquer de combien pèse peu l'influence des conseillers municipaux dans la gestion des affaires communales kabyles ou arabes. L'article visé citait l'exemple de la municipalité de « Tizi-Ouzou » offrant à la population européenne pour 1,500 francs de musique par an et refusant aux indigènes 1,000 francs « pour se procurer de l'eau ».

Les contingences du milieu, les diverses nationalités peuplant l'Algérie, le relief même du sol, sont autant de conditions naturelles qui favorisent la lutte de races, l'esprit de parti, et les querelles de « cofs ». Le Parlement algérien n'échapperait pas à cette règle et l'élément dominateur, c'est-à dire la minorité européenne tiendrait sous sa coupe la masse indigène. Or la politique française à l'égard des masses islamiques dépasse singulièrement les

1. P. Leroy-Beaulieu.

frontières algériennes. C'est la question tout entière de notre domination du nord de l'Afrique qui est en jeu. La force brutale seule ne pourrait suffire à maintenir notre domaine africain intact. Il ne s'agit pas de courber sous le joug 10 à 15 millions d'Arabes, la manière forte finit toujours par jeter des semences de haine qu'un « maître de l'heure » sait en temps opportun faire germer pour chasser à jamais l'oppresseur. Il faut « que les indigènes voient en nous autre chose que des gendarmes ou des marchands », mais un peuple qui sympathise avec eux. Notre politique indigène doit consister à attirer vers nous les âmes jusqu'ici rebelles à notre civilisation des peuples islamiques. Il faut que la France règne sur ces sujets musulmans non par la peur, mais au contraire par la communauté d'intérêt et par la reconnaissance de l'œuvre civilisatrice accomplie en leur faveur. La formule nouvelle est celle de Galliéni, de Jonnart, de Lyautey, c'est « l'appropriation ». Les moyens de la réaliser consistent à faire en sorte que « les derniers venus dans la grande famille française ressentent chaque jour davantage le désir de vivre à nos côtés ». L'amélioration matérielle du sort des Indigènes, la crainte de la famine autrefois si fréquente en Algérie, écartée par les sociétés indigènes de prévoyance, la plaie de l'usure diminuée dans une notable proportion par ces mêmes sociétés indigènes, l'assistance médicale de plus en plus étendue, l'encouragement donné aux arts et aux industries du pays, l'établissement d'un large programme d'enseignement pour les jeunes indigènes, l'augmentation de l'élément musulman de notre armée et l'accession aux fonctions civiles des jeunes gens arabes instruits, tel est le plan vaste, mais plein d'heureuses prémisses, que la Métropole doit suivre à l'égard des populations nord-africaines.

Ce plan demande d'être mis en œuvre avec méthode, sans à-coups, sans l'intervention de considérations locales étroites et mesquines. Pour porter ses fruits, il doit être appliqué des rives de l'Océan Atlantique au golfe de Gabès et en outre se juxtaposer, se confondre avec l'œuvre française poursuivie en Afrique occidentale, de façon à ce que l'Afrique française fasse un ensemble non pas uniforme peut-être, mais harmonieux, qui donnera à ces contrées, où tant de sang français fut versé, une ère de prospérité et de grandeur.

« L'expérience et la raison s'accordent à démontrer que la meil-

leure politique, la politique bienveillante et féconde, est celle qui se garde de dédaigner les différences profondes de mœurs et de races, qui a soin de faire état de l'empreinte ineffaçable de la loi coranique sur le sol africain, mais qui prétend faire vivre et prospérer côte à côte par l'association des intérêts et le rapprochement des cœurs. »

*
* *

Il est difficile de concevoir une Algérie autonome, non seulement au point de vue de la sauvegarde des colons, mais encore au point de vue de la politique extérieure française. La France ne peut, ne doit laisser l'Algérie indépendante, cette colonie est une partie d'un tout : l'Algérie, en effet, pierre angulaire de notre puissance coloniale en Afrique, ne saurait se détacher sans faire crouler l'édifice. C'est la Métropole qui a assuré la charge de conquérir ces domaines, c'est à elle qu'incombe le soin de conserver ces conquêtes par son appui militaire, sa politique indigène, et sa situation mondiale.

L'Algérie a besoin de plus de libertés, cela est incontestable. Il faut doter l'Algérie d'une organisation administrative plus souple, plus décentralisée. Pourquoi ne pas unifier le régime de l'Algérie à celui de la Tunisie et du Maroc ? pourquoi ne pas créer une union nord-africaine semblable à l'union indo-chinoise ou à l'union des colonies de l'Afrique occidentale ? L'union nord-africaine formerait un tout puissant, doté de fortes ressources financières, possédant un peuplement européen très important et une main-d'œuvre indigène abondante. Le succès du développement algérien et tunisien sont de sûrs garants de l'essor nouveau que prendrait le nord de l'Afrique, sous une organisation homogène et une direction unique.

Mais là encore un problème se pose : il semble impossible qu'un gouverneur général puisse étudier, d'Alger par exemple, tout l'ensemble des affaires d'Algérie, de Tunisie et du Maroc. Bien que la région entière du nord de l'Afrique offre des similitudes remarquables, il n'en existe pas moins une certaine diversité. La politique à suivre vis-à-vis des habitants de Marrakech, paysans frustes, et celle à observer vis-à-vis des habiles artisans des « souks » tunisiens, ne peuvent être semblables. La haute direction ne doit point

être influencée par des querelles locales, par telle ou telle province au détriment de telle autre. L'esprit éclairé qui se chargera de mener à bien l'œuvre française dans le nord de l'Afrique devra envisager les questions de haut, comme avec un certain recul, suivre au jour le jour les problèmes de la politique intérieure et surtout extérieure. Ce haut personnage doit en un mot faire partie du Conseil des Ministres; ce ne peut être qu'un sous-secrétaire d'État.

Laisser une large autonomie administrative aux trois colonies, mais concentrer à Paris la haute direction entre les mains d'un sous-secrétaire d'État, secondé par un personnel au courant des choses de la « France nord-africaine », telle doit être la formule nouvelle. Ce sous-secrétariat d'État du Nord de l'Afrique aura un rôle de contrôle non tracassier mais large, comparable à celui qu'exerce le département des colonies sur les gouvernements généraux de notre empire colonial. Cet organisme permettra, en outre, de réunir sous une direction unique les services nord-africains épars actuellement au Quai d'Orsay et à la Place Beauveau.

La France ne peut et ne doit point se désintéresser des questions nord-africaines. Elle ne doit ni abandonner les éléments français qu'elle a transplantés sur la terre d'Afrique, ni se montrer hostile aux groupements étrangers qui y prospèrent, mais surtout elle doit avoir pour but de faire des populations arabes de la Tunisie, de l'Algérie et du Maroc des « alliés », et fonder par une habile et sage politique indigène une domination stable. C'est pour cela qu'il faut faire aux réclamations des Algériens une juste part, mais se garder soigneusement de créer, par des mesures maladroites, un état défavorable aux populations indigènes.

Aux heures de danger, il faut que la France puisse toujours s'écrier : « O cavaliers arabes! tant de fois déjà, depuis un siècle, nous nous sommes trouvés dans les mêlées, côte à côte! Aujourd'hui encore vous voici, fiers et fidèles, sur vos petits chevaux pour les charges guerrières et les joyeuses chevauchées de la mort[1]. »

MAURICE BESSON.

1. *La Fête Arabe*, p. 300, Jérôme et Jean Tharaud.

LES PORTS DE MANNHEIM

(3e article [1].

IV. — Les industries.

Mannheim, devenue par ses ports le centre commercial d'un trafic intense, ne pouvait pas ne pas devenir un centre industriel important qui trouverait dans les ports sa raison d'être ou son appui.

Tout d'abord, Mannheim ne peut se passer de certaines industries, conséquence de son caractère de place de transit. Par exemple, pour recevoir 1,183,172 tonnes de grains, pour les manutentionner, les moudre, les garder jusqu'au moment de leur livraison, il faut des installations vastes et douées d'un outillage complet. Ou bien, pour remuer 4.191.618 tonnes de charbons, pour les concasser, les transformer en briquettes ou en poussier, des établissements spéciaux sont indispensables. Il en est de même pour recevoir 160,000 tonnes de pétrole.

D'autre part, Mannheim, Ludwigshafen, Rheinau, en raison de l'accès facile des matières premières, ont songé à les manufacturer aussitôt reçues : les fers de la région de Düsseldorf y sont ainsi travaillés par des usines mécaniques de tous genres : les bois y sont utilisés pour les industries chimiques et pour celles que nécessitent la charpente et l'ameublement : les sels, les engrais y sont traités par des industries chimiques ; et ces entreprises se sont développées d'autant plus vite qu'elles pouvaient avoir plus facilement du combustible à bon compte.

Nous étudierons donc ces différentes industries : les unes nécessaires, établies pour répondre au caractère de port de transit ; les

1. Voyez la *Revue des Sciences politiques*, nos de janvier-février et mars-avril.

autres simplement annexes, qui se sont greffées sur les ports pour profiter des avantages que ceux-ci peuvent leur donner. Mais avant d'aborder cette étude, et pour nous rendre compte de l'importance des industries, voyons où elles sont situées.

Beaucoup sont situées dans les ports mêmes, et d'abord toutes celles de la première catégorie. Beaucoup d'usines de la seconde catégorie se sont aussi établies dans l' « Industrie-Hafen » et dans certaines parties des ports; mais si on se bornait à la visite des ports de Mannheim pour juger de l'état industriel de ce grand centre, on n'en aurait qu'une idée incomplète.

En effet, les ports ont été construits pour être des ports de commerce et non des ports industriels. Seul, l' « Industrie-Hafen » devait jouer ce rôle. Aussi, avant sa construction, beaucoup d'industries s'étaient installées en dehors des ports et y sont restées. D'autre part, l' « Industrie-Hafen » devenant lui-même insuffisant, beaucoup d'usines durent chercher place ailleurs. Ainsi s'explique la formation de groupes d'usines en dehors des ports, soit au bord de l'eau, soit le long d'une ligne de chemin de fer, groupes qui donnèrent naissance à de vrais faubourgs.

Au nord de l' « Industrie-Hafen », sur la rive droite du « vieux Rhin », entre le fleuve et la ligne de chemin de fer Francfort-Mannheim, se trouve la colonie industrielle de Waldhof dont la manufacture française de Saint-Gobain est une des plus vieilles usines. Au sud-est de Waldhof, voici le faubourg de Kaferthal. Puis au sud de Mannheim, faisant suite exactement à la ville, entre le Rhin et le chemin de fer, s'étend le grand faubourg de Lindenhof. Enfin entre Lindenhof et Rheinau s'est formée une autre agglomération industrielle sous le nom de Neckarau. Ainsi, du nord au sud, la rive droite du Rhin nous apparaît parsemée d'une succession de centres industriels : Waldhof, Kaferthal, l'Industrie-Hafen, Mannheim, Lindenhof, Neckarau et Rheinau.

C'est dans les différents ports et dans ces centres, ainsi qu'à Ludwigshafen sur la rive gauche du Rhin, que nous trouvons les industries dont nous allons faire une rapide description, en commençant par celles que nous avons appelées *nécessaires*.

A. **Les industries des grains.** — Les industries des grains tiennent

une grande place, puisque Mannheim, comme nous le savons déjà, est un grand distributeur de grains. Ceux-ci, qui arrivent par bateaux, doivent être séchés avant d'être mis en sacs. Beaucoup seront expédiés dans cet état, mais d'autres seront auparavant transformés en farine. De là, deux formes d'industrie : séchage et conservation d'une part, minoterie d'autre part.

Les greniers dans lesquels sont déversés les grains à leur sortie des bateaux sont des bâtiments à plusieurs étages, des silos, dont chacun est divisé en plusieurs cellules communiquant avec celles des étages inférieurs au moyen de trappes spécialement combinées. Les grains sont projetés successivement d'un étage à l'autre, et dans chacun ils subissent différents degrés de ventilation, pour arriver entièrement desséchés à l'étage inférieur.

Pour donner une idée de la dimension et de l'importance de ces silos, voici quelques exemples. Le silo de la maison Hirsch und Söhne, à Mülhau-Hafen, mesure 125 mètres de long, 30 mètres de large, et 28 mètres de hauteur divisés en 5 étages; sa capacité est de 20,000 tonnes; il comprend 146 cellules contenant chacune de 60 à 140 tonnes, et 12 grands ventilateurs; la force employée est de 345 chevaux-vapeur, et l'établissement comprend 21 groupes électromoteurs. Cette maison peut garder en réserve dans des greniers spéciaux, à l'abri de l'humidité, 130,000 sacs de grains. Aux silos sont joints parfois des moulins : il y a dans le port de Mannheim six grandes minoteries qui peuvent produire par jour 1,600 tonnes de farines, soit plus de 500,000 tonnes par an. La maison Werner et Nicola, de l'Industrie-Hafen, possédant un silo et une minoterie, utilise 1,000 chevaux de force et peut moudre par jour 3,000 sacs de farine.

Ces chiffres donnent une idée de l'industrie qu'a développée le commerce des blés. Dans tous les bassins des ports, à Mannheim et à Ludwigshafen, on voit des silos, mais plus ou moins grands. Certaines compagnies de navigation, comme la Lagerhausgesellschaft, ou comme la Société Geber et Mader, qui fait partie de la Société en participation « la Rheinstrom », possèdent elles-mêmes des silos et des dépôts de grains. Cette industrie des grains et des farines fut une des premières, et depuis longtemps on appelle Mannheim le grenier et le Minneapolis de l'Allemagne du sud.

De fait, Mannheim est, après Berlin, le premier marché de céréales de l'Allemagne : comme Berlin, elle a une bourse de grains où les cours sont cotés plusieurs fois par semaine.

B. **Les industries du charbon**. — Les industries du charbon sont aussi très nombreuses dans les ports de Mannheim; il y en a dans les trois villes, et la plupart des maisons travaillent dans chacune d'elles.

Mais Rheinau étant le port principal des charbons, c'est là que se trouvent les plus vastes installations. La maison Stinnes y possède des dépôts d'une superficie de 116,000 mètres carrés avec 1,800 mètres de quais; son aménagement comprend 3 ponts roulants électriques, 4 grues à vapeur qui peuvent manipuler 3,500 tonnes par jour, 5 cribles, 1 concasseur de coke et d'anthracite, 4 presses pouvant donner journellement 400 tonnes de briquettes. Nommons enfin le Comptoir de vente du « Syndicat Rhénan Westphalien », qui occupe près de 130,000 mètres carrés de terrains. Aussi Rheinau, entourée de véritables montagnes de charbons, est-elle une vraie « ville noire ».

Revenons aux ports de Mannheim, car là aussi il y a des dépôts de charbons. Ainsi la maison Haniel occupe 31,000 mètres carrés de terrains dans le port de Mülhau et possède une fabrique de briquettes avec 4 presses. La Société « Syndikatfreie Kohlenvereinigung » sur 700 mètres de quais occupe 35,000 mètres carrés : son usine renferme 4 presses et 2 concasseurs. L'énumération de tous les dépôts de charbons et de toutes les fabriques de briquettes serait longue, mais les chiffres déjà donnés permettent de se faire une idée de la grandeur des installations.

La majeure partie des charbons provient du bassin de la Ruhr. Aussi toutes les maisons sont généralement des succursales d'entreprises ayant leur siège en Westphalie dans les bassins houillers. Les maisons Haniel et Stinnes en sont un exemple : de Westphalie elles envoient leurs charbons non seulement à Mannheim, mais à Rotterdam et aussi plus au nord par le canal Dortmund-Emdem. Voilà pourquoi ces maisons, comme nous avons déjà eu occasion de le dire, ont leur flotte particulière de chalands et de remorqueurs Il en est de même du Comptoir de vente du « Syndicat Rhénan-Westphalien ».

Parmi les nombreuses entreprises de charbons, beaucoup, telles que le Comptoir de Vente du « Syndicat Rhénan-Westphalien », les maisons Haniel, Stinnes, Stachelhaus, pour ne citer que les plus importantes, ne vendent que des charbons provenant de mines affiliées au « Syndicat Rhénan-Westphalien », lequel fixe à ses adhérents un prix de vente relativement élevé. Aussi la concurrence ne tarda pas à se faire sentir, et à Mannheim, en face des maisons adhérentes au Syndicat, nous en voyons d'autres qui restent indépendantes.

Il est évident que les charbons des maisons syndiquées représentent un tonnage incomparablement supérieur aux charbons des maisons indépendantes, puisque le « Syndicat Rhénan-Westphalien » tient dans ses mains environ 90 p. 0/0 des mines du bassin de la Ruhr. Cependant, il y a quelque concurrence et lutte, bien qu'à armes inégales. Cette lutte paraît pouvoir devenir sérieuse depuis que les entreprises qui se chargent de la vente des charbons des mines non syndiquées ont adjoint à leurs affaires la vente de charbons anglais sur le marché intérieur allemand. La « Syndicatfreie Kohlenvereinigung », les maisons Stromeyer, Mauthen, Œstreicher, par exemple, ne vendent que des charbons provenant des mines non syndiquées du bassin de la Ruhr, ou des charbons anglais. Par suite du fret insignifiant de Newcastle sur Rotterdam, ces derniers peuvent arriver à concurrencer les charbons de la Ruhr, et la qualité de leurs anthracites fait que, s'ils coûtent un peu plus cher, ce supplément de prix est compensé et au delà par la qualité. C'est ce qui explique l'abondance du charbon anglais à Mannheim, malgré le voisinage du bassin de la Ruhr. Les 600,000 tonnes de charbons anglais représentent déjà un tonnage important qui s'accroîtra certainement.

C. **Les industries des pétroles.** — Après les industries des charbons, celles des pétroles : deux Sociétés rivales, opérant dans toute l'Allemagne, la « Mannheime-Bremer Petroleum-Gesellschaft » et la « Deutsche-Amerikanische-Petroleum Gesellschaft » ont l'entreprise des pétroles dans le port de Mannheim ; elles occupent un port spécial, isolé, en raison des matières inflammables qu'il doit renfermer, port situé à la pointe de l'île de Mülhau ; 17 réservoirs énormes, de

couleur blanche, se détachant au loin sur l'horizon, et semblables à de grosses tours fortifiées chargées de défendre le confluent du Rhin et du Neckar, donnent à cette partie de Mannheim un aspect tout particulier. La première des deux Sociétés exploite uniquement les pétroles russes et les pétroles de Galicie : elle possède à Mannheim 8 réservoirs, chacun d'une capacité moyenne de 2,500,000 litres. La seconde, qui fait partie du grand trust américain des pétroles, possède 9 réservoirs. Toutes deux ont leurs bateaux-citernes et aussi leurs wagons-citernes qui circulent sur toutes les compagnies de chemins de fer allemands ; leurs bateaux peuvent en moyenne contenir chacun 2,000,000 de litres, et leurs wagons-citernes chacun 15 à 20,000 litres.

Tous les pétroles reçus sont déjà raffinés. On s'étonnera sans doute que les Allemands ne fassent pas bénéficier leurs industries du raffinage, mais le régime douanier y fait obstacle. On sait qu'en France le tarif de douane n'est pas le même pour les pétroles bruts que pour les pétroles raffinés, et que c'est l'écart entre ces deux taxes qui a permis aux raffineries de s'établir : cet écart étant de 3 fr. 50 pour 100 kilogrammes, et d'autre part le travail exigé pour raffiner 100 kilogrammes ne coûtant que 1 franc, le bénéfice des industriels qui raffinent eux-mêmes est de 2 fr. 50. Or l'Allemagne n'a pas de régime semblable : les pétroles bruts et les pétroles raffinés paient exactement les mêmes droits, ce qui explique pourquoi l'Allemagne n'a pas une seule raffinerie de pétrole.

Mais, à côté de ces industries, liées intimement aux principaux éléments du trafic des ports, se trouvent, avons-nous dit, des industries *annexes* et d'un autre ordre : industries chimiques, industries mécaniques, industries des bois de charpente et d'ameublement, et beaucoup d'autres, car tous les genres sont représentés à Mannheim. Il ne faut pas négliger d'étudier ces industries annexes, d'abord parce que plusieurs sont situées dans les ports et dans l'Industrie-Hafen; ensuite parce qu'elles montrent un second caractère important du centre que forment Mannheim, Ludwigshafen, Rheinau, caractère indépendant du fait que ce centre est un lieu de transit, le caractère proprement industriel; enfin parce que ces industries, bien qu'elles ne soient pas toutes situées dans les ports, s'approvisionnent de

matières premières par la voie du Rhin, et contribuent ainsi à leur trafic et à leur mouvement.

A. **Industries chimiques.** — A ce point de vue Mannheim est surtout un des grands centres d'industries chimiques de l'Allemagne. Ces industries comprennent 73 établissements, dont 36 grandes fabriques, et emploient 16,000 ouvriers. Parmi ces fabriques, la « Badische Anilin und Soda Fabrik Gesellschaft » de Ludwigshafen est de beaucoup la plus considérable. Son usine est une véritable ville d'une superficie de 200 hectares, avec 1,500 mètres de façade sur le Rhin; le nombre de ses ouvriers s'élève à 7,800, auxquels il faut adjoindre près de 150 ingénieurs techniciens. Elle se livre à la fabrication des produits de teinture que l'on extrait de la houille ainsi qu'à la fabrication de la soude; mais ces produits ne sont pas les seuls, car tous les sous-produits de fabrication sont eux-mêmes traités. Cette Société est en effet un modèle du genre de concentration industrielle que l'on appelle « Intégration ». C'est une des premières du monde, et ses articles sont universellement connus. Elle a deux succursales, l'une en France à Neuville-sur-Saône, l'autre en Russie à Butirki près de Moscou.

Aucune autre fabrique de produits chimiques n'est comparable à celle-là. Quelques-unes cependant sont encore importantes, par exemple celles qui produisent la cellulose, très nombreuses à Mannheim, et parmi lesquelles nous citerons la « Rheinische Celluloïd und Gummi Fabrik » à Neckarau, qui occupe 2,650 ouvriers, puis la « Zellstoff-Fabrik » (fabrique de cellulose) à Waldhof, qui emploie 2,088 ouvriers. Comme on se l'imagine, ces industries utilisent d'énormes quantités de bois, qu'elles reçoivent par bateaux : aussi quelques-unes sont elles-mêmes propriétaires de forêts, la « Zellstoff-Fabrik », par exemple, qui possède 1,500 hectares en Russie. A côté des industries traitant la cellulose, il faut citer les fabriques de produits pharmaceutiques, également très prospères : la « Böhringer et Söhne-Gesellschaft » occupe 500 ouvriers : elle prépare les alcaloïdes, la quinine, la cocaïne, la caféine, l'éther; ses produits sont répandus dans tous les pays.

Il y a aussi à Mannheim des huileries (la « Vereindeutscher Oelfabrik » a des usines dans l'Industrie-Hafen et à Lindenhof, et elle

occupe 600 ouvriers), des fabriques d'allumettes et de papiers, et bien d'autres encore. Enfin il est juste de mentionner deux grandes maisons qui représentent à Mannheim l'industrie française : la fabrique de glaces et produits chimiques de Saint-Gobain à Waldhof, et la fabrique de pneumatiques et produits caoutchoutés Hutchinson dans l'Industrie-Hafen.

B. **Industries mécaniques.** — Dans l'industrie mécanique, les entreprises comprennent des branches encore plus nombreuses : les maisons pour construction de machines de toutes sortes, les fabriques de câbles et armatures métalliques sont les plus considérables. Ces industries mécaniques emploient 14.000 ouvriers.

Par quelques exemples donnons une idée de leur importance. La maison Lenz, à Lindenhof, est la première fabrique de locomobiles du continent : elle occupe 3,700 ouvriers, et en 1907 ses ateliers ont livré 1,971 locomobiles. La maison si réputée Brow-Boveri, à Käferthal, fabrique des appareils électriques, des dynamos, des turbines à vapeur répandues non seulement en Allemagne, mais en France et dans beaucoup d'autres pays; elle emploie 1.500 ouvriers. La maison Benz, à Waldhof, fabrique des moteurs à pétrole pour automobiles ou pour bateaux et des moteurs industriels à gaz pauvre; son personnel s'élève à 1.040 ouvriers. Citons encore la « Société sud-allemande des câbles électriques » (Süddeutscher Kabelwerk), qui a acheté vers 1880 les licences de fabrication de la « Société française lyonnaise des câbles électriques » du système Berthoud-Borel, et qui fait maintenant des affaires en Allemagne et à l'étranger, puis la fabrique des machines Sulzer à Ludwigshafen, qui emploie 1,500 ouvriers et fabrique des turbines, des pompes, des moteurs Diesel.

C. **Industries des bois.** — Les industries des bois occupent le troisième rang après les industries chimiques et mécaniques : elles jouent également un grand rôle et emploient 5.000 ouvriers. Ces entreprises de charpente et d'ameublement sont considérables. Un exemple choisi entre d'autres va nous le montrer : la maison Messerschmidt, dans l'Industrie-Hafen, a des scieries, des raboteurs mécaniques, 4 chambres de séchage à la vapeur, et elle utilise

150 chevaux-vapeur; ses chantiers sont comme une forêt d'arbres de toutes essences et de tous pays; de tous cotés on ne voit que des amas de planches ou de troncs d'arbres, on remarque des pitchpins, des acajous, des cèdres, des palissandres, des bois d'ébène, de rose, enfin tous les bois de meubles de luxe, ainsi que les bois de charpente ordinaires comme les chênes, les érables, les sapins.

Toutes ces industries représentent un capital immense : près de 400,000,000 de marks, soit 500,000,000 de francs y sont engagés. La majorité des sociétés, comme d'ordinaire en Allemagne, sont des sociétés « mit beschrenckter Haftung » (à responsabilité limitée), et les autres sont des sociétés anonymes. Pour Mannheim seul, c'est-à-dire uniquement à Mannheim et dans ses faubourgs (Waldhof, Käferthal, Lindenhof), on compte 294 sociétés, dont : 216 « beschrenckter Haftung » avec un capital de 58,260,000 Marks, 78 sociétés anonymes avec un capital de 350,752,000 Marks.

Il faut dire aussi quelques mots du rôle joué actuellement par l'Industrie-Hafen dans cette vie industrielle. Il y a aujourd'hui sur ses bords environ 70 entreprises industrielles et commerciales, dont 7 maisons pour les huiles et les graisses, 13 industries mécaniques, 8 industries d'alimentation (surtout des minoteries et des malteries), 6 établissements de charpente et de bois d'ameublement, 1 usine de produits chimiques. Comme il date de 1902, ces chiffres donnent une idée de la rapidité prodigieuse avec laquelle l'industrie s'est développée en ces dernières années, et montrent surtout l'influence considérable qu'il a eue sur le développement industriel de Mannheim, en facilitant la création de nouvelles industries.

Mais il est à remarquer que les maisons les plus importantes, par exemple celles dont nous avons parlé précédemment, ne sont pas, en général, situées dans l'Industrie-Hafen. La « Badische Anilin und Soda Fabrik Gesellschaft » est à Ludwigshafen, la « Zellstoff-Fabrik » à Waldhof, la maison Lenz à Lindenhof. Si donc l'Industrie-Hafen a influé sur le développement de l'industrie, il ne faut pas croire qu'il est le plus grand et le seul grand centre industriel. Ludwigshafen, avec sa colossale usine de produits chimiques, est tout entière une ville industrielle et la plus importante. Quant à Waldhof et à Lindenhof, bien que n'ayant pas encore des ports aménagés, ils

possèdent de grandes usines au bord de l'eau ainsi que dans les terres, et sont également de très gros centres d'industries.

Cet aperçu nous permet de juger le rôle que tient l'industrie dans la vie économique des ports de Mannheim. Si Mannheim, Ludwigshafen et Rheinau sont un centre commercial de transit, nous voyons clairement qu'elles sont aussi devenues un grand centre industriel.

CONCLUSION

Le développement rapide des ports, la valeur imposante de leur trafic, la puissance de leurs industries, ont montré l'importance écononomique du centre formé par Mannheim, Ludwigshafen et Rheinau. Il reste à envisager les questions qui intéressent son avenir.

Parmi les causes de la prépondérance économique des ports de Mannheim dans la vie des États de l'Allemagne du sud, nous avons vu qu'ils sont situés au terminus de la navigation sur le Rhin, et qu'il n'y a pas de grands ports plus avancés à l'intérieur des terres. De plus, la voie d'eau étant jusqu'à présent beaucoup plus économique que la voie ferrée, nous avons compris que les marchandises à destination de l'Allemagne du sud trouvaient avantage à remonter le Rhin aussi loin que possible et à passer par les ports de Mannheim avant de prendre le chemin de fer. Mais Mannheim restera-t-elle le terminus de la navigation sur le Rhin? Le chemin de fer ne lui fera-t-il pas aussi une concurrence plus sérieuse en accaparant une bonne partie des marchandises qui voyagent actuellement par bateaux? En outre quelles sont les chances d'augmentation du trafic commercial de Mannheim? Enfin Mannheim, centre à la fois commercial et industriel, mais où le caractère commercial est encore le plus marqué, ne verra-t-elle pas son caractère se modifier?

Tels sont les quatre points qu'il faut examiner pour conclure cette étude.

Si le Rhin devenait facilement navigable en amont, jusqu'à Kehl-Strasbourg par exemple, Mannheim perdrait ses avantages de terminus. Or les travaux se poursuivent, comme nous l'avons dit au

début, entre Mannheim et Kehl. D'autre part, un projet de loi déposé au Reichstag en décembre 1911 semble aussi devoir être funeste aux intérêts de Mannheim en permettant le perfectionnement et l'achèvement de la correction du cours du Rhin supérieur. Ce projet propose la réforme de la convention internationale de 1866 passée entre les pays arrosés par des fleuves traversant l'Allemagne, convention dont fait partie la « Rheinschiffahrtsakte » qui nous intéresse ici plus spécialement : il supprime la liberté de navigation sur le Rhin, et fixe une taxe pour tous les bateaux, taxe dont le montant serait employé aux travaux du Rhin. Si ce projet était adopté, Mannheim, en recevant dans ses ports des bateaux payant une taxe dont l'emploi serait contraire à ses intérêts, travaillerait à son propre affaiblissement. Mais le projet aboutira-t-il? On ne saurait le dire. Toutefois, comme il vise non seulement le Rhin, mais tous les fleuves allemands, dont la navigation est régie par la loi de 1866, on comprend qu'il faudra du temps avant qu'il soit adopté et qu'il réunisse ensuite l'assentiment de tous les États. D'ailleurs, même si Mannheim, en cessant d'être le terminus de la navigation sur le Rhin, voyait la plus grande partie de son trafic actuel lui échapper, elle garderait encore le trafic du Würtemberg, et de toute une partie de la Bavière et du grand-duché de Bade qui resterait plus avantageusement desservie par elle, puisque tout port situé plus au sud sur le Rhin aurait devant soi pour pénétrer dans ces régions la barrière de la Forêt Noire. On voit donc que, si Mannheim perdait un jour son avantage de terminus, ce ne serait pour elle qu'un affaiblissement et non la ruine des efforts qu'elle a accumulés pour le développement de ses ports.

Mais la taxe de navigation ne serait-elle pas un bienfait pour les Compagnies de chemins de fer, qui bénéficieraient de la mesure, comme d'une prime, pour drainer le trafic actuellement aux mains des Compagnies de navigation? Cette question semble préoccuper beaucoup les esprits en ce moment où les Compagnies de chemins de fer abaissent de plus en plus leurs prix de transport sur les lignes parallèles au Rhin, et où la lutte de tarifs entre les Compagnies de chemins de fer et les Compagnies de navigation devient chaque jour plus vive. Le temps n'est plus où le chemin de fer et le fleuve étaient

le complément naturel l'un de l'autre sans concurrence possible, où ils se prêtaient appui. la voie de fer devenant à Mannheim le prolongement de la voie d'eau. En effet, les progrès continus de la technique, en perfectionnant les moyens de transport par voies ferrées et en les rendant plus économiques grâce à l'emploi de locomotives capables de remorquer des trains de jour en jour plus chargés, laissent de plus en plus entrevoir la lutte qui ira grandissante entre la voie de fer et la voie d'eau. Si le chemin de fer parvenait à accaparer dès Rotterdam ou Duisburg les marchandises qui, actuellement, prennent le bateau, il porterait une atteinte terrible à la puissance des ports de Mannheim, qui perdraient le rôle qu'ils jouent aujourd'hui. Toutefois ne nous représentons pas trop vite Mannheim perdant son importance, et n'exagérons rien. D'abord, on ne sait pas exactement quel sera le montant de la taxe de navigation qui deviendrait une prime aux Compagnies de chemins de fer. Ensuite, est-il vraiment possible que, même s'il a l'avantage de cette prime, le chemin de fer remplace le bateau pour le trafic des marchandises que réclame l'Allemagne du sud? Ce trafic est surtout un trafic de marchandises lourdes et encombrantes : charbons et blés, qui actuellement arrivent jusqu'à Mannheim dans les chalands de 1,500 à 2,000 tonnes de portée en lourd. Pour prendre la charge d'un seul chaland, il faudrait donc 200 wagons de 10 tonnes, soit 12 ou 13 trains. Ces chiffres montrent qu'il est maintenant encore bien difficile à la voie ferrée de supplanter la voie d'eau quand il s'agit de transport en quantités énormes. Tout en reconnaissant que les Compagnies de navigation devront se défendre contre les Compagnies de chemins de fer, il semble peu probable que la concurrence de celles-ci devienne rapidement funeste aux intérêts de Mannheim.

Si Mannheim, à juste titre, se préoccupe de ces deux éventualités : projet de loi établissant une taxe de navigation, concurrence du chemin de fer à la navigation, elle ne s'en inquiète pas outre mesure, et ne pense qu'à augmenter son trafic en trouvant de nouveaux débouchés. Mais il semble que depuis quelques années le commerce des ports, qui avait gardé l'allure d'une courbe rapidement ascendante, reste à peu près stationnaire. En 1908, 1909, 1910 il oscilla aux environs de 10,000,000 de tonnes. Doit-on en con-

clure que Mannheim soit à l'apogée de sa prospérité et n'ait plus chance de se développer? Il est possible, assurément, que Mannheim perde d'ici peu la clientèle de la Suisse pour les charbons, ce qui ne relèverait pas le trafic des ports : la Suisse, en effet, va procéder de plus en plus à l'électrification de ses lignes de chemins de fer, et la perspective est certes fâcheuse pour Mannheim. Mais qui sait si des besoins nouveaux ne se feront pas bientôt sentir, besoins que Mannheim se mettrait à même de satisfaire? Avec les progrès de la science moderne l'avenir de l'industrie est sans limites, et l'on ne peut prévoir ce que l'avenir lui réserve dans l'Allemagne du sud. Tout développement industriel entraînant une augmentation de population, et une augmentation toujours croissante de besoins, Mannheim peut avoir confiance dans la stabilité de ses débouchés.

Mais, si depuis quelques années le commerce des ports de Mannheim reste à peu près stationnaire, l'industrie s'est par contre beaucoup développée : Mannheim, qui autrefois était uniquement une place commerciale, est devenue une place industrielle dont les industries semblent devenir de plus en plus importantes. C'est que, tandis que le développement commercial de Mannheim est lié intimement aux besoins de son arrière-pays, rien ne fait obstacle au développement d'industries dont les débouchés sont partout : aussi, les capitaux qui y sont engagés augmentent-ils chaque année. A l'heure actuelle les industries sont si prospères que l'Industrie-Hafen est devenu trop petit, et que l'on parle déjà de l'éventualité de créer un nouveau port industriel. A Mannheim, l'industrie, pourrait donc devenir plus importante que le commerce, et le caractère industriel s'y affirmer chaque jour davantage.

En résumé, si Mannheim peut concevoir quelque inquiétude sur le développement ultérieur de son commerce, son industrie lui est le gage certain d'un brillant avenir, et c'est sur elle que l'activité locale met toutes ses espérances en face des graves problèmes économiques qui pourraient un jour peser lourdement sur le développement commercial des ports de Mannheim.

ÉMILE EGGER.

UN CENTRE INDUSTRIEL EN POLOGNE

LODZ

En l'année 1793, le gouvernement prussien songeait à faire descendre au rang de simple village une misérable agglomération de chaumières paysannes dépendant de l'évêché de Kujavie et qui avait été au xve siècle une petite ville : c'était Lodz.

D'après le recensement officiel auquel donna lieu l'annexion de nouveaux territoires polonais à la suite du second démembrement de la Pologne, elle ne comptait plus que 190 habitants chrétiens et 11 juifs, répartis en 33 feux; une dizaine de maisons étaient abandonnées; on y trouvait encore : 44 granges, 4 puits publics et 4 appartenant à des particuliers, 1 moulin à eau et 2 auberges; le bétail se répartissait entre 18 chevaux, 97 bœufs, 58 vaches et 63 cochons; l'industrie était représentée par 2 tanneurs, 1 serrurier, 1 tailleur, 1 cordonnier, 8 charrons et 1 menuisier. La municipalité se composait d'un maire, de quatre conseillers et d'un scribe. Exclusivement adonnés à l'agriculture les pauvres habitants ne pensaient même pas à tirer parti des grandes forêts qui les entouraient; ils payaient annuellement 1,638 florins polonais[1] d'impôts et de redevances.

Pourtant, par respect du passé sans doute, on laissa à Lodz le titre de ville. En 1806 elle passe de l'évêché de Kujavie à la Prusse, fait partie du grand-duché de Varsovie créé en 1809 par Napoléon et transformé en 1815 par le Congrès de Vienne en « Royaume de Pologne », état autonome sous la souveraineté constitutionnelle de l'Empereur de Russie Alexandre Ier.

En 1820, elle n'a encore que 212 maisons et 800 habitants, mais déjà quelques hommes politiques avisés songent à tirer parti des ressources naturelles du pays. Le chanvre et le lin qu'on y récoltait

1. Environ 700 francs de notre monnaie.

étaient envoyés à l'étranger pour y être travaillés; double perte pour les habitants qui paient plus cher les étoffes dont ils ont besoin et abandonnent à d'autres les salaires de fileurs et de tisseurs qui pourraient leur revenir. Mais la population ignorante est peu propre aux travaux industriels : on l'instruira par l'exemple. Sur l'initiative du prince Zajonczek, lieutenant gouverneur, de vastes terrains peu fertiles appartenant à l'État sont mis gratuitement à la disposition des étrangers se livrant à l'industrie et qui voudraient venir s'y installer[1]. Il n'y a pas de grandes rivières, mais quelques ruisseaux qui suffisent et autant de bois qu'on en peut désirer pour la construction et le chauffage; les nouveaux venus ont le droit de prendre ce qu'il leur faut : on leur fait des avances d'argent; ils sont, pour plusieurs années, exemptés d'impôts, dispensés du service militaire et protégés par de nouveaux droits de douane contre la concurrence étrangère. Aussi accourent-ils nombreux de Saxe et de Thuringe particulièrement, constituant le premier noyau d'un groupement qui dépasse aujourd'hui 600,000 âmes dans tout le royaume, et 70,000 dans la seule ville de Lodz.

Lorsque, à la fin de son règne, Alexandre Ier visite la région industrielle polonaise, elle est déjà relativement florissante et Lodz y occupe l'une des premières places entre Zgierz et Pabianice.

C'est l'industrie de la laine, par la fabrication du drap, qui se développe la première. Dès 1823 Lodz exporte en Russie, séparée par une ligne douanière, et jusqu'en Chine. La production est en 1829, de 130,000 aunes; puis elle diminue peu à peu, pour disparaître complètement pendant un certain temps; en 1822 elle occupe 23 fabriques et 422 ouvriers.

En 1824 arrivent de Saxe et de Bohême des ouvriers en coton. Le gouvernement, qui se rend compte de l'importance de cette industrie, en confie l'organisation et la surveillance à l'ingénieur Thomas d'Elberfeld. En une seule année, 50 tisserands s'installent à Lodz et certains ouvrent plusieurs ateliers; mais les commencements sont difficiles, il faut les loger dans des maisons construites aux frais de l'État : « on en bâtit 30 à 1 étage couvertes en tuiles et 12 en bois ».

1. Au XIIIe siècle, pour réparer les désastres de l'invasion tartare, un grand nombre de colons allemands étaient déjà venus en Pologne et avaient peuplé les villes.

Après quelques années de location, les occupants peuvent devenir propriétaires. En 1827 s'ouvre l'usine Geyer, qui existe encore aujourd'hui. La production des tissus de coton qui est, cette année-là, de 48,000 aunes, monte l'année suivante à 300,000.

La malheureuse révolution de 1831, la répression, puis l'insécurité et l'appauvrissement qui suivent arrêtent quelque temps le développement de Lodz; le phénomène se reproduira dans la suite.

En 1838, le gouverneur civil de Mazovie, Potocki, constate que les terrains commencent à manquer; sur sa demande, Zajonczek autorise le déboisement de la forêt de Pabianice[1] et son incorporation au territoire urbain.

L'année 1840, qui vit l'élévation de Lodz au rang de chef-lieu de gouvernement, marque le début de la grande période industrielle. Avec ses 20,000 habitants, elle est la seconde ville du royaume et vient immédiatement après Varsovie. La filature Geyer a possédé la première une machine à vapeur de 60 chevaux qui actionne 180 métiers. En dépit d'une nouvelle crise qui fait fléchir les prix et disparaître quelques petits fabricants, la marche en avant s'accélère; en 1851, le même Geyer, qui emploie 700 ouvriers et dont les 3 machines d'une force de 120 chevaux actionnent 20,000 broches, produit 380,000 livres de fil représentant une valeur de 487,000 roubles[2].

En 1850 la suppression de la barrière douanière qui séparait la Pologne de l'immense Empire russe offre à l'industrie polonaise des débouchés d'autant plus appréciables qu'elle y est encore sans concurrence, du moins à l'intérieur.

Le mouvement insurrectionnel de 1863 ne jette qu'une courte perturbation dans la vie économique. En 1866, l'ouverture du chemin de fer met Lodz en communication facile, sinon directe, avec Varsovie d'une part, de l'autre avec les bassins houillers de Sosnovitz, de Dombrova, et de la Silésie prussienne.

Enfin, en 1877, le relèvement sensible du tarif douanier russe, en rendant plus difficile l'importation étrangère, détermine un grand nombre d'industriels allemands établis près de la frontière à la fran-

1. Une partie pourvue de chemins, de ponts fut transformée en un parc public qui existe encore dans un état d'abandon qu'explique son éloignement du centre de la ville, depuis lors (1840) presque rien n'a été fait dans ce sens.
2. Le rouble vaut actuellement 2 fr. 65.

chir et à venir créer de nouvelles fabriques en territoire russe. Tout naturellement ils s'éloignent le moins possible et s'établissent, là où ils ont des compatriotes et où l'on parle leur langue, à Lodz et dans la région.

Grâce à ce concours de circonstances favorables, la production totale qui n'était en 1840 que d'un million de roubles, s'élève en 1873 à 11 millions, en 1877 à 17, en 1883 à 40 et en 1897 à 100 millions de roubles. En 1903, 65,000 ouvriers répartis en 482 fabriques produisent pour une somme de 125 millions de roubles.

De 1894 à 1901 le budget de la ville était passé de 396,800 à 1,393,000 roubles. Alors s'ouvre une période critique de plusieurs années. C'est d'abord, en 1904, la guerre avec le Japon qui envoie en Extrême-Orient beaucoup de réservistes ouvriers, puis la dépression causée par les désastres de Mandchourie, enfin et surtout les troubles révolutionnaires et les grèves politiques. En 1904 le nombre des fabriques a légèrement augmenté, mais celui des ouvriers a beaucoup diminué et plus encore le chiffre de la production, tombée à 99 millions de roubles; l'année suivante il faiblit encore jusqu'à 83[1].

En 1910, grâce à l'adjonction de différents faubourgs, la ville comptait à peu près 510,000 habitants. Sa population ouvrière était évaluée à 250,000 âmes[1] et sa production était remontée à près de 200 millions de roubles.

Le nombre des usines, qui était en 1909 de 543, s'élevait en 1910 à 718 et celui des travailleurs qu'elles occupaient à 78,657 (42,223 hommes et 34,434 femmes) en 1909 et à 89,121 (51,194 hommes et 37,927 femmes) en 1910. Les salaires payés étaient en 1909 de 25,918,117 roubles, soit en moyenne 330 roubles par tête et en 1910 de 29,625,498 soit 333 roubles par tête. L'assistance médicale avait coûté en 1909, 585,716 roubles soit 7 r. 45 kopeks par ouvrier et en 1910, 654,310 roubles soit 7.34 par ouvrier.

En 1912 le nombre des fabriques avait augmenté d'une centaine et 110,000 ouvriers y étaient employés; 70 p. 0/0 parlant polonais et 30 p. 0/0 allemand.

L'industrie française est représentée à Lodz par deux usines. l'une succursale de la maison Allart, Rousseau et Cie de Roubaix est une

1. Certaines statistiques donnent des chiffres un peu supérieurs, voisins de 110 millions.

filature de laine qui occupe 1,800 ouvriers et dont les bâtiments, tant principaux qu'annexes, couvrent une superficie de 20 hectares. Fondée en 1875, elle avait, en 1882, un chiffre d'affaires de 1 million 1/2 de roubles, en 1895 de 3 millions 1/3, en 1912 de 8 millions 1/2; le nombre de broches était aux mêmes dates de 14,000, 30,000 et 55,000 et sa production de 50,000 kilogrammes, 1 million, et 2 millions de kilogrammes. Elle a été, l'année dernière, transformée en société anonyme [1]. L'autre usine Motte, Desurmont et Cie avait, en 1912, 900 ouvriers, 18,000 broches et une production de 668,000 kilogrammes. Le personnel supérieur et la moitié des contremaîtres sont Français, ici comme là. Beaucoup plus considérables encore sont les usines Scheibler qui emploient 8,000 ouvriers et Poznanski 7,000.

* * *

En 1903, sur une population totale de 345,000 âmes, on comptait 9,250 orthodoxes (Russes), 170,000 Polonais, 90,000 Allemands et 80,000 Juifs.

En 1908, pour 393,526 habitants, la statistique des confessions religieuses donne 89,000 protestants, 80,000 Juifs, 9,240 orthodoxes; restent donc environ 200,000 catholiques (Polonais).

Il n'y a pas eu de recensement général de l'Empire russe depuis 1897, mais sur l'ordre du « maître de police » de Lodz, un recensement municipal eut lieu le 9 novembre 1911, le résultat fut le suivant :

Population totale	512,618	habitants
Grecs orthodoxes (Russes) . . .	6,082	—
Catholiques (Polonais).	264,320	—
Luthériens (Allemands). . . .	69,540	—
Juifs	167,048	—
Mariavites	2,808	—
Réformés	752	
Baptistes	1,333	—
Musulmans	333	—
Divers	256	—

Dans ce tableau on ne trouvait que 9,931 étrangers. Ces chiffres sont certainement au-dessous de la réalité : beaucoup d'individus

1. La rareté des sociétés par actions à Lodz s'explique par l'impôt très lourd et progressif dont l'État frappe leurs bénéfices; sa perception entraîne une immixtion ennuyeuse et parfois des contestations.

s'absentent ou se cachent lorsqu'il est question de procéder à un dénombrement, derrière lequel ils voient toujours l'établissement d'impôts nouveaux. A l'heure actuelle (mars 1913), la population de Lodz doit atteindre, si elle ne le dépasse pas, le chiffre de 600,000 âmes.

Ce qui frappe immédiatement c'est le faible rôle que joue l'élément polonais dans la seconde ville du « royaume »; de beaucoup le plus nombreux, il est le moins influent parce que le moins riche et le moins doué pour l'industrie comme pour le commerce. Pris entre l'Allemand et le Juif, tous deux hommes d'affaires-nés, le Polonais qui n'a que peu de capitaux et à qui manquent le goût, la tradition et les aptitudes en est réduit à fournir la main-d'œuvre, à servir les étrangers chez lui, ou bien à occuper les situations secondaires d'ingénieur, de chimiste, etc., où il utilise à leur profit plus qu'au sien les connaissances acquises d'ailleurs à l'étranger, dans les universités ou les écoles polytechniques de Belgique ou d'Allemagne. Par là s'explique le dédain ou le mépris que beaucoup de Polonais affichent pour Lodz, une ville où l'on ne songe qu'à gagner de l'argent, dont le seul idéal est de produire beaucoup pour beaucoup vendre. Aucun souvenir national là pour eux, pas de monuments de leur ancienne gloire, aucun souci de leur culture désintéressée et cette constatation douloureuse que le principal centre de la vie économique du pays, celui qui prospère avant tous les autres, ne leur appartient pas.

Il existe à Lodz, comme dans le reste de la Pologne, trois sortes de Juifs: le conservateur ou orthodoxe, qui porte les bottes, la longue lévite noire et la petite casquette plate, qui laisse pousser sa barbe et dont la femme, la tête rasée le jour du mariage, garde toute la vie une perruque; qui parle le « jargon » ou jüdisch, dialecte allemand très mélangé d'hébreu et de polonais et lit des journaux imprimés en caractères hébraïques à tendances sionistes ou nationalistes : c'est le plus pauvre, mais de beaucoup le plus nombreux. Le « Litvoque », chassé de Russie par la réaction qui commença sous Alexandre III et ne se calma dans les premières années du règne de Nicolas II que pour reprendre avec plus de force depuis trois ou quatre ans, plus vigoureusement trempé et plus entendu en affaires que le précédent, il tend à se substituer à lui partout : parlant le

russe quand il arrive, il est également honni de tous, de ses coreligionnaires auxquels il fait une concurrence dangereuse et des Polonais qui voient en lui un élément russificateur. Enfin le Juif polonais « assimilé » : fabricant, marchand, banquier, avocat, médecin établi et enrichi depuis des dizaines d'années ou même des siècles dans le pays dont il a pris la langue, les mœurs, quelquefois la religion, et même l'amour, mais jamais le caractère : c'est l'aristocratie de la race, à laquelle appartiennent les plus grands industriels de Lodz, les Poznanski, les Silberstern, etc.

L'Allemand est le maître de Lodz ; c'est lui qui a fait la ville ou plutôt ce sont ses ancêtres ou ses prédécesseurs appelés d'Allemagne ; il y règne aujourd'hui par la richesse et par l'expérience des affaires, par la faveur du gouvernement russe heureux de le voir tenir en échec le Polonais son ennemi traditionnel et le Juif élément de désordre, par celle de son propre gouvernement aussi toujours prêt à le soutenir pour la plus grande gloire du « Deutschtum ». Laborieux, paisible et persévérant, il a obtenu gain de cause dans toutes ses revendications ; demeuré sujet allemand ou devenu sujet russe (c'est la grande majorité) il a ses églises, ses écoles et les associations innombrables sans lesquelles il ne peut vivre. Un Russe libéral, M. Pogodine, ancien professeur à l'Université de Varsovie, s'étonnait un jour de l'extraordinaire bienveillance des autorités pour lui : « Les Sokols[1] polonais sont interdits, écrivait-il dans le *Rietch*, en revanche les sociétés allemandes de gymnastique ont été honorées des compliments du gouverneur militaire Kaznakoff qui leur a parlé en allemand, alors qu'aucune autorité ne s'adresse en polonais aux Polonais. Son Excellence a souligné habilement ce fait que le gouvernement russe a une confiance absolue dans les Allemands... Les sociétés allemandes de gymnastique ont été autorisées, à condition de ne pas admettre dans leur sein un seul Polonais. » Plus surprenante encore est l'existence d'un certain nombre de sociétés allemandes de tir dont les membres sont pourvus d'uniformes, bien exercés et tous armés. Chaque année ces sociétés se réunissent pour exécuter à travers la ville une marche militaire solennelle, au cours de laquelle elles rendent les honneurs aux offi-

1. Sociétés de gymnastique.

ciers qu'elles rencontrent, comme le ferait une troupe régulière.

Cette année même, le lycée allemand a reçu les « droits d'État », qui le mettent aux yeux des autorités académiques sur le même pied que les lycées russes : le diplôme décerné par ses professeurs à la fin des études (correspondant à notre baccalauréat) donne accès aux universités et dispense d'une partie du service militaire; les élèves des collèges polonais sont contraints de subir un examen devant des professeurs russes, l'État ne reconnaissant aucune valeur aux diplômes délivrés par leurs maîtres.

Les Allemands possèdent à Lodz, un théâtre, deux grands journaux quotidiens et un hebdomadaire.

Chaque année leur consul général à Varsovie se rend au grand bal de bienfaisance donné par la colonie et que les hauts fonctionnaires locaux ne manquent pas d'honorer de leur présence : la salle est ornée des emblèmes de l'Empire allemand et on y joue l'hymne national allemand en même temps que l'hymne russe. On comprend l'exaspération des Polonais dont les chants et les emblèmes nationaux sont sévèrement proscrits : une réunion publique quelconque où on les ferait entendre ou montrerait serait fermée sur-le-champ et ses organisateurs seraient emprisonnés. Des différentes sociétés mondaines de Lodz, la société allemande est la plus fermée. D'ailleurs chacun reste en général dans la sienne. L'hiver il se donne beaucoup de bals publics, au profit d'œuvres de charité, sur le modèle de ceux de Varsovie et très élégants, beaucoup de concerts aussi; la plupart des artistes qui viennent en Pologne tiennent à se faire entendre à Lodz.

Pendant le reste de l'année, on se voit beaucoup dans l'intimité, le soir après souper. Les cafés ou confiseries, où tant de Varsoviens passent une partie de leurs journées, sont peu nombreux; les loisirs manquent : le dilettante bavard, le critique subtil, le politiquailleur n'auraient pas d'auditoire à Lodz. La principale distraction, la plus efficace est de quitter la ville. Berlin n'est qu'à une dizaine d'heures de chemin de fer : les Allemands s'y rendent souvent. Tous ceux que le travail intense fatigue sont obligés de se reposer plusieurs fois par an, ils vont à Vienne, à Paris, à Abbazia, à Nice ou à Biarritz.

Plus grave que la question nationale, la question sociale se pose à Lodz avec une acuité particulière depuis les événements des dernières années.

Habitant d'un pays essentiellement agricole, et depuis toujours adonné aux travaux de la terre, le Polonais n'a rien de ce qu'il faut pour faire un bon ouvrier moderne. Peu instruit (en 1897, à Lodz, 60 p. 0/0 de la population ne savait ni lire ni écrire)[1], peu adroit de ses mains habituées aux grosses besognes et aux lourds instruments des champs, lent dans ses mouvements et dans son intelligence, dépourvu d'initiative, peu discipliné, inexact, volontiers intempérant, accessible aux excitations des meneurs grandiloquents, le Polonais mettra beaucoup de temps, plusieurs générations probablement, à acquérir les qualités qui feront de lui l'égal de l'Allemand.

En 1905, afin d'appuyer le mouvement révolutionnaire russe, appelé pensaient-ils, à triompher du gouvernement, les socialistes polonais organisèrent des grèves politiques dans tout le pays. Le signal en avait été la manifestation des ouvriers devant le Palais d'Hiver à Saint-Pétersbourg, le 22 janvier. Forcés bientôt de reprendre le travail, pour ne pas mourir de faim, ils se remettent en grève le 1er mai, et le 23 juin suivant, Lodz est en proie à la double terreur des révolutionnaires grévistes et de la répression militaire. Alors commence une série de journées effroyables où les ouvriers traquent et tuent des patrons, où les patrouilles fusillent les suspects dans la rue et abattent les curieux aux balcons, où les conseils de guerre de la loi martiale pendent les agitateurs par douzaines.

On avait d'abord usé de la menace pour contraindre les industriels à verser de grosses sommes à la caisse du parti, puis on les avait obligés à hausser les salaires; l'un d'eux, un rêveur presque socialiste, qui appelait ses ouvriers : frères et refusait de faire garder son usine par des soldats, fut torturé longuement, cruellement par ses ouvriers et achevé à coups de son propre revolver.

En hâte tout ceux qui le pouvaient quittaient la ville ou envoyaient à l'étranger leurs femmes et leurs enfants; la troupe campait en

1. A Varsovie en 1906 encore, 53 p. 0/0.

permanence dans les usines; certaines ont été ainsi gardées pendant quatre ans et il n'y a pas bien longtemps que l'état de siège a été remplacé par celui de « sûreté renforcée ».

Dans les années 1905 et 1906, il y eut 343 soldats ou officiers tués et 405 blessés par des révolutionnaires dans toute l'étendue du gouvernement de Piotrkow et 43 explosions de bombes. Le plus grand nombre de ces attentats fut perpétré à Lodz.

A la grève des ouvriers succéda celle des patrons. Le « lock-out » prononcé en janvier 1907 par le syndicat des cotonniers, composé de sept grands industriels, condamna au chômage 23,700 ouvriers pendant dix-huit semaines. On estima les pertes subies de ce chef à 2 millions de roubles pour les patrons et à 3,500,000 pour les ouvriers.

Depuis cette époque le fossé qui les sépare s'est creusé; méfiance irréductible d'un côté; haine faite de la misère présente, de l'autre et du désir de venger les souffrances passées, rendue plus vive encore par l'obligation de dissimuler.

Qu'une nouvelle crise éclate en Russie, on verra recommencer les mêmes désordres à Lodz : réprimer n'est pas améliorer : on a étouffé dans le sang les manifestations du mécontentement populaire, on n'en a pas supprimé les causes.

Les longs chômages, les dommages causés aux machines et aux bâtiments, la réduction des heures de travail, la hausse des salaires avaient fait subir de grandes pertes aux fabricants. Peu à peu, le calme revenu, ils réduisirent les salaires : l'élévation qui avait atteint parfois 40 et 50 p. 0/0 n'était plus en 1910 que de 15 p. 0/0 environ; le prix de la vie, surtout celui des loyers et des vivres, ayant augmenté dans une proportion beaucoup plus forte, on peut affirmer que la moyenne des ouvriers est aujourd'hui à Lodz dans une moins bonne situation qu'il y a dix ans.

Les premiers mois de l'année 1913 voient s'aggraver la crise de la vente commencée en 1912 : une mauvaise récolte en Russie, la difficulté d'exporter une partie du blé produit par la Russie méridionale grâce à la guerre balkanique, à la fermeture des Dardanelles et aux risques de la navigation, l'insécurité générale en Europe ont eu sur le marché russe une influence ressentie par Lodz aussi vivement que par Moscou. La conséquence en a été le ralentissement, parfois même l'arrêt complet de la production et en mars dernier on y

évaluait à 40 à 50,000 le nombre des ouvriers des deux sexes sans travail, donc sans moyens d'existence.

Si l'on ajoute à cela que la prévoyance est peu ou point organisée, que les caisses de maladie, d'invalidité ou de retraites pour la vieillesse[1] sont rudimentaires, on se rendra compte de la grande misère qui pèse sur la ville et que l'on a essayé de combattre par le grand remède slave, l'émigration vers l'Allemagne. Jusqu'en 1910, il existait un grand syndicat professionnel de l'industrie textile, l'Union Jednosc), dont faisaient partie 30 p. 0/0 des ouvriers; les autorités russes l'ont fermé. En 1907, il avait distribué 16,000 roubles de secours et d'indemnités; réglé 1,800 litiges et procuré du travail à 1,100 personnes.

Tout ce qui est association ouvrière est suspect à Lodz, soit de tendances socialistes, et la simple participation du parti polonais socialiste est punie du bannissement en Sibérie, soit de nationalisme polonais : il faut être Allemand pour échapper à cette double suspicion. Pour se défendre contre l'exploitation des usuriers et des petits commerçants juifs, les ouvriers chrétiens ont fondé un grand nombre de coopératives de consommation : 60 en trois ans.

L'initiative des grands fabricants a tenté de suppléer à l'indifférence du gouvernement : plusieurs ont des hôpitaux, la plupart entretiennent des écoles[2], au total 12 où sont instruits 3,500 enfants. En outre il y avait en 1908, 22 écoles primaires officielles, avec 65 maîtres : 18 allemandes, 12 juives et 2 russes, au total 54, instruisant 10,000 enfants, chiffre très faible comparé au nombre des habitants.

Quoi qu'il en soit des efforts faits, on reste bien loin à Lodz de la perfection des institutions patronales allemandes. Sans doute l'ouvrier polonais n'a pas les mêmes besoins que l'Allemand, mais le patron allemand ou israélite n'a pas pour lui la sollicitude que l'on a pour un compatriote, surtout quand ce compatriote a derrière lui, comme c'est le cas en Allemagne, la double protection d'un parti

1. On en trouve dans plusieurs grandes usines, mais combien modestes : l'ouvrier qui perd un enfant reçoit 8 roubles, celui qui perd sa femme 12, s'il meurt lui-même, la caisse paie à sa famille 15 roubles.

2. La Société des tramways électriques qui avait 600 ouvriers et employés en 1910 entretenait une école fréquentée par 220 enfants et qui lui coûtait 4,000 roubles.

socialiste bien organisé et d'un gouvernement utilement autoritaire et soucieux du bien-être de tous.

*
* *

Telle est Lodz. Hier un village, aujourd'hui l'une des plus grandes villes de l'Europe. Tout au long de sa rue principale au pavé défoncé se suivent d'humbles maisonnettes de bois à un étage où les cochers vont boire, et d'imposantes banques aux fenêtres protégées par des grilles, d'innombrables bureaux et de splendides magasins où les millionnaires trouvent chapeaux de Paris, orchidées et diamants : tel palais italien n'abrite que des piles de coupons, et un restaurant élégant se couronne de clochetons gothiques. On a construit au hasard, trop vite et mal, mais pompeusement, et les façades font encore de la réclame pour le nom de leurs propriétaires : renaissance allemande, rococo, sécession berlinoise, tous les styles se heurtent et heurtent l'œil du passant. Toutes les époques de la ville s'y retrouvent : la chaumière de 1800, la maison modeste à deux étages qui rappelle des quartiers entiers de Varsovie ou s'inspire du dwór : petit château de campagne polonais de 1820 ; la construction banale de 1875, en briques ; l'énorme bâtisse de 1910, plaquée de mosaïques ou de carreaux de faïence, ornée de fresques « modern style », surchargée de motifs baroques, jusqu'au sixième étage et pourvue d'ascenseurs.

Au-dessus de la foule perpétuellement affairée des centaines de fils téléphoniques courent suspendus à d'énormes poteaux de bois ; aux croisements de rues, les sergents de ville veillent armés de revolvers montés sur de longues crosses qui s'épaulent comme des fusils.

Plus loin, là où le beau monde ne va plus, commence le quartier juif et malodorant, grouillant d'une population entassée. Comment et de quoi vivent ces pauvres gens ? Par quel miracle ne meurent-ils pas de faim ? Plus loin encore, ce sont les faubourgs au silence inquiétant. Baluty de sinistre réputation, l'entassement des maisons ouvrières et sur tout cela, sur ces misérables choses, et sur ces gens plus misérables encore plane constamment comme un rideau lugubre la fumée des centaines d'usines.

Ville abominable et passionnante à la fois, où tout manque de ce

qui peut donner à l'homme un peu de joie simple et de repos : sans promenades, sans jardins, sans arbres, sans eau; pas une statue, pas une fontaine décorée, pas un monument qui dénote une préoccupation désintéressée, pas de musées, pas une vieille chose jolie; en hiver une boue infecte, en été une poussière insupportable et des émanations suffocantes, qu'explique le manque d'égouts; et pourtant sans cesse elle grandit, sans cesse de nouveaux venus s'y installent, sans que ceux qui y ont fait fortune songent à la quitter et l'on en cite qui, partis lors des troubles de 1906, n'ont pu vivre loin de sa fièvre et sont revenus. Le long des routes où le soleil du printemps fait fondre la neige, au « bord des champs déjà verts, des vergers en fleurs, et des forêts embaumées, à travers les villages perdus et les marécages impraticables, s'avancent des multitudes d'hommes, grincent des centaines de chariots, s'élèvent des milliers de soupirs; et des milliers de regards avides fouillent les ténèbres pour y découvrir la « Terre promise ».

« Des plaines lointaines, des capitales et des bourgs, des palais et des chaumières, des montagnes et des vallées s'avance vers elle une interminable procession d'hommes : ils viennent la féconder de leur sang, lui apporter leur force, leur jeunesse, leur santé, leur liberté, leur espoir et leur misère, leur cerveau et leur travail, leur foi et leurs rêves.

« Pour elle, pour ce monstre dévorant, les campagnes se dépeuplent : les forêts disparaissent, la terre épuise ses trésors, les rivières se dessèchent, et le monstre avale tout entre ses formidables mâchoires, les hommes et les choses, le ciel et la terre, pour rendre en échange, à une poignée de privilégiés, des millions inutiles, et à la multitude innombrable, la fatigue et la faim[1]. »

Ainsi parle un Polonais romancier et poète qui a vécu longtemps à Lodz. L'administration russe[2] n'a rien fait pour répondre aux nécessités de la vie industrielle moderne : non seulement les grands travaux qui s'imposaient, tels que voies ferrées nouvelles, gares de voyageurs et de marchandises, réseau de tramways plus complet n'ont pas été exécutés, mais les tarifs de transport sur les lignes

1. Wladyslaw Reymont, *La Terre promise* (Ziemia obiecana).
2. Les villes de Pologne ont pour gérer leurs affaires non des municipalités élues, mais des commissions administratives nommées par le gouvernement.

existantes sont aussi défavorables que possible : un vagon de dix tonnes de charbon coûte aux mines de Dombrova 35 à 36 roubles; il en coûte 39 pour l'amener à Lodz et 32 seulement pour le conduire à Varsovie plus éloignée. Il y a longtemps que le chef-lieu du gouvernement n'est plus à Lodz, mais à Piotrkow, ville d'une trentaine de mille âmes, sans aucun avenir; c'est là que se trouvent toutes les autorités administratives et judiciaires, entre autres le tribunal de commerce (Lodz n'a que des justices de paix), ce qui oblige avocats et parties, négociants et industriels à de fréquents et longs déplacements. Il n'y a pas de communication directe et l'on met trois heures pour faire 65 kilomètres.

Le jour où cette hostilité officielle, qu'explique en partie sans la justifier la concurrence que l'industrie textile polonaise fait à celle de Moscou, viendrait à disparaître, le jour où le nationalisme étroit qui inspire aujourd'hui les actes du gouvernement, céderait aux exigences des faits, nul ne pourrait prédire où s'arrêtera le développement de Lodz.

HENRI VIMARD.

LA CHAMBRE DES COMPTES DE PRUSSE

ET LA COUR DES COMPTES DE L'EMPIRE ALLEMAND

(2e article[1].)

II. — L'organisation actuelle de la Chambre des comptes de Prusse et de la Cour des comptes de l'Empire allemand.

La loi en vigueur du 27 mars 1872 sur la Chambre des comptes de Prusse.

Organisation en corps de Magistrature. — La loi du 27 mars 1872 fait de la Chambre des comptes de Prusse une autorité immédiatement subordonnée au roi et indépendante des ministres. Chargée du contrôle de l'ensemble du budget de l'État, par la vérification et l'arrêté des comptes des recettes et dépenses des deniers de l'État, et des comptes relatifs à la fortune patrimoniale de l'Etat et à l'administration de la dette publique, la Chambre jouit, dans ses traits essentiels, de l'inamovibilité d'une autorité judiciaire et prend toutes les décisions importantes dans la forme collégiale.

La Chambre supérieure des comptes de Prusse se compose d'un président et du nombre nécessaire de directeurs et de conseillers. Les membres de la Chambre sont nommés par le roi, le président sur la présentation du ministère d'État, les autres sur la proposition du président.

Le père et le fils, le beau-père et le gendre, le frère et le beau-frère ne peuvent être ensemble membres de la Chambre des comptes.

Le président et les membres de la Chambre n'ont pas le droit d'accepter des fonctions accessoires ou d'autres fonctions rémunérées ; ils ne peuvent pas davantage être membres d'une des deux Chambres

1. Voyez la *Revue des Sciences politiques* de mars-avril 1913.

du Landtag. Cependant, le président de la Chambre est, comme tel, membre du Conseil d'État (§ 4, ordonnance du 20 mars 1817, *G. S.*, p. 67), et de la Commission de la dette de l'État (loi 24 février 1850, *G. S.*, p. 57).

Une ordonnance souveraine du 24 juillet 1889 règle le costume des membres de la Chambre supérieure des comptes.

Les membres de la Chambre des comptes sont soumis aux dispositions des lois sur l'organisation judiciaire du 7 mai 1851 et du 26 mars 1856.

L'autorité disciplinaire était en 1872, pour le Président, pour les directeurs et pour les autres membres de la Chambre des comptes, le tribunal supérieur de Berlin (*Obertribunal*) mais ce tribunal a été supprimé par une loi du 24 avril 1878.

Une loi du 9 avril 1879 a donné ses attributions disciplinaires au grand Sénat disciplinaire (*Grosze Disciplinarsenat* constitué auprès du tribunal supérieur du *Land* ou Chambre de justice de Berlin (*Oberlandesgericht* ou *Kammergericht*), et composé de quinze membres pris dans cette cour de justice. Ce Sénat est la Chambre de discipline de toute la magistrature.

Ce sont les attributions données au Tribunal supérieur par la loi organique de 1872 qui sont confiées depuis 1879 au Sénat disciplinaire. Il nous faut donc étudier les dispositions de cette loi de 1872, encore en vigueur, sauf qu'elles sont appliquées aujourd'hui par ledit Sénat.

La règle est que, en ce qui concerne les fautes commises dans l'exercice de leurs fonctions, les membres de la Chambre sont soumis à la loi applicable aux membres des tribunaux ordinaires.

Le président de la Chambre peut donner un avertissement aux directeurs et conseillers. Le président n'est pas passible de cette peine. Cet avertissement, aux termes de l'article 13 de la loi du 7 mars 1851, est donné en cas de manquement sans gravité aux obligations de la fonction.

La mise à la retraite (*Versetzung in den Ruhestand*), non demandée par l'intéressé, ne peut être prononcée, à l'égard du président de la Chambre, que par le président du Sénat disciplinaire remplaçant le premier président du Tribunal supérieur, et en exécution d'une décision du Sénat en assemblée plénière.

Pour les autres membres de la Chambre, c'est à son président qu'il appartient de déclarer qu'ils sont dans le cas d'être mis à la retraite. Pour les juges civils le président du tribunal déclare qu'il y a lieu à la mise à la retraite, d'office, ou sur la proposition du ministère public. Comme il n'y a pas de ministère public auprès de la Chambre des comptes, cette déclaration est toujours prononcée d'office, par le président de la Chambre. Dans le cas où le président s'abstient, le Sénat disciplinaire prononce sur la mise en mouvement de la procédure, mais il résulte de l'ensemble de la loi que, pour les membres de la Chambre comme pour le président, la mise à la retraite ne peut être prononcée que par le Sénat disciplinaire.

La décision du Sénat n'est pas sujette à un recours contentieux. Elle est envoyée au ministère d'État si elle concerne le président, et au président si elle concerne les autres membres de la Chambre.

Le président remplit alors le rôle attribué au ministère de la Justice pour les membres des tribunaux ordinaires. Il donne à la décision la suite qu'elle comporte.

Voilà pour la mise à la retraite à titre disciplinaire, ou pour infirmités, quand l'intéressé est en situation d'avoir une pension. Elle dépend tout d'abord du président, et, à son défaut, du Sénat disciplinaire. Elle est prononcée par le Sénat.

La mise à la retraite d'office, à titre disciplinaire, d'un membre de la Cour des comptes, même s'il n'est pas en situation d'obtenir une pension, peut être prononcée après une enquête préalable, sur la proposition du président de la Chambre, par une décision du grand Sénat disciplinaire siégeant à 15 membres y compris le président.

Mais cette éventualité ne pourrait se réaliser que très rarement, parce que, en règle, le gouvernement ne nomme membres des deux juridictions des comptes que des fonctionnaires ayant un grand nombre d'années de service et que depuis longtemps le droit à pension leur est acquis.

Il nous reste à examiner une peine disciplinaire spéciale à la législation allemande et prussienne : le déplacement d'office.

Pour les juges ordinaires, aux termes de la loi du 7 mai 1851 le déplacement d'office du siège, *unfreiwillige Versetzung*, ne peut avoir lieu que sur la base d'une décision prise par la Cour de justice supérieure en assemblée plénière. Par cette décision la Cour déclare

qu'il y a lieu à déplacement. La Cour de justice ne peut prendre cette décision que si le ministère public le propose, sur l'ordre du ministre de la Justice.

Voici comment cette peine s'applique aux membres de la Chambre des comptes : le déplacement d'office d'un membre de la Chambre peut être décidé par le Sénat disciplinaire composé de 15 membres, avec conservation du même rang dans une fonction judiciaire, ou dans un autre emploi de l'administration supérieure institué par une loi. Mais, pour les membres de la Chambre des comptes, l'initiative de la mesure disciplinaire appartient non plus au ministre de la Justice mais au ministère d'État. L'ordre de ce ministère est produit par le ministère public au Sénat disciplinaire. C'est sur la proposition du ministère public que le Sénat est appelé à délibérer.

D'ailleurs, d'une façon générale, sauf ce qui vient d'être dit du rôle réservé au ministère d'État, le président de la Chambre a, à l'égard des membres de cette Chambre, les mêmes attributions que le ministre de la Justice à l'égard des membres des tribunaux ordinaires.

En résumé, ni l'empereur, ni le roi de Prusse, ni aucune autre autorité gouvernementale ne peuvent déplacer contre sa volonté un membre de la Chambre ou de la Cour des comptes pour lui donner une autre fonction. Ce n'est que dans le cas où les autorités de revision se trouvant réorganisées, le nombre des membres serait réduit qu'un tel déplacement serait légalement possible, mais seulement dans une fonction de rang égal et de traitement égal.

Un déplacement sur la demande du membre intéressé est loisible en tout temps, mais le cas ne s'est jamais présenté à la Chambre supérieure des comptes; à la Cour des comptes, le cas s'est produit deux fois.

La garantie de l'inamovibilité est donc pleinement accordée aux membres de la Cour des comptes.

Ajoutons qu'il ne sont soumis à aucune limite d'âge. Le vice-président de la Chambre ou de la Cour des comptes a soixante-dix-neuf ans.

Examinons maintenant la situation des fonctionnaires ou employés de la Chambre.

Si les membres de la Chambre sont nommés par le roi ainsi qu'il

vient d'être dit, c'est le président qui nomme tous les fonctionnaires ou employés de la Chambre, et il exerce à leur égard le pouvoir disciplinaire qui est confié aux ministres à l'égard des fonctionnaires placés sous leurs ordres.

Mais les fonctionnaires de la Chambre jouissent, comme les membres de la juridiction des comptes, d'une sorte d'inamovibilité, car l'autorité disciplinaire est, pour ces fonctionnaires, la Chambre supérieure des comptes, qui décide en dernier ressort, en séance plénière, avec la participation d'au moins sept membres, y compris le président et, au surplus, d'après la procédure en vigueur pour le Sénat disciplinaire, qui a remplacé le tribunal supérieur; sont ici applicables les prescriptions de la loi du 24 juillet 1852 sur les fautes commises dans l'exercice de leurs fonctions par les fonctionnaires qui ne sont pas de l'ordre judiciaire (*Gesetz. Samml.*, S. 465).

On voit qu'en Prusse la Chambre des comptes est bien assimilée comme en France à un corps de magistrature, que les simples fonctionnaires de la Chambre, qui ne sont pas élevés à la dignité de membres de la Chambre, jouissent cependant de garanties analogues à celles qu'ont nos magistrats inamovibles.

La Prusse a donc compris le rôle spécial des fonctionnaires chargés de la vérification des comptes et des pièces comptables justificatives. Ces fonctionnaires, maîtres d'admettre la régularité des opérations qu'ils ne signalent pas comme irrégulières à leurs supérieurs hiérarchiques ou aux juges des comptes, se trouvent rendre à tout instant des ordonnances de non-lieu, comme le font en matière pénale des juges d'instruction.

De là, la nécessité de protéger les vérificateurs des comptes publics contre toute influence administrative; de là, la nécessité de les rendre inamovibles.

La Prusse n'a pas cependant déduit de cette situation la conséquence que la législation française en a toujours déduite, sous l'ancien régime comme aujourd'hui.

En France, le référendaire ou l'auditeur rapporteur signe ses rapports sous sa responsabilité devant les Chambres de la Cour, c'est-à-dire devant les juges souverains des comptes, les conseillers maîtres assemblés. En Prusse, au contraire, les vérificateurs des comptes sont groupés en bureaux et sections, et c'est le conseiller chef du

bureau, ou le directeur chef de section, qui est seul responsable devant le Collège du travail des vérificateurs ou reviseurs des comptes. La Prusse n'a donc pas tiré du principe de l'organisation judiciaire de la Chambre ses conséquences normales.

Une ordonnance souveraine du 22 septembre 1873, modifiée par celles des 27 juin 1874 et 11 mai 1877, a promulgué et communiqué au Landtag un règlement sur le fonctionnement de la Chambre. En vertu de ce règlement, les affaires du Collège sont traitées sous la direction suprême du président dans les divers bureaux de revision. Le nombre nécessaire de ces bureaux forme une *section* à laquelle préside un directeur. Dans chaque bureau est placé sous la direction d'un conseiller (le *Departmentsrat*), le nombre nécessaire de fonctionnaires chargés de la vérification.

La répartition des affaires entre les conseillers de département est faite d'après les diverses divisions administratives. Pour les reviseurs des comptes, cette répartition est faite d'après les provinces et les cercles (*Bezirke*) ou d'après les matières.

Les affaires les plus importantes à soumettre à la décision collégiale sont traitées dans des séances tenues suivant les besoins.

Dans le cours de chaque année financière, la revision de tous les comptes de l'année précédente doit être terminée. L'apurement des observations faites doit être effectué de sorte que la clôture des opérations de revision ait lieu au plus tard dans le cours de l'année judiciaire suivante. Celle-ci commence le 1er octobre et finit le 30 septembre de l'année suivante.

Attributions à l'égard des comptables. — Comme en France, ce corps de magistrature a une double mission, le contrôle des comptables, celui des ordonnateurs.

Et d'abord le contrôle des comptables. A la vérification par la Chambre des comptes sont soumis tous les comptes de deniers et de matières des autorités d'État, des établissements et institutions d'État, à l'exception des comptes concernant les fonds assignés par le budget à des buts politiques et aux dépenses secrètes ou de police.

Mais la compétence de la Chambre s'étend aussi aux comptes de toutes les institutions n'appartenant pas à l'État, qui sont entretenues avec des subventions d'État, ou reçoivent des subventions des caisses de l'État, ou jouissent de la garantie de l'État, aussitôt et

aussi longtemps que cette garantie existe. La Chambre des comptes est aussi chargée de la revision des balances et livres tenus par la marine.

Elle peut, quand elle le juge à propos, laisser à la vérification des autorités administratives compétentes les comptes d'importance secondaire.

Les autorités provinciales sont subordonnées à la Chambre pour les affaires qui lui ressortissent. Elles ont à lui envoyer toutes les pièces nécessaires et à lui fournir tous les renseignements qu'elle demande.

Aussitôt que les agents comptables ont pleinement rempli leurs obligations, et ont apuré les injonctions faites sur leurs comptes, la Chambre supérieure des comptes leur donne décharge.

Il y a eu, de 1866 à 1868, un régime transitoire pour les territoires annexés à la monarchie prussienne. Des commissions royales des comptes étaient chargées de vérifier et d'apurer les comptes relatifs à ces provinces; et la décharge était donnée par le ministre des Finances. Depuis le 1er janvier 1868, la Chambre des comptes avait étendu son action sur ces comptabilités. La loi du 27 mars 1872 confirma cet état de choses. La Cour des comptes est donc chargée aujourd'hui d'accorder leur décharge à tous les comptables.

Nous préciserons, quand nous comparerons la Cour des comptes allemande et la Cour des comptes française, les pouvoirs donnés à la Cour des comptes allemande à l'égard des comptables. Nous verrons que la Chambre des comptes de Prusse et la Cour des comptes allemande ne jugent pas à proprement parler les comptes, qu'elle n'ont pas un pouvoir complet de juridiction.

D'une façon générale, la Chambre des comptes de Prusse a des droits d'investigation illimités : le § 13 de la loi l'autorise à réclamer aux autorités administratives tous les renseignements et justifications qu'elle estime nécessaires, l'envoi des livres de comptabilité et des pièces comptables.

Le président, de plus, a le droit de faire examiner sur place par des commissaires les avis et observations formulés à l'encontre des comptes présentés et à déléguer également des commissaires à fin d'enquête sur des faits d'administration. Il a également le droit de faire procéder à des vérifications extraordinaires de caisse et de

magasin. Dans ce cas, comme dans tous les cas d'envoi d'un commissaire, il doit en donner avis préalable au chef de l'administration intéressée, afin que celui-ci puisse prendre part au débat, également par un commissaire délégué.

La Chambre des comptes remplit ici le rôle de notre inspection générale des finances, et cette réunion des attributions de contrôle sur place aux attributions de contrôle sur pièces paraît féconde en résultats. Tout dernièrement, en 1911, le ministre des Finances a obéi en France à la même préoccupation en organisant la communication à la Cour de certains rapports de l'inspection, et à l'inspection de certains arrêts de la Cour.

Voilà pour les attributions de la Chambre des comptes de Prusse à l'égard des comptables.

Contrôle des ordonnateurs. — Cette Chambre a aussi des attributions de contrôle des ordonnateurs. Le travail de revision n'a pas seulement pour objet la vérification des comptes présentés par les comptables. La Chambre doit aussi rechercher si les lois existantes et les principes d'administration ont été observés par les ministres, et elle doit indiquer les réformes qu'elle juge nécessaires ou utiles.

Afin de lui faciliter l'accomplissement de ce devoir légal, toutes les décisions d'une portée générale émanant des autorités supérieures d'État, qui ont trait à des recettes ou des dépenses d'État, toutes les ordonnances générales des autorités sur l'administration des caisses et la comptabilité, doivent être communiquées à la Chambre des comptes avant promulgation, afin qu'elle puisse présenter ses observations.

Les prescriptions concernant la forme des comptes d'année et les justifications sont l'œuvre de la Chambre des comptes seule; elle fixe aussi les délais pour l'envoi des comptes et pour l'apurement des injonctions prononcées sur les comptes.

A la fin de l'année financière, elle présente au roi un rapport sur ses travaux, auquel elle annexe ses propositions sous forme d'avis, quand et dans la mesure où, d'après les résultats de ses vérifications, des mesures législatives lui paraissent recommandables.

Les §§ 18 et 19 de la loi sont d'une importance particulière parce qu'ils règlent les rapports entre la Chambre des comptes et la représentation du Land. Le gouvernement, sur la base des comptes

d'année présentés par les caisses individuelles, établit, par chapitre et titre du budget, un compte général de l'administration de l'État, dont l'accord avec les comptes de caisse vérifiés par la Chambre des comptes est certifié par celle-ci après comparaison des divers comptes (§§ 10 et s., et 52 de la loi concernant l'administration de l'État, du 11 mai 1898).

Ce compte général qui, aux termes de la Constitution, est présenté au Landtag à fin de décharge du gouvernement, la Chambre des comptes doit l'appuyer de ses observations, lesquelles doivent relater toutes les irrégularités concernant le budget, et les illégalités commises par l'administration. Dans ces observations, la Chambre doit donner un avis sur la question de savoir si, dans la perception ou la dépense des deniers publics, dans l'acquisition, l'emploi ou l'aliénation de la fortune de l'État, l'administration s'est écartée du budget ou des lois financières; la Chambre doit relever principalement les dépassements du budget ou les dépenses sans crédit. Ainsi a été déterminé l'objet jusque-là contesté des observations qui doivent mettre le Landtag en situation de se faire une conviction sur la régularité de l'administration, avant d'accorder une décharge.

D'autre part, toutes les décisions concernant la comptabilité émanant d'une des deux Chambres du Landtag doivent être portées à la connaissance de l'autorité de revision.

La loi de comptabilité du 11 mai 1898 n'a rien changé à cette procédure. C'est donc en appliquant la loi de 1872 que la Chambre des comptes a pris sa place rapidement et sûrement dans le système constitutionnel. « Par son action impartiale, elle s'est acquise la reconnaissance durable de la représentation du peuple. »

M. de Ditfurth nous apprend qu'en Allemagne, l'opinion générale est que l'organisation des caisses et de la comptabilité de l'État prussien, qui, actuellement, repose encore sur des règles déterminées au début du XIXe siècle, a besoin d'une réforme; malgré ses difficultés en une matière compliquée et longtemps négligée, cette réforme se fera sans doute, car la Chambre des députés, dans la séance du 4 avril 1908, a demandé au gouvernement royal, sous forme d'une résolution, de simplifier l'organisation administrative et aussi la comptabilité. Une commission nommée à la suite de cette résolution s'est réunie à Berlin le 28 juin 1909. Elle a délibéré sur

ces importantes questions, et l'action de la Cour des comptes ne saurait rester en dehors de ces délibérations.

La Cour des comptes de l'Empire allemand. — Les événements de guerre de 1866 amenèrent un nouveau groupement des États allemands et donnèrent naissance à la Constitution de la Confédération de l'Allemagne du Nord. L'article 72 de la Constitution de la Confédération, en date du 26 juillet 1867, portait que le Bundespräsidium, le conseil exécutif de la Confédération, devait chaque année présenter aux corps légiférants : Bundesrath et Reichstag, à fin de décharge, le compte de l'emploi de toutes les recettes de la Confédération. Il n'était pas question d'une vérification et d'un arrêté de comptes, ni d'une autorité de contrôle, ni d'un compte général, ni d'observations. Le Bundespräsidium eut les mains libres ; la responsabilité de l'exactitude des comptes à présenter incomba en dernière instance au chancelier du Bund[1] nommé par le Präsidium. On laissait au Bundesrath et au Reichstag le soin de décider de quelle façon ils se convaincraient de l'exactitude des comptes avant d'accorder leur décharge.

La nature des choses empêcha ces assemblées de vérifier les comptes elles-mêmes ou par des commissions, de façon à pouvoir donner une décharge, et l'on fut obligé de songer à établir comme pour la Prusse une autorité indépendante des administrateurs pour préparer l'apurement des comptes par le Bundesrath et le Reichstag.

Aussi le chancelier de la Confédération dut-il présenter un projet de loi sur l'organisation et les attributions de la Cour de revision des comptes de la Confédération de l'Allemagne du Nord ; en janvier 1868, la Chambre supérieure des comptes approuva ce projet de loi.

Le projet créait une autorité de revision spéciale, qui devait avoir pour la Confédération à peu près la même situation que la Chambre supérieure des comptes pour la Prusse. Mais ce projet fut remplacé en avril 1868 par un autre projet concernant l'autorité de revision des comptes de la Confédération de l'Allemagne du Nord. Dans celui-ci, le contrôle de l'administration de la Confédération, en atten-

1. L'article 72 de la Constitution d'Empire du 16 avril 1871 rend le chancelier d'Empire responsable de la comptabilité à la place du *Bundes-Präsidium*.

dant une organisation définitive par une loi, était confié pour trois ans à la Chambre supérieure des comptes de Prusse sous le nom de « Cour des comptes de la Confédération de l'Allemagne du Nord ». Ce projet devint la loi du 4 juillet 1868.

Une instruction du 28 mai 1869, émanant du chancelier de la Confédération d'accord avec le Bundesrath, régla la procédure de la Cour des comptes, qui fonctionna, à titre de division nouvelle de la Chambre des comptes de Prusse, avec 1 directeur, 5 conseillers rapporteurs, 28 reviseurs des comptes, 4 greffiers, 3 secrétaires de la chancellerie, et employés de chancellerie. La plupart de ces fonctionnaires furent pris dans le sein de la Chambre des comptes de Prusse.

Comme la loi en préparation sur la Chambre des comptes de Prusse se faisait toujours attendre, le gouvernement de la Confédération, au printemps de 1870, présenta au Bundesrath et au Reichstag un projet de loi qui prolongeait pendant l'année 1870 la mise en vigueur de la loi du 4 juillet 1868.

Le nouvel Empire allemand issu de la guerre de 1870 continua cet état de choses. La loi d'Empire du 28 octobre 1871 décida que l'administration de l'Empire pour l'année 1871 serait soumise à la Cour des comptes de l'Empire allemand fonctionnant dans les mêmes conditions que la Chambre des comptes de Prusse.

Par la limitation à une année de cette organisation provisoire, le gouvernement impérial avait témoigné de son désir d'instituer une autorité de contrôle propre à l'Empire. Sans attendre la loi sur la Chambre des comptes de Prusse dont le projet était soumis au Landtag, le chancelier, sur la demande du Reichstag, présenta un projet de loi sur la Cour des comptes de l'Empire allemand, indépendamment de celui qui concernait la Chambre des comptes de Prusse. Ce projet, présenté le 28 avril 1872, créait une Cour des comptes séparée pour l'Empire, mais en se référant à la loi du 27 mars 1872 sur la Chambre des comptes de Prusse.

Après avoir été modifié sur plusieurs points par le Reichstag, le projet fut écarté par le Bundesrath; de même les propositions ultérieures concernant tant une Cour des comptes qu'une loi de comptabilité d'Empire n'eurent pas de suite. C'est ainsi que, chaque année, une loi d'Empire spéciale a chargé la Chambre des comptes de

Prusse de la vérification des comptes de l'Empire dans les mêmes conditions que celle des comptes de la Prusse et conformément à la loi sur la Chambre des comptes du 27 mars 1872.

La dernière loi d'Empire promulguée à ce sujet est celle du 21 mars 1910, qui charge la Chambre des comptes, sous le nom de Cour des comptes de l'Empire allemand, du contrôle du budget de l'Empire jusqu'en 1914 inclusivement. Le gouvernement impérial, en 1902, proposa d'introduire dans la loi, pour en éviter le renouvellement annuel, les mots « jusqu'à nouvel ordre »; mais le Reichstag s'y refusa. Dans la séance du 10 février, de divers côtes, on estima nécessaire la séparation de la Cour des comptes allemande et de la Chambre des comptes de Prusse, ainsi que la présentation corrélative d'une loi de comptabilité concernant l'Empire. Le Reichstag a renouvelé cette demande dans la séance du 13 janvier 1909 par une résolution qui n'a pas soulevé d'opposition. Cependant l'Empire allemand ne possède pas encore une autorité de contrôle qui lui soit propre, encore moins une codification de son droit budgétaire telle que celle dont la Prusse a été dotée par la loi du 11 mai 1898.

Le collège de la Cour des comptes allemande est réuni à celui de la Chambre des comptes prussienne par un chef président commun dans une union personnelle renouvelée chaque année. La Cour des comptes ne forme légalement qu'une division de la Chambre des comptes, mais, en fait, les autorités sont séparées.

Le député Lasker a comparé ces deux organes de contrôle à des frères siamois qui auraient deux corps et une tête, Pieper a dit d'elles qu'elles ont un seul corps et deux âmes.

Le mode de nomination des membres de la Cour des comptes autres que le président leur donne une situation analogue et même supérieure à celle des membres de la Chambre des comptes.

Les membres de la Cour des comptes, directeurs et conseillers, sont en effet choisis par le Bundesrath sur les propositions du Président et nommés par l'Empereur (loi du 4 juillet 1868, § 2, et instruction du 5 mars 1875, article 17). Or le Conseil fédéral (Bundesrath), composé des représentants ou, comme dit Laband, des fondés de pouvoir des divers États qui constituent l'Empire allemand, le Conseil fédéral fait partie du pouvoir législatif, puisque, aux termes

de l'article 5 de la Constitution de l'Empire « le pouvoir législatif de l'Empire s'exerce par le Conseil fédéral et le Reichstag », que « l'accord des majorités de l'une et de l'autre assemblée est nécessaire et suffisant pour toute loi de l'Empire », puisque, aux termes de l'article 7 « le Conseil fédéral statue sur les propositions à soumettre au Reichstag et sur les résolutions votées par cette Assemblée », puisque aux termes de l'article 17, c'est l'Empereur qui veille à l'exécution des lois d'Empire en étant seulement tenu pour les ordonnances et règlements de les faire contresigner par le Chancelier de l'Empire qui en assume la responsabilité.

Le Conseil fédéral, qu'on peut comparer à une Chambre des Seigneurs ou à un Sénat d'Empire, est de plus chargé d'élire ou de proposer, sous réserve de la formalité de la nomination par l'Empereur, les hauts magistrats ou fonctionnaires dont on a voulu fortifier l'indépendance.

Le Bundesrath n'a pas seulement la mission d'élire les membres de la Cour des comptes; il doit aussi choisir ou proposer les membres du Tribunal d'Empire, ceux des Chambres et de la Cour de discipline, de l'administration impériale du fonds des Invalides, de la Direction de la Banque d'Empire, les membres de l'office impérial des assurances. C'est ainsi que le législateur allemand a été conduit à faire élire les membres de la Cour des comptes par le Bundesrath qui est appelé, sur le vu des observations de la Cour des comptes, à statuer, comme le Reichstag, sur la décharge à accorder au gouvernement.

Le système allemand se rapproche ici quelque peu du système belge, dans lequel les membres de la Cour des comptes sont élus par la Chambre des représentants.

Les membres, comme aussi les fonctionnaires de la Cour des comptes, à la différence de ceux de la Chambre, ont le caractère de fonctionnaires d'Empire dans le sens de la loi du 31 mars 1873, modifiée par la loi du 17 mai 1907, sur la situation des fonctionnaires d'Empire, mais les dispositions de ces lois sur le déplacement dans un autre poste, la mise en disponibilité provisoire ou la mise à la retraite, sur les mesures disciplinaires, sur la suspension des fonctionnaires d'Empire, ne sont pas applicables aux membres de la Cour des comptes (§ 158 de ces lois).

Les membres de la Cour des comptes allemande jouissent en effet des garanties d'inamovibilité accordées aux magistrats de l'ordre judiciaire, car les prescriptions légales concernant les membres de la Chambre supérieure des comptes sont applicables aux membres de la Cour des comptes. Seulement, en cas de déplacement non volontaire, le chancelier d'Empire remplacerait le ministère d'État.

Le président nomme les simples fonctionnaires ou employés de la Cour (ord. impériale du 23 novembre 1874, art. 3).

Il a à leur égard le pouvoir disciplinaire, donné à tout ministre à l'égard des fonctionnaires de son département.

Une instruction du 5 mars 1875, spéciale à la Cour des comptes, règle sa procédure. Cette instruction est l'œuvre du Chancelier de l'Empire d'accord avec le Bundesrath ; les séances de la Cour sont distinctes de celles de la Chambre des comptes.

Contrôle des comptables. — Au point de vue du contrôle des comptables il nous faut parler d'une innovation intéressante : le contrôle sur place de la comptabilité des colonies et protectorats, qui est l'extension du droit d'enquête que nous avons vu conféré à la Chambre des comptes de Prusse.

Pendant l'hiver 1904-1905, dans des commissions où délibéraient des représentants de la division coloniale du ministère des Affaires étrangères et des membres de la Cour des comptes, on chercha à simplifier et améliorer la comptabilité des protectorats allemands. On examina s'il ne serait pas bon que les comptes des recettes et dépenses de ces pays fussent vérifiés sur place par des commissaires de la Cour des comptes au lieu de l'être à Potsdam. Comme il n'y avait pas à cela d'empêchement légal, la Cour des comptes déclara qu'en principe elle reconnaissait les avantages de cette nouvelle procédure, mais les décisions sur l'apurement des comptes furent réservées à la Cour des comptes siégeant à Potsdam.

Ce furent les comptes des protectorats de l'Afrique du Sud-Est qui parurent avoir le plus besoin d'une vérification sur place. En effet ces comptes étaient en retard, et de grosses dépenses avaient été nécessitées par les soulèvements des indigènes. Deux fonctionnaires de revision de la Cour des comptes furent envoyés en Afrique pour la vérification des comptes et à fin d'information générale, en mai 1905. Ils revinrent après dix mois d'absence, ayant obtenu des

résultats satisfaisants. Cette enquête faite avec succès encouragea l'administration coloniale et la Cour des comptes, au cours de l'été de 1907 à envoyer encore en mission deux fonctionnaires de revision, cette fois dans l'Afrique de l'Ouest; en février 1908 un fonctionnaire partit dans l'Afrique du Sud-Est, et en novembre 1908 un fonctionnaire fut envoyé à Togo et au Cameroun. On a reconnu que la vérification des comptes sur place par des fonctionnaires indépendants de l'administration coloniale était de nature à atteindre le but assigné à la Cour des comptes comme le but assigné à l'administration centrale. Cette procédure doit être suivie à l'avenir suivant les besoins et dans la mesure des forces dont la Cour pourra disposer.

Voici comment sont réglés les pouvoirs respectifs de la Cour des comptes et de ses commissaires. En ce qui concerne l'apurement des comptes arriérés, les commissaires doivent en référer à la Cour pour les questions de principe; la Cour statue d'accord avec l'administration centrale. Les commissaires ont le pouvoir de renoncer à certains avertissements dans les cas de peu d'importance, surtout quand les faits sont anciens et qu'il y aurait difficulté à satisfaire aux observations.

Pour l'apurement normal des comptes, les commissaires ne doivent pas se borner à la vérification des justifications produites dans les bureaux de l'office du gouvernement du protectorat ou de la colonie; ils doivent se rendre dans les bureaux locaux des caisses de district. Pour le contrôle des comptes des communes, la Cour des comptes n'est pas compétente (ordonnance du chancelier de l'Empire du 29 mars 1901).

Les observations des commissaires concernant les comptes coloniaux sont remises au gouvernement ou aux bureaux locaux, et il y est répondu aussitôt, afin que les commissaires puissent prendre connaissance des réponses sur les lieux. Les décisions sont réservées à la Cour des comptes elle-même. Chaque mois les commissaires rédigent un rapport sur l'état de leurs travaux, sur leurs vérifications en général, et, en particulier, ce rapport doit contenir les propositions faites à la Cour directement, sans que les gouvernements en soient informés. En se fondant sur ces rapports et sur les observations auxquelles il a été répondu, la Cour fait parvenir sur-le-champ à l'administration centrale des colonies les communications

et motions que lui ont suggérées ces rapports. (Observations de la Cour des comptes du 24 mai 1907.)

A raison du nombre croissant des affaires et de leur difficulté en ce qui concerne la vérification des comptes de l'administration des Colonies, c'est le conseiller rapporteur le plus ancien de la Cour des comptes qui a été chargé à partir du 1er avril 1905 de l'apurement des comptes coloniaux.

Des lois postérieures à la loi de 1872, notamment la loi du 11 février 1875, ont soumis à la vérification de la Cour des comptes, les comptes des fonds des Invalides de l'Empire, du Trésor de guerre de l'Empire, de la Banque de l'Empire et de certaines fondations; plus tard on lui a donné le contrôle de l'administration de l'Alsace-Lorraine.

Contrôle parlementaire des finances de l'Empire. — La Cour des comptes allemande est l'auxiliaire des Ministres et du Chancelier d'Empire dans sa mission de surveillance des comptables et d'apurement de leurs comptes.

Elle est aussi l'auxiliaire du Reichstag et du Bundesrath.

En effet, aux termes de l'article 72 de la Constitution de l'Empire allemand en vigueur, du 16 avril 1871, « l'emploi des recettes de l'Empire fait l'objet d'un compte annuellement rendu par le Chancelier de l'Empire, pour sa décharge, au Conseil fédéral et au Reichstag ».

Parmi les commissions permanentes du Bundesrath, il en est une qui joue en matière de finances un rôle particulièrement important; c'est la commission de comptabilité. Cette commission est la commission du budget du Bundesrath. Le Chancelier lui soumet le projet du budget de l'Empire et le compte rendu annuel relatif à l'emploi des revenus de l'Empire. C'est sur le rapport de cette commission que le Bundesrath prend sa décision.

Bien plus, cette commission de comptabilité a un rôle administratif car elle reçoit des administrations financières des divers États les arrêtés de comptes trimestriels et annuels relatifs aux douanes et aux impôts de consommation versés dans la caisse de l'Empire; la commission fixe chaque trimestre le montant des sommes dues par la caisse de chaque État à la caisse de l'Empire en donnant connaissance de ses fixations à chaque État et au Conseil fédéral.

Puis, en fin d'année, elle soumet au Conseil les fixations définitives.

Quant aux rapports entre la Cour des comptes de l'Empire Allemand et le Bundesrath ou le Reichstag, ils sont les mêmes que les rapports entre la Chambre des comptes et le Landtag de Prusse.

Les budgets des juridictions des comptes. — La jeune Cour des comptes allemande a rapidement grandi; elle a presque rattrapé sa sœur aînée; le nombre des directeurs, trois aujourd'hui, celui des conseillers, est le même pour les deux autorités; le nombre des fonctionnaires de la Chambre des comptes chargés de la revision et de l'enregistrement n'est qu'un peu plus grand que le nombre des fonctionnaires de la Cour des comptes[1].

Depuis 1908, les budgets du personnel de la Cour et de la Chambre sont séparés. Les fonctionnaires de la Cour des comptes sont payés par le budget de l'Empire.

Le président touche son traitement comme fonctionnaire prussien, mais l'Empire verse à la Prusse une contribution à ce traitement.

Les locaux où siègent ces autorités sont séparés. En 1907 la Cour des comptes fut installée dans un palais acheté au prix de 1,052,000 marks.

En 1893 ces budgets s'élevaient respectivement à 859,000 marks et à 630,000 marks.

Les dépenses concernant la Cour des comptes sont réparties entre les divers États allemands de l'Alsace-Lorraine de la façon suivante : L'Alsace-Lorraine paie une contribution à forfait, *Aversional betrag*, qui couvre les frais relatifs au contrôle de ses comptes (42,213 marks en 1900). Les dépenses restantes sont ainsi réparties : 35 p. 0/0 à la charge de l'ensemble des États; 47 p. 0/0 à la charge de tous les États, sauf la Bavière, à raison de l'autonomie de son administration militaire et de son administration des postes et télégraphes; 18 p. 0/0 à la charge de tous les États, sauf la Bavière et le

1. Le personnel se compose en 1913, outre le président, de 6 directeurs, et de 32 conseillers, de 275 reviseurs et employés, répartis par moitié entre la Chambre et la Cour, sauf que la Chambre a 15 reviseurs et employés de plus que la Cour.

Quant aux traitements, celui des directeurs est de 14,000 marks, celui des conseillers varie de 7,500 à 12,000 marks, celui des reviseurs et employés de 3,000 à 6,600 marks.

Il faut ajouter à ces traitements des indemnités de logement qui s'élèvent à 920 marks pour les reviseurs, à 1,250 marks pour les directeurs et conseillers.

Wurtemberg, qui ont gardé l'autonomie de la perception de l'impôt sur la bière.

D'après les budgets spéciaux de 1913, la dépense de la Chambre des comptes s'élève à 1,351,274 marks, la dépense de la Cour des comptes de l'Empire, s'élève à 1,323,563 marks.

En ce moment où il est question d'augmenter en France le nombre des magistrats de la Cour des comptes, il n'est pas sans intérêt de noter qu'en Prusse et en Allemagne le budget de la Chambre et de la Cour des comptes a reçu un accroissement corrélatif à celui des budgets dont ces autorités ont à contrôler l'exécution.

(*A suivre.*) VICTOR MARCÉ.

EN MARGE DES SCIENCES POLITIQUES

LA VIE D'ÉTUDIANT A HARVARD[1]

C'est en plein centre de la Nouvelle-Angleterre qu'est située l'Université de Harvard[1], dans une région colonisée depuis trois siècles par les puritains anglais fuyant la persécution, près de Boston, la vieille ville des États-Unis, fière de son histoire et de sa culture.

Harvard en a subi l'influence, et porte l'empreinte de sa société aisée, mais simple de mœurs, moins affairée que dans les autres cités américaines, qui tire de son origine et de son passé, avec une morale étroite et des tendances idéalistes, le goût des arts et des lettres.

L'Université se trouve dans une sorte de faubourg de Boston, à Cambridge, petite ville très calme aux larges avenues bordées d'arbres, aux vastes places, aux maisons entourées de jardins. C'est là que vivent les étudiants : c'est là que vivent la plupart des professeurs.

Cambridge n'a pas de théâtre, pas de cafés ou restaurants car la vente des boissons alcoolisées y est interdite. Les proportions réduites de la cité, l'absence d'autres distractions obligent les élèves et les maîtres à une fréquentation nécessaire et presque journalière, créent un milieu universitaire actif, cependant que le voisinage de Boston offre à la monotomie de cette existence une société plus large et des ressources plus variées.

Le Collège de Harvard fut fondé vers 1636 par le Conseil de la colonie du Massachusetts, pour donner aux églises un clergé plus instruit. Il dut son nom au pasteur John Harvard qui lui légua sa bibliothèque de 300 volumes et la moitié de sa fortune.

1. Ces notes de séjour d'un étudiant français à l'Université d'Harvard ont été écrites il y a quatre ans. N. D. L. R.

Le Collège était dirigé par un Comité de surveillance composé des principaux magistrats de la colonie et entièrement aux mains des puritains. En 1650, une charte créait un corps plus restreint et plus facile à réunir, de sept membres se recrutant eux-mêmes, « la Corporation », à qui étaient transmis tous les pouvoirs d'administration, sous réserve de l'approbation du Comité.

Malgré le développement considérable que prit Harvard, malgré la création de facultés nouvelles, et sa transformation en Université dès 1780, elle a conservé la même organisation jusqu'à nos jours. Seulement, le Comité de surveillance a été profondément modifié et progressivement affranchi de l'intervention gouvernementale et de la tutelle religieuse. Il comprenait au début le Gouverneur, les membres du Conseil de la colonie; plus tard, ceux du Parlement, un nombre déterminé de pasteurs congrégationalistes. En 1843, le Comité fut ouvert à toute secte religieuse conformiste ou non. En 1851, il était décidé qu'aucun siège n'y serait plus réservé de droit aux représentants du clergé. En 1865, tous les magistrats de l'État en étaient exclus et le choix de ses membres confié à l'élection des diplômés de l'Université.

Aujourd'hui, Harvard occupe une situation prééminente en Amérique.

L'enseignement supérieur comporte dans les États de l'Union, avant les études spécialisées de Droit, Lettres, Sciences, un stage intermédiaire d'instruction générale avancée : le « Collège ».

L'Amérique possède de très nombreux Collèges, car la diffusion de l'enseignement y est une nécessité de cette nation composite, un principe dirigeant des hommes politiques, une des manies des milliardaires. Certains de ces Collèges sont, comme à Harvard, joints à une Université. Mais en général, ils existent isolément.

Universités et Collèges sont libres, pour la plupart, créés autrefois par la colonie ou par les églises, progressivement affranchis et développés.

Les États ont aussi leurs Universités publiques, prospères surtout dans les régions neuves de l'Ouest, tandis que dans les provinces plus anciennes, elles revêtent plutôt un caractère populaire.

Ces Universités et Collèges sont très riches, qu'ils soient entretenus par l'État qui les a fondés, ou magnifiquement dotés par quelque roi de l'industrie comme à Chicago : l'Université Rockfeller), ou qu'ils aient peu à peu amassé une fortune énorme grâce aux dons incessants de leurs anciens diplômés.

Harvard n'est pas parmi les plus opulentes.

Certaines ont plus d'élèves, des ressources plus considérables, un aménagement plus moderne et plus luxueux. Mais nulle, pas même Yale, ne l'égale pour la variété de son enseignement, la valeur de ses diplômes, le renom universel de ses maîtres. De tous les points de l'Union, Harvard attire la jeunesse américaine par la magie de sa longue histoire et de ses traditions anciennes.

Les hommes les plus fameux d'Amérique y ont professé : Emerson Longfellow, J. Russell, Lowell, Norton. Elle a su grouper aujourd'hui un personnel enseignant d'une haute valeur. Parmi tous les maîtres qu'il faudrait citer, je rappellerai les noms si familiers maintenant en Europe de : Barret-Wendel, Baker, Schofield, les historiens Hart et Coolidge, le philosophe Williams James. Elle eut pendant quarante années à sa tête un homme d'une infatigable activité, d'une grande force de caractère, d'une intelligence remarquable : le président Eliot. Il fit plus que doubler les départements de l'Université, créa les facultés des Sciences appliquées, l'École dentaire, le Business School, remania les branches existantes, reforma les méthodes d'enseignement. Harvard est devenue, sous son impulsion, l'Université type sur laquelle les autres prennent modèle, où la jeunesse américaine avide de savoir, vient chercher une instruction supérieure, où l'Amérique recrute beaucoup de ses hommes les plus éminents et de ses meilleurs citoyens.

Le président Eliot, après quarante années de présidence, arrivé à l'âge de soixante-quinze ans, a pris sa retraite. Le professeur M. A. L. Lowell, qui enseigne à Harvard depuis 1900, a été appelé à sa succession. Ce choix a été accueilli partout avec faveur.

*
* *

Le « Collège » forme l'élément le plus important de l'Université. La grande majorité des jeunes gens y bornent leurs études. C'est la vie de Collège qui constitue la vie caractéristique de l'étudiant américain ; c'est donc d'elle presque exclusivement que nous parlerons.

Les jeunes gens américains n'entrent guère au Collège avant leur vingtième année, après avoir achevé leurs études secondaires. Ils y viennent pour compléter, pendant une période de quatre années, leur éducation générale. La plupart viennent des « Public High Schools », créés dans toutes les villes d'au moins 5.000 habitants.

Les autres sortent des « Private High Schools », vastes et luxueux établissements situés à la campagne ou au bord de la mer : Middlesex, Exeter, Andover et surtout Groton Saint-Pauls, les plus aristocratiques et les plus fermés.

Ils ne possèdent pas en général cette culture de l'esprit et cet amas de connaissances, assez superficielles mais très variées, que nous tenons en Europe de nos parents ou de nos amis, soit qu'ils aient vécu plus en dehors de leur famille ou que celle-ci ait manqué de l'instruction nécessaire.

A l'école, ils reçoivent un enseignement notablement en retard sur celui de nos lycées. Ils manifestent moins d'intérêt pour un travail intellectuel et l'on exige d'eux un labeur moins intense. Ils sortent de là, à un âge plus avancé, l'esprit moins mûri que celui de nos bacheliers.

Par contre, ils ont mené une vie saine et fortifiante. Les écoles possèdent de vastes terrains où les élèves se livrent aux sports les plus divers : course à pied, natation, foot-ball, tennis. Elles font d'eux des hommes robustes, endurants, prêts à soutenir les plus pénibles efforts.

Elles développent chez eux l'initiative et le sens des nécessités pratiques. Avant presque de savoir écrire et parler, les jeunes Américains ont déjà leurs discussions publiques, leurs journaux qu'ils rédigent eux-mêmes. Ils fondent des clubs, organisent des représentations dramatiques ou musicales; ils ont à l'école une image réduite de la vie.

A côté de ces jeunes gens sortant des « High Schools », on rencontre encore au Collège un nombre assez considérable d'étudiants plus âgés qui, après s'être rendu compte dans l'exercice de leurs professions, de l'utilité d'une instruction plus complète et de la valeur d'un diplôme, ou bien après avoir gagné par leur travail l'argent nécessaire à leurs études, quittent momentanément les affaires et viennent à l'Université compléter leur éducation.

En somme, et qu'il appartienne à l'une ou à l'autre de ces catégories, l'étudiant américain, lorsqu'il entre au Collège, est physiquement robuste et bien portant; il a besoin de grand air et d'exercice. Il possède plus d'expérience et d'initiative que de savoir; il est mieux préparé et plus enclin à une instruction professionnelle et pratique qu'à un enseignement abstrait et général.

***

A Cambridge, les étudiants habitent en commun dans les « Dormitories » : bâtiments spécialement aménagés pour eux et pouvant en contenir de 50 à 100. Les uns, construits par des particuliers ou par des compagnies, très luxueux et groupés le long d'une des avenues à laquelle ils ont valu le nom de « Gold Coast », offrent aux jeunes gens de grands appartements de plusieurs chambres avec chauffage central, électricité, ascenseurs ; parfois des salles de lecture ou d'exercice, des piscines. Les loyers atteignent de 5 à 10,000 francs.

D'autres plus simples, appartenant à l'Université, entourent le « Yard », large cour plantée d'arbres et garnie de pelouses ; d'apparence modeste, ils restent néammoins suffisamment confortables et, à des prix descendant jusqu'à 4 ou 500 francs, plus sains que certains logis d'étudiant du Quartier latin.

Les jeunes gens n'y prennent point leurs repas. Les plus riches dînent dans les nombreux clubs sociaux de Harvard ou dans des « Eating Clubs » fondés pour ce seul but. Mais, pour la grande masse des étudiants, il existe deux vastes sociétés coopératives, « Memorial » et « Randall ».

Le « Memorial Hall » est un énorme monument, un peu semblable à une église, qui fut élevé il y a quarante ans en l'honneur des étudiants d'Harvard tombés pendant la guerre de Sécession. Il contient à l'une de ses extrémités une petite salle de concert et de théâtre. L'autre constitue un « dining hall », réfectoire immense pouvant contenir plus d'un millier d'étudiants. La société a à sa tête un Comité élu par ses membres et qui se charge seul de l'achat des provisions, du maniement des fonds, du recrutement du personnel. Le prix de la pension est fixé chaque semaine, selon le rapport entre les dépenses et le nombre des membres : il varie entre 25 et 30 francs et l'Université le plus souvent intervient pour empêcher qu'il ne dépasse ce taux. Les jeunes gens mangent par tables de 15 à 20, cherchant à se réunir par groupes d'amis ou d'étudiants des mêmes facultés.

« Randall », organisé sur des bases identiques, est moins important et moins cher. Le service y est fait par des étudiants qui gagnent ainsi, à l'Université même, les moyens de leur existence.

Les étudiants ont également fondé une Société coopérative qui leur vend au prix de revient tous les objets nécessaires, depuis les

livres et cahiers jusqu'aux pièces d'ameublement, aux vêtements ou aux articles de sport.

Les étudiants habitent chez eux et sont beaucoup plus libres que les élèves des Collèges anglais. Toutefois, ils ne perdent jamais contact avec l'Université et cette surveillance est d'autant plus aisée que Cambridge est moins grande ville et les jeunes gens plus nettement groupés.

L'Université favorise et soutient les Sociétés coopératives organisées pour améliorer les conditions de vie des étudiants. Elle leur vient en aide pécuniairement. Elle leur offre des locaux ou des terrains.

Elle exerce un droit de contrôle sur toutes les maisons où logent plus de dix étudiants. Elle y choisit un ou plusieurs « proctors » qui généralement sont eux-mêmes encore au Collège : ceux-ci ont la police des dormitories, veillent à ce qu'il ne soit pas fait de musique après dix heures du soir, à ce qu'il ne soit pas admis de femmes ou jeunes filles autrement que sous la conduite d'un « chaperon », à ce que l'on ne joue pas aux cartes. Ces règlements sévères ne sont pas d'ailleurs toujours scrupuleusement observés.

Les étudiants ne peuvent, sans excuse valable, manquer les conférences; l'exclusion serait la sanction d'absences injustifiées. L'Université leur désigne, à leur entrée au Collège, un professeur qui doit les guider dans le choix de leurs cours et leur donner tous les conseils utiles à leurs études ou à leur existence.

Nous verrons d'ailleurs comment l'Université, tout en laissant aux jeunes gens le maximum d'initiative personnelle et d'indépendance, se réserve sur eux un droit de surveillance discrète, et, de façon officieuse souvent, intervient pour les conseiller ou pour les seconder.

*
* *

C'est par un examen que l'on entre au « College », sans qu'il soit tenu compte des études antérieures ou des diplômes acquis. L'examen se passe soit à Cambridge, soit en un certain nombre de villes choisies par l'Université.

Il porte sur l'anglais et les mathématiques, le français ou l'allemand, l'histoire ancienne ou l'histoire anglo américaine; puis, pour compléter le nombre de matières requis, sur les sujets choisis par le candidat dans une longue liste qui comprend depuis la musique et

le dessin jusqu'au droit public, à l'économie politique, aux travaux manuels et mécaniques.

Les connaissances que l'on exige sont d'ailleurs restreintes et sommaires.

Aux États-Unis où l'enseignement est libre, où les Universités sont complètement indépendantes des établissements d'enseignement secondaire, où le programme et le niveau des études varient suivant les États et les écoles, il n'existe pas de signe auquel on puisse reconnaître le degré de préparation des étudiants.

Les épreuves d'admission ont pour but de vérifier chez les candidats un minimum de notions nécessaires à l'intelligence des cours qu'ils pourront suivre et de l'enseignement qu'ils seront appelés à recevoir. Elles ne sont pas, comme nos baccalauréats, la consécration des études déjà faites et d'une instruction reçue; mais tandis que ceux-ci constituent en France pour beaucoup un examen de fin d'études, celles-là visent en Amérique, où le Collège est vraiment la période d'enseignement général, à donner aux étudiants certaines connaissances que l'Université devra coordonner et développer. Elles sont la base d'une instruction plus avancée.

L'Université de Havard offre aux étudiants un choix prodigieux de matières. Ses cours touchent aux sujets les plus variés. Il serait trop long d'en donner une énumération complète. Je me bornerai à en indiquer quelques-uns pour mettre en relief le caractère des études et les différences profondes des conceptions américaines avec les nôtres.

L'enseignement comprend la littérature et les sciences, l'économie politique et l'histoire, les beaux-arts, l'architecture ou la musique, la philologie et la religion; les questions économiques, les banques et chemins de fer, les questions industrielles, la métallurgie et les mines, la comptabilité, y font l'objet de conférences, de même que les questions de sociologie et d'éducation. L'Université réunit en un seul et gigantesque établissement toutes nos facultés des Lettres et des Sciences, nos écoles professionnelles, industrielles et commerciales. Elle embrasse l'ensemble des connaissances et de l'activité humaine.

Parmi cet amas de cours si différents, les étudiants de deuxième, troisième et dernière année — sophomores, juniors, seniors — peuvent choisir et composer à leur gré leur programme d'études, cherchant ici ou là les matières qui leur plaisent le mieux. Les étudiants de première année — les freshmen — sont moins libres. Ils

doivent prendre conseil de leur « adviser »; il leur faut, s'ils n'ont point eu à l'examen d'entrée les notes suffisantes en anglais, français ou allemand, suivre ces classes au Collège : la liste des cours qui leur sont ouverts est restreinte, et comporte seulement l'étude élémentaire des langues anciennes ou modernes, l'histoire et les mathématiques, la philosophie et le droit constitutionnel, l'éloquence et la musique.

A la sortie du Collège, l'étudiant reçoit le diplôme de bachelier « of arts », B. A., ou « of sciences », B. S., s'il a, chaque année, suivi au moins quatre cours et six au maximum et obtenu en seize matières les notes requises. Le minimum exigé n'est d'ailleurs pas très élevé. Les points se comptent de E à A, A formant la meilleure note, et pour avoir droit au diplôme, il suffit d'avoir D dans les deux tiers des cours choisis.

Les études de Collège à Harvard ont moins le caractère de conférences d'Université que de classes de lycée. L'élève ne se borne point au rôle passif d'auditeur; il doit subir des interrogations, faire des exercices écrits. Il est sous la direction étroite et constante de ses maîtres[1].

Les étudiants peuvent encore suivre au Collège des cours de composition anglaise et compléter des études que nous négligeons trop en France, une fois sortis du lycée. Ces classes consistent dans la correction par le professeur des travaux qui lui sont remis plusieurs fois par semaine. Il se contente d'indiquer aux élèves le genre de composition qu'il demande : dissertation, récit historique, article de journal, ceux-ci restant maîtres du choix de leurs sujets. Souvent, il leur fait corriger les devoirs de leurs camarades et contrôle l'exactitude de leurs remarques.

On ne saurait trop louer cette méthode qui exige des élèves un effort personnel et la mise en œuvre immédiate des connaissances acquises, et surtout la collaboration intime qui existe entre les professeurs et les élèves. Le cérémonial un peu archaïque de nos écoles de Droit est inconnu. Même, les professeurs se rendent seuls

1. J'ai eu l'occasion de suivre quelques-uns des cours de l'Université : en histoire, par exemple, nous avions chaque semaine un court exposé écrit sur les questions traitées par le professeur. D'autrefois, il nous fallait fournir une notice bibliographique aussi complète que possible sur tel personnage, en indiquant toutes les œuvres, livres ou articles, documents ou mémoires qui s'y rapportaient, travail aride de recherches et de compilation dont on ne nous demandait même pas de tirer une étude personnelle, et qui eut peut-être mieux convenu à des érudits qu'à des jeunes gens désireux d'apprendre et de comprendre l'histoire.

à leurs cours quelques minutes avant l'heure, et se mettent à la disposition des étudiants, répondant à leurs questions, s'entretenant familièrement avec eux. Ils ont chaque semaine des heures de réception auxquelles les jeunes gens peuvent venir les consulter sur leurs travaux et leur demander des conseils. Souvent il existe, à côté des cours, des sortes de conférences où les élèves réunis par groupes moins nombreux discutent avec leurs maîtres sur les matières enseignées.

Par contre, l' « Elective system » qui laisse aux étudiants la libre sélection de leurs cours, paraît présenter de sérieux inconvénients. Sans doute, quelques-uns en profitent pour s'attacher plus particulièrement à certaines études qu'ils préfèrent et les approfondir, mais beaucoup se laissent guider par des considérations moins respectables et choisissent les cours les plus faciles ou les maîtres les moins sévères. Ils en arrivent à des combinaisons extraordinaires et composent des programmes qui leur assurent leur diplôme, mais, au point de vue de l'instruction, ne leur rapportent que de médiocres profits.

D'ailleurs étant donnée l'immense variété des sujets traités à Harvard, est-il possible à des jeunes gens dont l'éducation générale n'est encore qu'ébauchée d'opérer un triage utile et sérieux. Ou bien, ils répartissent le nombre restreint des cours qu'ils peuvent suivre sur des matières trop diverses et n'aboutissent qu'à des connaissances superficielles et trop souvent incohérentes, ou bien se laissant aller à leur inclination et selon la loi du moindre effort, ils se spécialisent prématurément alors qu'ils auraient besoin de développer plus harmonieusement leurs facultés intellectuelles et de soumettre leur esprit à une discipline rigoureuse.

Il m'a paru, en somme, que les étudiants attachent peu d'intérêt et consacrent peu de travail à cette partie de l'instruction la plus importante chez nous : la culture générale de l'esprit.

***

D'ailleurs, ce n'est pas là vraiment le but du Collège ni ce qu'y viennent chercher les étudiants. Je me souviens avoir entendu dire à l'un des professeurs les plus réputés d'Harvard qu'il préférerait à une Université riche en maîtres excellents, mais où les études se borneraient à l'assiduité aux cours, une Université sans professeurs dans laquelle, par contre, les jeunes gens mèneraient une existence

active, donnant libre cours à leur initiative, multipliant leurs relations, apprenant la vie au contact des hommes et aux prises avec les difficultés.

Ce n'était là qu'une boutade; elle cachait un fonds de vérité.

Ce qu'en Amérique on demande aux établissements d'enseignement supérieur, ce ne sont pas des jeunes gens d'une haute éducation générale ou d'un grand savoir théorique qui peu à peu puiseront dans la vie l'expérience qui leur manque et n'arriveront qu'assez tard en somme à leur période de « rendement ».

La nation américaine est nouvelle, entreprenante; loin de se défier de la jeunesse, elle lui donne toute sa confiance. Elle est ambitieuse et désire occuper parmi les autres peuples un rang prépondérant, non seulement dans les affaires, mais dans les sciences, les arts et les lettres. Elle a besoin d'artistes, de littérateurs et de savants qui lui font défaut. Elle n'a pour les former ni le long passé des pays Européens, ni le riche trésor de leurs traditions, ni les ressources d'une société instruite qui produit les hommes de talent aussi naturellement que l'arbre porte ses fruits.

C'est à l'Université à les lui fournir, déjà exercés à leur rôle, avec ce bagage de connaissances et d'expérience qu'ils ne pourraient acquérir au dehors et tout prêts à produire, dès leur sortie du Collège.

L'Université répond à ce besoin et obéit à cette impulsion. Elle tend de plus en plus à donner aux jeunes gens un enseignement presque professionnel.

C'est pourquoi l'on trouve à l'Université de Harvard des cours d'économie pratique où les jeunes gens viennent étudier les conditions modernes des affaires, la législation industrielle et commerciale, les ressources économiques de l'Amérique, l'organisation des transports; des cours d'éloquence où le maître ne se borne pas à analyser les œuvres des grands orateurs, mais soumet ses élèves à un entraînement méthodique de la voix et à des exercices de prononciation, les habitue à parler en public sans notes et en accompagnant leurs discours des gestes appropriés.

Un certain nombre d'Universités de l'Ouest ont organisé des cours ou des écoles de journalisme; Harvard en est encore dépourvu. Mais c'est le désir d'un grand nombre de jeunes gens que l'on y institue des conférences spéciales où ils se mettraient au courant, non seulement de la composition et de la rédaction des grands quotidiens, mais encore des questions concernant leur administration et leur direction.

Une des tentatives les plus intéressantes et que le succès s'est pleinement chargé de justifier est celle du professeur dont nous avons pu, en 1907-08, à la Sorbonne, apprécier la haute valeur et la grande érudition : M. Baker. A l'un de ses cours de composition anglaise, il enseigne aux jeunes gens la technique de l'art dramatique, non pas les trois règles d'Aristote, mais tous les principes et les procédés qui rendent une œuvre vivante, permettent une exposition claire et une action rapide, toutes les qualités nécessaires d'une œuvre faite pour être jouée, non pour être lue. Préoccupé de donner à l'Amérique ce qui lui manque jusqu'à ce jour, un théâtre, et de lui préparer pour plus tard, une pléiade d'auteurs dramatiques, il se consacre à cette tâche avec une activité inlassable. A son cours, les élèves doivent faire l'immédiate application de son enseignement et composer eux-mêmes des scènes ou des drames. Grâce à ses conseils, à son enthousiasme communicatif, il a su créer parmi ces jeunes gens une vive émulation, éveiller chez eux un désir ardent de réussir. Il a obtenu de certains des œuvres sérieuses, fortes, pleines de promesses et nous verrons plus loin comment ceux-ci poursuivant son idée et secondant ses efforts ont, à l'Université même, fondé un club dramatique pour y jouer leurs propres œuvres.

Dans toutes les branches de l'activité humaine, Harvard vise à faire des hommes prêts immédiatement à un métier ou à un rôle dans la vie.

Et c'est ce que désirent les étudiants. C'est là ce qui les intéresse ; une instruction positive, et qu'ils peuvent mettre en œuvre aussitôt. Ils ne vont pas à l'Université pour apprendre en dilettantes curieux de s'instruire, mais ils n'apprennent une chose qu'autant qu'ils en peuvent saisir la valeur pratique et voir l'application prochaine.

Les cours de composition ou d'art dramatique ne seraient qu'un travail ingrat s'ils ne devaient leur permettre d'écrire aussitôt des articles de journaux, des pièces de théâtre que l'on joue ou des poésies que l'on imprime. Ils se rendent compte de l'utilité des cours de musique par l'exécution des morceaux qu'ils composent.

***

La vie d'étudiant est déjà la vie intense où chacun déploie son activité et se hisse de ses propres forces au rang qu'il veut occuper. Le jeune Américain est conscient de sa responsabilité et convaincu de sa valeur ; il ne se heurte pas, comme souvent en France, à la

méfiance des personnes plus âgées. Celles-ci ont foi en lui et loin de chercher à l'abaisser le traitent d'égal à égal.

L'Université forme une petite société en elle-même indépendante et complète, qui par la collaboration des élèves et des maîtres aspire à être là-bas un foyer de civilisation rayonnant au dehors.

Harvard a ses journaux : *The Advocate*, *The Monthly*, sortes de « magasines » où sont publiés des articles littéraires, récits ou poèmes (c'est *Le Monthly* qui le premier donna la traduction anglaise des drames d'Ibsen); *The Harvard illustrated Magasine*; un journal quotidien semi-officiel, *Le Crimson*, où sont insérés tous les avis ou notifications concernant les étudiants : changements des cours, vacances, convocations de clubs; *The Lampoon*, un journal amusant illustré où sont passés en revue et critiqués sans ménagement élèves et professeurs.

Tous ces journaux sont l'œuvre des étudiants. Eux seuls se chargent de l'administration et de la rédaction, du reportage, de la réclame et de la vente. Certains des articles sont les meilleurs devoirs des cours de littérature; parfois les professeurs aident de leurs conseils; même, d'anciens diplômés font insérer quelque étude plus sérieuse et de plus haute envergure.

Mais ce sont les étudiants qui surveillent la composition et la mise sous presse, font les interviews sur les événements récents ou les réformes projetées, et pour la vente au numéro passent des heures à la sortie des cours ou des clubs. Ils ont leurs heures de bureau et leurs heures de service. Le tout est mené sur le pied d'une entreprise commerciale. Le journal doit « payer »; il a ses annonces qui couvrent les premières pages, ses numéros à sensation, l'article qu'on va demander au moment opportun à tel professeur mis en vedette.

Peut-être ces journaux sont-ils plus intéressants par l'effort qu'ils traduisent que par les résultats obtenus Cependant, ils sont un aiguillon pour les étudiants, un apprentissage à la vie des affaires: ils s'occupent de façon utile des besoins des jeunes gens, critiquent leurs fautes et défendent leurs intérêts. Tour à tour, ils prodiguent les conseils aux « freshmen », réprimandent le snobisme de quelques-uns, présentent un tableau comparatif des Universités étrangères ou demandent des améliorations à l'installation matérielle des jeunes gens, à l'arrangement des cours.

Dans un autre ordre d'idées, les Étudiants ont organisé de nombreux « Debating Clubs » où ils s'exercent à la parole et à la dis-

cussion sur des sujets choisis par eux. Chaque année, ils désignent un certain nombre des leurs pour aller représenter Harvard aux joutes oratoires contre les Universités voisines, Yale et Princeton. Ces discussions sont préparées par les Étudiants eux-mêmes; quelques professeurs peuvent, mais sans caractère officiel, les assister de leurs avis et l'Université conserve le droit d'opposer son veto. Mais c'est le « Debating Council », exclusivement composé de membres des divers clubs, qui dirige les débats et en détermine le thème. L'idée essentielle est que ces tournois sont l'affaire des Étudiants et qu'il faut s'en rapporter à eux pour les organiser de telle façon que la question de contrôle universitaire ne soit jamais soulevée.

Chaque année, le « Debating Council » met au concours une médaille qu'il décerne au meilleur discours sur un sujet concernant la France. Il avait choisi cette année la politique française au Maroc. Chaque orateur — ils étaient six inscrits — disposait du court délai de dix minutes. Je fus surpris de la facilité de leur élocution, de la clarté de leur exposition, de la fougue même de leur parole. Ils parlaient sans notes, debout sur une estrade, en pleine vue d'un public assez nombreux, sans paraître le moins du monde gênés dans leur contenance, ni embarrassés de leur personne.

Il s'est tout récemment fondé à Harvard un club dramatique dans le but de représenter les œuvres des étudiants. Il leur offre non seulement l'occasion de faire connaître leurs travaux, mais de mettre en pratique l'enseignement reçu à l'Université, de se familiariser avec les exigences de la mise en scène.

La première œuvre donnée, en décembre 1908, avait été composée, au cours de M. Baker, par un jeune diplômé de l'année précédente, Allan Davis. Malgré quelques imperfections inévitables chez un auteur dépourvu d'expérience, elle présentait de remarquables qualités de vigueur dans le dialogue et de rapidité dans l'action. Elle avait été prise entre huit ouvrages proposés, par un Comité d'étudiants, aidés des conseils plus compétents de professeurs et de critiques dramatiques. Elle fut entièrement montée et jouée par les élèves. Ce furent eux qui en tinrent tous les rôles : personnages et figurants, qui s'occupèrent de la mise en scène, des costumes et des jeux de lumière, qui se chargèrent de la publicité et de la vente des places.

La pièce eut trois représentations à Cambridge et à Boston; elle remporta partout un succès mérité par sa valeur dramatique comme par le jeu des acteurs.

Depuis lors, le « Dramatic Club » n'a cessé de se développer sous le haut patronage des premières familles de Cambridge et de Boston.

Les étudiants d'Harvard ne se bornent pas à encourager les jeunes auteurs; ils s'efforcent de tirer de l'oubli des œuvres anciennes, abandonnées ou ignorées. Chaque année, une fraternité, le « Δ. U. » fait jouer par ses membres un drame de l'époque élizabethienne, entreprise que ne pourrait tenter une troupe désireuse de couvrir ses frais, mais qui présente un intérêt puissant dans un milieu universitaire et intellectuel.

Harvard a des clubs musicaux qui donnent des concerts publics, parfois des œuvres de leurs membres : clubs de mandoline et de Banjo, et la « Pierian Sodality », orchestre et chœur tout à la fois, la plus vieille société musicale des États-Unis, fondée en 1806.

Il n'est pas d'objet sur lequel ne porte l'activité des jeunes gens d'Harvard, pas de champs où ne se donne libre cours leur initiative toujours en éveil.

Ils ont des clubs religieux et politiques, organisant des conférences et des discussions; des associations de bienfaisance qui plusieurs fois par semaine envoient dans les quartiers pauvres de Cambridge et de Boston des étudiants de bon vouloir pour y donner des concerts ou des représentations. Je me souviens être allé plusieurs fois, avec des camarades, dans des temples ou des salles d'école, faire de la musique ou jouer quelque saynette devant de petits groupes de familles peu fortunées, dans les faubourgs de la ville. En général, un pasteur ou quelque philanthrope dévoué aux œuvres charitables y ajoutait, en un sermon très bref et très simple, quelques conseils de morale. Et rien n'était plus amusant et touchant que l'intérêt de cet auditoire et l'entrain des acteurs improvisés.

D'autres vont, les soirs ou le dimanche, enseigner, dans les « Evening schools », quelques notions élémentaires à des émigrants désireux de s'instruire, à des ouvriers qui n'ont que ces heures de libre et croient pouvoir améliorer leur condition avec un peu plus d'instruction.

L'Université seconde ces efforts et les professeurs par leur attitude cherchent à développer chez les étudiants ce besoin d'action, ce sentiment de responsabilité et de confiance en soi. Ils ne refusent point leurs conseils quand on les leur demande, mais sans chercher à prendre la direction de ces initiatives. Ils s'intéressent à ces efforts et ne manquent nulle occasion de dire aux jeunes que les maîtres

peuvent apprendre de leurs élèves. Ils aiment à venir causer et discuter avec eux sur un pied parfait d'égalité et de camaraderie.

*
* *

Cette vie intense est, il est vrai, grandement facilitée par les relations fréquentes et étroites qui s'établissent si facilement là-bas et si rapidement, entre les étudiants, et avec les professeurs.

La plupart des étudiants habitent, nous l'avons vu, dans de vastes « dormitories » qui parmi eux opèrent un premier groupement et forment un premier trait d'union. Des jeunes gens vivant dans un même bâtiment arrivent vite à se connaître. Parfois même, ils donnent au début de l'année une soirée — « a beer night » — qui rompt la glace et noue les premières relations.

Il n'existe que peu de rapports, en général, entre les deux groupes principaux de « dormitories » : le *Gold Coast* où vivent les étudiants les plus riches, le *Yard* sur le terrain de l'Université, parmi des pelouses plantées d'arbres, réservé aux étudiants moins fortunés et plus travailleurs. Ils ont chacun leurs distractions, leurs clubs sociaux, leurs réunions. Seuls, les sports et les cours les rapprochent momentanément.

Tous les étudiants d'une même année forment une « classe », fortement organisée. Chacune élit au début de l'année un Président, un Vice-Président et un Trésorier. Ces élections sont un événement considérable dans la vie d'étudiant. Elles donnent lieu à une campagne acharnée.

La rivalité du « Yard » et du « Gold Coast » s'y manifeste particulièrement et c'est le plus souvent ce dernier qui l'emporte, car moins nombreux peut être, les jeunes gens y sont mieux organisés et plus solidaires. Les classes organisent des réunions et des « beer nights », et donnent chaque année une soirée dansante où sont invitées les familles et les amies des étudiants.

C'est dans la dernière année de la vie d'étudiant surtout que le « class system » prend son importance. Avant de quitter Harvard, chaque classe y élève par cotisation de ses membres un monument, par exemple, une porte autour du parc.

Son organisation subsiste après l'Université et retient unis les étudiants désormais disséminés par le monde. Le dernier Trésorier élu le demeure toute son existence; il garde contact avec les membres de sa classe et veille à publier un annuaire de leurs noms, leur

situation, leur adresse. Il s'adresse à eux lorsque l'Université fait appel à la générosité de ses étudiants pour telle fondation nouvelle. Il contribue à maintenir très vive cette solidarité des « Harvardmen », cette affection des étudiants pour leur vieille Université.

Pour empêcher que ce système de classes n'aboutisse à l'isolement des élèves d'années différentes, les étudiants ont multiplié les organismes.

C'est des « freshmen » surtout qu'il faut prendre soin, nouveaux venus sans relations, dépaysés dans une Université dont ils ignorent les ressources. Tous les ans, les « seniors » constituent un Comité qui assigne à chacun de ses membres un groupe de freshmen dont il devra s'occuper; il les invite chez lui, les présente à ses amis, les protège et les conseille, les mettant au courant de la vie d'étudiant et les aidant à s'y introduire.

Il les patronne pour les nombreux clubs sociaux qui forment à Harvard un des grands charmes de la vie.

Ces clubs, je ne saurais les énumérer tous, ni expliquer leur hiérarchie compliquée, ou déterminer les échelons par lesquels on arrive à certains d'entre eux. On peut distinguer les « fraternités », organisations secrètes qui étendent leurs ramifications sur plusieurs Universités, qui sont exclusives en ce sens que leurs membres ne peuvent faire partie d'aucune autre association analogue, et sont liés pour toute leur existence; les clubs, moins prenants et moins mystérieux, quoique les jeunes gens évitent en général d'en parler, soit par une retenue fort louable, soit par un sentiment de fierté quelque peu dédaigneuse.

Harvard a plus de clubs que de fraternités. La cause en est un peu dans l'opposition que fit à celles-ci le président Eliot, trop patriote et d'un sens national trop large pour favoriser des institutions qui, par leur exclusivisme, tendaient à faire passer la fidélité envers les fraternités avant la fidélité au Collège et au pays.

Tous ces clubs ont des salles de réunion; quelques-uns ont de luxueuses installations, des maisons entières où l'étudiant trouve tout le confort des grands cercles : salles de lecture, salles de réception, restaurants, fumoirs et salles de jeu. Ces clubs sont pour la plupart très fermés; les uns sont réservés aux jeunes gens les plus riches et dont les relations sont les plus étendues et les plus distinguées, d'autres ont une tendance artistique et littéraire. Certains ne choisissent leurs membres que parmi les élèves appartenant à une classe déterminée. En général, les étudiants qui se font remarquer

dans leurs études, dans les sports ou par leur activité au Collège sont reçus dans les clubs les plus recherchés et les plus fameux.

Une fois présenté par ses amis et admis à un club, le postulant est soumis à une initiation parfois longue et pénible, le plus souvent comique, qui doit — dit-on — éprouver son courage, et qui, à coup sûr, sert à égayer les membres et les tiers. Tantôt ce sont de macabres cérémonies dans des salles obscures, à la lueur de chandelles falotes devant des juges enveloppés de manteaux noirs, ou bien des épreuves ridicules auxquelles il faut se soumettre : aller faire visite dans une famille que l'on ne connaît pas, se promener de jour en pleine rue, habillé en clown, en bébé. Dans certains clubs, le jeune candidat doit pendant une semaine obéir aux injonctions les plus extravagantes de ses collègues, simuler dans un tramway une attaque de folie, se lever dans un théâtre au beau milieu du spectacle et formuler à haute et intelligible voix l'avis que la pièce est absurde et les acteurs très inférieurs, se déguiser en clergyman et tenir, perché sur le toit d'un bureau d'omnibus, un long prêche de morale. Le « Dickey » vient chercher ceux qu'il admet dans son sein, à l'improviste au milieu de la nuit, les tire de leur lit à demi vêtus et les traîne dans les rues en les bourrant de coups, aux sons de l' « Institute march ».

Lorsque ces initiations ont été subies avec succès, les nouveaux membres mènent dans les clubs auxquels ils appartiennent, une existence très douce, de bonne camaraderie, et de distractions sans cesse renouvelées.

Ils sont sûrs d'y trouver toujours des amis avec qui causer, jouer aux cartes ou sortir en promenade. Ils ont des dîners, des danses, des soirées offertes par l'un ou par l'autre, pour fêter un succès ou un anniversaire. Quelques-uns de ces clubs donnent des comédies, des opérettes ou des revues.

Il existe un club allemand très actif, composé de membres allemands et d'un grand nombre d'étudiants américains s'intéressant aux choses allemandes, qui organise des fêtes et des représentations et constitue là-bas un centre de propagande efficace et d'influence.

Le cercle français semble restreindre son activité à la production annuelle d'une pièce jouée en français, et au patronage des conférences françaises, mais sans former entre ses membres les liens permanents d'une vie commune.

Le « Cosmopolitan Club » réunit les jeunes gens de toutes les nationalités. Il met en présence étrangers et Américains, leur

donnant occasion d'apprendre à se connaître, de juger et d'apprécier les divergences de conceptions et de mœurs. Il organise des conférences où chacun vient parler des choses de son pays. Il est un refuge ouvert aux étudiants noirs ou orientaux, assez réservés de leur nature et un peu tenus à l'écart par les autres.

Enfin, l' « Union » est le club le plus important de Harvard. Son caractère est très différent de celui des autres cercles. Chacun peut en être membre sous les seules conditions du paiement d'une cotisation assez peu élevée de 50 francs. L'Union possède un immense hôtel construit grâce aux subsides d'anciens diplômés, et qui contiènt un restaurant, un immense hall, des salles de lecture, des salles de réunion. Elle met à la disposition de ses membres un nombre considérable de journaux et revues du monde entier, une bibliothèque de 30,000 volumes. Elle a des salles de billard, des fumoirs où l'on peut jouer aux cartes, aux échecs, des salons de coiffure, des bureaux de vente de journaux, de tabac.

Presque tous les étudiants y sont affiliés, elle est un centre de la vie universitaire; elle donne des conférences et des concerts. Plusieurs cercles tiennent réunion dans ses salles. Son budget annuel est de 150,000 francs et l'administration en est entièrement confiée à un Comité d'étudiants.

Peut-être cet extraordinaire développement des clubs à Harvard finira-t-il par présenter des inconvénients. Ils sont, dans une ville où est interdite la vente des boissons alcooliques, un abri sûr où l'on peut en user et abuser. Ils donnent naissance à un esprit de castes et tendent à morceler la grande Société des étudiants en petits groupes très séparés et, au lieu de les réunir, à les diviser.

Il serait regrettable de leur sacrifier ces relations personnelles, faciles et cordiales, ces réunions intimes d'étudiants chez eux. Les longues soirées dans les confortables chambres des « dormitories » où les causeries, la musique, les lectures à haute voix font insensiblement passer les heures, sont un des meilleurs souvenirs de mon séjour à Harvard. Elles sont instructives aussi bien : elles nouent de fortes amitiés, elles sont un repos bienfaisant au milieu d'une existence affairée.

Là ne se borne pas la vie sociale des étudiants. Au contraire, il n'est pas exagéré de dire que ceux-ci sont l'âme des réceptions de Cambridge et de Boston.

J'ai parlé déjà des rapports étroits qui existent à l'Université même entre les élèves et leurs professeurs. Ceux-ci font plus encore.

Ils les invitent chez eux et les reçoivent dans leur famille. Ils suppléent ainsi à un grand défaut de notre vie d'Université en France où les étudiants isolés et sans autres amis que leurs camarades de cours en sont réduits à l'existence monotone et déprimante des cafés. Ces familles font aux jeunes gens l'accueil le plus hospitalier. Pendant les trop courtes vacances, elles remplacent auprès de ceux qui viennent de l'Étranger ou des régions plus éloignées des États-Unis le foyer dans lequel ils ne peuvent rentrer.

Pour faciliter et hâter ces relations, les professeurs donnent chaque semaine, dans l'après-midi, un thé auquel sont conviés tous les étudiants. Sans doute, il n'y vient qu'une centaine à peine, mais ce sont ceux-là mêmes qui se trouvent le plus abandonnés et le plus dépaysés. Les familles des professeurs se font un devoir de prendre part à ces réceptions et Mme et M. Eliot les honoraient souvent de leur présence. La plus grande intimité y règne; il n'est besoin de recommandation, ni de présentation. Au surplus, six ou huit jeunes gens sont désignés chaque fois pour seconder les timides.

Tant à Cambridge qu'à Boston, il n'est danse, ni dîner où les élèves de Harvard ne soient invités; les relations entre jeunes gens et jeunes filles sont tellement plus libres, qu'il est toujours facile de se faire introduire. A Boston même, on organise de grands bals où les « freshmen » entrent en contact avec la société de la ville.

Cette existence si différente de la nôtre présente pour les étudiants d'incontestables avantages. Ils y gagnent plus d'aisance et plus d'assurance dans le monde; ils y puisent dans la fréquentation journalière de leurs maîtres d'utiles enseignements. C'est là que se forme cette solidarité universitaire qui ne se peut plus briser.

Les « Harvardmen » sont sûrs de trouver toujours dans tous les États d'Amérique et en mainte ville de l'étranger des Harvard Clubs, des Harvardmen qui les accueillent, qui les secourent au besoin. Le fait d'avoir vécu à Harvard est pour eux une recommandation suffisante. Solidarité d'autant plus précieuse qu'il n'est pas de point du globe où la grande Université n'envoie quelques-uns de ses élèves.

Mais toute médaille a son revers. Le système des Dormitories et des Clubs développe parfois de fâcheux sentiments de snobisme, creuse un fossé entre les riches et les pauvres et crée des classes sociales en un pays qui se vantait de n'en point avoir.

Les distractions qui s'offrent en foule à l'étudiant ne lui laissent que peu de temps pour ses études. Sans doute, par principe, il manifeste hautement son mépris pour les « grinds », les piocheurs

qui ne lèvent jamais les yeux de leurs livres ou de leurs cahiers. Il revendique le droit de tirer son expérience de la vie elle-même.

Il est toutefois une mesure à conserver.

*
* *

Mais un tableau de la vie d'Université ne serait pas complet si l'on omettait d'y parler des sports.

Les sports tiennent dans l'existence des jeunes Américains une place considérable; à l'école d'abord, puis au Collège, à tel point que l'Université a dû se réserver sur eux un droit de réglementation et de contrôle,

En 1888, on créa un Comité pour la réglementation des jeux athlétiques, composé de trois professeurs, trois diplômés du Collège et trois étudiants choisis par les présidents des classes et les représentants des sociétés sportives. Ce Comité surveille les terrains de jeux, approuve le choix des entraîneurs, autorise les jeunes gens à prendre part aux épreuves entre Universités et en détermine la date.

Les étudiants pratiquent un grand nombre de sports, base-ball, basket-ball, course, golf et tennis, hockey. Mais, les deux sports principaux, ceux qui excitent le plus d'enthousiasme et le plus d'intérêt sont le canotage au printemps et le foot-ball en automne.

Je ne parlerai pas des grandes courses de « rowing », qui eurent lieu alors que j'avais déjà quitté l'Amérique. Je me bornerai à prendre comme exemple typique de la vie sportive, le foot-ball.

La saison de foot-ball dure de l'ouverture des cours jusqu'au début de décembre. Différentes équipes sont formées : équipes de dormitories, de classe, de clubs. Mais tout l'intérêt se concentre sur les deux équipes chargées de représenter l'Université dans les « intercollegiate Contest », l'équipe des « freshmen » et l'équipe de l'Université.

Les joueurs sont soigneusement choisis parmi les étudiants les plus robustes et qui ont déjà fait leurs preuves. L'Université leur fait subir un examen médical; elle exige d'eux un certain niveau d'études, assez peu élevé d'ailleurs. Ils sont soumis à un régime sévère : l'alcool, le tabac leur sont strictement interdits; une nourriture spéciale leur est recommandée; ils doivent être couchés tous les soirs à dix heures: ils font chaque jour une heure d'entraînement sous la direction d'un « coach », un joueur des années précédentes.

Car une grande endurance et une tactique consommée que l'habi-

tude seule peut donner sont nécessaires pour ce jeu dans lequel, pendant que le joueur qui tient le ballon cherche à le porter dans la camp opposé ses camarades doivent lui frayer un chemin à travers l'équipe adverse. Le jeu a cependant perdu beaucoup de sa brutalité depuis quelques années et les accidents ont diminué de fréquence grâce aux efforts des autorités universitaires et particulièrement du président Eliot.

Pendant les deux mois de la saison, Harvard lutte avec la plupart des Universités et Collèges voisins. Et son équipe va s'entraînant ainsi jusqu'aux deux épreuves finales sensationnelles de Carlisle et de Yale. Le « Yale game » surtout constitue le but vers lequel convergent les efforts des deux Universités rivales. Les autres matches ne semblent être que des expériences préliminaires dont joueurs et coaches ont à tirer profit. Plusieurs semaines à l'avance, les deux Universités se préparent à ce tournoi. De grands meetings d'étudiants sont convoqués pour répéter les chants de guerre qui doivent servir à encourager les joueurs. Les équipes se rendent trois jours à l'avance au lieu du championnat qui alternativement est Yale et Harvard. Ils sont accompagnés d'une armée d'entraîneurs, de masseurs et de surveillants. Le terrain est soigneusement roulé chaque jour et couvert de paille chaque nuit pour l'empêcher de congeler. Le jour du match, un samedi, la vie des deux Universités est suspendue. Maîtres et élèves émigrent en masse.

Des trains spéciaux sont organisés de Boston, de New-York. Une foule de 40,000 personnes assiste à cette grande lutte, brandissant des drapeaux aux couleurs de Yale ou d'Harvard, chantant, criant, prenant parti pour les uns ou pour les autres. Chaque Université a sa fanfare d'étudiants qui pendant le jeu joue sans interruption. Cette année même, Harvard fit venir, paraît-il, un orchestre de Boston, craignant que les étudiants n'eussent pas assez de force ni de souffle.

Après une longue série de défaites, Harvard a cette année remporté la victoire. Il fallait assister au délire des étudiants, aux farandoles de milliers de personnes sur le terrain de jeu et à travers les rues, aux orgies qui ont consacré un pareil succès.

Ceux qui n'avaient pu se rendre de Cambridge à New-Haven s'étaient réunis à l'Union à Harvard. Un service spécial avait été organisé pour y transmettre immédiatement les résultats. Toutes les deux ou trois minutes, un télégramme annonçait les phases de la lutte. Quand on sut qu'Harvard avait marqué quatre points, ce fut

une clameur effrayante, des hurrahs frénétiques, comme un vent de folie soufflant dans les salles; les étudiants dansaient sur les sièges, jetaient leurs casquettes en l'air, s'embrassaient les larmes aux yeux ou se donnaient de grands coups de poing d'amitié.

Sans doute, les jeux auxquels on donne semblable importance et qui exigent un entraînement aussi régulier ne sont accessibles qu'à une minorité. Ne joue pas qui veut; les équipes sont en nombre restreint. Il faut pour y entrer être suffisamment solide et disposer d'assez de temps. D'un autre côté, le régime sévère, la rigueur impitoyable, les exercices journaliers font de ceux qui s'y soumettent de véritables athlètes endurcis, intrépides, pleins de sang-froid. C'est pour eux une école de discipline et de désintéressement où ils apprennent à agir pour la communauté, non pour eux, à viser le triomphe de leur équipe et non leur gloire personnelle.

Les autres étudiants ne manquent d'ailleurs pas d'occasions de cultiver leur vigueur physique, et ceux-là mêmes qui consacrent au travail la plus grande partie de leur temps ne négligent jamais de réserver une heure au moins pour les exercices du corps.

L'Université possède, grâce à la générosité d'un de ses anciens diplômés, M. Hemenway, un gymnase ouvert à tous. On y trouve toutes les sortes d'agrès imaginables : barres, anneaux, exercisers, machines pour développer les muscles de la tête ou des mains, pour entraîner à la rame ou à la bicyclette, salle de boules, piste pour la course. Il y vient des professeurs de boxe et de gymnastique. Il y existe des salles de douche froide ou chaude; toutefois, il lui manque encore une piscine comme en ont les gymnases plus récents.

En hiver surtout, les étudiants à toute heure du jour y viennent en foule. Mais dès que le temps le leur permet, ils préfèrent les exercices en plein air, le tennis, la course surtout. Le soir, le matin, très régulièrement, on les voit passer seuls ou par groupe, sérieux dans leurs culottes courtes et leurs jerseys, à travers les avenues de Cambridge.

Nous avons peine à comprendre l'enthousiasme que suscitent les sports aux États-Unis. Ils valent à ceux qui y excellent, l'admiration générale. Ils leur ouvrent toutes les portes. Les présidents ou capitaines d'équipes sont des figures de journaux aussi familières que les hommes politiques. Au dernier match d'Harvard contre Yale, l'équipe gagnante reçut du président Roosevelt un télégramme de félicitations et l'on organisa des réceptions en l'honneur de l'heureux joueur qui marqua les quatre points gagnés.

Mais ce qu'il nous faut envier aux Américains, c'est l'importance qu'ils donnent à la force physique, au développement du corps parallèlement à celui de l'esprit. C'est l'intérêt que porte l'Université à la santé, à la vigueur de ses élèves, les facilités qu'elle leur offre et les encouragements qu'elle leur donne.

*
* *

Après les quatre années qu'il a passées au Collège, le jeune Américain peut continuer à l'Université des études spécialisées de Droit, de Médecine, de Lettres ou de Sciences. Mais ce n'est plus la vie d'étudiant telle qu'il l'a vécue jusque-là. La plupart des Clubs lui sont fermés, étant réservés aux « Undergraduates »; le caractère plus sérieux des études interdit de prendre part aux sports; des diplômés d'autres Collèges et qui conservent leur attachement à l'établissement qu'ils ont quitté, viennent suivre les cours à Harvard, y formant des groupes presque étrangers.

Mais le caractère professionnel de l'enseignement s'y exagère encore. A l'École de Droit, les cours se bornent à l'étude pratique de cas particuliers que l'élève discute avec le professeur et d'où peu à peu il tire des vues d'ensemble. L'Université comporte à la fois des écoles d'art et métiers et des mines, écoles dentaires, écoles de commerce, écoles d'agriculture au milieu d'un vaste domaine de 400 ares que lui a légué M. Bussey.

*
* *

Les Universités confèrent à ceux qui ont suivi les cours et passé leurs examens des diplômes dont la qualité de leur enseignement font toute la valeur. Ils sont un certificat précieux de savoir et d'expérience. Les États peuvent les exiger pour la profession de médecin ou d'homme de loi. Les diplômes d'Harvard ont une valeur particulière. L'Université se charge de plus de faciliter à ses élèves la tâche pénible de trouver une situation. Elle a un bureau spécial « l'appointment office » qui centralise les demandes et les offres d'emploi et cherche à mettre en rapport les jeunes gens en quête d'une profession et les établissements ou les entreprises désireux de s'assurer le concours de jeunes gens instruits et actifs.

Les Universités forment des jeunes gens sains et vigoureux, manquant sans doute de cette culture générale de l'esprit que nous donnent tour à tour la famille, le lycée et les établissements d'ensei-

gnement supérieur, mais doués d'un grand sens de la vie pratique, pourvus de connaissances positives, et actifs et ambitieux.

Animées d'un esprit très patriotique et partageant les ambitions du peuple américain, elles s'efforcent par la variété de leurs programmes et par les années d'études spécialisées qui suivent le Collège de répondre à tous ses besoins, de pourvoir à toutes ses lacunes, de lui donner tout préparés à leur carrière par un enseignement professionnel direct, des artistes, des littérateurs, des savants et des hommes d'affaires.

Conscientes du rôle prépondérant qu'elles peuvent jouer, elles aspirent à devenir un facteur essentiel dans le développement du pays, le foyer de sa civilisation, le fondement de sa prospérité.

Et si l'on songe que du haut en bas de la société règne le même désir avide d'instruction, que la plus grande partie de la jeunesse américaine passe par le Collège, que la générosité inlassable des millionnaires à l'égard des Universités leur permettent de s'adapter à toutes les conditions nouvelles, on ne peut manquer de leur donner confiance qu'elles réussiront.

J. Sairières.

CHRONIQUE COLONIALE

(1912)

Plusieurs actes internationaux portent la date de 1912, intéressant nos possessions africaines. Au premier rang il faut citer le traité franco-espagnol du 27 novembre, qui règle les situations respectives de la France et de l'Espagne par rapport au Maroc. Quels que soient les défauts de cet acte, sa complexité, quelque laborieuses qu'aient été les négociations qu'il a nécessitées et qui ont duré une année entière, il offre au moins l'avantage de libérer notre action marocaine et de définir les droits de chacune des deux nations. Il ne nous appartient pas de l'analyser en ses détails[1], qu'il nous suffise de dire que ses clauses représentent un compromis entre les prétentions des contractants.

L'accord franco-espagnol n'était, en somme, que la conséquence de l'accord franco-allemand de 1911. Celui-ci a été complété en 1912 par diverses conventions ayant pour objet d'expliquer ou d'appliquer certaines de ses stipulations. Tels sont l'arrangement conclu à Berne le 28 septembre pour la délimitation des nouvelles frontières entre le Cameroun et l'Afrique équatoriale française; l'accord du 2 février relatif à la nationalité des individus dans les territoires cédés. Citons encore dans un ordre d'idées analogue l'accord franco-italien du 30 octobre réglant la situation de la France au Maroc et de l'Italie en Lybie.

Algérie. — On n'a pas oublié qu'il y a quelques années, M. Messimy, alors rapporteur du budget de la Guerre avait proposé de recourir à la conscription pour augmenter les effectifs des corps de troupe indigènes d'Algérie et l'on se rappelle aussi quel émoi cette proposition causa dans la colonie. Après de longues et patientes enquêtes le gouvernement s'est décidé à réaliser ce projet. Deux

1. Voir la *Chronique internationale*, dans le n° de novembre-décembre 1913.

décrets du 3 février 1912 ont modifié le régime des engagements des indigènes mulsumans d'Algérie et déterminé les conditions dans lesquelles il serait procédé à des appels. Le service sera de trois ans; comme en Tunisie. Les appelés auront droit à une prime, ils seront désignés par le tirage au sort, etc. Pour la première année 7 à 8 p. 0/0 seulement du contingent a été appelé. La modération de cette demande, ainsi que les précautions qu'avait prises l'administration algérienne pour la mise en route des conscrits ont atténué l'émotion des indigènes qui ont répondu presque partout à l'appel sans difficultés. Très rares ont été les incidents amenés par l'inauguration du nouveau régime.

Comme il fallait s'y attendre, les décrets du 3 février ont fourni une occasion à nos sujets mulsumans de réclamer, en échange de l'impôt du sang qu'on leur demandait, divers droits politiques ou, tout au moins, une amélioration du régime spécial auquel ils sont encore soumis. Ces revendications ont fait l'objet d'assez nombreuses pétitions à la Chambre des députés; une députation est même venue les présenter au gouvernement. On ne pouvait songer à faire droit à toutes, d'autant plus que la question même de la réforme de la loi sur l'indigénat doit recevoir prochainement une solution. Il a paru possible toutefois d'octroyer certains avantages à ceux des indigènes qui auraient satisfait à leurs obligations militaires. Un décret du 19 septembre a, en conséquence, soustrait ces derniers au régime de l'indigénat. Les anciens militaires ayant obtenu au moment de leur libération le certificat de bonne conduite réglementaire seront donc, en cas de crimes ou de délits, déférés aux juridictions de droit commun et jugés dans les formes instituées par le Code d'instruction criminelle; ils pourront être admis à l'électorat municipal ; enfin les emplois publics leur seront réservés pour les trois quarts. Ce décret, publié — en même temps qu'un décret édictant des sanctions pénales contre les réfractaires — quelques jours avant le départ des conscrits contribua sensiblement à faciliter l'opération.

Tunisie. — L'échauffourée qui s'était produite le 7 novembre 1911 au cimetière de Djellaz près de Tunis et les troubles qui suivirent — troubles au cours desquels plusieurs Européens furent tués — avaient laissé subsister dans les divers éléments de la population de la capitale de la Régence, une certaine agitation. La continuation de la guerre italo-turque contribua à entretenir entre Tunisiens et Italiens une hostilité qui se manifesta au début de l'année par le boycottage de la compagnie des tramways de Tunis. Les polémiques entre journaux

français et tunisiens s'aggravant et le malaise s'accentuant, le résident général obtint du bey des mesures de rigueur contre quelques-uns de ses sujets. Le 13 mars sept Tunisiens, pour la plupart membres de comité qui avait organisé le boycottage, furent arrêtés. Un d'entre eux fut interné au Bardo, trois autres dans l'extrême sud, les trois derniers exilés en France.

La campagne violente menée en 1911 contre l'administration du Protectorat s'est terminée par une série d'interpellations qui, de fin novembre 1911 au 2 février 1912, n'ont pas occupé moins de huit séances de la Chambre des députés. Ce long débat s'est clos par un ordre du jour de confiance dans le gouvernement. Il avait à peine pris fin que le Parlement votait l'emprunt tunisien de 90 millions et demi qui était en préparation depuis près d'un an (loi du 28 mars).

La place fait défaut dans ces brèves chroniques pour des statistiques. On nous permettra cependant de relever les résultats du dernier recensement de la population européenne civile de la Régence. Ils ont accusé un total de 148,476 individus dont 46,044 Français, 88,082 Italiens, 11,300 Anglo-Maltais, etc. Le nombre des Italiens peut paraître considérable. Il convient d'observer toutefois qu'il ne représente, par rapport à 1906, qu'une augmentation de 6 926 unités, alors que dans le même espace de temps le nombre des Français s'est accru de 11,434 personnes.

Maroc. — On comprend qu'il nous soit impossible de retracer ici, ne fût-ce même qu'en résumé, l'histoire du Maroc en 1912. Qu'il s'agisse des opérations militaires pousuivies dans l'empire chérifien ou qu'il s'agisse des mesures administratives prises en vue de l'organisation du protectorat, la matière est trop abondante pour pouvoir se réduire à un exposé de trois pages. Nous nous bornerons, en conséquence, à noter les faits essentiels et les dates principales de l'action française dans notre nouvelle possession.

Au point de vue militaire il convient de distinguer entre les opérations conduites dans le Maroc du Nord-Ouest (région de Fez, Chaouïa, etc.), celles qui ont eu pour théâtre le Maroc méridional (région de Marrakech), et celles enfin qui se sont déroulées dans le Maroc oriental (confins algéro-marocains). Sur le premier théâtre, l'événement capital est, — après la pénétration de janvier à avril par les colonnes Simon, Taupin, Brulard, Ditte, du Tafoudeit et du pays des Zemmours sur la ligne d'étapes Rabat-Meknès, — la révolte des troupes chérifiennes de Fez, le massacre des Européens résidant dans cette ville (17 avril) et les opérations qui ont été nécessaires pour la dégager

de l'étreinte des tribus assiégeantes et étendre autour de la capitale du Nord notre cercle d'action. C'est l'œuvre du général Gouraud, d'abord au combat d'Hadjera-el-Kaïla (1 juin) puis par ses colonnes du 14 juin-14 juillet et du 4-31 août à l'est de Fez; du général Dalbiez dans la région de Sefrou (juin-juillet), des colonnes Coudein (août) et Blondlat (septembre) dans la région Zaïr.

La situation venait à peine de s'améliorer dans le Nord qu'une insurrection provoquée et conduite par un agitateur du nom d'El-Hiba éclatait dans le Sud et nous obligeait à intervenir dans la région de Marrakech plus tôt que nous ne l'eussions souhaité. El-Hiba ayant occupé la capitale du Sud y avait, malgré les efforts des grands caïds Glaoui, fait prisonniers le consul de France, le commandant Verlet-Hanus et six autres Français (août). Une colonne fut alors organisée sur les confins de la Chaouïa et placée sous le commandement du colonel Charles Mangin qui réussit, par la rapidité de sa marche et après avoir livré un violent combat à Sidi-bou-Othman (6 septembre) à réoccuper Marrakech et à délivrer nos compatriotes (7 septembre). A la suite de ces événements, le général Lyautey fit occuper les villes côtières du Sud, Safi, Mazagan et Mogador.

Dans le Maroc oriental enfin, une série d'opérations : colonnes Pineteau (janvier et mars, combat de Kelibicha), Ferrand (mars), Girardot (mai), rétablirent l'ordre sur la rive droite de la Moulouya et assurèrent notre action dans la plaine de la Tafrata et aux abords de la Gada de Debdou. Mais ces efforts restaient incomplets : limités à la rive droite du fleuve, ils ne pouvaient empêcher nos adversaires de se reformer sans cesse sur l'autre rive. Avec la nomination du général Lyautey comme commissaire-résident général et les colonnes Alix (mai-juin), la situation se modifia et l'établissement sur la rive gauche du poste de Guercif mit à notre disposition les moyens de maintenir l'ordre dans une région depuis longtemps troublée.

Toutes ces opérations ont exigé de la part du corps d'occupation des fatigues et des efforts incessants qui ont été supportés admirablement, tant par les troupes métropolitaines et algériennes que par les troupes coloniales blanches et noires. Sur l'œuvre même de la pacification, sur les méthodes que le général Lyautey, avec la grande expérience qu'il a des choses coloniales et des affaires d'Afrique en particulier, compte employer pour étendre peu à peu notre zone d'action, nous ne pouvons que renvoyer, faute de place, au très intéressant exposé qu'en a fait le général lui-même au cours de la séance de la Commision des affaires extérieures et coloniales de la

Chambre du 4 décembre et dont un résumé a été reproduit dans l'*Afrique Française* (n° de décembre 1912).

Au point de vue de l'organisation du Protectorat, l'année 1912 n'aura été qu'une année d'ébauches et de préparation. Le Gouvernement avait cru devoir attendre, pour régler la situation nouvelle avec le sultan, que le Parlement eût approuvé la Convention franco-allemande du 4 novembre 1911. La discussion s'étant prolongée au Sénat jusqu'en février, les ratifications ne purent être échangées avec l'Allemagne que le 12 mars. Quatre jours plus tard, M. Regnault, ministre de France à Tanger quittait cette ville pour se rendre à Fez afin de négocier avec Moulay-Hafid un traité de protectorat. Cet acte qui porte la date du 30 mars, est très court. Il sera analysé dans la Chronique Internationale de la *Revue*. Il nous suffira de dire ici qu'il rappelle par ses dispositions essentielles le traité du Bardo qui établit jadis le protectorat tunisien. A peine était-il signé qu'éclatait la révolte de Fez dont nous avons parlé plus haut. Il apparut alors au Gouvernement qu'il convenait de concentrer dans une même main tous les pouvoirs civils et militaires et le général Lyautey fut nommé « commissaire résident général de la République française au Maroc » (décret du 28 avril 1912).

Aux termes du décret du 14 juin, qui détermine les pouvoirs du commissaire résident-général, ce haut fonctionnaire est le dépositaire de tous les pouvoirs de la République. Il est le seul intermédiaire du sultan auprès des représentants des puissances étrangères — c'est la conséquence du traité de Protectorat, — il dirige tous les services administratifs, etc.

Déjà très difficile par suite de la situation troublée du pays, — « Je campe en pays ennemi », télégraphait le général quelques jours après son arrivée à Fez, — et l'insuffisance des moyens d'action politique dont il disposait, la tâche du résident général se trouvait bientôt compliquée d'une crise dynastique. Le sultan Moulay-Hafid qui n'avait jamais pu être pour notre représentant un collaborateur efficace, abdiquait en effet le 12 août. Le lendemain même, le Makhzen proclamait sultan Moulay Youssef le propre frère de Hafid. Renommé pour ses mœurs et sa piété, le nouveau sultan a vite acquis de l'autorité, d'autant que nous nous attachons à rehausser le plus possible aux yeux des Marocains le prestige du chef légitime au nom duquel s'exerce notre action.

Afrique occidentale française. — La zone d'action saharienne de l'Afrique occidentale française a été sensiblement étendue en 1912 par

l'occupation d'une région, le Hodh, qui servait de point de concentration et de base d'action aux pillards du désert. Deux colonnes, l'une partant de la Mauritanie et commandée par le lieutenant-colonel Patey, l'autre venue de Tombouctou et placée sous les ordres du colonel Rouiet, ont occupé à quelques jours de distance les centres de Tichitt (14 janvier) et de Oualata (27 janvier), ouvrant ainsi à notre influence un pays relativement bien pourvu en eau et assez riche en troupeaux de toutes sortes.

Au nord et à l'est de Tombouctou, l'activité de nos unités sahariennes n'a pas été moindre, mais elle a été marquée par une perte cruelle. Un officier, le lieutenant Lelorrain et le commis des Affaires indigènes Rossi, surpris par un fort groupe de nomades, ont été malheureusement tués ainsi que le détachement qui les accompagnait (24 mai).

Dans le reste de la colonie l'ordre n'a pas été troublé et dans les régions mêmes de la Côte d'Ivoire où depuis de longues années les difficultés étaient incessantes, la situation s'est sensiblement améliorée.

La politique indigène continue à retenir l'attention du gouvernement général de la colonie. Dans son dernier discours au Conseil du Gouvernement, le gouverneur général, M. Ponty, rappelait les efforts faits récemment pour améliorer soit la condition sociale des noirs, soit l'état sanitaire de la population. C'est ainsi qu'en 1911, plus de 1,420,000 consultations et journées de soins ont été données par le service de l'Assistance médicale indigène, sans compter les consultations fournies par le corps de santé des troupes coloniales; de même il a pu être pratiqué plus d'un million de vaccinations. Plusieurs actes administratifs qui portent la date de 1911 répondent à des préoccupations analogues. Citons le décret du 25 mai réglant les conditions d'accession des indigènes à la qualité de citoyen français; le décret du 16 août réorganisant la justice indigène qui complète heureusement les vagues dispositions que le décret du 10 novembre 1903 contenait sur cette matière délicate.

Au point de vue économique, malgré un léger fléchissement dans les statistiques du commerce pour 1911, fléchissement dû à des causes locales et toutes momentanées, la situation des colonies du groupe continue à être excellente. Le fait qu'au 30 juin 1912, après la clôture de l'exercice 1911, l'actif total des caisses de réserve atteignait 25,220,074 francs, dépassant ainsi de plus de six millions le maximum réglementaire, l'atteste suffisamment. Au cours de l'année, le chemin

de fer de la Côte d'Ivoire est arrivé à Bouaké, à 320 kilomètres du littoral et la ligne de Thiès-Kayes s'est arrêtée au 340e kilomètre. En vue de compléter l'outillage économique de la colonie, le gouvernement a déposé en mars 1912, le projet de loi autorisant l'Afrique occidentale à emprunter 150 millions de francs. Aux termes de ce projet, les travaux à exécuter seraient les suivantes (nous indiquons pour chaque article le chiffre de la dépense prévue).

Chemins de fer.

1° Achèvement du Thiès-Kayes	25,000,000
2° Construction d'un chemin de fer de Bamako à Bougouni	15,500,000
3° Prolongement du chemin de fer de la Guinée de Kankan vers Beyla	25,000,000
4° Prolongement du chemin de fer de la Côte d'Ivoire de Bouaké vers la Comoé et embranchement de Dimbokro vers Daloa	44,000,000
5° Prolongement et construction de lignes diverses au Dahomey	30,500,000

Ports.

1° Amélioration du port de Dakar	6,000,000
2° — — de Conakry	3,000,000
3° Études pour l'accès maritime du chemin de fer de la Côte d'Ivoire	1,000,000
TOTAL	150,000,000

Il était hautement désirable que la colonie pût disposer dans un délai aussi court que possible des fonds de cet emprunt de façon à pouvoir, sans interruption, utiliser l'organisation des chantiers existante, et le personnel technique exercé qui s'est formé dans ces dernières années; malheureusement la Chambre des députés ne semble pas s'être hâtée de discuter le projet dont il s'agit et l'année s'est achevée sans que le rapport d'usage ait été déposé.

Dans l'ordre économique signalons encore qu'un décret du 15 septembre a réglementé la récolte, la circulation et la vente du caoutchouc dans les colonies du groupe, de manière à assurer une meilleure qualité des latex exportés.

Afrique équatoriale française. — L'année 1912 a été, tout entière, en Afrique équatoriale, dominée par l'étude des conditions les plus propres à permettre l'adaptation à l'état de choses créé par l'accord franco-allemand et la cession à l'Allemagne d'une portion importante du territoire de la colonie ainsi que par la préparation de tout un programme de travaux destinés à faciliter la mise en valeur du pays.

Nos possessions de l'Afrique équatoriale se composent en réalité

de deux groupes : la colonie côtière et l'hinterland Oubangui-Tchad, reliés par une bande de terrain qui n'a jamais été très large et que le dernier accord a réduit, par endroits, à un simple couloir. Dans chacun des deux groupes, les voies de communication naturelles forment un réseau développé, mais sans relation avec le groupe voisin. Pour suppléer à ces lacunes, l'administration locale a été amenée à envisager deux ordres de travaux : d'une part la création et l'aménagement d'une grande artère mettant en relation les parties les plus éloignées de la colonie, c'est-à-dire le bassin du Chari-Tchad avec le littoral de l'Atlantique, d'autre part, l'exécution dans le groupe côtier (Gabon) de divers travaux devant en faciliter la mise en exploitation. Dans la première catégorie se rangent tout d'abord la construction d'un chemin de fer entre Pointe-Noire et Brazzaville (581 kilomètres et 85 millions de francs), le balisage entre Brazzaville et Bangui et l'aménagement du Congo et de l'Oubangui, la construction d'un chemin de fer à voie étroite entre Bangui et Fort-Crampel (15 millions); enfin, sur cette longue voie de transport, des travaux permettant d'utiliser les ports de Pointe-Noire, Brazzaville, Bangui, où s'effectuerait le transbordement des voyageurs et des marchandises.

Dans la seconde catégorie rentrent la construction, dans le nord du Gabon, d'une voie ferrée devant relier dans l'avenir Libreville à l'Ogooué d'abord, puis à Ouesso sur le Sangha, mais que l'on établirait d'abord seulement entre N'Djolé sur l'Ogooué et Kandjama (330 kilomètres et 45 millions), ainsi que l'aménagement des ports de Libreville, Cap Lopez, l'éclairage des côtes, etc. Pour exécuter ce programme et mener à bien quelques autres travaux de moindre importance, il faudrait que la colonie pût disposer de 172 millions de francs. Le gouverneur général se propose de se les procurer par un emprunt dont les annuités, trop lourdes pour le budget local — au moins dans l'état actuel des choses et pour dix ans encore — seraient supportées par la métropole. Bien qu'assez élevée, cette charge ne dépasserait pas pour le budget français — elle serait même loin d'atteindre — les efforts financiers que l'occupation et la mise en valeur d'autres colonies ont exigés de lui. Ce serait aussi, comme l'a très habilement fait ressortir le gouverneur général actuel, une façon pour la France de reconnaître les sacrifices territoriaux qui ont dû être demandés au Congo au moment de l'accord franco-allemand et qui ont servi à payer à l'Allemagne la levée de l'hypothèque qu'elle avait mise sur le Maroc.

Madagascar. — L'année 1912 aura été pour Madagascar une année de progrès économique et de prospérité. Pour la première fois dans l'histoire de la Grande Ile, le commerce a dépassé 100 millions de francs. Ce chiffre peut, à première vue, ne pas paraître très élevé, étant donné qu'il concerne un pays plus grand que la France. Mais il prend toute sa signification si l'on se rappelle que l'île compte à peine trois millions d'habitants, que de 1911 à 1912 l'augmentation des transactions a atteint 17 millions et demi et qu'en 1896, au lendemain de la conquête, le commerce total de l'île était de 17 millions et demi, égal à l'accroissement constaté au cours du dernier exercice. Ainsi se justifie l'optimisme de ceux qui, il y a, huit à dix ans, alors que la colonie traversait une crise économique qui avait découragé de nombreux commerçants et colons, se refusaient à penser que le mal fût définitif. A ce moment l'or, le raphia, les bœufs, les peaux, etc., constituaient la majeure partie des exportations, qui atteignirent en 1904 16,200,000 francs. En 1912, les exportations se sont élevées à 39,844,294 francs; on voit le chemin parcouru. Aux articles énumérés ci-dessus, s'ajoutent maintenant les graphites, les pierres précieuses, le café, les pois du Cap, le cacao, la vanille, le manioc, le riz. Partout les cultures se développent : la colonisation agricole, qui a mis tant d'années à trouver sa voie, se spécialise par région et s'étend rapidement. Déjà même diverses industries : féculeries, fabriques de graisse et de saindoux, rizeries se fondent pour la transformation des produits du sol. La colonie, qui vient d'achever sur ses ressources normales la construction des 100 kilomètres de voie ferrée qui doivent, en reliant Brickaville à Tamatave, mettre en communication directe ce dernier port avec Tananarive [1], va construire comme nous l'annoncions dans notre dernière chronique, un chemin de fer de 166 kilomètres entre Tananarive et Antsirabé. La loi qui en a autorisé la construction porte la date du 31 décembre 1912. Et cette fois encore la colonie dont les finances sont très prospères — l'exercice 1911 s'est soldé par plus de 6 millions d'excédent des recettes sur les dépenses — en fera les frais sur ses ressources normales, sans avoir besoin de recourir à l'emprunt.

Signalons qu'une loi du 25 juillet a déclaré colonies françaises, les îles d'Anjouan, de Mohéli et de la grande Comore. Mayotte étant terre française depuis 1843, tout l'archipel, dont les trois quarts

1. La ligne sera ouverte à l'exploitation en 1913.

n'étaient, jusqu'à l'année dernière, que pays de protectorat, se trouve faire partie du territoire français.

Indo-Chine. — L'année 1912, la première en réalité de son gouvernement, a été pour M. Sarraut une année de mise au courant et d'adaptation. Avec beaucoup d'esprit de suite et de fermeté et en provoquant dans l'opinion locale, comme il fallait s'y attendre, de vives critiques, le nouveau gouverneur général a entrepris de redresser les abus qui avaient donné lieu, en ces dernières années, à une violente campagne contre l'Indo-Chine[1]. Dans le discours qu'il prononça à l'ouverture du Conseil de gouvernement, le 20 septembre dernier, il a indiqué lui-même l'esprit qui préside à ces réformes et le sens de la politique qu'il comptait réaliser dans la colonie[2]. Ces réformes et ces projets, M. Sarraut les groupe sous trois chefs : réformes administratives, réformes financières, politique indigène. En matière d'administration, il s'est attaché, suivant en cela l'esprit des décrets de 1911, à poursuivre la décentralisation des grands services et le renforcement des pouvoirs territoriaux. C'est ainsi que les Directions générales des Travaux publics, des Postes et Télégraphes, des Douanes et Régies sont devenues de simples directions subordonnées plus étroitement aux chefs des différentes colonies de l'Union; que la connaissance des langues indigènes — question depuis longtemps débattue — a été imposée à diverses catégories de fonctionnaires (décrets des 8 octobre 1911, 12 juillet 1912, circulaire du gouverneur général du 3 février 1912). Dans un ordre d'idées analogue on a souvent signalé que le nombre des provinces avait été en certaines régions, au Tonkin notamment, inutilement accru. M. Sarraut compte les réduire en groupant sous un même résident deux ou trois des provinces limitrophes les moins étendues ; il se propose enfin de remplacer progressivement, dans les emplois inférieurs de l'administration les fonctionnaires européens, lesquels étant trop peu payés, constituent une sorte de prolétariat sans prestige aux yeux de nos sujets, par des employés indigènes. Cette substitution permettrait, d'une part de réaliser certaines économies et, d'autre part, de procurer des situations rémunératrices à nos protégés.

Au point de vue financier, M. Sarraut s'est attaché à organiser un contrôle réel et efficace des dépenses. Jusqu'à présent la direction des Finances était, en quelque sorte, un simple organe d'enregistrement. Désormais le secrétaire général qui, depuis 1911, est en même temps

1. Voir les deux précédentes Chroniques.
2. Voir l'*Asie française*, octobre 1912.

directeur des finances, exercera un contrôle préventif sur les dépenses des divers services, lesquelles ne pourront être engagés sans son visa préalable (arrêtés des 26 janvier et 19 novembre; circulaires des 1er mars et 19 novembre).

Enfin, pour ce qui est de la politique indigène, le gouverneur général entend la baser « sur les principes de l'association et l'exercice loyal et sincère du protectorat. » En Annam et au Cambodge les châtiments corporels et la torture ont été abolis et dans le second de ces deux pays de nouveaux codes pénal et d'instruction criminelle ont été mis en vigueur à compter du 1er juillet. Les fonctionnaires indigènes ont été pourvus d'un statut leur accordant « toutes les garanties indispensables d'équité, de dignité et de sécurité ». En même temps M. Sarraut se préoccupait d'assurer à nos sujets une protection efficace contre les mauvais traitements ou les violences dont ils pourraient avoir à souffrir de la part des Européens. Il songe en outre à organiser un embryon de représentation des indigènes. La Commission consultative du Tonkin, créée par M. Beau et réformée par M. Klobukowski, serait refondue de façon à en faire une émanation plus sincère et plus réelle de la population indigène et l'on préparerait la création en Annam et au Cambodge d'institutions du même ordre.

Au point de vue économique, l'année 1912 n'aura guère été meilleure que 1911 en ce qui concerne la récolte du riz; néanmoins la situation n'a pas empiré au point de nécessiter une nouvelle interdiction de sortie de cette céréale. Les fluctuations, très marquées depuis quatre à cinq ans, de la production du riz en Cochinchine commence à donner des préoccupations à l'administration locale qui songe sérieusement à rechercher les moyens d'améliorer la production par une irrigation raisonnée. Par contre, le mouvement inauguré, dans la même Cochinchine, il n'y a pas très longtemps, en faveur de la culture du caoutchouc s'accentue rapidement. Nombreuses sont aujourd'hui les plantations européennes d'*Hevea* dans les terres rouges de l'est de la colonie et d'ici peu la production en latex de notre plus ancienne possession de l'Asie orientale fournira un appoint très appréciable aux exportations de l'Indochine. Au Tonkin, l'industrie minière est en pleine prospérité. La législation qui régissait les mines au Tonkin et en Annam et qui, datant de 1896, ne répondait plus aux exigences actuelles, a été modifiée. Un décret en date du 26 janvier 1912 règle désormais la matière pour l'Indo-Chine entière.

Colonies d'Amérique et d'Océanie. — Dans l'histoire coloniale des vingt dernières années il n'y a pas d'épisode plus lamentable que la décadence continue de notre petit établissement de Saint-Pierre et Miquelon. Parmi les causes de cette décadence, une semble avoir agi très activement : c'est l'obligation où l'on avait mis la colonie — en la plaçant en 1892 dans la catégorie des colonies où le régime douanier métropolitain est applicable — d'acheter en France les denrées de première nécessité qu'elle pourrait se procurer à meilleur compte dans les pays voisins. Cette étrange anomalie a pris fin en 1912. Une loi du 12 novembre a, en effet, décidé que le régime douanier de la colonie serait fixé par décret, ce qui veut dire qu'il sera possible d'adapter facilement ce régime aux conditions tout exceptionnelles dans lesquelles se trouvent Saint-Pierre et Miquelon.

La mission que le gouvernement avait chargée d'étudier les moyens de faire bénéficier nos Antilles de l'augmentation de trafic qui doit résulter de l'ouverture du canal de Panama a poursuivi ses travaux de janvier à novembre. Il résulte du rapport qu'elle a dressé que ni la Guadeloupe ni la Martinique ne sauraient espérer — étant hors de la route que suivront les navires allant d'Europe au canal — devenir pour la grande navigation des points d'escale nécessaires. Mais il est possible, par des travaux appropriés, d'améliorer l'outillage actuel des ports des deux îles, Pointe-à-Pitre et Fort-de-France, lesquels sont manifestement insuffisants, et de mettre ainsi nos colonies en mesure de mieux utiliser leurs propres ressources[1]. L'exécution des travaux que la commission estime nécessaires, et dans le détail desquels nous ne saurions entrer, exigerait une dépense de trois millions et demi à la Pointe-à-Pitre et de cinq millions à Fort-de-France.

L'Océanie française. Tahiti tout au moins, pourra retirer de l'ouverture du Canal des avantages plus certains. Déjà, à Papeete, un groupement s'est formé pour réclamer certaines réformes et orienter la colonie vers l'utilisation rationnelle de ses ressources. L'essor qu'elle a pris en ces dernières années — de 1907 à 1911 le commerce local a doublé de valeur — le développement de l'exploitation des phosphates, les progrès de la culture du coton, l'amélioration de la qualité des vanilles, tout présage pour les Établissements français de l'Océanie un avenir prospère.

En Nouvelle-Calédonie les colons luttent courageusement, eux

1. Voir le rapport de la mission Jullidière au *Journal officiel* du 16 janvier 1913.

aussi et leurs efforts réussissent. Malgré les ravages que l'*Hemileia Vastatrix* fait dans les plantations de caféiers, l'agriculture est, dans l'ensemble, en progrès. L'élevage même qui paraissait compromis reprend et semble donner des résultats favorables. Diverses cultures nouvelles sont essayées, parmi lesquelles celle du cotonnier paraît devoir offrir un intérêt capital pour les colons. Mais c'est surtout l'industrie qui s'est récemment le plus développée en Nouvelle-Calédonie. Le traitement sur place de certains minerais récemment inauguré a entraîné en 1911-1912 la construction de nouveaux établissements industriels. Comme il fallait s'y attendre, toute cette activité se traduit par un relèvement appréciable des statistiques du commerce de la colonie.

CHARLES MOUREY.

COMPTES RENDUS CRITIQUES

POLITIQUE CONTEMPORAINE

P. Albin. *Le « Coup » d'Agadir*, 1 vol. in-12, 1912, Paris, F. Alcan. — **André Tardieu.** *Le mystère d'Agadir*, 1 vol. in-8, s. d., Paris, Calmann-Lévy.

Deux titres suggestifs, dans lesquels ont sent passer le frisson d'inquiétude et de colère qui secoua notre peuple durant la querelle diplomatique d'il y a deux ans. Il n'est pas trop tard pour parler de ces choses. La passion sommeille maintenant, ou a pris une autre pente; la leçon reste. Les faits nous la donnent avec une autorité cruelle. Ils parlent sous la plume de deux auteurs qu'on doit écouter.

M. André Tardieu est un des esprits les plus clairs de notre temps. Il excelle à poser nettement une question, à l'analyser avec une précision bien déduite et élégante, à ramasser la substance d'un long chapitre dans une conclusion massée, vigoureuse et rapide. Il est séduisant au possible, et véhément à souhait.

M. Pierre Albin mène son récit avec vigueur, l'égaye d'un pittoresque heureux et point envahissant. Son livre, bien composé, se lit plus aisément que la moyenne des œuvres de ce genre. Il est équilibré avec un art très louable.

Les deux auteurs ont été renseignés aux bonnes sources. Ils ont su beaucoup de choses ignorées du grand public. S'ils n'ont pas vécu le drame lui-même, ils en étaient assez près pour en partager vivement toutes les passions. Cela se sent à leurs paroles. Ils ont des préventions et des partis pris, des systèmes préférés et des combinaisons haïes. Ils soutiennent ou attaquent des hommes, et rien que pour cela leurs deux œuvres, placées côte à côte et lues d'un seul trait, sont pleines d'enseignements pour l'historien et infiniment divertissantes pour le moraliste. — Ils y trouveront l'exacte mesure de la relativité des jugements de ce monde.

Je ne suis qu'un lecteur ignorant, qui a trouvé, sous sa main, ces deux livres, qui a voulu savoir, et qui a lu. Un point surtout l'attirait; un personnage le préoccupait : comment, dans tout cela, agit le gouvernement? que fait le ministre? — Les esprits simples n'ont cure des abstractions : ils vont aux faits concrets, aux images brillantes, aux personnages chamarrés. Ils ne cherchent pas les principes qui dominent les questions, mais les ficelles qui font mouvoir les acteurs. — Et voici comment, après avoir lu, je m'imagine le ministre :

Il arrive presque toujours aux affaires sans être attendu. Dix minutes avant qu'il déposât sur son buvard son portefeuille tout neuf, nul ne savait que ce serait lui le chef; et lui, tout le premier, l'ignorait. Le plus novice des rédacteurs du dernier de ses bureaux a connu les angoisses d'un concours pénible. Pour lui confier le plus humble poste on lui a demandé de maîtriser des encyclopédies, d'épuiser de redoutables manuels et de jargonner des langues étrangères. Le chef monte brusquement à son fauteuil, porté par le flot capricieux de la crise ministérielle qui, parfois, l'a doucement ballotté durant plusieurs jours de ministère en ministère avant de le déposer là.

Si le hasard ne ramène pas un ancien chef déjà formé, le chef nouveau sait mal, ou ne sait pas du tout, ce qu'il doit faire. Et cela est vrai surtout aux Affaires étrangères, où le ministre travaille volontiers dans le secret et se confie peu, même à ses collègues. Tandis que, la crise passée, toutes les autres offi-

cines de l'Etat se remettent en branle sous le coup de fouet de l'allocution d'entrée en fonctions, ici, on se recueille et l'on attend. Dans le calme trompeur de son cabinet, le ministre voit paraître les trois fantômes qui vont désormais tourmenter sa vie : l'insistance de l'étranger; la tyrannie des bureaux, la crainte du Parlement.

L'insistance de l'étranger paraît d'abord. Et sans doute on ne saurait exiger que l'activité des chancelleries s'arrête, dans le reste du monde, pour laisser à notre chef le temps d'apprendre son métier. Mais voilà qui est pire : cette activité augmente à l'heure même où nous faisons l'essai d'un nouveau talent, et elle se multiplie en raison de l'inexpérience du débutant; c'est naturellement la chancellerie la plus quinteuse, et qui tient en réserve la plus belle querelle, qui s'agite la première : son ambassadeur revient chaque jour à l'assaut avec une prétention nouvelle. Or, faites bien attention à ceci : de tous les membres du cabinet, le ministre des Affaires étrangères est le seul qui doive tenir tête, répliquer, subir la conversation, et attendre que son interlocuteur s'en aille. Tous ses collègues parlent à des inférieurs : ils peuvent couper court l'entretien ou éconduire le visiteur. Ils peuvent donner de mauvaises raisons, ou ne pas donner de raisons du tout : cela s'arrangera plus tard; on en recausera. Ici, il n'en va pas de même. Le gentleman très poli qui tient le chef en tête à tête est terriblement insistant; il connaît bien son affaire; il a des souvenirs d'une précision diabolique; on sent passer dans son sourire des reflets de baïonnettes, et ce soir il aura télégraphié tout cela à son gouvernement. En pareil cas, le ministre pris de court atermoie ou cède. Il n'est pas humainement possible de faire autre chose. — On trouvera un ou deux cas de ce genre, tout à fait typiques, dans ces deux livres.

Quand M. le Ministre, poussant un soupir de soulagement, referme sa porte sur le dos de Son Excellence, il se retrouve en face de M. le Directeur. Avec ce dernier c'est la tyrannie des bureaux qui s'avance. Sachant peu, le ministre doit demander beaucoup à ses chefs de service, et recourant à leurs lumières il subit fatalement leur ascendant. On accuse souvent notre administration d'être lente, processive et routinière. Cela est aussi logique que de reprocher à une locomotive de ne pas s'échapper du dépôt pour courir à toute vapeur à travers voies, croisements et aiguilles jusqu'à la culbute inévitable. L'administration, elle aussi, est une machine, qui ne rend de service que sous une main qui la maîtrise. On verra dans ces deux livres de navrants exemples de l'apathie et de l'impuissance de certains de nos bureaux. Les auteurs les critiquent violemment. Ce n'est pas à eux qu'il faut s'en prendre, mais aux ministres qui n'ont pas su les faire marcher.

Mais le spectre d'épouvante, c'est le Parlement. — Notre régime est tel que, aux yeux du politicien, l'importance des questions débattues se mesure moins à l'utilité réelle et pratique que présenterait leur solution, qu'au danger qu'elles peuvent faire courir au gouvernement. De là, la tendance, chez le politicien, à laisser sommeiller les questions graves qui ne tournent pas encore à l'abcès dangereux, et à aviver les plaies douloureuses où l'on peut allumer la fièvre. De là, la tendance naturellement contraire du ministre à laisser le moins de questions possible obliquer vers le débat parlementaire. De sorte que, et ici encore on en trouvera des exemples dans ces deux livres, ce singulier régime de discussion incite le ministre à esquiver de parti pris toute discussion. Il y réussit souvent, grâce à la distinction établie entre les « questions venimeuses » et celles qui ne le sont pas. Et ici, la bureaucratie lui vient puissamment en aide, par son influence anesthésiante sur les affaires, et par son adresse à soustraire l'affaire délicate au contrôle du Parlement.

Nous avons eu aussi des ministres expérimentés. Ils sont tombés souvent du pouvoir au moment où la crise se nouait. Parfois aussi, m'a-t-on dit, ils se sont laissés tomber, parce que la crise approchait.

Voilà comment, à travers les deux livres que je viens de lire, je vois le rôle et la figure de notre ministre des Affaires étrangères. — Mais peut-être n'est-ce là qu'illusion et mirage, et que le personnage est tout autre.

M. C.

L. Cahen, Ch. Schmidt, Roger Lévy, E. Toutey, C. Latreille, J. Tchernoff, E. Fournière, Ch. Seignobos, A. Lebey, F. Buisson, A. Dessoye. — *La lutte scolaire en France au XIXe siècle.* 1 vol. in-8, Paris, F. Alcan, 1912.

A. Croiset, Parodi, Basch, Lanson, Th. Reinach, L. Blum et MM. F. Lévy-Wogue et R. Pichon. — *Neutralité et monopole de l'enseignement suivi de la question de l'enseignement du latin.* 1 vol. in-8, Paris, F. Alcan, 1912.

Ces deux volumes contiennent le texte intégral de conférences données en 1910-1911 à l'École des Hautes-Études sociales et même la reproduction des discussions qui ont suivi quelques-unes d'entre elles. Elles sont fort intéressantes à lire et à méditer. Les noms des conférenciers sont significatifs. Le lecteur sait à l'avance qu'il n'y trouvera point les documents ou les éléments d'une enquête menée des deux côtés de la barricade, qu'il n'y entendra, ou à peu près, qu'un seul son de cloche qui lui sera *a priori* antipathique ou sympathique suivant son origine ou l'éducation qu'il a reçue. Les questions d'enseignement sont de celles qui ont le don, suivant une expression remarquable de Barrès, « d'irriter nos instincts profonds ». Sur ces questions nous sommes profondément et irrémédiablement divisés; nous avons peine, dans les discussions, à garder notre sang-froid, à ne pas jeter à la face de nos contradicteurs de ces vérités blessantes, que l'on regrette après, à ne pas outrer notre langage et même notre pensée.

La France n'a pas le privilège de ces luttes et de ces discussions ardentes et confuses; mais il est certain, pour des raisons historiques déjà anciennes, que les esprits sont sur ces questions particulièrement montés en France et les conférences que nous venons de lire nous aident à comprendre pourquoi.

Que le ton de ces conférences soit violent et déclamatoire, avec M. Victor Basch, sec et coupant avec M. Lanson, modéré, conciliant et même insinuant avec MM. Parodi et Croiset, dogmatique avec M. F. Buisson, la pensée maîtresse de tous ces hommes qui, à des degrés divers, ont été les artisans de la laïcité absolue de l'École et de la refonte des programmes de l'enseignement secondaires se révèle très forte, très nette et très puissante. La neutralité de l'école n'est pas une nécessité politique, qu'impose la diversité des opinions et des croyances. C'est un moyen d'agir sur la mentalité du peuple français et de la dépouiller des habitudes de penser et de sentir héritée des ancêtres.

On y saisit sur le vif le fond des idées communes aux générations nées et grandies sous le second Empire et dans les trente premières années de la République : que l'homme religieux est un être diminué, que la mentalité religieuse est inférieure, que les manifestations de cette mentalité sont fâcheuses, inopportunes et que l'on ne doit à tout ce qui s'inspire de l'idée religieuse que ce dédaigneux respect que l'on accorde — au moins quand on est poli — aux choses qui ne comptent pas dans la société et dans la vie. Et combien paraît aujourd'hui pauvre, mesquine et retardataire cette conception qui ne tient pas compte des données les plus élémentaires de la psychologie et de l'histoire! Et combien décevante lorsqu'elle s'applique aux choses de la politique et de la législation ou plutôt lorsqu'elle est appliquée pour certains hommes! On sourit lorsque l'on voit M. Buisson s'écrier : « L'École laïque en France n'est pas une citadelle dominant un pays conquis, une sorte de camp retranché où campent les vainqueurs ». Elle ne serait pas cela, en effet, si M. Buisson et ses amis n'avaient pas été chargés d'appliquer les lois élaborées pour fonder l'école publique laïque en France. Et plus loin, M. Dessoye, nous parlant de l'Église « qui par tous les moyens, avec une souplesse infinie et une persévérance infatigable, poursuit ses fins propres de domination » nous oppose l'esprit moderne, « l'esprit laïque, épris de liberté, et qui pour atteindre son idéal demande à la société de former des hommes sans cesse plus instruits, plus conscients, plus maîtres d'eux-mêmes, qui soient véritablement hommes et citoyens ». On étonnerait prodigieusement M. Dessoye si on lui disait que l'on pourrait mettre dans ces deux phrases indifféremment l'État à la place de l'Église et l'Église à la place de l'État sans en altérer le sens, et qu'il serait tout aussi juste de parler des fins de domination que poursuit l'État en France « avec une persévérance infatigable » et de la valeur de l'esprit religieux « pour

former des hommes sans cesse plus instruits, plus conscients, plus maîtres d'eux-mêmes » ! Mais M. Dessoye, ainsi que la plupart de ses collègues, ne sauraient voir qu'une aimable plaisanterie dans cette façon de parler. Ils ignorent ce que c'est qu'une conscience chrétienne. Et comment le sauraient-ils? Apôtres d'une religion purement laïque, comme dirait ce héros d'une série célèbre de nouvelles, dont Ludovic Halévy est l'auteur, ils opposent, à leur insu même, église à Eglise. Les problèmes graves et douloureux que pose en France la question de l'enseignement ne trouveront une solution que le jour où viendra une génération d'hommes qui, même incroyants, comprendront la valeur profonde de l'idée religieuse au point de vue familial et social. La neutralité de l'école et de l'Etat ne saurait avoir deux faces, l'une souriante et l'autre hargneuse.

L'Etat peut être neutre à l'égard de l'Eglise; on peut imposer cette neutralité et ne pas aller au delà. Mais du moins cette neutralité doit-elle être bienveillante à l'égard d'idées, de sentiments qui ont une valeur immense pour la formation de l'esprit et du cœur et pour le maintien de toutes les forces sociales.

H.-R. SAVARY.

ÉCONOMIE POLITIQUE

Compère Morel. *La question agraire et le Socialisme en France.* Paris, Marcel Rivière, 1912. — **L. Passy.** *Histoire de la Société nationale d'Agriculture de France*, t. I, 1761-1793, 1 vol. in-8 de x-472 p., Paris, Félix Alcan, 1912. — **M. Augé Laribé.** *L'Évolution de la France agricole.* 1 vol. in-18 de XVII-304 p., Paris, A. Colin, 1912.

A la veille de la Révolution, Arthur Yung, voyageant en France, trouvait que ce pays qui avait alors 26 millions d'habitants était trop peuplé, qu'il serait plus riche avec 5 millions d'habitants de moins et il ajoutait : « On n'émigre pas assez vers les villes. » Le célèbre Anglais aurait aujourd'hui pleine et entière satifaction s'il parcourait nos campagnes. Il faudrait, en revanche, qu'il aille loin d'elles pour trouver la vraie prospérité, la grande richesse.

A tous ceux qui, curieux de saisir l'évolution de la crise agricole, voudraient en bien déterminer les phases depuis le moment de cette étrange remarque jusqu'à nos jours, nulle lecture ne serait plus profitable que celle de trois volumes récemment parus. Ils constatent ce qu'était au début la vie patriarcale d'autrefois où « l'homme sur sa terre » était un propriétaire complet passant des années entières sans argent, sans avoir recours aux industries de la ville, produisant pour lui et son personnel tout ce qui était utile. L'agriculture d'alors, presque unique source de richesses mais dont les premiers exploitants n'étaient que des laboureurs ignorants, aux idées étroites, obstinées, allait peu à peu, sous l'influence de sociétés scientifiques et littéraires, d'académies, de grands seigneurs et de riches bourgeois, être mise au premier plan de l'intérêt général et de l'opinion publique.

Comment se pose aujourd'hui le problème de l'organisation moderne de l'agriculture, quelles sont les forces dominantes qui agissent pour la transformer, quelle est leur intensité, leur action future, les causes économiques et sociales des phénomènes observés, enfin quel est le remède, voilà autant de points que M. Augé Laribé a tenu à bien préciser. La vaste érudition, l'exposé si méthodique de conclusions toujours discrètes, longuement motivées et conduites plutôt par la logique des enquêtes, des statistiques que par les préférences sentimentales de l'auteur qui se refuse à tout rôle de juge prévenu, partial, dominateur, tout cela fait de ce petit volume une œuvre précieuse, très forte et tout à fait instructive.

Bien singulière, bien paradoxale situation que celle où se trouve aujourd'hui notre agriculture. Jamais les produits agricoles ne se sont vendus plus cher, les conditions du travail s'y améliorent au point que les prix de main-d'œuvre ont presque doublé depuis quelques années, et cependant malgré cet extraordinaire retour de prospérité, malgré les avantages de toute nature que présente

le séjour à la campagne. l'émigration rurale continue sa marche obstinée et rien ne semble devoir l'arrêter.

Il est certain que le produit, le bénéfice net des exploitations rurales se relève. Et cependant la valeur vénale de la terre dans les mêmes régions reste stationnaire et même diminue. Les acheteurs font défaut, les capitaux comme les individus se détournent obstinément de la terre.

Pour certains ouvriers agricoles passe encore. Dans beaucoup de contrées le machinisme a extraordinairement grandi, faisant disparaître la main-d'œuvre; puis le travail est souvent irrégulier avec les longues périodes de chômage où l'ouvrier ne peut pas rester fixé là où il ne trouve pas un bien-être relatif assuré, là où il se débat constamment dans la misère affreuse qui lui enlève la bouchée de pain et le conduit à toutes les détresses morales. Mais les fermiers, les métayers, les petits propriétaires désertent aussi. Ils affirment après l'avoir trop entendu dire par le maître d'école que la terre ne paie plus son homme, et puis au milieu du village désuni par la politique, ravagé par l'ennui, le paysan se sent plus isolé, plus triste, plus malheureux que ses parents ne l'étaient autrefois dans leur propre chaumière au bord de la forêt.

Donc, les campagnes se dépeuplent et c'est ici que les chiffres possèdent la plus brutale, la plus expressive éloquence. Sans doute, la diminution générale de natalité applique, la aussi, sa loi mortelle et il n'est pas oiseux de rappeler que de 1901 à 1911 il y a eu une réduction de 115,000 naissances. Mais combien plus alarmantes sont les constatations suivantes. L'ancienne Gascogne avec une partie du Quercy et du Languedoc ont perdu en cinq ans 80,000 habitants, l'équivalent d'une grande ville, de toute une armée. En 1892 la statistique décennale apprenait que le nombre des journaliers propriétaires avait diminué de plus de 500,000. Par contre, le recensement de 1911 montrait que la population totale de nos quinze villes de plus de 100,000 habitants avait encore augmenté en cinq ans de 275,866 unités et que le département de la Seine à lui seul en avait gagné 305,424.

D'ailleurs, cette dépopulation des campagnes a pris les allures d'un phénomène universel qui se constate à la fois chez toutes les races, les Celtes comme les Latins, les Slaves comme les Anglo-Saxons. Aucune institution politique ou sociale ne paraît en être la cause spéciale, nulle forme de gouvernement n'en est exempte, nul système foncier ne retient l'homme aux champs plus qu'un autre. Et chose particulièrement curieuse, c'est dans la plupart des pays neufs de peuplement actuel que les villes grandissent démesurément, infiniment plus rapidement par rapport à la population totale du pays qu'en Europe. Témoin l'Argentine qui compte 6 millions d'habitants et Buenos-Ayres qui en compte seul 1,300,000.

Voici les faits. Comment prévoir et organiser dès maintenant le retour à la terre de tous ces découragés, des aigris et de leur faciliter sous une forme ou sous une autre l'accession à la propriété? Pour M. Compère Morel la propriété collective sera le salut. Si nous interrogeons M. Augé Laribé il nous dira qu'il n'est pas autrement effrayé de cette situation et qu'il croit que, grâce au développement de l'outillage mécanique, à l'immigration étrangère pouvant combler les vides, à une bonne hygiène infantile, on peut arriver à une renaissance de richesses et de propriétés dans les campagnes. D'autres pensent l'y apporter avec une combinaison de deux régimes, celui des retraites à un âge pas trop avancé et celui de l'acquisition d'un bien rural inaliénable qui, en fixant le paysan au sol, lui permettrait de conserver le produit intégral de son travail.

Quoi qu'il en soit, la base fondamentale de toutes les réformes dans les mœurs comme dans les institutions agricoles doit résider dans ce critérium infaillible : le taux des salaires. La dépopulation des campagnes n'est pas autre chose qu'une question de salaire, celle pour chacun de se hausser, de devenir plus riche, de s'installer plus confortablement dans la vie. Ce qui demeure l'évidence, c'est que le marché des capitaux est aujourd'hui unifié, que l'agriculture est en concurrence ouverte avec l'industrie et qu'elle doit viser à procurer à ses ouvriers le même bien-être que l'industrie aux siens.

D'où la nécessité pour l'agriculture de lutter afin de reprendre au plus vite la puissance économique et politique passée à d'autres mains. Et pour cette

lutte elle doit avant tout s'inspirer des procédés employés par l'industrie elle-même, c'est-à-dire rechercher la diminution du prix de revient, le bénéfice net le plus élevé. Délivré de l'obligation de récolter tout ce qui est nécessaire à ses besoins propres, l'agriculteur doit se borner à produire ce qu'il obtient de son sol avec le plus de profit. Tout le reste il le retirera du marché. Aussi, les cultures de plus en plus spécialisées paraissent-elles devoir s'imposer et se généraliser.

Au surplus, à quelque haut degré de prospérité que soit arrivée l'industrie grâce à tous ses avantages apparents sur l'agriculture, il semble bien pourtant qu'elle lui soit au fond inférieure. Cette dernière, en effet, outre la vie salubre et indépendante des champs, procure à ceux qui la cultivent le même bien-être avec des salaires moindres. Elle les garde dans un milieu où les besoins sont diminués, où les charges de l'existence sont plus légères et par là même on n'est plus astreint aux mêmes sacrifices, car qu'importent les gros salaires si l'énorme coût de la vie les dépasse proportionnellement.

L'optimisme de M. Augé Laribé sur les futures et heureuses destinées agricoles de notre pays, même avec les conditions et réserves qu'il indique, nous paraît exact. Nous croyons à une ère nouvelle de prospérité, pourvu toutefois que se développe ce sentiment d'union, de solidarité, d'effort vers le progrès qu'il importe avant tout de faire pénétrer dans les masses rurales. Que l'action politique prépare cette union, qu'elle s'inspire de sa valeur éducative, et surtout, que cessant d'entretenir par des divisions la désorganisation du groupe communal elle ne démoralise plus du même coup les individus. Que le paysan comprenne, enfin, que son bulletin de vote n'est plus une marchandise à céder au dernier et plus offrant enchérisseur.

HENRY DE MONTARDY.

DROIT ADMINISTRATIF

Léon Alcindor. — *Essai d'une théorie des nullités en droit administratif.* 1 vol. in-8 de 130 p., Paris, Giard et Brière, 1912.

Le Droit administratif a subi, au cours du XIXe siècle, une évolution fondamentale dont le public se rend aujourd'hui compte, ainsi qu'il ressort notamment de l'usage qu'il fait du recours pour excès de pouvoir devant le Conseil d'État. A la place des principes étroits qui faisaient du Droit administratif un simple ensemble de procédés d'administration commodes et bien souvent injustes, il s'est constitué une science qui courbe l'Administration sous de rigoureuses procédures juridiques et qui vise en toute matière à faire l'équilibre entre l'intérêt nécessaire de l'État et le droit légitime de l'individu. Nous sommes redevables de cette transformation à l'alliance qui s'est tacitement conclue et poursuivie pendant le XIXe siècle entre la doctrine et les praticiens, ceux-ci représentés par le Conseil d'État. Mais aujourd'hui encore, alors que les principes essentiels du droit administratif moderne sont nettement dégagés, l'évolution se poursuit sur les problèmes secondaires et ici l'esprit, à la fois réaliste et chercheur, du juriste trouve encore matière à spéculations.

C'est un effort de ce genre que représente l'ouvrage de M. Alcindor, un effort très intéressant pour coordonner et systématiser une partie encore un peu flottante de notre droit administratif. Ainsi qu'il le fait observer, on trouve, en droit civil, une théorie précise des nullités, fondée sur la distinction des actes inexistants, dont l'anéantissement ne nécessite aucune intervention juridictionnelle, et des actes annulables qui doivent être soumis au juge et qui surtout sont susceptibles de devenir inattaquables par la prescription ou la confirmation. Mais on n'a encore construit aucune théorie des nullités en droit administratif. M. Alcindor s'y est essayé et s'il n'est pas parvenu à constituer une théorie définitive il l'a grandement préparée et facilitée, autant par sa documentation que par les aperçus originaux contenus dans cet ouvrage qui porte le titre modeste d' « Essai ».

L'auteur examine d'abord si la notion de l'*acte inexistant* se retrouve en droit administratif comme en droit civil. Sa solution est affirmative mais il remarque

que souvent l'acte administratif, inexistant juridiquement, devra être annulé expressément par le juge, soit pour lui enlever son existence de fait qui le rend susceptible d'exécution, soit simplement pour l'exemple. Il fait à ce propos un rapprochement intéressant entre l'inexistence et la théorie de l'excès de pouvoir *flagrant* mise en avant sous le second Empire. M. Alcindor répartit les autres cas de nullités en deux groupes d'importance inégale : d'une part la grande masse des *actes irréguliers*, qui renferment les cas les plus fréquents, les vices les plus courants, d'autre part la petite catégorie des actes annulables créée par l'article 64 de la loi municipale du 5 avril 1884. Ces derniers actes sont dits *annulables*, non à raison de ce fait qu'ils ne pourraient être attaqués que dans un certain délai fixé par la loi (comme il en est des actes annulables du droit civil) mais parce que le juge est libre d'annuler ou de maintenir l'acte. Le critérium ne réside donc pas dans le délai pour attaquer l'acte mais dans la liberté d'appréciation laissée au juge. Par conséquent une délibération d'un Conseil municipal, annulable au sens de l'article 64, bien que n'ayant pas été attaquée dans le délai de quinze jours, pourra être contestée *à toute époque*, lorsqu'elle se trouvera impliquée dans une opération administrative. Telle est du moins la jurisprudence récente du Conseil d'État. M. Alcindor reconnaît qu'en cette matière le Conseil s'est laissé guider, suivant son habitude, par le souci d'assurer aux particuliers le plus de voies possibles pour faire valoir leurs droits.

M. Alcindor trouve dans cette jurisprudence une preuve de la répugnance éprouvée par le droit public à admettre que les actes administratifs illégaux puissent échapper à toute critique par le seul fait qu'un certain délai s'est écoulé. Et cela nous semble conforme en effet à la nature de l'acte administratif et aux nécessités bien entendues d'une bonne administration. Car l'acte administratif a essentiellement une existence publique et une valeur objective. Et à sa régularité l'Administration est, autant que les particuliers visés par cet acte, directement intéressée. Il est donc souhaitable qu'à toute époque l'erreur ou la faute commise par un représentant de l'Administration puisse être reprise et redressée.

Ce livre mérite d'être lu consciencieusement, comme il fut écrit.

MAURICE TARTIÈRE.

ANALYSES

Général Zurlinden, ancien ministre de la Guerre, *Mes souvenirs depuis la guerre, 1871-1901.*

M. le général Zurlinden vient de publier les souvenirs de sa belle carrière pendant la période de 1871 à 1901. Cet ouvrage contient un exposé fort intéressant des événements qui sont survenus au cours de ces quarante années, auxquels l'auteur s'est trouvé mêlé, comme ministre de la Guerre ou comme Gouverneur militaire de Paris et dont les principaux sont : l'expédition de Madagascar, la révision du procès Dreyfus, les obsèques du Président Félix Faure.

Les appréciations sur les faits particulièrement graves, sont clairement motivées et très mesurées, la portée de quelques incidents qui ont trop retenu l'opinion publique, est ramenée à de justes limites; les responsabilités de chacun sont bien mises en lumière. Quant à la conduite de M. le général Zurlinden, elle ressort absolument irréprochable. Suivant en toute circonstance l'inspiration de sa conscience, et obéissant uniquement au sentiment du devoir, il a constamment fait preuve d'une correction et d'un loyalisme qui ont été cependant mis en doute. Dans les moments où l'armée était suspectée et en butte à de violentes attaques, il en a toujours

affirmé la fidélité et le dévouement aux institutions gouvernementales. Il était, d'ailleurs, le premier à donner l'exemple; grâce à son autorité, à la confiance qu'il inspirait à ses subordonnés, M. le général Zurlinden a su, lors des crises, assurer le maintien de l'ordre, sans recourir à un déploiement de forces qu'il jugeait inutile, sachant qu'il pourrait compter sur les troupes placées sous son haut commandement.

Lorsqu'il définit les personnages avec lesquels il a été en rapport, il le fait avec finesse, employant des épithètes graduées qui éclairent et accentuent les portraits. Celui du général Galiffet notamment est tracé de main de maître, ses aptitudes, son énergie, sa souplesse et ses erreurs sont nettement mises en relief.

De ces souvenirs, écrits dans une forme attrayante et dans le meilleur style, que nous avons déjà apprécié dans les précédents ouvrages de M. le général Zurlinden sur Napoléon et sur les Maréchaux de l'Empire, se dégagent de hautes leçons et de sages conseils, qui méritent d'être retenus.

André Duboscq. — *Budapest et les Hongrois : le pays, les mœurs, la politique*, avec préface de M. René Millet. 1 vol. in-18 de 105 p., Paris, M. Rivière, 1912.

L'auteur de ce livre a eu pour but d'indiquer aussi exactement que possible l'esprit et certaines tendances des Hongrois d'aujourd'hui. Un long séjour à Budapest et l'obligation professionnelle d'observer sans parti-pris, lui ont fait de la sincérité un devoir. On trouve dans ce petit livre, outre des renseignements sur les mœurs, la situation économique et financière d'un pays qu'on ne connaît guère, l'analyse de ses sentiments à notre égard et la valeur d'une opinion généralement reçue en France, opinion trop flatteuse pour notre amour-propre, pour avoir jamais été très approfondie. M. Duboscq l'examine au grand jour. Ses conclusions intéresseront tous les Français.

Le désir très vif du progrès qu'il a constaté à Budapest, en dépit du manque de mesure et des malentendus que ce désir entraîne chez les Magyars les mieux intentionnés, mérite le respect. L'effort constant du petit nombre aide à oublier l'apathie de la race entière. Les lecteurs sauront gré à l'auteur de leur avoir fait mieux connaître un peuple dont le rôle ne sera certainement pas négligeable sur la scène politique de l'avenir. — R. D.

Maurice Courant. — *L'Asie centrale aux XVIIe et XVIIIe siècles, Empire kalmouk ou Empire mantchou?*, 1 vol. in-8, Lyon et Paris, 1912.

M. Courant a pu, grâce à sa connaissance approfondie des sources chinoises, écrire une très intéressante histoire de l'Asie centrale aux XVIIe et XVIIIe siècles, poursuivant en quelque sorte l'œuvre devenue classique de Léon Cahun. Il nous aide ainsi à mieux comprendre les antécédents de la question tibétaine et de la question mongole, qui sont redevenues tout récemment d'une passionnante actualité.

Les premières relations des Russes, suzerains des Kyrghyz, avec les princes Khalka, vainqueurs des Kalmouks, au commencement du XVIIe siècle, ainsi la politique russe en Baatour Khongtaidji et de Dzewang Rabdan, précisent notamment certains côtés peu connus de la politique asiatique des Tzars moscovites. Quiconque enfin s'intéresse à l'évolution historique de l'Empire mantchou, trouvera dans ce petit livre d'une si forte érudition un exposé très clair de faits bien contrôlés. Les *Annales de l'Université de Lyon* ont rendu un réel service aux études asiatiques, en publiant cette nouvelle œuvre de M. Courant. — P. Ch.

Andrew C. Mac Laughlin. — *The Courts, the Constitution and parties* (Univ. of Chicago Press. s. d., 1 vol. in-12). — Le livre de M. Mac Laughlin est un des plus intéressants parmi les nombreux ouvrages dont la rapide et singulière évolution constitutionnelle de l'Amérique, en ces dernières années, a provoqué la publication. L'auteur observe les traits les plus saillants de cette évolution : l'autorité des cours de justice, l'apparence des partis, la forme des constitutions. Il recherche

l'origine des circonstances actuelles dans l'histoire. Il poursuit son enquête avec le sang-froid et la méthode d'un homme du métier. Il dit, en termes mesurés, des choses justes. Son livre aidera beaucoup d'observateurs à remettre au point le tableau si mouvant et si brouillé de la vie politique américaine. — M. C.

Dr R. Erich. — *Das Staatsrecht des Grossfürstentums Finland.* 1 vol. in-8, XI-243 p., Tübingen, Mohr, 1912.

Ce volume consacré au droit public du grand-duché de Finlande, par le Dr Erich, professeur à l'Université de Helsingfors, est le dix-huitième de la collection publiée par les professeurs Jellinek, Laband, Piloty et Huber sous le titre *Das öffentliche Recht der Gegenwart.* Il était opportun qu'un ouvrage nouveau parût sur la constitution finlandaise. Les pages excellentes dues à la plume de M. Mechelin et publiées dans le *Manuel du Droit public de Marquardsen* (IV, II, 1) datent en effet de 1889, c'est-à-dire d'une époque antérieure aux retentissantes discussions qui se sont élevées sur la condition juridique du grand-duché de Finlande : or, c'est à partir de 1899 seulement que la question finlandaise est entrée dans une phase aiguë et que des mesures inquiétantes pour l'autonomie de la Finlande ont été prises par la Russie. M. Erich s'est abstenu rigoureusement de donner à son œuvre le ton ou l'apparence — même lointaine — de la polémique; il s'est borné à exposer de la manière la plus objective possible, et d'après les faits, les règles de droit public en vigueur dans le grand-duché : ce n'est pas une raison d'ailleurs pour qu'il ne se prononce pas à l'occasion, de la manière la plus nette, contre la régularité juridique des tentatives du Gouvernement russe pour porter atteinte aux droits de la Diète de légiférer ou à sa compétence. Ses conclusions sur ces points se confondent avec celles de la *Délibération internationale de Londres des 26 février-1er mars 1910*, qui, issue des études communes de plusieurs jurisconsultes illustres de divers pays et rédigée par M. de Lapradelle, donnait à la thèse finlandaise revendiquant les prérogatives du grand-duché, une éclatante adhésion contre la thèse russe. G.-G.

E. Parfait. — *Une organisation libérale et solidariste du Notariat.* 1 vol. in-8, de 150 p., Paris, Marchal et Godde.

Avec les projets soumis à la Chancellerie et au Parlement sur le régime des notaires, d'incessante actualité, cette importante étude vient à propos. Disons, de suite, qu'elle se distingue par une méthode d'examen toute rationnelle et par la conception d'une réforme approfondie procédant de l'autonomie contrôlée.

L'auteur passe d'abord en revue les attributions du notaire, sans omettre les vocations accessoires que les mœurs ont créées et façonnées. Il démontre que, par son essence civile, l'œuvre notariale est réfractaire aux modes administratifs. De ce premier examen, les traditions sortent rajeunies et douées d'une force toute nouvelle.

M. Parfait développe ensuite une organisation judicieusement coordonnée, qui comporte une Direction générale du Notariat, aidée d'une sérieuse réfection de la discipline et des textes préventifs. De nouvelles garanties, individuelles et collectives, soutiennent et couronnent le système. Des déductions serrées sur les placements, sur le droit de présentation, sur la solidarité rallieront les esprits conciliants dans une clairvoyante perspective de progrès.

Tout en faisant œuvre positive, l'auteur a dénoncé certains dangers de la voie dans laquelle s'engage le tout récent projet ministériel, à la suite de la Commission extraparlementaire.

Cet ouvrage, affranchi de tout développement technique, s'adresse aux sociologues et aux corps politiques, au même titre qu'au Notariat et aux institutions qui lui touchent de plus près.

Ouvrages envoyés à la rédaction.

M. Ansiaux. — *Principes de la politique régulatrice des changes.* 1 vol. in-8 de 259 p., Bruxelles, Mich et Thron, 1910.

Catalogue de la Bibliothèque de l'Institut Nobel norvégien: I. Littérature pacifiste. 1 vol. in-4 de 236 p., Christiana et Paris, 1912.

Dr A. Cureau. — *Les sociétés primitives de l'Afrique Équatoriale.* 1 vol. in-8 de xii-420 p., Paris, A. Colin, 1912.

L. Deckers. — *De Landbouwers van den Noordbrabantschen Zandgrond.* 1 vol. in-8 de xvi-288 p., Eindhoven, Vervoort, 1912.

Ch. Étienne. — *Cahiers de doléances des bailliages des généralités de Metz et de Nancy pour les États généraux de 1789*, 1re série, département de Meurthe-et-Moselle; t. II, *Cahiers du bailliage de Dieuze.* 1 vol. in-8 de viii-443 p., Paris, Berger-Levrault, 1912.

Dr C. Maciejewski. — *La guerre, ses causes et les moyens de la prévenir.* 1 vol. in-8 de 91 p., Paris, Giard et Brière, 1912.

M. Marion, J. Benzacar et Caudrillier. — *Documents relatifs à la vente des biens nationaux dans le département de la Gironde*, t. II, Districts de Bazas, Cadillac, La Réole, Lesparre et Libourne. 1 vol. in-8 de 646 p., Bordeaux, Imprimerie Gauloret, 1912.

Karl Marx. — *Salaires, Prix, Profits*, traduction par Charles Longuet, 2e édition. 1 vol. in-18 de 102 p., Paris, Giard et Brière, 1912.

M. Pavlovitch. — *Le conflit anglo-allemand.* 1 broch. in-8 de viii-50 p., Paris, Giard et Brière, 1912.

A. Poey. — *La paix mondiale, sa psychologie physiologique à travers les siècles.* 1 vol. in-8 de xxiii-331 p., Paris, Garnier, 1912.

A. A. C. Stourdza. — *La lutte pour la couronne.* 1 broch. in-16 de 53 p., Paris, Giard et Brière, 1912.

Paulin Teste. — *Le Précurseur*, ouvrage posthume. 1 vol. in-8 de xi-273 p., La Haye, M. Nijhoff, 1912.

Adolph Wagner. — *Les fondements de l'Économie politique*, t. III. 1 vol. in-8 de 434 p., Paris, Giard et Brière, 1912.

G. Yver. — *Correspondance du capitaine Daumas, consul à Mascara (1837-1839).* 1 vol. in-8 de xxviii-686 p., Alger, Jourdan, et Paris, Geuthner (Gouvernement général de l'Algérie : collection de documents inédits sur l'histoire de l'Algérie après 1830), 1912.

Industries de la construction mécanique : t. III, fasc. A : Production de force motrice, transmission du mouvement, aspiration et refoulement des fluides (monographies belges). 1 vol. in-8 de 320 p., Bruxelles, J. Lebigne, 1912.

MOUVEMENT DES PÉRIODIQUES

(Dépouillement de mars et avril 1913.)

A. — QUESTIONS HISTORIQUES ET POLITIQUES

I. — Histoire.

Généralités. — Woodrow Wilson, Des devoirs de l'historien. *Oesterr-Rundsch.*, 1er avril.

G. Bourgin, De la fausse sociologie en histoire, *R. du Mois*, 10 mars.

L. Madelin, A travers l'histoire, *R. Hebd.*, 15 mars.

XVIIe siècle. — E. Rott, La diplomatie de Richelieu, *R. Hebd.*, 1er mars.

— — , Richelieu et l'annexion projetée de Genève, I, *R. Histor.*, mars-avril.

L. Batiffol, Anne d'Autriche et Buckingham, *R. de Paris*, 1er avril.

J.-B. Williams, Eclaircissements concernant Cromwell à Drogheda, *Nineteenth Cent.*, avril.

A. Fribourg, Colbert et la repopulation, *Gr. Revue*, 10 mars.

A. Croquez, L'agrandissement de Lille en 1670, *Marches de l'Est*, 25 mars-10 avril.

XVIIIe siècle. — L. Frate, Un médecin bolonais en Hollande, *Nuov. Autolog.*, 16 mars.

C. di Lesegno, Le bicentenaire d'une couronne royale (Savoie, 1713-1913), *Rassegn. Naz.*, 16 avril.

L. de Laigue, Le comte de Froullay, ambassadeur à Venise, *R. d'Hist. Dipl.*, janv.

L. de Soudak, L'héroïne de l'affaire du collier : son séjour en Russie, *Bibl. Univ. et Rev. Suisse*, mars et avril.

E. Pilon, Fontenoy et le maréchal de Saxe, *Marches de l'Est*, 25 mars-10 avril.

Voltaire, Lettres à Jacob Vernes, ministre du Saint Evangile, *R. Bleue*, 8, 15 et 22 mars.

Mis de Mirabeau, Lettres inédites (1787-1789) *Corresp.*, 25 mars et 25 avril.

L. Batiffol, Les misères de fortune des familles de grands seigneurs au XVIIIe siècle, *R. Hebd.*, 22 mars.

P. Destray, Un village de mainmortables bourguignons au XVIIIe siècle, *Révol. Fr.*, 14 mars.

G. Pariset, Reichstag d'autrefois, *R. Pol. et Parl.*, 10 avril.

Révolution Française. — A. Aulard, La nuit du 4 août, *Révol. Fr.*, 14 mars.

E. Champion, Provinces et départements, *Révol. Fr.*, 14 avril.

J. du Breuil de Saint-Germain, Les Jansénistes à la Constituante (1789-1791), *R. des Et. Hist.*, mars-avril.

G. Gautherot, La dictature des sections parisiennes au début de la Révolution, *R. des Quest. Hist.*, 1er avril.

L. Didier, Le citoyen Genet (suite et fin, 1792-1793), *R. des Quest. Hist.*, 1er avril.

S. Istria, La vie de Philibert Buchot (ministre des Affaires Etrangères en 1794), *Révol. Fr.*, 14 avril.

B. C., Extraits de la correspondance de la famille de Coraucez sous la Révolution, *R. des Et. Hist.*, mars-avril.
O. Gauthier, Le procès de M. et Mme de Lavergne (1792-1794), *R. Bleue*, 5 avril.
H. Labroue, Les origines mesmériennes du club jacobin de Bergerac, *Révol. Fr.*, 14 avril.
Ph. Sagnac, L'esprit public et les sentiments de l'armée après la chute de la royauté, *R. du Mois*, 10 avril.
A. L., L'œuvre militaire de la Révolution, *R. d'Hist. Et. Maj.*, mars et avril.
A. Fribourg, Les arsenaux sous la Révolution, *Opinion*, 5 avril.
L. J., La campagne de 1794 dans les Pays-Bas, *R. d'Hist. Et. Maj.*, mars.
F. Rousseau, De Bâle à Tolentino. Lettres inédites du chevalier d'Azara (1795-1797), *R. des Quest. Hist.*, 1er avril.
F.-D. Olmo, La Révolution française au Piémont, *Riv. d'Italia*, 15 avril.

Consulat et Empire. — Gerbaix di Sonnaz, Rome et Charles-Emmanuel de Savoie dans les négociations de 1798 entre la France et l'Autriche, *Nuov. Antolog.*, 16 avril.
C. Wolnsky, Bonaparte et les prisonniers russes en 1800, *R. des Et. Nap.*, mars.
G. Lacour-Gaget, Sur la mort de Paul Ier, *R. des Et. Hist.*, mars-avril.
J. Kuhn, Une fête chez Mme Récamier en 1802, *R. des Et. Nap.*, mars.
L. Hautecœur, Ingres et les artistes français à la Trinité des Monts, *R. des Et. Nap.*, mars.
E. Angot, Talleyrand et le comte d'Hauterive (1805-1806), *R. des Quest. Hist.*, 1er avril.
E. Gabory, Napoléon en Vendée et à Nantes, *R. de Paris*, 15 avril.
H. Rollin, L'amiral Villeneuve et Napoléon, *R. des Et. Nap.*, mars.
M. S., Le général de division comte Duchesne offre ses services à l'Empereur, *R. d'Hist. Et. Maj.*, mars.
G. de Grandmaison, L'état-major du roi Joseph, *Corresp.*, 25 avril.
A. G., Guerre de la Péninsule (1807-1813), *R. d'Hist. Et. Maj.*, avril.
Gal L. M., Les préliminaires de la campagne de 1812, *R. d'Hist. Et. Maj.*, mars et avril.
M. N. Schveitzer, La Courlande en 1812 et l'armistice de Tauroggen, *R. Hist.*, mars-avril.
F. R., La campagne de 1813. Les préliminaires, *R. d'Hist. Et. Maj.*, avril.
A. Fournier, L'Autriche à la veille des guerres de liberté. Trois lettres de Fr. Gentz (janv., févr., mai 1813), *Oesterr. Runds.*, 1er mars.
G. Dickhuth, 1813, *Deuts. Runds.*, mars et avril.
M. Lehmann, La levée de 1813, *Preuss. Jahrb.*, mars.
R. Fester, En mémoire de la levée de 1813, *Deuts. Revue*, avril.
H. Scholz, Fichte et Napoléon, *Preuss. Jahrb.*, avril.
E. Driault, Les sources napoléoniennes aux Archives des Affaires Etrangères, *R. des Et. Nap.*, mars.
Cl A. Grouard, Les derniers historiens de 1815, *R. des Et. Nap.*, mars.

Depuis 1815. — M. Escoffier, Un procédé diplomatique du prince de Talleyrand (affaires de Pologne, 1814), *R. des Sc. Pol.*, mars-avril.
J. Loubet, Le gouvernement toulousain du duc d'Angoulême après les Cent-Jours, II, *Révol. Fr.*, 14 avril.
P. D., La réintégration du général Dupont sur les Contrôles de la Légion d'Honneur, *R. des Et. Nap.*, mars.
A. Calmette, Les carbonari en France sous la Restauration, *Révol. de 1848*, mars-avril.
G. Rudler, Lettres de B. Constant à M. et Mme Degérando, *Bibl. Univ. et R. Suisse*, mars.
Duc A. de Broglie, Quelques lettres de jeunesse, *Corresp.*, 10 mars.
A. Britsch, Mme Lafarge et Louis-Philippe. La légende et l'histoire, *Corresp.*, 10 avril.
Ch. Dejob, La vie universitaire sous le gouvernement de Juillet, *R. int. de l'Ens.*, 15 mars.

P. Raphaël, La journée du 13 juin 1849. *Révol. de 1848*, mars-avril.
H. Monin, Nicolas-Eugène-Paute Lafaurie, Un mémoire sur la réforme des collèges communaux (1848), *Révol. de 1848*, mars-avril.
H. Fleischmann, Louis-Napoléon et Mme Gordon, *Revue*, 1er mars.
F. Gribble, La première révolution sous Isabelle II (Espagne, 1848), *Fortnight. Rev.*, avril.
J.-F. Jeanjean, Montalembert, les catholiques et l'Empire en 1859, *Révol. de 1848*, mars-avril.
F. Engerand, Le projet Niel et l'opinion (1865-1867), *Corresp.*, 25 mars.
A. Fribourg, A propos du congrès de la paix (1867-1913), *Opinion*, 26 avril.
M. Quatrelles l'Épine, A propos d'un bal d'enfants sous le second Empire. *R. des Et. Hist.*, mars-avril.
R. Dollot, Frère Orban, la Belgique et le Second Empire, *R. Pol. et Parl.*, 10 mars.
H.-W. Wilson, Pourquoi la France fut-elle battue en 1870? *Nat. Rev.*, mars.
G. Bapst, Le haut commandement français à la bataille de Gravelotte-Saint-Privat, *Deuts. Revue*, mars et avril.
E. Lockroy, Autour de Metz (1870), *Opinion*, 19 avril.
A. Chuquet, L'école d'Hildesheim en 1870, *Revue*, 15 mars.
M. Toussaint, Le Luxembourg pendant la guerre franco-allemande, *Marches de l'Est*, 10 mars.
R. B., La première armée de la Loire, *R. d'Hist. Et Maj.*, mars.
R. J., La guerre de 1870-71; les opérations dans l'ouest, *R. d'Hist. Et. Maj.*, avril.
P. Albin, L'impératrice Frédéric à Paris (1891), *R. de Paris*, 1er avril.
Hugo de Munster et Edwin de Manteuffel, Correspondance politique (1851-1853), *Deuts. Revue*, mars et avril.
Bon de Helgenmüller, Le comte Aloys Karolyi; contribution à l'histoire de la diplomatie austro-hongroise (Vienne, Zurich, 1859), *Deuts Revue*, mars et avril.
K. von Schlözer, Lettres du Mexique (1869), *Deuts. Revue*, avril.
E. Bellorini, Gioberti et l'histoire du Risorgimento, *Nuov. Antolog.*, 16 mars.
E. Artom, Constantin Nigra et Massimo d'Azeglio; une lettre de d'Azeglio à ses électeurs, *Nuov. Antolog.*, 16 avril.
I. de Benedetti, Le siège de Silistrie en 1854 et le général Govone, *Nuov. Antolog.*, 16 mars.
T. Battaglini. Les événements de Sicile en 1860 d'après le journal officiel de l'état-major bourbonien, *Nuov. Antolog.*, 1er avril.
S. Sighele, La politique de Francesco Crispi, *Nuov. Antolog.*, 16 mars.

II. — **Biographie.**

France. — L. Barthou, Mirabeau, homme d'État, *R. Bleue*, 1er mars.
P. Flat, A propos de Mirabeau, *R. Bleue*, 19 avril.
D. Meunier, Si Mirabeau avait vécu, *R. Hebd.*, 26 avril.
A. Chuquet, Le capitaine de Soisy (époque révolutionnaire), *Revue*, 15 avril.
Cte d'Haussonville, Mme de Staël et M. Necker, *R. des D. Mondes*, 1er et 15 mars, 1er avril.
Mme M. Rémusat, Mme de Staël à Stockholm, *Revue*, 15 avril.
G. du Boscq et Bernos, La duchesse d'Orléans et Mme de Genlis, *R. des D. Mondes*, 1er et 15 avril.
Lanzac de Laborie, Une grande dame d'il y a cent ans : Mme de la Tour du Pin, *Corresp.*, 10 mars.
P. Bonnefon, Duvergier de Hauranne, *R. Pol. et Parl.*, 10 mars.
H. Cochin, La pensée religieuse de Lamartine, *Corresp.*, 10 mars.
Cte d'Haussonville, La jeunesse du duc Albert de Broglie (1821-1848), *R. Hebd.*, 29 mars.
M. Sabatier, Le Père Lacordaire à Sorèze (1854-1861), *R. Hebd.*, 22 mars.
H. Joly, Le centenaire de Frédéric Ozanam, *R. Hebd.*, 12 avril.
E. Decq-Ozanam, Frédéric Ozanam professeur au collège Stanislas, *Corresp.*, 25 avril.

P. Vigo, Souvenirs sur Ozanam à Livourne, *Rasseg. Naz.*, 16 avril.
A. Houtin, La vie du Père Hyacinthe-Loyson, *Gr. Revue*, 25 avril.
P. Reynaud, Waldeck-Rousseau et le grand ministère (1881-1882), *Opinion*, 12 avril.
— — , Waldeck-Rousseau avocat, *R. de Paris*, 1er mars.
E.-A. Sorel, La vocation historique d'Albert Sorel, *R. des D. Mondes*, 15 mars.
E. Boutroux, Henri Poincaré, II, *R. de Paris*, 1er mars.
Mte de Vogüé, Thureau-Dangin, *Corresp.*, 10 mars.
P. de Quirielle, Paul Thureau-Dangin, *R. Hebd.*, 15 mars.
A. Acremant, Alexandre Ribot, *R. des Français*, 25 mars.
Cte M. Perras et E. Boislandry-Dubern, Abd-el-Kader, en exil, *R. des Sc. Pol.*, mars-avril.

Grande-Bretagne. — M. Woods, Disraëli, *Fortnight. Rev.*, mars.
Lady Blennerhasset, Disraeli au Parlement (1837-1846), *Deuts. Runds.*, avril.
W. Lee-Warner, Archdale Wilson, le vainqueur de Delhi, *Fortnight. Rev.*, mars
E. Altiar, Le général Booth, *Gr. Revue*, 10 mars.
A. de Tarlé, Le premier des correspondants de guerre, H. W. Russel (1870-71), *Corresp.*, 25 mars.

Grèce. — Cte W. d'Ormesson, Georges Ier roi des Hellènes, *Corresp.*, 25 mars.

Italie. — A. Endler, Sigismond Krasinski (1812-1859), *Nuov. Antolog.*, 16 mars.
F. Umberto Saffioti, Une période inconnue de la vie de Carlo Pisacane (1851-1853), *Nuov. Antolog.*, 16 mars.
A. Vinardi, La jeunesse de Cavour : Cavour agriculteur, *Rasseg. Naz.*, 1er avril.
H. Kretschmayr, Deux Italiens (Cavour et Crispi), *Œsterr. Runds.*, 15 mars.

Russie. — E. Daudet, Alexandre Ier, Empereur de Russie, *R. des D. Mondes*, 15 avril.

États-Unis. — ***, J. Pierpont Morgan, *Nation*, 3 avril.
***, La mort de M. Pierpont Morgan, *Economist*, 5 avril.
***, La mort de M. Pierpont Morgan, *The Chronicle*, 5 avril.

III. — **Politique intérieure.**

France. — Ch. M. Couyba, Le Parlement sous la troisième République, *Gr. Revue*, 10 mars.
G. W. Garner, La présidence de la République française, *No. Amer. Rev.*, mars.
M. Colrat, Affaires intérieures, *Opinion*, 1er, 8 et 15 mars, 5, 19 et 26 avril.
Paul Leroy-Beaulieu, La situation à l'intérieur et au dehors, *Econ. Fr.*, 29 mars.
G. Lachapelle, La réforme électorale devant le Sénat, *R. Pol. et Parl.*, 10 mars.
M. Colrat, La revanche du Sénat, *Opinion*, 22 mars.
***, Le Sénat contre la France, *Sat. Rev.*, 22 mars.
Paul Leroy-Beaulieu, L'aberration sénatoriale, la situation et les affaires urgentes, *Econ. Fr.*, 22 mars.
G. Lachapelle, La représentation proportionnelle et la crise ministérielle, *R. Pol. et Parl.*, 10 avril.
Intérim, Le ministère de M. Barthou, *Opinion*, 29 mars.
P. Oltramare, Notes d'un témoin sur la R. P., *Gr. Rev.*, 10 mars.
D. Mérillon, Un mode de représentation des minorités, *R. Pol. et Parl.*, 10 avril.
P. G. la Chesnais, L'avenir de la R. P., *R. Socialiste*, 15 avril.
J. Gheusi, La défense de l'école laïque, *R. Bleue*, 19 avril.
E. Poisson, Au Congrès de Brest. L'action générale du parti socialiste, *R. Socialiste*, 15 mars.
P. Ramadier, De la constitution juridique du Parti (socialiste) au point de vue légal, *R. Socialiste*, 15 mars.

P. Beauregard, La vraie liberté, *Monde Econ.*, 19 avril.
E. Levoux, Le labyrinthe légal, *Monde Econ.*, 29 mars.
M. Augé-Laribé, Etourderies législatives, *Gr. Revue*, 25 avril.
H. Noell, Les ministères, *R. gén. d'Adm.*, janv. et fév.
A. Lelas, La crise du fonctionnarisme, *Réf. Soc.*, 1er mars.
A. de Tarde, Le déclin du fonctionnarisme, *Opinion*, 29 mars.
P. Dudon, Descente de police dans les loges parisiennes, *Etudes*, 5 et 20 mars.

Allemagne. — Delbrück, Affaires intérieures, *Preuss. Jahrb.*, avril.
P. A. Helmer, Guillaume II et les pangermanistes, *R. de Paris*, 15 avril.
P. Dahmen, Les jésuites et la loi allemande. L'état de l'opinion, *Corresp.*, 25 avril.
W. Martin, La question guelfe. — A propos des fiançailles de la princesse Victoria-Louise de Prusse, *Corresp.*, 10 mars.
G. Balignac, La noblesse saxonne. Son esprit et ses traditions, *R. Bleue*, 10 mars.

Alsace-Lorraine. — A. Lichtenberger, La question d'Alsace-Lorraine, *Opinion*, 29 mars.

Autriche-Hongrie. — L. Korodi, Affaires d'Autriche-Hongrie, *Preuss. Jahrb.*, mars.
P. Szende, La question des nationalités en Hongrie, *Mouv. Socialiste*, janv.-fév.
Cte Jean Hadik, La crise politique en Hongrie, *Œsterr. Runds.*, 15 avril.
L. Vandermissen, Congrès extraordinaire du parti socialiste hongrois, *Mouv. Socialiste*, janv.-fév.
S. A., Un grand procès en Hongrie, *Monde Econ.*, 15 mars.
V. Concha, La gentry, sa genèse et son rôle en Hongrie, *R. de Hongrie*, 15 mars et 15 avril.

Espagne. — B. Wishaw, La trame de la politique en Espagne, *Nineteenth Cent.*, mars.

Grande-Bretagne. — J. Delimal, La vie politique et parlementaire en Angleterre, *R. Pol. et Parl.*, 10 avril.
S. Brooks. Le chaos de la politique britannique, *No. Amer. Rev.*, mars.
Ph. Morrell, Sept ans de gouvernement libéral, *Contemp. Rev.*, avril.
Bon B. L. de Mackay, Les soucis d'avenir de l'Angleterre, *Œsterr. Runds.*, 15 avril.
***, L'ouverture (du Parlement), *Sat. Rev.*, 15 mars.
***, Les brandons de discorde, *Sat. Rev.*, 22 mars.
Auditor Tantum, Les unionistes et la session, *Fortnight. Rev.*, mars.
***, Les unionistes et la nouvelle session, *Sat. Rev.*, 15 mars.
***, La réforme intérieure unioniste, *Sat. Rev.*, 19 avril.
W. Gascoyne Cecil, Qu'est-ce qui est mal? *Nat. Rev.*, avril.
Sir W. Ryland D. Adkins, Les libéraux et le problème foncier, *Contemp. Rev.*, avril.
L. A. Atherley-Jones, « La terre promise » (Le problème foncier), *Nineteenth Cent.*, avril.
L. J. Maxse, La lutte pour obtenir un gouvernement propre (à propos de l'affaire Marconi), *Nat. Rev.*, mars.
— —, Un peu de lumière sur le mystère Marconi, *Nat. Rev.*, avril.
***, Les folies d'un homme sage (Sir Rufus Isaacs et l'affaire Marconi), *Sat. Rev.*, 5 avril.
***, Le gland américain et le chêne anglais (L'affaire Marconi), *Economist*, 5 avril.
***, La Cie Marconi et ses filiales, *Economist*, 5 avril.
***, Un mot aux radicaux (à propos de l'affaire Marconi), *Sat. Rev.*, 26 avril.
Sir Laurence Gomme, Le chaos du « local government », *Contemp. Rev.*, mars.
***, Les symptômes de Londres (réformes municipales), *Sat. Rev.*, 8 mars.
E. Lémonon, Les « Home Rule Bills » de Gladstone, *R. Bleue*, 29 mars.
Saint-Gwynn, Le Home Rule Bill et la Chambre des Lords, *Nineteenth Cent.*, mars.

LORD CHARNWOOD, Le Home Rule fédéral et le gouvernement de l'Irlande après le Bill, *Nineteenth Cent.*, avril.
H. LENOBLE, Les droits politiques des femmes dans le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande, *Bull. de la Soc. de Lég. Comp.*, mars.
F. D. ACLAND, Le suffrage des femmes, *Contemp. Rev.*, mars.
W. LENNARD, L'ami d'une suffragette, *Fortnight. Rev.*, avril.
Mme A. COLQUHOUN, Où vas-tu, femme? *Nineteenth Cent.*, mars.
***, Combativité féminine et ses remèdes, *Sat. Rev.*, 1er mars.
J. BOUBÉE, Francs-maçons et juifs en Angleterre, *Études*, 20 avril.

Italie. — TEOFILO, Cléricaux et anticléricaux, *Rassegn. Naz.*, 1er avril.
L. DEGLI-OCCHI, Une modification au système électoral proportionnel par graduations, *Rassegn. Naz.*, 15 avril.
E. A. FOPERTI, Le Sénat et l'indemnité parlementaire, *Rassegn. Naz.*, 1er avril.
L. GIELLY, L'organisation du service des Beaux-Arts en Italie, *R. Bleue*, 29 mars.

Norwège. — R. DEPLICHAULT, La vie politique et parlementaire en Norwège, *R. Pol. et Parl.*, 10 avril.

Turquie. — UN DIPLOMATE, La Turquie avant les deux dernières guerres (1910-1911), *Deuts. Revue*, avril.
***, Un rapport secret sur les massacres d'Adana, *Asie Fr.*, mars.

États-Unis. — S. BROOKS, Washington et la Maison Blanche, *Fortnight. Rev.*, mars.
***, Deux traditions : les anniversaires de Washington et de Lincoln, *Nation*, 27 fév.
***, Les quatre années (de présidence) de M. Taft, *Nation*, 6 mars.
J. W. GARNER, La vie politique et parlementaire aux Etats-Unis, *R. Pol. et Parl.*, 10 mars.
A. M. LOW, Affaires américaines, *Nat. Rev.*, mars et avril.
A. B. HART, Un gouvernement d'hommes, *Amer. Pol. Sc. Rev.*, fév.
TH. STANTON, Le nouveau président des Etats-Unis, son caractère, ses opinions, ses méthodes, *R. des D. Mondes*, 15 mars.
PIERRE LEROY-BAULIEU, Les problèmes de la nouvelle présidence aux Etats-Unis, *Econ. Fr.*, 5, 12, 19 et 26 avril.
***, Le message inaugural du Président Wilson et sa politique, *Nation*, 6 mars.
***, Le message du Président Woodrow Wilson, *Economist*, 8 mars.
***, Le message inaugural du Président Wilson, *Statist*, 8 mars.
***, Le message du Président Wilson, *Statist*, 12 avril.
A. H., Le message de M. Wilson, *Monde Econ.*, 12 avril.
***, Le Sénat, la Chambre et le Président, *Nation*, 3 avril.
***, Le Congrès et le cabinet, *Nation*, 17 avril.
***, Le nouveau cabinet américain, *Statist*, 8 mars.
***, La manière de faciliter un changement d'administration, *Nation*, 6 mars.
***, La nouvelle administration, *Nation*, 13 mars.
***, Le Président et l'élaboration des lois, *Nation*, 10 avril.
A. W. RICHTER, Un frein législatif au pouvoir judiciaire, *J. of Pol. Econ.*, avril.
***, Les Cours de Justice et la liberté de faire des lois, *The Chronicle*, 5 avril.
H. E. FLACK, Notes sur la législation courante, *Amer. Pol. Sc. Rev.*, fév.
***, Règlementation d'une minorité (Le referendum), *The Chronicle*, 1er mars.
G. H. HAYNES, La « People's Rule » sur la sellette (L'élection de l'Orégon), *Pol. Sc. Quart.*, mars.
***, Vagues discours sur de grands sujets, *The Chronicle*, 19 avril.
C. L. JONES, Les bourgs pourris de la Nouvelle-Angleterre, *No. Amer. Rev.*, avril.
***, La Police d'un Etat, *Nation*, 17 avril.
W. B. MUNRO, Affaires municipales, *Amer. Pol. Sc. Rev.*, fév.

Amérique latine. — ***, Les paroles du Président (Wilson) à l'adresse des Etats latins de l'Amérique, *The Chronicle*, 15 mars.
***, L'avenir du Mexique, *Sat. Rev.*, 1er mars.

J. Boubée, La révolution, la contre-révolution et la vie catholique au Mexique, *Etudes*, 20 mars.

Perse. — ***, La situation intérieure en Perse, *Asie Fr.*, mars.

Japon. — R. de Caix, La crise japonaise, *Asie Fr.*, février.
***, La crise politique au Japon, *Economist*, 22 mars.
A. Kergant, Suicide et morale nationale : le cas du comte Nogi, *R. des Français*, 25 mars.

Chine. — M. Courant, Les débuts de la Révolution dans les provinces chinoises, *R. des Sc. Pol.*, mars-avril.
P. Reclus, La révolution chinoise, *R. Econ. Int.*, 15-20 fév.
Un résident allemand, Lettre de Chine, *Preuss. Jahrb.*, avril.
A. Maybon, Lettre de Pékin, *Asie Fr.*, fév.
— — , Lettre de Chine, *Asie Fr.*, mars.
***, La situation en Chine, *Economist*, 1er mars.
***, La situation intérieure en Chine, *Asie Fr.*, fév.
R. de Caix, Les élections chinoises et la crise de demain, *Asie Fr.*, mars.
A. Bron, La Chine républicaine et le christianisme, *Etudes*, 5 avril.
R. Baude, La Chine républicaine et l'opium, *Bull. de la Soc. de Géog. de Paris*, fév.
***, Les intérêts allemands en Chine, *Asie Fr.*, fév.
***, Mongolie et Thibet, *Asie Fr.*, fév. et mars.

IV. — Politique extérieure.

Politique internationale. — P.-S. Reinsch, Affaires diplomatiques et droit international, *Amer. Pol. Sc. Rev.*, fév.
***, La crise internationale, *Statist*, 1er mars.
***, La paix européenne, *Sat. Rev.*, 19 avril.
***, Un manifeste des partis socialistes allemand et français pour la paix, *R. Socialiste*, 15 mars.
Claude, Vers la guerre, *Revue*, 15 mars.
A. Raffalovich, Guerre et travail, *J. des Econ.*, 15 avril.
P. Castillon, La guerre devant la morale chrétienne, *Etudes*, 20 avril.
Sir Charles Bruce, Un pont entre la Triple Entente et la Triple Alliance, *Deuts. Rev.*, avril.
***, Les discours du Chancelier allemand et du Secrétaire d'Etat britannique sur la situation extérieure, *Statist*, 12 avril.
***, Le Concert européen et l'Allemagne, *Sat. Rev.*, 12 avril.
W. E. Marsden, La Russie et la situation européenne, *Nat. Rev.*, mars.

France. — Th. Labarre, En passant au Quai d'Orsay, *R. Bleue*, 19 et 26 avril.
J. Bardoux, Le cabinet (Barthou) et l'Europe, *Opinion*, 29 mars
— — , Affaires extérieures, *Opinion*, 19 et 26 avril.
Dioclès, La solution du conflit franco-allemand, *Revue*, 1er avril.
G. Bourdon, Entre la France et l'Allemagne, *Revue*, 15 avril.
E. Fournol, Questions extérieures. « Italis amicis », *R. Bleue*, 5 avril.
G. Poignant, Les intérêts français en Syrie, *Quest. Dipl. et Col.*, 1er et 16 mars.

Allemagne. — E. Daniels, Affaires extérieures, *Preuss. Jahrb.*, mars et avril.

Espagne. — A. Fribourg, La « chance » de l'Espagne, *Opinion*, 8 mars.

Grande-Bretagne. — E. J. Dillon, Affaires extérieures, *Contemp. Rev.*, mars et avril.

Libéria. — R. de Caix, Le Libéria et les puissances. L'expérience américaine, *Afr. Fr.*, mars.

États-Unis. — A. Fribourg, La diplomatie américaine de demain, *Opinion*, 15 mars.

***, Le Président Wilson et la diplomatie du dollar, *Economist*, 3 avril.
***, Notre devoir vis-à-vis du Mexique, *Nation*, 27 fév.
***, La Californie et le Japon, *The Chronicle*, 26 avril.

Question d'Orient.

A. Fribourg, Lamartine et les Balkans : un prophète, *Opinion*, 19 avril.

Point de vue international. — B. Cirmeni, Les grandes puissances et la guerre d'Orient, *Deuts. Rev.*, mars.
Un ancien Diplomate, Le concert des puissances et le maintien de la paix européenne, *Deuts. Rev.*, mars.
W. H. de Beaufort, Les grandes puissances et la paix, *Deuts. Rev.*, avril.
R. Recouly, La guerre balkanique et la paix prochaine, *R. Pol. et Parl.*, 10 mars.
J. von Ankwicz, La politique de l'Europe et la crise balkanique, *Œsterr. Runds.*, 1er avril.
S. P. Duggan, Le problème balkanique, *Pol. Sc. Quart.*, mars.
E. Fournol, Hypothèses balkaniques, *R. Bleue*, 1er mars.
Comt de Thomasson, Les menaces d'orage, *Quest. Dipl. et Col.*, 1er mars.
***, La chute de Janina, *Statist*, 8 mars.
***, La dissipation des nuages de tempête, *Statist*, 15 mars.
***, La médiation — et après, *Statist*, 22 mars.
***, La paix certaine, *Statist*, 22 mars.
J. Bardoux, L'impuissance du Concert européen, *Opinion*, 22 mars.
***, Le concert (européen) en guenilles, *Sat. Rev.*, 29 mars.
***, « Les grandes Impuissances », *Sat. Rev.*, 5 avril.
Comt de Thomasson, La confusion européenne, *Quest. Dipl. et Col.*, 1er avril.
P. Fauvet, L'imbroglio balkanique, *Monde Econ.*, 5 avril.
Paul Leroy-Beaulieu, L'Europe et la situation des pays des Balkans, *Econ. Fr.*, 5 avril.
Intérim, L'aéropage de Londres et les peuples balkaniques, *Opinion*, 5 avril.
R. Recouly, L'imbroglio balkanique, *R. Pol. et Parl.*, 10 avril.
***, La démonstration navale proposée, *Statist*, 5 avril.
J. Bardoux, En pleine ornière (La démonstration navale), *Opinion*, 12 avril.
Comt de Thomasson, La démonstration navale d'Antivari, *Quest. Dipl. et Col.*, 16 avril.
***, La suspension des hostilités, *Statist*, 19 avril.
Paul Leroy-Beaulieu, La prise de Scutari et le nouvel aspect de la question des Balkans, *Econ. Fr.*, 26 avril.
***, La chute de Scutari, *Economist*, 26 avril.
***, La prise de Scutari, *Statist*, 26 avril.
***, La paix dans les Balkans — et après, *The Chronicle*, 5 avril.
Sir Harry H. Johnston, La solution finale de la Question d'Orient, *Nineteenth Cent.*, mars.
O. v. Gerstner, Le problème d'Asie Mineure, *Œsterr. Runds.*, 15 mars.
H. Vivian, Le problème de la Turquie d'Asie, *Fortnight. Rev.*, avril.

Point de vue des grandes puissances. — A. von Mörl, Impérialisme et principe des nationalités, *Œsterr. Runds.*, 15 mars.
Me B. Storer, Le réveil de l'Autriche, *No. Amer. Rev.*, avril.
Cte Lützow, L'Autriche est-elle réellement la perturbatrice de la paix, *Fortnight. Rev.*, mars.
Austriacus, L'Autriche-Hongrie et la « mission historique » de la Russie, *Œsterr. Runds.*, 15 avril.
***, Le péril autrichien et russe, *Economist*, 5 avril.
***, La démobilisation (austro-russe) et le retour de la confiance, *Economist*, 15 mars.
A. Sauzède, Les intérêts hongrois et la crise balkanique, *Quest. Dipl. et Col.*, 16 mars.

A. Marvaud, Autriche-Hongrie et Monténégro, *Opinion*, 29 mars.
P. v. Gianellia, L'intérêt de l'Autriche dans la question grecque, *Œsterr. Runds.*, 15 avril.
Schwaz-Gelb, Les suites de la guerre des Balkans (point de vue autrichien), *Corresp.*, 10 avril.
P. Fauvet, La politique italienne dans les Balkans, *Monde Econ.*, 8 mars.
A. Chéradame, La guerre des Balkans et les intérêts français, *Réf. Soc.*, 1er mars.

Dans les Balkans.

R. Perraud, L'avenir des peuples slaves, *Opinion*, 19 avril.
Bon de Chlumecky, Le péril panslaviste, *Œsterr. Runds.*, 15 avril.
Un homme politique croate, A propos de la question sud-slave, *Œsterr-Runds.*, 1er avril.
M., La ligue balkanique : histoire de sa formation, *Fortnight-Rev.*, mars.
O. von Dungern, Le sang bulgare du roi Ferdinand, *Œsterr. Runds.*, 1er mars.
***, La situation en Bulgarie, *Economist*, 1er mars.
Cte d'Ormesson, La fin du règne du roi Georges de Grèce, *R. Hebd.*, 12 avril.
A. Devine, Les exploits et les espérances de la nation grecque, *Nineteenth Cent.*, avril.
J. Landet, La Grèce après la guerre des Balkans, *R. des Français*, 25 mars.
Pierre Leroy-Beaulieu, La Grèce, sa situation et ses perspectives, *Econ. Fr.*, 15 mars.
P. L. C., L'angoisse de la Turquie, *Bull. de la Soc. de Géog. de Bordeaux*, mars.

Question d'Albanie.

Transylvanus, La délimitation de l'Albanie, *Œsterr. Runds.*, 1er mars.
M. Marchiano, Les frontières du nouvel État albanais, *Riv. d'Italia*, 15 mars.
Bon de Chlumecky, Notre voie douloureuse et celle de l'Albanie, *Œsterr. Runds.*, 1er avril.
***, La politique de Sir Edward Grey et l'Albanie, *Economist*, 12 avril.

Revendications roumaines.

Bulgarian, Le différend roumano-bulgare, *Contemp. Rev.*, mars.
G. Dru, Le différend roumain-bulgare, *Opinion*, 22 mars.
J. Ellis Barker, La politique de la Roumanie et la paix de l'Europe, *Nineteenth Cent.*, mars.
L. Lamouche, Les Roumains de Macédoine, *Quest. Dipl. et Col.*, 1er et 16 avril.
Transylvanus, Les Koutzo-Valaques et nous, *Œsterr. Runds.*, 1er avril.
Pompiliu Eliade, Les suites de la guerre des Balkans. Le point de vue roumain, *Corresp.*, 25 mars.

Géographie, Ethnographie, voyages.

G. Deschamps, Mes Souvenirs. D'Athènes à Constantinople, *R. Hebd.*, 8 mars.
Tsarigradski, La population de la Thrace, *Quest. Dipl. et Col.*, 1er mars.
G. Louis Jaray, Scutari et ses voies d'accès, *Quest. Dipl. et Col.*, 16 avril.
***, Scutari d'Albanie, *Economist*, 12 avril.
***, A Scutari d'Albanie. Les œuvres catholiques, *Études*, 20 mars.

Faits de guerre.

L. Raschdau, Les violences dans la guerre balkanique, *Deuts. Runds.*, mars.
G. Pilcher, A Tchataldja pendant la bataille du mois de novembre, *Nineteenth Cent.*, mars.
***, Autour d'Andrinople, *Nation*, 3 avril.
Comt Patrice Mahon, La victoire bulgare, *R. des D. Mondes*, 1er mars.
G. Bompiani, La réunion des Bulgares et la surprise stratégique, *Nuov. Antolog.*, 1er mars.
Un Bulgare, Officiers de réserve dans l'armée bulgare, *Nat. Rev.*, avril.
Jérôme et Jean Tharaud, La bataille à Scutari d'Albanie, *R. de Paris*, 1er mars et 1er avril.
W. Maxwell, Grandeur et décadence du correspondant de guerre, *Nineteenth Cent.*, mars.

Questions financières.

***, Le coût de la guerre balkanique, *Economist*, 5 avril.

***, Exposé sur la question de l'indemnité de guerre qui doit être imposée à la Turquie, *Monde Econ.*, 1er mars.

D. Georgiadès, Le règlement financier oriental, *Monde Econ.*, 12 avril.

A. S. Du Mesnil-Thoret, Comment l'Europe sauvegardera les droits des porteurs de fonds turcs, *Corresp.*, 25 avril.

***, Le partage de la dette turque, *Economist*, 15 mars.

F. Delaisi, La Conférence de Paris, *Gr. Revue*, 25 avril.

Répercussions de la guerre.

Asiaticus, Les musulmans de l'Inde et la guerre balkanique, *Nat. Rev.*, mars.

Les affaires marocaines.

E. Bouchery, Le traité franco-espagnol et le protectorat français, *Econ. Eur.*, 7 mars.

Armatte, L'occupation de Tétouan par les Espagnols, *Quest. Dipl. et Col.*, 16 mars.

L'Italie en Tripolitaine.

M. A. Vicini, La signification de l'entreprise tripolitaine, *Rasseg. Naz.*, 1er mars.

C. M., La Tripolitaine en armes, *Quinz. Col.*, 25 mars.

***, L'action de l'armée italienne dans la guerre italo-turque, *Nuov. Antolog.*, 1er avril.

G. Ausenda, L'administration de la Lybie et les éléments locaux, *Nuov. Antolog.*, 16 mars.

Le Canal de Panama.

E. Quellenec, Le Canal de Panama, *Océanie Fr.*, avril.

Ch. Meillet, Le Canal de Panama et la concurrence internationale, *Monde Econ.*, 29 mars.

H. Saurin, Panama et les colonies françaises, *R. Pol. et Parl.*, 10 avril.

J. H. Latané, Le Panama Canal Act et la protestation britannique, *Amer. Journ. of Int. Law*, janv.

C. Kennedy, Neutralisation et conditions égales pour tous, *Amer. Journ. of Int. Law*, janv.

***, L'abrogation probable des inégalités de traitement sur le Canal de Panama, *Economist*, 29 mars.

E. von Drygalski, San Francisco et Panama (Les intérêts allemands), *Deuts. Rev.*, mars.

Questions asiatiques.

M. Philips Price, Quelques aspects de la question persane, *Contemp. Rev.*, avril.

E. v. K., Questions d'Extrême-Orient, *Œsterr. Runds.*, 1er mars.

V. — Questions coloniales.

Colonies françaises. — Ch. Depincé, Revue des questions coloniales, *R. Pol. et Parl.*, 10 mars.

G. Bonvalot, Notre empire colonial, *Monde Econ.*, 15 mars.

E. Théry, Les colonies françaises, *Econ. Eur.*, 28 fév., 14 et 28 mars, 4, 11 et 25 avril.

G. Philippar, Pourquoi les Français doivent étudier l'Islam, *R. Bleue*, 8 et 15 mars.

J. Alaude, La question indigène dans l'Afrique du Nord, *Gr. Revue*, 10 mars.

Ch. Gide, La coopération des Français et des indigènes dans l'Afrique du Nord, *R. Bleue*, 12 avril.
Cᵉ Davin, Colons et musulmans, *Corresp.*, 10 avril.
Ph. Millet, La France et son problème algérien, *Nineteenth Cent.*, avril.
E. W. Bodner, L'Ouenza, *Der Economist*, 1ᵉʳ mars.
Gᵃˡ Laperrine, Notes et souvenirs : La pacification des Touareg, *Quest. Dipl. et Col.*, 1ᵉʳ avril.
J. Clozel, Lettres de Korbous. Politique musulmane au Soudan, *Afr. Fr.*, mars et avril.
P. Cultru, Les Bambara, *Quinz. Col.*, 10 mars.
Lieutᵗ G. Schmitt, Le Sahara Occidental, *Bull. de la Soc. de Géog.*, avril.
A. Terrier, La route du Tchad, *Afr. Fr.*, mars.
Lᵗ-Cᵉ Moll, La mise en valeur du territoire du Tchad, *Afr. Fr.*, avril.
Lᵗ Vallée, Notes sur le Kouango (Centre africain), *Afr. Fr.*, mars.
G. Joseph, Un béguinage administratif, Bingerville, *Afr. Fr.*, mars.
O. Boas, Les compagnies concessionnaires au Congo français, *Zeits. f. d. ges. Staatsw.*, I.
***, Projet de réorganisation de la représentation indigène, *Asie Fr.*, mars.
***, La question des distilleries du Tonkin et du Nord-Annam, *Asie Fr.*, fév. et mars.
R. Doucet, Le monopole de l'alcool en Indo-Chine, *Monde Econ.*, 22 mars.
***, Résultats de l'exploitation des chemins de fer indo-chinois, *Quinz. Col.*, 10 avril.
P. Louis Rivière, Une excursion au Yunnan, *R. Hebd.*, 12 et 19 avril.
***, La Nouvelle-Calédonie, *Océanie Fr.*, avril.
***, Le budget de 1913 pour la Nouvelle-Calédonie, *Océanie Fr.*, mars.
G. Feillet, Le chemin de fer de la Nouvelle-Calédonie, *Océanie Fr.*, avril.
G. Froment-Guieysse, Tahiti : les réformes, *Océanie Fr.*, mars.
— —, Les Iles-sous-le-Vent, *Océanie Fr.*, avril.
Dʳ V. Brochard, Les Iles Wallis, *Océanie Fr.*, mars.
Dʳ Ch. Nicolas, Les Iles Loyalty, *Océanie Fr.*, mars.
***, Les droits de douane aux Nouvelles-Hébrides, *Océanie Fr.*, avril.

A. Dreux, Les sources inédites de l'histoire du Maroc de 1530 à 1845, *R. Histor.*, mars-avril.
***, L'œuvre française au Maroc, *Afr. Fr.*, mars et avril.
J. Bardoux, Les progrès de la paix française au Maroc, *Opinion*, 1ᵉʳ mars.
Armatte, La situation actuelle du protectorat marocain, *Quest. Dipl. et Col.*, 1ᵉʳ mars.
— —, Les opérations militaires au Maroc, *Quest. Dipl. et Col.*, 16 avril.
P. de Trévières, La guerre au Maroc, *Gr. Revue*, 10 et 25 avril.
***, Choses marocaines, *Quinz. Col.*, 25 mars.
J. Ancel, Le Maroc fécond, *Quinz. Col.*, 10 avril.
A. Pimienta, L'avenir de Tanger, *Afr. Fr.*, avril.
Bou-Beck'r, La baie de Tanger, *Afr. Fr.*, mars.
J. L. L., Le port de Casablanca, *Afr. Fr.*, avril.
E. Doutté, Dans le Sud marocain. Au pays des Anflous, *R. de Paris*, 15 mars.

Colonies allemandes. — A. Tibal, La mise en valeur des colonies allemandes, *Gr. Revue*, 10 mars.
***, Le développement des colonies allemandes, *Quinz. Col.*, 10 mars.
A. Huni, Le nouveau Cameroun, *Bull. de la Soc. de Géog. de Bordeaux*, mars.
C. Martin, L'avenir de la colonisation dans l'Afrique orientale, *Quinz. Col.*, 10 avril.

Colonies anglaises. — F. B. Wrooman, L'idée impérialiste vue de Vaucouver (Canada), *Nineteenth Cent.*, mars.
***, Le Canada et l'Empire, *Sat. Rev.*, 15 mars.
E. B. O., Affaires canadiennes, *Nat. Rev.*, mars et avril.
Saint Nihal Singh, Inclination et idéal impérialistes de l'Inde, *Fortnight. Rev.*, mars.

ASIATICUS, Dans l'Inde : l'œuvre de Lord Sydenham, *Nat. Rev.*, avril.
***, Extension de la représentation élue dans les Conseils provinciaux et au Conseil suprême de l'Inde, *Asie Fr.*, mars.
W. WEDDERBURN, La Commission royale d'enquête sur les Services civils de l'Inde, *Contemp. Rev.*, avril.
SIR H. T. PRINSEP, Les « Services civils » aux Indes, *Nineteenth Cent.*, mars.
***, Affaires sud-africaines, *Sat. Rev.*, 1er mars.
TABLE MOUNTAIN, Le premier cabinet sud-africain, *Nat. Rev.*, mars.
J. GOULVEN, Les possessions britanniques de l'Afrique australe et orientale, *Afr. Fr.*, avril.
ED. JENKS, La formation de l'Australasie, *Contemp. Rev.*, avril.
R. LAUSSEL, L'Archipel des Fidji, *Quest. Dipl. et Col.*, 1er mars.

Colonies hollandaises. — H. FROIDEVAUX, Les fonctionnaires administratifs des Indes néerlandaises, *Asie Fr.*, fév.

Colonies portugaises. — MARIUS-ARY LEBLOND, Le Mozambique, *R. des D. Mondes*, 1er avril.

Colonies américaines. — E. PELLERAY, Les Samoa américaines, *Océanie Fr.*, mars.

Colonies japonaises. — ***, La fin de la vieille Corée, *Asie Fr.*, fév.
E. OURAKAMI, La colonisation de la Corée, *Econ. Fr.*, 12 avril.
A. HOLOT, La Corée, colonie japonaise, *R. Econ. Int.*, 15-20 mars.

IV. — Questions militaires et navales.

France. — S. ROBERT, Revue des questions militaires, *R. Pol. et Parl.*, 10 mars.
***, Le moral de l'armée française, *Opinion*, 8 mars.
Cl CORDONNIER, Ce qui manque à l'armée française, *R. Pol. et Parl.*, 10 mars.
CH. HUMBERT, La crise de la vocation militaire, *Gr. Revue*, 10 mars.
G. HÉBERT, L'esprit sportif de l'officier, *Opinion*, 22 mars.
J. DE MAU, La culture virile de l'officier combattant, *Opinion*, 29 mars.
E. LEVOUX, Les nouvelles recrues, *Monde Econ.*, 8 mars.
UN CAVALIER, La loi des cadres et effectifs, *Corresp.*, 10 mars.
G^al Z***, Artillerie française et obusiers allemands, *Gr. Revue*, 25 avril.
A. GUIGNARD, Les nouveaux projets sur l'armée noire, *Opinion*, 1er mars.
E. SCHULTZE, Les troupes noires de la France, *Zeits. f. d. ges. Staatsw.*, 1.
L'-Cl PAUL RENARD, La crise de l'aéronautique militaire, *Opinion*, 1er mars.
CONTRE-Al DE GUEYDON. — L'école navale, *R. des D. Mondes*, 15 mars.
H. BERNAY, Les tirs des escadres, *Opinion*, 29 mars.
E. DE GEOFFROY, La question du calibre. — Canons plus gros mais moins nombreux, *Corresp.*, 10 avril.

Allemagne. — J. Dany, L'armée allemande au printemps de 1913, I, *R. des Sc. Pol.*, mars-avril.
***, L'obligation du devoir militaire pour les employés des chemins de fer allemands, *The Chronicle*, 29 mars.
G^al v. DEMÈS, La légende de la supériorité de l'artillerie française, *Deuts. Rev.*, avril.
Lt Gl H. ROHNE, La vérité sur les canons allemands et français dans la guerre balkanique, *Deuts. Rev.*, mars.
J. de MAU, Le Zeppelin, *Opinion*, 12 avril.
***, La guerre et les affaires. L'affaire Krupp, *Nation*, 24 avril.
***, Les accusations contre Krupp. Profits et patriotisme, *Economist*, 26 avril.

Grande-Bretagne. — ***, Le problème de la défense nationale, *Sat. Rev.*, 26 avril.
Mj Gal H. B. JEFFREYS, L'Invasion et la sécurité nationale, *Nineteenth Cent.*, mars.

CARDINAL BOURNE, Comment l'Angleterre peut-elle être prête à la défense contre une attaque possible? *Nineteenth Cent.*, avril.
M^rj STEWART L. MURRAY, La condition intérieure de la Grande-Bretagne en cas de guerre, *Nineteenth Cent.*, avril.
J. W. CROSS, La question de la sécurité nationale. Notes sur la situation financière, *Nineteenth Cent.*, mars.
W. SICHEL, La plus grande illusion, *Fortnight. Rev.*, mars.
IGNOTUS, Le déclin du patriotisme en Angleterre, *Nat. Rev.*, avril.
ROBERTS, Le droit de cité et le devoir, *Nat. Rev.*, avril.
— —, La ligue du service national, *Nat. Rev.*, mars.
Mis d'AILESBURY, Le véritable obstacle à la réforme militaire, *Nineteenth Cent.*, mars.
***, Théories sur le service militaire, *Economist*, 19 avril.
ISLANDER, La conspiration militaire, *Fortnight. Rev.*, mars et avrfl.
***, Le bruit du sabre. *Statist*, 15 mars.
***, L'armée territoriale, *Statist*, 15 mars.
C. GRAHAME-WHITE ET H. HARPER, Notre danger venant de l'air, *Nat. Rev.*, avril.
***, La défense aérienne de l'Angleterre, *Nation*, 27 mars.
***, Les aérostats et la sécurité nationale, *Sat. Rev.*, 1er mars.
***, La mystification des dirigeables, *Economist*, 1er mars.
***, Faillites de dirigeables et exagérations préparatores (à une demande de crédits), *Economist*, 12 avril.
***, Le meeting du *Daily Mail* à Mansion House en faveur des dirigeables, *Economist*, 19 avril.
***, L'armée, *Statist*, 26 avril.
***, Les crédits pour l'armée, *Economist*, 22 mars.
***, Le budget de la guerre, *Statist*, 22 mars.
***, Le budget de l'armée, *Sat. Rev.*, 22 mars.
PERCY, La vérité sur le ministère de la guerre, *Nat. Rev.*, avril.
UN JOURNALISTE, La presse en temps de guerre, *Fortnight. Rev.*, avril.
C^t DAVIN, Fluctuations de la défense impériale britannique, *R. Pol. et Parl.*, 10 mars.
A. DE TARLÉ, L'organisation militaire des colonies anglaises, *Quest. Dipl. et Col.*, 16 mars et 1er avril.
***, Politique extérieure et armements navals, *Economist*, 29 mars.
DREADNOUGHT, M. Churchill et la marine, *Nat. Rev.*, mars.
***, Les estimations de M. Churchill, *Sat. Rev.*, 29 mars.
***, Le budget de la marine, *Statist*, 15 et 29 mars.
J. ALLEN BARKER, Le Canada et le problème naval, *Contemp. Rev.*, mars.
***, Les crédits pour la marine et le Canada, *Economist*, 22 mars.
***, Les projets de création d'une marine canadienne, *Fr. Canada*, mars.
***, Politique navale. Discours séparatistes au Canada, *Economist*, 5 avril.

États-Unis. — ***, Les idées du nouveau Secrétaire d'État de la Guerre, *Nation*, 27 mars.

Amérique latine. — G. SUBERCAZEAUX, La réforme militaire de 1912 au Chili, *Fr. Amér.*, mars.
***, Les missions militaires françaises en Amérique, *Fr. Amér.*, avril,
L^t-C^l CLÉMENT, La mission militaire française au Pérou, *Fr. Amér.*, avril.

Les armements.

Les armements et l'Europe.

G. HANOTAUX, L'Europe et les armements, *R. Hebd.*, 29 mars.
J. ELLIS BARKER, La course aux armements et ses derniers développements, *Fortnight. Rev.*, avril.
***, Un problème européen : la paix et l'augmentation des armements, *The Chronicle*, 12 avril.
***, Les effets économiques des nouvelles compétitions militaires, *Statist*, 15, 22 et 29 mars, 5 avril.

CONTRE-Al HOFFMANN, Existe-t-il une limite à la course pour les armements? *Deust. Rev.*, avril.

Les armements en France : la loi de trois ans.

R. PINON, Les armements en Allemagne et en France, *R. des Français*, 25 avril.
R. RECOULY, Les armements de l'Allemagne et le devoir de la France, *R. Pol. et Parl.*, 10 mars et 10 avril.
***, Les armements en France, *Statist*, 1er mars.
***, La réforme militaire en France, *Statist*, 3 mars.
***, Le problème de notre organisation militaire, *R. Bleue*, 12 avril.
RAIBERTI, La crise de notre organisation militaire, *R. de Paris*, 1er mars.
— —, Une nouvelle organisation de l'armée, *R. de Paris*, 15 mars.
***, Notre loi de deux ans en face des lois militaires de l'Allemagne, *R. Bleue*, 8 et 15 mars.
Cl PATRICE MAHON, Le service de trois ans et les armements allemands, *R. des D. Mondes*, 15 avril.
Cl ***, Pourquoi faut-il rétablir le service de trois ans? *Opinion*, 22 mars.
Gal Z., La loi de trois ans, *Gr. Revue*, 10 mars.
A. LEBEY, Notes trop rapides sur le service de trois ans, *R. Socialiste*, 15 avril.
AGATHON, Le service de trois ans et la jeunesse, *Opinion*, 8 mars.
— —, L'Université contre la loi de trois ans, *Opinion*, 15 mars.
A. HONORAT, La loi de trois ans et la natalité, *Gr. Revue*, 10 mars.

Les armements en Allemagne.

J. BARDOUX, Que veut l'Allemagne? *Opinion*, 8 mars.
***, Les mesures militaires allemandes et les armées du continent, *Economist*, 8 mars.
Lt-Cl LE JUGE, La nouvelle loi militaire allemande et la France, *Œsterr. Rundsch.*, 1er avril.
M. COLRAT, Réflexions sur les paroles allemandes, *Opinion*, 12 avril.
L. DUFOUGERAY, L'augmentation de l'armée allemande, *Corresp.*, 10 avril.

La Grande-Bretagne et les armements.

***, L'Angleterre et les armements continentaux, *R. de Paris*, 15 avril.
***, La Grande-Bretagne et les nouveaux armements, *Sat. Rev.*, 8 mars.
J. BARDOUX, L'effort français et l'opinion britannique, *Opinion*, 15 mars.

Questions financières.

YVES GUYOT, Les dépenses militaires en Europe, *J. des Econ.*, 15 avril.
E. GAUTHIER, Nos armements et leurs conséquences financières, *Gr. Revue*, 10 avril.
***, Finances militaires allemandes, *Statist*, 5 avril.
***, Les moyens financiers proposés pour couvrir les nouvelles dépenses militaires allemandes projetées, *Bull. de Stat.*, mars.
Lt-Gal VON GOERTZ, A propos de l'augmentation de l'armée et de la contribution d'un milliard, *Deuts. Revue*, avril.

B. — QUESTIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

I. — Questions économiques.

Doctrines et généralités. — E. FAGUET, L'idée de progrès, *Revue*, 15 avril.
B. M. ANDERSON, La reconstruction d'une théorie économique, *Pol. Sc. Quart.*, mars.
E. D'EICHTAL, L'économiste Frédéric List, candidat à l'un des concours de l'Académie des Sciences Morales et Politiques en 1837, *R. Bleue*, 29 mars.
FEILBOGEN, L'école autrichienne d'économie politique, *J. des Econ.*, 15 avril.
MINNIE THROOP ENGLAND, Les crises économiques, *J. of Pol. Econ.*, avril.

YVES GUYOT, L'impérialisme économique, *J. des Econ.*, 15 mars.
***, Les indices économiques, *Bull. de Stat.*, fév.
***, Les indices économiques, 1910-1913, *Bull. de Stat.*, mars.
A. PAWLOWSKI, La situation économique et financière, *J. des Econ.*, 15 avril.
***, La situation économique, *Handelsm.*, 24 avril.

France et colonies. — F. LEPELLETIER, Le mouvement économique et social en France, *Réf. Soc.*, 1er avril.
E. BOUCHERY, La région lorraine. Son évolution, son essor, *Econ. Eur.*, 11 avril.
E. PAYEN, La propriété immobilière à Paris, *Econ. Fr.*, 12 avril.
MARC. Les lois concernant la propriété bâtie parisienne, *Monde Econ.*, 19 avril.
***, Le Midi de la France contre l'Algérie, *Quinz. Col.*, 25 mars.
EM. PERROT, L'évolution économique en Afrique Equatoriale française, *Quinz. Col.*, 25 mars.

Allemagne. — G. BLONDEL, Le mouvement économique et social en Allemagne, *Réf. Soc.*, 16 mars.
A. RAFFALOVICH, L'Allemagne en 1912, *Econ. Fr.*, 1er mars.
G. BLONDEL, Les forces économiques de l'Allemagne, *Bull. de la Soc. de Géog. de Paris*, mars.
***, La colonisation intérieure dans l'Allemagne du Nord, *Monde Econ.*, 5 avril.
R. KOOTZ, Les journaux des Chambres de commerce, d'industrie et d'agriculture en Allemagne, *Zeits. f. d. ges. Staatsw.*, II.

Autriche-Hongrie. — ***, L'activité créatrice en Autriche pendant l'année 1912 (au point de vue économique), *Handelsm.*, 13 mars.
***, Les créations d'entreprises en Hongrie en 1912, *Handelsm.*, 6 avril.
TH. STEINHERZ, La Galicie économique, *Bull. de la Soc. de Géog. de Paris*, mars.

Belgique. — F. LEPELLETIER, Le mouvement économique et social en Belgique, *Réf. Soc.*, 1er avril.

Espagne. — ***, La colonisation intérieure en Espagne, *Monde Econ.*, 5 avril.

Grande-Bretagne et colonies. — A. HUART, Le Canada au XXe siècle, *Monde Econ.*, 1er et 8 mars.
P. DREYFUS, Les Établissements des Détroits, *Econ. Fr.*, 12 avril.
— — , L'Ouganda, *Econ. Fr.*, 8 mars.
— — , L'île Maurice, *Econ. Fr.*, 15 mars et 5 avril.
— — , Le Honduras, *Econ. Fr.*, 26 avril.
— — , L'Australie, *Econ. Fr.*, 1er mars.
***, En Australie, *Statist*, 1er mars.

Italie. — F. LEPELLETIER, Le mouvement économique et social en Italie, *Réf. Soc.*, 1er mars.
G. NICOTRA, L'Italie économique pendant l'année de la guerre, *R. Econ. Int.*, 15-20 fév.
B. CHIMIRRI, Le présent et l'avenir de la Calabre, *Nuov. Antolog.*, 16 avril.

Suisse. — ***, Les avantages économiques de la neutralité, *Der Economist*, 29 mars.

États-Unis et colonies. — ET. MARTIN SAINT-LÉON, Le programme économique du Président Wilson, *Opinion*, 5 avril.
A. D'EINBRODT, Le développement de l'île de Cuba, *Fr.-Amér.*, mars.
GOULVEN, L'œuvre économique américaine aux Philippines, *Asie Fr.*, mars.

Amérique latine. — PIERRE LEROY-BEAULIEU, La situation du Mexique et ses perspectives, *Econ. Fr.*, 1er mars.
***, Développement économique de l'Amérique du Sud, *The Chronicle*, 29 mars.
H. FROIDEVAUX, La ville de Montevideo, *Fr.-Amér.*, mars et avril.

Japon et colonies. — J. DAUTREMER, L'île de Formose, *Bull. de la Soc. de Géog. de Paris*, mars.
T. OURAKAMI, L'état économique de la Corée, *Econ. Fr.*, 15 mars.

Siam. — P. DREYFUS, Le Siam, *Econ. Fr.*, 22 mars.

II. — Questions agraires.

(*Cultures, Elevages, Forêts, Pêches.*)

Généralités. — E. Théry, La production et la consommation du blé dans le monde, *Econ. Eur.*, 18 avril.
***, L'extension de la culture du coton, *The Chronicle*, 1er mars.
*** L'huile de palme dans l'Ouest africain, *Economist*, 22 mars.
E. M., Le caoutchouc en 1912, *Quinz. Col.*, 10 mars.
***, L'importation de viande refrigérée en Suisse et en Italie, *Handelsm.*, 3 avril.

France et colonies. — D. Zolla, Revue des questions agricoles, *R. Pol. et Parl.*, 10 avril.
M. Braibant, L'enseignement agricole, *R. Pol. et Parl.*, 10 avril.
P. Destray, Un document officiel sur l'exode rural, *Gr. Revue*, 10 mars.
D. Zolla, Les variations du produit brut de l'agriculture en France et leurs conséquences, *J. des Econ.*, 15 avril.
G. Finot, La production des vins et des cidres en 1912, *Econ. Eur.*, 28 fév.
E. Payen, Les grandes forces hydrauliques de la région des Alpes, *Econ. Fr.*, 19 avril.
M. Lair, L'industrie avicole en France, *R. Econ. Int.*, 15-20 mars.
J. Cablat, La crise de la pêche côtière, *R. Pol. et Parl.*, 10 avril.
A. Chevalier, Les problèmes de l'agriculture coloniale, *Quinz. Col.*, 25 mars.
***, Le coton dans les colonies françaises, *Quinz. Col.*, 25 mars.

Belgique. — ***, La culture de la vigne en Belgique, *Monde Econ.*, 22 mars.
***, Les légumes en Belgique, *Monde Econ.*, 22 mars.

Espagne. — Bon de Contenson, L'irrigation au sud des Pyrénées, *Bull. de la Soc. de Géog. de Paris*, mars.

Grande-Bretagne et colonies. — ***, Statistiques agricoles (Angleterre et Galles) pour 1912, *Economist*, 15 mars.
***, Les récoltes en Angleterre et dans le Pays de Galles pour 1912, *Economist*, 29 mars.
***, Le besoin pressant d'une loi pour la protection des oiseaux à plumes, *Sat. Rev.*, 29 mars.
***, La récolte du coton dans l'Inde et les filatures indiennes de coton, *Economist*, 22 mars.

Italie. — ***, La production des vins en Italie pour 1911 et 1912, *Bull. de Stat.*, mars.
L. Meschinelli, Les associations agricoles italiennes, *Rasseg. Naz.*, 1er mars.
E. A. Foperti, Luigi Luzzati et la petite propriété, *Rasseg. Naz.*, 16 avril.

Roumanie. — P. de Coulon, Le régime des forêts en Roumanie, *Mouv. Econ.*, 1er mars et 1er avril.

Russie. — B. Chlepner, La périodicité des disettes en Russie, *R. Econ. Int.*, 15-20 mars.

États-Unis. — A. Grégoire, L'agriculture dans l'Etat de New-York, *R. Econ. Int.*, 15-20 fév.

Amérique latine. — ***, Les récoltes et la terre en Argentine, *Economist*, 1er mars.

III. — Questions commerciales.

Généralités. — J. H. Brookmire, Méthodes d'affaires basées sur des statistiques fondamentales, *Amer. Econ. Rev.*, mars.
F. Gehrke, Les transformations du commerce dans ses modalités et son orientation, *Zeits. f. d. ges. Staatsw.*, II.

Fr. Schar, La transformation du grand commerce sous l'influence des cartells et des trusts, *Der Economist*, 26 avril.
***, Répartition des échanges entre les divers pays pour 1911 et 1912, *Bull. de Stat.*, janv.
***, Le commerce extérieur, *Bull. de Stat.*, mars.
P. Clerget, Les modes de publicité : l'annonce et l'affiche, *R. des Français*, 25 mars.

France et colonies. — ***, Le commerce extérieur de la France pendant l'année 1912 comparé avec les résultats de 1911, *Bull. de Stat.*, janv.
***, Le commerce extérieur de la France en 1912, *Monde Econ.*, 29 mars.
***, Le commerce extérieur de la France pendant le premier mois de l'année 1913, *Econ. Fr.*, 15 mars.
***, Le commerce extérieur de la France pendant les deux premiers mois de l'année 1913, *Econ. Fr.*, 19 avril.
A. Isaac, Les relations des ports et des centres commerciaux de France avec l'Amérique, VI, Lyon, *Fr. Amér.*, avril.
***, Les rapports commerciaux de la France et du Brésil, *Monde Econ.*, 22 mars.
***, Le commerce de l'Algérie, *Monde Econ.*, 5 avril.
***, Le commerce et les centres commerciaux du Maroc, *Handelsm.*, 3 avril.

Allemagne. — ***, Le commerce extérieur pour l'Allemagne pendant l'année 1912, *Bull. de Stat.*, fév.

Autriche-Hongrie. — ***, Le commerce extérieur de la Bosnie-Herzégovine, *Handelsm.*, 24 avril.

Espagne. — ***, Le commerce extérieur en Espagne en 1912, *Bull. de Stat.*, mars.

Grande-Bretagne et colonies. — ***, La situation commerciale et les perspectives du commerce, *Economist*, 29 mars.
***, Le commerce extérieur du Royaume-Uni en 1912, *Bull. de Stat.*, fév.
***, Le commerce extérieur de la Grande-Bretagne pendant le premier mois de l'année 1913, *Econ. Fr.*, 15 mars.
***, Le commerce extérieur de la Grande-Bretagne pendant les deux premiers mois de l'année 1913, *Econ. Fr.*, 19 avril,
***, Notre commerce extérieur, *Statist*, 12 avril.
***, Le commerce du coton dans le Laucashire (1er trim. 1913), *Economist*, 12 avril.
***, Le commerce extérieur pour l'Égypte en 1911, *Bull. de Stat.*, janv.
***, Le commerce du Commonwealth, *Quinz. Col.*, 25 mars.
***, Le commerce de l'Union sud-africaine, *Quinz. Col.*, 25 mars.
***, Statistiques commerciales de l'Union sud-africaine pour 1912, *Economist*, 1er mars.
A. J. de Bray, Le musée commercial et industriel de Montréal et les intérêts français, *Fr.-Canada*, avril.

Italie. — ***, Le commerce extérieur de l'Italie pour 1912, *Handelsm.*, 27 mars.

Suisse. — ***, Le commerce extérieur pour la Suisse en 1910, 1911 et 1912, *Bull. de Stat.*, mars.
***, Les relations commerciales de la Suisse avec l'Espagne et l'Amérique espagnole, *Der Economist*, 5 avril.

États-Unis et colonies. — ***, Le commerce extérieur pour les États-Unis en 1911-1912, *Bull. de Stat.*, fév.
J. P. Finley, Le réveil commercial des Maures et des Païens (Philippines), *No. Amer. Rev.*, mars.

S. O. Dunn, La question d'une Cour du commerce, *Amer. Econ. Rev.*, mars.
J. A. Fowler, La Cour du commerce, *No. Amer. Rev.*, avril.
***, Les « Trust Companies » à New-York et ailleurs, *The Chronicle*, 1er mars.
Stuart Daggett, La décision relative au système de l'« Union Pacific » (trusts), *Quart. Journ. of Econ.*, fév.
A. Fink, La réglementation des trusts : la solution, *No. Amer. Rev.*, mars.

Perse. — P. Dreyfus, Le commerce international de la Perse en 1912, *Econ. Fr.*, 19 avril.

IV. — Questions industrielles.

Généralités. — E. Weinwurm, Le caoutchouc artificiel, *Der Economist*, 5 avril.
France. — A. Chry, Le mise en valeur industrielle du département français de Meurthe-et-Moselle et ses rapports avec son essor commercial, *R. Econ. Int.*, 15-20 fév.
L. Bruneau, L'Allemagne en France. La métallurgie, *Gr. Revue*, 25 avril.
E. Payen, Les minerais de fer de Normandie et de Bretagne, *Econ. Fr.*, 8 mars.
D. Bellet, L'industrie ostréicole, *Econ. Fr.*, 1er mars.

Allemagne. — A. Raffalovich, L'Allemagne en 1912. L'industrie du fer et de l'acier, *Econ. Fr.*, 22 mars.
— — , L'industrie de la houille en Allemagne, *Econ. Fr.*, 5 avril.
***, La potasse en Allemagne, *J. des Econ.*, 15 mars.

Grande-Bretagne et colonies. — ***, Les industries (anglaises) par ordre de « mérite », *Economist*, 22 mars.
***, Les progrès de l'industrie de la soie, *Economist*, 5 avril.
Cte Meillet, Les gisements de minerai de fer dans les colonies britanniques, *Monde Econ.*, 15 mars.
P. L., Les richesses minérales de l'Égypte, *Quinz. Col.*, 25 mars.
J. Chatel, L'automobile au Canada au point de vue français, *Fr.-Canada*, mars.

Roumanie. — C. C. Colintineano, Les progrès de l'industrie en Roumanie, *Mouv. Econ.*, 1er mars.

Russie. — M. Lauwick, La crise charbonnière en Russie, *R. Econ. Int.*, 15-20 fév.

Suisse. — E. Platzhoff-Lejeune, Les industries du Tessin, *Der Economist*, 15 mars.

États-Unis. — ***, L'industrie du bâtiment pendant le 1er trimestre de 1913, *The Chronicle*, 19 avril.
B. E. Hazard, L'organisation de l'industrie de la chaussure au Massachussets avant 1875, *Quart. Journ. of Econ.*, fév.

V. — Questions de transports.

(*Voies de communication, Navigation, Ports.*)

Généralités. — ***, Les chemins de fer de l'Europe au 1er janvier 1912, *Bull. de Stat.*, mars.
G. Renaud, Transports par eaux et par rails, *R. Pol. et Parl.*, 10 avril.
C. Colson, Réponse à l'article précédent, *R. Pol et Parl.*, 10 avril.
J. Assada, Les types de ports, *Bull. de la Soc. de Géog.*, avril.
L. Hennebicq, La revision des règlements sur la sécurité maritime, *R. Econ. Int.*, 15-20 fév.
D. Bellet, Un concurrent de la machine à vapeur dans la navigation maritime, *Econ. Fr.*, 29 mars.
***, Les stations de télégraphie sans fil au début de 1912, *Econ. Fr.*, 5 avril.

France et colonies. — R. DALLA VOLTA, Les résultats financiers de l'exploitation des chemins de fer par l'État, *Econ. Fr.*, 29 mars.
***, Statistique des chemins de fer des colonies françaises, *Bull. de Stat.*, fév.
R. LEGOUEZ, Le chemin de fer transafricain. Les conclusions d'une mission d'études, *R. d'Econ. Pol.*, mars-avril.
E. AMARET, Le chemin de fer d'Alger au Cap, *Bull. de la Soc. de Géog. de Paris*, mars.
A. GUIGNARD, La transafricain d'Alger au Cap, *R. de Paris*, 15 avril.
***, L'exploitation des chemins de fer indo-chinois en 1912, *Asie Fr.*, mars.
R. DOUCET, Le problème de la circulation dans Paris, *Monde Econ.*, 8 mars.
G. LECARPENTIER, La navigation de la France depuis 1900, *Econ. Fr.*, 26 avril.
E. PAYEN, Les résultats de la navigation, *Econ. Fr.*, 15 mars.
CL. CASIMIR-PÉRIER, Brest-transatlantique, *Bull. de la Soc. de Géog. de Paris*, fév.
J. LACOUR-GAYET, L'outillage d'un protectorat : les ports tunisiens, *R. Pol. et Parl.*, 10 avril.
AUJOT, Le port de Bizerte en 1912, *Bull. de la Soc. de Géog. de Bordeaux*, mars.

Allemagne. — E. EGGER, Les ports de Mannheim, II, *R. des Sc. Pol.*, mars-avril.

Belgique. — ***, L'année 1912 au port d'Anvers, *Monde Econ.*, 19 avril.

Grande-Bretagne et colonies. — ***, Troubles dans les chemins de fer, *Sat. Rev.*, 8 mars.
***, Le conflit du « Midland Railway », *Sat. Rev.*, 8 mars.
***, La circulation à Londres en 1912, *Economist*, 12 avril.
***, La situation actuelle des Compagnies de navigation, *Economist*, 19 avril.
F. LEFORT, Les capitaux européens au Canada et les chemins de fer, *Fr.-Canada*, avril.
***, Chemins de fer et travaux d'irrigation dans l'Inde, *Statist*, 19 avril.

Roumanie. — C. C. GEORGESCO, Le service maritime roumain, *Mouv. Econ.*, 1er avril.

Suisse. — A. GOBAT, La convention du Saint-Gothard, *R. Econ. Int.*, 15-20 mars.
ET. MARTIN SAINT-LÉON, La germanisation des chemins de fer suisses, *Opinion*, 26 avril.
***, La convention du Gothard, *Der Economist*, 22 mars.

Turquie. — A. SCHWONER, Les chemins de fer orientaux, *Handelsm.*, 10 et 17 avril.

États-Unis et colonies. — PIERRE LEROY-BEAULIEU, Les chemins de fer américains en 1912, *Econ. Fr.*, 8 et 22 mars.
***, L'action gouvernementale dans les affaires des chemins de fer de l'État, *The Chronicle*, 26 avril.
***, La propriété des chemins de fer et les intérêts en jeu, *The Chronicle*, 22 mars et 12 avril.
***, Le remède à la situation critique des chemins de fer; la coopération avec les expéditeurs, *The Chronicle*, 19 avril.
***, Le New York Central et les conditions difficiles des chemins de fer, *The Chronicle*, 8 mars.
***, L'impossible « évaluation physique (des chemins de fer), *The Chronicle*, 1er mars.
A. BERGLUND, Évaluation du réseau ferré de l'État de Washington, *J. of Pol. Econ.*, avril.
A. D'EINBRODT, Les chemins de fer en Amérique. L'île de Cuba, *Fr.-Amér.*, avril.
F. HERBETTE, Les ports américains du nord-ouest, *Ann. de Géog.*, 15 mars.
P. BASTIAN, Les canaux de l'État de New-York, *Ann. de Géog.*, 15 mars.
***, La faillite des digues (Les inondations aux E. U.), *Nation*, 27 fév.

Perse. — ***, Deux projets de chemin de fer russe et anglais, *Asie Fr.*, fev.
***, Chemins de fer persans et politique persane, *Sat. Rev.*, 22 mars.

VI. — Questions douanières.

Généralités. — S. Schilder, Changements survenus relativement aux territoires soumis au régime de la « porte ouverte », *Handelsm.*, 27 mars.

France et colonies. — E. Fallot, Les conséquences du protectionnisme dans les colonies françaises, *J. des Econ.*, 15 mars.
***, Le régime douanier colonial, *Quinz. Col.*, 10 mars.
***, La détaxe des produits coloniaux, *Monde Econ.*, 29 mars.

Grande-Bretagne. — ***, La ligue pour la réforme du tarif et l'élection de Kendal, *Economist*, 22 mars.
L. G. Chiazza-Money, La réforme du tarif : dix ans après, *Contemp. Rev.*, mars.
***, La motion de Sr F. Low sur le tarif, *Sat. Rev.*, 5 avril.

Italie. — A. Drucker, La clause de la nation la plus favorisée dans les traités de commerce italiens, *Handelsm.*, 27 fev.

États-Unis. — E. Bouchery, La réforme douanière aux Etats-Unis, *Econ. Eur.*, 25 avril.
Ch. A. Conant, La revision des tarifs en Amérique, *R. Econ. Int.*, 15-20 mars.
***, Le tarif américain, *Sat. Rev.*, 12 avril.
***, Le nouveau tarif douanier américain, *Economist*, 12 avril.
***, Le nouveau bill sur le tarif douanier aux États-Unis, *Economist*, 26 avril.
J. Grunzel, La réforme du tarif douanier américain, *Handelsm.*, 24 avril.
***, La revision du tarif douanier américain, *Der Economist*, 12 avril.
***, Monstruosités du tarif, *Nation*, 24 avril.
W. S. Culbertson, Le Bureau des douanes et la législation sur les laines *Amer. Econ. Rev.*, mars.
L. D. H. Weld, Le rapport du Bureau des douanes sur les laines, *Pol. Sc. Quart.*, mars.
T. W. Page, Nos droits sur les laines, *No. Amer. Rev.*, avril.
Y. M. Goblet, La douane et l'amitié franco-américaine, *Revue*, 15 mars.

VII. — Questions sociales.

Doctrines et généralités. — H. Clément, La doctrine de Saint-Simon, *Ref. Soc.*, 1er avril.
P.-J. Proudhon, Lettres inédites, *Mouv. Socialiste*, janv.-fév.
***, Lettres de César de Paepe à Benoit Malon, *R. Socialiste*, 15 avril.
F. J. Schmidt, Hegel et Marx, *Preuss. Jahrb.*, mars.
A. Dunois, Michel Bakounine et l'Internationale, *Mouv. Socialiste*, janv.-fev.
H. du Passage, Le syndicalisme révolutionnaire. M. Georges Sorel et la « Morale des producteurs », *Études*, 5 mars.
P. Louis, Le socialisme en 1848, *R. Bleue*, 22 mars.
A. M. Low, Qu'est-ce que le socialisme? *No. Amer. Rev.*, mars et avril.
O. Effertz, L'étatisme des entreprises et des propriétés. Maximes d'application pratique du socialisme et du communisme, *R. Socialiste*, 15 avril.
V. Santalba, Questions économiques et sociales, *Rassegn. Naz.*, 1er avril.
***, Statistique syndicale internationale, *Mouv. Socialiste*, janv.-fév.
A. C. Pigou, Le principe du salaire minimum, *Nineteenth Cent.*, mars.
I. M. Rubinow, Le problème du chômage, *J. of Pol. Econ.*, avril.
A. Girault, Considérations sur la main-d'œuvre, *R. d'Econ. Pol.*, mars-avril.
L. Werth, Système Taylor, *Gr. Revue*, 10 mars.
L. Katscher, Études sur la question du logement ouvrier, *Zeist. f. d. ges Staatsw.*, II.
M. Rusch, L' « office » communal de l'habitation, *Jahrb. f. Nat. Œk.*, avril.
G. Fonsegrive, Solidarité familiale, *Corresp.*, 25 avril.

France et colonies. — O. Festy, Chronique des questions ouvrières, *R. de Sc. Pol.*, mars-avril.
J. Lescure, Chronique des questions ouvrières, *R. d'Econ. Pol.*, mars-avril.
H. Lagardelle, La démocratie en France, *Mouv. Socialiste*, janv.-fév.
D. Halévy, Lettre à un converti (le catholicisme et le peuple), *Mouv. Socialiste*, janv.-fév.
F. Charpin, Enquête sur les idées sociales de la jeunesse contemporaine, *Réf. Soc.*, 16 avril.
Paul Leroy-Beaulieu, L'étatisation des services publics en France, *No. Amer. Rev.*, mars.
L. Jouhaux, Syndicalisme et socialisme, *R. Socialiste*, 15 mars.
E. Payen, Le mouvement syndical en France, *Econ. Fr.*, 1er mars.
R. Michels, Oligarchie et syndicats, *Mouv. Socialiste*, janv.-fév.
Griffuehles et Merrheim, Controverses syndicalistes, *Mouv. Socialiste*, janv.-fév.
Em. Basly, La crise du syndicalisme, *Monde Econ.*, 22 mars.
P. Beauregard, Le contrat collectif de travail, *Monde Econ.*, 5 avril.
Hubert-Valleroux, Les actions de travail, *Econ. Fr.*, 12 avril.
***, Les actions de travail, *Réf. Soc.*, 16 avril.
H. Ballot, Les actions de travail; leur application pratique dans une ville industrielle, *Réf. Soc.*, 1er avril.
E. Fournière, Coopération ouverte et coopération fermée, *R. Socialiste*, 15 avril.
***, Sociétés coopératives de consommation, *Econ. Fr.*, 5 avril.
A. Dumont, Le développement des idées sociales et des œuvres de solidarité en Beaujolais, *R. Socialiste*, 15 avril.
L. Rambert, Le Congrès de la Fédération de l'alimentation, *Mouv. Socialiste*, janv.-fév.
J. Gaumont, Le principe « d'autonomie » du mouvement corporatif, *R. Socialiste*, 15 mars.
Crétin, De la condition des ouvriers dans les établissements de l'État, *R. Pol. et Parl.*, 10 avril.
P. Herbin, Transports, dockers et marins, *Mouv. Socialiste*, janv.-fév.
F. Garcin, La corporation des maîtres tissutiers ribaudiers de Lyon et des lieux circonvoisins, *Réf. Sociale*, 1er et 16 mars.
H. Clément, Le protectionnisme ouvrier, *Réf. Soc.*, 16 avril.
***, La main-d'œuvre étrangère en Meurthe-et-Moselle, *Monde Econ.*, 5 avril.
***, Le personnel étranger des mines de fer de Meurthe-et-Moselle, *Econ. Fr.*, 22 mars.
E. Payen, L'hygiène et la sécurité des travailleurs. Les nouvelles réglementations, *Econ. Fr.*, 5 avril.
R. Moulin, La lutte contre le taudis, *Revue*, 1er mars.
J. Normand, Le musée municipal d'hygiène (Paris), *Econ. Fr.*, 26 avril.
P. Darlu, L'assistance obligatoire aux familles nombreuses et indigentes, *R. Pol. et Parl.*, 10 avril.
***, Enquête sur l'alcoolisme et la classe ouvrière, *Mouv. Socialiste*, janv.-fév.
W. Loubat, Programme minimum de réformes pénales, *R. Pol. et Parl.*, 10 mars.
Cl. Ferval, La prison de Saint-Lazare, *R. Hebd.*, 5 avril.
R. Maunier, La loi soudanaise du 9 juin 1908 sur l'apprentissage, *R. d'Econ. Pol.*, mars-avril.

Allemagne. — D., La lutte contre les associations de consommateurs, *Deuts. Revue*, avril.
G. Baumer, L'individu, la famille, la société et le féminisme, *Preuss. Jahrb.*, mars.
A. Hoche, Le suicide à l'école, *Deuts. Revue*, mars.

Belgique. — ***, Le mouvement syndical en Belgique, *Econ. Fr.*, 22 mars.
L. Dumont-Wilden, La grève générale en Belgique, *Opinion*, 12 avril.
***, Le chômage belge, *Sat. Rev.*, 19 avril.

Grande-Bretagne et colonies. — ***, L'évolution moderne de l'Allemagne et le Royaume-Uni (au point de vue des lois sociales), *Statist.*, 26 avril.
W. H. MALLOCK, Les données sociales du radicalisme, *Nineteenth Cent.*, avril.
G. BLONDEL, Le mouvement ouvrier en Angleterre, *Monde Econ.*, 15 mars.
N. L. ANDERSON, Le problème des domestiques, *Nat. Rev.*, mars.
W. ASTOR, Le travail des enfants et l'éducation, *Nat. Rev.*, avril.
PYRRHON, Au paradis des lois sociales (l'Australie), *Opinion*, 1er mars.
FR. SCHONE, L'arbitrage obligatoire dans les conflits du travail en Australie, *Preuss. Jahrb.*, mars.

Italie. — V. BENETTI-BRUNELLI, Le problème du travail féminin en Italie, *Nuov. Antolog.*, 1er mars.

Russie. — R. DEPUICHAULT, Pourquoi la Russie ne veut pas de femmes avocats, *R. Pol. et Parl.*, 10 mars.

États-Unis. — ***, L'homme des huit heures, *The Chronicle*, 26 avril.
***, Les unions ouvrières et les lois sur l'emploi d'équipes supplémentaires, *The Chronicle*, 5 avril.
W. J. CUNNINGHAM, L'arbitrage touchant les mécaniciens de locomotives: ses antécédents, ses résultats, *Quart. Journ. of Econ.*, fév.
***, Une question de grande portée (le salaire minimum pour les femmes), *Nation*, 20 mars.
***, Un minimum légal de salaire pour les femmes, *Nation*, 10 avril.
W. F. DODD, La législation sociale et les tribunaux, *Pol. Sc. Quart.*, mars.
***, Une étude sur la dégénérescence, *Nation*, 17 avril.

Japon. — F. KUMMER, Progrès et misère au Japon, *R. Socialiste*, 15 mars.

VIII. — Assurances. Mutualité. Retraites.

France. — ***, La caisse nationale des retraites pour la vieillesse en 1911, *Bull. de Stat.*, fév.
***, La caisse nationale d'assurances en cas de décès en 1911, *Bull. de Stat.*, janv.
***, La caisse nationale d'assurances en cas d'accidents en 1911, *Bull. de Stat.*, janv.

Autriche-Hongrie. — M. BELLOM, Les derniers résultats de l'assurance contre les accidents en Autriche, *Econ. Fr.*, 8 mars.

Grande-Bretagne et colonies. — ***, Le régime des pensions de vieillesse en Angleterre, *Bull. de Stat.*, janv.
M. BELLOM, La loi anglaise d'assurance sociale de 1911, *J. des Econ.*, 15 mars.
L. W. EVANS, La loi sur les assurances nationales mise en œuvre, *Nat. Rev.*, mars.
J. M. KENNEDY, Assurance nationale et agitation ouvrière, *Fortnight. Rev.*, mars.
M. BELLOM, L'assurance par l'État et l'assurance privée d'après l'expérience néo-zélandaise, *Econ. Fr.*, 29 mars.

Amérique latine. — G. JÈZE, Le monopole public des assurances en Uruguay, *R. de Sc. et de Lég. Fin.*, janv.-fév.-mars.

IX. — Races. Population. Émigration.

France. — A. LANDRY, La dépopulation, *R. Bleue*, 15 mars,
L. JENOUVRIER, Un danger mortel : la dépopulation, *Corresp.*, 25 avril.
***, La question de la population, *Econ. Eur.*, 18 avril.
E. THÉRY, Les dangers d'une trop faible natalité, *Econ. Eur.*, 7 mars.
P. GAULTIER, Les remèdes à la dépopulation, *R. Bleue*, 1er mars.
H. CLÉMENT, Les naissances masculines en France, *Réf. Soc.*, 16 mars.

R. S., Une enquête sur l'émigration aveyronnaise, *Réf. Soc.*, 16 mars.
L. Bley, Le passé et l'avenir de l'émigration basque, *Gr. Revue*, 10 mars.

Allemagne. — ***, Le mouvement de la population en Prusse pendant l'année 1912, *Econ. Eur.*, 25 avril.
W. Morgenroth, La mortalité infantile pendant la période estivale dans les grandes villes allemandes, *Zeits. f. d. ges. Staatsw.*, II.
W. Mönckmeier, L'émigration allemande. Les variations et l'orientation de son développement, *Jahrb. f. Nat. Œk.*, mars.

Grande-Bretagne et colonies. — ***, Le recensement de 1911 pour l'Irlande, *Economist*, 5 avril.
W. J. A. Donald, L'accroissement et la répartition de la population canadienne, *J. of. Pol. Econ.*, avril.
W. Stretford, Noirs, bruns et blancs dans l'Afrique du Sud (La question des races), *Contemp. Rev.*, mars.
Saint Nihal Singh, Les parias (untouchables) de l'Inde, *Contemp. Rev.*, mars.
***, L'émigration anglaise dans les colonies, *Quinz. Col.*, 10 avril.

Italie. — P. Ansaldo, Le mouvement des étrangers et des voyageurs en Italie, *Rasseg. Naz.*, 16 mars.
P. Murri, Les Italiens en Amérique latine, *Nuov. Antol.*, 1er avril.
S. Raineri, L'émigration (italienne) au Brésil et notre politique maritime, *Rasseg. Naz.*, 1er avril.

Roumanie. — L. Colesco, La population de la Roumanie, *Mouv. Econ.*, 1er mars.

Turquie. — H. Jacoubet, Villes et gens du Levant, *R. Bleue*, 1, 8 et 22 mars.
Gal de Torcy, Notes sur la Syrie, *Bull. de la Soc. de Géog.*, 15 mars.

C. — QUESTIONS FINANCIÈRES

I. — Questions fiscales.

Généralités. — E. R. A. Seligman, Récentes réformes fiscales à l'étranger, *Pol. Sc. Quart.*, mars.

France. — ***, Fonctionnaires et contribuables, *Econ. Fr.*, 1er mars.
***, Les impôts et revenus de l'État depuis 1871, *Bull. de Stat.*, mars.
***, Les impôts nouveaux et les dégrèvements de 1906 à 1912, *Bull. de Stat.*, mars.
***, Le rendement des impôts, *Econ. Eur.*, 18 avril.
***, Les revenus de l'État pour l'exercice 1912, *Bull. de Stat.*, janv. et fév.
***, Produits des contributions indirectes pendant l'année 1912, *Bull. de Stat.*, mars.
D. Zolla, L'évaluation des héritages, *R. des Français*, 25 avril.
Paul Leroy-Beaulieu, Les successions en l'année 1912, *Econ. Fr.*, 1er mars.
A. Girault, La réfection du cadastre, *R. Pol. et Parl.*, 10 mars.
H. Decugis, Les taxes fiscales et les omniums de valeurs mobilières, *R. Pol. et Parl.*, 10 mars,
P. Besse, Les « Administratie-kantoren » hollandaises et nos projets fiscaux, *R. Pol. et Parl.*, 10 avril.
P. de Biermont, L'octroi de Paris. Le passé, le présent, l'avenir, *J. des Econ.*, 15 avril.

Allemagne. — ***, Les impôts d'État en Allemagne de 1903 à 1912, *Bull. de Stat.*, fév.
Prince J. E. de Lippe, Le pétrole et le monopole du pétrole, *Deuts. Rev.*, avril.
W. Treukhorst, Le monopole d'Empire du pétrole, *Zeits. f. d. ges. Staatsw.*, 1.
E. Schmidt, Le monopole d'Empire du pétrole, *Jahrb. f. Nat. Œk.*, avril.
***, L'impôt sur les tabacs et cigarettes en Allemagne pour l'exercice 1911, *Bull. de Stat.*, mars.
***, Produit de l'impôt prussien sur les grands magasins en 1910 et 1911, *Bull. de Stat.*, janv.

O. Reinhard, L'abolition de la dîme en Wurttemberg (Première moitié du XIXe s.), *Zeits. f. d. ges. Staatsw.*, II.

Belgique. — G. Bigwood, La réforme fiscale en Belgique, *R. Econ. Int.*, 15-20 fév.

Grande-Bretagne. — ***, Les charges fiscales en Angleterre de 1902 à 1912, *Bull. de Stat.*, mars.
***, L'income-tax de 1901 à 1912, *Bull. de Stat.*, fév.
***, Les impôts et l'État, *Sat. Rev.*, 12 avril.
***, Le revenu du Royaume-Uni, *J. des Econ.*, 15 avril.
***, Le rendement des impôts et le prochain budget, *Economist*, 5 avril.
***, La « breakfast table ». Les impôts sur les objets d'alimentation, *Economist*, 8 mars.

États-Unis. — ***, L'impôt sur le revenu, *Nation*, 17 avril.
S. Brooks, Quelques aspects de l'income-tax, *No. Amer. Rev.*, avril.
***, Le prochain impôt sur le revenu et les assurances sur la vie, *The Chronicle*, 26 avril.

Japon. — ***, L'impôt sur le revenu au Japon, *Economist*, 19 avril.

II. — Questions budgétaires.

Généralités. — Paul Leroy-Beaulieu, Méthodes financières : Allemagne et France, *Econ. Fr.*, 8 mars.

France. — G. Jèze, Les méthodes budgétaires. Le contenu du budget, *R. de Sc. et de Lég. Fin.*, janv.-fév.-mars.
G. Fontaine, Le contrôle des finances publiques, *J. des Econ.*, 15 mars.
E. Levoux, Un droit du contribuable (Le contrôle des dépenses), *Monde Econ.*, 22 mars.
***, Recettes et dépenses comparées des exercices 1902 à 1911, *Bull. de Stat.*, janv.
Paul Leroy-Beaulieu, Les moyens financiers pour la situation nouvelle, *Econ. Fr.*, 15 mars.
A. Huart, Le problème budgétaire, *Monde Econ.*, 19 avril.
Paul Leroy-Beaulieu, Le Sénat et le budget, *Econ. Fr.*, 12 avril.
E. Bouchery, La situation financière des communes françaises en 1911, *Econ. Eur.*, 4 avril.
***, La situation financière des communes en 1911, *Bull. de Stat.*, janv.
***, La situation financière des communes, *Econ. Fr.*, 12 avril.
***, Le budget de l'exercice 1913 pour l'Algérie et les territoires du Nord, *Bull. de Stat.*, janv.

Allemagne. — V. Marcé, La Chambre des Comptes de Prusse et la Cour des Comptes de l'Empire allemand, *R. des Sc. Pol.*, mars-avril.
Et. Martin-Saint-Léon, Le budget allemand et l'impôt de guerre, *Opinion*, 8 mars.
***, Le projet de budget de la Prusse pour 1913-1914, *Bull. de Stat.*, janv.
C. Martin, La discussion du budget des colonies au Reichstag, *Quinz. Col.*, 25 mars.
A. Youngmann, Francfort-sur-le-Mein. Étude sur les finances municipales en Prusse, *Quart. Journ. of Econ.*, fév.

Autriche-Hongrie. — ***, Recettes et dépenses du budget commun, en Autriche-Hongrie, de 1902 à 1912, *Bull. de Stat.*, mars.

Belgique. — ***, Le budget des voies et moyens pour 1913, *Bull. de Stat.*, janv.

Espagne. — ***, Comptes de gestion de 1907 à 1911, *Bull. de Stat.*, janv.
***, Le budget espagnol pour 1913, *Bull. de Stat.*, fév.

Grande-Bretagne. — ***, Les comptes du bugdet de 1909, *Economist*, 26 avril.
***, Le budget. L'accroissement des revenus de l'État, *Statist*, 26 avril.
***, Le budget de 1913, *Economist*, 26 avril.
***, Les résultats du budget de 1912-1913 pour l'Angleterre, *Econ. Fr.*, 5 avril.
***, L'enseignement (à propos du budget), *Statist*, 12 avril.
***, Le prochain budget, *Statist*, 5 avril.
***, Perspectives budgétaires, *Statist*, 15 mars.
***, « Ta-ra-ra-boom-de-ay » (La question budgétaire), *Sat. Rev.*, 26 avril.
***, Les finances publiques canadiennes, *Monde Econ.*, 1er mars.
***, Le budget de l'Inde, *Economist*, 8 mars.
***, Le budget de l'Inde et la question d'un tarif douanier préférentiel avec l'Angleterre, *Economist*, 12 avril.

Italie. — ***, L'exposé financier du Ministre du Trésor italien, *Bull. de Stat.*, fév.

Russie. — E. Bouchery, Finances russes, *Econ. Eur.*, 18 avril.
***, Le budget russe pour 1913, *Economist*, 29 mars.
***, Le budget russe, *Statist*, 5 avril.

Suisse. — ***, Le projet de budget de la Confédération pour 1913, *Bull. de Stat.*, janv.

Turquie. — Djavid bey, L'avenir des finances turques, *Deuts. Rev.*, mars.

Etats-Unis. — ***, Les recettes, dépenses et dettes des États-Unis de 1902 à 1911, *Bull. de Stat.*, janv.
***, Le Président et les finances nationales, *The Chronicle*, 1er mars.

Amérique latine. — F. Lefort, Les finances des États du Brésil, *Fr.-Amér.*, avril.

Japon. — ***, La politique financière du cabinet Yamamoto, *Asie Fr.*, mars.
***, Recettes et dépenses de l'État au Japon de 1901 à 1912, *Bull. de Stat.*, mars.
T. Ourakami, Budget du gouvernement et de ses colonies pour 1913-1914, *Econ. Fr.*, 12 avril.

III. — Crédit public. Emprunts. Fonds d'État.

Généralités. — W. W. Carlile, Le problème du crédit, *J. des Econ.*, 15 mars.
R. G. Lévy, Les États banquiers, *R. des D. Mondes*, 1er mars.
***, Les caisses d'épargne des principaux pays, *Bull. de Stat.*, fév.
Ch. Rist, La hausse du taux de l'intérêt et la hausse des prix, *R. Econ. Int.*, 15-20 mars.
Bon Mourre, La baisse des Fonds d'État. L'épargne et le taux de l'intérêt. *J. des Econ.*, 15 mars.
***, Les États insolvables en 1912, *Economist*, 1er mars.
G. Finot, Council of foreign boudholders (Les dettes des États américains), *Econ. Eur.*, 28 mars.

France et colonies. — E. Fournière, Le progrès dans la répartition des richesses, *R. Socialiste*, 15 mars.
***, La caisse nationale d'épargne en 1911, *Bull. de Stat.*, fév.
***, Le crédit industriel à long terme, *Der Economist*, 22 mars.
A. Ribot, A. Liesse, V. Augagneur, R. Waddington, J. Thierry, Mercier, E. Touron, A. Isaac, H. Pollet, L. Guérin, etc., L'industrie française peut-elle utiliser de nouveaux capitaux? Peut-elle se les procurer? *Fin.-Univ.*, 15 mars.
A. Lambert, Le crédit au petit commerce à la Chambre des Députés, *Monde Econ.*, 5 et 19 avril.
R. de Caix, Le projet d'emprunt marocain, *Afr. Fr.*, mars.
***, Le projet d'emprunt marocain, *Quinz. Col.*, 10 avril.

PIERRE LEROY-BEAULIEU, La mise en valeur de l'Afrique Occidentale et le nouvel emprunt, *Econ. Fr.*, 29 mars.
***, Le rapport sur l'emprunt de l'Afrique Occidentale française, *Quinz. Cont.*, 10 avril.
G. B., La baisse de la rente française, *Econ. Eur.*, 4 avril.

Allemagne. — ***, Les émissions en Allemagne en 1911 et en 1912, *Bull. de Stat.*, mars.

Grande-Bretagne et colonies. — ***, Nouvelles émissions de capitaux, *Statist*, 1er mars.
***, Les émissions sur le marché anglais de 1902 à 1912, *Bull. de Stat.*, fev.
***, Les emplois de capitaux pour le 1er trimestre 1913, *Economist*, 5 avril.
***, La Caisse publique des dépots (Public Trustee)-1912, *Economist*, 19 avril.
***, Le rachat de la Dette — 102 000 000 £ en huit ans, — *Statist*, 26 avril.
***, La dette de la Corporation de Londres, *Economist*, 22 mars.
***, Les opérations des Caisses d'épargne postales au Canada de 1891 à 1911, *Bull. de Stat.*, mars.

Italie. — P. MANASSEI, La caisse d'épargne de Terni, *Rasseg. Naz.*, 16 avril.

Roumanie. — G. M. DOBROVICI, L'historique de la dette publique en Roumanie, *Mouv. Econ.*, 1er avril.

Suisse. — ***, L'emprunt de la ville de Zürich, *Der Economist*, 5 avril.

États-Unis. — ***, La « Blue sky law » à Albany (Kansas), *The Chronicle*, 29 mars.

Amérique latine. — ***, Les emprunts de l'Amérique latine, *Economist*, 12 et 19 avril.

Chine. — KAT, L'emprunt chinois, *Asie Fr.*, fév.
***, L'emprunt chinois, *Asie Fr.*, mars.
AD. GULINELLI, La négociation relative à l'emprunt chinois, *Rasseg. Naz.*, 1er avril.
***, L'emprunt chinois. La situation à Pékin, *Economist*, 22 mars.
***, L'administration et l'emprunt chinois, *The Chronicle*, 22 mars.
***, La Chine n'est pas laissée dans l'embarras (Les E. U. et l'emprunt), *Nation*, 27 mars.

IV. — Banques d'émission et questions monétaires.

Généralités. — ***, La nature de la monnaie, *Statist*, 26 avril.
***, L'or, les prix et les salaires, *Statist*, 12 avril.
***, Situation générale des banques d'émission, *Econ. Eur.*, 11 avril.
***, Situation des principaux Instituts d'émission à la fin du 4e trimestre de 1912, *Bull. de Stat.*, fév.

France. — ***, La Banque de France, *Statist*, 19 avril.
***, Les opérations de la Banque de France en 1911, *Bull. de Stat.*, fév.
***, Les opérations de la Banque de France pendant l'année 1912, *Econ. Fr.*, 1er, 8 et 15 mars.
***, Les monnaies fabriquées à la Monnaie de Paris et la circulation monétaire de 1912, *Bull. de Stat.*, fév.

Allemagne. — ***, La Banque de l'Empire en 1912, *Bull. de Stat.*, mars.
A. RAFFALOVICH, La Banque d'Allemagne en 1912, *Econ. Fr.*, 19 avril.

Autriche-Hongrie. — R. ZUCKERKANDL, Le nouveau privilège de la Banque austro-hongroise, *Jahrb. f. Nat. Œk.*, mars.
O. NEURATH, Le nouveau statut de la Banque austro-hongroise et la théorie du paiement, *Zeits. f. d. ges. Staatsw.*, I.

Belgique. — ***, La fabrication des monnaies en Belgique en 1912, *Econ. Eur.*, 21 mars.
***, La circulation monétaire en Belgique, *Econ. Eur.*, 25 avril.

Espagne. — A. Houghton, La Banque d'Espagne en 1912, *Econ. Fr.*, 26 avril.

Grande-Bretagne et colonies. — ***, La retraite du gouverneur de la Banque d'Angleterre, *Statist*, 19 avril.
***, La rareté de l'argent et les valeurs « dorées sur tranche » (gilt-edged), *Economist*, 15 mars.
***, La Banque d'État Australienne. *Statist*, 12 avril.

Portugal. — Cte de Penha Garcia, La nouvelle monnaie portugaise, *R. des Sc. Pol.*, mars-avril.

Russie. — P. Chasles, Une Banque d'État russe pour le crédit local, *R. de Sc. et de Lég. Fin.*, janv.-févr.-mars.

Suisse. — O. Wettstein, Avons-nous besoin d'une Banque hypothécaire fédérale? *Der Economist*, 1er et 8 mars.

États-Unis. — D. Kinley, Objections à un étalon monétaire basé sur les Index-numbers, *Amer. Econ. Rev.*, mars.
Irving Fisher, Un dollar « compensé », *Quart. Journ. of. Econ.*, fév.
M. Labordère, Mouvements de l'or aux États-Unis, *R. de Paris*, 1er mars.
***, Le rapport Pujo (sur le trust de l'argent), *Nation*, 6 mars.
***, Le rapport de la Commission Pujo, *The Chronicle*, 8 mars.

V. — Banques et Bourses.

Généralités. — ***, Les variations du taux de l'escompte dans divers pays de 1903 à 1912, *Bull. de Stat.*, janv.
***, Les variations du taux de l'escompte dans divers pays en 1912, *Econ. Fr.*, 22 mars.

France. — E. Théry, Statistique semestrielle des grandes sociétés françaises de crédit, *Econ. Eur.*, 21 mars.
E. L. Une banque régionale et industrielle : la Banque Renauld, *Monde Econ.*, 22 mars.
***, Les admissions à la cote officielle et les radiations pendant le 2e semestre de 1912, *Bull. de Stat.*, fév.

Allemagne. — ***, Les banques allemandes par actions en 1912, *Economist*, 29 mars.
***, Les grandes banques de Berlin en 1912, *Econ. Eur.*, 4 avril.

Grande-Bretagne. — ***, Les opérations du Clearing-House de Londres depuis 1871, *Bull. de Stat.*, mars.

Amérique latine. — A. Huart, La situation des banques mexicaines, *Monde Econ.*, 1er et 8 mars.

VI. — Sociétés. Actions. Obligations.

France. — G. Finot, Les sociétés anonymes françaises de capitalisation en 1911, *Econ. Eur.*, 14 mars.
A. Lechenet, L'exercice 1912 pour le Crédit Lyonnais, *Econ. Eur.*, 21 mars.
— — , Comptoir National d'Escompte de Paris, *Econ. Eur.*, 11 avril.
— — , Société Générale, *Econ. Eur.*, 11 avril.
— — , Société Générale de Crédit Industriel et Commercial, *Econ. Eur.*, 28 mars.
— — , Société centrale des Banques de province, *Econ. Eur.*, 14 mars.

A. Lechenet, Banque privée, *Econ. Eur.*, 18 avril.
— —, Crédit foncier égyptien, *Econ. Eur.*, 7 mars.
— —, Sous-Comptoir des Entrepreneurs, *Econ. Eur.*, 28 fév.
— —, Compagnie internationale des Wagons-Lits, *Econ. Eur.*, 25 avril.
***, Le canal de Suez en 1912, *J. des Econ.*, 15 mars.
***, La Brazil Railway, *Der Economist*, 29 mars.

Grande-Bretagne. — ***, Chemins de fer britanniques, *Statist*, 1, 8 et 22 mars, 19 et 26 avril.
***, Chemins de fer souterrains (de Londres), *Statist*, 1er mars.
***, Bénéfices industriels du dernier trimestre, *Statist*, 12 avril.
***, Les Sociétés d'armements militaires, *Economist*, 26 avril.
***, Les bénéfices de la Société Vicker's, *Economist*, 29 mars.
***, Les résultats de 1912 pour la Société Armstrong, *Economist*, 12 avril.
***, Les résultats de 1912 pour quelques Cies houillères, *Economist*, 1er mars.
***, Les Cies londoniennes de distribution d'électricité, *Economist*, 5 avril.
***, Les Cies d'assurances maritimes, *Econonist*, 26 avril.
***, Grands et petits magasins, *Economist*, 29 mars.
***, Bénéfices de brasseries (pour 1912), *Economist*, 15 mars.
***, La Rand Mines et la Central Mining Corporation (résultats pour 1912), *Economist*, 16 avril.

Italie. — ***, R. dalla Volta, Les sociétés par actions en 1912 en Italie, *Econ. Fr.*, 29 mars.

Suisse. — ***, Société franco-suisse pour l'industrie électrique, *Der Economist*, 8 mars.
***, Nestlé and Anglo-Swiss Condensed Milk Co, *Der Economist*, 12 avril.

États-Unis. — ***, Bénéfices bruts et nets des chemins de fer (1912 et premiers mois de 1913), *The Chronicle*, 8 et 15 mars, 12 et 19 avril.
***, Le rapport du chemin de fer de Pennsylvanie, *The Chronicle*, 8 mars.
***, Le rapport de la « Pennsylvania Raibroad Co », *Economist*, 15 mars.
***, Le rapport de la « Southern Pacific », *Economist*, 8 mars.
***, Le rapport de la « Steel Corporation », *The Chronicle*, 22 mars.
***, Le Trust de l'acier aux États-Unis, *Economist*, 12 avril.
***, Amplitude et stabilité des bénéfices de chemins de fer électriques, *The Chronicle*, 29 mars.

Amérique latine. — ***, Le chemin de fer de São-Paulo (résultats pour 1912), *Economist*, 26 avril.
Alvarez de Toledo, Les sociétés anonymes et la République Argentine, *Fr.-Amér.*, avril.
***, La Cie des tramways anglo-argentins, *Economist*, 19 avril.

VII. — Vie financière.

Généralités. — A. Aupetit, La vie financière en France, Belgique, Italie, Suisse, Espagne, *R. Econ. Int.*, 15-20 fév. et 15-20 mars.
F. Somary, La vie financière en Angleterre, Allemagne, Autriche-Hongrie, Russie, *R. Econ. Int.*, 15-20 fév. et 15-20 mars.
Ch.-A. Conant, La vie financière en Amérique, *R. Econ. Int.*, 15-20 fév. et 15-20 mars.

France. — H. Laporte, Le vrai nationalisme financier, *Corresp.*, 25 mars.
J. Say, Sur les placements, *Fin. Univ.*, 15 mars.
Paul Leroy-Beaulieu, La baisse et les perspectives des valeurs à revenu fixe, *Econ. Fr.*, 19 avril.
***, Les valeurs régionales, *Monde Econ.*, 29 mars.
J. Lafferrière et G. Jèze, Chronique financière française, *R. de Sc. et de Lég. Fin.*, janv.-fév.-mars.

Hollande. — ***, L'accroissement des placements hollandais à l'étranger, *Economist*, 15 mars.

États-Unis. — E.-L. Bogart, Chronique financière étrangère (États-Unis), *R. de Sc. et de Lég. Fin.*, janv.-fév.-mars.
***, La situation des chemins de fer américains (au point de vue de la Bourse), *Economist*, 22 mars.

D. — QUESTIONS JURIDIQUES

I. — Histoire du Droit.

II. — Droit Public.

Généralités. — Br. Beyer, La question de la formation des États, *Zeits f. d. ges. Staatsw.*, I.

France. — G. Jèze, La présidence de la République. *R. de D. Publ. et de la Sc. Pol.*, janv.-fév.-mars.

Autriche-Hongrie. — Cte de Trauttmansdorf-Weinsberg, L'hérédité dans la dignité de membre de la Chambre des Seigneurs, *Œsterr. Runds.*, 1er mars.
Dr Alf. Pal, Les rapports de la Bosnie-Herzégovine avec les deux États de la Monarchie (fin), *R. de Hongrie*, 1er mars.

Russie. — M. Baumgart, Les pouvoirs de l'Empereur d'après la constitution russe, *R. de Dr. Publ. et de la Sc. Pol.*, janv.-fév.-mars.

États-Unis. — T. R. Powell, La séparation des pouvoirs, II, *Pol. Sc. Quart.* mars.
J.-H. Fairlie, Le cabinet du Président, *Amer. Pol. Sc. Rev.*, fév.
A. Lawrence-Lowell, Administrateurs expérimentés du gouvernement populaire, *Amer. Pol. Sc. Rev.*, fév.
***, Le dix-septième amendement à la Constitution (Élection directe des Sénateurs), *Nation*, 17 avril.
T. N. Page, Les Virginiens et le gouvernement constitutionnel, *No. Amer. Rev.*, mars.
F. A. Updyke, La convention constitutionnelle du New-Hampshire, *Amer. Pol. Sc. Rev.*, fév.

Amérique latine. — ***, De l'irresponsabilité pécuniaire de l'État à raison de l'établissement public des assurances en Uruguay, *R. de D. Pub. et de la Sc. Pol.*, janv.-fév.-mars.

III. — Droit International.

Mil. R. Vesnitch, Le Cardinal Alberoni. Un précurseur italien du pacifisme et de l'arbitrage international, *Amer. Journ. of Int. Law*, janv.
C. P. Anderson, Le résultat final de l'arbitrage des Pêcheries, *Amer. Journ. of Int. Law*, janv.
H. Wright, La conférence internationale de l'opium, *Amer. Journ. of Int. Law*, janv.
XXX, Le droit international aérien, *Opinion*, 26 avril.
Dr von Ullmann, La lutte contre les épidémies en temps de guerre et le droit international, *Deuts. Rev.*, mars.
W. Borgius, Stipulations de droit (international) dans les traités de commerce, *Handelsm.*, 20 mars.

IV. — Droit Administratif.

G. Jèze, Rétroactivité des lois de compétence, *R. de D. Publ. et de la Sc. Pol.*, janv.-fév.-mars.
A. Roux, De la compétence en matière de possession, *R. Gén. d'Adm.*, fév.
G. Jèze, Nature juridique de l'obligation d'assistance, *R. de D. Publ. et de la Sc. Pol.*, janv.-fév.-mars.
L. Rolland, Protection et conservation des édifices et monuments, *R. de D. Publ. et de la Sc. Pol.*, janv.-fév.-mars.
P. Pinciolelli, Délibérations du Conseil municipal de Paris annulées par décret, *R. de D. Pub. et de la Sc. Pol.*, janv.-fév.-mars.
G. Jèze, Actes unilatéraux non opposables à certains individus, *R. de D. Publ. et de la Sc. Pol.*, janv.-fév.-mars.
— , Communication préalable du dossier, *R. de D. Publ. et de la Sc. Pol.*, janv.-fév.-mars.

V. — Droit Commercial et Industriel.

France. — A. Celle, Garantie de la propriété commerciale, *Monde Econ.*, 5 avril.
E. Rouland, La protection des dessins et modèles, *Écon. Fr.*, 22 mars.
A. Gervais, Le régime actuel de la faillite, *Gr. Revue*, 25 avril.

Allemagne. — Th. Hampke, Le mémoire des Chambres allemandes de métiers et d'industries pour la modification de la loi sur les métiers du 26 juillet 1897, *Jahrb. f. Nat. Œk.*, avril.

E. — QUESTIONS DIVERSES

I. — Questions religieuses.

Généralités. — G. Neyron, La tolérance, *Études*, 5 avril.

Christianisme. — Ed. Bevan, La situation actuelle du christianisme, *Nineteenth Cent.*, avril.
H. H. Scullard, La psychologie moderne et la foi chrétienne, *Contemp. Rev.*, avril.
Mgr P. Battifol, Le seizième centenaire de l'Édit de Milan. — L'Édit et les origines de la liberté religieuse, *Corresp.*, 10 mars.

Catholicisme. — St. Harent, Le rôle de l'Église dans les questions de foi, *Études*, 20 mars.
Y. de la Brière, Question des églises. Défense laïque, *Études*, 5 avril.
— — , Groupements paroissiaux et unions diocésaines à Paris et en province, *Études*, 5 mars.
A. Tibal, La situation des catholiques allemands, *R. du Mois*, 10 avril.
Mgr Bonomelli, Lettre pastorale sur « l'Église », *Rassegn. Naz.*, 16 mars.

Protestantisme. — Rev. W. B. Selbie, La théologie anglicane moderne, *Contemp. Rev.*, mars.

Judaïsme. — Ch. Rivet, Le mouvement antisémite en Pologne russe, *R. des Français*, 25 avril.

Bouddhisme. — P. Masson-Oursel, La doctrine du Bouddha, *R. Bleue*, 29 mars.
Cte P. Vay de Vaya, Le bouddhisme au Japon, *R. de Hongrie*, 15 mars.
Lafcadio Hearn, La religion domestique au Japon, *R. Bleue*, 22 mars.

II. — Questions d'enseignement et de langues.

Généralités. — Sakutaro Tachi, La vie des nations occidentales, *R. du Mois*, 10 mars.

L. Clédat, La prononciation du latin, *R. Int. de l'Ens.*, 15 mars.

A. Croiset, La prononciation du latin, *R. Bleue*, 22 mars.

S. Low, Notre civilisation meurt-elle? *Fortnight. Rev.*, avril.

Dr A. Schrag, La nouvelle langue internationale, *R. Int. de l'Ens.*, 15 mars.

France. — E. Seillière, La restauration de l'impérialisme français, *R. des Français*, 25 mars.

J. Lux, L'enseignement supérieur et la langue française à l'étranger, *R. Bleue*, 1er mars.

Dumont-Wilden, La culture française et le sentiment national en Belgique, *R. Bleue*, 5 avril.

***, La défense de la culture française dans le Grand-Duché de Luxembourg, *Marchés de l'Est*, 10 mars.

H. Lorin, L'institut français de Madrid et l'amitié franco-espagnole, *R. des Français*, 25 avril.

L. Liard, Les bienfaiteurs de l'Université de Paris, *R. de Paris*, 15 mars.

H. Berthélemy, Pour la faculté de Droit, *Gr. Revue*, 10 avril.

***, L'Université de Lille pendant l'année scolaire 1910-1911, *R. Int. de l'Ens.*, 15 fév.

***, L'Université de Grenoble pendant l'année scolaire 1910-1911, *R. Int. de l'Ens.*, 15 fév.

Ch. Adam, L'Université de Nancy en 1910-1911, *R. Int. de l'Ens.*, 15 mars.

Hauser et Girault, Comment régionaliser nos Universités départementales, *R. Int. de l'Ens.*, 15 fév.

H. Delacroix, G. Morizet, P. Courrèges, Enquête sur le conflit des trois enseignements. III, Les conflits de situation, *Gr. Revue*, 10 avril.

Agathon, Une enquête parlementaire sur la réforme de 1902, *Opinion*, 5 avril.

— — , Latinistes et modernistes, *Opinion*, 26 avril.

G. Jèze, Le fonctionnement du service public de l'enseignement primaire, *R. de D. Publ. et de la Sc., Pol.*, janv.-fév.-mars.

G. Dupont-Ferrier, L'enseignement primaire à Paris, *R. Hebd.*, 29 mars.

Agathon, Statistique et pédagogie, *Opinion*, 5 avril.

— — , Faux intellectuels et vrais savants, *Opinion*, 19 avril.

J. Turpeau, Le régionalisme à l'école, *Monde Econ.*, 15 mars.

G. Prezzolini, La petite bourgeoisie française, *Nuov. Antolog.*, 1er mars.

S. B., La nouvelle génération en France et ailleurs, *Rasseg. Naz.*, 1er avril.

E. Faguet, La jeunesse miraculeuse, *R. des D. Mondes*, 15 avril.

R. Doucet, Les jeunes (d'après Agathon), *Monde Econ.*, 19 avril.

Antoinette-Christophe, Les jeunes filles d'aujourd'hui, *Opinion*, 5, 12 et 19 avril.

Mlles C. de Gueydon, Fr. de Beaumont, M. T. Forest, J. de Baulat, M. Morand, M. Pluzanski, A. Bonnet, M. Deromps, R. Klein, Les jeunes filles. Le monde; l'enseignement; la médecine, *R. Hebd.*, 12, 19 et 26 avril.

G. Rozet, Le congrès d'éducation physique, *Opinion*, 15 mars.

J.-L. Dumont, Au pays du muscle. La vraie leçon du récent congrès international de l'éducation physique, *Corresp.*, 10 avril.

J. R. Guasco, L'ouverture du Collège d'athlètes, *Opinion*, 19 avril.

Ch. Le Verrier, L'éducation morale par la culture physique, *Gr. Revue*, 10 avril.

H. Caye, Les boy-scouts et le « scouting », *Études*, 5 mars.

J. R. Guasco, Deux jours de guerre avec les boy-scouts, *Opinion*, 29 mars.

Allemagne. — Br. Kuske, L'histoire économique dans les Écoles supérieures de commerce, *Zeits. f. d. ges. Staatsw.*, II.

Grande-Bretagne et colonies. — Lord Sheffield, Lord Haldane et la réforme de l'enseignement, *Contemp. Rev.*, mars.

***, Le prochain Bill sur l'enseignement, *Statist*, 29 mars.
***, L'échelle de l'enseignement, *Sat. Rev.*, 5 avril.
***, L'université de l'éducation à Londres, *Statist*, 19 avril.
***, Le procès de l'Université de Bristol, *Sat. Rev.*, 8 mars.
F. C. S. Schiller, Oxford et le travailleur, *Fortnight. Rev.*, avril.
H. Winefrid Jevons, L'éducation et le placement industriels des jeunes gens en Angleterre, *J. of Pol. Econ.*, mars.
***, L'enseignement aux Indes, *Statist*, 1re mars.
A. H. L. Fraser, La politique du gouvernement de l'Inde en matière d'enseignement, *Contemp. Rev.*, avril.
***, Les étudiants hindous en Angleterre, *Asie Fr.*, mars.

Italie. — L. Manfredi, A propos d'une réforme de l'enseignement libre, *Nuov. Antolog.*, 16 avril.
F. Persico, La chaire de philosophie de l'histoire (à l'Université de Rome), *R. d'Italia*, 15 avril.

Suède. — H. G. Laignier, La Suède et l'éducation physique, *Opinion*, 15 mars.

États-Unis. — ***, Une fédération d'écoles nègres, *Nation*, 24 avril.
E. D. Jones, Quelques propositions touchant l'enseignement à donner dans les Universités sur la conduite des affaires, *J. of Pol. Econ.*, mars.
J. J. Sheppard, La place de l'École supérieure dans l'éducation commerciale, *J. of Pol. Econ.*, mars.
***, Nouvelles lumières sur l'éducation commerciale, *The Chronicle*, 29 mars.
J. E. Downey, L'éducation pour les affaires. L'École supérieure de commerce de Boston, *J. of Pol. Econ.*, mars.
W. E. Hotchkiss, L'école de commerce de la « Noorthwestern University », *J. of Pol. Econ.*, mars.

M. Escoffier, G. Lagny et L. Milhac.

TABLE DES MATIÈRES

DU

TOME VINGT-NEUVIÈME

(1er semestre 1913).

I. — ARTICLES ORIGINAUX.

Arnauné (A.). — Fernand de Colonjon 127
Besson (Maurice). — La crise algérienne 350
Chasles (Pierre). — Anatole Leroy-Beaulieu et l'Empire des Tsars... 1
Courant (Maurice). — Les débuts de la Révolution dans les provinces chinoises..... 199
Dany (Jacques). — L'armée allemande au printemps de 1913 .. 165, 333
Egger (Émile). — Les ports de Mannheim..... 47, 244 364
Escoffier (Maurice). — Un procédé diplomatique du prince de Talleyrand (Affaires de Pologne, 1814)..... 260
Figard (Jean). — Un voyage dans les Balkans (impressions)..... 80
Jary (Georges). — Les accords franco-espagnols de 1902 à 1912.... 90
Lagny (Gaston). — Les relations économiques austro-serbes 64
Marcé (Victor). — La Chambre des Comptes de Prusse et la Cour des Comptes de l'Empire Allemand..... 183, 391
Penha-Garcia (Comte de). — La nouvelle monnaie portugaise..... 221
Perras (Capitaine Maurice) et Boislandry-Dubern. — Abd-el-Kader en exil, d'après des documents inédits..... 231, 340
Robert-Muller (C.). — Une étude de géographie urbaine : Grenoble.. 103
Saint-Victor de Saint-Blancard (Louis.). — L'Europe et la crise balkanique..... 24
Sairières (Jacques). — La vie d'étudiant à l'Université Harvard..... 409
Teissier (Georges). — Levavasseur de Précourt..... 124
Vaissière (Pierre de). — Lettres d'exil inédites du Duc d'Aumale, (1848-1851).. 16
Vimard (Henri). — Un centre industriel en Pologne : Lodz..... 377

II. — CHRONIQUES.

Bellet (Daniel). — Chronique industrielle (1912) 109
Festy (O.). — Chronique des questions ouvrières (1912) 271
Mourey (Charles). — Chronique coloniale (1912) 433

III. — COMPTES RENDUS CRITIQUES ET ANALYSES.

ALBIN (P.). — Le « Coup d'Agadir » (**M. C.**) 446
ALCINDOR (L.). — Essai d'une théorie des nullités en droit administratif (**M. Tartière**) 451
ALEXINSKI (G.). — La Russie moderne (**P. Chasles**) 132
AUGÉ-LARIBÉ (M.). — L'évolution de la France agricole (**H. de Montardy**) 449
BERNARD (AUGUSTIN). — Le Maroc (**J. Ladreit de Lacharrière**) 292
BOURGEOIS (LÉON). — Solidarité, 7e édition (**P. Pinot**) 134
CAHEN (L.), SCHMIDT (CH.), etc. — La lutte scolaire en France au XIXe siècle (**H.-R. Savary**) 448
CLERGET (PIERRE). — Géographie économique : l'exploitation rationnelle du globe (**B. Nogaro**) 136
COMPÈRE-MOREL. — La question agraire et le socialisme en France (**H. de Montardy**) 449
COURANT (M.). — L'Asie Centrale aux XVIIe et XVIIIe siècles (**P. Ch.**) 453
CROISET (A.), PARODI, etc. — Neutralité et monopole de l'Enseignement (**H.-R. Savary**) 448
CULTRU (P.). — Histoire du Sénégal du XVe siècle à 1870 (**B. Nogaro**) 137
DEMARTIAL (GEORGES). — La réforme administrative. Ce qu'elle devrait être (**P. Pinot**) 300
DUBOSCQ (A.). — Budapest et les Hongrois (**R. D.**) 453
ERICH (Dr R.). — Das Staatsrecht des Grossfürstentums Finland (**G. G.**) 454
HAMELLE (PAUL). — La querelle des Communes et des Lords (**M. E.**) 299
HERUBEL (MARCEL A.). — La France au travail. En suivant les côtes de Dunkerque à Saint-Nazaire (**H. R. S.**) 301
MAC LAUGHLIN (A. C.). — The Courts, the Constitution and parties (**M. C.**) 453
MAISOUNIER (L.) et G. LECARPENTIER. — L'Irlande et le Home Rule (**A. de Lavergne**) 131
MARLIO (L.), MAZERAT, VERGNIAUD, GODFERNAUX. — Voies ferrées (France, Algérie, Tunisie et colonies françaises) (**H.-R. Savary**) 297
MAURY (F.). — Nos hommes d'État et l'œuvre de Réforme (**M. Escoffier**) 296
MORAEL (GEORGES). — La marine marchande et son personnel (**G. L.**) 301

NAUDEAU (L.). — Le Japon moderne (**M. Courant**)..... 137
PARFAIT (E.). — Une organisation libérale et solidariste du Notariat.. 454
PASSY (L.). — Histoire de la Société nationale d'Agriculture de France (**H. de Montardy**)..... 449
PHILASTRE (P.-L.-F.). — Premier essai sur la genèse du langage et le mystère antique (**J. S.**)..... 135
— — . — Études sur le droit annamite et chinois. Le Code Annamite (**J. Silvestre**)..... 299
POLEJAIEFF (P.). — Six années. La Russie de 1904 à 1912 (**P. Chasles**). 132
STRIEKLOFF (P.). — La fraction social-démocrate dans la Troisième Douma (**P. Chasles**)..... 132
TARDIEU (A.). — Le mystère d'Agadir (**M. C.**)..... 446
TARIS (E.). — La Russie et ses richesses (**P. Chasles**)..... 132
Vie Militaire (La) en France et à l'Étranger (**B. J. R.**)..... 294
VOGUET (C.). — Règlement général sur la comptabilité publique (**M. W.**)..... 301
ZURLINDEN (G^al^). — Mes souvenirs depuis la guerre..... 452

IV. OUVRAGES ENVOYÉS A LA RÉDACTION..... 138, 302, 455

V. MOUVEMENT DES PÉRIODIQUES. — Novembre-décembre 1912.. 139
— — Janvier-février 1913..... 303
— — Mars-avril 1913..... 456

Le propriétaire-gérant : FÉLIX ALCAN.

Coulommiers. — Imp. PAUL BRODARD.